Revue anthropologique

FONDÉE PAR ABEL HOVELACQUE

PUBLIÉE PAR LES PROFESSEURS DES ÉCOLES D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS ET DE LIÉGE

ORGANE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

1927

LIBRAIRIE EMILE NOURRY

62, Rue des Ecoles, Paris-Ve

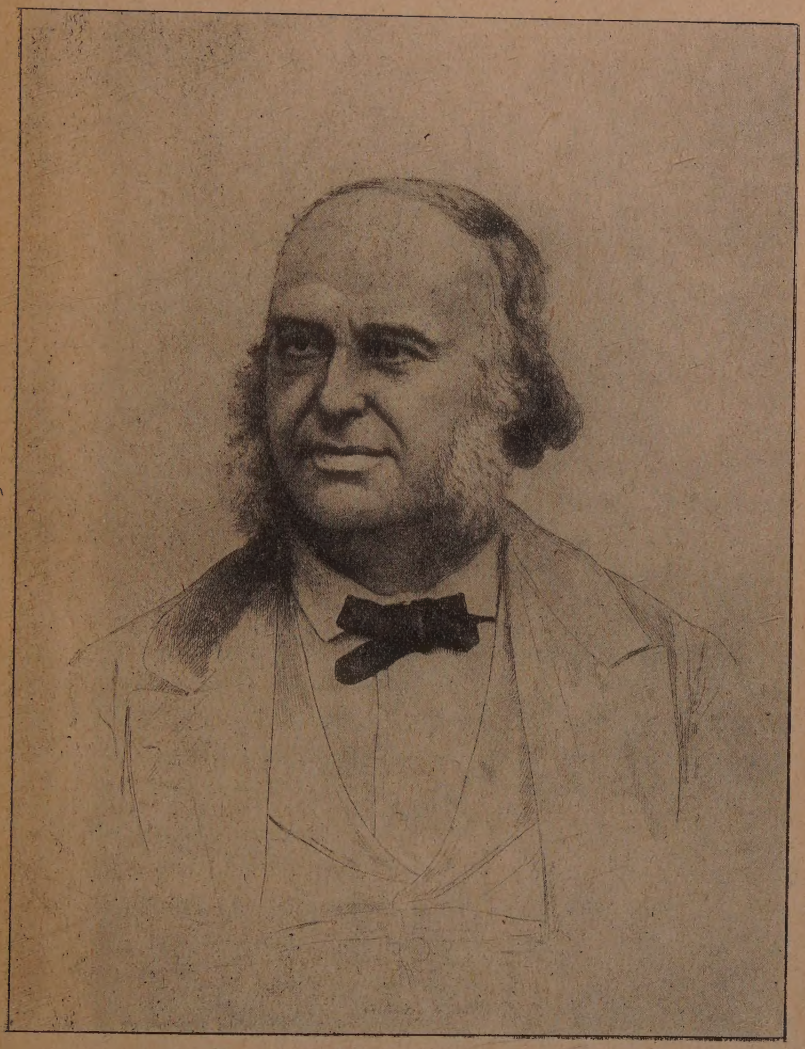

Paul Broca (1824-1880)

LE CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Le 3, le 4 novembre 1926 ! Deux journées mémorables et fastes dans les annales de l'Ecole d'anthropologie, et qui le resteront aussi dans le souvenir de ceux qui y ont assisté.

Notre Ecole a fêté, ces jours-là, son cinquantenaire, le cinquantième anniversaire de l'inauguration, par Paul Broca, de son enseignement.

Certes, si quelque chose était fait pour la récompenser de son long effort désintéressé, afin de continuer, en la développant, l'œuvre de son fondateur, et de contribuer de tout son pouvoir aux progrès de nos études, c'est bien l'immense concours des sympathies qu'elle a vues se manifester, à cette occasion, de tous les points du monde scientifique et de tous les pays. Car, jusqu'en France (où elle n'a que trop connu, cependant, au cours de son existence, les insidieux dénigrements et les mesquines jalousies), beaucoup se sont réveillés qui ont fait, en la circonstance, sa tardive découverte et enfin reconnu son mérite.

De l'étranger, où justice lui a toujours été mieux rendue, les témoignages d'estime, de gratitude et d'amitié lui sont venus, aussi touchants que nombreux. Mentionnons les adresses ou télégrammes de félicitations émanés :

Des Ministres de l'Instruction publique de Rome et de Varsovie, du Recteur de l'Université de Varsovie, des Sociétés d'anthropologie de Rome, de Londres, d'Athènes, de Porto, de la Société de géographie de Lisbonne, de la Société belge de géologie, des Instituts d'anthropologie de Rostoff sur le Don, de Moscou, de Varsovie, de l'Université libre de Pologne, des Offices polonais

et tchécoslovaque de l'Institut international d'anthropologie, de l'Institut Timiriassef ; de MM. Barros e Cunha (Coïmbra), Hoyos (Madrid), Kostrzewski (Poznan), Mayet (Lyon), de Medonça (Salonique), Mestre (La Havane) ; du Musée Guimet, du Musée préhistorique de Strasbourg, de la Société des Antiquaires de France, du Comité de l'Asie française, etc., etc.

Les pouvoirs officiels de la République, représentés par M. le Ministre de l'Instruction publique et par M. le Directeur de l'enseignement supérieur (qui ont successivement présidé la cérémonie du 3), par M. le commandant Faucher, délégué du Ministre des Colonies, ont bien voulu nous accorder cette marque de leur bienveillance.

La Faculté de médecine se trouvait représentée par M. le doyen Roger et par les Prs Jeanselme et Ménétrier ; l'Académie de médecine, par son président, M. le Pr Bar ; le Collège de France, par M. Jean Brunhes ; le Muséum d'histoire naturelle, par M. le Pr Verneau ; l'Institut de paléontologie humaine, par MM. l'abbé Breuil et Neuville ; la Société française d'Histoire de la Médecine, par son secrétaire général, M. Marcel Fosseyeux ; la Presse scientifique, par M. le Dr Bouquet ; le Recteur de l'Académie de Nancy, par M. Goury ; la Société polymathique du Morbihan, par M. le général Kœchlin.

Nous ne saurions citer ici tous ceux qui nous avaient fait l'honneur d'être des nôtres. Dans la vieille salle *sub Jove*, décorée de plantes vertes, en haut de l'escalier légendaire, salle que M. le Ministre de l'Instruction publique a cru devoir, un peu ironiquement, nous féliciter de posséder, on voyait se presser, entr'autres :

La fille de Paul Broca, Mme Génissieu ; M. Yves-Guyot, ancien ministre, ancien directeur de l'Ecole, et sa famille ; Mme veuve Franz Schrader et sa famille ; le Dr André Hovelacque, agrégé de la Faculté de médecine, et Mmes G. et V. Tanon, fils et filles d'Abel Hovelacque ; M. André Dally, contrôleur central du Trésor public, fils de feu le Pr Dally ; les Drs Variot, médecin honoraire des hôpitaux, Regnault, président

et Montané, ancien président de la Société d'anthropologie ; Raymond Neveu, Herrgott, professeur honoraire à la Faculté de Nancy ; M. Le Corbeiller, député, ancien président du Conseil municipal de Paris, etc.

Puis les délégations étrangères, ainsi composées :

Gouvernement belge, M. Fraipont ;
Gouvernement polonais, M. K. Stolyhwo ;
Ministre de l'Instruction publique d'Italie et Université de Rome, M. S. Sergi ;
Ministre de la Justice belge, M. le Dr Vervaeck ;
Université de Genève, M. Pittard ;
Université de Varsovie, M. Stolyhwo ;
Université d'Amsterdam, M. Kleiweg de Zwaan ;
Société d'anthropologie de Londres, M. le capitaine Hilton-Simpson ;
Société d'anthropologie de Rome, M. S. Sergi ;
Société d'anthropologie de Bruxelles, MM. Dekeyser, Vervaeck et Sibenaler ;
Société de géographie d'Amsterdam, M. Kleiweg de Zwaan ;
Service pénitentiaire belge, M. Vervaeck ;
Musées d'Etat de Moravie, M. Absolon ;
Institut d'anthropologie de l'Université de Poznan et Revue anthropologique polonaise, M. Cwirko Godycki ;
Institut colonial d'Amsterdam et Office néerlandais de l'I.I.A., M. Kleiweg de Zwaan ;
Ecole d'anthropologie de Liège, MM. Fraipont et Hamal-Nandrin.

MM. Kleiweg de Zwaan et Soren Hansen avaient envoyé de superbes fleurs.

La journée du 3 a été une fête solennelle, que compléta, le soir, à l'hôtel Lutetia, un banquet auquel assistaient 70 convives et où des toasts ont été prononcés par MM. Louis Marin, Yves-Guyot, Hilton Simpson au nom de la Société d'anthropologie

de Londres, Dekeyser au nom de la Société d'anthropologie de Bruxelles, Pittard au nom des délégués étrangers, Godycki au nom de l'Institut d'anthropologie de Poznan, Bégouen, Paul-Boncour qui remercia la presse, Bourdon et Granit, ce dernier au nom de M. le Pr Kajava, d'Helsingfors.

Nous ne terminerons pas cette brève introduction sans remplir encore un double devoir :

C'est tout d'abord d'offrir à S. M. le Roi Albert Ier et au Gouvernement belge le respectueux hommage de notre gratitude, pour l'insigne honneur qu'ils ont fait à notre Ecole en conférant la croix d'officier de l'ordre de Léopold à deux de ses professeurs, MM. Capitan et G. Hervé.

Et c'est ensuite de remercier la presse, dont l'appui sympathique nous a été particulièrement sensible. Des articles comme ceux du Dr Henri Bouquet dans le *Temps* et le *Monde médical*, de M. de Passillé dans le *Gaulois*, du Dr Regnault dans les *Débats*, de M. Coupet-Sarailh dans la *Volonté*, du Dr Sériot dans l'*Action française*, de M. Dupas dans le *Quotidien*, de M. Georges Renard dans le *Lyon républicain*, du Dr Crinon dans l'*Informateur médical*, du *Matin*, etc., dépassaient de beaucoup la valeur d'un simple compte rendu ; ils ont été pour l'Ecole d'anthropologie, non pas seulement des marques de réelle et agissante cordialité, mais, en même temps, le plus précieux, le plus probant des témoignages.

G. H.

CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Le mercredi 3 novembre 1926.

M. Cavalier, Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, ouvre la séance en annonçant l'arrivée prochaine de M. le Ministre de l'Instruction publique, retenu en Sorbonne par une solennité. Il adresse des paroles extrêmement bienveillantes à l'Ecole et à ses professeurs, ainsi qu'aux nombreuses personnalités qui assistent à la célébration du cinquantenaire.

M. Louis Marin, Ministre des pensions, directeur de l'Ecole, remercie M. Cavalier d'avoir bien voulu donner, par sa présence, une preuve tangible de l'intérêt que l'Enseignement supérieur porte à notre institution. L'Ecole, par son long passé et par le dévouement de son personnel enseignant, a mérité, il ose l'affirmer, cette preuve d'intérêt ; elle la mérite d'autant plus que les résultats obtenus par cet enseignement l'ont été avec des ressources infimes, grâce au désintéressement de tous ceux qui collaborent à son activité. Les rapports qui vont être présentés donneront une idée fidèle de l'œuvre accomplie ; il n'insiste donc pas sur ce point, mais il tient à remercier chaleureusement tous ceux, présents et absents, qui ont bien voulu témoigner leur sympathie à l'Ecole. Il salue particulièrement les délégués étrangers, venus spécialement à Paris pour exprimer le désir de leurs nations de continuer, soit avec l'Ecole, soit avec sa filiale l'Institut international d'anthropologie, une collaboration manifestée tant de fois, sous tant de formes diverses.

M. Cavalier donne alors la parole à M. le Dr Georges Hervé pour son rapport sur *l'Ecole d'anthropologie autrefois et aujourd'hui*, puis à M. le Dr Capitan qui expose *le rôle de l'Ecole dans les progrès de la préhistoire* (voir pp. 24-38).

M. le Ministre de l'Instruction publique fait à ce moment son entrée et prend la présidence.

M. Marin le remercie cordialement et constate avec une profonde satisfation que, malgré des divergences d'ordre politique qui les ont parfois séparés et même divisés, nombreuses sont les questions d'intérêt général sur lesquelles ils s'entendent pour unir amicalement leurs efforts. Quel sujet pourrait mieux convenir à une étroite collaboration que la science pure, dont le Grand Maître de l'Université a la direction et à laquelle lui-même a consacré une partie de sa vie ?

M. le Ministre de l'Instruction publique donne alors la parole à M. le Dr Papillault, qui parle de *la recherche des causes actuelles en anthropologie et son enseignement à l'Ecole d'anthropologie*, puis à M. le Dr Anthony, qui retrace *l'histoire du Laboratoire d'anthropologie de Broca* (voir pp. 39-48).

M. le Ministre de l'Instruction publique, dans une éloquente improvisation, reconnaît tout l'effort accompli par l'Ecole, dont il vient d'entendre l'histoire : il l'en félicite d'autant plus vivement, que cet effort s'est effectué dans des locaux plus qu'insuffisants, avec des ressources plus que modestes. Mais il se demande si, après un passé si long et si glorieux, les professeurs ne quitteraient pas sans un certain serrement de cœur ces salles où la voix des Maîtres s'est si souvent fait entendre et où ils ont tant travaillé. Bien qu'il ne nie pas l'utilité des ressources matérielles, il affirme que les grandes découvertes se font surtout dans les cerveaux, que c'est là une matière dont la France est riche, dont l'Ecole n'a jamais manqué, et dont elle ne manquera pas dans l'avenir.

M. le Ministre adresse quelques paroles aimables aux personnalités présentes, puis se retire après avoir donné la parole aux délégués étrangers.

M. Charles Fraipont, professeur à l'Université de Liège :

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

« Délégué officiellement à cet effet par le Conseil des Ministres sur la proposition de M. le Ministre des Sciences et des Arts, ce m'est une grande joie de venir apporter le salut et les félicitations de la Belgique et de son Gouvernement que je représente ici, à la glorieuse Ecole d'Anthropologie de Paris, qui fut, pendant un demi-siècle, le flambeau qui nous éclaire et nous attire.

« Les sentiments qui m'animent sont des sentiments filiaux ; votre Ecole, mes chers collègues, n'est-elle pas un peu notre mère à laquelle nous aimons toujours revenir ? Qui d'entre nous oserait revendiquer un autre maître que votre fondateur Paul Broca ? Ne sont-ce pas ses

méthodes que nous employons encore chaque jour en Anthropologie anatomique ? Quel est le préhistorien qui, dans le monde, songerait à oublier Gabriel de Mortillet, qui créa la Préhistoire vraiment scientifique? Qui songerait à nier que tous les organismes d'enseignement de l'Anthropologie ont pris pour modèle votre Ecole qui sut fleurir et porter ses fruits en dépit des difficultés matérielles les plus grandes, grâce à la foi et au désintéressement absolu des maîtres qui se sont succédé à chacune de vos chaires. M. le Ministre des Sciences et des Arts vient de rendre officiel, à l'Université de Liège, l'enseignement de l'Anthropologie et de la Préhistoire ; il a voulu vous faire apporter son salut.

« Combien vous avez su nous électriser au magnifique exemple de votre ardeur, de votre tenacité, de votre combativité ! Et si, comme dans tout organisme bien vivant, il se manifesta parfois des crises au sein même de votre Ecole, personne aujourd'hui n'hésiterait à associer dans un même et unanime tribut d'admiration et de reconnaissance les Thulié, les Broca, les Hovelacque, les Gabriel de Mortillet, les Schrader, les Zaborowski, les Manouvrier, les Topinard, les Hervé, les Capitan, les Adrien de Mortillet, les Papillault, les Paul-Boncour ; mais j'allais vous citer tous dans un magnifique désordre, vous tous, les vivants et les morts, qui, sans répit, et sans trève, avez donné le meilleur de vous-même à cette Science qui nous est chère et dont vous avez bâti le puissant, l'éternel soubassement. Je m'en voudrais de ne pas associer à mes félicitations celle qui, depuis tant d'années, est toujours sur la brèche, chaque jour, et dans vos fêtes et dans vos deuils, Mlle Fleschelle, qui en arrive à personnifier l'Ecole.

« M. Herriot, Ministre de l'Instruction publique, disait samedi à des étudiants : « La France n'entend point régenter les esprits, elle veut seulement les affiner, les aider à se développer eux-mêmes en respectant chaque génie national, chaque liberté. » Vous avez, mes chers collègues, accompli merveilleusement cette grande mission. En créant l'Anthropologie, vous avez imprimé à cette Science la splendide clarté du génie français. L'Anthropologie est une Science française, elle doit le rester.

« L'Ecole d'Anthropologie de Liège, que j'ai tenté de créer à l'image de la vôtre et qui vous reste attachée par d'indissolubles liens, me charge aussi de son salut filial et affectueux. Et, personnellement, qui plus que moi serait heureux d'être ici l'interprète de son pays ? Que de souvenirs me font être des vôtres ! Ne vous en ai-je pas rappelé certains en d'autres circonstances? J'avais cinq ans, Gabriel de Mortillet

m'éleva dans ses bras en disant : Quand il sera un homme et un anthropologue, il se souviendra qu'il fut aujourd'hui dans mes bras. Je m'en souviens. Mon père reçut ici le prix Broca, c'est ici que mon ami Capitan m'accrocha la croix de la Légion d'honneur ; c'est ici qu'avec vous je fondai l'Institut International d'Anthropologie et que je vous parlai des deux types anthropologiques qui se partagent le sol de ma patrie. Depuis longtemps vous m'avez élu parmi vos correspondants. Ce n'est donc pas un étranger qui vous apporte le salut de la Belgique ; je me sens tellement chez moi chez vous, non seulement parce qu'un Belge ne se sent jamais à l'étranger en France, mais encore et surtout parce que votre bienveillante amitié me berce de l'illusion que je suis absolument des vôtres et qu'il n'est que naturel que je tâche dans la mesure de mes moyens de prolonger votre œuvre au delà même de la frontière. En deux mots je vous résume le souhait de mon pays à votre Ecole : *Vivat ad multos annos*!

« Il me reste une mission particulièrement agréable à remplir. Sur la proposition de M. le Ministre des Sciences et des Arts et commissionné à cet effet par M. Vandervelde, Ministre des Affaires étrangères, mes chers maîtres et amis Capitan et Hervé, au nom de Sa Majesté le Roi des Belges, je vous fais Officiers de l'Ordre de Léopold. »

M Sergio Sergi, directeur de l'Institut d'anthropologie de l'Université de Rome, secrétaire de la Société romaine d'anthropologie :

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

« Le Ministre de l'Instruction Publique du Gouvernement Italien, qui désire participer à toutes les manifestations où palpite un souffle de pensée et de vie, où s'accomplissent des actions qui se perpétuent dans l'histoire et portent l'empreinte de l'Universalité, m'a procuré le très grand honneur de vous apporter, de la Rome Eternelle, les saluts et les vœux qui sont le sceau de votre œuvre impérissable.

« Je viens aussi au nom du grand Recteur de l'Université royale de Rome, où l'Anthropologie entre pour une large part dans l'enseignement officiel des différentes facultés. J'ai l'honorifique devoir de vous apporter l'hommage d'admiration de l'Athénée Romain qui, dans le travail quotidien de votre école, trouve les auspices de sa grande mission éducatrice.

« Enfin au nom de l'Ecole Romaine d'Anthropologie, de l'Institut d'Anthropologie et de la Société Romaine d'Anthropologie, et des Ecoles d'Anthropologie d'Italie, je vous adresse le salut collectif et fra-

ternel pour exalter et applaudir l'œuvre merveilleuse de votre Ecole à laquelle, nous autres anthropologistes, nous nous sentons attachés par des liens indissolubles de véritable affection, comme à une mère commune.

« Troublé d'une émotion plus intense, je me présente pour la première fois devant le siège glorieux où la propre voix éloquente de tant d'hommes illustres a prodigué et prodigue encore leur profond savoir, écho résonnant d'une frontière à l'autre en faisant naître le ferment d'idées nouvelles.

« Ici Broca posait sur des fondements inébranlables les bases de l'Anthropologie moderne, ici il créait l'organisme parfait qui devait consacrer son existence et lui donner une vie éternelle.

« Ici, pendant qu'à la science de l'homme il apportait le tribut merveilleux de ses intuitions géniales, et fixait les gonds sur lesquels désormais il devait l'appuyer triomphalement et la développer par la suite, la sagesse du grand Maître, tel un père plein de sollicitude, veillait à la conservation et à la croissance de sa fille préférée.

« Le travail accompli ne devait pas constituer le résultat d'une simple manifestation spéculative, et bien moins demeurer le produit stérile d'un laboratoire : Broca voulut et créa l'Ecole, parce que l'Ecole est l'organe vital pour la conservation et la diffusion des idées.

« Dans cette métropole où bat le cœur de la grande et généreuse Nation, où l'histoire consacre les fastes lumineux de l'élévation de la pensée, où toute idée nouvelle et noble pour la grandeur de l'humanité trouve l'assentiment de la foi et l'écho de l'action, ici, dans un terrain aussi fertile, le Maître, avec quelques disciples, jeta la semence féconde d'une moisson inépuisable.

« L'Ecole naquit vigoureuse, source continuelle de vie pour les idées, instrument merveilleux de propagande, palestre où la jeune science se développe et s'affirme.

« C'est alors que s'alluma un phare qui, de ses faisceaux puissants de lumière, illumine les hommes sur le chemin de la Vérité, et les guide dans tous ces mystères où se cache, dans tous ses aspects, la complexité de notre organisation : γνῶθι σεαυτόν fut le mot d'ordre de l'Ecole et les hommes, se rappelant à nouveau la parole de l'oracle de Delphes, reprirent l'antique chemin, la voie indiquée par le philosophe d'Athènes.

« L'Anthropologie est la science des sciences, elle embrasse le champ immense du savoir universel dont l'homme est l'objet. C'est un système de sciences qui possède une individualité propre, et dont

chacune est armée de moyens particuliers pour ses recherches. C'était le sentiment du Génie créateur de cette Ecole quand, dès sa naissance, il lui donna ses divers enseignements.

« L'Ecole naquit avec un caractère universel, et ici, pour la première fois dans l'histoire, l'Anthropologie nous apparut dans la tenue qu'elle porte désormais.

« L'écho roula partout où vibre le rythme, toujours croissant, de la pensée, partout où frémit la foi dans l'avenir de l'humanité. De tous côtés accoururent les néophytes et la même ardeur réchauffa le cœur de tous les pays les plus divers, fraternisés par l'idéal commun.

« Aujourd'hui, autour de l'aînée, forment une cour d'honneur les nouvelles et nombreuses institutions qui, dans chaque pays civilisé, se modèlent sur elle, et au nom de la science commune, entretiennent le feu sacré sur lequel veille comme un mythe l'artisan de l'idée créatrice.

« L'Italie, en première ligne, exulte devant le triomphe de sa sœur latine ; c'est le génie de la même civilisation qui, éternellement jeune, marque le temps des beautés du progrès, et comme les cœurs des deux nations battant à l'unisson se partagent les mêmes joies et les mêmes peines, ainsi la même ferveur pour l'action les pousse vers la borne radieuse.

« L'hommage le plus expressif que l'*Alma mater* vous offre est l'accord dans le travail fait de ces branches robustes montées du tronc originaire. Un nom illustre qui est tout une épopée de la pensée italienne, Césare Lombroso, s'unit à vous et, de l'Urbe, un Vieillard Vénérable, qui est deux fois mon père, veillant sur son Ecole florissante, vous regarde et son geste romain vous salue : *Sic itur ad astra.*

« Maîtres illustres, *salvete !* c'est une œuvre d'amour que la vôtre, d'amour pour l'humanité, œuvre d'élus au sein desquels ne vibre pas seulement la voix grave de la haute doctrine, mais mieux encore, la voix passionnée d'un sentiment élevé.

« La vraie sagesse, c'est l'harmonie de la doctrine et des sentiments, et vous vous n'êtes pas seulement les savants, mais les apôtres de notre science.

« Vous pouvez et vous devez être fiers, fidèles détenteurs des idées du grand Broca, et fidèles continuateurs de l'œuvre géniale du Maître, dont l'esprit immortel plane au-dessus de nous, Dieu tutélaire de ce temple consacré à l'étude de la Science de l'humanité. »

M. le Dr Vervaeck, Directeur du Service d'Anthropologie pénitentiaire de Belgique, délégué de M. Paul Hymans, Ministre de la Justice.

Messieurs,

« Mon cher Collègue, le Professeur Papillault, vient de nous montrer avec éloquence quelles peuvent être les heureuses applications des études anthropologiques.

« En Belgique, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir les réaliser dans le domaine pénitentiaire en nous inspirant directement, dans le traitement des délinquants, des constatations que fournit leur examen anthropologique méthodique.

« M. Paul Hymans, Ministre de la Justice en Belgique, a toujours pris un vif intérêt aux études d'anthropologie criminelle et fut un des organisateurs du brillant Congrès de Bruxelles, en 1892.

« Il était naturel qu'il adhérât à la splendide manifestation qui réunit ici les amis et les admirateurs de l'Ecole d'Anthropologie de Paris pour célébrer le cinquantenaire de sa fondation.

« Et, désireux de lui donner un témoignage public de sympathie et d'estime, il a bien voulu me confier l'agréable mission et le grand honneur de vous présenter ses félicitations les plus cordiales.

« Parmi les Institutions savantes de votre pays, l'Ecole de Paris possède, plus que toute autre peut-être, les qualités éminentes de la Science française, la clarté, la droiture et le désintéressement, l'esprit de méthode rigoureuse qui assure à sa documentation une réputation mondiale et une valeur intestimable, l'intuition géniale qui dégage, des faits observés, des synthèses hardies, puissantes et fécondes.

« Elle est, permettez-moi de vous le dire, l'émanation parfaite et splendide de la Pensée Française, à laquelle la Science et l'Humanité doivent tant de reconnaissance ; pour nous, Belges, elle représente un idéal de sincérité scientifique et de grandeur morale qui nous séduit et nous guide dans nos recherches et nos travaux.

« Peut-être bien que cet idéal nous émeut plus profondément parce que des affinités séculaires nous rattachent à la belle France, par des liens plus intimes que ceux de l'Intelligence, les liens doux et forts que noue l'affection confiante et loyale, liens que de communes épreuves ont rendu indissolubles.

« Et c'est pour cela, qu'avec la sympathie du Gouvernement, avec « l'hommage de nos savants et de nos chercheurs, je vous apporte les « félicitations affectueuses du Peuple belge tout entier.

« Et je pense interpréter fidèlement ses sentiments, en vous expri-

« mant des vœux ardents pour que croisse et prospère l'Ecole d'Anthro-
« pologie de Paris, pour que, longtemps encore, elle contribue à enri-
« chir le patrimoine scientifique et social de l'Humanité. »

M. Eugène Pittard, professeur à l'Université de Genève :

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

« Nous avons à Genève un monument qui s'appelle le Mur des Réformateurs. C'est une immense façade de pierres à laquelle sont adossés les principaux réformateurs et les chefs politiques militaires réformés de l'Europe. Debout, ils regardent l'avenir. Quelques paroles gravées et quelques dates, quelques bas-reliefs. Un bassin d'eau, au pied du mur, reflète le monument.

Il est très simple et très grand. Tout de suite il s'en dégage une impression de force calme et de confiance. A le regarder plus longuement, à tenter de le comprendre, — quelque opinion qui nous anime, — une projection vous vient de puissance morale et spirituelle. Ce monument est grand par le souvenir du passé qu'il évoque et aussi parce qu'il entend figurer de présent et d'avenir dans l'histoire des libertés humaines.

« Permettez-moi d'établir ici, en cet anniversaire de la pensée créatrice et parfois, aussi, de conflits pour la liberté d'opinion, un parallélisme d'image entre votre œuvre et notre monument.

« Pendant cinquante ans, l'Ecole d'Anthropologie a patiemment construit avec ses Réformateurs le mur au pied duquel sont venus s'asseoir maints disciples de tous les pays : ceux qui voulaient briser quelques vitres — pour l'aérer un peu — à la maison de la vieille scolastique universitaire, quelquefois singulièrement opposée aux progrès de l'esprit humain.

« Nous nous rappelons, Messieurs, avec reconnaissance et avec enthousiasme, les débuts de l'Ecole et les luttes de ses fondateurs ! Après cinquante années de travail, au travers des inintelligences et des mauvaises volontés, votre mur s'est élevé ; il s'est dressé comme un boulevard sur l'horizon du monde moderne ; il est construit face à la lumière.

« N'est-il pas légitime qu'aujourd'hui, nous rappelant la mémoire de tous les ouvriers qui l'édifièrent, leur labeur désintéressé, leur large compréhension, leur science, leur désir d'une humanité plus heureuse, leurs combats journaliers, nous, les élèves et les disciples, nous, les

bénéficiaires de l'institution, nous ornions de quelques fleurs et de quelques couronnes le monument ?

C'est ce geste que, de divers points de l'Europe, nous venons faire aujourd'hui.

« La création de l'Ecole d'Anthropologie marque une date dans l'évolution sociale. Dans l'histoire générale des sciences elle est un moment solennel. A cette heure, des cadres qu'on s'évertuait à maintenir rigides ont été disloqués. De grands changements ont été opérés dans les esprits ; nous les mesurons mal aujourd'hui, parce que nous y sommes habitués. Pour la première fois, un enseignement régulier a été inauguré qui permettait aux hommes d'étudier l'homme, non plus seulement dans ses œuvres, mais lui-même, en dehors et au-dessus des dogmes, de tous les dogmes, y compris les scolaires — peut-être les plus tenaces.

« Messieurs, je connais votre passé, tout ce qu'il contenait d'espérances ; et je sais qu'il n'a pas été facile de le vivre. Dans ce siècle, dit de toutes les lumières, ce ne fut pas commode d'apporter cette nouvelle clarté. Mais des mains fermes ont tenu tout de même le flambeau, les mains puissantes de Broca ! Et le vent de l'hostilité, plus jamais, n'a pu souffler sur la flamme. Aujourd'hui, la vaillance de ces bons serviteurs de la science et de l'humanité — ceux d'aujourd'hui comme ceux d'autrefois — est récompensée.

« De la science et de l'humanité !... Je tiens à la seconde partie de cette définition, qui paraît tout d'abord grandiloquente. Il ne sied pas, Messieurs, dans un moment comme celui-là, d'avoir peur des mots.

« L'Anthropologie n'a-t-elle pas apporté dans l'ordre des applications, par une meilleure connaissance des morphologies et des milieux intérieurs raciaux, des possibilités de réformes sociales nombreuses ? Une meilleure connaissance de la machine complexe qu'est le corps humain — dissemblable selon les types — permet d'entrevoir d'heureuses adaptations au travail industriel, à la vie scolaire, à l'orientation professionnelle. Nous donnons petit à petit autour de nous l'habitude de considérer les ouvriers comme des individus dissemblables et les écoliers comme des enfants qui ne se ressemblent pas. Les uns et les autres doivent être traités autrement que comme des masses amorphes.

« Nous avons apporté à la pathologie la notion précieuse — cela paraît presque paradoxal — d'envisager les malades comme des hommes inégaux — les analyses sanguines sont-elles assez démonstratives ? — et nous demandons à pénétrer plus avant dans ces formules

commodes à notre paresse, qui s'appellent l'immunité et la prédisposition Nous avons dit aux sociologues de la vieille observance ce qu'il faut penser de certains de leurs concepts, de leurs statistiques humaines, basées, non sur des groupes ethniques, mais sur des nationalités et des peuples, et nous avons délimité la part qu'on peut conserver d'interprétations étayées sur de telles fragilités.

« Ainsi, vers des hommes inégaux doivent aller des conceptions différentes : médicales, pédagogiques, militaires, industrielles, sociales, et à chaque fois on peut envisager des adaptations particulières. Peut-être suis-je un visionnaire, mais j'ai l'impression qu'à elle seule l'Anthropologie est capable d'apporter, dans le désarroi actuel, une diminution de gaspillages des forces, beaucoup d'ordre et, partant, un peu plus de bonheur.

« La politique de l'avenir devra être basée sur l'Anthropologie.

« Messieurs, c'est avec un sentiment presque filial que je vous transmets les félicitations et les vœux de l'Université de Genève, dont la chaire d'Anthropologie est un peu votre reflet, les félicitations pour la grande œuvre déjà accomplie, les vœux d'un avenir que j'entrevois illimité comme l'Humanité même. Nous nous rappelons avec émotion les noms des principaux architectes de cette maison ; les noms de ceux qui, au cours de cinquante années, veillèrent sur elle, attentifs à conserver ce lumineux foyer.

« Et moi, sachez-le bien, mes maîtres qui êtes ici, en disant cela je pense surtout à vous.

« Avec tous les hommes de science, avec tous les hommes de cœur, nous mettons, Messieurs, de grands espoirs en vous, en vos réflexions, en votre travail, en votre action sociale. Vous avez en mains des vérités — et vous en trouverez d'autres — qu'à toutes forces il faut répandre. Il faut les faire accepter aux hommes pour un meilleur avenir. »

M. Kazimierz Stolyhwo, professeur à l'Université de Varsovie :

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

« Le cinquantenaire de la célèbre Ecole d'Anthropologie de Paris, de la première Ecole consacrée aux sciences anthropologiques, est une grande fête, et non pas seulement pour l'anthropologie française.

« Cette Ecole a rayonné sur le monde entier, en attirant des élèves de différents pays, qui, plus tard, lui ont gardé un souvenir plein de reconnaissance. C'est pourquoi les fêtes du cinquantenaire de l'Ecole

d'Anthropologie de Paris éveillent les sentiments et les souvenirs les plus cordiaux ; en Pologne aussi, car la majorité des anthropologistes polonais ont eu un étroit contact avec ce foyer éclatant de la science anthropologique, allumé, il y a cinquante ans, à Paris, par le génial Paul Broca.

« C'est à l'Ecole d'Anthropologie de Paris qu'ont naguère fait leurs études les éminents anthropologues polonais, le professeur Isidore Kopernicki et le professeur Julian Talko-Hryncewicz, qui, — avec le professeur Majer, enseignant depuis 1854 l'anthropologie à l Université de Cracovie, — ont posé les bases du développement ultérieur de l'anthropologie en Pologne.

« C'est aussi à l'Ecole d'Anthropologie de Paris que trouva une atmosphère propice au travail scientifique le Dr Théophile Chudzinski, qui, forcé d'émigrer de Pologne après l'insurrection de 1863, fut pendant plus de trente ans aide de Laboratoire du célèbre Paul Broca.

« Nous pouvons aussi être fiers du fait que notre cher ami Sigismond Zaborowski, l'éminent professeur d'ethnographie à cette Ecole, est d'origine polonaise.

« Quant à moi personnellement, ce sont les sentiments les plus vifs et les plus cordiaux qui m'unissent à l'Ecole d'Anthropologie, où, — il y a une vingtaine d'années, — j'ai eu l'honneur de travailler au Laboratoire Broca — sous la direction de mon maître l'éminent professeur Léonce Manouvrier. Je suis heureux de pouvoir dans un moment aussi solennel que le cinquantenaire de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, présenter personnellement au nom :

Du Gouvernement Polonais,

De l'Institut des Sciences anthropologiques de la Société des Sciences et de Lettres de Varsovie,

De l'Université Libre de Pologne et de la Société Polonaise d'Anthropologie,

les félicitations les plus sincères et les souhaits de prospérité pour l'avenir.

« Les grandes et belles traditions de l'Ecole d'Anthropologie de Paris nous permettent d'espérer que, dans l'avenir aussi, elle jouera un rôle éminemment important pour le développement des sciences anthropologiques dans le monde entier. »

M. Kleiweg de Zwaan, professeur à l'Université d'Amsterdam :

Monsieur le Président, Messieurs,

C'est à quatre titres différents que j'ai aujourd'hui l'honneur de me trouver parmi vous et de prendre la parole pour célébrer le cinquantenaire de l'Ecole d'Anthropologie et lui rendre un témoignage de reconnaissance et d'admiration.

« D'abord, c'est en qualité de Professeur d'Anthropologie à l'Université d'Amsterdam et au nom de cette Université que je voudrais adresser nos félicitations sincères et respectueuses. Puis comme président du Bureau National Hollandais, un des rejetons reconnaissants auxquels, par l'initiative de votre Ecole, « l'Institut international d'Anthropologie » a donné naissance.

« Je suis certain que vous serez heureux d'apprendre aujourd'hui par ma voix que, si l'étude de l'Anthropologie a pris, en Hollande, pendant les dernières années, un essor considérable et excité un intérêt de plus en plus vif, elle le doit en grande partie à l'activité de l'Institut international, qui s'ingénie à amener les anthropologues du monde *entier* à collaborer à un but unique : le développement de la science anthropologique.

« Ensuite, c'est au nom de la Société Royale Néerlandaise de Géographie et de l'Institut Colonial Royal, les deux sociétés scientifiques les plus importantes de la Hollande, qui m'ont confié la mission de les représenter ici, pour rendre hommage à votre célèbre Ecole et lui exprimer leur reconnaissance pour tout ce qu'elle a déjà accompli jusqu'ici, et leurs vœux sincères pour le succès de ses travaux à venir. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que des sociétés et des instituts scientifiques de nature si différente saisissent cette occasion de témoigner à votre Ecole l'admiration qu'elle leur inspire.

« Votre fondateur, Paul Broca, n'a-t il pas, dans sa première leçon qu'il a donnée ici, le 15 novembre 1876, attiré l'attention sur le fait que l'anthropologie est étroitement liée à d'autres sciences, comme l'ethnologie, l'ethnographie, la géographie, l'anthropologie zoologique, etc. ?

« Pour ma part je tiens à vous assurer que, en Hollande, nous avons toujours suivi avec le plus vif intérêt les admirables travaux de votre Ecole et que nous tenons grand compte des résultats obtenus par elle, qui nous servent d'ailleurs puissamment dans nos études, car nous les avons souvent pris pour bases de nos recherches.

« Et nous continuerons à agir ainsi, persuadés que nous sommes de

voir l'Ecole d'Anthropologie poursuivre avec un succès toujours croissant une œuvre si utile aux intérêts de la science.

« L'Ecole d'Anthropologie a aujourd'hui cinquante ans, mais ces cinquante années ne l'ont nullement vieillie. Au contraire, son zèle infatigable et son admirable activité peuvent servir d'exemple aux jeunes générations, car elle continue avec une persévérance énergique mais prudente — comme il sied à une dame de son âge — l'œuvre entreprise il y a cinquante ans, prouvant ainsi une fois de plus que « bon sang ne peut mentir ».

« Au nom de l'Université d'Amsterdam et des trois sociétés hollandaises que je représente ici, je souhaite à votre Ecole de nombreuses années de prospérité et de succès dans la lutte qu'elle soutient pour l'avenir de la science et de l'humanité.

« Encore un mot spécial, si vous me le permettez, du Bureau National d'Anthropologie. C'est que nous espérons vous voir tous, l'année prochaine chez nous, à Amsterdam, au congrès de l'Institut. Je puis vous assurer que nous ferons tout pour rendre votre séjour en Hollande le plus intéressant, le plus agréable et le moins coûteux possible. Alors, Messieurs, au revoir, à l'année prochaine à Amsterdam ! »

L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE
AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

par le Dr Georges HERVÉ

Mesdames,
Monsieur le Directeur de l'enseignement supérieur,
Monsieur le Représentant du Ministre des Colonies,
Messieurs les Délégués étrangers et français,
Messieurs,

Notre éminent et dévoué directeur M. Louis Marin, lui-même ancien auditeur de l'Ecole d'Anthropologie, — et ce nous est une légitime fierté de le rappeler, — vient de vous dire quelle commémoration nous réunit aujourd'hui.

Ce brillant et nombreux auditoire, la présence ici de tant de sommités scientifiques, étrangères et françaises, celle du représentant de M. le Ministre de l'Instruction publique, que nous remercions vivement de son témoignage de haute sympathie, donnent à cette commémoration une réelle figure de solennité : si bien que ce qui devrait être dans notre première pensée une simple fête de famille, où nous nous proposions de célébrer entre nous, au milieu de quelques amis, le cinquantième anniversaire de l'ouverture des cours de notre Ecole, se trouve devenir, Messieurs, grâce à vous, une grande manifestation en l'honneur de la science française, et qui nous permet d'évoquer devant tous l'un de ses titres les plus certains, un titre trop ignoré malheureusement, à la gratitude de la science universelle.

Vous souvient-il, Messieurs, dans la *Vie d'Agricola*, d'un membre de phrase maintes fois cité, quasi proverbial, où Tacite qualifie de « laps si grand de l'existence humaine », *grande mortalis aevi spatium*, l'espace de quinze années ? Tacite, en vérité, était modeste Qu'eût-il dit, alors, de cinquante ans ? Un demi-siècle, presque une vie d'homme tout entière !... C'est là notre âge, dont la longueur seule suffirait, je pense, à attester, et que notre institution portait en soi des raisons de vivre,

puisqu'elle est encore et toujours vivante, et qu'elle méritait de durer, et donc que son existence a été utile.

La tâche m'échoit de vous parler de ses débuts, de son passé, en ma qualité, hélas ! de doyen d'ancienneté, sinon d'âge, de nos professeurs, sur le point de voir s'ouvrir la quarante-troisième année de mon enseignement. De la fondation de l'Ecole en 1875, de l'inauguration des cours, le 15 novembre 1876, je suis sans doute — avec M. le professeur Jeanselme, de la Faculté de médecine, vice-président de notre Association, et avec mon cher ami M. Yves-Guyot, son président d'honneur, dont nous saluons l'admirable, l'infatigable... faut-il dire vieillesse ? — l'un des rares témoins survivants.

Assis sur ces bancs en élève zélé, et simple étudiant alors, je vois, j'entends encore Paul Broca prononçant devant une salle comble, debout dans la petite chaire d'où je parle en ce moment, le discours d'ouverture. « Nous nous proposons, disait-il, de vous présenter, dans plusieurs cours distincts qui auront lieu simultanément pendant ce semestre, les faits scientifiques qui se rattachent aux diverses branches des études anthropologiques. Appelé à prendre ici le premier la parole, je dois vous exposer les notions préliminaires, les définitions, les programmes que l'on rencontre au seuil de l'anthropologie, comme des autres sciences. Ce sera le sujet de cette première leçon ». — « L'essentiel », remarquait-il, après cet exposé « est que toutes les parties de l'anthropologie trouvent leur place dans notre cadre pratique, et nous pensons que le programme entier de cette science sera parcouru dans les six cours suivants, qui auront lieu parallèlement dans un même semestre : 1° Anthropologie anatomique ; 2° Anthropologie biologique ; 3° Ethnologie ; 4° Anthropologie préhistorique ; 5° Anthropologie linguistique ; 6° Démographie et Géographie médicale ».

J'ai conservé, Messieurs, — la voici — la carte des cours professés pendant cette première année, il y a cinquante ans : elle porte, à côté des noms célèbres des titulaires des chaires, tous disparus depuis longtemps (Broca, Paul Topinard, Dally, Gabriel de Mortillet, Abel Hovelacque, Adolphe Bertillon), mention des sujets qu'ils allaient traiter.

En terminant la leçon inaugurale que je viens de rappeler, Broca enfin ajoutait : « Il y a eu jusqu'ici des cours d'anthropologie, à Paris d'abord, dans notre Muséum d'histoire naturelle, et plus tard dans d'autres grandes villes ; mais ces cours, confiés à un seul professeur, ne peuvent être complets qu'au bout de plusieurs années et ne répondent pas à tous les besoins de l'enseignement. Nous essayons aujourd'hui, pour la première fois, d'exposer cette vaste science dans un ensemble de cours simultanés. Le succès couronnera-t-il nos efforts ? Nous l'ignorons

encore ; c'est vous seuls qui en serez juges. Mais, dussions-nous échouer dans notre tâche, il nous restera du moins l'honneur de l'avoir entreprise ».

Honneur qui reste acquis, et quant au succès, il devait s'y joindre, un succès immédiat, croissant avec les années, justifié par la vitalité, la fécondité de l'œuvre de Broca, par les constants efforts de ses continuateurs — je pourrais presque dire de ses collaborateurs posthumes — afin de ne la point laisser péricliter, un succès auquel met aujourd'hui le sceau cette commémoration, où se reconnaît, devant le témoignage et avec le recul d'une expérience demi-séculaire, que la tâche à laquelle notre fondateur et ses collègues se sont dévoués, il y avait lieu, en effet, de l'entreprendre, et que l'entreprise, en dépit des difficultés et des obstacles de toute sorte, de l'insuffisance des moyens, de la pénurie des ressources, a pleinement réussi. Un coup d'œil rapide sur l'histoire du développement de notre Ecole, ainsi que sur sa situation présente, va vous le montrer.

La fondation de l'Ecole d'Anthropologie fut, pour l'activité créatrice de Paul Broca, la dernière étape d'une route parcourue d'une volonté soutenue, suivant un plan réfléchi. En instituant, déjà, seize ans auparavant, la *Société d'Anthropologie de Paris*, il avait organisé le milieu nécessaire à la constitution définitive de cette « Science de l'Homme », dont on a pu dire justement que la coordination méthodique vient de lui, du moins pour la plus grande part. A la science nouvelle manquait toutefois encore l'instrument de diffusion ; il importait de pouvoir la vulgariser en dehors du cercle limité de ses adeptes : ce rôle, l'Ecole, plus tard, devait le remplir.

J'ai souvent rappelé, à propos de notre aînée et voisine, la Société d'Anthropologie, comment un mémoire de Broca sur l'hybridité animale en général et l'hybridité humaine en particulier, communiqué en 1858 à la Société de Biologie, avait à ce point épouvanté cette savante compagnie (il ébranlait certaines données traditionnelles, devenues article de foi, touchant le critérium de l'espèce), qu'elle s'était refusée à en laisser poursuivre la lecture, ce qui avait déterminé Broca et quelques-uns de ses amis à fonder une société particulière, ayant pour objet l'étude scientifique de l'homme et des races humaines.

La Société d'Anthropologie tint sa première séance le 19 mai 1859, après avoir rencontré, pour se former, des difficultés qu'à présent l'on jugerait incroyables. Malgré les titres et qualités des fondateurs, tous médecins ou chirurgiens des hôpitaux, agrégés de la Faculté de médecine, docteurs, naturalistes, etc., le ministre de l'Instruction publique,

M. Rouland, renvoya la demande en autorisation au préfet de police, qui la retourna au ministre sans rien accorder ; et ce ne fut que sur l'intervention du professeur Ambroise Tardieu, bientôt doyen de la Faculté, qu'un chef de division de la préfecture de police, estimant qu'après tout ces savants étaient moins dangereux pour la tranquillité publique que ne paraissaient le craindre ministre et préfet, considérant d'ailleurs qu'aucune loi n'interdisait les associations de moins de vingt personnes, fit connaître à Broca que la réunion des dix-neuf demandeurs serait tolérée, sous la seule condition qu'un agent en bourgeois assisterait à chacune des séances. Il en fut ainsi, en effet, pendant deux ans, et, le 10 janvier 1861 seulement, la Société d'Anthropologie était autorisée à se réunir désormais librement. Ses travaux lui acquirent rapidement une telle importance qu'en 1864 elle était reconnue d'utilité publique. Des communications suivies de brillants débats avaient, dès la première année, fixé certains points considérables de la science, concernant notamment les questions préhistoriques, et l'on avait vu se dérouler devant la jeune société la mémorable discussion sur la découverte par Boucher de Perthes, dans le diluvium de la Somme, de l'industrie de l'homme quaternaire, découverte traitée pendant vingt ans de pure imagination et presque d'insanité. Il ne fallut rien moins, comme on sait, pour l'imposer, que le témoignage et l'autorité de savants tels que Prestwich, John Evans, Falconer, Huxley, Albert Gaudry, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Georges Pouchet, etc.

Mais la pensée constante de Broca et son effort persévérant avaient été dès le premier jour la divulgation de la science nouvelle, dont, en une foule d'articles remarquables et de comptes rendus publiés dans les *Mémoires de la Société d'Anthropologie*, le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, l'*Almanach de l'Encyclopédie générale*, il s'était attaché à déterminer le cadre, à faire connaître l'objet, les définitions, le programme, les principes et les méthodes.

L'anthropologie, faisait-il voir, est *l'histoire naturelle du genre humain*. Immense domaine, qui comprend toutes les études, tous les faits pouvant donner quelque notion sur le rang de l'homme dans la nature, sur son présent comme sur son passé, sur sa constitution physique, intellectuelle et morale. L'anthropologie s'occupe, en particulier, de la détermination des *races* d'après leurs caractères anatomiques, physiologiques et psychologiques ; elle les étudie dans leur répartition géographique, leurs migrations, leurs croisements, leurs langues, leurs états sociaux, leur pathologie spéciale, et, recherchant leur origine et leur filiation, s'efforce d'établir les liens de parenté qui les unissent entre elles.

Comme, à la base de toutes ces enquêtes, se place la connaissance approfondie de l'homme en ce qu'il a de plus stable et de plus directement pénétrable, son organisme matériel, Broca crut devoir adjoindre, pour commencer, à la Société d'Anthropologie, dont la sphère d'action était plus étendue à la fois et plus théorique, un *laboratoire de recherches*, où les travailleurs pussent s'initier à la technique de la science, aux méthodes d'investigation fondamentales, laboratoire qui compta à l'origine parmi ses assistants MM. Pozzi et Hamy, lesquels préludaient ainsi aux éminentes carrières que nous leur avons vu parcourir. Lorsqu'en 1868 Victor Duruy organisa l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, le laboratoire d'anthropologie de Broca, que dirigent actuellement deux de nos collègues, MM. Manouvrier et Papillault, y fut rattaché. C'est là que le maître et son préparateur, le Dr Hamy, donnèrent le premier enseignement pratique de l'anthropologie, là qu'eurent lieu les premiers cours : et c'est de ce modeste laboratoire, où, pour ma part, j'ai fait, en disséquant un maki, mes débuts dans la science pendant le dur hiver de 1879-1880, que sont sortis la plupart des hommes qui, par la suite, groupés autour de Broca, devinrent les premiers professeurs de l'Ecole d'Anthropologie.

Car le plan toujours caressé de notre fondateur visait, je l'ai dit, à constituer un enseignement plus large, plus complet, que rendaient également nécessaire l'étendue et la diversité des études anthropologiques. Broca ne put réaliser son projet qu'en 1875, parce que cette réalisation rencontrait dans les circonstances politiques d'alors les plus graves obstacles. Son ardeur passionnée réussit à les surmonter : des autorisations étaient nécessaires, il sut les obtenir ; des adhésions, il sut les réunir ; il fallait de l'argent, il sut en trouver. A son appel, et assuré d'ailleurs que l'on était de l'appui (il ne nous a jamais fait défaut) du Conseil municipal de Paris, que présidait notre ami regretté le Dr Henri Thulié, 24 fondateurs s'unirent en société civile pour la création d'un centre d'enseignement des sciences anthropologiques qui n'existait nulle part encore.

C'est, Messieurs, un hommage légitime à rendre à leur mémoire — puisque, sauf deux, aucun n'est plus, — en même temps qu'un pieux devoir pour nous, de rappeler leurs noms en ce jour ; les voici :

Paul Broca, Dr Bertillon père, Henri Cernuschi, Dr Collineau, Dr Eugène Dally, Desroziers, d'Eichthal, Dr Fumouze, Yves-Guyot, Abel Hovelacque, Dr Jourdanet, professeur Lannelongue, Dr Henri Marmottan, Menier, Gabriel de Mortillet, Laurent Pichat, MM. Arthur, Edmond, Gustave et James de Rothschild, Dr H. Thulié, Dr Paul Topinard, D. Wilson, la Société d'Anthropologie de Paris.

Au nom des membres actuels de notre Association, je paye ici au souvenir de ces généreux devanciers le juste tribut de notre profonde et durable gratitude. Elle va également à ceux qui, plus tard, nous ont aidés à continuer l'œuvre commencée, soit en nous assistant auprès des pouvoirs publics, soit en nous prêtant leur appui moral et leur concours scientifique ou administratif, soit enfin en nous faisant bénéficier de leurs libéralités. Parmi eux, en tout premier lieu Jules Roche, ami, conseil incomparable, puis J.-L. de Lanessan, cet esprit si sage, si pondéré jusque dans ses hardiesses, Ch. Letourneau, André Lefèvre, Philippe Salmon, Edouard Weisgerber, Ch. Daveluy, G. d'Ault du Mesnil.

Sur les démarches de Broca, le doyen de la Faculté de Médecine, l'illustre chimiste Adolphe Wurtz, cédait pour l'installation des trois établissements, Société, Laboratoire, Ecole d'Anthropologie, l'étage supérieur, le galetas de ce vieux Réfectoire des Cordeliers, propriété de la Ville de Paris, mais dont l'École de médecine a la jouissance, et où, depuis, nous cohabitons en parents pauvres avec le Musée Dupuytren et avec la Société de Biologie. Vous avez pu voir, Mesdames et Messieurs, quels interminables, quels redoutables escaliers nos auditeurs sont obligés d'affronter pour parvenir jusqu'à notre grenier. Cependant les divers services, salle des cours, laboratoire, musée, bibliothèque, etc. s'y organisèrent, grâce au petit capital souscrit par les fondateurs et avec l'aide de la Ville de Paris ; et, à la rentrée de 1876, l'ouverture des cours avait lieu, l'autorisation ministérielle, signée d'un ministre ami, M. Bardoux, étant enfin arrivée.

La modicité des ressources dont disposait l'Ecole n'avait pas permis, au début, de créer toutes les chaires nécessaires, il n'y en eut que six ; mais l'éclat de l'enseignement qui s'y donnait, la renommée des maîtres qui s'y faisaient entendre, attirant aussitôt le public, les présences d'auditeurs s'élevèrent dès la seconde année, où elles furent relevées pour la première fois, à 8.384 pour 128 leçons, chiffre qui ne fit ensuite que grandir, et que bien des centres du haut enseignement parisien n'ont jamais atteint.

La mort inopinée de Paul Broca, frappé en pleine force, en 1880 (il n'avait que 56 ans), eût pu être un coup funeste pour la jeune institution sortie de ses mains : il ne la fit cependant ni disparaître, ni même décroître, tant celui-ci l'avait solidement assise. Jules Gavarret, l'éminent physicien, professeur honoraire à la Faculté de médecine et inspecteur général de l'Instruction publique, assuma la direction devenue vacante, qu'il a exercée pendant dix ans (1880-1890) avec la haute autorité qui s'attachait à sa personne. Après lui, Abel Hovelacque (1890-

1896), qui, par son attachement éclairé à nos intérêts et par son caractère, a laissé parmi nous un souvenir impérissable, l'excellent Dr Thulié (1896-1914) et M. Yves-Guyot (1914-1920) nous ont consacré successivement, dans ces mêmes fonctions, tout leur dévouement.

Gavarret, convaincu de l'utilité de l'Ecole, constatant l'importance qu'elle avait prise — plus de cent mille présences d'auditeurs à ses cours avaient été enregistrées durant les douze premières années — et désireux de la voir étendre encore son champ d'activité, se trouva d'accord avec le Comité d'administration pour demander la reconnaissance d'utilité publique. Or, comme d'après la loi du 18 mars 1880, relative à la liberté de l'enseignement supérieur, aucune association formée en vue de cet enseignement, aucun établissement enseignant indépendant de l'Etat, ne peuvent être reconnus que par une loi spéciale, le Comité de l'Ecole chargea M. Yves-Guyot, alors député, d'en poursuivre le vote.

M. Yves-Guyot, usant de son droit d'initiative parlementaire, déposait, le 26 octobre 1888, une proposition de loi signée par 67 de ses collègues ; et, deux mois après, sur déclaration d'urgence, la Chambre des députés votait la loi ayant pour objet la reconnaissance d'utilité publique de l' « Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques » (telle est notre appellation légale), — loi qui, transmise au Sénat, y fut votée sur le rapport du Pr Cornil, pour être promulguée le 22 mai 1889. A propos de cette approbation par le Sénat, il vaut d'être rappelé que le vote de la haute assemblée ne fit qu'enregistrer l'avis unanimement favorable d'une commission présidée par Jules Simon et qui comptait parmi ses membres les Drs Théophile Roussel et Cornil, MM. de Rozières et Agénor Bardoux, Bardoux qui, ministre de l'Instruction publique, avait entouré nos débuts de sa protection éclairée.

Si l'on recherche maintenant ce qu'est devenue l'Ecole d'Anthropologie depuis sa reconnaissance d'utilité publique, on sera frappé de l'importance des résultats auxquels elle a su atteindre, en s'aidant de moyens malheureusement plus que médiocres, et du contraste véritablement affligeant entre l'infimité de ses ressources et les réalisations qui lui sont dues.

Le Comité de l'Ecole, fidèle continuateur de la tradition de Broca, s'est efforcé de constituer, comme il le souhaitait, un enseignement le plus divisé, le plus complet possible, de manière à fournir en une année, aux auditeurs, un corps suffisant et varié de connaissances anthropologiques. Les 8 chaires qui existaient en 1889, lors de la reconnaissance d'utilité publique, ont été portées à 10, sans parler des cours et confé-

rences complémentaires. Dans ces chaires se sont assis des maîtres de la valeur et du renom d'un Mathias Duval, l'un des plus merveilleux enseigneurs qui aient jamais existé, d'un Gabriel de Mortillet, d'un Laborde, d'un André Lefèvre, d'un Letourneau, d'un Schrader, dont les leçons ont servi à mettre à la portée des esprits, de plus en plus nombreux, qui cultivent nos études, des données scientifiques de très haut prix, outre qu'elles ont largement fait connaître, dans tout le monde pensant, cette science, si française par ses origines, de l'Anthropologie.

Il y a une trentaine d'années, dans un Congrès d'anthropologistes allemands à Lindau, feu le Pr Waldeyer, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Berlin, examinant la part faite aux études anthropologiques dans les établissements d'enseignement supérieur chez les diverses nations, proclamait déjà que, bien que l'Anthropologie ne figurât pas encore sur les programmes des universités françaises, les dix chaires de l'Ecole libre de Paris fournissaient néanmoins les plus puissants moyens d'en faciliter la connaissance et les progrès, et que, grâce à elles, ainsi qu'à la chaire du Muséum d'histoire naturelle, notre pays occupait le premier rang (à l'exception peut-être des Etats-Unis) pour l'enseignement de la science de l'Homme.

Parmi ceux qui ont suivi nos cours, plusieurs sont devenus professeurs en des Universités étrangères. Remarquons-le : qu'il s'agisse de la science elle-même ou qu'il s'agisse de son enseignement, la France a toujours eu l'initiative. Buffon, au milieu du XVIIIe siècle, écrivait son traité des *Variétés dans l'espèce humaine*. Au commencement du XIXe, Louis-François Jauffret fondait, à Paris, la *Société des Observateurs de l'homme* ; il enseignait l'anthropologie au Louvre, dans la salle des Ducs et Pairs. Armand de Quatrefages la professait avec éclat, au Muséum d'histoire naturelle, dès 1855. La Société d'Anthropologie de Paris est l'aînée de quatre ans de la plus âgée de ses sœurs, la Société d'Anthropologie de Londres. Pareillement, l'Ecole de Paris, la première au monde qui ait été créée, peut revendiquer le mérite d'avoir servi de modèle à nombre d'institutions analogues, en des pays où l'importance non pas seulement scientifique, mais pratique et sociale de l'Anthropologie a été comprise : telle l'Ecole, vraie « filiale » de la nôtre — et je pense qu'ils ne repousseront pas ce titre, — qu'ont constituée, au lendemain de la guerre, nos amis liégeois.

Pour appuyer son enseignement oral et répandre, en France et au dehors, avec les travaux de ses membres ou de ses collaborateurs, les constantes acquisitions de la science, notre Ecole publie, de concert aujourd'hui avec celle de Liége, une revue illustrée, la *Revue Anthropo-*

logique (ancienne Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris) dont le passé de trente-six ans bientôt dit assez, je pense, la place qu'elle a réussi à se faire parmi les principaux périodiques français, ainsi que la réputation méritée qu'elle s'est acquise dans les milieux scientifiques.

Je ne puis que mentionner encore, beaucoup trop rapidement, comme émanant de nous : l'œuvre palethnologique fondamentale de Gabriel de Mortillet ; les douze volumes de sociologie — tout un précieux et inestimable répertoire — de Charles Letourneau ; les beaux livres d'André Lefèvre sur les langues, les mythologies, les religions, la Grèce et l'Italie antiques ; ceux du professeur Bordier sur la pathologie comparée et la géographie médicale ; les leçons publiées de Mathias Duval sur le darwinisme ; l'excellente *Linguistique* d'Abel Hovelacque, et ses travaux sur l'homme primitif ancien et contemporain, sur les nègres de l'Afrique sus-équatoriale et sur l'ethnologie de la France ; les fouilles et découvertes préhistoriques qui ont rendu célèbre universellement le nom de notre collègue, le Dr Capitan ; les recherches morphologiques et les enquêtes bio — et psycho-sociologiques du professeur Papillault ; les études d'anthropologie générale, philosophique et morphologique de Manouvrier ; d'anatomie comparée, du professeur Anthony ; celles du professeur Paul-Boncour sur les dégénérescences et la criminalité ; les documents sur l'anthropologie de la Corse recueillis par M. Mahoudeau ; les nombreuses publications de MM. Adrien de Mortillet et Zaborowski dans le domaine de la préhistoire, de l'ethnographie comparée et de l'ethnologie ; le livre du Dr Henri Weisgerber sur *Les Blancs d'Afrique* ; puis la création, en 1920, de ce grand *Institut international d'Anthropologie* qui compte actuellement plus de 600 membres appartenant à plus de 20 nationalités des deux hémisphères, Institut dont l'Ecole de Paris a été le foyer originel et reste le centre animateur ; et j'arrive enfin, Messieurs, pour terminer, à ce qui est, hélas ! le revers de la médaille.

Notre Ecole, qui a fait ce que je viens de rappeler, vit presque uniquement de modestes subventions que lui accordent chaque année le budget du Ministère de l'Instruction publique, la Ville de Paris et le Conseil général de la Seine. Ces subventions sont tout entières consacrées à l'enseignement. Ni le directeur et le sous-directeur, ni aucun des fonctionnaires de l'Ecole (trésorier, conservateur des collections, secrétaire du comité administratif, directeur de la Revue) ne touchent un centime d'allocation ou d'indemnité ; tous remplissent leurs fonctions avec un absolu désintéressement. Et quant à nos professeurs, l'enseignement de l'Ecole étant entièrement gratuit pour le public, force leur,

est de se contenter de traitements misérables, qui n'ont pas été augmentés depuis la guerre et se trouvent représenter dès lors, dans les conditions actuelles de la vie et devant la crise économique dont nous souffrons, des traitements de famine que repousseraient — Dieu sait avec quelle indignation ! — l'honorable corporation des balayeurs municipaux et, *à fortiori*, ces demoiselles des P. T. T., qui naguère menaient si beau tapage pour faire une fois de plus améliorer les leurs. Est-ce que vraiment, suivant un mot trop fameux, « la République n'aurait pas besoin de savants ? »

Malgré l'exiguïté de ressources mesurées au compte-gouttes, il nous était encore possible, avant 1914, de faire face, moyennant une économie rigoureuse, à nos besoins les plus pressants, d'enrichir, par exemple, notre bibliothèque des ouvrages indispensables. Cela ne nous est plus permis aujourd'hui, où nous devons inscrire « néant » aux articles fonds d'études, fouilles et explorations, enquêtes ethnologiques ou bio-sociologiques, publications de quelque étendue, voire achat de livres et d'objets.

L'installation matérielle est à l'avenant. En 1892, l'Ecole obtenait de la générosité du Conseil Municipal, sur la demande d'Abel Hovelacque et du Dr Thulié, l'emplacement strictement nécessaire pour y réunir, à côté de la salle des cours, sa bibliothèque et ses collections, distinctes de celles de la Société et du Laboratoire d'Anthropologie. Hovelacque prévoyait déjà le temps où il nous faudrait plus d'espace. Ce temps est venu, hélas ! il est même dépassé depuis bien des années : nous étouffons, à la lettre, dans nos locaux insuffisants, quatre petites chambres archibondées où livres et collections s'empilent, se détériorent forcément, faute de place. C'est tout simplement lamentable ! Songez, Messieurs, que notre musée ne compte pas moins de 4 à 5.000 numéros, comprenant un nombre de pièces beaucoup plus considérable : il possède, notamment, une admirable collection préhistorique française, dont les plus anciens spécimens remontent aux temps tertiaires, mais que l'étroitesse du local nous empêche de mettre en valeur et de faire connaître. Ajoutez y des objets d'ethnographie en assez grand nombre, plus une bibliothèque cataloguée sur fiches, par matières et par auteurs, et où 3.500 volumes (non compris les périodiques) voisinent avec des cartons renfermant 4.000 brochures. Toutes ces richesses, le manque d'argent et le défaut d'espace nous interdisent également de les augmenter désormais.

Et, cependant, les sciences anthropologiques continuent leurs progrès ! Elles ouvrent, à cette heure, à nos esprits, des perspectives agrandies et des horizons renouvelés dont il vous sera parlé dans un instant ;

de nouveaux efforts sont devenus nécessaires. Veut-on qu'à un passé dont nous avons, certes, le droit de nous enorgueillir, l'avenir réponde dignement ? eh bien ! en ce cas, il faut nous venir en aide. Pour les tâches futures qui s'imposent, notre dévouement est prêt encore, et notre bonne volonté n'est point lassée ; mais nous ne pouvons pas faire l'impossible.

Monsieur le Ministre, Messieurs, laissez-moi le répéter, il faut qu'on nous aide !... Il le faut, et pour le bien de la science, et — puisque la France est la terre natale de l'Anthropologie — pour l'honneur même de ce pays.

LE ROLE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DANS LES PROGRÈS DE LA PRÉHISTOIRE

Par le Dr CAPITAN

Examiner le rôle de l'Ecole d'anthropologie dans l'enseignement de la préhistoire, c'est suivre l'évolution même de la préhistoire depuis cinquante ans. Nous ne pouvons ici qu'en tracer les grandes lignes en indiquant les directives diverses qu'a suivies notre Ecole.

Au moment de sa fondation, les grandes recherches préhistoriques avaient déjà permis de constituer un corps de doctrines étudiant les origines et l'évolution humaines.

Les découvertes paléolithiques anciennes de Conyers (1715), de Frère (1780), avaient été faites à nouveau et précisées par Boucher de Perthes. Les grandes fouilles des cavernes de Tournal, Buckland, Dupont, etc., avaient éclairé les origines du quaternaire moyen et supérieur. Celles de Lartet et Christy, de Vibraye, de Franchet, de Massénat, avaient apporté un contingent considérable de pièces ethnographiques et d'œuvres d'art quaternaires.

Les directives s'étaient précisées et les méthodes de classification constituées. Tout d'abord les méthodes basées sur l'étude chronologique de la faune avaient été mises en œuvre : époques du mammouth, du grand ours, du renne.

C'est alors que notre maître, le premier professeur d'anthropologie préhistorique, Gabriel de Mortillet, imagina sa fameuse classification industrielle, caractérisant chaque époque de l'évolution humaine par le nom d'une localité typique où abondaient les formes industrielles caractéristiques de chaque époque (chelléen, acheuléen, moustérien, etc.). Dès lors les méthodes à la fois ethnographique et faunique durent faire intervenir de façon préséante la méthode industrielle, et l'influence de Gabriel de Mortillet fut considérable.

C'est alors que Piette, avec ses méthodes très précises, ajouta la

stratigraphie ; mais il ne put constituer d'école et les méthodes du professeur de l'Ecole d'anthropologie régnèrent en maîtresses.

En 1893, l'un des vieux élèves du Pr Gabriel de Mortillet, depuis quelques vingt ans déjà, commença ses recherches en Dordogne. Il y établit la notion primordiale de stratigraphie qui jusque-là n'avait été presque jamais mise en œuvre en Dordogne Il l'introduisit également dans toutes les recherches en sous-sol du Vieux Paris, à la commission municipale portant ce nom. Aussi, lorsqu'en 1899, ses collègues de l'Ecole d'Anthropologie le désignèrent pour succéder à son vieux maître Gabriel de Mortillet, il était prêt à maintenir ces multiples directives dans l'enseignement de l'Ecole d'Anthropologie : stratigraphie, industrie, paléontologie dans leur ordre d'importance relative.

Alors survint (1902) une série de découvertes qui éclairèrent d'un jour tout nouveau l'histoire des hommes du quaternaire supérieur ; ce fut la découverte et la démonstration de l'art pariétal : étonnantes manifestations d'art (gravures et peintures) sur les parois de grottes profondes, absolument obscures.

Le fait semblait tellement extraordinaire qu'il fut nié tout d'abord, et que la découverte faite par Sautuola des admirables peintures et gravures des parois et du plafond, de la grotte d'Altamira en 1875 avait été considérée comme purement illusoire. Même la découverte de gravures pariétales sur les parois de la grotte de la Mouthe par Rivière en 1897 n'entraina pas la conviction. Nos découvertes de 1902 avec Breuil et Peyrony des grottes des Combarelles et de Font de Gaume près des Eyzies, leur exposé à l'Académie des Sciences, puis à l'Académie des Inscriptions par des maîtres éminents comme Moissan et de Barthélémy dont le puissant concours ne nous à jamais manqué, nos démonstrations précises, modifièrent l'opinion scientifique. Notre enseignement à l'Ecole, puis de nouvelles découvertes à Pair Non Pair et dans quelques autres gisements, la réhabilitation d'Altamira par Cartailhac et Breuil, apportèrent un nouvel appui à ces idées nouvelles. Depuis lors, la question a marché à pas de géants. Les mémorables et multiples découvertes de Breuil en Espagne, celles de nombreux confrères espagnols, puis, ultérieurement, les belles découvertes dans les grottes pyrénéennes établirent la question sur des bases indiscutables, ouvrant ainsi largement un nouveau et important chapitre d'ethnographie préhistorique.

On voit que notre Ecole a joué dans sa genèse un rôle important.

Nous devons aussi signaler les remarquables découvertes de Breuil, au point de vue classification, qui l'ont amené à établir sur des bases irréfutables l'existence d'une coupure fort importante dans la classifi-

cation préhistorique : l'aurignacien. Breuil fut un de nos élèves avant de devenir un maître ; il subit certainement l'influence scientifique de notre Ecole.

Celle-ci se fit sentir encore en Dordogne, où Peyrony travaille depuis plus de trente ans en parfaite communauté d'idées avec nous. Il est devenu le maître fouilleur incontesté du paléolithique. Là encore notre Ecole a pu exercer son influence.

De même en Bretagne, le maître fouilleur des mégalithes, l'homme qui les a le plus et le mieux étudiés, qui les répare et les restitue de façon parfaite : Le Rouzic, est constamment en rapport avec nous et suit minutieusement les directives de notre section préhistorique.

Il y a déjà plus de vingt ans, notre ami Commont, intéressé par les fouilles des carrières de Saint-Acheul où il résidait, vint nous demander conseils et directives pour tâcher de se débrouiller au milieu des facies si variés des graviers quaternaires de la Somme ; il se mit à l'étude alors et devint le grand spécialiste des alluvions quaternaires anciennes. Nous allâmes étudier sur place avec lui les gisements qu'il observait; souvent aussi il vint nous demander conseil et certes l'influence de notre Ecole fut manifeste dans ses travaux.

Nous ne devons pas oublier non plus un chercheur émérite : M. Reygasse, qui, dans l'Afrique du Nord, a réuni une admirable collection préhistorique devenue la propriété du gouvernement d'Algérie. Tout en appliquant ses méthodes de recherches, Reygasse a souvent eu les conseils et les directives de l'Ecole d'anthropologie.

Pour ce qui est de l'étude si complexe de l'ancien hiatus, toute une série de recherches suivies, inspirées ou coordonnées par notre Ecole, ont apporté des éclaircissements importants sur le sujet. Telles les si importantes fouilles de Belgique par Hamal-Nandrin et Servais (Bois-Rouge), telles celles de Franchet et Giraux dans la forêt de Montmorency, telles celles de Sarauw à Kywik près de Goteborg (Suède).

Les observations nombreuses faites à l'étranger ont permis de démontrer et d'enseigner les théories actuelles et de montrer qu'il était facile, grâce à quelques interprétations nouvelles ou à des adaptations modernes, de les faire cadrer avec notre façon ancienne d'interpréter les faits.

C'est ainsi qu'il a été aisé de démontrer l'exactitude de la classification de notre vieux maître de Mortillet dans ses grandes lignes et de prouver qu'on pouvait parfaitement l'adapter par quelques modifications conformes aux faits à l'interprétation de découvertes nouvelles et de facies locaux particuliers. C'est ce qui ressort d'études comparatives dans le centre de l'Europe par exemple.

Donc, là encore, les vieilles traditions de notre Ecole adaptées aux idées de progrès les plus avancées ont pu être présentées et enseignées.

Un exemple très net est fourni par nos études sur les silex taillés du pliocène supérieur d'Ipswich (en Angleterre) et sur ceux encore très discutés du miocène supérieur de Puy Courny (Cantal) et que, jusqu'à nouvel ordre, nous considérons comme taillés.

L'étude comparative de la préhistoire en des pays variés nous amena à introduire bien plus qu'autrefois la géographie dans les études de préhistoire et à envisager dans leurs diversités les facies locaux de chaque groupe ethnographique local rattachés à la classification générale.

Nous fûmes ainsi conduits, avec mon collaborateur Deffontaines, à chercher un mode d'emploi de la géographie humaine en préhistoire, ainsi que des méthodes de constructions de paysages géographiques permettant d'en faire une analyse complète suivant les méthodes de la géographie humaine. Ces tentatives ont d'ailleurs été soumises à notre cher collègue Brunhes et approuvées par lui.

Nous cherchons en ce moment à les mettre en œuvre et à faire revivre par ces méthodes et les comparaisons ethnographiques nos lointains ancêtres des divers âges de la pierre.

On le voit donc, l'Ecole d'anthropologie, dans son enseignement de la préhistoire, s'est toujours préoccupée de maintenir les vieilles traditions que nous ont laissées nos maîtres, traditions de critique impartiale, de scrupuleuse observation, mais en les adaptant à tous les progrès de la science que nous adoptons toujours, lorsque leur exactitude nous paraît démontrée.

L'Ecole d'anthropologie a suivi ainsi ses traditions qui peuvent se résumer ces mots : progrès continuel, rectitude absolue, et sévères traditions de critique impartiale.

Telle s'est comportée notre section préhistorique, telle elle continuera à se conduire.

LA RECHERCHE DES CAUSES ACTUELLES EN ANTHROPOLOGIE

ET SON ENSEIGNEMENT A L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

par le Dr PAPILLAULT

Vous avez entendu résumés par le Pr Capitan en un savant et émouvant raccourci, les magnifiques progrès qu'a fait l'Anthropologie dans la connaissance du passé de l'homme et de ses lointaines origines. Certes, il y a encore bien des lacunes dans cette connaissance de nos ancêtres, de leurs industries et de leurs arts. Nous n'avons pas encore la preuve certaine que les races quaternaires de nos régions aient laissé des descendants parmi les populations actuelles ; et trop souvent nous ignorons quelle est la race qui a déposé dans les couches géologiques la trace de son activité et de son intelligence. Mais, depuis cinquante ans, les découvertes se sont multipliées d'une façon si féconde, elles ont été exposées ici avec tant d'éclat, que nous commençons déjà à entrevoir la longue suite d'étapes par laquelle ont passé les hommes pour parvenir à leur état actuel de développement et de civilisation.

Les restes humains de ces lointaines périodes géologiques nous ont d'abord appris avec quelle lenteur évolue notre organisme ; ils nous permettent cependant d'émettre quelques hypothèses probables « sur la place exacte du type humain dans la série des êtres », comme l'a écrit notre collègue le Pr Mahoudeau ; ils nous permettent surtout d'entrevoir la série des transformations que le type humain a subies depuis les temps tertiaires pour réaliser les formes variées, spécifiques ou raciales, que nous observons actuellement. En d'autres termes, ces découvertes ont apporté un appoint précieux au transformisme.

Nous devons nous réjouir de ce résultat ; permettez-moi, Messieurs, d'y insister un peu. Le Transformisme est très attaqué en ce moment ; ses adversaires affirment qu'il est à jamais compromis, parce que les systèmes de Lamarck et de Darwin paraissent de plus en plus insuffisants pour coordonner et expliquer les innombrables expériences que

la patience des chercheurs accumule dans tous les domaines de la Biologie. J'admets, pour ma part, cette insuffisance, et je crois, je dirai même, j'espère, qu'elle deviendra chaque jour plus évidente. Je l'espère parce que nos théories ne sont que des essais momentanés pour embrasser les découvertes déjà faites et susciter de nouvelles recherches ; qu'elles éclateront forcément sous la poussée des connaissances plus vastes ; et que leur insuffisance prouvera tout simplement les progrès que la Science aura accomplis. Le Transformisme n'en est point atteint, parce qu'il n'est point lié à une hypothèse, toute géniale qu'elle puisse être. En vérité, il n'est ni une théorie, ni un système, comme on le croit à tort si souvent ; il n'est point éphémère comme eux, parce qu'il est une *méthode de recherche* qui s'impose et s'imposera toujours en Biologie.

Nos sciences, en effet, n'ont qu'un but, la *découverte des causes naturelles*, ce que la Philosophie appelle les enchaînements des causes secondes ; et nous n'avons qu'un moyen pour les découvrir : l'observation et l'expérience. Or un individu vivant, un homme par exemple, est le produit d'une immense quantité de causes que les sciences anthropologiques s'efforcent de démêler et de classer, et qui forment deux groupes dont les effets se confondent dans la réalité, mais dont la recherche diffère profondément : c'est d'abord les *causes actuelles* sans lesquelles la croissance de l'organisme humain, son entretien, sa persistance et son fonctionnement ne pourraient se manifester. C'est, d'un autre côté, l'*immense série des causes anciennes*, dont l'effet se résume dans son hérédité et qui ont créé sa race au cours des âges.

Chacun de ces deux groupes de causes, *actuelles* et *anciennes*, se dispute l'attention des anthropologistes et l'accapare plus ou moins suivant les goûts individuels et surtout suivant les époques et les croyances dominantes ; alors que le choix qu'on en fait devrait dépendre uniquement, comme j'espère le prouver, de la nature des phénomèmes qu'on étudie.

Un Descartes, par exemple, a fait un immense effort pour expliquer notre machine organique avec les causes immédiatement agissantes qui détermineraient, selon ses idées, le développement de ses organes et leur fonctionnement. Ses vues générales, malgré des erreurs inévitables, indiquaient une voie qu'il ne faut pas oublier.

Au contraire, depuis le XVIIIe siècle, l'attention a été attirée sur les variations morphologiques que les espèces ont subies au cours des âges et sur les causes possibles de ces variations. Les magnifiques découvertes de la Paléontologie, auxquelles j'ai fait allusion précédemment, ont eu un tel retentissement auprès du grand public, elles ont

suscité un tel excès d'enthousiasme, qu'elles ont fait naître, malgré les grandes vérités qu'elles nous révélaient, *deux illusions* sur lesquelles vous voudrez bien me permettre d'insister un peu.

La première tend à limiter l'Anthropologie à la recherche des origines, en particulier à la Préhistoire. C'est là une simple erreur d'opinion, qu'aucun auditeur de nos cours ne peut partager ; et le savant rapport du Pr Hervé, qui vient de nous exposer l'organisation de notre Ecole, et la variété des matières qu'on y a enseignées depuis la fondation, en constitue la meilleure des réfutations.

Mais la seconde erreur est beaucoup plus grave ; on ne la rencontre pas, comme la précédente, chez un public plus ou moins ignorant de nos études ; elle règne chez des esprits qui s'adonnent avec zèle à l'Anthropologie, et elle exerce sur eux une influence aussi profonde que déplorable, car elle stérilise des efforts qui pourraient s'appliquer à des recherches aussi utiles à la science que fertiles en applications. En quoi consiste-t-elle ? à croire que l'attention des chercheurs doit se concentrer presque uniquement sur le groupe des causes anciennes, c'est-à-dire sur la série des variations dans le passé et sur les causes qui les ont déterminées. Dans l'observation d'un phénomène humain quelconque, l'étude de ses corrélations actuelles devient secondaire, presque négligeable et, en fait, souvent négligée, car elle ne paraît bonne qu'à poser un problème que peut seul résoudre l'étude de son passé, de ses origines, de sa Paléontologie en un mot.

Un énoncé aussi abstrait a besoin d'être éclairé par quelques exemples ; ils serviront aussi à montrer dans quelles parties de l'Anthropologie cette méthode trop étroite, trop unilatérale, est plus spécialement nocive et stérile.

Portons d'abord notre attention sur les *caractères morphologiques*. Les très nombreuses variétés que nous offrent les races humaines actuelles mériteraient d'être connues dans leurs origines, et je ne nie pas que leur genèse et leur évolution ne présentent un puissant intérêt philosophique. Malheureusement les découvertes paléontologiques se font avec une lenteur extrême. Des siècles, peut-être, passeront avant que nous ayons les matériaux nécessaires pour dégager les types ancestraux des races humaines actuelles. Nous les ignorons encore complètement et la lutte fameuse entre les polygénistes et les monogénistes a pris fin faute d'arguments sérieux et valables. La recherche des causes actuelles me paraît autrement intéressante ; elle nous offre un immense champ d'exploration, où l'on a déjà beaucoup travaillé, mais où il reste tant à faire ! C'est la tâche de l'Ethnologie que le Pr Georges Hervé a résumée en quelques mots que je me plais à citer :

« Dénombrer, écrit-il, les unités ethniques, les définir, les classer ; déterminer leurs affinités ou leurs dissemblances ; reconnaître leurs aptitudes ; démêler leurs rapports avec la nature et leur rôle dans l'histoire, par là, peut-être, avancer le moment où l'esprit humain, échappant aux servitudes séculaires, voudra ne plus entendre que la vérité, telle est sa tâche ». La portée philosophique de ces recherches est nettement indiquée ; permettez-moi d'en exposer plus explicitement la portée pratique qui est considérable. Celle-ci est bien limitée, bien indirecte, en Paléontologie : même si nous pouvons connaître un jour les variations de l'humanité dans le passé, les causes qui les ont déterminées resteront souvent hypothétiques, tandis que les facteurs actuels, qui agissent sur chaque génération, tombent sous notre observation et notre contrôle. Et surtout ce sont des forces sur lesquelles l'homme peut agir ; il peut les ordonner, les modifier, les tourner à son avantage et accélérer ainsi ses progrès. Une foule de problèmes, à la fois théoriques et pratiques, reçoivent ainsi de l'Anthropologie des solutions de plus en plus exactes, de plus en plus utiles. Citons-en quelques-uns.

Les différences physiques, morphologiques, qui s'observent entre les races, entraînent-elles des différences fonctionnelles correspondantes ? Ces variations sont-elles assez générales pour entraîner de réelles inégalités entre ces groupes, créant ainsi des races d'élite qui doivent dominer les autres et même les éliminer, ou s'agit-il simplement d'aptitudes différemment spécialisées, qui pourraient s'employer à une coopération harmonieuse, profitable à l'humanité toute entière ? — Les tares les plus diverses apparaissent dans toutes les races, mais sont-elles plus nombreuses et plus profondes chez certaines d'entre elles, et y sont-elles fixées d'une façon irrémédiable ? — Certaines races paraissent plus sensibles à certaines maladies. Ce fait est-il dû simplement à des migrations sous de nouveaux climats, ou dépend-il d'une adaptation difficile à un nouveau genre de vie et à une civilisation venue d'ailleurs ? Des races entières sont ainsi menacées d'extinction, privant l'humanité d'un trésor précieux d'aptitudes et d'énergies qui pourrait être utilisé au profit de tous. Même entre les races les plus civilisées, des phénomènes analogues s'observent ; elle deviennent elles-mêmes victimes, par certains côtés, des cultures qu'elles ont créées. Quels sont donc les moyens de lutter contre ces facteurs délétères, et d'assurer, comme le veut *l'Anthropologie eugénique*, à chaque nouvelle génération, une activité productrice supérieure, liée à une constitution plus robuste ? — Ces différences d'aptitudes entre les races créent-elles des obstacles insurmontables à la fécondité de

leurs métissages ? Leur nature s'y oppose-t-elle, soit en imposant un retour aux races d'origine, soit en condamnant leurs produits, leurs métis, à la stérilité, ou pis encore, à une infériorité physique et morale qui risquerait de faire régresser le type humain ?

Ces quelques exemples, dont je pourrais allonger la liste presque indéfiniment, suffisent pour prouver combien leur solution peut accroître les forces productrices de l'homme en élevant sa valeur physique et sociale. Et je conclurai par une citation du Pr Manouvrier, dont la retraite laisse un si grand vide parmi nous: « La connaissance des êtres humains est indispensable au perfectionnement des divers arts qui ont pour objet l'action sur les êtres humains, la direction des hommes, en un mot l'anthropotechnie. La médecine et l'hygiène, la morale, le droit, l'éducation et la politique ont besoin de la science anthropologique. »

Les diverses citations que je viens de faire de mes collègues sont empruntées au livre que l'Ecole a publié pour fêter, il y a vingt ans, son trentenaire. Après eux, qu'il me soit permis de rappeler les conclusions que j'y publiais. Je montrais que l'Anthropologie n'observe les *individus* que pour étudier les *groupes* organiques qu'ils constituent, groupe raciaux fondés sur leurs affinités naturelles, ou groupes sociaux réalisant les buts les plus divers de l'activité humaine, et je concluais que, grâce aux connaissances approfondies que ces enquêtes lui révèlent, « elle-pourra répondre d'une façon toujours plus adéquate au but ultime d'ordre essentiellement pratique qu'elle s'est marqué : donner à ces groupements la direction vraiment scientifique qui leur a toujours manqué ; organiser ainsi la coopération mondiale des hommes suivant les nécessités mieux connues de la vie en commun ; par là, améliorer et fortifier la représentation subjective que nous nous formons de ces nécessités et qu'on appelle la conscience morale ».

A ces vues, auxquelles je suis resté fidèle, je m'empresse d'ajouter que l'Anthropologie, pour réaliser pleinement la valeur pratique de ses recherches et de son enseignement, ne peut se limiter à l'étude de la Paléontologie et des causes anciennes qui ont agi sur l'homme à des époques à jamais disparues et sur lesquelles nous ne pouvons plus rien. Elle doit donner une large place à l'étude des facteurs qui agissent devant nos yeux sur la vie des groupes en perpétuelle transformation. Cette règle s'impose, comme je viens de le montrer, pour la connaissance des caractères physiques et des groupes raciaux, observés avec la technique la plus minutieuse, telle qu'on la pratique dans *nos laboratoires*.

Et je dois rappeler à ce propos que l'éminent biologiste Yves Delage invoquait surtout les *causes actuelles* (l'expression est de lui) pour expliquer le développement des êtres vivants, la persistance de leurs caractères physiques et même leur hérédité.

A plus forte raison l'étude des causes actuelles s'impose-t-elle quand on cherche à expliquer, non plus des caractères organiques relativement fixes, mais de *simples actes*, de nature forcément instable et transitoire, comme les mœurs, les croyances, les sentiments ; en un mot tous les comportements individuels et collectifs dont l'ensemble détermine la formation, la persistance, le progrès ou la régression des groupes sociaux et de leurs civilisations.

Certes, les objets matériels que découvre et classe l'Ethnographie préhistorique nous apportent des indications précieuses sur les besoins fondamentaux de l'homme, et sur les moyens primitifs qu'il a employés pour les satisfaire. Mais, de même que les races préhistoriques ne nous laissent que le squelette de leur organisme, ainsi nous n'avons dans ces objets que les squelettes de leurs civilisations disparues. Tous les *psychismes vivants* qui en étaient les créateurs et les animateurs se sont évanouis, les organismes sociaux ont disparu, les milieux physiques eux-mêmes se sont transformés.

Or, nous avons devant nous un milliard et demi de ces psychismes vivants, pensants, agissants, avec les organismes dont ils contrôlent le fonctionnement. Comment s'adaptent-ils aux milieux si variés du monde actuel ? Quelles corrélations présentent-ils avec l'organisme familial et social ? Par quelle éducation et par quelle hygiène peut-on utiliser, sinon modifier leurs aptitudes héréditaires, pour les adapter au milieu mouvant des institutions, perfectibles elles-mêmes ? A quels besoins, à quels facteurs actuels répondent leurs sentiments, leurs tendances inconscientes si curieuses à découvrir et dont le rôle nous apparaît chaque jour plus prépondérant ? Quelle est l'action stimulante de leurs créations artistiques et religieuses ? Autant de problèmes que l'étude des facteurs actuels peut seule résoudre en utilisant la technique et les enquêtes de l'Ethnographie comparée et de la Psycho-sociologie. Et à ce propos on me pardonnera de rappeler que j'ai répandu au cours de ma vie scientifique et par les institutions les plus diverses, six questionnaires dont le titre suffira à indiquer les préoccupations : questionnaire sur la valeur des races humaines ; questionnaire sur les croisements de races humaines ; questionnaire sur la valeur et l'hérédité des criminels ; questionnaire pour la société d'autopsie ; questionnaire sur le choix d'une profession féminine compatible avec une vie familiale prospère ; questionnaire pour nos instituteurs dans les colonies.

J'ai le devoir de rappeler en terminant que l'Ecole d'Anthropologie, qui a tant fait pour la Préhistoire, n'a jamais oublié dans son enseignement l'étude des causes actuelles et leur portée pratique. Comment son créateur, l'illustre Paul Broca, l'aurait-il oublié, lui qui, par sa profession de chirurgien, était en contact perpétuel avec les misères humaines? C est ainsi que, dès les débuts, nous trouvons, à côté de l'anthropologie préhistorique, des chaires d'anatomie, de biologie, d'ethnologie, de linguistique, de démographie et de géographie médicale. Et l'Ecole est restée fidèle à cet esprit. A l'histoire des civilisations, elle a substitué une chaire de sociologie ; elle avait même créé une chaire d'anthropologie pathologique. Il y a quelques années elle a créé une nouvelle chaire pour l'anthropologie criminelle, tandis que nos conférenciers enseignent l'eugénique, l'ethnographie et l'éthologie comparée, l'hygiène même pour l'adulte et pour l'enfant.

Les mêmes préoccupations se sont fait jour quand l'Ecole a organisé l'*Institut International* et les nombreux Offices de recherche dont je salue ici quelques représentants éminents. Un simple coup d'œil jeté sur les 8 sections qui travaillent ici dans notre *Office central*, ainsi que dans les *15 Offices nationaux* créés à l'étranger, suffit pour montrer que l'Ecole est restée fidèle à l'esprit de son fondateur et qu'elle s'efforce de maintenir et de développer son œuvre. En somme notre Ecole constitue, avec l'*Office central* de l'*Institut international*, qui étend son influence à l'étranger,—avec la *Société d'Anthropologie* qui a pour fonction de recruter de nouveaux chercheurs en soumettant leurs travaux à la discussion,—avec le *Laboratoire d'Anthropologie* qui dirige des enquêtes et donne un *enseignement technique* qui s'ajoute à l'enseignement plus général qu'elle donne au grand public ; — avec ces trois institutions, dis-je, elle constitue un organisme scientifique dont toutes les parties sont liées indissolublement dans une constante collaboration Et à cet organisme, qui vit et travaille depuis plus d'un demi-siècle, vous voudrez bien vous associer à moi pour donner le nom de son illustre fondateur, et le baptiser: Institut Broca (1). Ce titre marquera le souvenir d'un glorieux passé, et il sera un drapeau pour nous rallier et nous diriger dans l'avenir.

1. L'idée de l'*Institut Broca* a été acclamée par l'assemblée.

LE LABORATOIRE DE BROCA

par M. le Dr ANTHONY

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Mon collègue, le Pr Hervé, vous parlant tout à l'heure des buts et de l'organisation de l'Ecole d'Anthropologie, a évoqué et fait revivre devant vous la haute personnalité de notre illustre fondateur.

Permettez-moi, à la fois comme successeur de Broca dans sa chaire de l'Ecole d'Anthropologie et comme professeur d'Anatomie comparée au Muséum national d'Histoire naturelle, d'ajouter quelques mots à ce que vient de dire notre collègue.

Je voudrais vous exposer ce que Broca a voulu et vous montrer que ses conceptions organisatrices n'ont rien perdu de leur actualité. En donnant une place prépondérante à l'anatomie, à la fois dans l'enseignement anthropologique et dans la réalisation des progrès que devait poursuivre la science, jeune encore, dont il traçait le programme, il ne faisait que se conformer aux nécessités d'une vérité qu'il savait éternelle.

Ne s'impose-t-il pas, en effet, à la logique comme au bon sens, que la base de toutes les études dont l'homme peut être le sujet est une connaissance approfondie de son anatomie et de sa physiologie ? Broca l'ignorait si peu qu'il ne voulut confier à personne l'enseignement d'une discipline qu'il considérait, à juste titre, comme la pierre angulaire de l'édifice qu'il construisait : il se réserva à l'Ecole la chaire d'Anthropologie anatomique et l'occupa jusqu'à sa mort.

Il fit plus... Peu après la constitution, en 1859, de notre Société d'Anthropologie, comprenant qu'il fallait à la nouvelle science qui s'organisait un centre actif d'éducation et de production, il fonda, dans ces mêmes locaux où nous sommes et qu'il avait obtenus de la libéralité de la Faculté de Médecine, un Laboratoire où il rassembla tous les instruments nécessaires aux investigations anatomo-physiologiques et dont, pour la plupart, il était l'inventeur ; ces instruments, vous les connaissez bien, Messieurs les délégués étrangers, ils servent de

modèles à ceux dont vous munissez vos laboratoires. C'est là que, de 1860 jusqu'à la fin, Broca a passé sa vie, présidant à un véritable enseignement pratique, inspirant et dirigeant des recherches dont il faisait ensuite publier les résultats dans les Mémoires et les Bulletins de sa société.

Qu'elle est belle l'histoire de ce laboratoire ! En 1868, il fut incorporé à l'Ecole pratique des Hautes Etudes que Duruy venait de créer. Hamy, dont on sait les beaux états de service et qui devint par la suite aide-naturaliste, puis professeur d'Anthropologie au Muséum d'Histoire naturelle, en était le préparateur. Un peu plus tard y entra Manouvrier, qui devait être, dans ces murs mêmes, le continuateur de l'œuvre scientifique du maître, et qui fut le maître, à son tour, de presque nous tous, français et étrangers qui sommes encore ici. Testut, Pozzi, Hervé, Weisgerber, Deniker, et combien d'autres, y firent leur éducation d'anatomistes. Et après la disparition de Broca, sous ses successeurs officiels, toujours choisis parmi les anatomistes ou les physiologistes les plus éminents de l'époque : Mathias-Duval, Laborde, Manouvrier, Chudzinski, Papillault, le Laboratoire d'Anthropologie de l'Ecole des Hautes Etudes resta pour tous ceux qu'appelaient les recherches d'anthropologie physique l'endroit par lequel on ne pouvait se dispenser de passer.

A quelqu'un qui me demandait récemment quels sont les élèves de ce laboratoire, je n'hésitai pas à répondre : des centaines d'anthropologistes de tous les pays. Le sourire que suscita ma réponse ne saurait effleurer vos lèvres : n'est-ce pas d'ici que nous, tous, tenons l'esprit qui nous anime, les méthodes qui nous permettent de travailler ? N'est-ce pas ici qu'est née la technique que vous suivez tous et que vous faites suivre à vos élèves, cette technique sans laquelle aucune recherche anthropologique précise n'eût jamais été possible et qui a pour vous la valeur universelle d'une notation chimique ? Aussi bien que moi, vous savez pertinemment, et Broca insistait sur ce point, qu'elle ne peut s'apprendre dans les livres. Par conséquent, tous ceux qui l'utilisent, et aucun chercheur en anthropologie physique ne peut se dispenser de l'utiliser, sont venus l'apprendre ici, ou l'ont apprise de quelque autre qui n'avait pu l'apprendre ailleurs qu'ici. De telle sorte que chacun de nous, jeune ou vieux, est obligé de se dire élève de ce laboratoire.

Au surplus, Messieurs, vous êtes trop au courant des buts de l'anthropologie et des conditions de ses progrès pour penser que j'aie pu prendre la parole dans le seul dessein de faire l'éloge d'un passé glorieux, ou pour obéir à un sentiment de piété filiale. Le Laboratoire d'Anthropologie de l'Ecole des Hautes Etudes n'a jamais cessé de

répondre au besoin qui l'avait fait créer. De même qu'au temps de Broca, il n'est pas une vocation qui se déclare, un centre anthropologique qui se fonde dans un pays si éloigné qu'il soit, sans qu'il n'intervienne, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire de quelqu'un de ses anciens élèves transmettant sa tradition. Son utilité est même plus grande que jadis, puisque, du fait de son action incessante, immédiate ou médiate, les recherches d'anthropologie anatomique se multiplient de jour en jour. C'est le gardien vigilant des traditions et des principes desquels, jusqu'ici, l'Anthropologie ne s'est jamais écartée et auxquels elle doit la place honorable qu'elle occupe maintenant, partout, dans la série des sciences biologiques. C'est le propagateur, le dispensateur des méthodes qui ont empêché nos investigations de couler dès le premier jour, de se perdre peu à peu, et finalement de sombrer dans la littérature.

Pour sentir d'une manière plus aiguë combien étroitement son existence est liée aux progrès de notre science, il suffirait d'imaginer qu'il vienne à disparaître ou que, tout à coup, il cesse d'être ce qu'il a toujours été. Eloignons, Messieurs, cette attristante pensée. L'œuvre de Broca est impérissable, à l'abri des atteintes du temps, à l'abri aussi des atteintes, des entreprises particulières.

Ai-je maintenant besoin de vous dire ce que Broca a voulu ? Ai-je besoin de vous demander si vous pensez que ce qu'il a voulu il a eu raison de le vouloir ? En fondant un institut d'anthropologie modèle, complet puisqu'il possède à la fois, un laboratoire, d'abord où l'on se forme, ensuite où l'on produit, un musée où sont rassemblés les matériaux d'études, une société par les publications de laquelle on fait connaître les résultats de ses travaux, une école enfin où l'on enseigne les données acquises de la science, il a surtout voulu tracer, en lui fournissant comme base l'anatomie et la physiologie, à la nouvelle science qu'il organisait, le chemin qu'elle devait suivre. Et qu'on ne vienne pas dire que son œuvre n'a été qu'une étape dans l'évolution d'une discipline, qu'avec le temps les points de vue changent, qu'il faut marcher avec le progrès ! Sophisme que tout cela ! On ne fera jamais qu'il ne soit pas vérité de sens commun que l'étude de l'homme physique est le seul fondement solide possible à concevoir pour l'anthropologie ; on ne fera jamais que ce ne soit pas là le seul point de vue que doive conserver cette dernière, si, en tant que science, elle tient à sa valeur. C'est la marque du génie de Broca d'avoir tout préparé, tout disposé à l'avance, pour la protéger contre les égarements de l'avenir.

ALLOCUTION PRONONCÉE AU BANQUET DU CINQUANTENAIRE

Par M. YVES-GUYOT

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, comme représentant des fondateurs de l'Ecole d'anthropologie, de rappeler le milieu dans lequel elle a été fondée.

Des vestiges de la période préhistorique de l'humanité avaient été trouvés, mais dédaignés ou rejetés systématiquement dans l'oubli, quand en 1847, Boucher de Perthes fit paraître son livre : *Les antiquités celtiques et antédiluviennes*. Il s'agissait de ses trouvailles dans les alluvions de la Somme.

Il reçut ainsi immédiatement une condamnation au nom de la science officielle, dirigée par Elie de Beaumont. En même temps, d'un autre côté, son terme « antédiluvien » provoquait des résistances. Je faisais pendant les vacances des excursions géologiques avec M. Marie-Rouault, fondateur du musée géologique de Rennes ; ses dessins du trilobite Pongerardia et du trilobite Leperditia accompagnent l'âge silurien dans les traités de géologie. (Ces noms sont ceux de deux maires, celui qui fonda le musée géologique de Reims et celui qui en 1793 en chassa Carrier). Très libre-penseur, il considérait l'évocation du mot antédiluvien comme une sorte de manœuvre cléricale. Les découvertes de Boucher de Perthes rencontraient donc deux sortes d'adversaires, ou étaient reçues avec indifférence.

Mais en 1858 vint la communication de Darwin et de Wallace à la Société linnéenne de Londres et, en 1859, la publication du volume sur *Les origines des espèces*. Il en résulta un ébranlement dans les conceptions scientifiques alors régnantes qui en fait une des grandes dates du développement intellectuel.

Broca put fonder, dès 1859, la Société d'anthropologie, en dépit des difficultés administratives de l'époque ; et on doit reconnaître qu'il a été le véritable promoteur de l'anthropologie dans le monde.

La même année, Boucher de Perthes publiait avec la collaboration de Joseph Prestwich et de John Evans une nouvelle édition de son livre

en abandonnant l'homme antédiluvien. Charles Lyell publiait *The antiquity of the man.*

Gabriel de Mortillet fondait une revue, *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme.* Sir John Lubbock publiait *l'Homme avant l'histoire* ; Darwin en 1871, donnait *La descendance de l'homme.*

Mais le mouvement d'émancipation rencontrait de violentes oppositions. Dans des universités américaines, il y avait des expulsions de professeurs. En Angleterre, Carlyle dénonçait Darwin comme l'apôtre d'une « religion de boue ». En France, le Dr Constantin James déclarait que « l'hypothèse de Darwin n'était qu'une grossière plaisanterie dans le genre de l'éloge de la folie d'Erasme » et était nommé officier de l'Ordre papal de Saint Sylvestre. L'enseignement officiel restait hostile ou fermé.

Broca, quelques anthropologistes et quelques hommes de progrès fondèrent la Société d'anthropologie pour y poursuivre les recherches méconnues ou prohibées par le misonéisme de la philosophie et de la science officielles. Un groupe d'hommes indépendants de caractère voulut bien prendre la responsabilité de son enseignement ; et je suis sûr, sans crainte d'être contredit, qu'elle a réalisé l'œuvre à laquelle elle était destinée. Certes actuellement, il y a dans le monde de nombreux groupes d'enseignement anthropologique ; mais elle en a été le centre primitif. A un moment, tous les professeurs d'anthropologie ont reçu l'empreinte de l'Ecole de Paris ; et elle a pu maintenir son importance grâce au dévouement des professeurs qui en ont assuré et qui en assurent l'enseignement. Il n'est maintenu qu'avec de maigres ressources ; il ne conduit à aucun honneur ni à aucun avantage rémunérateur. Ils ont donné et continuent de donner un imposant témoignage de désintéressement, en mettant au dessus de toutes considérations le but pour lequel elle avait été fondée : la recherche de la vérité.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 1926

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Au petit amphithéâtre de la Faculté de Médecine,

Sous la présidence de M. Louis Marin, président de l'I. I. A.

LA QUESTION DES MÉTHODES DANS L'ANTHROPOLOGIE CONTEMPORAINE

Par M. le Dr K. STOLYHWO
Président de l'Office Polonais de l'Institut International d'Anthropologie.

Monsieur le Ministre,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Avant d'arriver au sujet que je me propose de traiter aujourd'hui, les méthodes de l'anthropologie contemporaine, je veux tout d'abord remercier chaleureusement mon éminent et cher collègue, le Pr G. Papillault, pour l'honneur qu'il m'a fait en m'invitant à exposer mes opinions sur cette question à la réunion solennelle d'aujourd'hui.

Je veux vous entretenir, Mesdames et Messieurs, de ce qui — à mon avis, — devrait préoccuper particulièrement chaque travailleur consciencieux, qui tend à fonder d'une manière inébranlable l'édifice de la science à laquelle il s'adonne. Il s'agit notamment des méthodes que nous appliquons pour tirer des conclusions scientifiques des matériaux bruts que nous avons amassés. Malheureusement, ces méthodes présentent de nombreux inconvénients et exigent des réformes radicales.

Cette question est d'autant plus urgente que, depuis Broca, qui avait donné une impulsion vivifiante aux études anthropologiques, ce domaine de la science s'est extrêmement accru et ramifié.

Nous fûmes témoins d'un stockage de faits scientifiques, d'observations et de recherches multiples ; et des essais furent faits pour obtenir une synthèse des matériaux scientifiques qui s'amoncelaient devant nous.

Hélas ! nous devons avouer que ces multiples tentatives pour synthétiser les données anthropologiques ont été jusqu'à présent fort peu satisfaisantes. Nous en voyons la raison, d'une part dans l'insuffisance

des matériaux eux-mêmes, souvent trop peu nombreux, souvent recueillis d'une façon impropre, d'autre part dans le niveau actuel des sciences biologiques, qui ne peuvent pas fournir d'explications entièrement satisfaisantes.

Cette dernière circonstance est intimement liée à l'insuffisance des méthodes employées jusqu'à présent en anthropologie, des méthodes qui étudient les caractères anthropologiques d'une façon superficielle, sans se préoccuper des causes qui les ont déterminées.

C'est pourquoi nous avons quelquefois l'impression que l'édifice de l'anthropologie a été construit d'une façon trop hâtive, à l'aide d'instruments très imparfaits. Rien donc d'étonnant qu'un œil critique aperçoive dans cet édifice beaucoup de fissures menaçant son existence.

Tout cela ne doit pas nous attrister ; le savant est habitué à corriger constamment, et même à démolir ce qu'il avait édifié, pour arriver à une construction plus parfaite.

L'ancienne anthropologie était forcée de décrire uniquement les différentes formes observées et de les comparer entre elles, et le rôle des éléments subjectifs du savant y était dominant. Dans les travaux ultérieurs, vu le nombre toujours croissant des matériaux accumulés, le besoin s'est fait sentir de les coordonner à l'aide des méthodes statistiques, par exemple pour déterminer les différentes races et les différents types anthropologiques ; une des méthodes de ce genre, employée le plus fréquemment, est la méthode des « moyennes ». Malheureusement celle-ci, comme d'ailleurs toutes les méthodes statistiques ultérieures qui l'ont remplacée, n'a pas donné les résultats promis. Non seulement ces méthodes n'ont pas donné une image claire et distincte de l'état des choses qu'elles devaient représenter, mais au contraire, souvent même elles l'ont embrouillé et défiguré.

Afin de pouvoir effectuer une réforme de ces méthodes, il faut nous rendre compte de leurs avantages et de leurs défauts.

C'est un avantage indiscutable des méthodes statistiques qu'elles introduisent dans l'anthropologie le critérium de l'objectivité et facilitent les comparaisons, grâce à l'emploi du calcul. Nous sommes donc complètement d'accord avec le célèbre biomètre anglais Pearson (1922) qui, à l'appui des méthodes statistiques, cite l'opinion de Léonard de Vinci : « Nissuna humana investigazione si po dimandare vera scientia, s'essa non passa per le mathematice dimonstratione. »

Mais, d'autre part, les méthodes statistiques possèdent des défauts importants, dont les savants ne se rendent pas suffisamment compte. C'est ainsi que la méthode des moyennes nous donne des chiffres abstraits, ne correspondant pas à la réalité concrète : elle nivelle les différences des éléments anthropologiques, qui apparaissent quand

on compare les mensurations et les indices individuels. Si, par exemple, nous appliquons la méthode des moyennes à l'étude d'une population composée d'éléments différents, quant à leur origine, nous obtiendrons un résultat entièrement artificiel, qui peut ne pas correspondre à aucun des éléments composant la population donnée. Je citerai à l'appui de ma thèse l'opinon du célèbre anthropologiste français, mon ami, le professeur G. Papillault (*Revue*, 1921 p. 391), opinion que je partage entièrement :

« Nos moyennes les meilleures sont toujours artificielles : elles confondent en biologie des unités, c'est-à-dire des individus, qui ne sont pas de même nature et ne devraient, ni être comptés ensemble, ni être jugés suivent la même mesure. C'est ce que le vieux maître Aristote soutenait déjà, en affirmant qne l'individu échappe toujours, parquelque caractère idiopathique, à la loi, à l'idée,qu'il ne peut réaliser pleinement. »

Il faut donc déplorer qu'une méthode aussi incomplète ait été si largement utilisée en anthropologie, en lui faisant souvent faire fausse route.

Je ne discuterai pas ici toutes les méthodes biométriques, introduites récemment en anthropologie. Je me limiterai uniquement à présenter quelques défauts fondamentaux de ces méthodes, notamment :

1° Les méthodes biométriques, en appliquant les mathématiques aux matériaux étudiés, les considèrent comme homogènes, sans se préoccuper si nous sommes en présence de paravariations, mixovariations, ou idiovariations, autrement dit si les différences auxquelles nous avons à faire sont occasionnées par l'hérédité (par ex. les types des races) ou bien résultent des influences extérieures.

2° Quelques-unes des méthodes biométriques sont basées sur le calcul des probabilités que nous sommes autorisés à appliquer *uniquement dans le cas des grands nombres*. Malheureusement les matériaux anthropologiques ne répondent presque jamais à cette condition.

Le calcul des probabilités appliqué à un nombre insuffisant d'individus nous conduit parfois à des résultats où figurent des fractions de personnes, ce qui vraiment ne peut pas être pris au sérieux.

3° Les méthodes biométriques sont souvent basées sur l'idée même de la « moyenne » qu'elles devaient remplacer.

Examinons par exemple une des méthodes statistiques, la méthode de la diagnose différentielle, employée actuellement par quelques anthropologistes. Cette méthode exagère jusqu'à l'extrême l'erreur impliquée dans la méthode des « moyennes », tandis qu'en calculant une moyenne ordinaire nous restons dans le domaine d'un seul carac-

tère, la méthode de la diagnose différentielle opère avec des différences moyennes, calculées sur la base de chiffres indiquant des caractères divers, non comparables et non également importants au point de vue morphologique, comme par exemple les longueurs, les angles, les indices et même les numéros d'ordre des tables de coloration de la peau et de l'iris.

L'exemple suivant nous prouvera clairement que cette méthode ne possède aucune valeur scientifique.

Supposons, que suivant la méthode de la diagnose différentielle, il nous faille définir les différences de fortune des individus possédant des quantités différentes d'hectares de terre, de maisons, de vaches et de têtes de choux. C'est ce que présente le tableau suivant :

PROPRIÉTAIRES	A	B	C	DIFFÉRENCE ENTRE		
				A et B	B et C	A et C
Hectares de terre	100	2	100	98	98	0
Maisons	10	1	12	9	11	2
Vaches	31	2	29	29	27	2
Têtes de choux	100	800	1.000	700	200	900
Différence moyenne				209	84	226

Il en résulte, si nous comparons les différences moyennes, que la différence entre le degré de fortune de B... et de C... est moindre que celle de A... et de B..., ainsi que celle de A... et de C..., ce qui est évidemment absurde, car ce sont les propriétaires A... et C... qui se ressemblent le plus au point de vue fortune.

Cette méthode possède un autre défaut, encore plus important : ses résultats dépendent des unités de mesure, employées pour définir les caractères représentés. Essayons par exemple d'employer la méthode de la diagnose différentielle pour définir la similitude entre des types anthropologiques où les mêmes grandeurs ont été exprimées en mètres ou en centimètres.

L'exemple ci-après nous démontre clairement que des grandeurs identiques, si on les exprime en différentes unités de mesure, donnent avec la méthode de la diagnose différentielle des résultats entièrement différents.

Les types d'après Czekanowski	α	β	γ	DIFFÉRENCE ENTRE α et β	β et γ	α et γ
Taille en mètres	1,69	1,62	1,71	0.07	0 09	0,02
Indice céphal.	77,5	81,5	84,5	4	3	7
Différence moyenne				2,03	1,54	3,51
Taille en centimètres	169	162	171	7	9	2
Indice céphal	77,5	81,5	84,5	4	3	7
Différence moyenne				5,5	6	4,5

Il n'est donc pas étonnant que cette méthode ait été vivement critiquée par un nombre d'anthropologistes, et dans l'*American Journal of physical Anthropology* (1926, vol. IX, 1, p. 130-131), paraissant sous la direction de l'éminent anthropologiste américain A. Hrdlicka (d'origine tchéco-slovaque) nous trouvons le passage suivant : « The trouble or one of the troubles is that all these panaceas ignore nature. »

Il s'ensuit que les méthodes biométriques ne sont pas appropriées à leur but et nous donnent seulement des apparences de précision induisant en erreur les travailleurs scientifiques peu expérimentés.

C'est pourquoi cet état de choses a depuis longtemps provoqué des désillusions dans certains cercles scientifiques, quant à l'efficacité des méthodes biométriques, et corroboré l'opinion, exprimée, il y a déjà quelque temps, par le Dr L. Laloy (1907, p. 471), que « l'application des méthodes mathématiques aux sciences biologiques et en particulier à l'anthropologie me paraît ne devoir conduire à aucun résultat sérieux ».

Rebus sic stantibus, nous devons chercher des voies nouvelles qui nous donneraient une orientation plus claire et plus précise.

Si nous nous rendons bien compte que le défaut principal des méthodes biométriques, utilisées jusqu'à présent, consiste à considérer tous les caractères comme homogènes et de même valeur, il nous faudra corriger ces erreurs en examinant d'une manière plus approfondie les matériaux étudiés ; pour y arriver, nous devons connaître à fond les corrélations des différents caractères anthropologiques. Il ne faut seulement pas les calculer à l'aide de formules mathématiques, qui exigent la supposition de tout un nombre de conditions, dont nous ne savons rien (par exemple la condition de la dispersion normale des caractères dans le calcul de coefficient de corrélation). Il faut nous adresser dans ce cas à la source même, c'est-à-dire à l'étude des corrélations de différents caractères anthropologiques, qui apparaissent chez les individus dans des ensembles différents.

Nous sommes en présence d'un problème extrêmement intéressant et en même temps très compliqué et très difficile : *le problème de la hiérarchie des caractères anthropologiques.*

On a essayé jusqu'à présent de résoudre ce problème d'une manière empirique, en se basant sur les études d'anatomie comparée. Cependant cette méthode n'est pas absolument sûre, car les conclusions basées sur les études sont souvent entachées de subjectivisme ; et nous voyons souvent des théories absolument contraires concernant le même problème.

Le manque de criterium objectif a pour conséquence qu'on accepte, ou qu'on rejette, une certaine théorie, selon le prestige de son auteur. Il est clair que ces deux éléments : le subjectivisme et le prestige, doivent être remplacées par une méthode entièrement objective, qui nous permettrait de résoudre la question de la hiérarchie des caractères d'une manière précise et impartiale.

Il faut nous rendre compte que, sans avoir établi d'une manière satisfaisante la hiérarchie des caractères étudiés, dans la détermination des types anthropologiques, nous allons toujours errer à l'aveuglette, et construire des châteaux sans fondations, des châteaux qui tomberont en ruine au moindre coup de vent.

Le manque de temps ne me permet pas de vous présenter, Mesdames et Messieurs, mon modeste essai d'établir une hiérarchie des caractères anthropologiques pour un groupe défini, — essai qui a fait l'objet d'un rapport au Congrès des Naturalistes et des Médecins polonais à Varsovie en 1925. Je me bornerai seulement à souligner que l'emploi d'une méthode spéciale m'a amené à des résultats fort intéressants et a fait ressortir au premier plan : l'indice orbitaire et l'angle du prognathisme alvéolaire. Ces questions exigent cependant des études ultérieures et des matériaux divers.

Nous voyons donc que la critique des méthodes employées en anthropologie jusqu'à nos jours nous laisse apercevoir de larges horizons, et la masse de travail qui nous reste à effectuer pour arriver à connaître le problème qui nous intéresse.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir, qu'ici, sur le terrain de l'Ecole d'Anthropologie de Paris et de l'Institut International d'Anthropologie, nous pourrons, — au cours des années prochaines, — coordonner les tentatives des anthropologistes de différents pays, pour arriver à une entente concernant les méthodes à employer en anthropologie.

M. Ch. Fraipont a ensuite présenté les derniers travaux du Laboratoire de paléontologie de l'Université de Liège, notamment le mémoire de Mlle Suzanne Leclercq, sur *la Courbure fémorale dans la série des mammifères.*

Personnellement, il a parlé des *Caractères anthropoïdiques du sacrum de l'homme de Spy*. Ce mémoire paraîtra dans un prochain fascicule.

LE CANCER DANS LES RACES HUMAINES

par M. Eugène PITTARD
Professeur d'Anthropologie à l'Université de Genève

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Une étude comme celle que j'ai l'honneur de présenter par devant vous ne peut être faite que par un anthropologiste. Les essais de géographie médicale, les tentatives parues jusqu'à présent de fixer les bornes, à la surface de la terre, des grandes maladies, n'ont pas permis de discerner, sauf lorsqu'il s'agit de « races » plus ou moins homogènes et bien délimitées dans l'espace, s'il existe réellement des répartitions ethniques des maladies, ou si de telles subdivisions ne sont que des apparences.

A priori, quand on se rappelle — ce n'est là qu'un exemple — combien les Anglais sont sensibles à la scarlatine, combien les Noirs sont insensibles à la fièvre jaune, on peut supposer l'existence d'une telle répartition ethnique. Les déceptions que nous avons éprouvées jusqu'à présent, et qui ont interrompu les recherches sur bien des points, provenaient du fait qu'on a superposé, par une fausse appréciation, les cartes des maladies sur les cartes politiques des Etats. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de cette déception, non plus que de l'aspect chaotique des résultats. Aujourd'hui nous devons essayer de faire mieux. L'erreur de nos prédécesseurs est qu'ils n'avaient pas les moyens de discuter scientifiquement les documents — et surtout les statistiques médicales — qui leur étaient offerts.

Les anthropologistes depuis longtemps ont montré la variété — sous tous les aspects — des types humains qui vivent à la surface de la terre.

De telles constatations sont, par malheur, entrées trop tard dans les enseignements universitaires. Elles sont généralement, hélas ! ignorées de ceux-là mêmes qui devraient les premiers en être informés.

Les races humaines — qui sont bien délimitées par leurs caractères morphologiques et descriptifs, — présentent-elles des variations concomitantes dans l'ordre des phénomènes physiologiques et dans l'ordre des phénomènes pathologiques ? Telle est en réalité la question que nous voulons poser, tel est le problème que nous voudrions voir résoudre.

Mais d'abord, il faut s'entendre sur ce qu'est la race ; et chaque jour je m'aperçois qu'une telle entente n'est pas superflue. Ce mot a été complètement détourné de son sens réel. Les termes communément employés, non seulement dans le grand public — son ignorance est plus excusable, — mais chez les historiens, les géographes, les sociologues, — de « race latine », de « race germanique » etc., devraient être bannis de tous les manuels, et surtout des enseignements. Ils accréditent des idées fausses dans des milieux qui auraient, à cause de leurs études mêmes, le plus grand intérêt à voir clair.

Ne l'oublions pas, la race est un fait zoologique, la langue est un fait social. Celui-ci est éminemment changeant. L'histoire tout entière est là pour le démontrer. Et nous avons bien des exemples en Europe de populations qui, au cours de leur existence, ont, par suite des conquêtes, changé plusieurs fois de langage tout-en conservant l'intégrité de leurs caractères morphologiques. Actuellement même la preuve nous en est redonnée dans plusieurs des Etats nouveaux créés par la grande guerre. « On doit entendre par race, dit Marcelin Boule, la continuité d'un type physique traduisant les affinités du sang, représentant un groupement essentiellement naturel, pouvant n'avoir et n'ayant généralement rien de commun avec le peuple, la nationalité, la langue, les mœurs, lesquels répondent à des groupements purement artificiels, nullement anthropologiques et ne relevant que de l'histoire dont ils sont les produits (1). »

Les races humaines présentent des caractères physiologiques qui sont souvent assez éloignés les uns des autres. On sait que le pouls du Nègre est plus lent que celui des Blancs en général. Chez les Européens mêmes, on a remarqué de telles variations, par exemple chez les Bretons de France. Les races ont des caractères de sensibilité variables, une composition du sang qui n'est pas la même — ce que révèlent abondamment en ce moment-ci les analyses sérologiques. Faut-il rappeler que Broca, à l'amphithéâtre, avait constaté que les muscles des Nègres se putréfiaient moins vite que ceux des Blancs ? Faut-il rappeler une observation déjà ancienne de Topinard sur la variation de

1. Marcelin Boule, *Les Hommes fossiles*. Paris, 1921.

la mortalité chirurgicale : les Anglais résistant incomparablement plus que les Français à la mortalité ? — ce qui faisait dire à Velpeau : « la chair des Anglais n'est pas la même que la chair des Français » ? D'autres faits encore ?...

Les différentes races ne présentent pas, non plus, les mêmes caractères pathologiques. Certaines d'entre elles semblent réfractaires à certaines infections alors que d'autres, dans des conditions qui paraissent identiques, s'infectent abondamment. On sait combien la race noire est peu touchée par la fièvre jaune, la malaria, la diphtérie et combien elle est touchée, au contraire, par d'autres maladies comme le choléra et la tuberculose. Les médecins français de l'Indo-Chine ont signalé l'extraordinaire résistance aux infections que présente le péritoine des Annamites ; les médecins anglais des Indes ont noté que la paralysie générale consécutive à la syphilis n'atteint pas les indigènes de l'Inde et de la Birmanie. Combien d'autres observations de cette nature pourraient être ajoutées !

Quelques faits concrets illustreront rapidement ces résistances inégales. En 1862, lors de la guerre du Mexique, l'armée française avait reçu du vice-roi d'Egypte un contingent de 453 Nègres du Darfour et du Kordofan. Aucun d'eux, lors de l'épidémie de la Vera-Cruz, n'a eu la fièvre jaune. Les Kabyles et les Arabes des bataillons de turcos mouraient comme les Blancs. 114 volontaires mulâtres « très clairs », venus de la Martinique, séjournèrent à la Vera-Cruz ; quatre mois après, il n'en restait plus que 57 ; soit le 50 %. La même compagnie est reportée, à l'aide d'hommes de même qualité ethnique, à 129 individus. Il en est revenu 4 à la Martinique ! Le déchet a donc été fantastique chez ces Mulâtres faisant retour vers le Blanc, alors qu'il était nul chez les Noirs.

La malaria de son côté, tue les représentants des diverses races humaines dans des proportions extraordinairement variables. Dans une statistique de Sierra Leone, sur 1.000 décès on trouve une proportion de 410 Anglais contre 2, 4 Noirs. Dans sa *Géographie médicale*, (1) à laquelle nous empruntons plusieurs renseignements, Bordier a rappelé les faits suivants : « En 1853, l'établissement de l'Oyapok, dans la Guyane française, possède un personnel exclusivement européen. La mortalité par malaria est 41,53 %. En 1854, on introduit dans ce personnel un certain nombre de Nègres. La mortalité tombe à 21, 6 %. En 1856, le personnel est exclusivement nègre. Aussi tôt la mortalité devient presque inexistante, dépassant un peu 3 % !

1. Bordier, *La Géographie médicale*, Paris, 1884.

Dans une thèse de pathologie comparée (1) dont l'objet était l'étude médicale des habitants, des condamnés et des fonctionnaires de la Guyane française, nous pouvons lire des phrases comme celles-ci : « L'action des fièvres bilieuses sporadiques comme facteur de la mortalité est absolument nulle chez les transportés nègres... elle est de 6, 1 % chez les transportés européens. L'action de la fièvre jaune comme cause léthifère est absolument nulle chez les transportés nègres. Cette proportion monte au chiffre énorme de 46,6 % chez le personnel mobile et sans cesse renouvelé des Européens libres. »

N'allons pas croire que des différences aussi marquées dans les taux de mortalité sont seulement les résultats de comparaison entre des races très éloignées les unes des autres, comme les Nègres et les Blancs.

A l'intérieur de la « race » blanche nous pouvons trouver des faits semblables ; peut-être moins nettement tranchés — et c'est assez naturel — mais tout aussi importants pour la thèse que nous défendons. Certaines maladies paraissent être des spécificités de la race Nordique (Homo-Europaeus) ; ainsi la suette.

D'autres apparaissent comme particulièrement abondantes dans cette même race, comme la scarlatine, la carie dentaire et, semble-t-il aussi, la goutte et le diabète.

Rappelons quelques faits. La suette semble avoir débuté, en tant que grave épidémie, en 1485 pendant la guerre des Deux-Roses. Elle ravagea les Iles Britanniques excepté l'Ecosse et l'Irlande. En 1507, nouvelle épidémie, présentant la même caractéristique ! En 1518, l'épidémie recommence plus violente que les précédentes, enlevant dit-on, en certains endroits, jusqu'à la moitié de la population (! ?). Cette fois-ci encore l'Ecosse et l'Irlande sont respectées.

La maladie passe le détroit, s'installe à Calais, mais en ce moment-là Calais appartenait aux Anglais ; la ville avait été 200 ans auparavant peuplée d'Insulaires, et la suette reste donc dans son milieu naturel.

En 1529, nouvelle épidémie qui présente le même faciès que la précédente avec cette différence, toutefois, qu'elle s'étend chez les autres Nordiques, jusque dans la Scandinavie. En 1551, elle passe en France, mais attaque, semble-t-il, les populations d'origines kymriques (Nordiques) cantonnées dans les départements septentrionaux. N'a-t-elle pas été appelée la suette picarde ? Un auteur anglais du XVIe siècle,

1. Orgeas, *Etude sur la pathologie comparée des races humaines à la Guyane française*. Paris, 1886.

constatant à quel point la suette semblait être une affection exclusivement anglaise (nous pouvons vraisemblablement l'étendre à tous les Nordiques), disait : « Cette maladie nous suit, nous autres Anglais, comme notre ombre . »

Dans l'article « Suette » du Dictionnaire de Dechambre (1), Colin insère un tableau des épidémies observées en France depuis 1712 jusqu'en 1881. A lire ce tableau, on s'aperçoit très vite que ce sont presque toujours les départements habités par des populations de race Nordique qui sont atteints ; plusieurs à de nombreuses reprises. Malheureusement, l'article ne donne pas assez de précisions sur l'étendue et la puissance de ces épidémies. Certains départements peuplés par des représentants d'autres races que de la Nordique sont souvent voisins de ceux-ci et nous pourrions trouver là une explication à leurs propres épidémies.

Dans un autre ouvrage médical je trouve que les dernières épidémies importantes qui ont eu lieu en France sont celles de 1841, dans la Charente, et celle de 1845, dans l'Hérault. En 1880 l'île d'Oléron connut encore une attaque de cette maladie. Or, le département de la Charente est considéré comme peuplé, en partie au moins, par des Alains de haute stature et d'origine kymrique. Quant au département de l'Hérault, Lagneau également l'indique comme renfermant beaucoup de représentants du type kymrique, les Volces (2).

Au surplus, observation extrêmement intéressante à cet égard et qu'il ne faut pas négliger : dans la statistique des hautes statures (taille supérieure à 1 m. 732) trois département français, en dehors de ceux du nord et du nord-est —que nous savons peuplés par les descendants des invasions nordiques— sont colorés de la même couleur que ces derniers : les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure et l'Hérault. Or, ce sont là les territoires atteints par les dernières épidémies ; la suette a continué ses ravages parmi les représentants de la race nordique en France !...

La race nordique parait être particulièrement sensible à la scarlatine. On sait combien cette maladie est plus grave chez la plupart des Anglais que chez les Français en général. Et ce qui semble bien marquer, chez les premiers, la présence d'un milieu intérieur différent, favorable au développement de cette maladie et à un état spécial de virulence, c'est que, englobés dans une épidémie se développant en dehors de leur pays, les Anglais semblent toujours atteints plus dangereuse-

1. Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre, Paris.

2. Voir Lagneau, *Anthropologie de la France*, Extrait du Dict. Encycl. des Sc. méd. Paris, 1879.

ment que les habitants du pays même dans lequel ils demeurent. Le Dr Lombard (Genève), entre autres, avait fait cette remarque en Suisse.

On a dit qu'en France la scarlatine était surtout répandue dans les départements peuplés par des représentants de la race nordique. On a dit aussi qu'aux Etats-Unis cette maladie semble proportionnelle à la quantité de Nordiques qui se trouvent dans telle ou telle région. Il faudrait vérifier ces constatations.

La carie dentaire n'a-t-elle pas été également invoquée comme un caractère pathologique plus abondamment développé chez les Nordiques ? On peut rappeler ici l'enquête déjà ancienne faite en France — sans idées préconçues — sur des conscrits, rapportée par Bordier dans sa *Géographie médicale*, où l'on relève que, chez les conscrits des départements peuplés surtout de kymriques dolichocéphales, on trouve 1917 cas de carie dentaire pouvant amener — nous parlons d'autrefois — l'exemption du service militaire, tandis que l'on n'en rencontre que 124, c'est-à-dire 16 fois moins, chez les brachycéphales de l'Auvergne et de la Bretagne.

Ces quelques cas ne suffisent-ils pas amplement à démontrer la réalité des milieux intérieurs différents selon les races considérées ?

Il y a lieu de rappeler ici ce que disait de Quatrefages : « A quelque règne qu'elles appartiennent, qu'il s'agisse des animaux ou des végétaux, les races ont leurs caractères pathologiques, aussi bien que leurs caractères extérieurs ou anatomiques propres ; l'homme n'échappe pas à cette loi. »

Il semble donc de plus en plus certain que, —principalement — de la composition physico-chimique des milieux intérieurs dépend la prédisposition à subir certaines maladies ou à y échapper. Telles maladies peuvent se développer dans tous les milieux intérieurs, d'autres ont besoin de trouver des conditions particulières, sans lesquelles elles avorteront. Il semble qu'il suffit de très peu de différences (nous ne les saisissons pas encore) dans la composition des milieux intérieurs pour les rendre aptes ou inaptes aux cultures microbiennes. L'exemple du charbon ou sang de rate, qui décime si formidablement les moutons d'Europe alors qu'il laisse indemnes les moutons barbaresques, même lorsque ceux-ci sont transportés de l'Afrique du Nord en France, n'est-il pas démonstratif ? Rappelons-nous à l'égard de cette maladie les expériences de Pasteur et de Gibier de Savigny. Les oiseaux semblent inaptes à prendre le charbon. Lorsqu'on les refroidit et que leur température, diminuée, se trouve semblable à celle des mammifères, ils deviennent réceptifs à cette maladie. D'autre part, les animaux à sang froid, réchauffés à la température des mammifères, deviennent égale-

ment aptes à contracter le charbon. Il ne faudrait pas, bien entendu, lorsqu'on note de telles différences, envisager seulement le facteur température. L'immunité presque totale des moutons de l'Afrique du Nord semble indiquer qu'il y a autre chose encore.

Je n'insiste pas. La liste des faits semblables à ceux-là pourrait être augmentée. J'ai simplement voulu, dans ce rapide préambule, marquer la réalité des milieux intérieurs variés et souligner les différents déterminismes représentés par ces divers milieux.

* * *

Il meurt, chaque année, probablement plus de 700.000 personnes du cancer et il est certain que, lorsque les statistiques auront acquis un peu plus de valeur, dans certains pays où elles sont encore sujettes à caution, ces chiffres formidables seront augmentés. Le statisticien américain Hoffman, bien connu par ses grandes enquêtes sur la mortalité par cancer, estime qu'on peut envisager une augmentation de la mortalité d'environ 2 % par an (1). Se représente-t-on exactement la perte formidable que fait ainsi chaque année l'humanité ? Les spécialistes du cancer ont essayé maintes fois de la présenter au public comme un avertissement. J'emprunte à une conférence de Forgue l'image que voici, concernant la France (2) : « En 1911 le cancer a fait en France plus de victimes, à lui seul, que l'ensemble réuni des 12 maladies épidémiques parmi lesquelles sont ces 4 grandes pourvoyeuses de mort, de funeste réputation : la fièvre typhoïde, la diphtérie, la scarlatine, la rougeole. Tandis que ces dernières n'ont emporté que 29.470 personnes, le cancer a causé 31.768 décès ! La population tout entière d'une ville comme Cette (3) ».

Une telle désolante image, nous pourrions la dresser dans tous les pays en lui donnant des couleurs plus claires ou plus sombres. Il y a 156 ans que l'Académie de Lyon proposait un prix pour l'étude du cancer. Sommes-nous plus avancés aujourd'hui quant à l'étiologie de ce terrible fléau ? Si la thérapeutique du cancer a fait d'indéniables progrès sous la direction des chirurgiens et par les applications des

1. D'autre part les autopsies diminuent parfois les taux de mortalité par cancer. Néanmoins il est plus que probable, hélas ! que les statistiques futures augmenteront les taux actuels.

2. Forgue, *La Lutte contre le Cancer*. Montpellier, 1921.

3. Je puis ajouter qu'en toute certitude les chiffres invoqués par Forgue ne représentent pas la réalité. Celle-ci est plus désastreuse encore. Beaucoup de médecins, en France, ne déclarent pas le cancer.

rayons, peut-on dire qu'il en est de même pour nos conceptions relatives à l'origine même de la maladie ?

Non pas que rien n'ait été tenté pour percevoir quelques clartés dans cette étiologie. Au contraire, un grand nombre de recherches ont été entreprises où l'on a fait intervenir les influences géographiques, telluriques, alimentaires, parasitaires, etc. Quelle conclusion oserait-on formuler aujourd'hui à la suite de toutes ces enquêtes, dont beaucoup ne font qu'encombrer la marche de la science et dont, pour plusieurs, on est étonné qu'elles aient vu le jour ? On comprend dès lors la dure parole de Verneuil : « Le cancer est la honte de la science ».

Mais, si l'étiologie du cancer est encore si peu éclaircie, s'ensuit-il qu'il faut se décourager ? Nullement. Tout doit être tenté pour essayer de comprendre la cause de cette maladie, aujourd'hui la plus redoutable de toutes. Aucun de ceux qui peuvent imaginer une recherche nouvelle ne doit se dérober à un si pressant appel.

Depuis de nombreuses années, après avoir constaté certaines variations importantes dans la répartition géographique du cancer, je me suis mis à la besogne. Il m'est vite apparu que les diverses nationalités — c'est par là qu'il fallait commencer — à la surface de la terre ne se comportaient pas de la même façon vis-à-vis de la mortalité par cancer. J'ai alors imaginé que certains types ethniques, de par leurs milieux intérieurs, étaient plus susceptibles que d'autres au développement du cancer.

Il fallait en premier lieu discerner ces types ethniques sous le masque trompeur des nationalités. Une recherche de cette nature, on le comprend aussitôt, ne pouvait être entreprise que par un ethnologue Il s'agissait ensuite de rejeter loin de soi tous les essais qui avaient été tentés jusqu'ici, d'établir un rapport entre le cancer et certains groupes humains parce que tous étaient entachés par la funeste erreur de la méconnaissance des races.

Les nationalités sont généralement très loin de représenter des races. Je pensais, moi, que c'était la race qui était en cause — disons qu'elle m'apparaissait comme la cause principale. — Ne possède-t-elle pas — au moins dans les cas extrêmes, et il s'agira d'étudier les autres —, à côté de ses caractéristiques morphologiques et descriptives, des qualités physiologiques particulières, et du même coup des qualités pathologiques dont nous avons vu tout à l'heure quelques états variés ? Voilà quel a été le point de départ de mes recherches (1).

1. Voir Eugène Pittard, *Etude sur la répartition géographique et ethnique*

Le retentissement social qu'on pouvait espérer de telles enquêtes m'a entraîné avec ferveur.

Dès maintenant il faut constater que les rapports que nous cherchons à établir entre la race et le cancer seront fatalement limités aux territoires pour lesquels existent des documents anthropologiques suffisamment étendus. C'est dire qu'une telle recherche, pour le moment même, sera obligatoirement restreinte. Cependant on va voir que, toute raccourcie qu'elle soit, elle n'est pas inutile.

La première question qu'on doit poser, celle qui a quelque chance d'éclairer le seuil de ce débat, c'est de savoir s'il y a égalité devant la mort par cancer.

A cette interrogation il faut répondre non. Les nombreuses enquêtes faites jusqu'à présent permettent d'affirmer cette conclusion négative. Il y a des variations quantitatives — quelquefois très étendues — selon les lieux et, dans les mêmes lieux, selon les âges et les sexes. C'est donc un sentiment de différences, de diversités, d'inégalités devant la mort, que nous emportons de ce premier contact avec les statistiques médicales groupées géographiquement.

Il ne faut pas se contenter de marquer ces variations ; il faut essayer de les expliquer.

En seconde observation nous constatons que, selon les lieux considérés, on ne meurt pas par suite de cancers semblables, de cancers atteignant toujours et partout les mêmes organes. Et là aussi nous enregistrons des variations selon les âges et selon les sexes. Certaines populations ignorent presque complètement certaines qualités de cancer ; par exemple le cancer du sein n'existe presque pas au Japon le cancer de l'utérus paraît très rare chez les Juives. Certains peuples à la surface de la planète paraissent presque immunistes au cancer ; ainsi les Nègres en Afrique, les Indiens américains non métissés.

Toutes les enquêtes faites auprès des médecins coloniaux et des médecins missionnaires révèlent des proportions infinitésimales de cancer chez les Noirs, dans les groupes qui sont restés purs. Mais dès maintenant nous pouvons constater que lorsque les Nègres sont métissés cette quasi immunité cesse : les Mulâtres semblent touchés à l'égal des Blancs. A cet égard, les statistiques médicales des Etats-

du cancer. Le Globe, organe de la Soc. de géographie de Genève, 1925.

Le Comité du cancer de la S. D. N. a bien voulu écouter les suggestions qu'à plusieurs reprises j'ai faites au sein de la Sous-Commission des Statisticiens du Cancer, et mon collègue Niceforo, professeur de statistique et de démographie à l'Université de Naples, et moi nous avons été chargés d'une enquête dans quelques pays européens. Notre rapport sera publié prochainement.

Unis sont très démonstratives, celles des médecins coloniaux également. Il se passerait pour le cancer ce que nous avons constaté tout à l'heure pour la fièvre jaune : le métissage disloque les milieux intérieurs et modifie leurs qualités primitives.

S'il est des groupes humains chez qui le cancer soit une véritable exception — et il s'agirait ici de connaître exactement les qualités morphologiques de ceux qui, dans ces groupes exceptionnels, sont touchés par la maladie —, il existe, en revanche, des populations chez qui le cancer est extrêmement abondant. Un premier coup d'œil jeté sur la carte générale de la répartition du cancer en Europe montre que, parmi les populations faiblement atteintes, on voit figurer les représentants de la race méditerranéenne et que, parmi les populations fortement atteintes se trouvent principalement les représentants de la race Nordique. Une telle acquisition n'est-elle pas considérable quant aux suites qui peuvent en découler ?

De la constatation de telles variations ne résulte-t-il pas à l'évidence que des enquêtes nouvelles s'imposent ? Il s'agit d'être encore mieux renseigné.

Une lourde tâche est dévolue aux anthropologistes et aux statisticiens rassemblant les documents médicaux. Cette tâche est rendue particulièrement difficile par l'inexactitude primaire, trop fréquente, des statistiques médicales. Les déclarations de décès, au lieu d'être inscrites à l'endroit même de celui-ci, devraient être rapportées aux domiciles réels des malades. D'autre part, beaucoup de médecins ne déclarent pas le cancer à la statistique.

Sans préciser ici les plus fautifs, on peut dire que la plupart des pays européens présentent des statistiques insuffisantes. A cause de cela ils sont difficilement comparables entre eux. Peut-être à l'intérieur même des Etats européens les statistiques médicales des départements et des cantons sont-elles comparables ? Il est hors de doute que plusieurs départements ou plusieurs provinces, ou plusieurs cantons de ces Etats, n'apportent pas l'image exacte de la mortalité de leurs habitants. Certains taux minima offerts par plusieurs Etats européens pour l'une ou l'autre de leurs circonscriptions appellent aussitôt notre critique. Et, dans un problème aussi grave, celle-ci doit être vigilante.

Quant aux renseignements anthropologiques, ils sont encore insuffisants presque partout.

Quelques pays ont procédé, plus ou moins systématiquement, à la reconnaissance ethnique de leurs habitants. Ainsi la Suède, la Norvège, l'Italie, la France en partie. Mais pour d'autres nous sommes presque

en face de l'inconnu. Au surplus il arrive quelquefois — pour notre déception — qu'un pays présentant de bonnes — et même de très bonnes — statistiques médicales — par exemple la Suisse — n'aura que de très maigres renseignements anthropologiques. On conçoit combien les essais de comparaisons entre les deux facteurs que nous utilisons deviennent alors malaisés.

Une autre difficulté — elle est inéluctable aujourd'hui et nous ne pourrons pas y remédier — provient du mélange des races en Europe. Il serait bien difficile de pouvoir affirmer qu'il existe encore sur notre continent — même représentées par de petits contingents — des races absolument pures. Les mélanges des divers groupes ethniques ont eu lieu partout, surtout, naturellement, dans les grosses agglomérations urbaines.

Mais, si aucune race n'est pure, il est cependant facile de discerner, en d'assez nombreux endroits de l'Europe, des groupes qui sont demeurés relativement homogènes : par exemple dans des Etats géographiquement isolés (Scandinavie), dans les territoires éloignés des grandes voies de communication, en particulier dans tous les puissants massifs montagneux. Il ne faudrait donc pas, non plus, exagérer à dessein les mélanges. N'oublions pas que des peuples de noms divers peuvent se réclamer d'une même origine.

Même dans les agglomérations urbaines, ne découvre-t-on pas assez facilement l'existence de certains types ? Si nous mettions ensemble tous les Auvergnats séjournant à Paris, ou tous les Scandinaves, ou tous les Italiens du Sud, ne constituerions-nous pas de petites masses humaines, dont les caractères physiques s'opposeraient nettement ? Et cette discrimination, sans la prolonger cependant jusqu'aux exotiques, pourrait être portée plus loin que ces deux ou trois groupes.

Les « Parisiens » nés en Corse, de vieilles familles corses, ne sont-ils pas très différents des « Parisiens » nés en Normandie de vieilles familles normandes ?

Naturellement, cette recomposition des groupes ethniques serait plus facile et plus démonstrative si, à la place de Paris, nous prenions la France entière. Certaines vallées alsaciennes ont montré un pourcentage de types brachycéphales tellement haut, que la qualité ethnique de ces vallées est manifestement précisée. La race, naturellement, n'y est pas restée complètement pure, mais elle a gardé la physionomie ancienne d'une manière assez nette pour que nous puissions, sur une carte, mettre une couleur ou un signe la représentant. D'autres exemples sont faciles à trouver : le Massif central, la Corse, physionomies très différentes ; chacune d'elles a ses traits ethniques bien marqués.

Ailleurs qu'en France il est aisé de faire de telles constatations. Dans l'ancien empire allemand : le Brandebourg, dolichocéphale ; la Bavière, brachycéphale ; en Italie, le sud, dès la latitude de Rome, est complètement dolichocéphalisé ; le nord, voisin de la France, de la Suisse et du Tyrol, nettement brachycéphalisé (1).

Mais la plus grosse difficulté, que nous rencontrons lorsque nous voulons établir un rapport entre la maladie et la race, provient encore d'un autre sujet : de ce que nous sommes obligés de travailler statistiquement avec des masses au lieu de travailler avec des individus. Nous n'avons souvent — et cela est bien malheureux — comme documents anthropologiques que des moyennes et l'on sait l'insuffisance d'une telle représentation.

D'autre part, les statistiques démographiques nous parlent d'ensembles humains, que nous savons être des agglomérations plus ou moins complexes dans le sein desquelles il nous est absolument impossible de discerner les qualités ethniques de ceux qui ont été cancéreux. Qui nous dit, par exemple, que, dans telles circonscriptions de la Scandinavie, où nous rencontrons côte à côte des grands dolichocéphales blonds (race nordique) et des brachycéphales, aucun de ces derniers n'aient été touchés par le cancer ?

Malgré ces déficits trop réels, nous avons découvert des choses bien intéressantes. Si nous limitons nos recherches aux trois races principales de l'Europe, la race nordique, la race dite celtique (Broca) ou cévenole (Deniker), et la race méditerranéenne (*Homo meridionalis*), nous constatons, — nous en avons dit un mot tout à l'heure, — qu'elles ne réagissent pas également devant le cancer.

Déjà le seul examen des taux de mortalité de quelques grandes villes européennes appartenant à ces trois groupes ethniques principaux — et dont les statistiques médicales doivent être approximativement comparables — pouvaient nous le faire pressentir; certains graphiques publiés par Hoffman en font foi.

Il y a, en passant de la race nordique à la race brachycéphale brune de taille moyenne, et à la race méditerranéenne, un decrescendo dans le taux de mortalité qui est extrêmement impressionnant. Et comme ce decrescendo se présente sur la carte de l'Europe avec une certaine régularité du nord au sud, on pourrait imaginer, à première vue, qu'il s'agit là d'un phénomène géographique. Nous sommes en face d'une pure coïncidence. Les races, primitivement, se sont

1. Eugène Pittard, *Les Races et l'Histoire*. Paris, 1924.

groupées dans ces zones, depuis avant l'histoire. Et je crois que nous pouvons délibérément éloigner de notre horizon de recherches la conception climatique.

En effet, autant que nous pouvons le savoir, en suivant les pistes de diverses statistiques, les représentants de ces races européennes transportées en Amérique y conservent leurs qualités particulières — leurs qualités ethniques, — de plus grande ou de moins grande résistance au cancer — et aussi, semble-t-il, à d'autres maladies.

Nous avons d'autres démonstrations préalables. Lorsque nous examinons les statistiques du cancer dans deux Etats qui se touchent, la Hollande et la Belgique, nous constatons que, dans chacun de ces pays, il y a, selon les groupes humains qui habitent en majorité certaines régions, des taux de mortalité par cancer très différents. Le nord de la Hollande possède une majorité de représentants de la race nordique; il est plus touché par le cancer que le sud de cet état, où les enquêtes de Bolk — en particulier — ont montré la présence de nombreux individus brachycéphales et bruns. En Belgique, les habitants du Nord — les Flamands — appartiennent surtout, d'après Houzé, à la race nordique. Or ils sont beaucoup plus touchés à la fois que leurs voisins hollandais immédiats et plus touchés également qu'en moyenne les habitants des provinces de la Belgique méridionale. Le phénomène géographique dont il faudrait, d'ailleurs, pénétrer tous les comportements, devrait — s'il existait — se manifester régulièrement du nord des Pays-Bas au sud de la Belgique, en un régulier decrescendo. En consultant les taux de mortalité par cancer des îles océaniques et des îles méditerranéennes, on pourrait aussi se laisser leurrer par le phénomène géographique : les îles anglaises d'un côté, où les taux sont très élevés, de l'autre les îles Baléares et les îles italiennes, où les taux sont faibles. Si les îles méditerranéennes montrent un pourcentage de mortalité par cancer beaucoup plus bas que celui des îles anglaises, ce n'est pas parce qu'elles sont situées à une latitude différente, soumises à un autre climat (1), c'est parce qu'elles sont peuplées par les représentants d'une autre race.

Une preuve pourrait en être donnée par la comparaison des îles italiennes et de Malte. La forte colonie anglaise de Malte, composée en majorité avec des représentants de la race Nordique, élève immédia-

1. Que le lecteur veuille bien s'imaginer que nous ne nions pas, dans le cadre de la race, certaines influences extérieures, géographiques, etc., qui peuvent aider à créer les différences des milieux intérieurs. Pour aujourd'hui nous limitons notre besogne.

tement le taux de la mortalité par cancer, lorsqu'on compare cette île aux îles italiennes voisines.

Mais le cas le plus démonstratif paraît bien être celui de la France.

Chacun sait combien ce pays représente une image ethnique raccourcie de l'Europe. Les trois principales races dont il a été question ci-dessus s'y trouvent nettement rassemblées ; les unes fixées depuis plus longtemps que les autres. Elle sont toutes assez bien groupées géographiquement pour que nous puissions les opposer les unes aux autres dans nos comparaisons. Nous procéderons naturellement par grandes touches. D'ailleurs, les documents dont nous disposons nous empêchent de pénétrer les détails.

Les départements voisins de la Belgique et de l'Océan sont en majorité peuplés par des représentants de la race Nordique, descendants des populations qui firent les invasions germaniques de l'histoire. Au surplus il est probable que les premiers déplacements de cette race remontent beaucoup plus haut que l'histoire écrite et qu'on peut les faire dater de la période néolithique. Les grands Dolichocéphales d'origine septentrionale, tels que les appelait Hamy, paraissent être les prédécesseurs, les ancêtres de ceux qui accomplirent les invasions historiques.

La région centrale montagneuse de la France est habitée principalement par des représentants de la race brachycéphale brune, de stature moyenne, la race Celtique de Broca.

Dans une partie des départements méridionaux touchant à la Méditerranée se sont cantonnés de nombreux représentants de l'*Homo méridionalis*.

Lorsque nous recherchons les taux de mortalité par cancer dans ces trois zones principales de la France, nous constatons, en allant du nord au sud, un decrescendo extraordinaire de ces taux de mortalité. C'est ainsi que le groupe nordique est atteint dans la proportion de 30.62 pour 10.000 habitants âgés de 40 ans et plus. Le groupe celtique n'est touché que dans la proportion de 14.57 et le groupe méditerranéen dans la proportion de 13.9. Je laisse de côté des taux moins élevés encore que ceux-là, rencontrés dans certains départements, parce que cette documentation me paraît plus sujette à caution que les autres (1).

Ne vous semble-t-il pas qu'en face de ces constatations nous sentions l'impérieuse obligation de connaître davantage, de pénétrer plus pro-

1. Eug. Pittard, *La répartition du cancer selon les races humaines en France*, Arch. des sc. phys. et nat., Genève, 1926.

fondément dans les rapports qui semblent exister entre le cancer et la race ? Pour ma part, je continuerai l'œuvre commencée en espérant que les moyens scientifiques dont nous disposons me permettront de le faire plus largement et sur des bases plus précises.

En terminant, je désire souligner ceci : je n'ai pas la prétention d'avoir à l heure actuelle démontré quoique que ce soit. Je désire simplement attirer l'attention — une nécessaire attention — sur un problème qui, sous cet aspect, n'avait pas encore été envisagé, problème que j'ai le droit dès aujourd'hui de considérer comme étant plein d'espérances.

Je rappelle les difficultés de la tâche et je suis le premier à marcher avec prudence sur ce terrain encore en partie instable. L'avenir, j'en ai la conviction, assurera mieux nos pas. Quelle victoire si nous pouvions apporter aux pathologistes des éléments nouveaux pour une recherche fructueuse ! (1)

1. A la suite de cet exposé, le conférencier a fait défiler sur l'écran une série de projections lumineuses montrant la répartition géographique du cancer en Europe. Ces clichés, encore inédits, avaient pu être dressés grâce aux documents obligeamment fournis par la Commission d'Hygiène de la Société des Nations. Que celle-ci soit remerciée pour cette amabilité. Naturellement, chacun de ces clichés appela, de la part du conférencier, des explications complémentaires qu'il est impossible de reprendre ici.

UNE NOUVELLE ET IMPORTANTE
STATION AURIGNACIENNE EN MORAVIE

Par le Dr Ch. ABSOLON

Professeur à l'Université Charles de Prague,
Conservateur du Musée d'État de Moravie.

La célébration du cinquantenaire de la fondation de l'Ecole d'anthropologie, vraie fête pour les anthropologistes du monde entier, a été pour moi l'occasion de venir à Paris afin d'apporter ma contribution au programme. Et j'ai dédié ma conférence à la mémoire du grand fondateur de l'Ecole, Paul Broca.

On verra que d'immenses richesses, en matériel de plusieurs stations, méritant une description très détaillée, se sont trouvées à ma portée (plusieurs centaines de dessins et de photographies sont prêts à être reproduits) ; ici, je devrai me contenter d'un court résumé, qui sera le début d'une série d'articles sur les progrès des travaux de recherches en Moravie.

La Moravie est un pays paléolithique. Le fondateur de cette science y fut le médecin, docteur Henri Wankel, qui, déjà en 1868, découvrit dans la grotte « Byci skala » (le rocher du taureau) des squelettes fossiles humains. Il reconnut qu'il avait trouvé une race fossile mais il ne se rendit pas compte de l'importance de sa découverte (1). Wankel

1. Il a constaté en même temps les traces d'une industrie d'un type bien ancien, qui fut plus tard reconnu comme Moustérien par des auteurs d'il y a trente ans et aussi par des publications récentes.

Je profite de cette occasion pour dire que ces industries considérées comme moustériennes (trouvées dans les couches plus profondes à Pekarne, Külna, Byci skala et probablement en plein air à la station d'Ondratice) ont une grande valeur théorique pour notre science, parce qu'elles apparaissent comme le plus primitif Aurignacien, ressemblant aux types trouvés par le Père Teillard dans les löss de Chine. M. l'abbé Breuil, à qui j'ai soumis à Paris nos types de Moravie, a confirmé cette opinion et a attiré l'attention sur l'analogie et la ressemblance de ce très ancien Aurignacien morave avec l'Aurignacien le plus inférieur à l'Abri Audit.

fit alors des fouilles dans plusieurs stations et dans des grottes, comme par exemple, dans le fameux « Kostelik » (= Pelcarne) et en 1879, il eut le bonheur de découvrir Predmosti, dont la renommée est aujourd'hui mondiale. Wankel, qui porte du reste le nom de « père de la préhistoire morave », est mort en 1897. Il eut un grand nombre d'émules, de grand mérite, entre autres M. Kriz et Ch. Maska (tous deux morts en 1916), Fl. Koudelka (mort en 1921), V. Capek (mort en 1926), J. Knies, etc. Les études et les recherches de Wankel et de ses successeurs eurent plutôt un caractère privé, elles furent occasionnelles et sans organisation. Le musée du pays de Moravie (et cela nous paraît aujourd'hui très-étrange) ne portait aucun intérêt à ces recherches préhistoriques.

Un changement y est advenu il y a quelques années seulement. Toutes les collections paléolithiques se trouvant en Moravie (au nombre d'une vingtaine environ) furent achetées et réunies dans une section spéciale, et l'on procéda ensuite à une organisation systématique des recherches et des études du paléolithique morave.

Presque 90 % d'objets de ce matériel paléolithique trouvé en Moravie sont réunis dans nos collections et sont devenus la base et la source de tout notre savoir. Ce qui reste en dehors des dites collections, soit dans d'autres musées, soit chez les particuliers, n'est pas d'une grande valeur.

A cette époque arrivèrent chez nous nos grands amis français (parmi les premiers, l'abbé Henri Breuil), ainsi que de nombreux savants étrangers qui portaient beaucoup d'intérêt à ces collections.

Nous avons alors commencé, en plus grand, l'étude et l'examen critique, méthodique et approfondi des stations anciennement trouvées, et de celles contenues dans différentes grottes et gisements comme à Predmosti, Ondratice, Pekárna, etc. Leur nombre est considérable, environ quatre-vingts. Nous recherchons aussi soigneusement des stations nouvelles. Parmi elles, la plus importante et qui a déjà une renommée mondiale, est Dolni Vistonice (Unter Wisternitz), station de l'époque aurignacienne, avec ses kjökkenmödings de mammouths, et d'une très grande étendue.

Dans le sud de la Moravie, au sud du champ de bataille de Slavkov (Austerlitz), touchant presque aux frontières autrichiennes, s'élèvent brusquement, sur un plateau, des collines calcaires isolées, hautes de 550 mètres, portant le nom de Pálavské kopce (Polauer Berge, la Montagne de P.), entourées d'un côté par le fleuve Dyje. Le fleuve sort régulièrement de son lit au printemps et devient un lac dans lequel les collines forment une presqu'île ; par endroits il y a

des rochers de caractère alpin, calcaires jurassiques, contenant des petites grottes et des abris. Sur les plus hauts sommets s'élèvent des ruines de châteaux, qui donnent à l'ensemble un cachet de romantisme ; de ces tours en ruines on pourra admirer toute cette jolie contrée couverte de petits villages.

Depuis presque toujours, les habitants de ces villages disséminés, en travaillant leurs champs, trouvaient des grands ossements de mammouths. Dans une de ces communes, à Palava, vivait un certain curé Mazour (mort en 1916), qui réunit les trouvailles de ses ouailles et en forma une petite et intéressante collection. Il prélevait ces objets précisément à l'endroit où se trouve aujourd'hui le gisement que je décrirai plus loin. En 1922 et en 1923, quatre amateurs différents, dont en premier lieu le professeur M. J. Matzura, ont visité cette localité, mais ils faisaient cela chacun pour son compte et en des endroits différents bien que très voisins. Parmi eux se trouvait aussi un étudiant, M. Freising, qui dégagea, d'entre les ossements, des instruments en silex et une petite statuette. Mais parmi eux, ce fut surtout l'ingénieur Jules Simon, qui connaissait très bien la contrée et qui favorisait notre musée, qui m'a dit, à cette époque, avoir trouvé dans un champ un certain nombre d'instruments en silex. Je me suis mis immédiatement en route et j'ai visité les coteaux de ces collines de Palava ; j'y ai trouvé moi-même des silex disséminés sur une large étendue, et j'en ai conclu qu'il devait s'agir, en ces endroits, d'une station paléolithique d'une très grande importance. J'ai alors décidé de commencer immédiatement les fouilles à l'endroit même où les os de mammouth sortaient de terre. J'ai fait des démarches et notre musée a reçu, pour ces travaux de recherches, une autorisation ainsi qu'une délégation officielle du ministère de l'Instruction publique et de l'Institut d'archéologie d'Etat. A cette occasion il est juste d'exprimer des remerciements au Conseil provincial (Zemsky vybor moravsky), qui dirige les affaires de Moravie et qui, avec une grande compréhension et avec beaucoup d'intérêt, suit et soutient notre musée dans ses travaux de recherches. Le professeur, Dr Matiegka, qui, sur les fonds de la donation de notre compatriote, l'anthropologue américain, Dr Ales Hrdlicka, a prélevé une certaine somme pour faciliter nos recherches, a aussi droit à notre reconnaissance.

Nous avons commencé alors nos travaux avec mes collègues Capek et Knies le 18 août 1924 ; déjà, dès le deuxième jour, notre travail fut couronné de succès, car, à une faible profondeur, nous découvrîmes un tas d'ossements de mammouths. L'étonnement des

paysans, accourus de toutes les communes environnantes, fut bien grand en voyant ce que leur terre cachait dans ses entrailles depuis des siècles. Le troisième jour, la situation est devenue très nette. A la profondeur d'un mètre, dans un löss pur, apparut la couche paléolithique contenant de la cendre, des objets en silex et des ossements, que nous reconnûmes avoir appartenu à trois mammouths ayant servi à l'alimentation. Ce fut le kjökkenmöding nº I, d'une étendue de 17 mètres carrés; il devait être autrefois beaucoup plus grand et il fut certainement détruit en partie pour la création d'une route. La couche, d'une épaisseur allant jusqu'à 50 centimètres, différant complètement, par sa couleur, du löss jaune et typique, nous prouvait clairement qu'il s'agissait ici d'une couche unique. On poussa les travaux de telle façon qu'au bout d'un mois la visite de ce gisement pouvait être mise au programme de la seconde session de l'Institut international d'Anthropologie. Oui, ce fut une journée historique pour notre Moravie ! Le congrès, le docteur Capitan en tête, a ainsi inauguré sous ses hauts auspices une nouvelle époque dans nos études et nos recherches paléolithiques en Moravie.

Sur la photographie, figure 1, on se rend facilement compte de l'emplacement et de l'importance du gisement. Les hauts rochers sont entourés par des pentes de löss et, sur une grande étendue, se développe, à des profondeurs variées, la couche archéologique. Entre Vistonice et Solutré il y a beaucoup d'analogie, mais à Vistonice il n'y a qu'une seule couche ; ici le magma provient de mammouths, tandis qu'à Solutré il est composé de magma de chevaux.

Voici maintenant la description des travaux effectués en 1925 et en 1926. Prévoyant que nous sommes seulement au seuil de grands mystères, que ces travaux pourraient durer pendant des dizaines d'années encore et que leur résultat deviendrait d'une valeur scientifique immense pour les générations à venir, j'ai pris la décision d'y faire procéder d'une manière strictement méthodique.

Le terrain entier fut mesuré et chaque mètre carré porte un numéro. On procéda en ligne droite, de dix mètres en dix mètres. (En 1925 notre ligne ne fut que de six mètres pendant un certain temps). Le contenu de chaque mètre carré fut décrit, dessiné ou photographié. De cette façon on reste toujours maître de la situation et un jour on pourra facilement dresser les plans et même reconstituer ce campement gigantesque.

Aussitôt le printemps arrivé, je me suis mis à l'œuvre avec mon personnel du musée, et pendant six mois nous fûmes occupés à enle-

ver la couche de cendres, remplie d'objets précieux. J'en parlerai dans un instant, comme aussi des petites statuettes de Vénus.

A présent, je tiens à constater que le 21 septembre 1925, jour anniversaire de la visite faite par l'Institut international d'Anthropologie, nous eûmes le bonheur de découvrir un nouveau magma

Fig. 1. — Vue générale de la station de Vistonice ; au fond, les ruines d'un vieux château.
1, Emplacement de la Vénus. — 2, Kjökkenmöding n° II. — 3, Kjökkenmöding n° III.

de mammouths. Nous y avons trouvé un fémur et une mandibule provenant d'un petit mammouth. Ayant découvert deux bandeaux de dix mètres, nous constatâmes avec joie que cette fois-ci le gisement serait beaucoup plus grand que celui de l'année passée, que notre trouvaille entière était en forme d'ellipse et, une fois tout mis à jour, nous comptions 195 grands os, dont 8 mandibules, 19 molaires, 11 fémurs, etc. Donc, vu le nombre de mandibules, il

s'agissait des restes de huit animaux au moins. Ce kjökkenmöding n° II avait une étendue de 45 mètres carrés et avait conservé l'aspect intact du temps où il fut abandonné par les chasseurs de mammouths.

Les os sont placés les uns à côté des autres ; on voit qu'ils furent tout simplement rejetés. — Les os longs ont les épiphyses enlevées et presque tous sont fendus en éclats dans leur longueur. Pas un crâne n'est entier ; ils sont même brisés, en morceaux, parce que le chasseur de mammouths avait trouvé la cervelle à son goût. Nous noterons également que, dans ce kjökkenmöding n° II, nous n'avons trouvé aucune défense. Le squelette d'un mammouth se compose de 150 os, les huit mammouths possédaient donc 1.200 os ; comme nous n'en avons trouvé que 165, nous en déduisons le nombre d'os qui fut employé par le chasseur lui-même, qui les a brisés, brûlés, ou qui en a fabriqué des outils. Il est certain qu'on se servait d'ossements pour le chauffage.

La technique employée pour la conservation et l'enlèvement de la trouvaille fut la suivante : au-dessus de notre chantier nous improvisions une toiture pour préserver les os, non tant contre la pluie que surtout contre le soleil. Nous dégagions les os aux trois quarts et nous les enduisions de colle forte, car, autrement, ils tomberaient en poussière dès le second jour. Le gisement fut partagé en petits blocs et on commença à découper à la scie des blocs de löss et d'os portant chacun leur numéro. Ensuite tout fut mis en caisses et transporté à 60 kilomètres de là, au musée de Brno. Là, on procéda à la restauration et à la reconstitution complète de la trouvaille, car ces kjökkenmödings de mammouths ont beaucoup plus de valeur au point de vue préhistorique qu'au point de vue paléontologique.

L'année 1926 nous a réservé une bien grande et bien agréable surprise par la découverte d'un troisième kjökkenmöding de mammouths d'une grande étendue. C'est une défense de mammouth qui nous a mis le 20 juillet sur cette bonne trace ; ce fut notre collègue américain, le professeur George Grant MacCurdy, de New Haven, qui nous aida à dégager cette défense, et qui, à la tête de ses élèves de l'Ecole d'anthropologie américaine, est resté à travailler dans ce gisement de Vistonice.

Etudions à présent cette nouvelle et importante découverte au point de vue paléolithique et aussi paléontologique. Le gisement avait cette fois-ci deux mètres de profondeur. Il y avait un vrai pêle-mêle, un véritable chaos et la couche d'ossements avait par

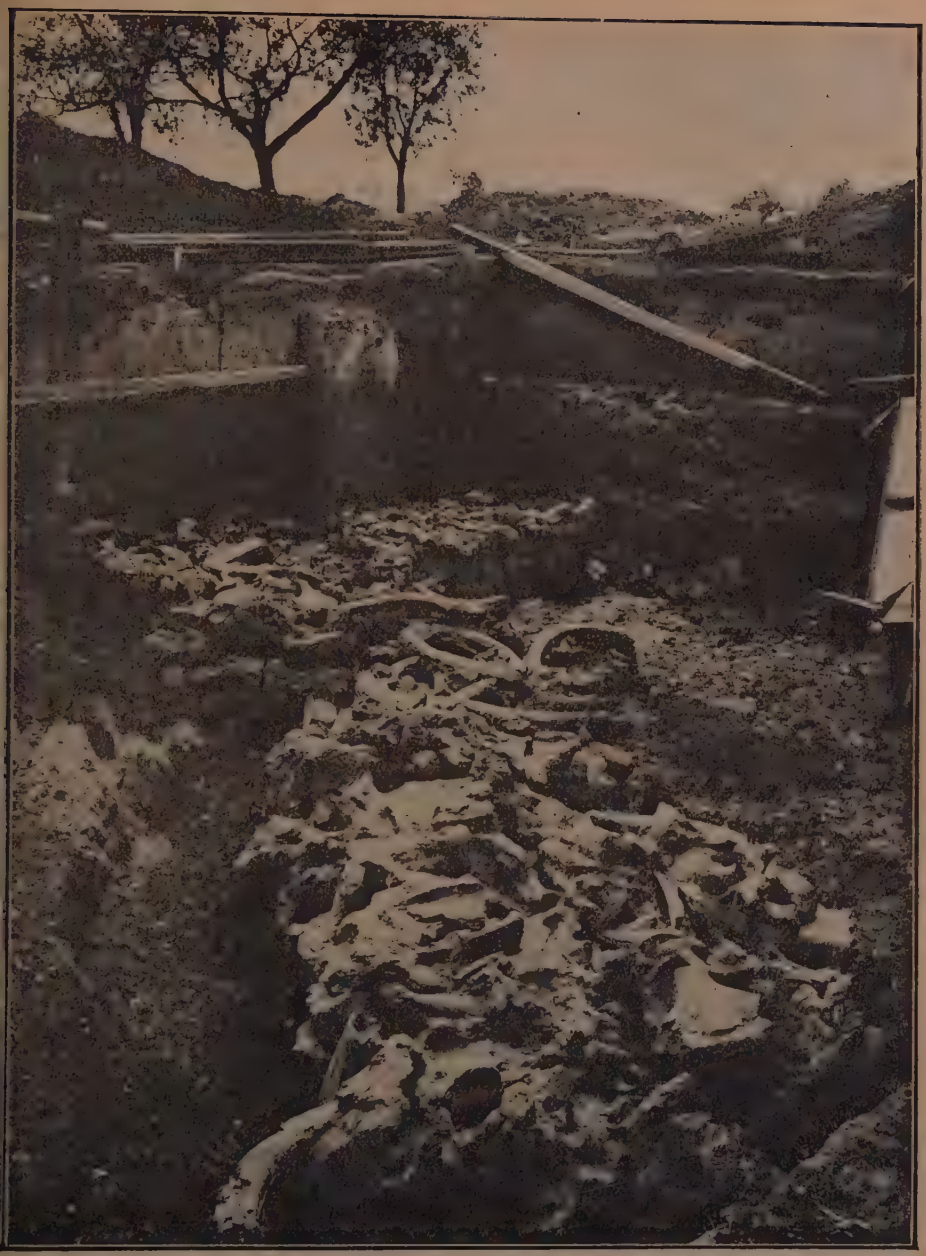

Fig. 2. — Kjökkenmöding n° III ; ossements de mammouths entièrement à découvert le 24 septembre 1926.

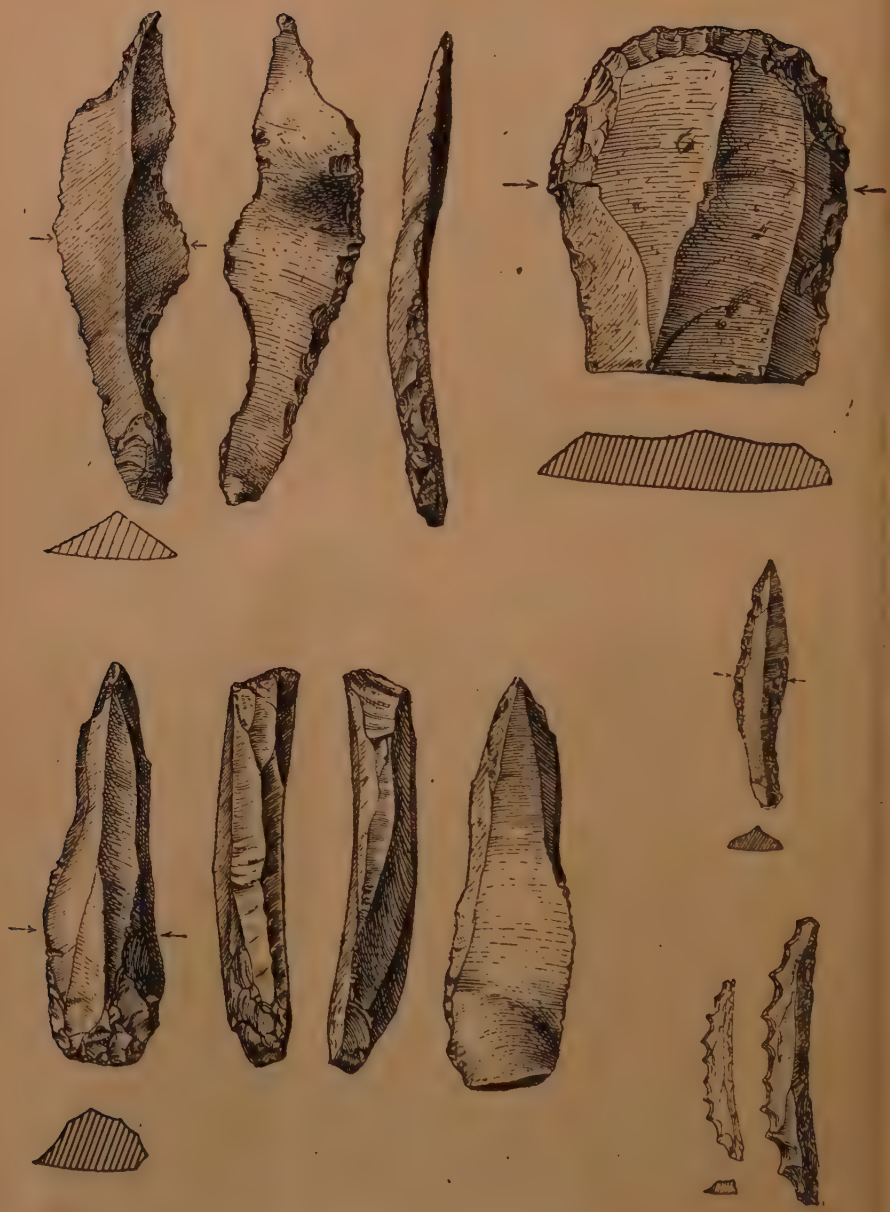

Fig. 3. — Silex aurignaciens de Vistonice.

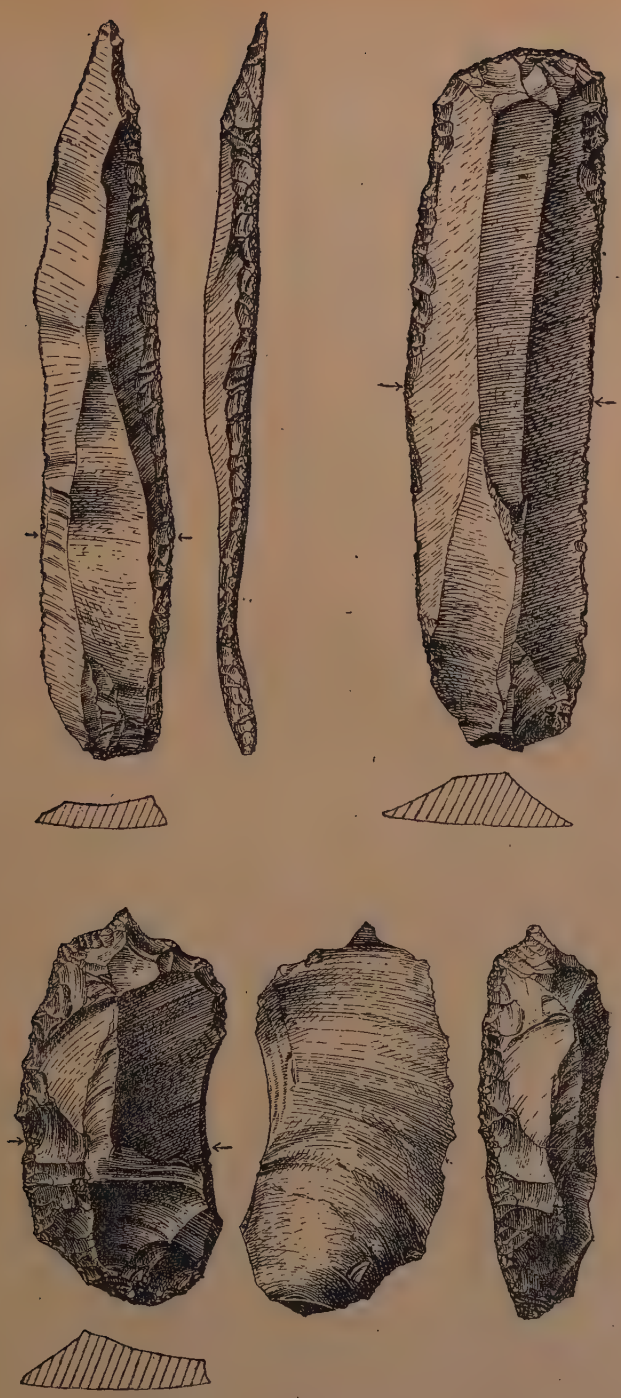

Fig. 4. — Silex aurignaciens de Vistonice.

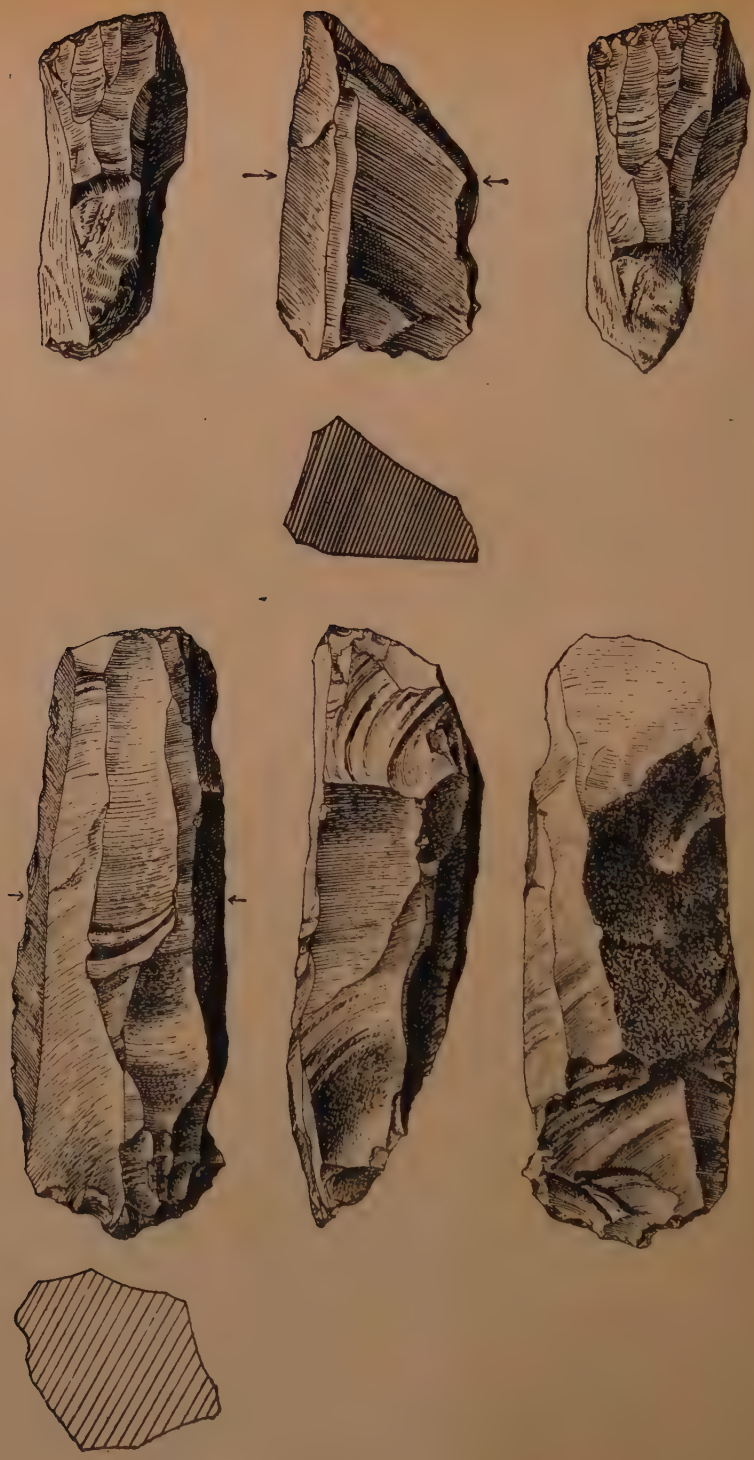

Fig. 5. — Silex aurignaciens de Vistonice.

endroits plus d'un mètre d'épaisseur. Cette fois ce kjökkenmöding était caractérisé par la présence d'un grand nombre de défenses de mammouths ; nous en avons trouvé vingt-cinq. Nous y apercevions aussi des mandibules, des molaires énormes en grand nombre ainsi que des crânes brisés. Sur le côté gauche du kjökkenmöding étaient entassées surtout des vertèbres ; nous avons clairement pu en déduire que les chasseurs devaient procéder à un classement grossier du squelette. En majeure partie il y avait surtout des ossements de mammouths ; mais nous y avons trouvé des os de rhinocéros, de cheval, de lion, de renne, de glouton, d'ours, de loup, etc.

Cet important kjökkenmöding n° III a la forme d'une bande longue de 12 mètres et demi, large de 4 mètres. Cette fois-ci plusieurs centaines de grands os étaient dispersés sur une étendue de 57 mètres carrés et on pouvait constater que le kjökkenmöding se continuait vers le nord-ouest sous le champ voisin, qui sera mis à nu en 1927. Voici, fig. 2, ce fameux kjökkenmöding découvert après un labeur de deux mois. Ce fut vraiment une rude besogne, car il fallut procéder au nettoyage et à la conservation de centaines d'os, mais nos préparateurs et nos ouvriers s'y adonnèrent avec beaucoup d'application et de soin. A ce moment est arrivé dans notre chantier le comte Bégouen qui suivit les travaux pendant une semaine.

Pour apprendre à mieux connaître ces chasseurs de mammouths, décrivons brièvement leur industrie en pierre et en os. Le nombre d'instruments en pierre allait par milliers : petites pointes à dos abattu, grandes pointes à dos abattu (type de la Gravette), pointes à soie, microlithes très intéressants, lamelles à encoches, grattoirs en forme de couteau, grattoirs plats et larges, racloirs entièrement retouchés, racloirs grossiers, perçoirs, burins divers, grattoirs carénés, nucléi de forme allongée, percuteurs, innombrables formes de diverses transitions, etc. Un certain nombre de ces instruments préhistoriques sont visibles fig. 3-5.

Ce type d'industrie ne laisse aucun doute : il s'agit ici d'un aurignacien supérieur ; il diffère de l'aurignacien de Predmosti par l'absence de ces formes en feuilles de laurier travaillées sur les deux côtés, qu'on pensait autrefois être celles de Solutré. D'un caractère plus positif sont des scies en matières diverses, qu'on trouve en assez grand nombre, comme cela arrive en France, aussi dans le Magdalénien.

Les objets en os ne sont pas aussi nombreux qu'à Predmostì, mais on trouve des types nouveaux. Il y a des lissoirs en os de côtes, des pièces cylindriques, des flèches en ivoire, etc., un joli poignard fait d'une vertèbre, et orné sur le bord. Une surprise pour le fouilleur est

une massue énorme, de un mètre de long, et très lourde, taillée dans un grand fémur de mammouth, et dont les bords sont retouchés comme sur le silex. Très intéressants sont les disques en pierre, travaillés tout autour et pesant parfois un kilogramme, qui nous font penser aux armes des anciens Tasmaniens. Les objets ornés, les os et les défenses de mammouths se présentent ordinairement avec une ornementation variant par endroits.

Fig. 5. — Petite tête d'ours (légèrement grossie). Vistonice.

En dehors de ces kjökkenmödings de mammouths, ce fut surtout une grande et agréable surprise, pour notre science, que la découverte de figurines et de statuettes travaillées avec beauconp d'art, comme celle d'une tête de petit ours (fig. 6). artistement traitée, en réalité sculptée dans l'os. En 1924 nous avions l'honneur de soumettre au Congrès de l'Institut International d'Anthropologie ce petit chef-d'œuvre, unique exemplaire existant à ce moment. Mais, l'année suivante, nous trouvâmes, réunies comme dans une touffe, six statuettes différentes : un petit lynx (48 mm. hauteur), très abîmé et modifié par la cuisson de cendre, mais dont on peut néanmoins bien distinguer la physionomie expressive et les narines frémissantes, une petite tête de renne (39 mm.), une sorte de tête d'oiseau sculptée (hibou ou autre oiseau de proie), ainsi qu'un certain nombre de sculptures difficilement déchiffrables.

Le torse singulier d'une statuette (75 mm.) fut trouvé ; la tête, le tronc, les pieds réunis rappellent bien la forme humaine; la main n'a que trois doigts, dans le genre des figurines à trois doigts des Australiens.

La Vénus récemment mise au jour, mesurant 111 millimètres, était entièrement cachée par des cendres. Après nettoyage complet, ses formes sont apparues : les mains ne sont même pas dessinées, en quoi la statuette nous rappelle les dessins des Vénus de Menton par Reinach. Même nettoyée, elle porte des taches blanches de cristallisation microscopique d'aragonite. Elle est fortement stéatomérique ; le dos modelé d'une façon merveilleuse, la ligne entre les épaules et le tronc et les côtes sont bien travaillés selon les règles anatomiques, ce qui est rare sur d'autres statuettes paléolithiques de Vénus. Ce qui est

entièrement nouveau, c'est la configuration de la tête. Comme toujours, la figure est entièrement négligée et les sillons bilatéraux sur la tête donnent l'impression d'un masque recouvrant les yeux. Si l'on pose la statuette de biais, pour faire apparaître la structure supérieure du corps. on voit très bien avec quelle précision furent modelés les clavicules, les épaules et le cou; en même temps on aperçoit quatre petits trous sur le sommet de la tête. La statuette fut t ouvée avec une jambe détachée et ceci nous a permis de retrouver la composition chimique de la matière avec laquelle elle et toutes les autres furent fabriquées. A première vue, cette matière paraît être de l'argile, de la terre cuite, et pendant bien longtemps tous ceux qui la voyaient furent persuadés que tous les objets aussi trouvés, elle comprise, étaient en terre cuite. C'est seulement après l'examen chimique, qu'on a vu qu'il s'agissait d'os ou d'ivoire ayant subi une sorte de minéralisation et que ces trouvailles étaient vraiment des statuettes fossiles. Conformément à l'examen chimique, fait par mon collègue, le professeur de l'Ecole supérieure technique de Brno, M. F. Kalauner, il s'agit d'ossements silicifiés et carbonatisés : CO_3, SiO_3, PO_4, SO_4 Ca, Fe, Mg.

Il y aurait un long chapitre à écrire sur ces statuettes préhistoriques. Celle de Vistonice est nue, mais convenable. Dans l'ancien néolithique morave, on vient de trouver un grand nombre de Vénus analogues, mais ayant un autre cachet : les figures, les mains et les jambes sont bien travaillées, la stéatomérie est la même.

Nous avons trouvé beaucoup de matières colorantes — du noir, du jaune et du rouge — et plusieurs objets qui devaient servir à leur mélange et à leur trituration : pierres en forme de petites tables avec pierres oviformes, d'une longueur allant jusqu'à 100 millimètres et de 50 millimètres de diamètre.

Parmi les objets de parure, je dois mentionner surtout les colliers d'une certaine richesse, pour la fabrication desquels on s'est servi de dents percées de lion, d'ours et de renard, etc., comme aussi de coquilles tertiaires, etc.

Et maintenant, une question nous monte aux lèvres : Que furent ces hommes, ces chasseurs préhistoriques de mammouths ? Ce mystère et ce grand problème ne sont pas encore dévoilés et déchiffrés. On n'a pas encore trouvé de squelettes humains dans notre station, seulement quelques petits ossements, mais combien éloquents ! une calotte cranienne humaine sciée en forme de coupe, comme celle de la grotte du Placard ! Et il n'est pas sans intérêt d'apprendre que cette coupe bizarre et macabre fut trouvée dans la couche archéologique, logée

seule dans un petit trou creusé uniquement pour elle. Il est certain que, par la suite, nous trouverons des ossements humains, enterrés comme à Predmosti ou à Solutré, très probablement aussi au pied de rochers abrupts, éloignés de notre gisement d'environ 500 mètres.

Mais aujourd'hui déjà, du fait que nous avons trouvé, rien que dans un emplacement de 800 mètres carrés, environ 31 mammouths (1), nous pourrions conclure que ces gens étaient une puissante tribu de chasseurs.

Le chasseur du temps diluvial se conduisait à la chasse du mammouth aussi férocement que les chasseurs africains dans la tuerie de troupeaux d'éléphants (si l'on n'avait pas créé une loi, l'éléphant africain n'existerait plus). Je suis certain qu'en Moravie, au moins, ce ne fut pas le climat qui extermina le mammouth, mais l'homme.

Le chiffre exact et définitif des mammouths trouvés, sur cette étendue de 800 mètres carrés, ne pourra être indiqué que bien plus tard, après le classement et le nettoyage complet des os. Et cela n'est pas facile ; notre musée s'y emploie ; néanmoins, c'est un travail de patience auquel on doit s'adonner avec toutes ses forces.

Nous ne sommes qu'au début de nos travaux, mais on entrevoit déjà, au travers de nos stations moraves, la route sur laquelle l'homme aurignacien marchait de l'Est vers l'Ouest.

1. Ce nombre de 31 mammouths concerne uniquement les individus réellement trouvés dans les trois kjökkenmödings ; car, en outre, il y avait sur toute l'étendue du terrain travaillé par nous d'autres mandibules et ossements. De là on peut facilement conclure que, sur cette étendue de 800 mètres carrés, le nombre de mammouths massacrés devait dépasser la cinquantaine.

Assemblée Générale Statutaire

Amsterdam, 1927

Paris, le 15 décembre 1926.

Monsieur,

Le Conseil de direction de l'Institut International d'Anthropologie a décidé d'accepter l'aimable invitation de son Office national néerlandais et de tenir à Amsterdam, au mois de septembre 1927, son assemblée générale statutaire triennale.

Nous serions heureux de vous voir participer aux travaux de cette session qui se tiendra dans un pays particulièrement intéressant au point de vue anthropologique et ethnographique.

L'Office national néerlandais s'efforcera, par des moyens appropriés, de rendre le séjour en Hollande le moins coûteux possible; il vous enverra prochainement une invitation contenant le programme définitif de la session (avec les visites et excursions), la liste des communications déjà inscrites, et tous les renseignements pratiques.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments bien cordiaux.

Le Président,

Louis Marin,
Ministre des Pensions,

Les Secrétaires généraux :

Dr Capitan, Dr Papillault, Comte Begouen.

Programme provisoire de la IIIe Session

Lundi 19 septembre.

10 h. 30 : Réunion du Conseil de direction. — 11 h. 30 : Séance d'ouverture de la session. — 15 heures : Assemblée générale. — 17 heures : Réception par la Municipalité. — 20 heures : Conférence de M. le professeur Krom (de Leiden) sur l'*Art hindou-javanais* (avec projections). — 21 heures : Thé dans le hall de l'Institut colonial. — 22 heures : Danses javanaises.

Mardi 20 septembre.

De 10 à 12 h. 30 : Réunion des sections. — 14 h. 30 : Visite de la Ville en Autobus ; visite d'une taillerie de diamants — 20 heures : Filur de folk-lore, présenté par M. Van der Ven (musique de M. le professeur Rontgen).

Mercredi 21 septembre.

De 10 à 12 h. 30 : Réunion des sections avec l'International Federation of eugenic organisations. — 14 h. 30 : Visite du port d'Amsterdam et d'un paquebot des Indes néerlandaises. — 20 heures : Conférence de M. l'abbé Breuil (avec projections).

Jeudi 22 septembre.

De 10 à 12 h. 30 : Réunion des sections. — 14 h. 30 : Visite des Musées d'Amsterdam. — 20 heures : Concert par l'orchestre du « Concertgebouw », offert par la Municipalité.

Vendredi 23 septembre.

De 10 à 12 h. 30 : Réunion des sections. — 14 h. 30 : Réunion du Conseil de direction. — 15 h. 30 : Assemblée générale et séance de clôture. — 19 heures : Banquet.

Samedi 24 septembre.

Excursion à l'île de Marken et à Volendam.

Dimanche 25 septembre.

Départ pour Groningen. — Réception par la Municipalité.

Lundi 26 septembre.

Visite (en autobus) des environs de Groningen et des monuments mégalithiques de la région. — Visite du Musée archéologique. — Dîner. — Départ pour Assen. — Réception par la Municipalité ou le Gouvernement provincial.

Mardi 27 septembre.

Visite (en autobus) des environs de Assen ; monuments mégalithiques. — Démonstration de folk-lore. — Départ pour Arnhem.

Mercredi 28 septembre.

Visite du Musée de folk-lore de Arnhem et démonstration au théâtre. — Visite (en autobus) des environs de Arnhem. — Thé offert dans un des châteaux. — Banquet offert par la Municipalité ou le Gouvernement provincial.

QUESTIONS GÉNÉRALES POSÉES

(*Non limitatives*)

1° Comment organiser et stimuler l'étude anthropologique des populations dans chaque pays ?

2° But et méthodes de l'anthropométrie ; méthodes pratiques pour déterminer les caractères descriptifs en morphologie.

3° Problème du croisement des races. Caractères et valeur des métis.

4° Recherches séro-anthropologiques. Répartition des groupes sanguins dans les races humaines. Rapports avec l'hérédité.

5° L'homme tertiaire et son industrie.

6° Le repeuplement du monde après le paléolithique.

7° Phonétique comparée des races humaines ; technique et moyens.

8° Etude de l'Inconscient dans la symbolique sociale et religieuse.

9° Méthodes psychologiques et psychiâtriques pour étudier les aptitudes des races humaines.

10° Psychosociologie des races primitives comme moyen de comprendre les races civilisées.

11° Comment répandre et améliorer l'enseignement de l'anthropologie dans les Universités et les Ecoles supérieures ?

AVIS

La durée de chaque communication en section est fixée à 20 minutes *au maximum*.

Pour prendre part à la session, il faut être membre de l'Institut International d'Anthropologie. — Cotisation annuelle : 30 francs français. — Pour devenir membre, adresser une demande au Président, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e). — Le service de la *Revue anthropologique* est fait de droit aux membres titulaires.

Adresser les adhésions à la session, le titre des communications et les demandes de renseignements :

Soit au Secrétariat de l'Institut International (15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e) ;

Soit au Secrétariat de l'Office National néerlandais (Dr J.-J. Brugmans, 154, Frans Mierisstraat, Amsterdam).

Les cotisations sont reçues par le trésorier de l'I. I. A., Dr Weisgerber, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e) (mandat-poste, chèque barré ou non, compte de chèques postaux Paris 845.13).

Les Directeurs de la Revue,
G. Hervé, Ch. Fraipont,

Le Gérant,
Emile Nourry.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ECOLES, PARIS

FORME EXTÉRIEURE DE L'ŒIL
COMME CARACTÈRE ETHNIQUE

Par M. J. TALKO-HRYNCEWICZ

Professeur d'anthropologie à l'Université Jagellonne de Cracovie,
Membre de l'Institut international d'anthropologie.

Il est passé déjà plus de quarante ans depuis le temps où j'ai commencé mes travaux anthropologiques. D'abord, je ne prenais en considération que les mensurations anthropométriques, pleinement convaincu que seuls les indices calculés pouvaient nous démontrer l'essentiel de la structure du corps humain. Le côté descriptif se réduisait, alors, seulement à l'étude de la coloration de la peau, des cheveux et des yeux. Avec le temps cependant, après plusieurs années consacrées à l'étude pratique du corps humain, mon optimisme, avec sa croyance exclusive dans les résultats des mensurations, a été fortement ébranlé. Ce mépris pour le côté descriptif, le fait que l'on laissait de côté les descriptions proprement dites pour s'appuyer exclusivement sur les nombres calculés ou directement trouvés, était la conséquence d'une sorte d'opposition dirigée contre les voyageurs du XVIIIe siècle Car ceux-ci eurent en vue surtout la description de la nature et le rassemblement des curiosités historiques ou naturelles et ethnographiques et ne s'occupèrent que très peu du type physique des peuples visités. C'est pourquoi toutes les données recueillies par ces voyageurs, ainsi que les descriptions, les dessins, sont si fortement imprégnées de subjectivité et si contradictoires qu'il est impossible de s'en servir, car elles ne peuvent pas correspondre à la réalité; les mêmes hommes, par exemple, y sont décrits une fois comme bruns et une autre fois comme blonds, tantôt comme petits, tantôt comme grands, etc. C'était donc probablement pour cette cause que le côté descriptif était rejeté des études anthropologiques, comme ne méritant aucune créance, et que l'anthropométrie y avait régné d'une manière absolue. Cependant, déjà dans mes premiers travaux concernant les habitants de la Pologne, je me suis efforcé de distinguer d'une manière

plus précise la coloration de la peau, des yeux, etc., leurs nuances respectives et leurs associations (c'est-à-dire les choses auxquelles on attribue maintenant une grande importance), ainsi que les caractères ethniques.

En 1892, j'ai quitté ma patrie pour passer aux confins de la Mongolie orientale. Là, j'ai trouvé d'autres problèmes et un nouveau champ d'études : peuples inconnus. J'y étais obligé de déterminer les caractères distinctifs des Asiatiques et des Européens, et (en plus des études anthropométriques détaillées) de me tourner aussi vers le côté descriptif. La coloration de la peau, des cheveux et des yeux, qui se répète d'une façon monotone en nuances foncées, toujours identiques, n'y présente pas cette richesse de variétés des types qui permet de discerner les caractères spécifiques de certaines races de l'Europe. J'ai dû donc recourir à la description de la structure du squelette, du crâne, et surtout à celle des parties molles de la face aplatie, où une place prédominante est occupée par la forme extérieure des yeux, c'est-à-dire par la position des fentes palpébrales dans la cavité orbitaire et leur conformation, de même que par les parties avoisinantes, choses auxquelles on doit toujours faire attention, en étudiant les peuples orientaux.

Ensuite, lorsque, après avoir passé seize ans en Orient, je suis revenu en Pologne pour y reprendre l'étude des habitants de mon pays, j'ai commencé à prendre, de plus en plus, en considération le côté descriptif. Et, en me remémorant aussi de quelle importance, pour la connaissance de l'anthropologie des peuples de l'Europe orientale, est la question des peuples asiatiques, j'ai introduit, parmi d'autres caractères descriptifs, les observations concernant la position et la forme des fentes palpébrales et la bride, dite mongoloïde.

Pour la position des fentes palpébrales, on peut distinguer : 1° position *horizontale*, où les deux fentes sont situées sur la même ligne droite, et 2° position *oblique*, en deux directions : *a*) l'angle externe de l'œil se trouve situé plus haut que l'angle interne, et *b*) inversement, l'angle externe est situé plus bas, tandis que l'angle interne se dirige en haut

La position oblique des fentes palpébrales avec leurs angles internes (pos. *a*) constitue l'aspect caractéristique de l'œil mongol. Nous l'avons rencontrée chez les Chinois, chez les Khamniegans (Mongols mélangés avec les Toungouz) 83,3 à 90 p. 100 et un peu moins souvent chez les Mongolo-Khalkhas et chez les Bouriates où sa fréquence tombe à 63 p. 100. D'autre part, chez les habitants de la Pologne, les fentes palpébrales ont d'habitude la position horizontale. De temps en

temps cependant on y rencontre la position oblique des fentes, propre aux Asiatiques, comme, par exemple, chez les habitants du district de Brzesko (Petite-Pologne) : 3,4 p. 100, chez les enfants de Cracovie chrétiens de l'âge scolaire [3,2 p. 100 (garçons) et 2,8 p. 100 (filles)], tandis que chez les garçons juifs seulement 0,7 p. 100, ensuite, chez les habitants de Cracovie adultes 7,2 p. 100 ; — chez les habitants de la commune de Zaborów près Varsovie 8,7 p. 100 (m.) et 28,6 p. 100 (fem.) ; — chez les Blancs-Russiens de la commune de Wiazyn dans le district de Wilejka 9,6 p. 100 (m.) et 20 p. 100 (f.) ; — chez les Kachoubes 11,9 p. 100 (m.) et 14,8 p. 100 (f.) ; — chez les montagnards polonais (Gorals) 8,5 p. 100 (m.) et 9,9 p. 100 (f.) ; — chez les habitants du pays au pied des Carpathes 6,1 p. 100 (m.) et 9,6 p. 100 (f.). Et ce qui est bien intéressant, c'est que le taux de cette position oblique des yeux est plus considérable chez ces montagnards (comme par ex., chez les Podhalaniens et les Vistuliens) parmi lesquels on retrouve les restes des anciennes colonies tartares.

La position oblique des fentes palpébrales avec les angles internes situés plus haut que les externes (pos. *b*) ne se rencontre que d'une façon exceptionnelle chez les habitants de notre pays. Ainsi sa fréquence peut être représentée de la manière suivante : chez les montagnards polonais (Gorals) 1,7 p. 100 (m.) et 2,1 p. 100 (f.) ; — chez les habitants du pays au pied des Carpathes 0,5 p. 100 (m.) ; — chez les Cracoviens 0,7 p. 100 (m.) ; — chez les enfants chrétiens de Cracovie 0,4 p. 100 (m.) ; — chez les juifs 0,5 p. 100. — chez les habitants du district de Brzesko 0,9 p. 100 (m.) ; — chez les Blancs-Russiens de Wiazyn ce taux atteint 1,3 p. 100 (m.) et 4 p. 100 (f.), chez les Kachoubes, 3,6 p. 100 (m.) et, chez les habitants de Zaborów près Varsovie, 4,3 p. 100 (m.). Je crois que cette position se rencontre peut-être plus souvent chez les Letto-Lithuaniens et chez les Finnois.

Parfois, la position oblique des fentes palpébrales, avec l'angle externe de l'œil situé plus haut que l'angle interne, est accompagnée d'un boursouflement de la peau de la paupière supérieure, ce qui produit une bride dans l'angle interne de l'œil, bride plus ou moins prononcée qui cache à un certain degré la caroncule lacrymale. Ce caractère a été remarqué par Siebold chez les Japonais, mais il y a été étudié surtout par Baelz auquel l'anthropologie des Japonais est tant redevable. E. Metchnikow, en étudiant les Mongolo-Kalmoukes, a décrit cette bride, et a attiré le premier l'attention sur la structure différente des paupières dans la race mongole et dans la race blanche. Il a voulu y voir un trait caractéristique de l'œil mongoloïde qui se rencontrerait chez les enfants européens, comme une formation transitoire ; cette

bride disparaîtrait de bonne heure chez ces enfants, chez les Mongols dans la vieillesse seulement. L'illustre biologiste en a tiré la conclusion que, au point de vue anthropologique, la race mongole correspondrait à un état transitoire de la race caucasique. Et, en s'appuyant seulement sur un petit nombre des mensurations des Kalmouks, il a énoncé ces trois postulats :

1° Dans la race mongole, chez les adultes, le milieu de la taille tombe au niveau du bord supérieur de la symphyse pubienne, c'est à-dire à ce niveau où il se trouve chez les Européens à l'âge de 13 ans ; 2° que la distance entre le centre de l'ombilic et le sol est égale à 3/5 de la taille, et 3° que la longueur de l'extrémité inférieure chez un Mongol adulte, mesurée sur la ligne verticale, du grand trochanter au sol, correspond à celle d'un Européen de 12-13 ans Les observations ultérieures des nombreux anthropologistes n'ont pas confirmé cette théorie. De même a dû tomber l'hypothèse originale de Metchnikow que la race mongole serait la plus ancienne sur la terre, car les crânes fossiles ne présentent pas de caractères prononcés de la race mongole.

Les études anthropologiques ultérieures des peuples considérés jadis comme appartenant à la race mongole, et mis à présent dans des groupes séparés, ont démontré l'existence des caractères mongoloïdes, plus ou moins prononcés, chez les Iakoutes, les Esquimaux, les Samoyèdes, les Toungouz, et d'autres, avec un taux plus bas des brides mongoloïdes. Ce caractère apparaît aussi chez les Européens, mais à un degré encore plus faible et avec une fréquence inégale. Nos études, faites sur 359 Asiatiques en général, ont démontré l'existence de la bride mongoloïde dans 74,9 p. 100 cas. Elle apparaît le plus souvent chez les Chinois septentrionaux (90,7 p. 100), chez les Mongolo-Khalkhas et les Khamniegans (Mongols métissés avec les Toungouz (88,8 p. 100), chez les Bouriates (Mongols mélangés avec les Iakoutes) (71,3 p. 100 seulement), tandis que chez les Toungouz d'Armak, sa fréquence diminue presque de moitié (41,7 p. 100). On observe la même chose chez les Mandchoux qui sont compris dans la race mongole.

M. le professeur Rudoff Pöch, le distingué anthropologiste viennois, si prématurément enlevé à la science, a étudié les prisonniers dans les camps de concentration pendant la grande guerre, en 1916, et il a introduit un certain schéma dans l'observation des brides palpébrales recouvrant l'angle interne ou l'externe de l'œil. Il a donné les dessins représentant ces brides que l'on rencontre chez certaines tribus mongoloïdes de l'Asie Occidentale et de l'Europe orieniale, comme chez les Doungans et les Tatares de Semiretchinsk, chez les Bachkirs d'Orenburg, chez les Tatares de la Crimée et ceux d'Ufa. Ce caractère, cependant,

apparaît plus souvent et il est plus prononcé à l'Extrême Orient.

Un élève de Pöch, M. v. Lebreiter, a étudié, dans la même année, 1916, l'anthropologie des Tsiganes de la Serbie, dans le camp des prisonniers à Dombie près Cracovie, et, sur le total de 43 cas étudiés, il a trouvé vingt-deux fois la bride mongoloïde, où cinq fois elle recouvrait l'angle interne de l'œil et dix-sept fois l'angle externe.

M. E. Glück a constaté la bride mongoloïde chez les Tsiganes de la Bosnie (81 fois pour 100).

D'après mes observations, chez les habitants de notre pays la bride mongolique se montre à l'état rudimentaire, avec une fréquence très inégale de 4 à 27,9 p. 100, et même jusqu'à 57,9 p. 100. Tandis que dans le district de Brzesko la fréquence des brides mongoloïdes observées atteint 17,2 p. 100, chez les Cracoviens 11,1 p. 100 (m.) et 5,8 p. 100 (f.), chez les Kachoubes 24,8 p. 100 (m.) et 19,9 p. 100 (f.) (1).

Chez les Blancs-Russiens de Wiazyn (distr. de Wilejke), elle était moindre, 8,3 p. 100 (m.) et 8 p. 100 (f.); de même à Zaborow près Varsovie 8,7 p. 100 (m.) et 57,2 p. 100 (f.) (?), chez les montagnards polonais (Gorals) 7,3 p. 100 (m.) et 5,5 p. 100 (f.), et chez les habitants du pays au pied des Carpathes 4 p. 100 (m.) et 4,8 p. 100 (f.). Cette fréquence est plus considérable chez certains clans des Podhataniens (9,3 p. 100) et chez les Vistuliens (8,9 p. 100) c'est-à-dire là où l'on retrouve les colonies tartares, que chez les Beskidiens (6,2 p. 100) et les Kliehtchaks (2,2 p. 100) ou chez les habitants du pays au pied des Carpathes. En général, ces brides sont moins fréquentes chez les femmes que chez les hommes; de même, elles apparaissent d'une manière beaucoup plus prononcée chez les enfants des écoles de Cracovie que chez les habitants adultes de cette ville, et plus souvent chez les garçons (27,9 p. 100), que chez les filles (15,7 p. 100). Chez les enfants juifs, Metchnikow a observé des brides mongoloïdes fortement développées, tandis que, d'après nos recherches, à Cracovie, elles y sont moins fréquentes que chez les chrétiens (chez les garçons juifs 17,3 p. 100). Comme un grand nombre des enfants ont été examinés par nous tous les ans pendant quelques années, à partir de l'âge de 6 à 8 ans jusqu'à 13 ans, nous avons pu constater ainsi que parfois cette bride subissait une réduction et devenait même presque inappréciable, bien que ce laps de temps fût trop court pour qu'elle disparût complètement. Quelquefois on peut constater chez les Européens les fentes palpébrales allongées et

1. Il est à noter que ces caractères asiatiques dans la structure de l'œil, rencontrés assez souvent chez les Kachoubes, ne s'observent pas chez les habitants allemands de Danzig.

étroites, comme chez les Asiatiques, en même temps que la position oblique de ces fentes avec l'angle interne de l'œil situé plus bas que l'externe et avec la bride mongoloïde, liées ainsi à cette forme de l'œil; bien des fois, cependant, ces fentes étroites se laissent observer sans les caractères ci-dessus, et même dans les cas de position horizontale des fentes palpébrales.

Le rapport entre la longueur et la largeur de la fente palpébrale nous donne l'indice palpébral. Ces indices calculés nous ont donné des valeurs qui oscillent dans des limites assez larges, surtout chez les Bouriates, en moyenne 30,4 (min. = 16 et max. = 46.1) et chez les Toungouz, en moyenne 29,8 (min. = 17,8 et max. = 44.4), tandis que chez les Khamniegans (Toungouz métissés avec les Mongols) cet indice est en moyenne 30,6 (min. = 23.3 et max. = 40) et chez les Mongolo-Khalkhas = 26,4 en moyenne (min. = 16,1 et max. = 36.7). En outre, nous avons constaté que la fente palpébrale chez les Asiatiques est plus étroite en bas âge, et qu'elle s'élargit graduellement à partir de 16 jusqu'à 20 ans. Chez les habitants de notre pays on peut constater dans 2/3 des cas les fentes palpébrales largement ouvertes et seulement dans 1/3 des cas les fentes plus ou moins allongées ou étroites. Chez les Kachoubes, par exemple, et chez les enfants de Cracovie, pour la plupart, on trouve les fentes palpébrales largement ouvertes (de 88.5 à 100 %).

En comparant la forme des parties molles de l'œil dans la race mongole avec celle des habitants de notre pays, je pense que de cette manière je vais appeler l'attention sur les caractères asiatiques de l'œil, de même que sur les caractères semblables que l'on peut rencontrer chez nous, comme la forme du nez, des lèvres et des oreilles, l'architecture de la face, la saillie et l'écartement des pommettes, la forme de l'occiput, etc

L'influence de l'Asie sur l'Europe était encore considérable aux temps préhistoriques, de même que plus tard, surtout dans sa moitié orientale. Il serait à désirer que l'on voulût poursuivre chez les peuples de l'Europe Centrale et Occidentale les caractères asiatiques provenant de la Pologne. Il est impossible de douter de la justesse de l'opinion émise souvent par divers anthropologistes, qu'à mesure que nous faisons connaissance du monde oriental, au point de vue anthropologique, nous allons nous connaître mieux nous-mêmes.

Dans les deux tableaux qui suivent, nous donnons les caractères décrits de la forme extérieure de l'œil chez les peuples différents, d'après nos observations.

TABLEAU I

NATIONALITÉ	NOMBRE DES OBSERVATIONS		POSITION DES FENTES PALPÉBRALES p. 100			FORMES DES FENTES PALPÉBRALES p. 100	
	Hommes	Femmes	Horizontale	Oblique avec angle interne situé plus bas	Oblique avec angle interne situé plus haut	Largement ouvertes	Étroites
Mongolo-Khalkhas et Bouriates	155 (en bloc)		36,9	63,0	—	—	—
Khamniegans (1)	35 (en bloc)		16,7	83,3	—	—	—
Distr. Brzesko	200 (en bloc)		95,7	3,4	0,9	—	—
Montagnards polonais	637	364	89,8 88,9	8,5 9.9	1,7 2,1	— —	— —
Habitants au pied des Carpathes	198	104	93,4 90,4	6,1 9,6	0,5 —	— —	— —
Blancs-Russiens de Wiazyn (2)	156	25	89,1 76,0	9,6 20,0	1,3 4,0	63,4 64,0	36,6 36,0
Kachoubes	495	115	84,5 85,2	11,9 14,8	3,6 —	88,5 96,5	11,5 3,5
Cracoviens (adultes)	265	86	92,1 93,0	7,2 7,0	0,7 —	63,4 64,0	36,6 30,0
Comm. Zaborow, près Varsovie	23	7	87,0 71,4	8,7 28,6 (?)	4,3 —	73,9 42,6 (?)	26,1 57,4
Enfants de Cracovie de 6 à 14 ans :							
Chrétiens	1.586	72	96,4 97,2	3,2 2,8	0,4 —	96,8 100,0	3,2 —
Juifs	213	—	98,6	0,9	0,5	98,2	1,8

1. Toungouz mongolisés.

2. Groupe slave établi sur la rive gauche de la basse Vistule et rattaché par les ethnographes, soit aux Polonais, soit aux Slaves de Poméranie.

TABLEAU II

NATIONALITÉ	NOMBRE DES OBSERVATIONS		BRIDES MONGOLOÏDES (p. 100)				
	Hommes	Femmes	Petites	Moyennes	Grandes	Présentes en total	Absentes
Chinois septentrionaux..	54		22,2	—	68,5	90,7	9,3
Mongolo-Khalkhas.....	36		55,5	8,3	25,0	88,8	11,2
Bouriates..... ...	290		32,1	28,7	10,5	71,3	28,7
Khamniegans.....	36		55,5	18,3	15,0	88,8	11,2
Toungouz d'Armak....	24		25,0	16,7	—	41,7	58,3
Tous ces Asiatiques ensemble.....	359	—	36,0	23,9	12,0	74,9	25,1
Distr. Brzesko	116	94	13,8	3,4	—	17,2	82,8
Montagnards polonais..	637	364	6,4 5,2	0,8 0,3	0,1 —	7,3 5,5	92,7 94,5
Habitants au pied des Carpathes.....	198	104	4,0 4,8	— —	— —	4,0 4,8	96,0 95,2
Blancs-Russiens de Wiazyn	156	25	8,3 8,0	— —	— —	8,3 8,0	91,7 92,0
Kachoubes.....	495	115	22,8 15,6	2,0 2,6	— 1,7	24,8 19,9	75,2 80,1
Cracoviens.....	265	86	7,5 3,5	3,0 2,3	0,3 —	11,1 5,8	88,9 94,2
Comm. Zaborow, près Varsovie	23	7	8,7 28,6	— 28,6	— —	8,7 57,2	91,3 42,8
Enfants (écoliers) de Cracovie :							
Chrétiens.....	1.586	70	16,2 10,0	9,0 4,3	2,7 1,4	27,9 15,7	72,1 84,3
Juifs	213	—	8,4	8,0	0,9	17,3	82,7

ŒUVRES D'ART PALÉOLITHIQUES INÉDITES DU PÉRIGORD

ET

ART ORIENTAL D'ESPAGNE

par M. l'abbé H. BREUIL

Professeur à l'Institut de Paléontologie humaine
Membre de l'Institut international d'anthropologie.

La caverne de Péchialet (1) (dite aussi du Chien, ou Pech d'Osier) s'ouvre sur la commune de Grolejac (Dordogne), à quelque distance au-dessus de la route entre cette localité et Saint-Cirq Madelon (Lot), très près de la limite des deux départements. Elle se trouve sur la pente, regardant le sud-ouest, à une trentaine de mètres du bas du versant, au lieu dit Combe-Ramade. On y entre par une ouverture fermée d'une porte, donnant accès dans un étroit corridor-fente descendant très vivement vers l'intérieur, et aboutissant à un à pic d'environ 3 mètres, qu'un escalier de pierre, construit il n'y a pas très longtemps, permet de franchir confortablement. On est alors dans une salle de dimensions moyennes, assez élevée, se prolongeant de trois côtés : à droite, une galerie un peu montante vers le dernier tiers, qui se coude à angle droit après un trajet rectiligne de quelques 40 mètres, en perdant de la hauteur et de la largeur jusqu'à obliger à ramper. Au milieu, un grand corridor, sensiblement rectiligne, grimpe sur des éboulis anciens revêtus d'argile et de stalagmites, et donne accès dans une salle basse très stalagmitée, au delà de laquelle il continue quelque temps, donnant vue à gauche sur des étages inférieurs inexplorés, que l'on aperçoit aussi au bout du court boyau à angle droit vers la droite qui la termine. Son trajet total peut avoir 120 à 150 mètres. A gauche de la salle d'entrée se trouve seulement un diverticule de quelques mètres.

1. Voir un court rapport d'une visite à cette grotte qu'y firent MM. Didon et Peyrony le 20 mai 1912 : *Bull. Soc. Hist. et Archéologique du Périgord*, tome 39 (1912), p. 365.

La visite que j'y ai faite avec M. l'abbé Arlie, curé de Nabirat (Dordogne), avait pour motif de vérifier les conditions de trouvaille de quelques objets préhistoriques, recueillis accidentellement par lui et par l'abbé Fajol, quelques années avant la guerre, et d'un squelette d'*Ursus arctos* exhumé par M. Arlie d'un sable calcaire jaune dans la galerie de droite.

Cette grotte fut, antérieurement à la première visite de ces messieurs, explorée et aménagée par son propriétaire d'alors, M. Vialle, qui y avait fait quelques fouilles superficielles, laissant en place les objets exhumés, et même y introduisant une tuile romaine et deux blocs de pierre avec auge pour urne cinéraire, dont il fit cadeau au musée de Périgueux, en en indiquant la vraie provenance, étrangère à la caverne. Mais il dit que les autres objets, céramique, ossements et silex, provenaient du sol même ; des visiteurs en avaient emporté une partie.

J'ai pu voir encore des silex sur un entablement artificiel voisin de la porte d'entrée, qu'on y avait abandonnés et, dans l'intérieur, sur les rebords des parois, il y en avait encore quelques-uns, avec assez de poteries, du haut moyen âge probablement. La grotte, peu facile à découvrir, et peu habitable comme gîte permanent, se prêtait très bien à servir de cachette passagère pour des chasseurs ou des contrebandiers, ou de refuge en temps troublé.

MM. Didon, Peyrony et Bouyssonie, qui l'avaient visitée, avaient en vain cherché une couche archéologique d'où puissent provenir les silex et les ossements paléolithiques supérieurs épars, et s'étaient demandé s'il ne s'agissait pas d objets introduits, de provenance du voisinage ; leur tranchée n'avait en effet rencontré que le sable calcaire jaune, où l'abbé Arlie avait trouvé, non des silex, mais le crâne et presque tous les os d'un Ours brun.

J'ai été plus heureux : délaissant un foyer en plan, sans doute médiévial, visible en coupe sous l'escalier, et observant dans toute la salle que le sol superficiel primitif avait été enlevé et que le sol à Ours était à nu, j'avisai le diverticule de gauche, où, superposée au sable calcaire, se trouvait une couche brunâtre peu épaisse, en partie recouverte par de légers éboulis venus d'une cheminée. Là, en peu d'instants, je recueillis, outre une dent et quelques os de Renne, et quelques ossements de Cheval, une centaine d'éclats, lames paléolithiques supérieures, dont 3 burins d'angle, un grattoir terminal, une pointe à dos rabattu et un fragment d'instrument en bois de Renne. La couche, peu épaisse, comme celle fouillée par moi autrefois à Font-de-Gaume dans la galerie peinte, et qui m'avait livré assez d'objets intéressants,

n'est pas une couche d'habitation prolongée, comme dans les abris sous roche, mais seulement passagère. A une époque reculée, car ces os sont subfossiles, un ânon tombé dans la grotte est venu mourir là, et ses os, en partie en connexion, reposaient dans la partie superficielle de la couche, témoignant qu'elle n'avait jamais été remaniée.

L'intérêt de cette constatation est qu'elle permet d'affirmer qu'à l'époque paléolithique supérieure, peut-être à l'Aurignacien final, à en juger par les rares types : burins latéraux, dont celui de Noailles, etc... la grotte avait été fréquentée. Or, MM. les abbés Arlie et Fajol avaient eu la main heureuse, lors de leur première visite, car ils y avaient, parmi les détritus abandonnés, recueilli trois œuvres d'art intéressantes.

La première est une plaque de schiste ardoisier, roche importée sans doute de la région d'Alassac, au Nord de Brive (Corrèze), que M. Arlie a recueillie à la surface du sol, au voisinage immédiat de l'endroit où j'ai recueilli des silex d'aspect aurignacien supérieur. Elle avait été négligée par le précédent fouilleur ; M. Arlie la recueillit sans en remarquer le dessin, parce qu'il lui parut à juste titre qu'elle avait été régularisée sur les bords, par voie de taille. Son extrémité gauche est fracturée fraîchement, mais ne semble pas avoir porté de figures. Ce n'est que chez lui qu'il aperçut la gravure en la nettoyant. Une seule face est gravée (fig. 1) ; avant l'exécution du sujet principal, il est probable qu'une figure animale (Bison ?) avait été tracée très légèrement ; il faut une très grande attention et des jeux variés de lumière frisante pour en apercevoir quelque chose Là n'est pas l'intérêt de l'objet. Il réside dans les trois figures bien visibles : un Ours dressé entre deux hommes formant ensemble une scène.

L'Ours est de profil à droite, et de tracé très simple, rappelant la technique aurignacienne supérieure. Le tracé de son pied inférieur a été gêné par une bande quartzeuse traversant presque toute la surface de la plaque La silhouette est en profil absolu, avec une seule patte de chaque paire, et une seule oreille ; l'œil est ponctiforme, surmonté d'un très léger sourcil. La gueule s'ouvre largement, et des traits légers autour du museau semblent plutôt figurer l'haleine, ou l'action de « cracher » comme un Chat, que les poils de la moustache. Quelques points sur le garrot y marquent le hérissement de la toison. La patte antérieure, dont la « main » se désagrège en traits discontinus, est armée de quatre griffes. L'animal frappe à la tête un personnage qui fléchit sous le coup et semble sur le point de tomber.

Il est traité fort sommairement et divers détails en sont difficiles à saisir ; on en voit bien la tête, le corps asexué, les jambes et un bras

tombant ; les fesses, proéminentes et *stéatopyges*, sont très faiblement tracées. Il n'est pas certain que les deux traits courbes en arrière de la tête et les deux autres en avant de la poitrine, appartiennent à l'image, tellement ils sont faibles ; quant au gros trait au-dessus du dos, il me paraît une érosion plus récente, faite par le fouilleur en extrayant l'objet. Le second personnage, placé à gauche de l'Ours, accourt visiblement en hâte au secours du premier, en étendant les bras comme pour manifester sa vive émotion ; il est difficile de dire si le long trait qui prolonge son bras au-dessus de l'Ours est

Fig. 1. — Plaque de schiste de la grotte de Péchialet ; dimensions vraies : 18 cm 1/2; actuellement au Musée de Saint-Germain.

une arme qu'il brandirait, pas plus que le faisceau de traits légers qui est tracé verticalement du cou à la jambe gauche. Aucune indication de sexe ou de stéatopygie n'est perceptible.

Bien que tout à fait sommaire, cette figure humaine manifeste un sentiment intense du mouvement, et l'ensemble rendu de la scène donne une vive impression du drame qu'elle reproduit. Nous sommes ici très près de la conception artistique qui s'est développée dans l'art oriental espagnol, où les figurations humaines abondent, associées en scènes de la vie de chasse, de tribu ou de famille.

Il est d'autant plus intéressant de constater cette analogie que M. Didon a découvert, dans une autre station périgourdine, à l'abri Labatut de Sergeac, d'autres preuves convaincantes de la connexion

de l'art aurignacien supérieur français avec l'art oriental espagnol. Un bloc était tombé du plafond de l'abri sur un niveau du foyer aurignacien supérieur à nombreux burins de Noailles ; après sa chute, d'autres Aurignaciens supérieurs ont allumé, sur le bloc même, de nouveaux foyers, riche en pointes de la Gravette, et, un peu au-dessus, s'étendait un troisième niveau, solutréen moyen à feuilles de laurier sans pointes à cran. L'âge de la chute du bloc est donc surabondamment fixé à un moment antérieur à la fin de l'aurignacien supérieur. Or, sur la face inférieure de ce bloc effondré, existent des peintures, qui peuvent être plus anciennes que l'assise sur laquelle il

Fig. 2. — Cerf élaphe peint en noir, de style oriental espagnol, découvert par M. Didon dans l'abri Labatut à Sergeac (Dordogne); dimension : 0 m. 40.

est tombé, mais ne sauraient être plus récentes. On y remarque les vestiges très effacés d'un grand animal (Bison ?) traité comme ceux de l'abri voisin des Roches de Sergeac, aurignacien moyen évolué, à enduit rouge uni de fond, et silhouette noire très archaïque, et plusieurs petites silhouettes noires d'âge moins reculé, dont la plus lisible est un Cerf élaphe incomplet, tourné à droite, malheureusement un peu mutilé, vers la base des bois, par une écaillure (fig. 2). La disposition de ces bois est exactement celle que nous sommes accoutumés à rencontrer dans les roches peintes de l'Espagne orientale. Montré à divers spécialistes d'art paléolithique qui en ignoraient la provenance, parmi lesquels M. H. Obermaier, M. M. Burkitt et M. Luquet, ce dessin a été immédiatement déterminé par eux comme appartenant à l'Espagne de l'Est, et je les ai bien surpris en leur apprenant qu'il provenait de couches aurignaciennes du Périgord. On sait du reste que, tant au Castillo qu'à la Pasiega (Santander), et, en France, au Portel (Ariège), cette disposition de ramures existe dans un certain nombre de dessins très anciens, appartenant à plusieurs moments des techniques picturales à tracé

périphérique léger (ordinairement jaunes ou rouges) ou baveux, auxquels, faute d'indication certaines, je n'avais jusqu'à présent pas attribué une épithète fixant leur relation avec un niveau archéologique, qui pouvait osciller entre l'aurignacien supérieur et le magdalénien très ancien. J'avais seulement montré qu'ils étaient antérieurs à des dessins noirs ou rouges en teinte plate ou modelée, à des graffites noirs magdaléniens, et aux polychromes du magdalénien final.

Ce n'est que par une étrange liberté prise avec les faits les mieux établis des cavernes cantabriques, que M H. Pacheco, dans le but arbitraire d'établir l'âge mésolithique des peintures orientales espagnoles, a déclaré qu'elles étaient toutes superposées à de grandes figures du magdalénien final à Cogul, Charco de Agua Amarga et Minateda. Outre que ces peintures se superposent, à Minateda, à plusieurs niveaux de peintures orientales espagnoles plus anciennes, c'est non aux plus récentes, mais aux plus anciennes couches picturales cantabriques qu'il convient de les rapporter et, la trouvaille de M. Didon, que je publie ici pour la première fois, grâce à sa très amicale autorisation, me met en mesure maintenant de préciser que cet ensemble cantabrique et français se rapporte à l'aurignacien supérieur. Il est donc probable que l'art oriental espagnol, en partie autochtones dans ses manifestations très simples du début, hésitantes entre le schématisme et un naturalisme incipient, a été injecté fortement d'art aurignacien supérieur franco-cantabrique où la silhouette humaine avait sa place. Ensuite, lorsque, comme l'a montré M. le comte de la Vega del Sella, la période plus froide du solutréen et du magdalénien ancien est survenue, la traversée des Chaînes pyrénéo-cantabriques est devenue difficile, et c'est durant cette phase, parallèlement à l'époque solutréenne et magdalénienne, et jusqu'à l'arrivée d'invasions tardenoisiennes et néo-énéolithiques à art schématique ou semi-réaliste que l'art oriental espagnol, isolé des contrées du Nord, a continué à s'épanouir par ses voies propres. Il est du reste impossible aux archéologues espagnols de citer, en dehors de l'azilien et de l'asturien cantabriques, sans art connu, ou du tardenoisien du Tage portugais, également dépourvu, aucun indice archéologique susceptible d'être intitulé mésolithique, mauvais casier, en tout pays, où l'on place pêle-mêle des industries épipaléolithiques et d'autres déjà néolithiques. En réalité, la coupure doit se fonder sur la présence ou l'absence des animaux domestiques, indices du grand changement de base alimentaire et d'état social, dû à des invasions de peuples nouveaux amenant avec eux leur bétail.

Cette longue diversion, pour signaler toute l'importance du schiste de Grolejac, nous a écarté de la description des deux autres objets

d'art (fig. 3), qui furent découverts au milieu des débris rejetés de la fouille superficielle de la galerie de droite

L'un de ces objets est une statuette sculptée en ronde-bosse dans un fragment d'os très épais, déjà fossile, et très fossile, au moment du travail dont il a été l'objet. Il n'est pas facile de trouver, dans un gise-

Fig. 3. — Figures humaines gravées et sculptées de la grotte du Péchialet, grandeur vraie. 1, coll. abbé Fajeol; — 2, Musée de Saint-Germain.

ment de l'âge du Renne, un os aussi épais, et qui ne présente aucun vestige de région médullaire ou vacuolaire; seuls, des os de grands pachydermes pourraient en fournir, et, en Dordogne, ils étaient déjà très rares au Paléolithique supérieur, car, sauf de l'ivoire et quelques molaires de Mammouth, ou quelques dents de Rhinocéros laineux, on n'en saurait signaler.

L'os est bien plus fossile que ceux de l'époque du Renne; il a été

incisé et taillé avec du silex; les côtés ont pris une bonne patine brune, mais les sillons des jambes, du dos, du bas-ventre, et les entailles du tour de la tête, bien que lustrés et brillants, n'ont pas été colorés et apparaissent en clair, ce qui, à première vue, peut inspirer quelque défiance, qu'un examen plus approfondi dissipe.

La figurine, assez habilement faite, mais peu poussée comme détails, n'est pas sans ressembler, pour les jambes, à l'une de celles de Brassempouy décrites par Piette ; comme elle, elle est insexuée et à hanches peu développées; la poitrine ne présente pas de seins; mais les omoplates, au contraire, sont extrêmement marquées Il est dommage que les conditions de gisement de cet objet restent indéfinies; mais elles peuvent parfaitement être aurignaciennes, sans qu'on puisse l'affirmer avec certitude Cet objet a été recueilli par l'abbé Arlie, tandis que M. l'abbé Fajol décrivait de son côté le dernier objet qui demeure à décrire. C'est un fragment d'os long, à demi-carbonisé, à surface fibreuse et rugueuse, à parois très épaisses pour la courbe très cintrée en section, tous caractères qui se retrouvent dans les ossements humains, fémur en particulier, mais que je n'ai jamais rencontrés dans les ossements d'animaux des gisements paléolithiques supérieurs ; mon impression est donc qu'il s'agit probablement d'un fragment d'os humain, anciennement fracturé après avoir été décoré; les fractures anciennes sont patinées et lustrées, et la surface de l'os est aussi très brillante, comme s'il avait été beaucoup porté. Un accident, postérieur à la découverte, a brisé en deux l'objet, et cette fracture est terne et sans patine.

Le travail de décoration a été fait, non sur un os entier, mais sur un os déjà éclaté en long, car des raclages très forts se voient sur la section longitudinale rectiligne, en retrait du côté droit, invisible dans mon dessin.

L'image que l'on a gravée profondément est une face humaine à gros yeux enfoncés et nez épais et large, dominant une bouche à lèvres proéminentes. De nombreux traits figurent aussi une très longue barbe, qui n'est pas sans analogie avec celle du « sorcier » des Trois Frères et de son analogue de profil des Espélugues de Lourdes. Cet objet appartient à M. l'abbé Fajol, que je remercie de me l'avoir confié pour l'étudier.

Tels sont les curieux documents recueillis dans la grotte de Péchialet, à Grolejac, et les réflexions que, associés à la peinture du bloc de l'abri Labatut de Sergeac, ils m'ont suggérées.

L'AMOK ET LE LATAH

LES PSYCHOSES SPÉCIALES AUX RACES MALAISES LEURS RAPPORTS AVEC LA PSYCHOLOGIE NORMALE DE SES RACES (1)

Par M. le Dr F. H. G. VAN LOON

Ancien professeur de psychiâtrie et de neurologie à l'Ecole de Médecine de Batavia (Java), Membre de l'Institut international d'anthropologie.

Allocution de M. le Dr Papillault

Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter le Dr Van Loon, qui est venu de Hollande pour présenter au public français le résultat de ses observations dans les Indes néerlandaises, et des films scientifiques dont vous apprécierez sûrement la vérité et le caractère esthétique.

Le Dr Van Loon fut l'élève de l'éminent psychologue hollandais Heymans. Nommé chef de clinique pour la psychiâtrie et la neurologie, il s'offrit courageusement pour lutter contre la peste qui sévissait aux Indes néerlandaises. Il y resta trois années, puis fut nommé en 1919 professeur de psychiâtrie et de neurologie à Batavia.

Il était donc admirablement placé pour étudier la psychiâtrie des indigènes et en particulier ces singulières psychonévroses qu'il va vous décrire sous le nom d'Amok et de Latah. Elles étaient déjà connues, mais on n'avait pu en faire une observation aussi suivie; encore moins en avait-on pris des photographies cinématographiques, comme celles qui vont faire dérouler devant vos yeux cette impulsion irrésistible à l'imitation, cette espèce d'échokinésie, qui caractérise le Latah. Tout contrôle de la volonté est annihilé ; la perception d'un mouvement, d'une attitude devient un pur réflexe qui réalise automatiquement le même mouvement, la même attitude. On a signalé en Sibérie une échokinésie assez analogue sous le nom de Miryachit, mais son centre

1. Conférence faite le 16 janvier 1927 dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris, à la section de psycho-sociologie de l'Institut international d'anthropologie.

principal est bien dans les îles malaises ; elle représente donc, ainsi que l'Amok, une *réaction particulière, spéciale à une race donnée*. Si on en trouve ailleurs quelques exemples sporadiques, tels que le Jumping du Maine et le Myriachit, ce sont des exceptions, ou, si vous le voulez, des manifestations à des degrés divers de l'instinct grégaire, si développé chez l'homme, mais qui prend, dans la race malaise, tant par son intensité que par sa fréquence, un caractère vraiment distinctif, spécifique.

Ces quelques remarques suffisent à vous faire comprendre tout l'intérêt que nous attachons aux faits que va nous exposer notre éminent conférencier : il ne s'agit pas seulement de psychonévroses plus ou moins curieuses par leur rareté, il s'agit de réactions pathologiques qui dévoilent des tendances organiques profondes, des aptitudes raciales qu'aucun autre mode d'observation ne pourrait nous révéler. Et leur importance va encore grandir à nos yeux, si je vous dis que ces observations ne sont, dans notre pensée, que des exemples, très expressifs d'ailleurs, de toute une méthode d'enquêtes que je voudrais voir se généraliser dans le monde anthropologique, grâce à notre Institut international et à l'esprit de coopération qu'il établit entre tous ses membres.

La psychologie des races est encore à l'époque des tâtonnements. Les descriptions minutieuses que fait l'Ethnographie de l'outillage qui caractérise chaque civilisation ne peuvent nous révéler, que d'une façon trop indirecte, la psychologie des peuples. Leur activité industrielle tient à des traditions et à une foule d'accidents historiques et géographiques, autant et souvent plus qu'à leurs aptitudes mentales. On pourrait en dire autant des mœurs et coutumes qu'étudie et compare l'Ethologie Ces sciences posent devant nous le problème des aptitudes et de la valeur des races avec plus de netteté et d'acuité, mais elles ne peuvent le résoudre. Elles nous révèlent les actes individuels ou collectifs de groupes ethniques, mieux, leur comportement superficiel, mais les causes profondes de cette activité sociale leur échappent.

Il nous faudrait donc écarter tout ce qui est accidentel et extérieur, et pénétrer dans les caractères permanents que les générations d'une race humaine donnée se transmettent les unes aux autres suivant les lois, de mieux en mieux connues, de l'hérédité. La transmission héréditaire des aptitudes mentales est une vérité qu'on ne peut plus mettre en doute ; et d'un autre côté, les variations morphologiques qui distinguent les races humaines portent sur un très grand nombre de caractères sériaires qui exercent fatalement leur action sur le fonctionnement cérébral. Il est donc infiniment probable que les races humaines

ont des réactions psychiques nettement différentes les unes des autres. Comment peut-on les distinguer, les discriminer, et les dégager de toutes les modifications qu'elles subissent au cours de la vie sous l'influence de l'éducation, prise dans son acceptation la plus large ?

La première méthode qui s'offre à nous est la psychiâtrie. Les caractères qu'elle observe sont tellement grossis par la maladie que leur étude s'en trouve facilitée dans une large mesure, et la maladie réalise des expériences que les laboratoires ne peuvent entreprendre. Il ne faut donc pas nous étonner que cette science nous ait fourni nos plus solides connaissances sur le fonctionnement mental, sur l'hérédité, et sur le rapport des tares mentales avec les tares organiques.

C'est elle, par conséquent, que nous devons utiliser tout d'abord pour étudier les caractères psychiques des races. Et c'est pourquoi nous ne pouvons que féliciter M. Van Loon d'avoir étudié avec tant de soin les réactions pathologiques de la race malaise, et le remercier d'avoir bien voulu réserver à l'Institut international la primeur de ses observations.

Nous adressons également de vifs remerciements à M. London, Ministre des Pays-Bas, qui a bien voulu nous montrer, par sa présence ici, l'intérêt qu'il porte à la collaboration scientifique des anthropologistes hollandais et français.

Conférence de M. le Dr van Loon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir vous parler ici, grâce à l'Institut international d'Anthropologie, d'un sujet en général peu connu : les maladies psychiques et spéciales à la population brune des Indes néerlandaises, cette race malaise qui occupe une place entre les Jaunes et les Noirs et qui habite ce vaste empire de petites et de grandes îles entre l'Asie et l'Australie.

Si j'ose parler devant vous, c'est pour plusieurs raisons : Java n'est-elle pas le pays du *Pithecanthropus erectus*, cet être plutôt homme que singe, plus primitif encore que les « beaux restes » trouvés dans le sud de la France, en Suisse et en Allemagne, et qui prouve la possibilité du berceau de l'*Homo sapiens* dans cette île ou près d'elle ?

Puis, Java n'a-t-elle pas reçu, récemment, la visite de deux de vos compatriotes éminents : M. Georges Clémenceau et M. Angoulvent, votre renommé spécialiste colonial ? Et puis, vous connaissez nos îles

par leurs produits : sucre, thé, cacao, tabac ; aussi par l'activité des communistes, l'autre jour. .

Cependant, je ne m'étendrai pas sur les problèmes anthropologiques de ces intéressantes régions ; mais je sais que du moins la première de ces psychoses malaises, l'amok, ne vous est pas tout à fait inconnue ; sa notion et les mots « faire amok », « courir amok », ont pénétré dans presque toutes les langues, occidentales aussi bien qu'orientales.

Je m'excuse aussi de vous parler dans une langue qui n'est pas la mienne, je sais que vous me pardonnerez si je ne m'exprime pas aussi bien que le mérite votre belle langue française et qu'au besoin vous m'aiderez.

I. — *L'amok.*

Qu'est-ce donc que l'amok ? C'est l'attaque meurtrière, soudaine et totalement inattendue, du Malais qui se jette sur le premier venu (sa propre famille y comprise), qui tue ou blesse grièvement plusieurs personnes, avant qu'il soit abattu et, en général, tué lui-même. On relate quelquefois ces faits dans notre presse coloniale, on les lit très rarement dans les journaux d'Europe, seulement lorque le nombre des victimes est extraordinairement élevé, ou lorsque les circonstances du meurtre ont attiré l'attention d'un reporter.

Mais, de tout temps, l'amok a fortement frappé ceux qui y ont assisté ; ceux qui ont entendu brusquement le son sourd, irrégulier, précipité, du « tom tom » (signal de bois des indigènes) dans le silence rêveur du « kampong » (village), qui ont remarqué la peur, la terreur de toute la population, le qui-vive des hommes en défense ou fuyant l' « amok-looper », (celui qui « court amok »), ne l'oublieront pas.

L'amok n'est pas un *assassinat prémédité* sur une personne donnée ou sur un groupe de personnes. Nous connaissons cette préméditation dans nos colonies ; tel le meurtre d'Atjeh où la haine contre les « Kafirs » (infidèles) et la « Kompenie » (1), le fanatisme religieux et le sentiment national combinés, renforcés souvent par une maladie incurable et insupportable comme la lèpre, dirigent la main meurtrière contre un Blanc, fonctionnaire du chemin de fer, ou officier de l'armée coloniale. Ces pauvres diables, qui souvent ont revêtu des habits blancs en signe du sacrifice de leur vie à la Vraie Foi, espèrent, en tuant, être tués eux-mêmes et conquérir ainsi une place spéciale dans le

1. Réminiscence de « Oost Indische Compagnie », Compagnie commerciale hollandaise des XVIIe et XVIIIe siècles.

paradis musulman. Mais ceux-ci se sont préparés, ils ont vendu à l'avance toutes leurs propriétés et ils attendent patiemment le moment propice. Ce n'est pas l'amok, *sensu strictiori*

Celui-ci est totalement imprévu ; l' « amok-looper » empoigne la première arme qu'il trouve sous sa main, et ce peut être très dangereux s'il s'agit d'un soldat qui tue à coups de fusil, ou relativement innocent si l'arme est un vieux « keris » émoussé; malheureusement les « keris », les « parang » et les « piso blati », toutes ces sortes de couteaux et de poignards indigènes, sont trop souvent disponibles, et bien tranchants.

A l'asile d'aliénés de Batavia, nous avons eu l'occasion de bien étudier le phénomène de l'amok, qui provoque un profond intérêt ; d'autant que cette sorte de meurtre est presque entièrement limitée aux Malais ; elle est du moins extrêmement rare dans les autres races. L'étude de plusieurs cas d'amok et de nombreux cas de confusion aiguë venus de toutes les parties des Indes, dans toutes les races (Javanais, Soundanais, Madourais, Batack, Ambonnais, Menadonais, Malais proprement dits, Atchinois) nous confirma de plus en plus que l'amok est une *confusion suraigue et hallucinatoire*, que l'attaque brusquée est une attaque *de défense* contre un danger imminent et imaginaire : un tigre prêt à bondir, un ennemi armé d'un keris, etc. Et nous apprîmes encore que, très souvent, la cause directe de l'hallucination et de la confusion est l'*infection*, par la malaria, par la typhoïde, la pneumonie, la syphilis, la grippe, etc.

La célèbre psychiâtre Kraepelin, qui a fait une courte visite à Java il y a une trentaine d'années, a classé l'amok dans les symptômes (ou équivalents : état de fugue) de l'épilepsie, et dans presque toute la littérature psychiâtrique on le trouve sous ce titre. Ce n'est pas exact : en général, l'amok-looper ne souffre pas du tout d'épilepsie, les épileptiques malais ne courent pas amok et se comportent comme les épileptiques occidentaux; leur violence et leur irritabilité ne les conduisent que très rarement au meurtre.

Le meurtre par amok est basé sur *l'angoisse*. Après l'attaque, dès qu'il a repris conscience (le plus souvent dès que la fièvre est tombée), le malade a une amnésie totale, il se rappelle seulement qu'il était « mata gelap » (« noir devant les yeux »). Lorsque cette amnésie n'est pas complète, il raconte son angoisse et parle de son agresseur imaginaire : il a vu un ennemi porteur d'un keris, ou bien le « matjam », le tigre, redouté entre tous, dont le Malais n'ose prononcer le nom et qu'il ne désigne que par périphrases. Ajoutons que certains cas sont causés seulement par une très vive émotion, tandis que la démence

précoce peut commencer par une confusion hallucinatoire et agressive ressemblant à l'amok. J'ai observé certains cas dans lesquels la calme fermeté du médecin ou de l'infirmier a suffi pour empêcher une catastrophe.

Le Malais a presque toujours sous la main un keris ou une autre arme bien tranchante, mais cela ne nous explique pas pourquoi la confusion infectieuse cause l'amok, principalement chez ceux qui ont contracté la malaria ou une autre infection, alors qu'ailleurs, et en Europe, le délire infectieux ne le provoque pas.

Je vois la cause de cette différence dans le caractère spécial des Malais, tout à fait différent de celui de l'Occidental. Jusqu'ici, toutes les psychoses, leurs symptômes et leurs syndromes, ont été conçues et étudiées en Occident sur des malades européens entourés de civilisés. Pendant longtemps, on a commis la grande faute de comparer les psychoses de l'Orient avec celles de l'Occident, alors qu'il faut (ainsi qu'on commence à le faire) comparer les anomalies mentales des Malais avec les phénomènes de leur vie normale. Pour l'amok, la comparaison est relativement facile, car le Malais, en dehors du terrain pathologique, connaît aussi cet état de « mata gelap », de « fureur rouge », dans lequel la vision et les qualités intellectuelles sont éliminées ; cet état, qui peut se manifester pour des causes futiles, peut également conduire à l'amok, sans que l'infection coopère à diminuer la résistance psychique contre le sentiment affectif déterminant. En général, le Malais n'offre qu'une faible résistance à l'émotion brusque, il est « emotio-labile ». Ce n'est pas seulement le courroux qui peut l'affecter ainsi : la honte le fait « maloe », l'effroi et l'angoisse le raidissent au lieu de le faire courir. Il est très accessible à l'émotion, mais sa figure impassible ne trahit point ses sentiments ; à le regarder de plus près on le voit pâlir sous sa peau brune qui prend une couleur verdâtre, sa respiration s'accélère, la sueur perle sur son front, ses pupilles se dilatent, ses yeux prennent une expression anxieuse.

Dans ces conditions, le Malais perd très vite la tête et est fortement sujet à la panique. Ici entre en jeu la *suggestibilité* qui lui fait accepter beaucoup plus facilement que chez nous, sans aucune critique, les idées et les émotions d'un autre, qui le rend très maniable par celui qui sait exercer l'autorité honnête et incorruptible, mais qui fait aussi de lui un être influençable par le conspirateur ou le communiste habile ; il suivra celui-ci, en véritable animal de troupeau, jusque dans la mort, sans y avoir rien compris. Nous avons pu voir récemment à Batavia, à Bantam, et dans une grande partie du centre et de l'ouest de Java, le résultat des suggestions et des méthodes de Moscou ; nous

avons vu aussi la fin brusque de ces révoltes dès que le Gouvernement montra que sa puissance existait toujours. Et je dirai à ce propos que la moindre apparence de faiblesse peut produire de semblables événements.

Quant au traitement de l'amok, il est bien évident que l'ancienne méthode, consistant à tuer tout de suite » l'amok-looper », manquait, sinon d'efficacité, tout au moins d'humanité. Mais si l on comprend que l'on a affaire à un aliéné, à un malade en état de confusion, si soi-même on ne perd pas la tête, on peut enrayer l'attaque ; bien souvent une dose de quinine suffit pour faire disparaître la confusion hallucinatoire ainsi que la crise de malaria.

II. — *Le Latah.*

L'amok est donc une des terreurs du pays malais ; au contraire le latah apporte la note gaie, surtout pour les enfants européens, qui s'amusent au détriment de la pauvre vieille, « baboe » (bonne) ou « kokkie » (cuisinière), qui est « latah ». Car, au contraire de l'amok, le latah se manifeste presque exclusivement *chez les femmes* malaises, principalement chez des femmes d'un certain âge (1).

Dans le latah comme dans l'amok, c'est le manque de résistance à l'émotion brusque, à l'effroi surtout, qui joue le rôle principal (mais un autre motif peut produire le même effet). La femme effrayée, le plus souvent au service d'une famille européenne, crie soudain quelques mots, souvent très obscènes, puis devient latah, c'est-à-dire imite très exactement tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait devant elle. On peut donc imaginer à quelles farces enfantines cet état peut donner lieu : en levant les bras en l'air et en effrayant la malheureuse « kokkie » qui entre portant les plats, les enfants déterminent la crise de latah... et tout le repas est par terre.

Nous connaissons ces phénomènes d'écholalie et d'échopraxie dans la psycho-pathologie, dans certaines conditions d'hypersuggestibilité, que nous retrouvons chez beaucoup de primitifs, et chez nos enfants. La femme latah imite tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait, pas toujours très facilement et très complètement ; mais lorsqu'on lui a parlé doucement, calmement, elle revient à elle subitement et témoigne du mécontement de son acte. Au début, après l'effroi, non seulement elle profère des paroles obscènes, mais aussi des désirs érotiques, ou se

1 Le conférencier a présenté un film montrant un cas de latah chez une vieille « kokkie » de Batavia.

rapportant à des objets chers, ou beaux, qu'elle aimerait à posséder, désirs qu'elle n'exprimerait jamais dans l'état normal et dont elle ressent une grande honte après l'accès. En général, au contraire de l'homme-amok, la femme-latah se rend compte de ce qu'elle fait ou dit, mais elle ne peut pas résister à l'impulsion.

Nous avons fait, il y a quelques années, une enquête dans les Indes néerlandaises ; 20 % des médecins qui répondirent au questionnaire n'avaient jamais vu de latah. Par contre, sur 300 cas observés, 98 % furent trouvés chez des femmes, 2% seulement chez des hommes. On nota également que ce phénomène est très rare chez les femmes indo-chinoises et indo-européennes et qu'il n'existe jamais chez les Européennes « pur sang » Les cas les plus graves, dans lesquels la femme devient latah à chaque cri inattendu, à chaque émotion, vont de 35 à 50 ans (85 %) : il existe quelques cas vers l'âge de 17-18 ans.

Un trait spécial du latah est remarquable : les vieilles Malaises racontent presque toutes que la maladie a commencé chez elles dans leur jeunesse, après un rêve très érotique, avec très peu de symbolisme, de confusion ou de déplacement (« Traumarbeit », élaboration par le rêve, de Freud); elles se réveillent toujours au moment critique souvent avec une répugnance profonde (« Weckträume », rêves au réveil). C'est une autre manifestation de ces phénomènes de refoulement des désirs inconscients qui heurtent le reste de la personnalité (ou ses conventions)et forment un des principes les plus importants de la théorie de Freud. Un refoulement de désirs sexuels est très compréhensible chez les femmes malaises ; il en est autrement chez les hommes qui ont toute liberté, de leur première jeunesse à leur dernier jour (1).

Beaucoup de femmes ayant de ces rêves, qui dénotent un manque de satisfaction sexuelle, ont déjà montré dans leur jeunesse une grande émotivité, une grande irritabilité, soit érotique, soit frigide. Nous avons noté que presque toutes les malades de latah sont, ou ont été, au

1. En général, ces femmes rêvent qu'elles sont menacées par un ou plusieurs hommes en érection, ou qu'elles sont entourées par un grand nombre d'organes sexuels « se tortillant comme des vers » ou « comme des serpents ». Au dernier moment, elles se réveillent, couvertes de sueur et appelant au secours.

D'autres ont des rêves plus compliqués comme, par exemple, chez ces deux femmes de Bornéo : l'une d'elles rêva qu'elle avait acheté au marché un grand panier rempli de priapes, qui remuaient fortement ; la vieille vendeuse lui conseillait de les « faire cuire dans l'huile et de les manger » ; pourtant, sur le point de les avaler, elle eut un fort dégoût et se réveilla. L'autre femme rêva d'une scène semblable, également au marché, toutefois sans invitation à avaler ; elle se réveilla lorsque les priapes, trop actifs, voulurent l'attaquer.

service des Blancs, surtout comme « kokkie » et comme « baboe » ; ce sont là des professions où, chaque jour, d'un bout de l'année à l'autre, les mêmes occupations se reproduisent sans changement, sans aucune initiative, sous la direction constante de la maîtresse de maison ; il y a là un véritable automatisme se surajoutant à la suggestibilité des Malais, des femmes surtout. Cette hypersuggestibilité, en rapport étroit avec leur émotivité, se fait jour dans tous les phénomènes de la vie des Malais ; il est très facile de la révéler sous forme de catalepsie, par exemple, chez des soldats ou des malades, dans les hôpitaux (1). Les Javanais sont sans conteste les plus émotifs parmi les races malaises : ce sont aussi les femmes javanaises qui présentent le plus souvent le latah

C'est cette qualité d'hypersuggestibilité et d'imitation, accrue par une existence subordonnée, et sans initiative, qui est la cause principale du latah. Les désirs réprimés, le manque de résistance envers l'affect brusque, forment ensemble la base du développement de cette curieuse et remarquable psychose ; et nous comprenons maintenant pourquoi cette psychose a des symptômes uniformes. C'est tout autre chose que l'hystérie, ce n'est pas non plus « hystériforme ». Mais cette opinion n'est pas plus juste que celle qui considère l'amok comme une épilepsie ; il y a des différences énormes dans les symptômes, la durée et le cours des deux maladies. Pour le latah, c'est l'uniformité complète restreinte aux phénomènes d'affecto-labilité, d'écholalie et d'échopraxie. Autrement, la femme latah est normale, elle n'est ni démente ni asociale, et elle s'acquitte normalement de ses devoirs journaliers ; les « kokkies » qui sont latah sont réputées très bonnes cuisinières et très recherchées à Java Par contre, les femmes malaises hystériques ne sont pas du tout latah.

Enfin, dans la vie normale du Malais, nous trouvons des phénomènes analogues au latah : le « maloe », la honte, la gêne, surtout la peur du ridicule, puis le « bingoeng » (perdre la tête).

Ces deux états y jouent un rôle important, y sont très fréquents et dominent les psychismes et les actes ; ils sont causés, comme le « mata gelap », par l'irritabilité émotive et le manque de résistance aux affects aigus. Le premier mouvement est de se cacher pour éviter les

1. Cette qualité, avec sa conséquence l'imitation, existe chez nous, à un degré plus élevé : je n'indique ici que la mode de Paris qui suggestionne chaque année, et non sans succès, les femmes des trois quarts du monde. Chez les Malais, cette imitation va souvent jusqu'à la singerie.

regards gouailleurs et le malheureux finit par ne plus savoir que faire ; c'est là, pour le Malais, la plus forte punition Le « saja bingoeng » explique la stupidité commise, l'oubli, ou la paresse ; c'est la plus naturelle des excuses.

Dans toutes ces conditions le sujet perd la disposition de ses facultés intellectuelles et de sa volonté. Il peut en résulter des états d'automatisme et d'imitativité, le latah,— ou de confusion totale et d'hallucination, l'amok. Et c'est dans la nature et le caractère normal des Malais que nous retrouverons le terrain dans lequel ces psychoses se sont développées. La simplicité relative des symptômes peut nous aider à mieux comprendre nos psychoses occidentales et leurs relations avec notre âme. — Ainsi nous nous comprendrons mieux nous-mêmes.

LE MOUSTÉRIEN DE BELCAYRE
(DORDOGNE)
(NOTES DE MORPHOLOGIE)

Par M. FRANCK DELAGE

Au cours d'une fouille faite en 1922-1923 dans un petit abri voisin du château de Belcayre (1), nous avons pu étudier une couche moustérienne qui nous paraît mériter d'être analysée en détail.

Nous n'avons pu faire porter nos recherches que sur une faible étendue ; car, en arrière, le gisement butte contre une avancée du rocher qui l'empêcha de se développer, tandis que, en avant et latéralement, la fouille est rendue presque impossible par la présence d'un chemin sous lequel plonge la couche archéologique. Dans ces conditions, la partie fouillée n'a guère dépassé 5 mètres carrés ; mais heureusement les silex y foisonnaient ; nous en avons recueilli environ 1.500, sans compter un bon millier qui, étant sans aucun intérêt, ont été rejetés (2). Nous sommes donc là sur un atelier de taille ; nous avons bien remarqué que quelques éclats étaient altérés par le feu ; mais les foyers, s'il y en a eu, sont ailleurs que dans la zone fouillée. La quantité de silex recueillis nous semble suffisante pour permettre une étude, et cette étude nous paraît présenter une réelle utilité pour la connaissance de l'évolution du moustérien (3).

I. — L'examen des *nuclei* montre que la plupart sont débités en éclats, en frappant le rognon çà et là. On a obtenu ainsi des éclats de toutes formes et dimensions ; les plus grands, genre du « Levallois », atteignent 0,12 et 0 13 de long et jusqu'à 0,08 de large. Mais on constate aussi le débitage par tranches transversales (ce qui donne des disques, dont aucun, d'ailleurs, n'est vraiment réussi). De plus, outre

1. Commune de Saint Léon-sur-Vézère, canton de Montignac (Dordogne). — L'abri est à mi-chemin entre le château de Belcayre et la ferme qui en dépend

2. La couche avait une épaisseur moyenne de 0,30.

3. Toutes les figures accompagnant cette étude sont demi-grandeur naturelle.

l'enlèvement d'éclats tendant à la forme lamellaire, on observe quelquefois des aspects évoquant les nuclei aurignaciens, avec enlèvement de lames sur le front du rognon (et on se rapproche ainsi du rabot, comme nous le verrons plus loin).

II. — Les *lames*, obtenues soit sur le front, soit sur une face longue du nucleus, ne sont jamais bien longues ; ce ne sont pas les belles pièces de l'aurignacien. Les traces d'usage y sont très apparentes; quelques-unes de ces lames sont même retouchées ; tels les nos 1, fragment de lame, côté talon, forte retouche à droite ; 2 (0,067×0,022) avec bonne retouche sur partie du bord gauche ; 3, avec utilisation des deux côtés, légère retouche à l'extrémité du côté gauche ; 4, lame mince, la partie arquée du bord droit finement et régulièrement abattue.

III. — Nous signalerons ensuite un *coup de poing*. Cette réminiscence acheuléenne est unique parmi les silex recueillis à Belcayre ; malgré son unicité, c'est pourtant un fait à retenir. Cette pièce, en silex noir, longue de 0,08, large (au maximum) de 0,065, avec talon oblique (largeur 0,04) où subsiste le cortex, plus bombée dessous que dessus, n'est pas à proprement parler une pointe : c'est plutôt un racloir multiple en forme de coup de poing ; l'extrémité paraît mâchonnée et réduite.

IV. — Ce qui est surtout à considérer, dans l'ensemble des pièces, c'est la profusion d'*éclats* indiquée plus haut ; nous allons y discerner des formes variées.

Une première catégorie qui frappe par son abondance, c'est l'*éclat triangulaire*, avec de nombreuses variétés : triangles réguliers, ou déjetés à droite, ou déjetés à gauche, ou lancéolés, ou courts et trapus, à bords droits, ou bords concaves, ou convexes à divers degrés. Parmi ces pièces triangulaires, la plupart ont été utilisées, soit telles quelles, soit avec accommodation sur certains points, soit avec retouches plus ou moins accentuées. Précisons par quelques détails.

Un lot d'une douzaine de pièces peut être considéré comme véritables *pointes*. Ce n'est pas la « pointe du Moustier » typique ; mais c'est bien le facies moustérien. Telles sont les pièces 6 (0,07) dont l'extrémité semble cassée, les bords sont accommodés fortement ; 7 (0,08), pointe dégagée par légères retouches à droite et à gauche (à droite, retouche s'étendant en dessous), la majeure partie des deux côtés est retouchée ; 8, forte retouche à gauche, obliquement en dessous, passant peu à peu en dessus ; 9, type lancéolé (genre lame) ; 10, pointe dégagée par fines retouches (AD, AE ; CB est un accident), talon taillé sur son épaisseur ; 11, pointe façonnée, à droite forte retouche abrupte (3 et 4 mm.). Nombreux autres échan-

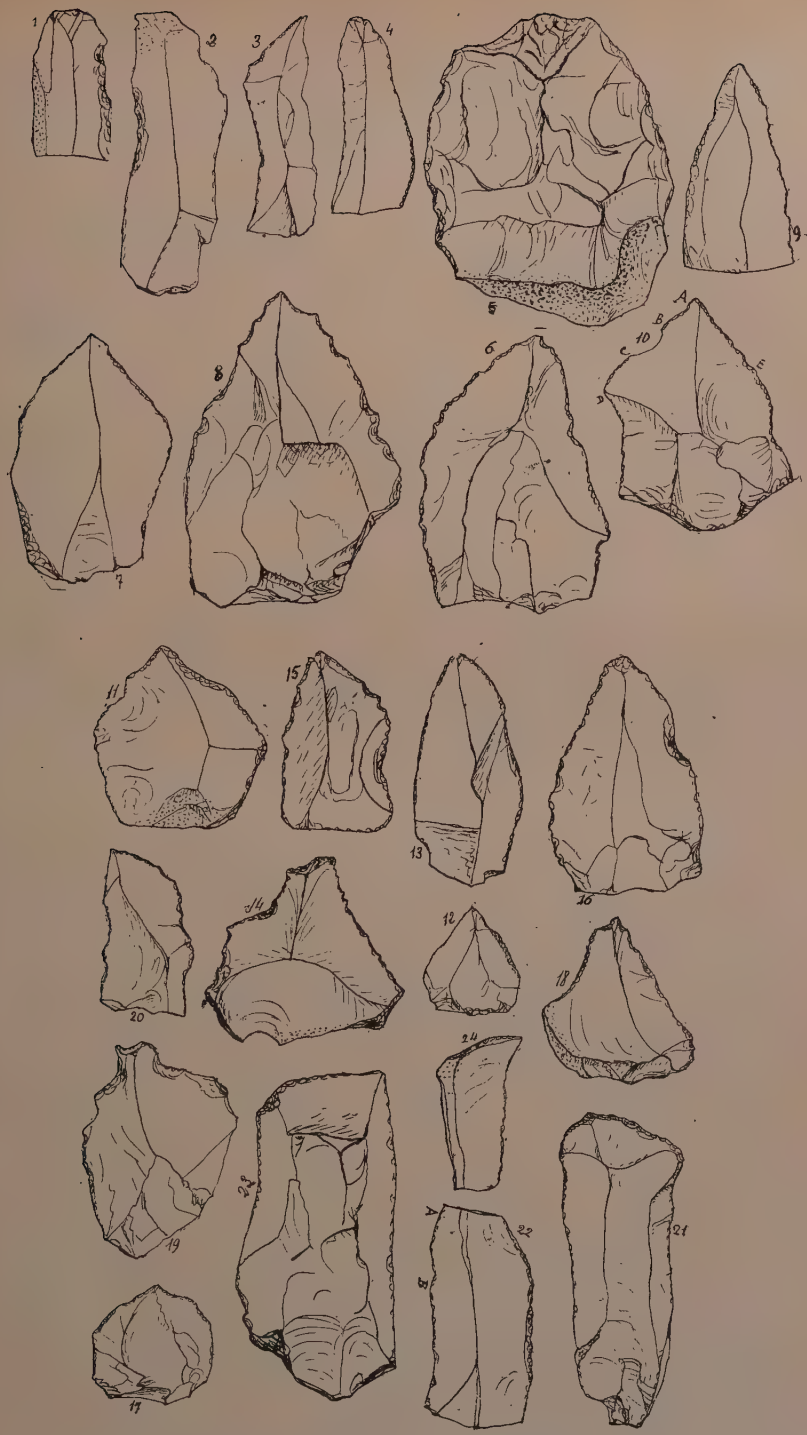

Fig. 1. — Silex moustériens de Belcayre

tillons analogues. A noter quelques très petits éclats triangulaires, portant des traces d'usage et même des retouches ; tels le n° 12 (0,029×0,025).

Parmi ces pièces triangulaires, un certain nombre sont des *couteaux à dos* plus ou moins bien aménagés pour la préhension. Tels les n°s 13 (bord droit retouché, gauche utilisé, et talon pouvant faire pédoncule) ; 14 (retouche au côté gauche) ; 15 (à droite, retouche plus ou moins forte, à gauche utilisation marquée). D'autres pointes, de forme assez régulière, dont l'extrémité est mousse, sont des coupoirs ou racloirs, simples ou doubles (exemple n° 16). Quelques-unes tendent à la forme ovale et même à la circulaire (n° 17, 0m 031 × 0m.032) C'est peut-être un perçoir qu'il faut voir dans la pointe 18 et dans la pièce 19. Nous ne trouvons pas le type Châtelperron, à moins qu'on ne puisse y apparenter — d'assez loin — la pièce 13, ou la pièce 20. A noter aussi l'éclat long 84.

V. — La forte retouche que l'on a vue sur quelques-uns des silex précédents joue un rôle intéressant dans une série formant *couteaux à dos abattu*. Dans ces pièces, tandis que la lame coupante est rectiligne (ou presque), le dos, partie de la préhension, légèrement arqué, est établi au moyen d'une bonne retouche qui se prolonge sur l'extrémité opposée au talon et sert ainsi à recevoir un doigt (l'index, de préférence) à demi-allongé. En général, ces outils sont établis pour la main droite, cependant quelques-uns paraissent destinés à la main gauche. On remarquera que la forme de ces pièces tend souvent à être quadrangulaire. Nous donnerons comme spécimens les pièces 21 (long. 0,082) 22, 23 (0,086), 24, 25, 26 Il faut noter, d'ailleurs, à côté de ces pièces bien accommodées, des outils similaires *à dos naturel* (généralement coupoirs ou racloirs), où la préhension est facilitée soit par le cortex, soit par un méplat. Quelquefois il y a ablation d'un petit éclat enlevé sur le dos par un procédé analogue au « coup de burin » ; on obtient ainsi parfois des pièces tendant au trapèze. Voir n° 27 (ablation à gauche AB), et 28 (talon naturel C, ablation AB, utilisation des deux côtés parallèles).

VI. — A côté des pièces ayant servi à couper, d'autres paraissent être de véritables *scies* ; tels les n°s 29, 30, 31, dont le côté utilisé porte des dents plus ou moins accentuées.

VII. — On peut voir des *ciseaux* dans des pièces telles que 32 (biseau large de 0, 01, avec retouches et accommodation ; en A et B, retouche en dessous) ; 33 (biseau dégagé par retouches symétriques); 34 (biseau de 0,014, dégagé par deux étranglements symétriques, bord droit retouché en dessous AB) et 35, moins soigné. Sur d'autres pièces, le

Fig. 2. — Silex moustériens de Belcayre

travail aménageant l'extrémité étroite de l'éclat pour dégager le tranchant du ciseau est moins sensible.

VIII. — Nous signalerons avec quelque insistance les silex qui doivent être considérés comme des *burins*. A vrai dire, il en est peu où la création de pans symétriques par ablation d'éclats bien enlevés s'affirme très nettement. Parmi les silex de cette série on remarquera que la retouche joue un certain rôle pour la confection du burin. Nous donnerons comme échantillons les nos 37 (à pans courts et larges) ; 40 (pans inégaux) ; 36 et *bis* (éclat long : pan droit obtenu par une forte ablation achevée à petits coups ; à gauche, 2 pans) ; 38 (forte pièce, à talon accommodé ; un seul enlèvement à gauche ; retouches et mâchures à

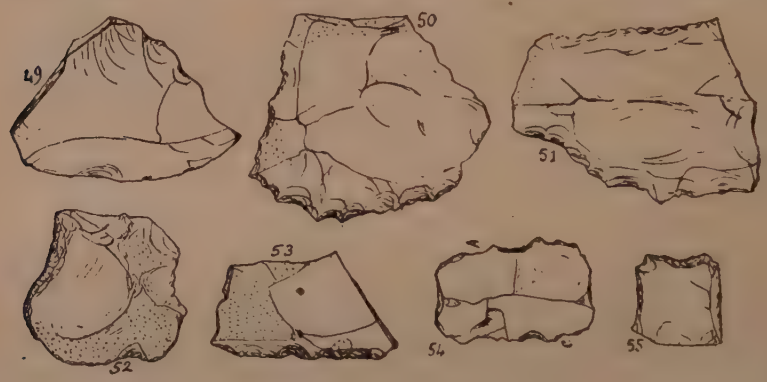

Fig. 3. — Silex moustériens de Belcayre

droite) ; 41 (corps globuleux comme un coup de poing ; burin à pans courts) ; 39 (2 enlèvements pour le pan gauche, et à droite retouches) ; 46 (retouche à droite, dégageant bien l'extrémité de l'outil) ; 44 (pièce longue et mince, de section triangulaire : biseau étroit ; pan gauche très court, prolongé par de la retouche , pan droit retouché, avec retouches et ébréchures le long du bord) ; 42 pièce courte, allure de burin-busqué) ; 47 (outil bien main, quoique petit ; pan gauche par retouches); 43 (pan gauche large, biseau oblique, A mâchonné, B esquillé). Quelques pièces de cette série peuvent être des forêts aussi bien que des burins (46, 45) ; le n° 48 peut être un perçoir.

IX. — Les *racloirs* sont de types assez variés, mais sans présenter le beau modèle classique moustérien. Nous signalerons, entre autres, les pièces 49 (dont la forme est assez classique, mais sans la retouche typique) ; 50 (forte retouche) ; 53 (bord rectiligne); 52 (dessus de galet

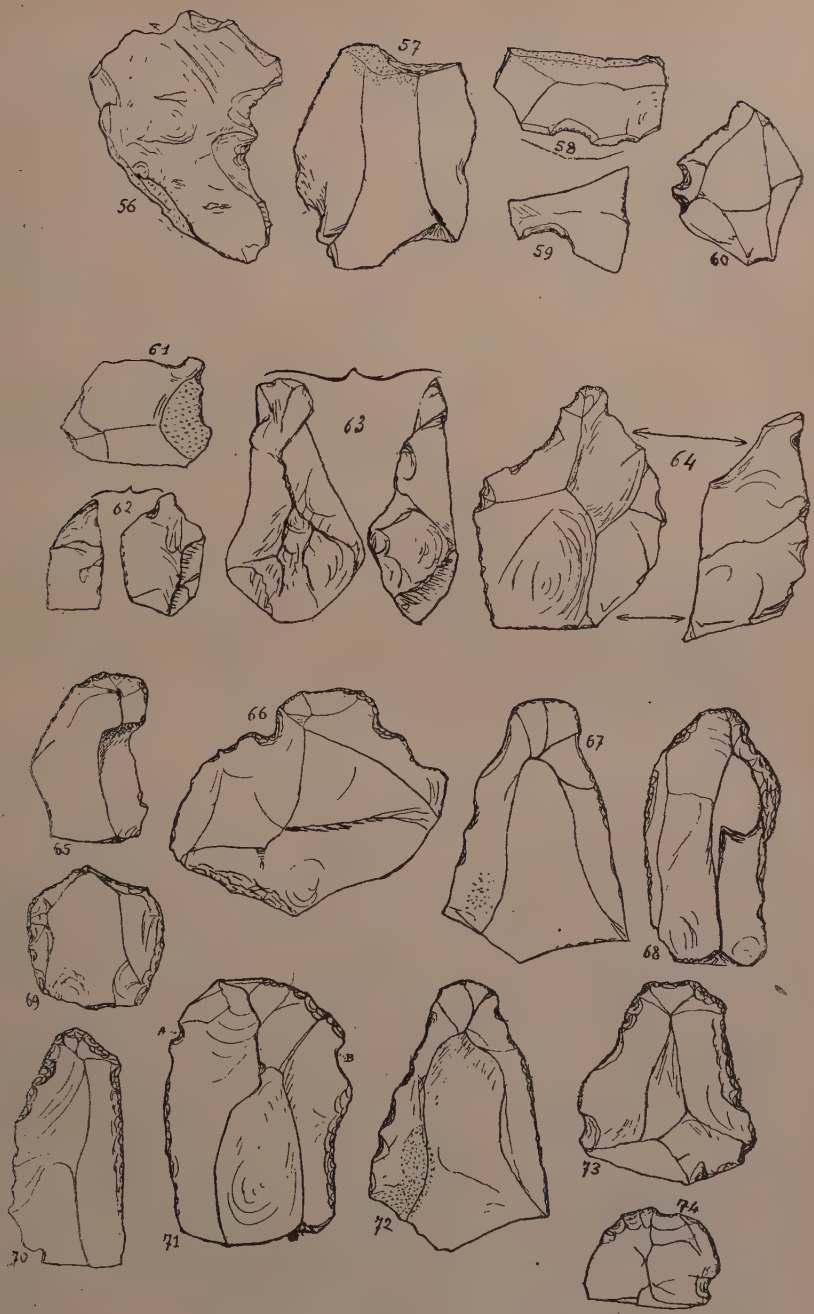

Fig. 4. — Silex moustériens de Belcayre

de silex) ; 51 (racloir double) ; 54 (dos fortement retouché, angles arrondis ; bord inférieur écaillé en dessous) ; 55 (petit bloc à forte retouche abrupte), etc.

Fig. 5. — Silex moustériens de Belcayre

X.— On a pu remarquer des *coches* sur quelques-unes des pièces précédemment décrites. Mais il est un assez grand nombre de silex où la chose est fortement prononcée, spécialisée; par exemple le n° 56 à technique grossière, et, à technique correcte, les n°s 57, 58, 59 et 60. Au

surplus, nous avons relevé des coches sur des pièces de toutes formes et de tous usages.

XI. — Nous passerons de là au groupe des *grattoirs à nez* ou à *museau* qui est assez nombreux. Ils sont établis à l'extrémité étroite d'un éclat en général plat, mais quelquefois aussi plus ou moins bombé ; le nez ou museau est fait au moyen de retouches légères, qui affectent souvent la forme de petites coches à droite et à gauche. Soit les pièces 61 (nez court et plat) : 63 (nez plat, spatulé, au bout d'un éclat à talon renflé) ; 62 et 64 (en plan et en profil). On sent là des anticipations des futures formes carénées.

XII. — La tendance à créer le *grattoir à tête arquée* apparaît assez nettement dans plusieurs pièces ; elle arrive même à se réaliser. A côté de formes déjetées telles que 65 (tête large de 2 cm.), nous avons des éclats où un grattoir a été dégagé d'une convexité naturelle par une adroite retouche (n° 66), des éclats à base large dont une extrémité plus étroite est façonnée en arc (67, 72, 73); d'autres éclats à forme plus régulière, tendant au facies du grattoir sur lame 70, 68, 71; où le large grattoir est souligné par deux petites coches inverses A et B) ; relevons encore le n° 74, très petit éclat, demi-disque, où la retouche est partiellement en dessous, et le n° 69 qui se rapproche du grattoir-circulaire.

XIII. — Nous avons signalé plus haut une tendance *au grattoir caréné* (n° 62, 64). Cette forme se manifeste assez nettement dans quelques silex, parmi lesquels nous figurons (en profil) les pièces 75, 76 et 77 (section de 0,015 en AB). Des pièces plus massives, fragments de nucléi débités, font penser au *rabot* (ex. n° 78).

XIV. — Il nous reste à indiquer un lot très nombreux de silex de formes irrégulières, asymétriques, contournées, qui présentent des traces diverses d'utilisation ou des retouches sur presque tous leurs côtés ou leurs angles. Ces *pièces à usages multiples* (couteaux, tranchets, scies, racloirs, coches, pseudopointes) présentent assez souvent des preuves d'*utilisation alterne*. Elles ont toutes dimensions, même vraiment minimes, comme les n° 79 (petite pointe fine), 80 (utilisé au bord *a*), 81 (petit triangle, avec tranchant pourvu de coches à angles aigus, et retouche en dessous à gauche). Parmi les pièces plus fortes, notons un grand éclat (88) avec long coupoir *b-c* opposé à un dos naturel, forte utilisation sur le côté *a*, pointe obtuse en *b* ; le couteau-coche 83 ; la fausse pointe 89 avec couteau ; la pièce 82 formant deux petites pointes, avec diverses parties accommodées ou esquillées ; le n° 86 dont presque tout le pourtour est usagé ; le n° 90, sorte de racloir double ; le n° 85, indéfinissable comme beaucoup d'autres ; le n° 87

pointe racloir et grattoir-coche, etc. Bref, de nombreux « outils de fortune », d'un emploi incessant.

XV. — Notons encore quelques *éclats quadrangulaires*, dont les deux petits côtés sont cassés carrément, forme commode pour la préhension ; quelquefois un des petits côtés paraît avoir été tronqué intentionnellement (55). Par comparaison avec des silex analogues que nous avons vus au Musée des Eyzies avec M. Peyrony, on peut même supposer que certains de ces petits silex pouvaient s'ajuster l'un contre l'autre dans une monture en bois ou corne.

XVI. — Nous indiquerons enfin un *galet de rivière* (roche limousine porphyroïde), de type cordiforme (0,066 × 0,064), dont un bord a été assez utilisé pour que les coups y aient produit deux éraillures ressemblant à des encoches (n° 91).

En ce qui concerne les *os*, nous n'en avons trouvé aucun qui montrât de ces traces d'usage que l'on a observées plusieurs fois dans des gisements moustériens.

Conclusions.

L'ensemble que nous venons d'étudier forme un tout homogène, dont la parenté avec Le Moustier est très visible. L'intérêt, ici, est de déterminer avec le plus de précision possible à quel niveau du moustérien nous sommes.

La faune n'a pas été assez abondante pour fournir un argument très net ; il y avait du bœuf et du cheval (ce dernier un peu plus abondant) et un peu de renne.

Aucune couche archéologique ne surmontait celle que nous avons fouillée ; il y avait seulement 25 centimètres de terre végétale, recouvrant des blocs et des sortes de longues dalles gisant à quelques centimètres au-dessus de la couche (1). Cet éboulis provient du rebord du toit de l'abri ; les blocs longs étaient tombés presque à plat sur le sol moustérien. Sous la couche, un second éboulis montre encore des blocs allongés (2). Donc notre niveau archéologique est très limité par sa position entre deux phases d'écroulement du rocher. Un sondage poussé sous le deuxième éboulis n'a rien donné (3). Ainsi, pas d'autre couche ni au-dessus ni au-dessous, donc pas de repère sur place. Il est

1. Exemples de ces dalles : long. 1 m 50 × larg. 0 m 22 × épais. 0 m 70 ; 1 m 80 × 0 m 40 × 0 m 60.

2. Exemples : 2 m × 0 m 20 × 0 m 60 ; 1 m 90 × 0 m 20 × 0 m 70.

3. Au-dessus de la couche, 0 m 60 ; couche, 0 m 30 ; éboulis, 0 m 30 ; argile sableuse, 0 m 50 ; argile plus maigre avec petits blocs, 1 m. ; blocs plus abondants, 0 m 70 ; nous n'avons pu pousser plus bas.

probable que les Moustériens, chassés par l'écroulement du toit, ont dû quitter la place et s'installer ailleurs. Ils ont eu, plus tard, pour successeurs, des Aurignaciens-moyens; en effet, tout à côté de notre fouille, dans un espace où le terrain surmontant le moustérien n'a pas été arraché par les habitants modernes, une couche d'aurignacien moyen butte contre le haut de blocs éboulés, comparables à ceux du gisement moustérien et gisant à peine un peu plus haut que ceux qui recouvrent la couche moustérienne.

De la description que nous avons présentée pour cette couche se dégage le faciès suivant, résumé dans ses grands traits : absence presque complète de la retouche aurignacienne à longues esquilles ; pas de lames du type aurignacien ; aucune trace du travail de l'os ; d'autre part, ce n'est pas non plus la retouche proprement moustérienne : la retouche est souvent abrupte, équarrissant par coups perpendiculaires, notamment pour établir des dos rabattus ; la taille est souvent fruste, le bulbe de percussion généralement conservé ; abondance de formes triangulaires, nombreux outils d'usage, quantité de petits éclats utilisés, peu de formes vraiment spécialisées, mais ébauches assez fréquentes des formes burin et grattoir, et nombreuses coches ; enfin un coup de poing, rappelant nettement l'acheuléen.

Grâce aux séries variées de moustérien recueillies par M. Peyrony, et que nous avons examinées avec lui au Musée des Eyzies, nous pouvons raisonner par comparaison. Ces séries montrent, dans le moustérien, deux orientations parallèles et sans doute contemporaines : 1° un moustérien typique, classique, à retouches longues ; 2° un moustérien de tradition acheuléenne, avec conservation du coup de poing, nombreuses pièces triangulaires (fausses pointes) et quadrangulaires, avec fréquence de la retouche abrupte et du dos abattu (1).

A l'abri inférieur du Moustier, sous la couche sableuse d'inondation (objets roulés), on voit une couche puissante (environ 1 m.) qui offre les plus grandes ressemblances avec la couche de Belcayre ; c'est celle que M. Peyrony range dans son moustérien à tradition acheuléenne, surmontant un moustérien moyen où les coups de poing sont nombreux ; tandis que, au-dessus de la couche fluviatile, vient le moustérien à belle industrie, surmonté enfin de l'aurignacien inférieur et moyen. De toutes ces couches bien discernées dans leur superposition, c'est, nous le répétons, à la couche où finit d'apparaître le coup-de-

1. V. Peyrony, *Le Moustérien, ses faciès* (AFAS, Strasbourg, 1920, p. 496-497). Cf. Peyrony, *Les nouvelles industries du gisement de Laugerie-Haute* dans le Bulletin de la Soc. Arch. du Périgord, 1924.

poing que s'apparente visiblement la couche de Belcayre. Sont-elles parfaitement contemporaines? Ce n'est pas certain, et nous sommes portés à considérer Belcayre comme un peu plus récent et un peu plus rapproché de l'aurignacien. Belcayre est aussi à rapprocher de l'abri Audi des Eyzies (1) ; il présente aussi des ressemblances avec un petit niveau de l'abri de la gare de Couze (Musée des Eyzies) et avec une couche moustérienne à coups de poing du vallon des Roches de Sergeac (Musée des Eyzies).

On nous permettra de conclure en disant que, si nous avons si longuement décrit le petit gisement de Belcayre, c'était avec la conscience des difficultés, longtemps insoupçonnées, que comporte l'évolution du moustérien, et avec l'espoir que notre modeste étude pourrait contribuer à éclairer cette intéressante question C'est seulement un document que nous avons voulu ajouter à ceux que l'on possède déjà (2).

1. Lalanne, *L'abri des Carrières, dit Abri Audi*, dans les Actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux, 1909.
2 Les produits de la fouille de Belcayre ont été déposés au Musée des Eyzies.

LES OS HYOIDIENS DE LA FAUNE LACUSTRE NÉOLITHIQUE

Par M. L. REVERDIN

Membre de l'Institut international d'Anthropologie.

Depuis quelques années nous nous sommes spécialement voués à l'étude de la faune des stations lacustres néolithiques (1). M. Paul Vouga, à qui nous adressons ici nos plus vifs remerciements, a bien voulu nous soumettre tous les restes faunistiques qu'il rencontrait dans les fouilles exécutées par lui, au nom de la Commission neuchâteloise d'archéologie. Ce matériel, déposé au laboratoire d'anthropologie de l'Université de Genève, provient des stations d'Auvernier, de Saint-Aubin (Port-Conty), de Cortaillod.

On trouvera dans les travaux de M. Vouga l'exposé de ses recherches relatives à la division du néolithique lacustre, des bords du lac de Neuchâtel, en quatre niveaux, numérotés de I à IV.

Le niveau I, où le cuivre apparaît, correspond à l'énéolithique ; le II au néolithique supérieur ou récent ; le III, au néolithique moyen ; le IV, au néolithique inférieur ou ancien (2).

L'étude des ossements devrait toujours être faite à plusieurs points de vue. Il y a là, tout d'abord, une question purement zoologique, celle de la détermination des espèces rencontrées.

En second lieu, une étude statistique, qui permettra — si le matériel est assez abondant — d'arriver à des conclusions intéressantes. On

1. L. Reverdin, *La faune néolithique de la station de Saint-Aubin (Port-Conty, Lac de Neuchâtel)*. *Arch. Suisses d'Anthr. gén.*, t. IV, p. 251.

2. P. Vouga, *Projet de classification du néolithique lacustre suisse* (*Arch. S. d'A. gén.*, t. IV, p. 277) ; *Essai de classification du néolithique lacustre d'après la stratification* (*Indic. d'antiq. suisses*, 1920, 1921, 1922).

s'en rendra compte, par exemple, par la lecture du travail que nous avons publié avec M. E. Pittard (1).

Enfin intervient le travail du préhistorien, c'est-à-dire la recherche des traces de travail laissées par l'homme sur les osssements.

Si, à ce point de vue, l'industrie osseuse nous est bien connue, dans ses grandes lignes, il n'en est pas de même de la question des simples traces (traits, incisions, coches) — qui peuvent d'ailleurs se présenter sous différents aspects — rencontrées sur certains os (2).

Avec M. Pittard, nous préparons actuellement un travail d'ensemble sur cet important sujet, en nous basant sur le très-riche matériel lacustre remis par M. Vouga.

Dans cette note nous désirons seulement attirer l'attention de nos confrères sur les remarques que nous a suggérées l'examen de certains os hyoïdiens.

Jusqu'ici — et ce fait peut déjà paraître surprenant — on n'avait jamais signalé la présence d'os hyoïdiens parmi les restes squelettiques des stations lacustres.

Il est certain que cette absence ne peut traduire une réalité. Elle provient, sans doute, d'un manque d'attention dans la récolte du matériel osseux. Les fouilles très méthodiques de M. Vouga nous ont permis de mettre de côté, jusqu'à présent, 38 de ces os hyoïdiens.

Nous indiquons ici l'origine géographique de ces pièces, le niveau dans lequel elles ont été récoltées et leur nombre : Saint-Aubin, niveau IV (31), niveau III (2) ; Auvernier, niveau III (1) ; Cortaillod, niveau IV (2), niveau III (1), bronze (1). Il s'agit toujours du plus grand des os hyoïdiens, le stylhyal.

Comme on le voit, c'est du niveau IV de Saint-Aubin que provient le plus grand nombre de ces os ; ceci d'ailleurs ne doit pas nous étonner puisque c'est ce niveau qui a livré la faune la plus abondante.

Nous avons affaire à des os hyoïdiens de bœuf, de cerf, de mouton et de chèvre. Mais, vu leur état parfois fragmentaire, il ne nous est pas possible d'indiquer exactement le nombre d'entre eux se rapportant à telle ou telle espèce ; 35 proviennent du bœuf ou du cerf et 3 de la chèvre ou du mouton.

L'état sous lequel se présentent ces os prête déjà à quelques remarques. Dans le groupe bœuf-cerf nous relevons qu'un seul d'entre eux

1. E. Pittard et L. Reverdin, *A propos de la domestication des animaux pendant la période néolithique.* (*Arch. S. d'A. gén.*, t. IV, p. 259).

2. Eug. Pittard, *Ossements incisés de la période néolithique* (*Revue anthr. Paris*, 1914, p. 155).

Fig. 1 à 8. — Os hyoïdiens du néolithique lacustre suisse avec incisions.
(Dessins L, Reverdin).

est entier (fig. 1) ; un autre n'est brisé qu'à la hauteur d'une des apophyses proximales (fig. 5) ; dix présentent une extrémité proximale normale mais sont brisés le long de la grande branche (ex. fig. 3, 6) ; vingt-deux, brisés également le long de la grande branche, sont aussi cassés à la hauteur des apophyses de la région proximale ; c'est tantôt l'une, tantôt l'autre, et pour dix d'entre eux les deux apophyses qui sont brisées (ex. fig. 4). Un os, enfin, est cassé à la hauteur de la partie proximale et montre sa branche distale intacte (fig. 2).

Dans le groupe chèvre-mouton, deux os hyoïdes sont entiers (fig. 7 et 8) ; le troisième, d'un très jeune animal, présente une cassure sur l'une des apophyses proximales et une autre à son extrémité distale. Mais, cet os étant très délicat, il est possible que cette cassure soit moderne.

Remarquons enfin que les bords de toutes ces cassures sont très irréguliers. On ne voit jamais à leur hauteur des traces de sciage ou de coups de silex. Elles proviennent, très certainement, d'une forte traction, opérée à un moment donné, sur ces os, soit dans la région de la grande branche, soit dans celle de la partie proximale Nous reviendrons dans un instant sur l'interprétation de ces cassures.

Signalons encore que ces os se rapportent aux deux côtés dans les proportions suivantes : 18 du côté droit et 20 du côté gauche.

Nous allons examiner maintenant de plus près les traces ou incisions, dont nous avons parlé au début de cet article, que portent plusieurs de ces os hyoïdiens.

Un coup d'œil sur les figures que nous publions permettra à chacun de se rendre compte de quoi il s'agit. Ce sont des incisions dues à des coups de silex. Nous les avons retrouvées sur 30 de nos pièces.

Ces marques sont localisées spécialement sur la grande branche, dans sa moitié supérieure, ou dans la région des apophyses proximales, surtout sur la grande apophyse. On ne les constate, en général, que sur la face externe de l'os ; dans un seul cas nous les voyons sur les deux faces (fig. 6 et 6'). Sur le fragment représenté à la fig. 2 ces traces, situées sur le bord inférieur, forment de véritables encoches.

L'interprétation de l'origine de ces incisions doit être basée sur la position des os hyoïdiens dans la tête, la localisation des traces relevées, et l'expérience.

Sans entrer dans des détails anatomiques qui nous mèneraient trop loin, rappelons seulement que c'est par ces os, situés à droite et à gauche de la langue, que celle-ci est reliée à la base du crâne. C'est leur partie proximale, avec ses deux apophyses, qui s'articule au crâne.

Une visite aux abattoirs de Genève, où M. le Directeur a bien voulu mettre à notre disposition des têtes de bœufs et de moutons, ce dont nous le remercions vivement, nous a permis d'étudier la méthode employée actuellement pour extraire les langues.

En glissant un couteau à l'intérieur des mandibules inférieures, d'avant en arrière, on coupe la musculature entre la face externe de l'os hyoïde et la mandibule. Si l'on travaille soigneusement, avec un bon couteau, on parvient à sectionner toute cette musculature sans toucher aux os hyoïdes. En tirant alors la langue en avant on réussit à trancher les tendons des articulations cranio-hyoïdiennes. Les deux os hyoïdiens entiers restent ainsi fixés à la base de la langue lorsqu'elle est extraite.

Si le travail est plus rapide, il arrive alors, très souvent, que le couteau rencontre l'os hyoïde justement dans les régions où nous avons constaté les traces sur nos os néolithiques. N'oublions pas que l'os hyoïde présente une courbure assez marquée dans sa région proximale.

Il arrive aussi fréquemment, surtout si l'on a affaire à des bêtes d'un certain âge, que les tractions opérées sur la langue pour la dégager, amènent la rupture de l'os hyoïdien, soit le long de sa grande branche, soit dans la région des apophyses proximales.

D'après cette expérience, nous estimons pouvoir attribuer la présence des traits de silex, sur ces os hyoïdiens, au travail des Néolithiques pour l'extraction de la langue.

Nous avons vu que certains de ces os ne présentent aucune trace de coups. Nous pouvons facilement imaginer que certains individus étaient plus habiles que d'autres ou qu'ils travaillaient avec un meilleur instrument. La grande proportion des os marqués et brisés en partie — rappelons que nous n'en avons trouvé qu'un seul entier — récoltés dans nos stations, nous incite à penser que l'extraction de la langue devait alors se faire très rapidement. Il est bien certain qu'on a toujours pu supposer que nos Lacustres — amateurs de bons morceaux — ne laissaient pas la langue de côté. Nous estimons cependant que nous venons d'en apporter une preuve tangible.

On pourra se rendre compte, par cet exemple, de l'intérêt que peut présenter l'étude de ces marques sur des ossements préhistoriques, puisqu'elle nous permet de pénétrer plus avant dans les détails de la vie matérielle de nos ancêtres.

***

Pour terminer, il nous reste deux mots à dire au sujet des pièces représentées dans les figures 9 et 10, qui sont également des os

hyoïdiens. Elles ont été trouvées dans le néolithique ancien de la station de Saint-Aubin (niveau IV).

La première (fig. 9) est formée d'un stylhyal dont les deux apophyses proximales ont été brisées et dont la grande branche a été sectionnée au milieu de sa longueur environ. On y remarque deux incisions du genre de celles dont nous venons de parler. Cette pièce présente une patine très brillante sur ses deux faces. Une perforation très régulière, d'un diamètre de 3 mm. 5, existe sur une des faces ;

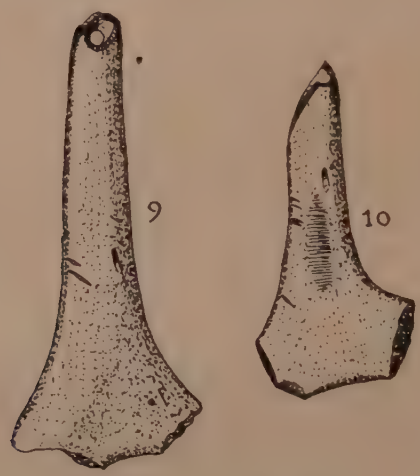

Fig. 9. — Amulette hyoïdienne perforée et polie.
Fig. 10. — Amulette hyoïdienne en cours de fabrication.
(Dessins L. Reverdin).

il n'y a qu'une demi-perforation sur l'autre face, d'une ouverture plus grande, de 5 mm., dont le bord a été soigneusement poli.

M. Vouga conserve au Musée de Neuchâtel une pièce tout à fait semblable provenant du même niveau IV) de Saint-Aubin.

C'est la première fois que l'on signale des amulettes hyoïdiennes (pièce de collier, pendeloque) dans le mobilier de nos stations lacustres.

MM. Fritz Sarasin et Félix Speiser, de Bâle, à qui nous avons soumis ces pièces, nous ont fait remarquer qu'au point de vue ethnographique, il est très intéressant de constater que ce type de pendentif ne se retrouve chez aucune population. Nous aurions donc affaire dans ce cas à quelque chose de spécifiquement lacustre.

La deuxième pièce (fig. 10) est très certainement une pendeloque,

mais en cours de confection. C'est toujours la même partie d'un os hyoïde qui a été utilisée. Les deux apophyses proximales brisées ont été polies sur leur bord ; ce travail de polissage apparaît très nettement sur l'apophyse de gauche en bas. Sur la face externe, on remarquera aussi une zone plus ou moins fusiforme, avec des traces évidentes de polissage. Enfin la grande branche brisée a été usée obliquement par polissage.

Jusqu'ici ce type d'amulette hyoïdienne ne s'est rencontré que dans le niveau du néolithique ancien.

Rappelons, à ce sujet, que M. Vouga a indiqué (1), entre autres choses, l'abondance des objets de parure, consistant en ossements allongés (métatarsiens, métacarpiens, phalanges) perforés ou encochés, comme une des caractéristiques du néolithique ancien lacustre.

Attendons encore d'autres recherches pour savoir si nous devons également considérer ce genre d'amulettes hyoïdiennes comme des pièces caractéristiques de ce niveau inférieur.

1. P. Vouga, *Projet de classification du néolithique lacustre suisse* (*Arch. S. d'A. gén.* t. IV, p. 285).

LES TRAVAUX RUSSES D'ANATOMIE HUMAINE

PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES

par M. B. HINDZÉ

de l'Institut des Recherches biologiques de Moscou,
Membre de l'Institut international d'Anthropologie.

Au cours des dernières années, les anatomistes russes se rencontrèrent deux fois : aux Congrès russes des zoologistes, anatomistes et histologistes de Leningrad en 1923, et de Moscou en 1925.

Ces congrès sont les seuls moyens permettant aux savants russes de se communiquer les résultats de leurs travaux, les conditions de publication de leurs ouvrages étant encore très difficiles. Cependant, on a beaucoup travaillé et les résultats méritent d'être connus.

Aussi je voudrais attirer l'attention des savants étrangers sur les résultats scientifiques des derniers travaux anatomiques du Congrès de Moscou, qui n'ont pas été publiés jusqu'à présent, tandis que ceux du premier Congrès de Leningrad ont déjà paru *in-extenso* en russe.

Ostéologie.

M. A. D. Spéransky (Leningrad) a étudié *spina bifida occulta* chez l'Homme et les Primates ; il a constaté qu'elle a lieu dans la plupart des cas (la moitié) dans la première vertèbre sacrale et que sa cause, à son avis, est dans la courbure sacro-lombaire, puisque la *spina bifida occulta* aussi bien que la courbure n'existent pas chez les Primates. Puis il trouve que cette courbure chez l'Homme correspond sans exception à la 25e vertèbre et que tous les modifications de cette vertèbre sont déjà marquées dans les stades embryonnaires, même très avancés.

M. V. V. Bounak (Moscou) a observé la morphologie des côtes et a conclu que la forme du thorax peut être caractérisée par la forme de la sixième côte et par les rapports entre cette dernière et les côtes III

et IX, ensuite que toutes les côtes subissent des variations indépendantes les unes des autres.

M. A. A. Dechine (Moscou) s'est occupé de la question de « manifestation de la vertèbre occipitale » et, dans une série de 4.000 crânes, il a pu créer un rang successif de tous les stades de synostose de la première vertèbre cervicale avec la base du crâne d'un côté, et un autre rang consécutif à tous les stades de la manifestation de la « vertèbre occipitale » dans la partie postérieure du crâne, de l'autre côté ; cela crée pour le chercheur l'obligation d'étudier ces deux processus simultanément.

M. M. F. Ivanitski (Moscou) a étudié la topographie du foramen ovale sur la base externe du crâne ; il a trouvé que, sur 100 exemplaires, son diamètre longitudinal varie entre 5 et 10 millimètres et le transversal entre 2 et 6 millimètres, et que sa direction est l'axe du nerf trijumeau variant sur rapports de la brachycéphalie et de la dolichocéphalie.

M. A. I. Krukoff (Moscou) a constaté, pendant ses autopsies médico-légales très nombreuses, que, chez les suicidés, les phénomènes de dégénérescence du crâne sont extrêmement fréquents et qu'ils se composent de petites crêtes, rugosités, scléroses et décroissance des os du crâne ou, d'autre part, d'adhérence prématurée ; ce dernier phénomène résulte de l'avancement de la pression intracranienne et influe désastreusement et fatalement sur la mentalité.

M. N. G. Stadnitsky (Saratow) a examiné la collection de crânes de l'Université de Saratow (1.556 exemplaires) et il a trouvé 7 cas de syphilis osseuse ; ce qui lui permet d'affirmer les conclusions de Virchof à propos de ce procédé, comme conséquence de la cicatrice après l'ostéite périphérique ulcéreuse (gommose) (cariès sicca).

M. S. U. Blaguovechensky (Moscou) a fait des études sur l'os temporal, en le mesurant, aux fins d'otologie opératoire.

M. N. I. Anseroff (Perme) a consacré son travail à la morphologie de l'apophyse frontale de l'os temporal, en l'étudiant chez *sus scrofa*.

Mme G. V. Sobolewa (Moscou) a effectué des observations sur la torsion des os de quelques races d'Asie russe et a constaté certaines différences par comparaison avec la torsion des races d'Europe.

M. P. P. Diakonoff (Moscou) s'occupa des relations entre les formes du thorax et les modes du travail sédentaire ; il a montré des influences essentielles sur les changements persévérants de la cage du thorax chez les femmes télégraphistes. Puis, en étudiant l'anatomie sur le vivant, il a présenté son appareil à mesurer les proportions du

bassin, qui lui permet d'établir des conclusions sur la distribution des organes du bassin et sur les influences professionnelles.

M. O. E. Greilihe (Moscou) a examiné les causes qui produisent la forme des os, et les a vues dans l'hérédité, les conditions de leur développement, leur nutrition, les forces mécaniques et surtout les pressions latérales des muscles et des autres organes ; il a nié l'influence des forces d'extension.

Myologie.

M. S. O. Stopnitsky (Moscou) a observé un cas de deux anomalies simultanées sur un cadavre : le muscle trapézoïde était très réduit d'un côté et ne dépassait pas la sixième vertèbre, tandis que le muscle rhomboïde du même côté était très élargi à partir des sixièmes vertèbres thoraciques : c'est le cas des anomalies simultanées et conjuguées.

Mme A. G. Korotaewa (Moscou) étudia le muscle palmaire long chez divers vertébrés, son rapport sur les coussinières et sa dépendance du travail professionnel ; en le comparant avec celui des hommes de divers métiers, elle a conclu que l'action de ce muscle était compliquée et qu'en plus de l'extension et de la flexion, ce palmaire long avait part dans toutes les manœuvres professionnelles, quand le creux de la main devait retenir les objets, comme le manche de la hache ou du marteau chez les charpentiers.

Mme A. K. Kovéchnikowa (Leningrad) a analysé l'influence des conditions statiques sur la forme des muscles, en comparant les muscles d'un chat ayant absence congénitale des membres antérieurs avec ceux d'un chat ordinaire ; ce chat ne se mouvait que par sauts et les conséquences de cette locomotion extraordinaire consistaient dans le changement considérable des muscles érecteurs du tronc et ceux des membres inférieurs : ces muscles étaient devenus statiques, c'est-à-dire que leur poids s'augmentait, que la place de leurs attaches s'agrandissait, que leur section physiologique s'accroissait ; les muscles du membre antérieur restant subissaient des changements en sens inverse, ils étaient devenus dynamiques.

M. M. A. Grémiatsky (Moscou) a donné un aperçu des variations des muscles progressifs et régressifs en les classant en quatre groupes : 1° le groupe phylogénétique, pour les muscles communs à l'Homme et aux Mammifères ; 2° le groupe génétique, pour les muscles de l'Homme et des Primates ; 3° le groupe anthropogénétique, pour ceux de l'Homme et des Anthropoïdes ; 4° le groupe eugénique, pour les muscles qui ne se rencontrent que chez l'Homme.

M. B. A. Roussjaew (Moscou) présenta un muscle tout à fait extraordinaire sur un vivant : la flexion et l'extension d'articulation palmaire entraînaient des mouvements de quelques faisceaux musculaires dans la région du grand pectoral, des deux côtés.

M. B. N. Ouskow (Moscou) a montré un muscle surnuméraire de l'avant-bras qui, commençant à la fascia du tendon du flexeur carpien radial, se dirigeait vers l'os pisiforme où il rejoignait le muscle abducteur du petit doigt.

Anatomie des viscères.

M. N. V. Vichrew (Leningrad) a communiqué les résultats de ses travaux sur la morphologie des dents, auxquels il se consacre depuis plusieurs années et a montré les dents les plus intéressantes au point de vue de la morphologie.

M. V. J. Ochkadero (Voronège) a examiné le cæcum et le gros intestin de 110 cadavres d'âges différents ; selon la forme, la situation et l'attachement, il a accusé quatre formes principales avec divisions plus minutieuses :

I, cas où le cæcum était au-dessous de la ligne arcuate droite ; II, cas où le cæcum était dans le creux lombaire droit ; III et IV, cas des développements incomplets et des situations embryonnaires.

M. V. V. Maszlowky a consacré ses études à la question des facteurs résultant de la forme du cæcum, en les voyant dans les mouvements antipéristaltiques et dans les modes d'attachement aux parois de la cavité abdominale.

M. U. G. Chtewko s'est occupé de la morphologie du larynx chez les Européens et les Chinois comparés : il a trouvé les différences suivantes : chez les Chinois, les muscles arithénoïdes consistent en faisceaux séparés les uns des autres, le recessus du ventricule de Monroi est absent et le ventricule même n'est pas profond ; d'où résultent, selon l'auteur, les particularités de la phonétique chinoise.

M. A. N. Guennadiew (Kazan) a observé un cas d'absence partielle du péricarde, accompagnée du développement incomplet du poumon gauche, qu'il a considéré comme en rapport avec l'atrophie possible du nerf phrénique ; provenant d'une inflammation probable pendant le développement utérin ou peut-être des coups rythmiques du cœur.

M. V. P. Savenkow (Moscou) communique un cas semblable où, chez un embryon, parmi des anomalies nombreuses, le poumon droit manquait totalement ainsi que tous les vaisseaux et les branches pulmonaires du nerf vague.

M. S. O. Stopnitsky (Moscou) a fait part de trois cas d'absence con-

génitale du rein d'un côté : deux fois, chez des femmes âgées de 48 et 40 ans, manquait le rein droit, et une fois le rein gauche chez un nouveau-né ; ce dernier cas était d'autant plus intéressant qu'il était conduit de la veine cave inférieure du côté gauche, ce qui signifiait, selon l'auteur, persistance de la veine cardinale embryonnaire du côté gauche, donnant certainement naissance à la veine cave inférieure gauche.

M. R. Z. Guercenberger (Moscou) a recherché, sur 240 cadavres, les anomalies de l'artère subclave et a trouvé dans 84 cas des déviations, au point de départ de l'aorte, des vaisseaux principaux ; c'est ainsi qu'il a observé 15 cas de deux troncs, 8 cas de l'artère vertébrale indépendante, 2 cas du type bicarotide et bisubclave ; les anomalies de l'artère subclave, selon l'auteur, accusaient des anomalies de la situation du nerf larynx inférieur du ductus thoracique et produisaient des phénomènes cliniques assez importants.

Mme A. A. Krassouskaja (Leningrad) a montré ses préparations des vaisseaux du foie, d'une perfection extraordinaire et concernant la distribution des trois systèmes de vaisseaux. Elle a apporté les conclusions suivantes : il n'existe de réunion de deux systèmes veineux que dans des cas exceptionnels, qu'elle a expliqués comme arrêt d'évolution, pareil à la persistance exceptionnelle du ductus veineux d'Arantie ; selon l'auteur, il n'existe pas de double courant dans le système de la veine-porte (comme on l'a souvent dit), l'un venant des intestins gros et mince et l'autre de l'estomac et du pancréas ; elle a en effet constaté que la double injection de chloroforme dans le premier et d'huile de ricin dans le second lui donnait toujours un mélange proportionné de ces deux substances.

Puis Mme Krassouskaja a prouvé, par ses préparations microscopiques, qu'il y a des anastomoses immédiates entre les artères en arcade du rein et les veines de celui-ci, entre les artères et les veines périphériques du sabot du veau et des ramifications périphériques des artères pulmonaires et celles des artères bronchiales dans les poumons d'un enfant ; selon l'auteur, cela a pour but de réserver une espèce de soupape de préservation.

M. E. S. Rabinowitch (Moscou) a étudié la distribution des artères dans le foie sur 66 cadavres et en a tiré les observations suivantes :

1° La probabilité des anastomoses artérielles extrahépatiques entre l'artère hépatique et les artères additionnelles hépatiques était très grande ; 2° les artères hépatiques additionnelles étaient très répandues : dans 28 % existait l'artère hépatocoronaire et dans 18 % l'artère hépatomésentérique ; 3° il existait encore l'artère hépatocœliaque ;

4° chez les nouveau-nés les artères hépatiques additionnelles étaient plus fréquentes.

Puis M. Rabinovitsch a décrit un cas d'oblitération de l'artère cœliaque dans le cadavre d'une femme de 68 ans qui avait, outre cela, une artère hépatique additionnelle d'origine de l'artère mésentérique supérieure, et une arcade pancréatico-duodénale du côté droit.

M. V. A. Dolguo-Sabourow a communiqué les résultats de ses recherches sur les artères du côlon transversal, en les répartissant en trois groupes :

1° Les rameaux épiploïques antérieurs ; 2° les rameaux près de la grande arcade épiploïde ; 3° les rameaux épiploïques postérieurs.

Ces artères étaient dues à la croissance du côlon transversal avec le grand épiploon.

M. A. M. Avtocratow (Voronège) a trouvé que les variations de l'artère fémorale chez le cheval n'offrent rien de particulièrement anormal, puisqu'elles ne dépassent pas les formes de ladite artère dans le type à cinq doigts ; ces variations, selon l'auteur, sont une sorte d'atavisme remontant jusqu'aux ancêtres du cheval (Eohippos).

M. E. P. Merperte a donné le résumé de ses recherches sur les très nombreuses variations de l'artère profonde fémorale, sur 60 membres inférieurs.

Mme A. K. Nétchaewa-Diakonowa (Moscou) s'est occupée des changegements des artères du genou suivant la croissance et a constaté leur élargissement, leur sinuosité et leur augmentation.

M. V. N. Tonkow (Léningrad) a rapporté ses expériences sur les chiens à propos des conséquences des ligatures sur les grandes artères des membres ; il les a étudiées notamment par la radiographie.

M. A. N. Guennadiew (Kazan) a fait l'analyse commune de toutes les grandes artères selon leurs ramifications et les a divisées en deux types : le type I est constitué par les artères « du parcours proche », ce qui indiquerait, d'après l'auteur, que les artères se diviseraient dès leur commencement et que le rapport du total des diamètres de toutes les branches avec celui de l'artère est maximal (artère iliaque, artères thyroïdes, artère profonde du brachium, etc...). Le type II contient les artères « du parcours lointain », c'est-à-dire les artères qui, ayant leurs branches dans les régions plus éloignées de leur commencement, produisent des nœuds et ont le rapport dit minimal (aorte, artères vertébrale, axillaire, brachiale, etc...).

M. S. N. Nékrassow (Lingraend) a exposé ses observations sur le système lymphatique et la disposition des nœuds lymphatiques, selon lui situés dans les centres des mouvements servant à aspirer, pomper et

pousser, produits par les muscles, par les poumons et même par les troncs artériels.

Système adrénal.

M. G. I. Ivanow (Leningrad) a étudié le développement et la réduction des paraganglions chez l'homme; il a affirmé l'existence de deux variétés de la substance adrénale : constante et inconstante. Il y a dans l'organisme humain deux phénomènes parallèles : celui qui fixe la première et celui qui fait disparaître la seconde ; la dégénérescence de la seconde se poursuivant jusqu'à l'âge de 18 mois. Ce processus se produit ainsi : d'abord hyperémie, ensuite imbibition par les lymphocytes et, enfin, remplacement par le tissu conjonctif, vers l'âge de 7-15 ans.

M. N. N. Dowguiallo (Odessa) a étudié sur les chiens les rapports entre la substance adrénale et les nerfs et a obtenu les résultats suivants : les nerfs autour de la substance adrénale ont l'aspect d'une « corbeille » ; de là des rameaux nerveux se dirigent vers le plexus périadventiel des grands vaisseaux de la cavité abdominale.

Système nerveux.

M. G. M. Iosifow (Voronège) a montré qu'on pouvait dissocier par l'acide acétique (5 %) les nerfs dans leurs parties constituantes : c'est ainsi que le nerf médian par exemple se divise en trois faisceaux principaux : extérieur et intérieur (moteurs) et moyen (cutanéomoteur); ces faisceaux principaux peuvent à leur tour être dissociés.

M. B. M. Sokolow (Voronège) a examiné les variations et les anomalies des nerfs longs du membre supérieur et est arrivé aux conclusions générales suivantes : les anastomoses des nerfs peuvent être vraies, fausses, simples ou complexes, et leurs variations concernent leur commencement, leurs ramifications, leur pénétration et leur distribution topographique.

Mme A. A. Troitzkaia (Moscou) a observé les nerfs se dirigeant vers le diaphragme et a fait des expériences sur les chiens ayant le nerf phrénique coupé; elle a pu constater que ce dernier était le seul nerf moteur du diaphragme, mais qu'il reçoit les rameaux des nerfs voisins ; la paralysie et la dégénérescence du diaphragme ne se produisent qu'après la section de tous ces rameaux.

M. N. N. Kondratiew (Odessa) a fait une communication à propos d'un colorant spécial pour la préparation des nerfs, constitué par du fer glycéro-phosphato-vanadien neutre, ce qui permet même d'étudier les distributions des nerfs sur les organes *in toto*.

M. A. P. Lavrentiew (Odessa) a étudié par cette méthode les nerfs du tube digestif du cobaye *in toto* et il a pu suivre très nettement tous les rameaux des plexus cœliaque et mésentérique supérieurs pour les intestins grêles et le commencement du gros intestin, et tous les rameaux des plexus mésentérique inférieur, hypogastrique et sacré pour les autres parties du côlon. Il a même pu, par cette méthode, voir tous les rapports entre le plexus submuqueux et le plexus myentérique.

Puis M. Lavrentiew a étudié les nerfs du ductus thoracique chez le chien et il a vu qu'il reçoit les rameaux de plusieurs sources : notamment de nerfs intercostaux, de nerfs de l'œsophage, des plexus périadventiels de l'aorte, du plexus solaire, des nerfs splanchniques, du nerf vague et du premier nœud du sympathique cervical; tous ces rameaux constituent le réseau nerveux tout autour du ductus thoracique.

M. V. V. Bobine (Krassnodar) a examiné les nerfs de la vésicule urinaire chez le lapin par la méthode du professeur Kondratiew ; ils sont à l'origine des nerfs sacrés comme les parasympathiques, et du plexus hypogastrique comme les sympathiques ; tous ces nerfs donnent quatre troncs : un sur la face postérieure de la vésicule en arrière des uretères avec les ganglions grands et constants ; le deuxième le long des vaisseaux sur les surfaces latérales, en forme de fines tiges ; le troisième sur la surface antérieure, et enfin sur la surface postérieure entre les uretères ; tous ces troncs s'anastomosent entre eux.

Cérébrologie.

M. E. K. Seppe (Moscou) a communiqué ses recherches sur les particularités de la circulation du sang dans le cortex du cervelet, qui sont les suivantes : au lieu du système de trois vaisseaux, caractéristique pour tous les organes du corps (artère, capillaire, veine) vis-à-vis des vaisseaux lymphatiques, il existe dans l'encéphale un système de cinq membres : l'artère afférente, l'artériole, la capillaire, la veine absorbante, la veine efférente. Entre le cerveau et le cervelet, la différence consiste en ce que les artérioles du premier pénètrent dans le cortex; celles du cervelet sont situées dans les lames des tissus conjonctifs entre les lamelles du cervelet ; les capillaires pénètrent dans le cortex.

M. K. D. Babjassow (Moscou) a étudié les variations des veines du cervelet sur 65 cadavres d'adultes et d'enfants ; il a trouvé que, malgré leur grande variabilité, il existe quelques veines constantes, surtout dans le tentorium cerebelle.

M. N. D. Bouchmakine (Irkoutsk) a examiné le cerveau des Bouriates. Il conclut :

1° Il existe beaucoup de variations du sillon silvien ; 2° son rameau ascendant antérieur est très simple ; 3° dans 75 % des cas, le sillon rolandien occupe le bord mésial ; 4° la scissure simienne existe dans 90 % et est de trois types : le premier se présente comme le prolongement du sillon pariéto-occipital ; le deuxième est la scissure indépendante et le troisième contient des cas de sa réunion avec le sillon temporal supérieur ; cette scissure simienne est rarement intacte, le plus souvent interrompue une ou plusieurs fois ; 5° le lobe temporal est peu développé, la scissure temporale moyenne n'existant que dans 22 % ; 6° la scissure calcarine se réunit avec la scissure hippocampe dans 27 %.

En général, le cerveau des Bouriates n'accuse pas de sillons inexistant dans le cerveau des autres populations.

M. P. N. Nélidow (Astrakan) a donné la description du cerveau du célèbre zoologiste russe, l'académicien Cholodkowsky : ce savant connaissait toutes les langues européennes, le latin et le grec, il a publié 180 travaux scientifiques et écrit beaucoup de poésies ; son encéphale était caractérisé ainsi :

Circonvolutions très compliquées ; profondeur considérable des sillons ; tendance à la subdivision ; asymétrie peu marquée. Le type général approchait du type pariétal, les lobes pariétaux prédominaient avec un développement considérable.

M. V. V. Bounak (Moscou) a exposé ses recherches sur le cerveau du célèbre anthropologiste russe D. N. Anoutschine ; cet académicien s'était distingué par la prédominance de la sphère visuelle sur la sphère auditive, de la sphère motrice sur la sphère sensible, de la science concrète sur l'imagination. L'auteur a pensé que les particularités du cerveau correspondaient bien à ces caractères, puisque les lobes occipitaux prédominaient, puisque la circonvolution précentrale prédominait sur la postcentrale, puisque le lobe pariétal prédominait sur le lobe frontal ; selon l'auteur il fallait étudier parallèlement le plissement des hémisphères et les particularités psychiques.

M. A. A. Kapoustine (Moscou) a fait part de ses conclusions à propos des rapports entre la grandeur du cerveau et la capacité psychique, qu'il a examinées dans les encéphales des professeurs russes Korsakow, Bachmetjew et Kochewnikow ; ces conclusions sont : grand poids et développement extraordinaire des lobes frontaux.

Ces conclusions permettent à l'auteur de dire que l'anatomie comparée et l'anthropologie nous montrent le développement successif de l'encéphale et du cortex ; que le cerveau des savants se distingue de ceux des hommes moyens par le complexe des indices et est au-dessus de la moyenne de la population à laquelle ils appartiennent.

Le développement extraordinaire des lobes frontaux accuse la possibilité d'activité créatrice éminente.

M. B. K. Hindzé (Moscou) a montré ses préparations des artères du cerveau des professeurs Bernstein, Anoutschin et Nekrassow et des poètes Toumanianne et Brussow, et a donné les conclusions suivantes :

Les artères étaient grandes avec des branches secondaires très nombreuses ; selon leur morphologie, on pouvait distinguer des types différents ; leur distribution topographique était également différente.

Tout cela témoigne de la nécessité d'attirer aussi l'attention sur le cerveau entier, sur la circulation du sang dans le cerveau et sur l'étude histologique des parois des vaisseaux.

Ensuite M. Hindzé a fait une communication à propos des particularités des artères du cerveau d'un grand criminel russe, Petrow Komarow, qui avait tué trois cochers de fiacre en un an et demi. Puis un exposé des questions méthodiques concernant l'étude des hommes d'élite et proposé un programme préliminaire pour leur unification.

Tératologie.

M. G. G. Ioudène (Nijni-Nowgorodi) a étudié un nouveau-né acéphale, avec lésions très graves.

M. V. V. Bounak (Moscou) a entretenu le Congrès de la valeur morphologique des anomalies du corps humain et a proposé, au lieu de l'expression « anomalies régressives et progressives », d'employer les termes « rétrogonisme et progonisme » et de diviser les anomalies ataviques en groupes : génotypie, atypie, monstres, anomalies endocrines et pathologiques.

Enseignement de l'anatomie humaine

M. A. P. Lubomondrow et M. B. N. Fonkaw (Leningrad) : La méthode d'enseignement de l'anatomie. — M. A. A. Dechine (Moscou) : Sur l'enseignement de l'anatomie humaine. — M. V. V. Boutyrkine (Smolensk) : Le but et les problèmes de l'anatomie théorique et sa place dans l'enseignement. — M. B. K. Hindzé (Moscou) : L'anatomie sur le vivant. — Mme O. V. Iachontowa (Moscou) : La méthode d'enseignement des voies cérébrales. — M. P. I. Karousine (Moscou) : Sur la question de la nomenclature anatomique — M. P. P. Diakonow : La méthode de récherches anatomiques.

Enfin la Section d'Anatomie a décidé de créer les Commissions suivantes :

1° Pour les questions de méthodes des recherches cérébrales ;

2° Pour la terminologie russe ;

3° Pour les questions d'enseignement ;

4° Pour les méthodes statistiques relatives aux matériaux anatomiques des corps.

Elle a approuvé l'importance de l'enseignement obligatoire de l'Anatomie humaine à la Faculté des Sciences, ainsi que de l'enseignement de l'Anthropologie à la Faculté de Médecine.

On a mis à l'ordre du jour de la IIIe Session (à Leningrad, Noël 1927) les problèmes suivants :

I. — Anatomie des glandes endocrines ;

II. — Anatomie du système sympathique ;

III. — Mécanisme de la respiration ;

IV. — Méthodes de recherches sur le cerveau.

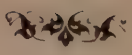

LES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES AMÉRICAINS EN 1926

par M. E. B. RENAUD

Professeur à l'Université de Denver
Membre de l'Institut international d'anthropologie

Si l'on considère l'ensemble des travaux archéologiques aux Etats-Unis, on y discernera quatre groupes principaux d'activité.

I. — D'abord on commence à préparer des « surveys » ou relevés méthodiques des sites préhistoriques d'un état ou d'une région. Il y a grand avantage à le faire et c'est partout une besogne urgente. Cela permet d'établir une liste des lieux où l'on rencontre des ruines ou autres restes indiens précolombiens ou plus récents, de préparer des cartes archéologiques de différents districts montrant la densité et la répartition des civilisations indiennes, de mieux choisir les sites importants à explorer et fouiller, et enfin d'aider à l'enseignement.

Il y a quelques années, j'avais beaucoup encouragé Frank Roberts, alors un de mes assistants, à faire un relevé systématique des sites indiens préhistoriques du Sud-Ouest du Colorado. On s'y met maintenant dans l'Est et le « Mid-West ». Arthur C. Parker, du Rochester Municipal Museum (Rochester, New-York), s'applique à distinguer les différentes phases des cultures Algonquiennes et Iroquoises dans l'Etat de New-York et rapporte que le « paper survey » de Pensylvanie, ou tabulation des sites préhistoriques, est presqu'achevé. On visitera ensuite ces lieux d'intérêt archéologique pour spécifier leur étendue et leur signification.

W. H. Hinsdale, du Museum d'anthropologie de l'Université de Michigan (Ann Arbor), travaille activement à une œuvre semblable pour son état. Les cartes de 12 comtés ont été dressées avec indications des anciens villages indiens, de leurs ateliers, « mounds » et routes de migrations. C'est donc un travail des plus importants et accompli en combinant deux méthodes. D'abord l'étude des anciennes cartes, des chroniques, des rapports d'arpenteurs et des notes d'ex-

plorateurs. Ensuite M. Hinsdale va vérifier sur place la situation exacte des ruines mentionnées et ce qu'il en reste à présent. De plus, E. F. Greenman, assistant du même Museum, a passé l'été à faire des fouilles dans les « enclosures » ou clôtures indiennes du Michigan. Il a relevé des influences de culture Iroquoise dans cet état.

Le « survey » ou relevé archéologique de l'Illinois commença en juin et continua jusqu'à la fin de septembre. Environ 360 « mounds » furent étudiés et tracés sur la carte, 35 collections examinées et tous les spécimens rapportés en détail. Ce travail fort utile et considérable a été conduit par Fay-Cooper Cole, de l'Université de Chicago. En septembre on amena des étudiants sur le terrain et plusieurs « mounds » furent explorés près de Galena et Hanover. Le résultat a été de montrer que l'état d'Illinois est plus riche en sites indiens encore préservés qu'on ne le supposait. Cette étude systématique commence aussi à indiquer clairement les différentes civilisations qui se sont succédé dans cette région et l'influence des districts voisins.

Plus à l'ouest, dans l'état d'Iowa, Charles R. Keyes, de Cornell College (Mount Vernon) travaille à une exploration méthodique du même genre et, l'été passé, a étudié sur place les sites de la partie nord de l'Iowa. Il est là dans la zone marginale occidentale de la grande aire des « mounds » et en terrain aussi occupé par certaines tribus des Indiens des Plaines, tels que les Mandans.

II. — Après les « state surveys » il y a, comme on l'aura remarqué, un renouveau d'activité archéologique à l'égard des « mounds ». J'ai déjà cité les travaux effectués dans le Michigan et l'Illinois, par exemple. J'ajouterai ceux de l'Ohio, centre de densité de la fréquence des « mounds », pourrait-on dire. Sous la direction de H. C. Shetrone, du Ohio State Museum (Columbus), l'exploration du groupe Seip, près de Bainbridge, Comté Ross, a été continuée. On obtint une coupe verticale d'un « mound » de plus de 10 mètres de haut, ce qui permit une étude détaillée et des trouvailles remarquables d'offrandes cérémonielles et de sépultures d'un type peu commun.

Au confluent des rivières Kankakee et des Plaines, dans l'Illinois, George Lanfort, de Joliet, a exploré le groupe des Fisher Mounds. Il y a découvert une très-rare superposition de types physiques, variant de la dolichocéphalie dans les tombes souterraines et la mésocéphalie juste au-dessus dans le mound, à la brachycéphalie dans la section qui suit en montant, la plus importante, avec exagération de largeur de tête dans la couche supérieure. Celle-ci date de la Période Coloniale comme l'attestent de nombreux objets obtenus des Blancs ; le métal-

apparaît à la fin de la phase précédente ; le reste est nettement de l'Age de Pierre Américain. Ce passage de « Longues Têtes » à « Têtes Rondes » plus récentes, comme on les appelle, correspond exactement à ce que j'ai montré pour le Sud-Ouest ; la succession est la même en beaucoup d'autres endroits, indiquant au moins deux types généraux et se suivant dans la soit-disant « race indienne ».

Il est très encourageant de voir les travaux recommencer dans l'aire des « mounds » avant leur disparition totale. On a grand besoin d'y appliquer les méthodes scientifiques modernes pour démêler l'enchevêtrement des civilisations et des influences dans cette immense région qui n'est encore connue que plus ou moins confusément d'après des explorations anciennes.

III. — Mais les entreprises archéologiques ont, depuis plusieurs années, trouvé leur principal foyer d'activité dans les Etats du Sud-Ouest. C'est là que les grandes institutions envoient des expéditions importantes et dépensent des sommes très considérables. Les résultats s'en ressentiront grâce à la concentration des efforts et à la méthode scientifique employée.

Le Colorado est faiblement représenté cette année. J. A. Jeançon du Museum de l'état à Denver, faute de fonds suffisants, n'a pu faire qu'un voyage d'achat de collections ethnologiques au Nouveau Mexique et en Arizona. Moi-même et deux de mes étudiants de l'Université de Denver avons fait une randonnée de près de 2.500 kilomètres au Nouveau Mexique, visitant villages indiens encore occupés, ruines préhistoriques, prenant photos, collectionnant une grande quantité de fragments céramiques représentant une variété de sites et d'époques, tout cela pour étude future.

Le Nouveau Mexique est l'un des états les plus fortunés au point de vue archéologique. L'expédition la plus importante est celle de la National Geographic Society de Washington. Elle est dirigée depuis six ans par Neil M. Judd, ayant pour assistants K. Ruppert et F. Roberts, ce dernier spécialement chargé de la stratigraphie. Henry Roberts, un autre de mes étudiants, y travaillait aussi. La saison dura de la mi-mai en octobre. Pendant ce temps on continua l'excavation de Pueblo Bonito, Pueblo del Arroyo et de ruines moins grandes mais plus anciennes, toutes dans le Chaco Cañon. En juin dernier j'ai visité ces ruines importantes, au milieu du désert et d'un accès peu facile, car elles sont à environ 100 kilomètres au nord de la route de Gallup.

A. V. Kidder, actuellement président du National Research Council, à Washington, alla comme d'habitude à Pecos, non loin de Santa Fé,

où il a fait des fouilles depuis plusieurs années. C'est une ruine importante que j'ai visitée deux fois et représentant la superposition de quatre villages indiens dont on connaît la date d'abandon du dernier. Cela permet, à reculons, d'établir une chronologie ailleurs impossible. Ici, comme au Pueblo Bonito, la stratigraphie a été étudiée avec soin et donne des résultats satisfaisants. Kidder y retournait cette année en vue d'écrire son rapport final, quand, ne pouvant résister à la tentation de fouiller, il découvrit, sans s'y attendre, un autre village plus ancien, ce qui va motiver de nouvelles excavations l'an prochain.

Santa Fé avec son musée, son école de Recherches Américaines, sa position près de villages indiens, est un centre archéologique sans pareil. Lors de mon passage cet été, le Dr Edgar Hewett, le directeur, m'a montré l'endroit où il proposait d'établir un « Théâtre Indien ». C'est unique comme idée. Dans un amphithéâtre naturel il a fait couper des gradins à même le sol et au moment de la « Fiesta » annuelle, en août, les Indiens des villages voisins viennent donner devant le public des danses et drames liturgiques en plein air. C'est pour les ethnologues une chance remarquable de les étudier en action. En même temps une exposition des Arts Indiens se tient à Santa Fé, à quelques minutes de marche. Autre occasion d'étude. C'est donc une œuvre très intéressante et utile. Kenneth Chapman, du Musée, travaille à relever sur les vases indiens classiques des motifs de décoration et il m'en a montrés de très beaux qu'il donne aux Indiennes pour élever le niveau de la céramique des Pueblos. Autre œuvre qui a son utilité artistique et pratique.

Un travailleur du même centre, le Dr Mera, m'a fait voir une collection considérable et fort intéressante de vases indiens historiques, dédaignés des archéologues. Il était cependant utile de rassembler des séries de ces vases indiens faits depuis la venue des Espagnols dans le pays. Cela permet de connaître le style de chaque village et, dans les fouilles, d'identifier ainsi l'origine des pots ou fragments et de savoir s'il sont pré-européens ou non. Mera a fait aussi un relevé des sites avoisinant la vieille capitale. Des conférences d'archéologie ont été données cet été à l'Ecole de Santa Fé, avec démonstration par les Indiens, puis les étudiants ont fait un voyage de reconnaissance dans tout le quartier N.-O. de l'Etat et jusqu'à la Mesa Verde au Colorado.

Un district à la céramique la plus caractéristique, situé au sud du Nouveau Mexique et nommé Mimbres, a été exploré les saisons précédentes par Wesley Bradfield. Cette année plusieurs expéditions s'y sont rendues. D'abord mon ami Earl H. Morris, juste arrivé du Yucatan, y

fouilla en août pour l'Université de Colorado ; il obtint une collection de 200 vases, succès remarquable. C. B. Cosgrove excava le Pueblo Swartz dans la même région et trouva des sépultures sous les habitations, un grand bol couvrant généralement la tête du mort et la décoration de la céramique toujours très belle, écrivait-il, en septembre. A. V. Kidder, de Andover (Mass.), y avait exhumé en juillet des centaines de squelettes avec poterie, colliers, etc.

Passons dans l'Arizona. Les travaux les plus importants de la saison en cet état sont dus à mon vieil ami le Dr W. J. Fewkes, chef du Bureau of American Ethnology (Washington). Près de Flagstaff il excava le Pueblo Elden. Il eut la bonne fortune de recouvrer dans ses fouilles plus de 300 pièces de céramique de toutes formes, à dessins géométriques noirs sur fond blanc, principalement. La ruine qu'il mit à jour était une construction grossière de forme rectangulaire qui devait avoir deux étages et environ 40 chambres. Le district de Flagstaff est peu connu archéologiquement et promet des résultats intéressants pour les chercheurs. H. S. Colton, de l'Université de Pennsylvanie, y étudia les petites habitations de la période pré-Pueblo.

Earl Morris, quittant le Mimbres, passa en Arizona ; descendant les vallées du Rio Gila et Rio Tonto, traversant les Monts Mogollon, il arriva au Camp Verde pour visiter une vaste mine de sel anciennement exploitée par les Indiens. De là il remonta au nord-est et travailla pour l'American Museum of Natural History de New-York, à réparer la « White House ». C'est une imposante ruine du type Pueblo des Falaises, dans le Cañon de Chelly. Il était urgent de sauver cette habitation préhistorique de la destruction du temps et des éléments. Morris en rapporta une collection nombreuse de vases relativement bien datés et put y faire des observations stratigraphiques, ce qui n'est pas fréquent dans cette région.

Rien à rapporter pour l'Utah, mais l'Etat de Nevada et le coin N.-O. de l'Arizona qui l'avoisine constituent un nouveau district archéologique très important depuis que M. R. Harrington y travaille activement pour le Museum of the American Indian de New-York. Il a découvert le Pueblo Grande de Nevada, des anciennes mines de sel indiennes et de nombreuses ruines pré-Pueblo, avec sépultures et céramique variée. Ses heureuses recherches poussent très loin à l'ouest la limite supposée de l'aire de culture des Indiens Pueblos. Neil Judd, il y a quelques années, avait étendu cette limite vers le nord-ouest par ses fouilles dans l'Etat de Utah, au sud du Lac Salé, et va bientôt nous en donner un rapport détaillé.

Pour le Pacifique mentionnons d'abord que W. Bradfield a été nommé

directeur du San Diego Museum. Il écrit qu'il a réarrangé les expositions de spécimens, principalement pour servir à l'éducation des étudiants en montrant la façon indienne de faire de la vannerie, de la poterie, des armes et instruments, et en exposant des échantillons de la nourriture des Indiens de Californie, toutes choses fort instructives. Il a aussi commencé un relevé des sites environnants.

De l'Université de California, à Berkeley, on apprend que le Dr Kroeber est parti au Pérou pour des travaux archéologiques. En Alaska, l'été dernier, le Dr A. Hrdlicka, du U.S. National Museum de Washington, a parcouru la côte occidentale pour chercher des traces des premières migrations asiatiques en Amérique. Il doit communiquer le résultat de ses recherches au Congrès scientifique de Philadelphie, en fin d'année. Diamond Jenness, anthropologue du Victoria Memorial Museum de Ottawa (Canada), après quatre mois d'exploration à Point Prince of Wales (Alaska), en vue de l'Asie, rapporte des objets esquimaux représentant quatre périodes dont l'avant-dernière précéderait l'époque des luttes entre Esquimaux et Scandinaves au N.-E. du nouveau continent en 982.

Cela m'amène finalement au quatrième groupe d'activités à signaler. Il s'agit d'un renouveau d'études et de recherches concernant la venue des Norsemen ou Scandinaves en Amérique à une date ancienne, l'étendue de leurs voyages et l'importance de leurs séjours. Le plus ambitieux des savants qui s'y intéressent est certainement Gilbert T. Brewer qui, en août, revenait d'un long voyage dans la vallée du Mississippi, le Mexique, Panama et l'Amérique du Sud. Partout il vit des traces du passage des Nordiques, accumulant raisons, observations et arguments en faveur de sa thèse, qui n'est peut-être pas en tout point convaincante. De son côté le Pr Olaf Opsjon de Spokane, croit voir sur un rocher de l'Etat de Washington, dans le nord-ouest, une preuve de bataille entre Indiens et Scandinaves en 1010.

En forme d'appendice à cette revue j'ajouterai seulement quelques faits complémentaires. Le Dr Byron Cummings, de l'Université d'Arizona, a publié cette année un article illustré très intéressant sur ses travaux archéologiques dans la vallée de Mexico, où il a mis à jour les restes d'une culture archaïque sous les laves de Pedregal. Le Dr A. E. Douglas, de la même Université, continue ses études des anneaux annuels des poutres des ruines indiennes pour essayer d'établir une chronologie.

D'autre part, le Carnegie Institute, de janvier à mai, pousse active-

ment les fouilles et travaux de reconstruction à Chitchen Itza, dans le pays Maya du Yucatan. Le chef de l Expédition est S. G. Morley, assisté par plusieurs archéologues américains, tels que Earl Morris déjà cité ailleurs, K. Ruppert et H. Roberts qui, l'été, travaillent dans le Chaco Cañon. Plusieurs autres expéditions américaines ont eu lieu le long de la côte est du Yucatan et dans le Guatemala.

Frank H. H. Roberts a été nommé, en novembre, archéologue au Bureau of American Ethnology, Washington. S K. Lothrop, du Museum of the American Indian de New-York, a publié une étude très importante sur la « Pottery of Costa Rica et Nicaragua » avec de splendides planches en couleurs donnant une excellente idée de la céramique indienne de l'Amérique Centrale Enfin la Denver African Expedition, conduite par mon ami E. Cadle, de Denver, a fait un voyage ethnographique fort important dans le Sud-Ouest Africain et le Kalahari, étudiant principalement les Boschimans.

Ce compte rendu succinct suffira sans doute à donner quelque idée de l'activité archéologique remarquable en Amérique et à montrer les principales directions sur lesquelles j'ai attiré l'attention :

1° Les relevés méthodiques de l'archéologie par région ;

2° Un renouveau d'intérêt dans la culture des « mounds » ;

3° Le sud-ouest est le centre le plus important des recherches archéologiques ;

4° L'étude des voyages des Scandinaves en Amérique.

Tel est le bilan de l'année archéologique pour 1926.

LES PAPOUS-PYGMÉES DE LA NOUVELLE-GUINÉE

par M. le Dr H. J. T. BYLMER

Membre de l'Institut international d'anthropologie

La question de l'existence de races pygmées dans la Nouvelle-Guinée est d'une telle importance qu'elle a occupé très sérieusement l'attention des anthropologues pendant le dernier quart de siècle.

En anthropologie, on appelle « pygmées » les races dont la taille moyenne n'atteint pas 150 centimètres. Cette définition est évidemment plus ou moins naïve et arbitraire, puisque, pour faire partie de l'armée néerlandaise, il suffit d'atteindre la taille de 155 centimètres ; ce qui signifie que, même chez un peuple de haute taille comme les Néerlandais, des individus de 155 centimètres sont encore considérés comme des hommes bien constitués.

En examinant les divers peuples de la terre, on constate que même les statures moyennes de presque 180 centimètres s'abaissent d'une manière régulière jusqu'au-dessous de 155 centimètres. S'il peut arriver que cette diminution s'accentue jusqu'au-dessous de 150 centimètres, il est évident qu'il devient arbitraire de passer soudain à l'appellation de pygmée dès que cette mesure de 150 centimètres n'est pas atteinte. En outre, les statures moyennes inférieures à 150 centimètres sont rares et, à mon avis, d'une valeur peu concluante, de sorte que le très discutable pygmée anthropologique cité plus haut est lui-même encore bien vague. Je pense donc que ce qui a motivé la dénomination de « races pygmées », c'est moins la stature mesurée exactement, que la petitesse relative de ces races par rapport aux races environnantes, avec lesquelles elles ont d'ailleurs une grande ressemblance. Et ceci est vrai aussi bien pour les Négrilles d'Afrique que pour les Papous des montagnes de la Nouvelle-Guinée centrale. En ce qui concerne les Négritos des Philippines et les Mincopies des Iles Andaman, leur taille moyenne, inférieure à 150 centimètres, est jusqu'à présent indiscutée — respectivement 145,3 centimètres et 148,3 —

mais, en raison des conditions spéciales dans lesquelles ces deux peuples vivent, il est possible que des causes extérieures aient exercé leur influence sur eux.

Examinons maintenant de plus près ce qu'on appelle les races pygmées de la Nouvelle-Guinée. Les diverses expéditions qui y ont été faites ont réussi à établir que le pays montagneux du centre est habité par des races petites. A l'ouest, Wollaston a trouvé les Tapiros sur les pentes du massif de Carstensz ; Lorentz, Van Nouhuys et Franssen Herdersche ont rencontré les Pèsèchems au sud du pic Wilhelmine, et les expéditions de 1920 et 1921 dans la Nouvelle-Guinée centrale ont découvert les Timorini, semblables aux Pèsèchems, sur le versant nord de cette montagne. Un peu plus à l'est habitent les Goliath-pygmées ; dans le bassin supérieur du fleuve Augusta, ainsi que plus à l'est, le long de l'ex-frontière germano-australienne, on a signalé de petits types du même genre, et, le long des cols situés au centre de la pointe de la Nouvelle Guinée, Strong et Williamson nous ont fait connaître les Kamaweka et les Mafulu. La conclusion s'impose donc que tout le pays montagneux du centre est habité par un type de Papous unique et identique. La hauteur de la taille varie cependant de 144,9 (Tapiro-pygmée) à 155 centimètres (Mafulu), et les trois tribus, chez lesquelles la stature moyenne est inférieure à 150 centimètres, constituent un argument bien peu convaincant pour conclure que ce type est bien un type pygmée. D'ailleurs, tout près du Tapiro, le même Wollaston a trouvé deux ans plus tard une tribu semblable mesurant 153,3 ; à côté des Goliath-pygmées (149,2) se trouvent des Pèsèchems qui ont 152.4 et les Kamaweka (148,7) qui habitent dans le voisinage immédiat des Mafulus déjà nommés. Ajoutons à cela que les trois plus grandes tribus ont été mesurées plus tard et plus complètement que les trois plus petites. Tout bien considéré, le Papou-pygmée dépasse certainement la moyenne de 150 centimètres, et l'appellation de « pygmée » ne lui convient donc pas encore à juste titre.

En dehors du haut-plateau central, on a aussi découvert les Papouas pygmoïdes dans la région montagneuse de la côte septentrionale, et cela sur les monts Torricelli et sur le Zadelberg, près de Finschhafen (Kai), montagnes qui ne sont nullement reliées à la région montagneuse centrale. Enfin, on constate même que les petites tailles ne se rencontrent pas uniquement dans l'intérieur ; pour les habitants des côtes de la Baie de Geelvink, Meyer indique une stature moyenne de 153,7, pour ceux de Fak-Fak, Koch a trouvé 155,7, de même que pour ceux des Iles Arou, 155,3, tandis que l'on communique les mêmes

mesures pour les habitants de la pointe Sud-est de la Nouvelle-Guinée. Et cependant ces tribus, connues depuis longtemps, n'ont jamais été qualifiées de « pygmées ».

En récapitulant, on voit donc que le Papou a une taille très variable et que toutes les moyennes, de presque 150 centimètres jusqu'à 170 centimètres, sont représentées. Comme, en outre, la ressemblance entre les races pygmoïdes et les races non pygmoïdes, en ce qui concerne la couleur de la peau, la chevelure, et les traits du visage, est très frappante, — du moins ai-je constaté cela durant l'expédition de 1920, et Schlaginhaufen en fait aussi mention au sujet des habitants pygmoïdes du mont Torricelli (151,9), — il n'existe pas encore, à mon avis, de raisons suffisantes pour diviser la population papoue en deux races, dont l'une serait pygmoïde.

L'expédition hollando-américaine qui a récemment exploré la Nouvelle-Guinée a choisi comme champ d'exploration une des régions les plus intéressantes du pays montagneux central, les vallées du bassin supérieur du fleuve Rouffaer. Comme on a de bonnes raisons pour supposer que les hommes qui habitent au Nord et au Sud du col central sont semblables, et que même un contact direct entre les deux groupes n'est pas impossible, — ces deux faits étant d'ailleurs, pour les Pèsèchems et les Timorini, suffisamment prouvés, — il devient possible d'étudier plus amplement l'intéressante question des Tapiro-pygmées. Le champ d'exploration se trouve au nord des pics Carstensz et Idenburg et n'est séparé que par ces pics des villages des Tapiros. C'est d'ailleurs le livre de Wollaston qui a donné aux Américains l'idée d'organiser cette expédition. Les Tapiro-pygmées étant les plus petits de tous les petits Papous mesurés jusqu'ici, nous pouvons donc attendre de cette nouvelle expédition des résultats intéressants.

NÉCROLOGIE

LÉONCE MANOUVRIER

L'Ecole d'Anthropologie vient de perdre un de ses plus anciens professeurs, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à établir la haute réputation dont elle jouit universellement.

Manouvrier fut non seulement un anatomiste hors de pair, mais un éminent sociologue et un puissant philosophe. Comme anatomiste, il laisse, sur l'interprétation du poids encéphalique et sur les causes de la variabilité des éléments squelettiques, des travaux qui font et feront toujours autorité ; au sociologue, nous devons la réfutation des théories de Lombroso sur l'innéité du crime, de celles de Lapouge sur l'inégalité des races humaines, la réhabilitation du cerveau féminin ; comme philosophe, ses travaux sur la classification des sciences le placent à côté d'Auguste Comte sur le même plan qu'Herbert Spencer.

Sa vie s'est passée tout entière au Laboratoire d'Anthropologie de l'Ecole des Hautes Études dont il était le directeur.

L'œuvre immense de ce grand savant dont la valeur morale fut à la hauteur de la valeur intellectuelle ne fut pas récompensée comme elle eût dû l'être. Mais il faut au moins que les effets s'en poursuivent... Ceux qui savent et comprennent ce qu'a été Manouvrier se doivent de protéger par tous les moyens en leur pouvoir, contre l'ignorance et l'intrigue, le laboratoire qu'il laisse et dont, après Broca, il a su faire un centre d'éducation scientifique si réputé qu'aucun anthropologiste dans le monde ne peut aujourd'hui ne pas se considérer comme étant directement ou indirectement son élève.

R. Anthony.

Le professeur Manouvrier est décédé le 12 janvier 1927 à Paris, et son corps a été transporté à Guéret, sa ville natale. A la gare d'Orléans, des discours ont été prononcés : par M. le professeur Gley, au nom du Collège de France, M. le Dr Weisgerber, au nom de l'Ecole

d'anthropologie, M. le Dr Papillault, au nom du Laboratoire d'Anthropologie, et M. le Dr Anthony, au nom de la Société d'Anthropologie. Voici les paroles de M. Weisgerber :

« L'Ecole d'Anthropologie vient de perdre en M. Manouvrier un de ses plus anciens et plus dévoués professeurs. Reçu docteur en médecine en 1884 avec une thèse importante intitulée *Recherches d'anatomie comparative et philosophique sur les caractères du crâne et du cerveau*, et couronnée par la Faculté de médecine de Paris, il consacra sa vie scientifique à l'Anthropologie.

« Préparateur bénévole de Broca au Laboratoire d'Anthropologie puis préparateur titulaire en 188), il devint après la mort de Broca professeur libre à l'Ecole d'Anthropologie de 1881 à 1883, professeur suppléant à la chaire d'Ethnologie en 1883-1884, professeur adjoint et enfin, en 1887, professeur titulaire de la chaire d'Anthropologie physiologique, chaire à laquelle il consacra les quarante dernières années de sa vie, tant que ses forces le lui permirent.

« Professeur distingué, il était aussi apprécié à l'étranger qu'en France et son cours, qu'il n'a dû interrompre que dans ces dernières années, réunissait un grand nombre d'auditeurs qui venaient écouter l'exposé de ses travaux, tant sur le crâne et le cerveau de l'homme et de la femme, que sur la morphologie humaine, les caractères physiologiques et intellectuels des races.

« En exposant ces caractères il ne négligeait pas les côtés philosophiques et artistiques de l'enseignement anthropologique ; ses études sur la marche avaient attiré l'attention des militaires, mais n'ont pu, à cause des nouvelles conditions de transport, être mises à contribution lors de la dernière guerre.

« Nous avons suivi le professeur Manouvrier pendant toute sa carrière et nous avons pu apprécier son influence sur les auditeurs d'origines diverses qui l'ont fait connaître dans tous les pays et ont suscité de nombreux travaux.

« Nous déplorons aujourd'hui la perte d'un savant désintéressé dont nous conserverons fidèlement la mémoire et son souvenir restera vivant à l'Ecole d'Anthropologie. Puisse cette assurance adoucir la douleur de sa veuve et de son fils à qui nous adressons l'expression émue de notre profonde condoléance. »

JULIEN VINSON

L'Ecole d'Anthropologie vient de perdre Julien Vinson, professeur hors cadre de linguistique, né en 1843, décédé en décembre 1926, dans sa 84e année, dans sa propriété de l'Epinette, en Gironde.

Etant inspecteur des eaux et forêts, il a consacré son temps libre aux études linguistiques, spécialement aux langues hindoues ; c'est ainsi qu'en 1879 il fut chargé du cours d'hindoustani et de tamoul, puis nommé en 1882 professeur titulaire à l'Ecole des langues orientales vivantes. Membre du Conseil supérieur des colonies en 1890, il était directeur de la *Revue de linguistique* depuis 1878. Membre de la Société d'anthropologie de Paris depuis 1877, il fut chargé en 1892 de la conférence transformiste, qu'il consacra à l'évolution du bouddhisme et qui remporta un grand succès.

Pendant que son fils Paul, maintenant auditeur au Conseil d'Etat, était blessé au front, Julien Vinson fut chargé pendant la guerre de traduire les opuscules défaitistes en langue hindoue répandus dans les rangs des cipayes au service de l'Angleterre.

Orientaliste et linguiste, il laisse de nombreux travaux relatifs aux langues de l'Inde, au folklore et au pays basque. Ses principaux ouvrages sont la *Bibliographie de la langue basque*, et *les Religions actuelles* (1885). Il professait depuis 1910 à l'Ecole d'anthropologie un cours de linguistique fort apprécié de ses auditeurs.

Que son fils Paul, si cruellement éprouvé, trouve ici l'expression de toute notre sympathie.

H. Weisgerber.

JOSEPH LEFORT. — Th.-V. HOLBÉ

La mort, depuis quelque temps, nous aura durement atteints. C'était, en janvier, le décès de notre éminent collègue le Pr L. Manouvrier, dont on a lu ci-dessus la nécrologie. Puis, en février, nous avions la douleur de perdre, à cinq jours d'intervalle, deux de nos membres les plus aimés : Joseph Lefort et Th.-V. Holbé.

M. J. Lefort était depuis de longues années notre conseil juridique, et avait mis, avec un entier dévouement, au service de notre association enseignante, son expérience professionnelle et sa science profonde du droit.

Né le 22 juin 1848 à Gannat (Allier), docteur en droit, avocat d'abord à la Cour d'appel de Paris, ensuite, de 1883 à 1909, à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, il était le fils d'un savant chimiste et pharmacien, membre de l'Académie de médecine. Travailleur infatigable, collaborateur assidu du *Journal des Economistes* et de maints recueils juridiques, M. J. Lefort aura fourni, et comme jurisconsulte et comme économiste, une double carrière bien remplie, où il s'était acquis, par ses qualités d'exquise bonté de cœur, non moins que par la distinction de son esprit, l'affection et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

En payant ici à sa mémoire le juste tribut de notre gratitude et de nos regrets, nous rappellerons que la *Revue anthropologique* a bénéficié à diverses reprises de sa savante collaboration. Ethnographe, il y a donné : *L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et le droit des gens* (1915 et 1916) ; *La Science et les savants allemands* (1917) ; *La survivance des ordalies en Bretagne* (1921) ; *Les morts malfaisants et les traditions romaines* (1926).

M. Lefort, qui avait eu l'immense douleur, durant la dernière guerre, de voir tomber au champ d'honneur, son fils, officier de réserve, a publié un livre vengeur, tout plein de vérités, *La science et les savants allemands* (E. de Boccard, édit., 1918), dont nous avons rendu compte.

Thomas-Victor Holbé, docteur en pharmacie, ancien pharmacien de la marine, ancien vice-président du Conseil colonial et de la Chambre de commerce de Saïgon, correspondant de notre Ecole et de l'Ecole française d'Extrême-Orient, avait fait, comme pharmacien civil en Cochinchine, où depuis très longtemps il s'était fixé, une belle fortune, qu'il savait employer fructueusement au profit de la science. Dans sa villa « Hermosillo », à Saïgon, dont il avait lui-même planté les jardins de toutes les espèces de palmiers, son vaste cabinet de travail, pacifié par l'image méditative du Bouddha, était un véritable musée d'art extrême-oriental et d'ethnographie. Holbé meurt à 68 ans, victime de ce ciel tropical dont il ne pouvait plus se passer, et dont, aussitôt qu'il revenait en France, il ressentait la nostalgie.

Il avait beaucoup voyagé dans les diverses contrées de l'Indo-Chine et de la Malaisie, et nous devons à ses observations, à son coup d'œil averti d'anthropologue, d'importantes contributions, que nos lecteurs n'ont point oubliées : *Notes sur Bornéo et la Malaisie* (1911) ; *Métis de Cochinchine* (1914 et 1916) ; *Chandoo, alcool ou morphine ?* (1919) ; *Somatique extrême-orientale* (1923 et 1924).

Mais, depuis trois ans, il se sentait profondément atteint ; et lui, si actif, si laborieux, il nous écrivait à la fin de 1925 : « Mon énergie physique n'existe pour ainsi dire plus, et l'enthousiasme de la vie, qui était si vif chez moi, m'a presque entièrement quitté... J'ai horreur de l'action, matérielle ou intellectuelle, et je crains fort de ne plus pouvoir travailler pour la *Revue Anthropologique.* » Ce n'était, hélas ! que trop vrai.

L'Ecole d'Anthropologie perd en cet homme excellent un précieux, un dévoué collaborateur, et celui qui écrit ces lignes un ami très cher, à la mémoire duquel il adresse ici, tristement, un souvenir ému et son adieu affectueux.

G. Hervé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I. I. A.

Séance du 4 novembre 1926.

Présidence de M. Louis Marin.

Le Conseil a tout d'abord désigné les jurés du Prix hollandais de 1927, à raison de un par nation, en se conformant le plus possible aux propositions faites par les Offices nationaux, consultés à cet effet. Les jurés appartiennent aux nations suivantes : Argentine, Belgique, Espagne, France, Hollande, Italie, Pologne, Portugal, Russie, Tchécoslovaquie.

Les ouvrages présentés au concours sont :

Bottez (J.-G.). — Etude morphologique et morphogénique du squelette du bras et de l'avant-bras chez les primates.

Garrod (D.). — The upper palaeolithic age in Britain. — Documents relatings to excavations at Devil's tower, Gibraltar.

Mendes Correa (A.). — Os povos primitivos de Lusitania.

Pacheco (E.-H.). — Las pinturas prehistoricas de la cueva de la Arana (Valence). Evolucion del arte rupestre en Espana.

Reid Moir (M.). — Neuf travaux sur la préhistoire anglaise.

Sanielevici (H.). — La vie des mammifères et des hommes fossiles déchiffrée à l'aide de l'anatomie et de la physiologie comparées de l'appareil masticateur.

M. Kleiweg de Zwaan expose les dispositions prises par l'Office national néerlandais en vue de la session qui doit avoir lieu à Amsterdam en septembre 1927.

M. le Dr Vignes, secrétaire de la section française d'eugénique, rappelle que des pourparlers ont été engagés avec la Société française d'eugénique en vue de fusionner cette Société avec la section française de l'I. I. A.. Le Conseil adopte le rapport présenté et charge M. Vignes et le Dr Weisgerber, trésorier, de terminer les négociations. Comme conséquence de cette entente, M. le Dr Pinard et M. Charles Richet, membre de l'Institut de France, sont nommés membres d'honneur de l'I. I. A.

Sur la proposition de M. le Dr Papillault, M. le Dr Mac Auliffe est nommé secrétaire de la section française de morphologie.

M le Dr Capitan soumet au Conseil la proposition suivante :

« Considérant que le Laboratoire d'anthropologie de l'Ecole des Hautes Etudes a été créé par Paul Broca pour être en constante collaboration avec la Société d'anthropologie et l'Ecole d'anthropologie dont l'Institut international est une filiale,

« Considérant que ces institutions ont toujours mis à la disposition du Laboratoire leurs musées et leurs bibliothèques,

« Considérant enfin que le dit Laboratoire a été, en conséquence de cette constante collaboration, constamment dirigé par un professeur de l'Ecole;

« Le Conseil émet le vœu que cet état de choses, indispensable aux études anthropologiques, se perpétue, et que le Laboratoire continue à être dirigé par un professeur de l'Ecole d'anthropologie ».

Cette proposition, mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président de l'I. I. A.
LOUIS MARIN.

Séance du 13 avril 1927.

Présidence de M. Louis Marin.

En ouvrant la séance, M. le président annonce que l'Institut international a été reconnu d'utilité publique (personnalité civile) par décret du 16 mars 1927.

Le Conseil désigne M. le Dr Mac Auliffe comme secrétaire des séances en remplacement de M. Franchet, démissionnaire.

Sur la proposition de M. le Dr Capitan, M. Honnorat, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, est nommé membre d'honneur de l'I. I. A.

M. le Dr Vignes annonce que la fusion de la Société française d'eugénique avec la section française de l'I. I. A. est maintenant un fait accompli. Suivant l'entente conclue, il présente à l'approbation du Conseil le bureau de la nouvelle section, qui est ainsi constitué : *président*, M. le Dr Apert ; *vice-présidents*, MM. Lucien March, Dr Paul-Boncour

et Dr Schreiber. M. le Dr Vignes, secrétaire de section nommé précédemment par le Conseil, reste bien entendu en fonctions.

M. le Dr Weisgerber, trésorier donne lecture du COMPTE FINANCIER POUR L'ANNÉE 1926, qui est approuvé à l'unanimité :

RECETTES

Recouvrement de cotisations		17.563 20
Coupons de valeurs en portefeuille		592
Intérêts de fonds au Crédit Lyonnais		186 73
Intérêts de Bons de la Défense		750
Ministère des Affaires étrangères		6 000
Caisse des recherches scientifiques pour 1925 et 1926, *Revue*		2.000
Vente de publications et abonnements, *Revue*		3.441 45
Recouvrement de tirés à part, *Revue*		949 60
Participation de l'Ecole à la *Revue anthropologique*		1.853 80
Don anonyme pour la conférence Van Vuuren		500
Total des recettes		33.836 78

DÉPENSES

Personnel		5.975
Affranchissements		931 85
Frais d'encaissement		28 75
Frais de bureau		320 19
Droits de garde au Crédit Lyonnais		16 35
Chéquiers		13 75
Frais de la conférence Van Vuuren		1.085 95
Frais de la conférence Legendre		150
Frais de projections à ces deux conférences		121 75
Souscription à la médaille Lohest		40
Assurance des accidents du travail		80
Téléphone (un semestre)		539 90
Session d'Amsterdam		255 05
Revue anthropologique : Impression	19.301	
Clichés	365 75	
Poste	521 65	
Expédition des fascicules	1.191 15	21.379 55
Réunion à l'occasion du Cinquantenaire de l'Ecole		218 50
Provision pour la Session d'Amsterdam		2.000
Total des dépenses		33.157 59
laissant un excédent de recettes de		679 19
ainsi réparti : Réserve statutaire	67 90	
Réserve disponible	611 29	

Bilan au 31 décembre 1926

Actif

En caisse	414 35
Crédit Lyonnais	12.130 91
Compte de chèques postaux	1.376 55
Valeurs en portefeuille	10.747 15
Bons de la Défense nationale	15.000
Créance sur l'Ecole d'anthropologie	253 80
Total	39.922 76

Passif

Capital fondateur	6.000
Capital rachat de cotisations	3.000
Réserve statutaire	1.614 95
Réserve disponible	10.990 36
Réserve capitalisée	200 10
Mémoires à payer	400
Recette non classée	6.000
Publication *Limeuil*	6.068 10
Publication session de Prague	3 649 25
Session d'Amsterdam	2 000
Total	39.922 76

Prix hollandais

Les cinq annuités de 2 000 florins hollandais chacune ont produit aux changes successifs		65.270
auxquels sont venus s'ajouter au 31 décembre 1926 :		
Intérêts de fonds en banque	227 44	
Arrérages de valeurs	8.282 65	8.510 09
soit un total de		73.780 09
sur lesquels : 1° il a été capitalisé pour un achat de rente française 3 %	66.298 30	
2° il a été décerné en 1924 un prix attribué à M. le Dr Bylmer	3.500	
au total, à déduire		69.798 30
laissant disponible au 1er janvier 1926		3.981 79
A cette somme sont venus s'ajouter pendant l'exercice 1926 :		
1° Intérêts de fonds libres	262 29	
2° Coupons de rente 3 % (frais déduits)	3.568 45	
soit		3.830 74
ce qui donne au 31 décembre 1926		7.812 53
Sur cette somme je vous demande d'attribuer pour le prix à décerner en 1927 une somme de		7.500
laissant un reliquat de		312 53

En 1930, le Prix hollandais pourra être définitivement fixé à 10.000 francs.

M. le Dr Capitan, secrétaire général, fait connaître le mouvement des membres de l'I. I. A. depuis le 15 avril 1926, date de la publication de la première liste. Au 13 avril 1927, l'I. I. A. compte 661 membres appartenant à 28 nations ; il y eu 125 entrées, 31 démissions et 5 décès.

M. le Dr Papillault, secrétaire général adjoint, annonce la constitution définitive de trois nouveaux Offices nationaux : les Indes néerlandaises (avec 89 membres actuellement), l'Inde portugaise avec siège à Nova Goa, et l'Office de Constantinople. — M. le Pr Torii, de Tokyo, fait espérer la prochaine formation d'un Office japonais.

Avec le concours de M. Kleiweg de Zwaan, venu spécialement d'Amsterdam, le Conseil règle diverses questions relatives à la session de septembre, dont voici les principales ;

Pour raisons locales, l'ouverture de la session est reculée d'un jour et aura lieu le MARDI 20 septembre au lieu du lundi 19. Rien n'est changé au programme déjà publié, sauf le recul d'un jour.

Etant donné le grand nombre de communications déjà inscrites au 13 avril, il ne peut être accordé qu'une durée de **vingt** minutes au **maximum** pour les rapports officiels et les communications en sections. **Cinq** minutes de parole au **maximum** sont accordées à chaque membre participant à une discussion.

Pour la même raison, dans la publication des actes de la session, il ne peut être accordé plus de **six** pages imprimées (format du volume de la session de Prague) pour les rapports officiels, et **quatre** pages pour chaque communication en section. — Les manuscrits remis pour l'impression devront, *obligatoirement*, être dactylographiés.

Le président de l'I. I. A.
LOUIS MARIN.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EUGÉNIQUE

Séance du 15 décembre 1926.

Présidence de M. le Dr Apert.

Sont excusés : M. Doumer, Mme Moll Weiss.

M. le Dr Georges Schreiber fait part du décès du Dr B. Roussy, directeur des recherches scientifiques à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, ancien maire-adjoint du IVe arrondissement de Paris, mort à

Vichy le 10 octobre 1926. Le Dr Roussy, membre fondateur de la Société française d'eugénique, a toujours suivi nos réunions avec une grande assiduité et attiré notre attention sur le côté moral des problèmes soumis à nos discussions.

Le Dr Emile Leredde, membre de la Société depuis 1925, est décédé en novembre dernier. Ses travaux en syphiligraphie et la lutte énergique qu'il n'a cessé de mener contre les maladies vénériennes lui avaient acquis une réputation des plus justifiée ; la Société perd en lui un collaborateur très apprécié.

Compte rendu de la 8e session annuelle de la Fédération internationale d'eugénique (Paris, 23 juillet 1926). — Ce compte rendu a été publié dans le bulletin « Eugénique » de décembre 1926, p. 286.

Rapport sur la situation financière. — M. Lucien March donne lecture de ce rapport, publié *in extenso* dans le bulletin « Eugénique » de décembre 1926, p. 277.

Projet de fusion avec l'Institut international d'anthropologie. — A la suite du vote de principe en faveur d'une fusion entre la Société française d'eugénique et la section d'eugénique de l'Office français de l'Institut international d'anthropologie, une commission mixte avait été constituée, composée d'une part de MM Papillault, Paul-Boncour et Vignes, d'autre part, pour la Société d'eugénique, de MM. Apert, Lucien March et Georges Schreiber. Le projet présenté par cette commission, après avoir reçu bon accueil du Conseil de l'I. I. A., a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Société française d'eugénique réunis en assemblée générale.

Election de membres d'honneur. — MM. les professeurs Pinard et Charles Richet ont été élus membres d'honneur de l'Institut international d'anthropologie ; le président leur exprime la vive reconnaissance de la Société française d'eugénique pour l'intérêt qu'ils n'ont cessé de porter à ses travaux et le concours personnel très précieux qu'ils ont bien voulu lui accorder en maintes circonstances.

Le président,
Dr Apert.

LIVRES ET REVUES

Dr Dubreuil Chambardel. — *Traité des variations du système artériel* : II. *Variations des artères du membre supérieur.* Préface du Professeur Anthony. In-8°., de 256 p. avec 152 fig. — Masson édit.

Le Dr Dubreuil-Chambardel, élève et continuateur de Le Double, a entrepris d'écrire un traité des variations du système artériel ; ce travail est considérable, car ces variations sont les plus nombreuses et les plus complexes de l'organisme. Dans le volume présent, l'auteur étudie les variations des artères du membre supérieur, variation de trajet, de volume, de rapport, etc. Les documents réunis par le Dr Dubreuil-Chambardel et ses élèves sont très abondants, les descriptions sont courtes et précises; seuls quelques dessins un peu maladroits déparent l'illustration très abondante de cet ouvrage.

Toutes les variations artérielles sont utiles à connaître des médecins et des chirurgiens, elles le sont aussi des anthropologistes et même de tous ceux qui s'occupent d'anatomie comparée. La connaissance de l'homme normal n'est en effet pas suffisante, les lois de l'anatomie philosophique ne pourront en effet être établies que lorsque nous connaîtrons toutes les variations anatomiques ; des faits se dégageront peu à peu des idées générales. Le Dr Dubreuil-Chambardel commence déjà des conclusions importantes ; c'est ainsi, par exemple, qu'il établit le synchronisme de nombreuses variations artérielles et l'absence de véritables arcades, ce que l'on décrit comme tel n'étant que des variations séniles.

F. Coupin.

M. H. Lundborg et S. S. Linders. — *The racial characters of the Swedisch Nation.*

Ne se bornant pas à l'étude des Suédois, les auteurs ont étendu leurs recherches à la Norvège, au Danemark, à l'Islande et même aux provinces russes riveraines de la Baltique. Il en résulte que cet ouvrage contient un grand nombre de tableaux concernant les différents caractères anthropologiques : coloration, mensurations crâniennes, morphologie, etc... Le tout rendu plus intéressant encore par les nombreuses photographies de types masculins et féminins, âgés, adultes ou enfants. Les auteurs admettent en somme que les populations du Nord sont d'origine européenne et apparentées aux Aurignaciens.

Travail de grande envergure et pouvant servir de modèle pour l'étude d'un peuple.

H. W.

L'Institut d'Ethnologie vient de publier, sous la direction de M. L. Lévy-Bruhl trois mémoires luxueusement édités et agrémentés de nombreuses figures, souvent en couleur.

Le premier de ces mémoires, intitulé *Les Bas-Reliefs des Bâtiments royaux d'Abomey* (*Dahomey*) a pour auteur M. Em. G. Waterlot, qui fut directeur de l'imprimerie du Dahomey, et qui poursuit ses travaux à Madagascar. Ces bas-reliefs ont de l'intérêt comme œuvres de l'art dahoméen, et constituent un document historique ; œuvre du passé ils sont les témoins d'une civilisation originale et intéressante. Ils sont polychromes et sont reproduits en couleur au Musée d'Ethnographie de Paris. Outre ces bas-reliefs l'auteur a fait reproduire un certain nombre de récades (bâtons des rois du Dahomey). Ces récades exécutées par les forgerons du pays donnent sous formes de rébus le nom du roi auquel elles appartenaient.

Le second mémoire est consacré à *l'Art Néo-Calédonien*, M. G.-H. Luquet en est l'auteur. Il a mis à profit les documents réunis par M. Marius Archambault, MM. Sarasin, Gaumont, Vincent et autres. En les rapprochant il a cherché à les interpréter par la méthode dont il s'était déjà servi pour l'étude des dessins des enfants.

M. Marius Archambault fut attaché pendant plusieurs années au service de l'Etat en Nouvelle Calédonie. Il a profité de son séjour dans la colonie pour recueillir de nombreux documents graphiques, et, tout spécialement, des pétroglyphes très abondants, qui ont à plusieurs reprises été communiqués aux sociétés d'anthropologie ou d'ethnographie. Parmi ces documents les uns sont préhistoriques (tels les pétroglyphes), les autres sont des productions à peu près contempoaines (telles les gravures sur bambou).

Si l'art canaque est infiniment au-dessous de l'art magdalénien franco-cantabrique, il est beaucoup plus riche et plus varié. Il a une orientation essentiellement décorative, surtout pour le bambou, comme d'ailleurs au Japon. Les figures sur pierres ou rochers en plein air, qui se rencontrent en foule en Nouvelle Calédonie, ne seraient que quelque chose d'analogue aux graffitis, une manière de manifester la présence de leur auteur ; les pétroglyphes ont une certaine valeur artistique, les motifs sont parfois assez compliqués, mais n'auraient, selon M. Luquet, qu'une valeur d'ornementation ; cela n'explique pas la fréquence de certains signes comme la croix encadrée. Notons en passant que les cordons en poil de roussette, qui jouent un rôle de premier plan dans la parure des Néocalédoniens, supportent un objet en coquillage ou autre qui rappelle l'inro du Japon. Le volume est orné d'un grand nombre de reproductions photographiques et autres qui permettent de mieux se rendre compte de la valeur artistique de ces documents.

Le troisième mémoire est consacré à *La construction collective de la maison en Kabylie*. L'auteur, M. René Maunier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, a fait ainsi une étude sur la coopération économique chez les Berbères du Djurjura. Cette coopération, appelée aussi communauté du travail, se rencontre souvent dans l'Afrique du Nord aussi bien que dans le reste de l'humanité, mais surtout dans les régions peu habitées. En Kabylie elle est sérieusement

réglementée et s'applique tout autant à la réparation des chemins, le nettoyage des fontaines et des canaux, l'enlèvement des immondices, le transport des objets lourds, circonstances qui donnent lieu proprement à des réquisitions par le chef du village. C'est ainsi qu'en Kabylie l'édification des maisons veut une société de travailleurs où intervient, pour aider la famille, le groupe plus étendu des amis et des voisins. M. Maunier a complété son enquête personnelle par un questionnaire, qui a permis de tracer des ressemblances et de marquer des différences par régions et par tribus. Trois chapitres sont consacrés à la maison kabyle, à sa préparation et à son édification, et sont des renseignements précieux pour la géographie humaine ; on y retrouve l'archaïsme de la vie des Kabyles.

H. W.

Madison Grant. — *Le Déclin de la Grande Race.* — Septième édition, traduction par Assise et préface de Vacher de Lapouge. — Paris, Payot, 1926.

Dans la préface, M. Lapouge nous montre les Etats-Unis d'Amérique peuplés au début par des éléments sains venus d'Europe, contaminés plus tard par l'apport d'éléments de qualité inférieure attirés par les richesses minières du pays et surtout par l'introduction des Nègres.

Ces éléments mauvais, qui jouent actuellement un gros rôle dans la vie politique et intellectuelle du pays, menacent la civilisation américaine, ce qu'avait déjà prévu Gobineau. Pour se défendre, les Américains ont pris certaines mesures de protection, soit en réduisant l'immigration, soit en prenant des mesures antialcooliques, par des lois contrôlant les mariages, et allant même jusqu'à la castration. Madison Grant est précisément un des grands organisateurs de la défense américaine ; tenant compte de l'hérédité et de la sélection, il a essayé d'expliquer l'histoire par la race, c'est-à-dire par les caractères physiques et psychiques, et non par les groupements politiques, linguistiques ou religieux, ce que démontrent d'ailleurs les études anthropologiques.

La première partie du volume est consacrée à l'étude de la race et de ses caractères physiques et, à ce propos, il expose le rôle de la démocratie, l'action des rivalités de race, l'influence de la langue, ainsi que le rôle joué par les races européennes dans les colonies.

La seconde partie est consacrée à l'étude des caractères physiques des races européennes et du rôle qu'elles ont joué dans l'histoire en remontant même à l'époque éolithique. Après avoir montré en Europe l'existence de trois variétés distinctes d'hommes et d'un groupe prédominant dit aryen, il admet une relation originelle entre la race nordique, ou plutôt proto-nordique et la langue proto-aryenne, ou langue-mère primitive de l'ensemble des langues aryennes. D'accord avec Gobineau et Lapouge, il attribue à la race nordique une influence prépondérante dans le développement de la civilisation ; la race méditerranéenne, se distinguant nettement de la race nordique, serait africaine et asiatique ainsi que la race alpine.

Suit un important chapitre sur l'origine des langues aryennes.

Pour conclure, Madison Grant admet l'influence prépondérante de l'hérédité des caractères physiques et la limitation de l'influence du milieu. Il en résultera un changement complet dans l'édifice politique actuel ; n'en voyons-nous pas les premiers symptômes ?

Ce n'est pas seulement au point de vue américain qu'il faut lire ce volume ; mais on arrivera ainsi à prévoir les conséquences que peuvent amener en Europe les événements considérables de la grande guerre.

H. W.

Le département archéologique du Musée national hongrois vient de publier en hongrois et en allemand un intéressant travail de M. Nandor Settich, concernant les objets d'art remontant aux temps Avares de la Hongrie. Il s'agit surtout d'objets en bronze, souvent dorés ou argentés, en bois sculpté, dont le plus grand nombre représentent des animaux et plus particulièrement des têtes d'oiseaux ; quelques-uns sont ornés d'émaux.

Ces objets proviennent surtout de tombes, ils sont par conséquent datés, et prouvent la grande richesse de ces populations.

Cette publication est la première d'une série de monographies destinées à résumer les travaux de la section d'archéologie du Musée national hongrois à Budapest.

H. W.

Bermann (Dr Gregorio). — *Toxicomanies.* — Un volume de 380 pages, édité par « El Ateneo » (Buenos-Ayres et Cordoba).

On ne saurait trop recommander aux lecteurs de la *Revue anthropologique* qui s'intéressent à la criminologie et à l'hygiène sociale la lecture de cette magnifique étude sur les toxicomanies. C'est, paraît-il, une des premières études de ce genre faite dans ce pays : en tout cas elle est parfaite, documentée et de nature à intéresser vivement tous ceux qui se préoccupent de la santé de leur race. Professeur à la Faculté de médecine de Cordoba, le Dr Gregorio Bermann, dont nous avons déjà apprécié le sens clinique dans des articles de psychiâtrie et de médecine légale parus dans les journaux argentins, produit un travail dont il faut admirer l'ampleur et l'utilité : du reste il suffit de citer les différents chapitres de ce volume, qu'il est impossible de résumer vu son importance et la multitude de documents de premier ordre qu'il contient et qui sont le squelette du raisonnement. En matière d'introduction le Dr G. B. donne un aperçu de la psychologie de l'appétence toxique, puis il indique la diffusion des toxicomanies dans le monde entier sur des points d'élection. Une seconde partie est intitulée : Sociopathogénie, et, là, est fait le procès du facteur social. La troisième partie traite de la psychopathogénie des toxicomanies, et du rôle médical de leur propagation. La quatrième partie décrit la constitution du toxicomane et l'évolution de sa mauvaise habitude. La cinquième partie expose les types clinico-sociaux de la maladie, et, pour terminer,

deux chapitres sur les considérations pénales et lutte contre le péril toxique.

C'est à ce propos que l'auteur écrit un chapitre magistral sur le délit de contagion toxique. Et rationnellement il termine en faisant observer que la lutte antitoxique est un problème complexe qui englobe à la fois des questions d'ordre public, social, hygiénique, administratif et international.

Ce rapide aperçu suffit à démontrer que la question de la toxicomonie, telle qu'elle se présente en Argentine, a été envisagée sous tous ses aspects et que, dans tous les pays, il serait désirable de voir une étude de ce genre exister.

G. P.-B.

Masi (Dr Gino). — *Un lointain précurseur de Lombroso* (extrait des *Archives d'anthropologie criminelle* italiennes, dirigées par le Pr Carrara).

Le Dr Gino Masi signale un manuscrit du XVIe siècle où se trouvent une série d'études sur la physionomie des criminels et des dégénérés. Les types de délinquants ont chacun leur physionomie décrite; des figures sont jointes au texte. Il faut savoir gré au Dr Gino Masi d'avoir signalé cet ouvrage infiniment curieux et qui démontre en effet un essai pour établir des relations entre le type physique et le type moral.

G. P.-B.

Legey (Doctoresse). *Essai de folklore marocain*. Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1926, in-8, XII + 236 p., 17 pl. h. t.

Un séjour de plus de quinze années au Maroc, d'abord en qualité de missionnaire du ministère des Affaires étrangères, puis comme médecin de l'Assistance publique, a permis à la Doctoresse Legey de pénétrer dans tous les milieux, « de la khaima au toit de chaume du Fellah, jusqu'au palais du souverain maître de cet empire fortuné ». L'auteur s'est donc trouvé placée dans les meilleures conditions possibles pour mener à bien une enquête folkloristique. Pour présenter les abondants documents qu'elle a pu recueillir, Mme Legey a eu l'excellente idée d'utiliser le cadre dont s'est servi Paul Sébillot dans son *Folklore*. Ce cadre a permis à l'auteur de moissonner avec profit et de nous présenter avec méthode de précieux renseignements intéressant toutes les phases de la vie et de l'activité matérielle, sociale et intellectuelle des indigènes du Maroc. L'auteur, par cette méthode aussi logique que sûre, nous donne ainsi un précieux recueil de folklore marocain Son enquête a porté sur le monde physique : création, limites, fin ; la terre : forme, causes des tremblements de terre, montagnes, empreintes de saints ou d'animaux, etc Quelques pages relatives aux croyances et aux superstitions dont les pierres sont l'objet seraient à rapprocher de ce que E. Doutté avait déjà signalé sur ce sujet dans l'Afrique du Nord.

Un très intéressant chapitre est consacré au monde des génies dont la terre est la demeure, et qui sont particulièrement redoutés pour

leurs tours espiègles ou foncièrement malveillants. Le ciel, les astres, les manifestations météorologiques (vent, tonnerre, pluie); les eaux ainsi que les saints et les génies qui les hantent ; la flore et les plantes merveilleuses, les multiples croyances et superstitions relatives à la faune, aux animaux métamorphosés, aux rites et aux sacrifices dont ils sont l'objet, ont fourni à Mme Legey une foule de renseignements précieux pour le folklore. Il faut également signaler les chapitres intéressant les croyances relatives à la création de l'homme, aux légendes explicatives de certaines particularités physiques ; ceux où l'auteur a groupé les traditions populaires concernant les diverses phases de la vie humaine, naissance, enfance, adolescence, amour et mariage, maladies et mort, et noté les multiples croyances, superstitions et pratiques dont elles sont l'objet. A signaler, également, les chapitres intéressant l'alimentation, le culte du blé et de l'orge, les superstitions relatives au pain, aux aliments, les contes se rapportant au jeûne ; ceux consacrés aux constructions, aux métiers, dans lesquels l'auteur nous décrit les coutumes et pratiques en usage, les superstitions multiples qui s'y rattachent. Abordant les rapports des hommes entre eux, Mme Legey décrit les pratiques concernant l'achat et la vente, le vol et notamment la réprobation dont il est l'objet, et les procédés de divination en usage pour en découvrir l'auteur ; le voyage, la guerre, etc. Un dernier chapitre étudie la parure, les méthodes en usage, les instruments utilisés, les superstitions relatives aux vêtements, les coutumes particulières pour l'emploi des fards, de la teinture au henné, des scarifications collectives, des tatouages qui, bien qu'interdits par la religion musulmane, n'en constituent pas moins une pratique des plus répandue. Une belle série de photographies illustre cet ouvrage qui se recommande à l'attention de tous ceux qu'intéressent les traditions populaires de l'Afrique du Nord, en général, et plus particulièrement le folklore marocain.

J. Nippgen.

Ipek. Jahrbuch für præhistorische und ethnographische Kunst. Herausgegeber :Herbert Kühn. I. Halbband, 1926, Leipzig, Klinkhardt und Biermann, 1926, in-4°, 216 p., nombr. pl. h. t. et fig.

Cette magnifique publication sur l'art préhistorique et ethnographique est divisée en trois parties: 1° art préhistorique; 2° art ethnographique; 3° communications. Ces dernières sont constituées par de courts articles relatifs à des questions d'actualité. Le présent volume publie les études suivantes :

G. H. Luquet. *Les origines de l'art figuré* (p. 3-28, 30 fig. h. t.). L'auteur décrit les représentations figurées des Aurignaciens, notamment les peintures pariétales de Font de Gaume et des Combarelles, de la Vache (Ariège), d'Hornos de la Peña, de Gargas, d'Altamira, de la Croze à Gontran, de la Clotilde de Santa Isabel, de Quintanal, de la Pileta (province de Malaga), de Castillo. L'auteur établit un parallèle entre ces productions et les manifestations similaires des peuples sauvages et des enfants. — Hugo Obermaier et Josef Frauenholz. *Eine*

Mammutdarstellung aus Süddeutschland. Etude consacrée à la représentation d'un mammouth sur un fragment d'ivoire découvert dans la caverne supérieure de Klausen, près de Neu-Essing, non loin de Kelheim, en Basse-Bavière. — Herbert Kühn. *Die Malereien der Valltorta-Schlucht* (*Provinz Castellon*) (p. 33-45, 7 pl. h. t.). Après avoir rappelé les découvertes de peintures pariétales faites dans le Nord de l'Espagne, l'auteur décrit les curieuses figures, peintes sur roches, de la caverne de Valltorta (dans l'Est de l'Espagne, découvertes en 1917) : caractères de ces peintures, analyse des figures représentées : tireur à l'arc, cerfs, etc. Il rappelle les découvertes similaires faites par H. Breuil et H. Obermaier. — Ugo Antonelli. *La statuetta feminile steatopigica di Savignano sul Panàro* (*Emilia*) (p. 46-51, 1 pl. h. t.) La découverte d'une statuette stéatopyge à Savignano tire son importance du fait que c'est la seule production de ce genre qui, jusqu'à maintenant, ait été trouvée en Italie. Cette statuette est en serpentine, pierre abondante dans les Apennins de l'Emilie. Le style en est assez réaliste. On ne peut pas certifier que cette pièce soit d'un niveau aurignacien, couche qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été rencontrée en Italie. M. Antonelli pense que cette trouvaille doit être attribuée au Néolithique. A son avis, les statuettes de Grimaldi (Baoussi-Roussi, ou Barma Grande ou Menton) doivent être de la même époque, leur relation avec la couche aurignacienne n'étant pas sûrement établie. Quoique de même style que les autres statues de date aurignacienne certaine (Brassempouy, Lespugue, Laussel, Willendorf, Mayence, Kostienki, Westermitz), elles s'en distinguent cependant par des différences notables. L'auteur, se basant sur les études récentes de R. Verneau, nie l'existence en Europe d'une race stéatopyge de type boschiman. Il estime que cette statuette, de même que les productions similaires, est due à de simples idées érotico-religieuses. — C. M. Burkitt. *Notes on the art upon certain megalithic monuments in Ireland* (p. 52-54, 5 pl. h. t.). L'Irlande ne compte qu'un petit nombre de monuments mégalithiques portant des gravures comparables à celles qu'on rencontre en Bretagne (Locmariaquer et Gavrinis), à la Cueva Menga près d'Antequerra, et dans le sud de l'Angleterre. Les productions irlandaises se trouvent confinées dans un espace pouvant être délimité par une ligne allant de Dublin, par Monaghan, à Sligo, et revenant par Athlone et Dublin. Elles comprennent le grand tumulus de Dowth, celui de New-Grange, un petit nombre de tumuli des collines de Locherew, le tumulus en partie détruit de Sess Killgreen, un autre dans le même état à Knockmany et un petit ciste souterrain à Cloverhill près de Sligo. L'auteur incline à penser que les gravures qui ornent ces monuments ont dû être effectuées à l'âge du cuivre. — Conde de la Vega del Sella. *La piedra dolmenica de Pola de Allande* (*Asturias*) (p. 55-63, 1 pl. h. t., 6 fig.). La plaque de roche schisteuse décrite par l'auteur provient du dolmen de Pola de Allande, au N.-O de Navia (Asturies) La décoration de cette plaque, constituée par une suite d'arcs de cercle concentriques, de dimensions et de nombre variables et d'une ligne ondulée, rentre dans la série des décorations graphiques de l'âge du cuivre de l'Europe occidentale. Des motifs analogues, peints en rouge, et obtenus par martellement, se retrouvent sur la table du dolmen de Cangas de Onès, ainsi que dans

le groupe de peintures sur roches de Teña Tù, non loin de Llanes, également dans les Asturies. — Roederer (Gunther). *Die Vorgeschichtliche Plastik Agyptens in ihrer Bedeutung für die Bildung des Agypteschen Stils* (p. 64-84, 7 pl. h. t.). Etude des formes primitives de l'art égyptien préhistorique : art plastique, figures humaines (hommes, femmes, types ethniques étrangers, nains), représentations d'animaux, etc. — K. Weule. *Ostafrikanische Eingeborenen-Zeichnungen. Einblicke in die Künstlerseele des Negers* (p 87-127, 10 pl. h. t., 2 fig.). Intéressante étude concernant des dessins faits par des populations noires de l'Afrique orientale : fresques ornant les habitations ; représentations d'animaux, de végétaux, de groupes d'arbres indigènes ; figurations de types ethniques, de portraits, de scènes de chasse, etc. Ces productions, comparables à des dessins d'enfants, fournissent d'utiles indications sur la psychologie ethnique des populations noires de ces régions. — P. Rivet. *Le travail de l'or en Colombie* (p. 128-141). Description de beaux objets en or ou en alliages d'or et de cuivre (*tumbaga*) appartenant à nos collections particulières. Ce sont, notamment, des spécimens typiques de deux principales industries préhispaniques du haut-plateau colombien : l'industrie de la province d'Antioquia et l'industrie cibca, dont les produits se distinguent facilement des autres en raison de ce fait essentiel : c'est que les orfèvres cibca faisaient un usage constant du filigrane que semblent avoir ignoré les orfèvres d'Antioquia. Description détaillée des diverses pièces de cette collection. A signaler une importante bibliographie. — Max Schmidt. *Die technischen Voraussetzungen in der Ornamentik der Eingeborenen Südamerikas* (p 142-174 10 pl. h. t.) Etude de la technique et des procédés d'ornementation en usage chez les indigènes de l'Amérique du Sud : vannerie, tissage de fibres végétales, sculpture, gravure et peinture d'objets usuels.

J. N.

Williamson (Robert W.). — *The social and political systems of Central Polynesia.* — Cambridge, At the University Press, 1924, 3 vol. in-8°, 1° XXX, 438 p., 6 cartes h. t. : 2° VIII + 496 p. ; 3° VI + 488 p.

C'est une œuvre particulièrement importante que celle consacrée par M. Robert W. Williamson à la structure des systèmes sociaux et politiques de la Polynésie centrale. En réalité, ce sont les divers aspects de la vie et de la civilisation morales de ces régions que l'auteur passe en revue, en se basant sur les travaux les plus récents dont elles ont été l'objet Sous le nom de Polynésie centrale, M R. W. Williamson comprend : les îles Samoa, Tonga, de la Société ; les îles Hervey, les Marquises, l'archipel des Paumotou, les îles Fidji, Niue, Rotuma, Fotuna, Uvea, Tokelau, Ellice, Manihiki ; l'île de Pâques ; les îles mélanésiennes : Tikopia, Duff, Ongtong Java, Nouvelles Hébrides, Uvea. Pour chacun de ces groupes l'auteur décrit toutes les modalités de l'organisation sociale : groupements sociaux ; formes de descendance ; exogamie ; conditions et nature de la parenté ; diverses formes du totémisme ; insignes du clan ; caractère social de la guerre ; situation et

rôle des chefs; organisation des classes moyennes et inférieures ; rôle des prêtres et des sorciers ; conditions dans lesquelles se tiennent les assemblées et rôle qui leur est dévolu ; administration de la justice ; relations entre les diverses classes sociales ; conditions dans lesquelles s'effectuent la transmission des biens; organisation sociale de la culture du sol et de la répartition des produits alimentaires ; modalités des successions et formes d'héritage.

J. N.

Riecke (Erhard). — *Das Tatauierungswesen im heutigen Europa*. Iena, Gustav Fischer, 1925, in-4°, 40 p., 24 pl. de photogr. h. t., 1 fig.

Le Dr E. Riecke, professeur de dermatologie à la clinique de l'Université de Göttingen, nous donne, dans ces quelques pages, une très curieuse étude sur le tatouage contemporain. Après avoir défini les conditions histologiques du tatouage, l'auteur envisage les classes sociales qui se livrent à cette pratique, de caractère particulièrement populaire, ainsi que les différentes parties du corps qui en sont l'objet : bras et avant-bras, doigts, front, fesses, organes génitaux. Il dégage également les divers mobiles qui poussent les individus à se livrer à cette pratique, et parmi lesquels entrent en première ligne l'ennui, et surtout l'instinct d'imitation. Un chapitre, de caractère particulièrement technique, étudie les méthodes susceptibles de provoquer l'effacement des tatouages. L'ouvrage, très abondamment illustré (94 photographies), se termine par un court index bibliographique.

J. N.

Karsten (Rafael). — *The Toba Indians of the Bolivian Gran Chaco*. Abo, Tryckeri och Tidnings Aktiebolag, 1923, in-8°, 128 p. (*Extr. de Acta Academiae Aboensis. Humaniora IV*).

M. R. Karsten, professeur à l'Université d'Helsinki, a pris part à deux expéditions scientifiques dans l'Amérique du Sud. C'est au cours de la première qu'il a recueilli une partie des renseignements relatifs aux Indiens Tobas. Ceux-ci habitent les vastes régions pampéennes de l'Argentine et du Gran Chaco bolivien, et en constituent un des éléments ethniques des plus importants. Au point de vue de leur degré de civilisation et de leur organisation sociale, les Tobas semblent occuper une position intermédiaire entre les Motacos, les Chorotis et les Ashluslays, d'une part, et d'autre part les Avas ou Chiriguanos, d'un degré de civilisation un peu plus élevé. Les Tobas n'ont jamais constitué un peuple de conquérants au même sens que les Chiriguanos. Les rangs et les classes sociales qu'on trouve chez ces derniers n'ont pas leur équivalent chez les Tobas. La dignité de chef est, chez les Tobas, héréditaire en principe, mais celui qui en est revêtu doit toujours posséder quelques qualités prédominantes pour être reconnu par le peuple. La puissance de l'organisation sociale des Tobas provient du fait qu'à côté des caciques il existe chez eux un « conseil

des anciens », formé de membres choisis dans chaque tribu, chargé de surveiller l'activité des chefs et de confirmer leur élection.

M. Karsten décrit les divers aspects de la vie sociale de ces populations, chez lesquelles prédomine la monogamie; les cérémonies qui précèdent et accompagnent le mariage; la position des femmes auxquelles la division du travail ne réserve pas seulement les occupations domestiques, mais impose des besognes extrêmement pénibles. Les hommes se livrent plus particulièrement à la pêche et à la chasse. L'auteur étudie toutes les modalités de la vie sociale : coutumes qui accompagnent la naissance ; l'avortement et l'infanticide pratiqués sur une grande échelle et ayant des raisons eugénésiques : l'élimination des individus mal conformés. M. Karsten expose les conditions d'éducation des enfants, les cérémonies qui accompagnent la puberté; les principes de la morale caractérisée par la solidarité de tous les membres de la tribu ; il décrit les modes de relations entre les membres d'une même tribu ou de tribus différentes ; les guerres qu'elles entretiennent entre elles, les Tobas pouvant, sans exagération, être considérés comme le peuple le plus belliqueux du Gran Chaco.

Une partie importante du mémoire étudie les conceptions religieuses des Tobas basées sur la conception de deux divinités ou êtres supérieurs, sans rôle bien important et figurant seulement parmi leurs mythes. La part la plus importante de leurs croyances religieuses consiste dans une foule de superstitions, sorte de culte naturiste, se rattachant à certains animaux, notamment au jaguar, croyances si communes à nombre de populations indigènes de l'Amérique du Sud. On trouve également chez eux une sorte de culte des plantes. Leurs rites et cérémonies religieuses consistent principalement en conjurations des démons, en danses magiques, en prières et en sacrifices, en jeûnes collectifs, etc., coutumes minutieusement décrites par l'auteur. Quelques pages sont consacrées au tatouage, à la peinture du corps. Rappelons que ces pratiques ont été l'objet d'une importante étude de M. Rafael Karsten : *Studies in South America Anthropology*, I. Helsingfors, 1920 (*oversigt av Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*. Bd. LXII, 1919-1920. Avd. B. nº 2). L'auteur décrit également les conceptions que se font ces populations de la vie future, leurs cérémonies funèbres, leurs divers mythes, notamment ceux relatifs à la création du monde, à l'origine des hommes, à la fin de l'univers, aux phénomènes naturels, etc.

Le mémoire se termine par une courte étude linguistique, composée seulement d'une série de mots les plus usuels.

J. N.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

IIIe SESSION. — AMSTERDAM
(20-29 septembre 1927)

Sous le Patronage de S. A. R. le Prince des Pays-Bas.

COMITÉ D'HONNEUR

S. E. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sciences.
S. E. le Ministre des Affaires Étrangères.
S. E. l'Ambassadeur des Pays-Bas a Paris.
M. le Gouverneur de la Province de Hollande septentrionale.
M. le Gouverneur de la Province de Groningue.
M. le Gouverneur de la Province de Drenthe.
M. le Gouverneur de la Province de Gueldre.
M. le Bourgmestre d'Amsterdam.
M. le Bourgmestre de Groningue.
M. le Bourgmestre d'Assen.
M. le Bourgmestre d'Arnhem.
M. le Président de la section d'histoire naturelle de l'Académie royale des sciences.
M. le Président de la section de littérature de l'Académie royale des sciences.
M. le Rector Magnificus de l'Université d'Amsterdam.

Amsterdam, le 20 mai 1927.

Monsieur,

Comme vous le savez déjà, l'Assemblée générale triennale de l'Institut international d'anthropologie (IIIe session), aura lieu à Amsterdam du 20 au 29 septembre prochain.

L'Office national hollandais a été particulièrement heureux que son invitation ait été acceptée par l'Institut et il espère que vous voudrez bien honorer cette session de votre présence et participer à ses travaux. Nous tenons à vous dire que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre aussi instructif et agréable que possible votre séjour dans les Pays-Bas, si intéressants, non seulement au point de vue anthropologique, mais encore à beaucoup d'autres points de vue.

Les personnes qui désirent prendre part à la session voudront bien

s'inscrire avant le 20 juin (si elles ne l'ont pas encore fait), au Secrétariat de l'Office national hollandais (Dr I.-J. Brugmans, 134, Franz Mierisstraat, Amsterdam), ou au Secrétariat de l'Office central (15, rue de l'Ecole de Médecine, Paris, 6).

Ci-dessous vous trouverez :

1° Un aperçu des travaux scientifiques de la session ;

2° Le programme complet, avec les visites et les excursions ;

3° Des renseignements pratiques.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Secrétaire,
Dr I.-J. Brugmans,
134, Franz Mierisstraat,
Amsterdam.

Le Président,
Prof. Dr J.-P. Kleiweg de Zwaan,
18, Emmalaan,
Amsterdam.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Les travaux de la session comprennent :

1° Des séances générales (sections réunies), dans lesquelles seront traités des sujets anthropologiques fixés et limités ;

2° Des séances des diverses sections. Les questions particulières au domaine de ces sections seront exposées par des rapporteurs désignés, mais il pourra y être traité d'autres questions, sous forme de communications d'une durée **maximum de vingt minutes.**

Les personnes désirant faire une ou plusieurs de ces communications peuvent s'inscrire encore **jusqu'au 20 juin** au Secrétariat de l'Office national hollandais.

Voici la liste des sujets traités et des communications déjà inscrites.

I. — QUESTIONS GÉNÉRALES

a) Croisement des races, caractères et valeur des métis. (Rapporteur : M. G. Hervé (Paris).

b) Méthodes psychologiques et psychiàtriques pour étudier les aptitudes des races humaines (Rapporteurs : M. F. G. Van Loon (La Haye) et Papillault (Paris).

c) Comment organiser et stimuler l'étude anthropologique des populations et l'enseignement dans les universités et les écoles supérieures ? (Rapporteur : M. Pittard (Genève).

Sont inscrits pour cette question : M. Frassetto (Bologne) et M. Wrzosek (Poznan).

II. — QUESTIONS RENTRANT PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LE DOMAINE D'UNE SECTION

a) Anthropologie morphologique et fonctionnelle.

Sujets généraux :

Buts et méthodes de l'anthropométrie (Rapporteur : M. Davenport (Cold Spring Harbor).

Méthodes pratiques pour déterminer les caractères descriptifs en morphologie (Rapporteur : M. V. Bounak (Moscou).

Communications :

M. C. M. Arien Kappers (Amsterdam) : Cerveaux de Chinois.

M. Mac Auliffe (Paris) : La ressemblance.

M. L. Balner (Bandoeng) : Das Arbeiten in Gips für anthropologischen Zwecke.

M. L. Bolk (Amsterdam) : Les différences morphologiques des races considérées comme phénomènes de regression.

M. A. J. P. van den Broeck (Utrecht) : Des avantages à retirer des recherches anthropologiques systématiques dans les divers pays : les recherches anthropologiques dans les Pays-Bays.

M. V. Bunak (Moscou) : Recherches anthropologiques sur le développement et la constitution physique. — Recherches craniologiques sur les Tchouktsches. — Les travaux de l'Institut d'anthropologie de Moscou de 1924 à 1927.

Mlle F. Coupin (Paris) : Cerveaux de gorilles.

M. Cottevieille-Giraudet (Paris) : La descendance française de la race de Cro-Magnon. — Les races et le peuplement du Nouveau Monde.-

M. Ch. Fraipont (Liege) : Les découvertes les plus importantes en anthropologie et en préhistoire faites par les Belges depuis Schmerling. — Développement relatif du crâne facial et du crâne cérébral chez les Catarrhiniens.

M. Cwirko-Godycky (Poznan) : La ligne temporale.

M E. Hammer (Amsterdam) : Le système pileux des différentes régions du corps humain.

M. K. Hilden (Helsingfors) : Uber die ostelbische Rasse.

M. B. Hindze (Moscou) : L'anthropologie des hommes d'élite ; unification du programme de recherches. — Les artères de l'encéphale et leur valeur morphologique et psychologique. — Les cerveaux fossiles pétrifiés.

M. T. E. De Jongh Cohen (Amsterdam) : La structure des tubercules des prémolaires et des molaires chez les Hollandais. Contribution à l'anthropologie de la denture humaine.

M. Kosinski (Wilno) : Valeur anthropologique des recherches sur l'innervation cutanée des membres.

M E. R. Lenoir (Orléans) : Dent de Krapina et tubercule de Carabelli.

Mme S. Martin Oppenheim (Munich) : Körperschafferheit und Lebensbedigungen Münchener Volksschulkindern.

M. Mendes Correa (Porto) : Différences sexuelles du squelette chez les Portugais.

M. D. J. Nyessen (Amsterdam) : Anthropography of the Zuiderzee isle of Urk.

M. Papillault (Paris) : Les muscles de la mimique et leur fontionnement.

M. H. Vallois (Toulouse) : Les noirs sont-ils une race inférieure ?

M. B. Vichnewski (Leningrad) : Mon expédition anthropologique dans le Turkestan.

M. Vignes (Paris) : De certaines conditions de la fécondabilité dans l'espèce humaine.

M. Stolhywo (Varsovie) : Méthode objective pour apprécier la valeur des caractères anthropologiques. — La question de la morphologie Arcus Supercilliares et Torii Supraorbitales chez Hominidae et Anthropoïdae.

M. A. Wuzosek (Poznan) : L'asymétrie du visage. — Conservation des cadavres humains pour les buts anthropologiques. — Température du corps chez les enfants et les adultes (contribution à l'anthropologie physiologique).

M. A. Wrzosek et M. C. Godicky (Poznan) : Caractéristique anthropologique des enfants Kachoubes.

b) Préhistoire

Sujet général :

L'homme tertiaire et son industrie (Rapporteur; M. Capitan (Paris).

Communications :

M. K. Absolon (Brno) : La caverné Pekerna en Moravie.

Mme V. Absolovna (Brno) : Les matières qui ont servi à faire les statuettes aurignaciennes de Moravie.

Mme Barnett (Paris) : Les outils d'usage exclusifs de certains Moustériens.

M. Comte Bégouen (Toulouse) : Utilisation des mâchoires de renne à l'époque magdalénienne.

MM. Comte Bégouen et Abbe Breuil (Paris) : Dessins inédits de la caverne des Trois-Frères dans l'Ariège.

MM. Comte Bégouen et Vallois (Toulouse) : Etude des empreintes de mains et de pieds humains sur argile de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège).

M. H. J. Bellen (Ede, Hollande) : Les pierres à feu taillées du Weluwe, et en particulier celles de la région de Ede (avec projections).

Commandant Benard (Penmarch) : De la Méditerranée à l'age du bronze en Armorique.

M. Capitan (Paris) : Les variétés ethnographiques des Paléolithiques et des Néolithiques. — L'extension de la céramique néolithique en Europe, en Asie et en Amérique.

M. Dharvent (Béthune) : Les pierres-figures au paléolithique supérieur.

M. H. Frankfort (Egypte) : Some archeological material for ancient near Eastern chronology.

M. A. E. van Giffen (Groningue) : La Hollande considérée comme région intermédiaire entre les phénomènes culturaux néolithiques et énéolithiques du Nord-Ouest et du Centre de l'Europe (avec projections). — L'animal domestique le plus ancien et l'ethnologie paléontologique.

M. C. Lekkerkerker (Amsterdam) : Quelques aliments végétaux protohistoriques en Indonésie.

M. H. M. R. Léopold (Rome).

M. Mendes Correa (Porto) : Nouvelles recherches sur l'homme tertiaire en Portugal.

M. O. Menghin (Vienne) : Die jungpaläolithische Faustkeilkultur.

M. Peabody (Paris) : Quelques notes sur les stations en plein air.

M. Le Rouzic (Carnac) : Les relevés des mégalithes, queques exemples topiques. — Le relèvement des menhirs d'Er Lanic (baie du Morbihan).

M. H. Schetelig (Bergen) : L'époque paléolithique en Scandinavie.

M. L. van Vuuren (Utrecht) : La signification de l'Archipel indo-néerlandais comme territoire préhistorique.

M. D. Peyrony (Les Eyzies) : Nouvelles fouilles en Dordogne : un habitat solutréen. — Nouvelles figures pariétales à Laugerie-Haute.

Mlle Wever (Paris) : Divers facies instrumentaux des Néolithiques du nord du Senonnais.

M. A. Wrzosek et M. C. Godycki (Poznan) : Le cimetière de Laski (Pologne), âge du bronze. — Eclats de silex taillés des sépultures de l'âge du bronze en Pologne.

c) Ethnologie

Communications :

M. Balner (Pandoeng) : Studien über die einheimischen Soldaten Java's.

M. Beth (Vienne) : Die Differenzen des Ich-Bewusztseins bei den primitive Völkern.

M. J. J. Fahrenfort Amsterdam) : Les bases réelles du préanimisme.
M. G. Gonggryp (Amsterdam: L'état de l'enquête économique ethnologique.
M. J. Grunbaum (Amsterdam) : De l'interprétation des psychismes primitifs.
M. D. van Hinloopen Labberton (La Haye) : Analogie des mœurs et des coutumes dans l'Archipel Indien et au Japon.
M. W. Janssen (Amsterdam) : Les peuples de l'Indonésie sous l'influence du commerce autrefois et aujourd'hui.
M. A. Kramer (Stuttgart) : Das indonesische Haus (mit Lichtbildern).
M. F. H. G. van Loon (La Haye) : The results of psychological experiment with Malays students.
M. H. B. Otteking (New-York) : Primitive strains in the american aboriginal populations.
M. P. W. Schmidt (Rome) : Prāsemitische Religions.

d) Sociologie.

Sujets principaux :

Etude de l'inconscient dans la symbolique sociale et religieuse (Rapporteurs : MM. Papillault (Paris) et Saintyves (Paris).

Psychologie des races primitives comme moyen de comprendre les races civilisées et préhistoriques (Rapporteurs : M. Capitan (Paris) et Papillault (Paris). — Sont inscrits pour cette question M. Von Schmidt (Leyde) et M. R. Thurnwald (Berlin).

Communications :

M. C. Brinkmann (Heidelberg) : Entwickelung und Stand der Lehre von den Wirtschaftsstufen.
M. I. J. Brugmans (Amsterdam) : Les causes du déclin de la natalité.
M. De La Chapelle (Paris) : L'utilité des recherches généalogiques au point de vue de l'hérédité.
M. Cottevieille Giraudet (Paris) : Race et langue.
M. H. W. Methorst (La Haye) : L'utilité pour l'anthropologie d'une bonne tenue des registres de la populatation.
M. J. Sanders (Rotterdam) : L'excédent de la natalité masculine.
M. H. N. Ter Veen (Amsterdam) : Le problème de la surpopulation.
M. H. L. Z. Visser (Voorst, Hollande) : Le progrès comme problème psychosociologique.
M. J. H. Van Zanten (Amsterdam) : Amsterdam au point de vue démographique.
M. S. Zwankenburg (Utrecht) : L'objet de la psychologie sociale.

e) Hérédité et eugénésie.

Sujet principal :

Recherches séro-anthropologiques. Répartition des groupes sanguins dans les races humaines. Rapports avec l'hérédité (Rapporteur : M. Bonnet (Paris).

Sont inscrits sur la question :

M. L. Hirzfeld (Varsovie) : Emführung in die Serologie der Blutgruppen.
M. F. Verzor (Debrecen) : The anthropology of blood-groups.
M. F. Berstein (Göttingen) : Die genetische Bedeutung der Blutgruppen.
M. O. Streng (Helsingfors) : Graphische Darstellung der Isoagglutinations gruppe.
M. V. Bunak (Moscou) : Recherches sur les groupes sanguins de Russie.
M. L. Snyder (North Carolina USA).
M. J. W. Bais (Amsterdam) : Blood groups in East Indies.

M. Nicolaievitch-Kossovitch (Paris) : Les caractères séro-anthropologiques et anthropométriques des Arméniens et des Persans (contribution à l'étude des divers types constitutionnels au point de vue des groupes sanguins.

Mme van Herwerden (Utrecht) : L'enquête sur les groupes sanguins en Hollande.

M. H. Aldershop (Utrecht) : La nécessité d'une terminologie uniforme.

M. B Vichnewski (Leningrad) : Agglutination du sang chez les peuples habitant la Russie.

M. Peyre (Paris) : Nouvelles données sur l'hérédité dans les groupes sanguins.

Communications :

M. Van Bemmelen (Groningue) : De l'hérédité des cheveux ondulés dans des familles hollandaises, étudiée par les portraits (projections).

M. Halfdan Bryn (Drontjhem) : Die melierten Augentypen und ihre Vererbungs-Verhältnisse.

M. G. P. Frets (Poortugaal, Hollande) : Nouvelles observations sur l'hérédité de la forme de la tête.

M. Sommer (Giessen) : Völkerwanderungen und Rassenmischung.

M. W. Weinberg (Stuttgart) : Vererbung bei Merhlingsgeburten

En outre, le 22 septembre, aura lieu une séance à laquelle prendront part les membres de l'« International Federation of eugenic organisations », qui se réunissent à Amsterdam au même moment. Y prendront part :

M. Nelsson Ehle : Exposé biologique général sur le croisement des races.

M. C. Davenport (Cold Spring Harbor) : Le croisement des races humaines.

M. Govaerts (Bruxelles) : Qu'entend-on par eugénétique ?

f) Ethnographie, Folk-lore.

Communications :

M. C. Bakker (Broeck in Vaterland, Hollande) : Les génies des eaux et le folk-lore de Broeck in Vaterland.

M. P. W. J. van Den Berg (Nyeveen, Hollande) : The good neighbour. Notes on neighbourrights and neighbour duties in Drenthe.

Mme C. C. Van den Graft (Utrecht) : Le pain et les gâteaux de Saint-Nicolas (avec projections).

Mme H. Grolman (Utrecht) : Coutumes populaires aux fêtes printanières.

M. Almeida Moreira (Viseu) : L'art populaire de Beira (Portugal).

M. Louis Marin (Paris) : La précision actuelle des méthodes en ethnographie : les tables d'analyse. — La situation de la psychologie ethnique dans la psychologie spéciale. — Les grands mécanismes formels de l'évolution des civilisations. — Exemple des rapports de l'anthropologie et de l'ethnographie : les systèmes de versification. — Exemple des rapports entre les études ethniques et sociales : l'ethnodicée et la politique.

M. W. Pessler (Hanovre) : Die geographische Methode in der europäischen Volkskunde.

M. H. Rouzet : Quelques considérations sur la nécessité d'une méthode de centralisation bibliographique des matériaux folkloriques.

M. Saintyves (Paris) : Le domaine et les divisions du folk-lore. — Les procédés des guérisseurs chez les primitifs et les civilisés.

M. A. Schmidt (Danzig) : Neues über die Entstehung des Volksbuches von dem ewigen Juden.

M. D. J. van Der Ven (Oosterbeck, Hollande) : La possibilité d'une cartographie ethnique, basée sur un enregistrement photographique ou cinématographique des mœurs, usages et coutumes.

M. J. De Vries (Leyde) : L'importance du folk-lore indonésien pour l'étude comparative des langues.

PROGRAMME, VISITES, EXCURSIONS

A moins d'indication spéciale, le programme suivant ne comporte aucun frais pour les congressistes étrangers.

Mardi 20 septembre.

10 h. 30. — Réunion du Conseil d'administration.

11 h. 30. — Séance d'ouverture de la session.

14 h. 30. — Assemblée générale des membres titulaires (la carte de membre de l'I. I. A. pour 1927 sera exigée à l'entrée de la salle).

16 h. 30. — Réception par la Municipalité.

20 heures. — Conférence de M. N. J. Krom (Leyde) sur *l'art hindou-javanais* (avec projections).

21 heures. — Danses javanaises.

22 heures. — Thé dans le hall de l'Institut colonial.

Mercredi 21 septembre.

9 h. 30. — Séance des sections réunies : Discussion sur le problème du croisement des races, caractères et valeur des métis.

De 10 h. 30 à 12 h. 30. — Travail en sections.

14 h 30. — Visite de la ville en autobus ; visite d'une taillerie de diamants.

20 heures. — Film de folk-lore, présenté par M. van DerVen (musique de M. Röntgen, exécutée par M. G. Dekker).

Jeudi 22 septembre.

De 9 h. 30 à 12 h. 30. — Réunion des sections d'anthropologie physique, d'hérédité et de sociologie avec l'« International federation of eugenic organizations ». (Les autres sections se réunissent séparément).

14 h. 30. — Visite du port d'Amsterdam et d'un paquebot des Indes néerlandaises, ou visite à Haarlem, chez M. Eugène Dubois, pour voir le *Pithecanthropus erectus*).

20 heures. — Concert donné par l'orchestre du Concertgebouw, offert par la Municipalité.

Vendredi 23 septembre.

9 h. 30. — Séance des sections réunies: Discussion sur les méthodes psychologiques et psychiâtriques pour étudier les aptitudes des races humaines.

De 10 h. 30 à 12 h. 30. — Travail des sections.

14 h. 30. — Visite du Musée d'Amsterdam (Ryksmuseum).

20 heures. — Conférence de M. l'abbé Breuil (avec projections).

Samedi 24 septembre.

9 h. 30. — Séance des sections réunies : Discussion sur l'enseignement de l'anthropologie.

De 10 h. 30 à 12 h. 30. — Travail des sections.

14 h. 30. — Réunion du Conseil d'administration.

15 h. 30. — Assemblée générale des membres titulaires (la carte de membre de l'I. I A. pour 1927 sera exigée à l'entrée de la salle).

17 heures. — Séance de clôture de la session.

19 heures. — Banquet officiel offert par l'Office hollandais.

Dimanche 25 septembre.

Excursion à l'île de Marken et à Volendam (frais par personne : 3 florins 1/2 environ).

Lundi 26 septembre.

13 h. 30. — Départ en chemin de fer pour Groningue (prix du voyage, par personne : 4 florins 50 en 3e classe). — Réception par la Municipalité.

Mardi 27 septembre.

Visite en autobus des environs de Groningue et des monuments mégalithiques de la région. — Visite du Musée archéologique. — Dîner. Départ pour Assen. — Réception par la Municipalité ou le Gouvernement provincial.

Mercredi 28 septembre.

Visite en autobus des environs d'Assen. — Monuments mégalithiques. — Démonstration de folk-lore. — Départ en chemin de fer pour Arnhem (prix par personne : 3 florins 22 en 3e classe).

Jeudi 29 septembre.

Visite du Musée de folk-lore d'Arnhem. — Visite en autobus des environs d'Arnhem. — Thé offert par la Municipalité.

N. B. — Nous prions de nous faire savoir si l'on désire ou non faire les excursions à Groningue et à Arnhem.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Plusieurs familles habitant Amsterdam, Groningue, Assen et Arnhem nous ont fait savoir qu'elles offriront à un ou plusieurs membres étrangers une gracieuse hospitalité pendant la durée de la session. Les personnes désireuses d'accepter cette offre voudront donc bien en aviser **avant le 20 juin** le Secrétariat de l'Office hollandais, le nombre de ces logements étant limité ; les membres accompagnés par une personne de leur famille devront l'indiquer.

Les personnes qui ne se seront pas fait inscrire avant le 20 juin seront considérées comme s'occupant elles-mêmes de leur logement.

Il faut compter, pour l'hôtel, les trois repas, les pourboires, les tramways, etc., une dépense d'environ 10 florins par jour et par personne.

La session se tiendra à l'Institut colonial royal, gracieusement offert (Mauritsplein ; lignes de tramways, 3, 6, 9, 10, 11, 14 et 15). MM. les

membres de l'I. I. A. sont priés de se présenter, dès leur arrivée, au Secrétariat de la session (Institut colonial), où ils recevront une carte spéciale, le programme détaillé et tous les renseignements nécessaires. Ce Secrétariat sera ouvert, à partir du lundi 19 septembre, tous les jours de 9h. 30 à 17 heures.

AVIS IMPORTANT

Pour prendre part à la session, il faut être membre de l'Institut International d'Anthropologie. — Cotisation annuelle : 30 francs français. — Pour devenir membre, adresser une demande au Président, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e). — Le service de la *Revue Anthropologique* est fait de droit aux membres titulaires.

Les cotisations sont reçues par le trésorier de l'I. I. A., Dr Weisgerber, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e) (mandat-poste, chèque barré ou non, compte de chèques postaux Paris 845-13).

Les langues admises pour les rapports officiels et les communications sont : le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le néerlandais. — **Vingt minutes au maximum** sont accordées pour chaque rapport ou communication.

Les personnes qui feront un rapport ou une communication sont priées d'en remettre, soit au secrétariat d'Amsterdam, soit au secrétariat de Paris, **avant le 30 octobre, dernier délai**, un résumé destiné à la publication officielle de la session. Ce résumé sera *obligatoirement* dactylographié, et ne devra pas dépasser la valeur de **quatre** pages imprimées (format du volume de la session de Prague) pour les communications et **six** pages pour les rapports officiels (figures, tableaux et graphiques compris).

Les personnes prenant part aux discussions voudront bien remettre de suite, sur place, au secrétaire de leur section, un très court résumé de leurs observations.

Les travaux des membres *titulaires* de l'I. I. A. seront seuls publiés dans le volume de la session. — Ce volume sera remis (gratuitement en le retirant au secrétariat de Paris, contre frais de poste s'il est envoyé) aux membres *titulaires* inscrits, pour le recevoir, **avant le 30 octobre dernier délai.**

Les Directeurs de la Revue,
G. Hervé, Ch. Fraipont,

Le Gérant,
Emile Nourry.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ECOLES, PARIS

SUR L'OMOPLATE ET LE SACRUM DE L'HOMME DE SPY (1)

par M. Charles FRAIPONT

Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences de Liège
Membre de l'Institut international d'anthropologie

Le remarquable mémoire du savant professeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, mon ami Marcellin Boule, consacré à l'Homme fossile de La Chapelle-aux-Saints, nous a apporté la connaissance à peu près complète de l'*Homo neanderthalensis* et la conviction que ce type constituait une espèce nettement différenciée du genre *Homo*.

Les omoplates, non décrites, des squelettes de Spy viennent confirmer les conclusions de M. Boule.

Le premier segment vertébral de la région coccigienne, également inédit, de l'homme de Spy, dont la face antérieure et les surfaces articulaires supérieure et inférieure sont conservées, complètent la description donnée de la même vertèbre chez l'homme de la Chapelle-aux-Saints.

L'Omoplate.

M. Boule a indiqué que l'omoplate de *Homo neanderthalensis* montrait que la surface triangulaire et rugueuse d'insertion du triceps se continue par un bord mince et tranchant qui se poursuit en s'épaississant un peu jusqu'à l'angle inférieur de l'omoplate et qui représente le bord axillaire des omoplates humaines normales. Chez l'homme actuel, ce bord séparant la face interne de la face externe est toujours un vrai bord plus ou moins épaissi, et la limite des surfaces d'insertion des muscles petit rond et grand rond et de la surface d'insertion du sous-épineux est souvent peu visible ou marquée par des saillies à peine indiquées. Chez l'homme de la Chapelle-aux-

1. Mémoire présenté le 4 novembre 1926, à l'Institut international d'anthropologie, à l'occasion du Cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie de Paris.

Saints, de la Ferrassie et de Néanderthal, immédiatement en arrière du triangle bicipital et du bord externe de la cavité glénoïde, part une seconde arête arrondie, se dirigeant vers l'angle inférieur et formant comme une seconde épine limitant une surface inférieure pour l'insertion du petit rond et une surface supérieure plus vaste pour le sous-épineux.

Testut, dans sa description de l'omoplate, fait observer que le bord axillaire, décrit ordinairement comme étant fort épais, est en réalité très mince, car on doit rattacher à la région de la fosse sous-scapulaire la gouttière longitudinale qui se trouve au delà de la crête longitudinale arrondie et mousse de la face antérieure du scapulum du côté du bord externe. C'est dans cette gouttière que s'insèrent les faisceaux externes et axillaires du sous-scapulaire. Suivant Testut, encore, la fosse sous-épineuse est limitée du côté du bord externe par une crête longitudinale au delà de laquelle s'étale une surface rugueuse également longitudinale sur laquelle s'insère en haut le petit rond, en bas le grand rond, séparés par une petite crête oblique généralement très marquée.

Chez *Homo neanderthalensis*, une gouttière analogue et bien plus large, formant vers l'angle inférieur une surface plane, est limitée vers la fosse sous-scapulaire par une véritable crête et du côté externe par le bord axillaire épaissi lui-même en une crête mousse

Ledouble a signalé chez *Homo sapiens* une anomalie analogue à ce qui se voit chez l'homme de Néanderthal.

Sur un squelette de Français moderne de mon laboratoire, une omoplate est simplement normale, l'autre montre une sorte de crête supplémentaire qui s'arrête au tiers inférieur de l'os et ne laisse qu'une surface abruptement inclinée et étroite vers le bord axillaire. Les deux omoplates d'un Franc, également de mon laboratoire, montrent non seulement un épaississement arrondi un peu au delà du bord axillaire, comme chez la plupart des hommes, mais deux bords axillaires : l'un interne et l'autre externe, une face perpendiculaire aux fosses sous-épineuse et sous-scapulaire, séparée en deux parties par une crête vers la région malléollaire. Cette crête limite la face antérieure et la face postérieure de l'os La vue de l'os par la face supérieure ferait croire à une grande analogie avec *Homo neanderthalensis* ; mais la vue antérieure et la vue axillaire nous montrent qu'il ne s'agit que d'un épaississement du bord axillaire, alors que, chez l'homme moustérien, la crête signalée par Boule ne se marque pas sur la face antérieure de l'omoplate. C'est une véritable crête qui laisse un espace plan entre elle et le bord axillaire.

Chez le Franc dont nous venons de parler, le bord axillaire rappelle ce que j'ai vu chez le hérisson. Chez ce dernier, c'est la partie axillaire de la surface sous-scapulaire qui se replie à angle droit vers la face postérieure, alors que chez notre Franc, c'est la surface sous-scapulaire qui se redresse antérieurement et que la surface sous-épineuse se redresse postérieurement. La surface axillaire se trouve séparée en deux par un bord axillaire plan, mince et tranchant. Voyons ce que peut nous apprendre l'anatomie comparée de cette région du scapulum.

Boule signale un caractère morphologique analogue chez les Cheiroptères et certains singes cynomorphes mais, chez eux, les deux crêtes courent parallèlement l'une à l'autre et formeraient deux bords axillaires au lieu d'un ; le bord externe correspondant à la crête supplémentaire des omoplates de la Ferrassie, le bord interne au bord axillaire des omoplates de l'homme actuel. Boule n'a observé une morphologie identique à celle qu'il signale le premier chez *Homo neanderthalensis* que chez les fourmilliers et les tatous. Il ne s'agirait donc, selon lui (et nous partageons entièrement sa manière de voir), que d'un caractère dû aux activités musculaires, à des conditions physiologiques. Ce caractère est cependant constant chez *Homo neanderthalensis*.

Les fragments des deux omoplates de l'un des squelettes trouvés à Spy présentent l'une et l'autre le caractère de celles des squelettes de la Ferrassie, de Néanderthal et probablement de Krapina.

Si nous examinons, sur quelque Cheiroptères européens, la crête de la surface sous-épineuse de l'omoplate, nous voyons chez le Murin, par exemple, que cette crête prend naissance non pas au bord externe de la cavité glénoïde, mais part du bord axillaire lui-même, vers son premier tiers, et qu'elle rejoint, en s'écartant du bord axillaire, le bord interne de l'omoplate. Cette crête laisse entre elle et le bord axillaire et l'angle inférieur de l'os une surface plane. Chez le grand Fer-à cheval, la crête est telle que l'a dit Boule, parallèle au bord axillaire ; elle est inexistante chez le petit Fer-à-cheval, le Dasigène, l'Oreillard, le Mystacin, la Pipistrèle et d'autres encore, du moins sur les échantillons que j'ai pu examiner.

Chez le Hérisson (*Erinaceus europeus*) le bord axillaire de l'omoplate est relevé. Une portion de la face antérieure de l'os devient ainsi verticale ; mais, vers l'angle inférieur, une petite surface plane, triangulaire et inclinée prolonge en quelque sorte la face postérieure de l'omoplate, vers le bord externe. Si l'on examine la face antérieure de l'omoplate, on voit que cette petite surface triangulaire est le prolongement du nouveau bord, formé par le retroussement vers le haut

du bord externe ou axillaire. Nous avons ici une face externe ou axillaire au lieu du bord externe.

Chez l'Otarie (*Otaria jubata*), nous retrouvons une disposition morphologique tout à fait semblable à celle décrite par Boule pour l'homme fossile moustérien. Nous avons une seconde épine de l'omoplate, qui sépare nettement en deux régions la fosse sous-épineuse. Il semble que l'omo-hyoïdien et le sus-épineux aient été aussi séparés par une crête qui chez *Otaria*, divise la fosse sus-épineuse.

Tout ceci ne peut nous amener à aucune conclusion différant de celles auxquelles est arrivé notre savant collègue du Museum ; mais l'examen de plusieurs squelettes humains nous fait admettre qu'il existe toute une série d'aspects morphologiques de cette région de l'omoplate entre le type qui caractérise *Homo spyensis* et le type classique de *Homo sapiens*. L'anomalie décrite par Ledouble est certainement complexe. Ceci n'enlève rien à la valeur d'un caractère que nous pouvons considérer comme constant chez l'homme moustérien et qui garde toute sa valeur dans les limites clairement énoncées par Boule : *La présence d'une telle conformation sur toutes les omoplates connues d'Homo neanderthalensis donne à ce caractère une certaine valeur ou, si l'on préfère, une certaine utilité pour la diagnose de ce type humain fossile.*

Le sacrum.

La seule portion du sacrum décrite par Boule chez l'homme de la Chapelle-aux-Saints comprend le corps de la première vertèbre sacrée (moins la face antérieure des deux apophyses articulaires), son apophyse épineuse et une partie de l'aile gauche

Il signale que les facettes articulaires sont planes ; le canal sacré, très grand, à section de triangle équilatéral comme la première vertèbre lombaire. L'apophyse épineuse, origine de la crête sacrée, est robuste. La surface articulaire avec l'iliaque très large ; comme elle est mutilée de sa partie antérieure on ne peut mesurer l'angle sacro-vertébral ; mais Boule a pu observer que le promontoire était cependant peu marqué, car l'angle que fait la surface articulaire supérieure de la première vertèbre sacrée avec la face postérieure du corps de cette vertèbre n'atteint pas 90°, alors qu'il est toujours obtus chez l'homme. En outre, le sacrum devait, pour la même raison, être peu recourbé.

Ces deux caractères sont pithécoïdes. Nous verrons qu'ils sont absolument confirmés par la première vertèbre sacrée de Spy. Boule n'a pu mesurer l'indice largeur-longueur, mais il a signalé que les ailes sont peu développées par rapport au corps de la vertèbre. L'indice

doit donc être faible et le sacrum devait rappeler celui des anthropoïdes et des races nigritiques.

Chez l'homme de La Chapelle-aux-Saints, la distance séparant le bord supérieur de la facette auriculaire du bord supérieur de l'os

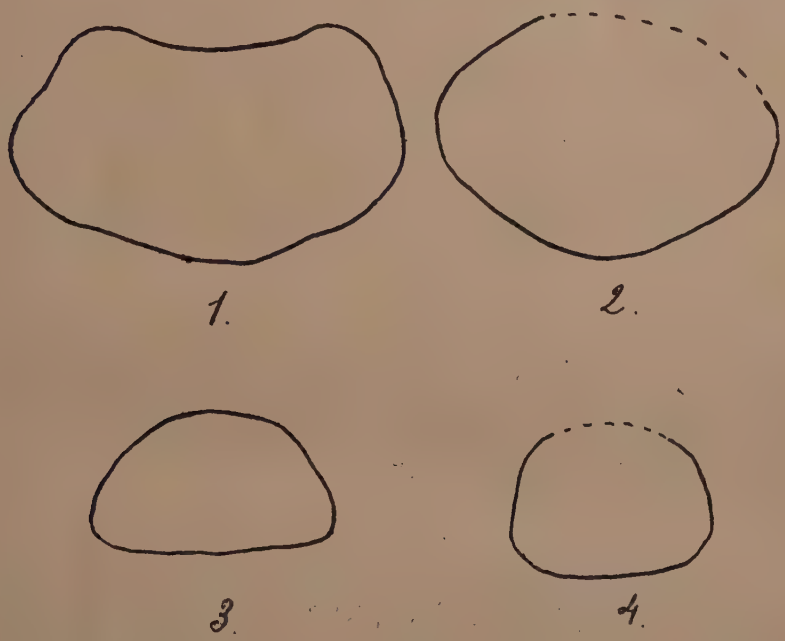

Fig. 1. — Surface articulaire de la première vertèbre sacrée avec la dernière vertèbre lombaire chez *Homo sapiens*.

Fig. 2. — Surface articulaire de la première vertèbre sacrée avec la dernière vertèbre lombaire chez *Homo neanderthalensis*.

Fig. 3. — Surface articulaire de la première vertèbre sacrée avec la seconde vertèbre sacrée chez *Homo sapiens*. Il y a généralement soudure entre ces deux vertèbres.

Fig. 4. — Surface articulaire de la première vertèbre sacrée avec la seconde vertèbre sacrée chez *Homo neanderthalensis*. La soudure semble moins complète entre ces deux vertèbres que chez l'homme actuel.

iliaque est de près de 6 centimètres, tandis que chez *Homo sapiens*, elle varie de 2 à 3 et atteint rarement 4 centimètres. Ce fait, rapproché de celui que, chez les singes, le sacrum occupe une position plus basse que chez l'homme par rapport aux os iliaques, est également intéressant.

Le sacrum inédit de l'homme moustérien de Spy est représenté par une portion du corps de la première vertèbre sacrée ; mais nous avons précisément la face antérieure qui manque à l'homme moustérien de La Chapelle-aux-Saints.

Cet os comprend : 1° La facette articulaire plane ovalaire, un peu creusée en arrière (chez *Homo sapiens*) et à grand diamètre transversal, face supérieure de la première vertèbre sacrée ;

2° L'aileron gauche du sacrum et son apophyse articulaire gauche ;

3° La facette auriculaire gauche (aileron) ;

4° La facette articulaire inférieure de la première vertèbre sacrée à la seconde ;

5° Toute la face antérieure de la vertèbre.

La surface articulaire supérieure de la vertèbre est moins longue dans le sens transversal et plus large dans le sens antéro-postérieur que chez *Homo sapiens*.

L'ovale est plus arrondi. Alors que chez l homme actuel, cette surface est plutôt réniforme et présente en arrière un aplatissement et même une inversion de la courbure qui devient concave (fig. 1), chez *Homo neanderthalensis* la courbe est, en arrière, aussi convexe qu'en avant (fig. 2).

La partie supéro-antérieure de la portion verticale de l'aileron, là où l articulation se fait avec le bassin, est convexe chez *Homo sapiens*, concave chez *Homo neanderthalensis*.

La surface articulaire inférieure de la première vertèbre sacrée avec la seconde est ovale-triangulaire chez *Homo sapiens* (fig. 3), la base du triangle regarde en avant et le sommet est en arrière ; chez *Homo neanderthalensis* au contraire, cette surface, bien plus courte transversalement, a la forme d'un rectangle à côtés arrondis et dont les grands côtés sont l'un en avant, l'autre en arrière (fig. 4).

La distance entre l'apophyse articulaire au bassin et la surface articulaire supérieure de la première vertèbre sacrée est très réduite chez l'homme de Spy.

D'autre part, la forme du bord postérieur de cette vertèbre change celle du canal sacré dont l'orifice supérieur est très réduit, comme d'ailleurs sa capacité au niveau de cette vertèbre. Remarquons que, chez l'homme de La Chapelle-aux Saints le canal sacré apparaissait très grand. Chez *Homo sapiens* la forme du canal est celle d'un triangle dont le plus grand côté seul est convexe vers l'extérieur et dont les angles sont arrondis ; chez l'homme néanderthalien le triangle est fortement surbaissé et ses trois côtés sont concaves extérieurement.

A défaut de l'angle sacro-vertébral qu'il ne nous a pas été possible

de mesurer, nous avons recherché l'angle que font entre elles les facettes articulaires supérieure et inférieure du corps de la vertèbre. Chez *Homo sapiens*, dont le sacrum se recourbe fortement en avant, cet angle est de 36°. Il est de 10° moindre chez *Homo neanderthalensis* (26°). Ce caractère important montre, comme l'avait prévu Boule, que le sacrum de l'homme moustérien rappelait à ce point de vue un sacrum d'anthropoïde. Le tronc d'*Homo neanderthalensis* penchait en avant et ne reposait pas de tout son poids sur le bassin. Les viscères abdominaux, comme chez les anthropoïdes, ne reposaient que partiellement sur un sacrum encore assez droit, alors que chez nous ils reposent sur un sacrum très recourbé en forme de cuillère. Chez l'homme quaternaire du type de Spy, les viscères étaient sans doute encore retenus au sacrum par des ligaments et ils reposaient encore jusqu'à un certain point, comme chez les singes anthropoïdes et même quadrupèdes, sur la paroi antérieure de l'abdomen.

Les caractères du sacrum de cette forme humaine viennent, comme les caractères de tant d'autres parties, nous rappeler l'origine quadrupède des Hominiens.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE DES MOSSI

Documents recueillis par

ERNEST CHANTRE

Ancien Sous-Directeur du Muséum de Lyon.

et publiés par

M. EUGÈNE PITTARD

Professeur d'Anthropologie à l'Université de Genève.
Membre de l'Institut international d'anthropologie.

Les caractères anthropologiques des Mossi nous sont encore quasiment inconnus. Dans la deuxième édition des *Races et Peuples de la Terre*, de J Deniker, le confrère qui a relu, pour cette édition, les chapitres consacrés à l'Afrique a mis, au bas d'une page, la note suivante (1) : « Pour l'Anthropologie des Mossi, voir Chantre, *Bull. Soc. Anthr. Lyon*, 1917. »

Nous indiquerons tout à l'heure exactement ce que Chantre a publié à cet égard. Mais, avant lui, quelques indications, d'ailleurs extrêmement fragmentaires, avaient paru qui n'étaient guère autre chose qu'un début de recherches.

Aux yeux de certains voyageurs, les Mossi ne semblent pas constituer un groupe homogène. Déjà le Capitaine Binger, dans son ouvrage *Du Niger au Golfe de Guinée* l'avait indiqué (2). Après avoir constaté que les habitants du pays Mossi appartenaient à des types divers il ajoutait : « Il n'existe pas de type assez répandu pour qu'on puisse dire : voilà un vrai type mossi ; on y rencontre des gens ressemblant à s'y méprendre aux Yoloff, aux Mandé des bords du Niger, et même aux Haoussa. »

1. J. Deniker, *Les Races et Peuples de la Terre*. Paris, 1926, p. 548.
2. Capitaine Binger, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et de Mossi*. Deux volumes. Paris, 1892. Compte rendu de Verneau, dans l'*Anthropologie*, Paris, 1894.

D'autres observateurs sont d'un avis opposé. Ainsi Marc (1), qui a vécu longtemps au pays Mossi.

Mais les Mossi sont ils en place dans les territoires qu'ils occupent aujourd'hui ? Comme d'autres populations africaines, les Peuhls, les Mandingues, etc., ils paraissent être venus d'une autre région. De tels déplacements ont été fréquents en Afrique. Les indigènes du Mossi ont, au sujet de leur origine géographique, des traditions que Marc a recueillies au cours de son long séjour parmi eux. « Il nous paraît résulter de ces traditions, dit-il, que les Mossi, venant de fort loin dans l'Est, sont venus occuper les pays qui sont actuellement le Mampoursi et le Dagomba avec Gambaga pour capitale. Puis que, partant de Gambaga, ils se sont dirigés vers le Nord-Ouest et sont venus s'installer dans les vastes plaines du bassin de la Volta blanche où ils sont encore. Au moment de leur arrivée, ce qui est actuellement le pays Mossi était peuplé par des tribus dont les Boussangé, les Gourounsi et les Habés sont actuellement les témoins. »

En 1904, *l'Anthropologie* a publié un mémoire du Dr Ruelle (2) sur quelques populations noires de l'Afrique où il est question des Mossi. Pour cet auteur, l'impression s'impose sans conteste d'une imprégnation Mandé sur les Mossi. Il rassemble les documents concernant trois peuplades : Marka. Ouangarbé, Mossi.

Pour cet observateur, la taille de ce groupe varie de 1 m. 69 à 1 m. 71. L'indice céphalique « montre toujours une dolichocéphalie franche » (74.65-74,95). Le Dr Ruelle constate que les écarts entre les extrêmes, qui sont faibles chez les Ouangarbé et les Marka, véritables Mandé, augmentent chez les Mossi.

Le nez des Mossi est large et écrasé. Il est hyperplatyrrhinien (101,88 à 104,6), chez les Ouangarbé et chez les Mossi, tandis que chez les Marka il est d'une platyrrhinie (95.91) moins prononcée même que celle des Toucouleurs et des Yoloff.

* * *

Au moment de la grande guerre, le recrutement en Afrique conduisit sur les champs de batailles de l'Europe des contingents importants de Noirs venus des différentes parties des colonies françaises.

C'est ainsi que les territoires du Haut-Sénégal et du Niger ont envoyé leurs représentants divers.

1. Lucien Marc, *Le Pays Mossi*. Paris, Larose, éditeur, 1909.

2. Dr E. Ruelle, *Notes anthropologiques, ethnographiques et sociologiques sur quelques populations noires du deuxième territoire militaire de l'Afrique occidentale française* (*L'Anthropologie*, Paris, 1904).

Sous le nom de tirailleurs sénégalais on vit en France des types nigritiens extrêmement variés dont plusieurs n'appartenaient pas au Sénégal proprement dit mais à des territoires situés beaucoup plus à l'est. Les Mossi examinés ici ressortissent à la région géographique dite de la boucle du Niger, située au nord de la côte d'Or et du Togo.

Un certain nombre de ces tirailleurs noirs, blessés, furent dirigés sur les hôpitaux de Lyon. Ainsi Ernest Chantre a pu étudier à l'hôpital complémentaire n° 14 d'Ecully un contingent d'indigènes appartenant à différentes populations de l'Afrique occidentale. Dans les années 1916-1917 il a examiné les 15 Mossi qui font l'objet de cette note.

Chantre a publié en 1917 (1) un court mémoire sur les résultats de ses mensurations. En une page et demie de texte très clairsemé il a donné quelques indications sur la taille, sur les principaux caractères de la tête et sur plusieurs documents descriptifs des individus qui font l'objet du présent mémoire Mais ce n'était là, semble-t-il, pour lui, que des documents préliminaires, comme qui dirait une prise de date.

Il y a en effet autre chose à extraire de cette documentation concernant une population dont les caractères anthropologiques sont, à consulter la littérature, à peu près inexistants. Chantre avait, je le sais, l'intention de publier un mémoire plus étendu. Mais la mort l'a arrêté. Il m'a paru nécessaire de reprendre les fiches originales de notre collègue défunt et de faire avec elles une étude plus détaillée de ce groupe ethnique. C'est en même temps continuer à faire vivre la mémoire d'un confrère éminent, dont la tâche dans l'Ethnologie générale de l'Asie et de l'Afrique fut considérable.

I. — *La taille et la grande envergure.*

Les 15 Mossi examinés par Chantre sont tous des hommes adultes. Leur taille moyenne est de 1 m. 73 (minimum 1 m. 66, maximum 1 m. 80). Cette taille moyenne est élevée. Elle est plus élevée que celle indiquée par le Dr Ruelle (voir ci-dessus) pour les Mossi. Les subdivisions de la stature s'effectuent de la manière suivante :

Taille au-dessus de la moyenne	20 %
Grandes tailles	80 %

On voit que les Mossi appartiennent réellement à un groupe de haute stature. Dans les listes anthropométriques où figure la stature

1. E. Chantre, *Contribution à l'étude des races humaines du Soudan Occidental (Sénégal et Haut-Niger)* (*Bull. Soc. d'Anthr. Lyon*, 1917).

des Africains nous ne trouvons aucun chiffre concernant les Mossi. Des groupes géographiquement voisins — relativement, bien entendu, pour une aussi grande étendue — ont des statures qui sont ordinairement inférieures à celle-ci : Mandingues 1 m.70, Yoloffs 1 m 72, Toucouleurs 1 m.725 — ou semblables —, Leybou 1 m.73. Les Peuhls qui vivent, en groupes nombreux, au milieu des Mossi, dépassent (1 m.74) un peu la taille de ces derniers.

La grande envergure des Mossi est de 179 millimètres. Cette longueur s'échelonne de 166 à 189 millimètres. Le rapport de la grande envergure moyenne à la taille est de 103.46. Dans un mémoire publié précédemment, nous avons constaté que, chez les Aschanti, autres Nigritiens, ce même rapport était de 106,52 (1).

Presque toujours, chez les Nigritiens et les Bantous, la grande envergure dépasse la taille. Cependant nous avons trouvé, dans la série présentement étudiée, un cas où elle était légèrement inférieure : chez un individu de petite stature. Dans un autre cas elle était égale à la taille.

II. — *Les diamètres principaux de la tête et l'indice céphalique.*

Le diamètre antéro-postérieur du crâne est de 191 millimètres.

Le diamètre transverse est de 144 millimètres.

Le chiffre le plus élevé du D. A. P. est de 203 millimètres, le plus faible de 183 millimètres.

Les extrêmes pour le D. T. sont 138 millimètres et 148 millimètres.

Ces diamètres horizontaux, comparés à ceux des Aschanti (mesurés par Chantre) que nous avons indiqués dans un précédent mémoire, se montrent plus développés dans le sens antéro-postérieur (Aschanti 188 mm. 5) et un peu moins dans le diamètre transverse (Aschanti 150 mm 2). L'examen comparé de ces chiffres nous montre immédiatement que la dolichocéphalie des Mossi sera beaucoup plus accentuée que celle des Aschanti.

L'indice céphalique moyen est de 75,09. Il marque une dolichocéphalie très nette. L'indice le plus bas 64,02 a été obtenu sur un individu de haute stature : 1m 70. Le plus fort indice 79,78 provient d'un homme de taille relativement petite : 1 m. 67. C'est justement cet individu qui a présenté un rapport de la grande envergure à la taille inférieur à 100 (99,4).

1. Eug. Pittard, *Contribution à l'étude anthropologique des Aschanti*, documents recueillis par Ernest Chantre, *l'Anthropologie*, t. XXXV, Paris, 1925.

La répartition des diverses formes céphaliques se fait de la façon suivante :

	Nombre d'individus	Pourcentage
Hyperdolichocéphales.....	9	60 %
Dolichocéphales.....	2	13,3 %
Sous-dolichocéphales.....	3	20 %
Mésocéphales.....	1	6,6 %

Les types dolichocéphales représentent, d'après cet arrangement, le 93,3 % de la série entière. C'est, au point de vue de ce caractère, une série remarquablement homogène.

L'étude de ce groupe confirme, pour ce qui touche à l'indice céphalique, ce qu'avait déjà constaté le Dr Ruelle lorsqu'il disait que l'indice céphalique des Mossi « montre toujours une franche dolichocéphalie ».

Nous avons cherché quelques rapports du développement du crâne — dans ses deux dimensions principales — à la taille.

Le rapport du D. A. P. moyen à la stature totale est de 11,04.

Pour le D. T. il est de 8,32.

Ces deux chiffres sont inférieurs à ceux que nous avons publiés concernant les Aschanti. On pourrait en conclure que le crâne Mossi, dans les deux dimensions qui viennent d'être envisagées, est un peu moins développé, par rapport à la taille, que le crâne des Aschanti.

Le diamètre auriculo-bregmatique moyen est de 125 mm. 25. Ses extrêmes sont compris entre 115 millimètres et 138 millimètres. Cette hauteur auriculo-bregmatique est également plus petite, absolument, chez les Mossi — malgré une taille plus élevée — que chez les Aschanti.

L'indice vertical de longueur est de 65,45.

L'indice vertical de largeur est de 86,81.

Nous avons calculé le rapport de la hauteur auriculo-bregmatique à la taille totale. Il est de 7,22 ; plus faible également que celui calculé sur les Aschanti (7,54).

La tête des Mossi apparaît donc encore une fois, par ce rapport, relativement petite comparativement à la stature même des individus sur qui ces mesures ont été prises.

Les indices représentant la comparaison entre la hauteur de la tête et la taille présentent des extrêmes ayant entre eux d'assez fortes différences : 6,74 et 7,84 ; tous les deux chez des individus de haute stature.

Les extrêmes de l'indice : auriculo-bregmatique sur ophryo-mentonnier sont 85,51 et 109,52, offrant entre eux un écart considérable.

Le premier de ces indices provient de l'homme le plus petit de la série ; le second d'un individu ayant une taille de 1 m. 75.

Malgré la faiblesse numérique de cette série on saisit tout de même certaines combinaisons architecturales différentielles du corps en fonction de la stature.

III. — *Caractères de la face.*

Chantre n'a indiqué, comme caractères de la face des Mossi, que l'indice facial ophryo-mentonnier, l'indice nasal et l'indice bi-palpébral. Voici un petit tableau des principales mesures faciales absolues effectuées par notre confrère défunt :

	Moyenne	Minimum	Maximum
Diamètre ophryo-mentonnier.....	132 mm. 13	125 mm.	138 mm.
— bizygomatique.....	138	128	143
— biangulaire externe.....	100	98	103
— — interne.....	34	31	37
Longueur du nez.....	43	40	45
Largeur du nez.....	42	41	45
Longueur de l'ouverture palpébrale	33 mm. 33	31 mm. 5	34 mm.5

Il serait intéressant de comparer tous ces chiffres avec ceux de populations géographiquement rapprochées des Mossi. Nous ne savons pas si ces groupes nigritiens, voisins les uns des autres, parlant des langues différentes, sont issus d'une souche ethnique commune. Il y aurait lieu, un jour, d'établir les listes comparatives des caractères anthropologiques et descriptifs de toutes les populations de l'Afrique occidentale. Grâce à ce moyen, nous verrions sûrement un peu plus clair dans les rapports — ou les différences — que présentent entre elles les nombreuses populations habitant ce coin de terre. On arrivera peut-être, par ce procédé, à percevoir des filiations qu'aujourd'hui nous ignorons complètement.

Si nous reprenons les chiffres représentant ces mêmes diamètres faciaux chez les Aschanti, nous constatons d'assez notables différences d'avec les Mossi. Les divers diamètres de la face, aussi bien les longitudinaux comme l'ophryo-mentonnier et la longueur du nez, que les diamètres transversaux comme le B. Z., les deux diamètres biangulaires, la largeur du nez, sont tous absolument plus petits chez les Mossi que chez les Aschanti. Il résulte de cette constatation une conclusion analogue à celle que nous avons exprimée pour ce qui concerne

le développement du crâne, à savoir que la face des Mossi est absolument moins grande que celle des Aschanti. Et il faut rappeler ici que ces derniers sont cependant d'une taille moyenne plus petite (1 m. 70) que celle des Mossi mêmes.

L'indice nasal moyen des Mossi = 97,65. Il marque la platyrrhinie [minimum 91,34 (= platyrrhinie) ; maximum 110].

La répartition des formes nasales permet d'établir le petit tableau que voici :

	Nombre d'individus	Pourcentage
	—	—
Mésorrhiniens	0	
Platyrrhiniens	10	66,6 %
Ultra-platyrrhiniens	5	33,3

L'indice nasal moyen des Aschanti était plus faible que celui des Mossi. Le nombre des platyrrhiniens était également plus petit En outre, dans le groupe Aschanti, figurait 13,3 % d'individus mésorrhiniens Ici nous n'en n'avons aucun. Nous avons cherché, toujours dans le but de connaître, d'un peu près, l'architecture détaillée de ces populations de l'Afrique occidentale française, les rapports de quelques diamètres faciaux à la taille totale ou à d'autres dimensions, mesurées sur la face elle-même :

Rapport de la longueur du nez à la taille	2,48
— largeur —	2,43
Rapport de la hauteur ophryo-mentonnière à la taille	7,62
— largeur bizygomatique à la taille	7,97

En examinant pour ce premier rapport les indices individuels nous constatons que le minimum est 2,43, le maximum 2,61. Ce dernier est obtenu sur l'individu qui présente la plus petite taille de toute la série.

L'indice maximum provient d'un homme de 1 m. 70 ; cet individu n'est pas le plus grand de la série puisque la taille maximum est 1 m. 80.

Ces rapports, comparés également à ceux que nous avons calculés chez les Aschanti, sont tous plus petits que chez ces derniers. Nous avons aussi cherché quelle était la valeur de la hauteur du nez dans la longueur totale du visage, la largeur du même organe par rapport à la largeur maximum de la face (diamètre B. Z). Nous avons trouvé :

Le premier de ces rapports est 32,6, le second 31,01.

Nous avons également calculé le rapport de la largeur nasale à la hauteur totale ophryo-mentonnière ; le chiffre obtenu est 32,42 (minimum 25,71, maximum 30,43).

Nous avons calculé dans quelle proportion la hauteur totale du visage (diamètre ophryo-mentonnier) figurait dans l'ensemble du corps.

Ce rapport est représenté par 7,62 (extrêmes 7,02 et 8,31). Chose intéressante à relever, le maximum de ce rapport est obtenu sur l'individu le plus petit de la série. Cet homme possédait donc une très longue face par comparaison avec sa stature totale.

Si nous comparons la moyenne de ce rapport chez les Mossi avec la même moyenne calculée chez les Aschanti (7.5), nous constatons que ces derniers ont la hauteur O. M. relativement plus développée, par rapport à leur taille, que les Mossi.

Nous avons aussi cherché les rapports de la hauteur de la tête (diamètre auriculo-bregmatique), d'abord à la stature totale, puis à la hauteur totale du visage (O. M.). Nous avons obtenu :

Pour le premier de ces rapports	72,29
Pour le second	94,92

Nous n'avons malheureusement aucune indication comparative à mettre en regard de ces deux chiffres pour ce qui concerne des populations africaines. On pourra constater que la hauteur de la tête, prise du point auriculaire, n'est pas très différente, comme valeur numérique, de la hauteur du visage (ophryo-mentonnier).

Nous avons enfin calculé le rapport du bipalpébral externe à la largeur bizygomatique. Ce sont là deux régions anatomiques voisines qui peuvent donner à cette partie du visage un aspect très différent selon la façon dont ils se comporteront l'un vis-à-vis de l'autre. Ce rapport, chez les Mossi, est de 72,60. Les extrêmes de ce rapport, 69,93 et 76,56, montrent que ces deux régions anatomiques peuvent présenter des variations assez étendues. Nous conserverons ces chiffres pour des comparaisons ethniques futures.

IV. — *Couleur des cheveux et des yeux.*

Chantre a relevé la couleur des cheveux et des yeux de ces quinze Mossi. Il a noté également la forme des cheveux et celle du nez. La couleur des cheveux a été étudiée d'après la gamme de Broca.

Voici les résultats obtenus :

Teintes de Broca	Individus	Pourcentages
34	6	40 %
28	5	33,33 %
27	4	26,67 %

On remarquera que la majorité des Mossi possède une couleur réellement noire. Mais il est très intéressant de constater qu'un pourcentage relativement élevé (représentant le tiers des individus) montre, chez les Mossi, une peau de couleur brun foncé et non pas noire. Je n'ai pas observé moi-même ces individus, mais Chantre était un observateur expérimenté et il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Chacun sait que dans l'Afrique occidentale, parmi les peuples noirs, il en est un certain nombre dont la coloration de la peau est loin d'être très foncée. On a dit que cette coloration plus claire était le résultat d'un mélange avec les populations éthiopiennes. En l'espèce, il s'agirait vraisemblablement des Foulbés.

J'ai recherché dans les fiches individuelles des Mossi quels étaient les autres caractères de ces individus à peau relativement cuivrée. Le premier est un homme de haute taille, très dolichocéphale, dont l'indice nasal est de 95,55 Le second est un homme de taille relativement petite, 1 m. 67. C'est celui qui a l'indice céphalique le plus élevé et en même temps un indice nasal (107,05) marquant une forte platyrrhinie.

Le troisième est également un individu de taille au-dessous de la moyenne des Mossi composant cette série. Indice céphalique dolichocéphale, indice nasal 97.65. Le dernier a une stature de 1 m. 72, un indice céphalique relativement élevé 79,14, un indice nasal de 95,43.

Il est peut-être utile de constater qu'en dehors du premier de ces individus, l'indice céphalique moyen des autres hommes s'éloigne notablement de celui fourni par la moyenne des Mossi. Cette moyenne est, rappelons-le, de 75,09. L'indice moyen des individus ci-dessus est de 77,9. En outre je voudrais faire constater que deux des Mossi à peau relativement claire ont un nez abaissé et un troisième un nez concave. Les deux autres rentrent dans la moyenne générale avec des nez « concaves aplatis ».

Quant à l'état de la chevelure, voici les indications relevées :

	Individus	Pourcentages
Cheveux laineux	12	80 %
— droits	1	6,67 %
— ondulés	1	6,67 %
— frisés	1	6,67 %

Les cheveux laineux ont été subdivisés en deux types :

Cheveux laineux proprement dits : 7 individus (46,67 %).

Cheveux laineux crêpus : 5 individus (33,33 %).

La couleur des yeux a été étudiée également d'après la gamme de Broca :

Teintes d'après Broca	Individus	Pourcentages
3	4	26,67 %
2	8	53,33 %
1	3	20 %

Le nombre des yeux très foncés est notablement moins élevé que celui des yeux indiqués sous le numéro 2 de l'échelle chromatique de Broca. On peut encore constater ici qu'il se trouve un certain nombre d'individus chez qui les yeux ne sont pas très foncés (numéro 3 de l'échelle). Sur quatre individus possédant un tel caractère j'en trouve deux chez qui la couleur de la peau est en même temps la moins foncée de celles figurant au tableau.

Ainsi il paraît exister chez les Mossi un certain nombre d individus ayant la peau moins noire que leurs congénères et ayant aussi les yeux moins foncés. Il semble en même temps que ces individus soient également moins dolichocéphales que le reste de la population. N'y a-t-il pas là comme une indication pour un triage futur, dans l'intérieur même du groupe Mossi ?

V. — *Forme nasale.*

Les formes nasales se répartissent de la façon suivante :

	Individus	Pourcentages
Nez concave aplati.....	6	40 %
— moyen.....	6	40 %
— droit.....	1	6,67 %
— convexe.....	1	6,67 %
— abaissé.....	1	6,67 %

Si la forme du nez devait à elle seule représenter un caractère de classification, elle nous permettrait de dire que le groupe Mossi présentement étudié est un groupe métissé. La présence, dans un tel contingent ethnique, de nez droits, convexes ou abaissés, est une constatation qui fait opposition aux caractères ordinaires présentés par une population comme celle que nous étudions.

Conclusions.

Plutôt que des conclusions qui ne fourniraient qu'une signification trop restreinte à cause de la faiblesse numérique de notre série, nous donnons un résumé rapide des observations contenues dans les pages précédentes.

Les Mossi appartiennent certainement à un groupe de haute stature. La moyenne de la taille de ce petit groupe (1 m. 73) le démontre, ainsi que le pourcentage des grandes tailles dans l'ensemble des individus mesurés.

Ces hommes ont la grande envergure notablement plus développée que la stature (rapport de l'une à l'autre 106,52).

Les Mossi sont des dolichocéphales. Leur dolichocéphalie moyenne est même très accentuée (indice 75,09). Les types dolichocéphales sont dans la proportion de 93,3 %.

Avec une stature aussi élevée, les Mossi semblent avoir un crâne relativement peu développé. Les rapports des trois diamètres principaux de la tête à la stature totale sont inférieurs chez eux à ceux que nous avons calculés chez les Aschanti.

Il n'y a pas que les dimensions du crâne qui apparaissent relativement petites, chez les Mossi ; celles de la face montrent le même caractère lorsque nous les comparons à la stature totale.

Par leur indice nasal les Mossi sont des platyrrhiniens et même souvent des ultraplatyrrhiniens.

La majorité des Mossi possède une peau de couleur réellement noire. Mais une assez forte proportion d'individus ont la peau de couleur brun foncé.

Il n'y a rien là qui puisse nous surprendre. On sait combien chez les Nigritiens et aussi chez les Bantous, il est fréquent de signaler de telles couleurs de peau. On parle toujours à ce propos de mélanges avec des populations éthiopiennes Est-ce bien sûr ?

Les Mossi ont généralement les cheveux laineux. Leurs yeux sont foncés, quelquefois cependant moins que nous le ferait supposer, *a priori*, le groupe auquel ils appartiennent. Nous faisons ici une observation de même nature que celle ci-dessus à propos de la couleur de la peau.

Le nez des Mossi est habituellement concave aplati ou concave moyen, Mais il existe certainement, chez cette population, des individus dont le nez n'a pas cette forme. Chantre a indiqué, dans le très petit contingent qu'il a étudié, la présence d'un nez droit, d'un nez concave et d'un nez abaissé.

Ainsi les Mossi, de par leurs caractères anthropologiques et descriptifs, apparaissent comme ne constituant pas une race pure.

Quelle est l'origine de ce groupe ethnique, dont un certain nombre de représentants sont moins grands, moins dolichocéphales, ont la peau cuivrée plutôt que noire, un nez parfois droit ou abaissé ?

Les auteurs qui, après avoir vécu parmi cette population, ont parlé d'eux, de leurs traditions originelles, paraissent croire que les Mossi ne sont pas, en l'endroit qu'ils habitent, dans leur véritable patrie. Peut-être venaient-ils de l'est? Cette indication cadrerait assez bien, ethnologiquement parlant, avec la présence, dans l'Afrique moyenne orientale, de populations à la peau cuivrée. Nous citons ici quelques lignes de Lucien Marc :

« D'où venaient les Mossi lorsqu'ils arrivèrent dans le pays de Gambaga? Il est assez difficile de se prononcer à ce sujet : probablement du Soudan centre africain, de la région du Tchad. Toutes les traditions des Mossi sont unanimes à placer très loin dans l'Est leur pays d'origine. D'autre part les Mossi sont, par certains points, tout à fait différents des peuples de l'Afrique occidentale et il est impossible de les rattacher, tout au moins pour la période moderne, aux populations Mandingues. »

Avant de pouvoir tenter une filiation, avant de pouvoir rapprocher avec quelque certitude les Mossi d'autres groupes ethniques de l'Afrique moyenne, il faudra multiplier les observations anthropologiques. Toutes les recherches à leur sujet méritent d'être signalées. C'est pourquoi nous n'avons pas craint de présenter celle-ci.

ÉTUDES SUR LE NÉOLITHIQUE ET L'ÉNÉOLITHIQUE DE FRANCE

(*Fin* (1)).

par MM.

P. BOSCH-GIMPERA et J. DE C. SERRA-RAFOLS

Professeur à l'Université de Barcelone — du Service des fouilles de Barcelone

Membres de l'Institut international d'anthropologie.

Chronologie.

Après ce que nous avons dit précédemment, on admettra facilement qu'en France, aussi bien qu'en Espagne ou que dans le Nord et le Centre de l'Europe, il faut compter avec l'existence de groupes locaux de civilisations, parfaitement délimités, ayant une personnalité bien marquée.

Trois territoires, surtout, restent toujours le siège de ces civilisations, (la plaine du N., la Bretagne, le Midi) outre des zones intermédiaires où se sont étendues, soit celles-là, soit d'autres d'une importance secondaire en France comme l'ouest de la France, les territoires de l'Est, la Haute vallée du Rhône et le Jura (qui a vu la civilisation des palafittes suisses), et la Haute-Savoie où l'on trouve la prolongation du groupe des « Hockergräber » ou « tombe à fosse » de Suisse ou du NW. de l'Italie. La France centrale, avec le Massif-Central et les régions voisines, semble, provisoirement, difficile à expliquer.

Pour pouvoir réduire ces civilisations et leur chronologie à un système général, il faut commencer par le Sud. On voit alors que, dans le Sud-Est de la France, la civilisation des grottes précède chronologiquement les autres cultures. Elle même, grâce aux parallèles espagnols, est fixée à la fin du plein néolithique, de même que le commencement de la civilisation mégalithique pyrénéenne doit être placé, grâce aussi aux parallèles espagnols, dans l'énéolithique. On peut considérer

1. Voir *Revue*, 1925, p. 341 et 1926, p. 319.

comme certain que la seconde et la troisième étapes de la culture pyrénéenne de l'est de la France sont plus récentes que l'époque des vases caliciformes, et d'après cela on peut les placer au commencement de l'âge du bronze; ce qui, pour des gisements isolés (p. e. quelques cistes comme celle de la Liquisse, et les grottes de Durfort, dans le département du Gard) avait été déjà admis avant, par Cartailhac et Déchelette. La chronologie est déterminée par les parallèles espagnols et autres (alènes en bronze élargies vers le milieu, dans les sépultures du troisième groupe français, dans l'étape de l'Argar en Espagne et dans le commencement du Bronze dans le Centre de l'Europe).

En passant par le Sud-Est de la France on arrive aux autres territoires. Il est indiscutable que la civilisation mégalithique du Sud-Ouest de la France (le groupe de la Halliade) est synchronique, d'une part avec la première étape de l'Est (vases caliciformes et perles en forme d'olive peu développée) et d'autre part avec la civilisation mégalithique basque (vases caliciformes semblables). D'après cela, la civilisation de la région Nord de la Garonne (équivalente à la IIIe étape du S.-E.), avec des types récents de perles (sépultures de Frau du Breton et Frau du Cazals), doit être plus récente que celle de l'Ouest Pyrénéen français du groupe de la Halliade. Dans cette irradiation de la civilisation du Sud-Est vers le Nord-Ouest à une époque plus récente (commencement de l'âge du bronze) ayant atteint la Charente, c'est-à-dire les limites de la civilisation du silex de la Bretagne, il est possible de trouver encore d'autres repères chronologiques. Dans la grotte de Villehonneur (Charente) on a trouvé des perles en pierre avec deux petites boules décurrentes, comme celles de la troisième étape de la culture française de l'Est pyrénéen, accompagnées de perles piriformes en pierre, qui, bien que ne manquant pas tout à fait antérieurement, se montrent le plus souvent dans les étapes récentes de la civilisation bretonne (Mané-er-Hroek). Ainsi l'époque de l'intersection des cultures pyrénéennes et bretonnes représentée par les gisements de la Charente serait aussi le commencement de l'âge du bronze, ce que constate la position chronologique des parallèles avec la véritable civilisation bretonne où ils se trouvent après le groupe à vases caliciformes.

En Bretagne on peut considérer comme définitivement acquise la distinction entre la civilisation du groupe à vases caliciformes et celle des sépultures contenant des haches bien polies à tranchant évasé (Mané-er-Hroek).

Beaucoup d'indices permettent cette distinction. D'abord il faut noter dans celle-ci le manque absolu de la céramique caliciforme, très fréquente auparavant, ensuite les haches à tranchant évasé, qui

approchent des formes de l'âge du bronze et ne se présentent pas dans le groupe des vases caliciformes. De même, la disparition de tout décor sur les récipients et la préférence donnée aux grands vases, ainsi que l'abondance des grandes perles piriformes en ambre et callaïs, sont des caractéristiques très remarquables. Peut être, peut-on trouver aussi dans le singulier développement des gravures des dalles funéraires un point d'appui pour cette distinction des périodes. Il est en effet vraiment remarquable que les sépultures contenant des dessins composés de gravures simples (Mané-Lud, Table des Marchands) se rangent, quand elles fournissent des trouvailles, dans le groupe des vases caliciformes, tandis que le groupe Mané-er-Hroek a un autre caractère (voir plus haut). Ainsi il n'est pas étonnant que, dans le groupe de Villehonneur (département de la Charente), des perles piriformes en pierre, d'un type breton plus récent, accompagnent des perles à deux sphères décurrentes de la IIIe étape de la culture de l'Est pyrénéen.

Par contre, tous les parallèles du véritable groupe des vases caliciformes de la civilisation bretonne se réfèrent à des cultures antérieures à celle de la IIIe étape de l'Est pyrénéen, ce qui force à inclure la culture bretonne à vases caliciformes dans l'âge du cuivre. C'est le cas pour les parallèles espagnols et portugais qui se réfèrent aux vases caliciformes et aux types des sépultures mégalithiques. Les vases caliciformes de la Bretagne rappellent, d'un côté les types pyrénéens (zones remplies de lignes droites pointillées, faites avec une petite roue), tandis que d'un autre côté ils ont une grande ressemblance avec les vases caliciformes du Portugal et de l'Andalousie (lignes brisées ou bandes de zig-zags comme remplissage des zones de lignes droites). Les similitudes de plusieurs types de sépultures fournissent encore d'autres analogies avec la culture du plein énéolithique du Portugal et de l'Andalousie, dans la Péninsule Ibérique : les sépultures à galeries et chambre funéraire circulaire et les longues galeries avec sépulture à coupole, peut-être aussi les galeries couvertes à entrée rétrécie (comme en Portugal). L'ambre peut aussi être considéré comme trait d'union direct entre la Péninsule Ibérique et la Bretagne, vu que, durant tout l'âge du bronze, on ne le trouve que sur la côte du Portugal et en Almérie (une civilisation qui a certaines relations avec le Portugal), et qu'il manque dans celle du Nord ; cela exclut toute intervention de la culture pyrénéenne, surtout si l'on tient compte que l'ambre se présente dans les premiers groupes français des Pyrénées, et pas dans les sépultures basques ou catalanes équivalentes. Ainsi donc le pont est tendu entre la Bretagne et le Sud de la France d'une part et la Bretagne et le Portugal de l'autre, aboutissant à per-

mettre de fixer la chronologie. Que les relations avec le Sud de la France, comme avec le Portugal, n'aient introduit que certains types, est démontré par le manque d'autres objets, (le silex entre autres), qui sont très pauvres dans la civilisation bretonne. Cela marque un contraste remarquable, avec sa richesse en d'autres objets.

La civilisation bretonne a des relations, non seulement avec le Sud de la France et le Portugal, mais aussi avec d'autres territoires ; et surtout avec celle du silex de l'étape Seine-Oise-Marne. Ces relations sont démontrées par l'apparition en Bretagne de pointes en silex procédant du Grand Pressigny, et des tranchets. Dans ces pointes de flèche il s'agit de celles qui ont la forme de celles de la civilisation du silex (surtout des types plats rhombiques caractéristiques de la civilisation Seine-Oise-Marne). De la culture voisine (du silex) on a adopté la plus grande partie des galeries couvertes, surtout le type qui s'est spécialement développé et qui est souvent identique dans les deux. A cause de cela on peut relier la Bretagne encore à une autre culture, laquelle, à son tour et grâce à une série de parallèles, se rallie à la civilisation mégalithique pyrénéenne ; et cela fournit un excellent point de repère pour synchroniser toutes les principales civilisations de l'énéolithique en France.

La civilisation Seine-Oise-Marne a reçu du sud les quelques pointes de flèche qu'elle possède. De même, les allées couvertes peuvent provenir du Sud Est, car elles ont les parois normalement parallèles, comme dans le Sud-est. De toute façon on pourrait être aussi tenté de les faire dériver de la Bretagne où l'on trouve aussi des allées couvertes. Il est cependant plus probable que c'est dans le Sud, où ces types représentent la fin d'un développement autochtone dans la civilisation pyrénéenne, qu'il faut chercher le point de départ de ce type, et expliquer les types bretons par ceux du Nord de la France, et pas inversement. Nous avons déjà dit plus haut que la civilisation Seine-Oise-Marne possède aussi du cuivre. Cela aussi cadre bien avec ses relations avec la civilisation pyrénéenne. Ainsi le synchronisme de la civilisation bretonne avec la Seine-Oise Marne, d'un côté, et avec le Sud de la France et la culture de Palmella en Portugal, d'un autre, reste bien établi. A cela correspond, en plus, le synchronisme de la culture pyrénéenne française avec l'espagnole et avec celle de Seine-Oise-Marne.

Cette base chronologique fixe peut s'appliquer aussi aux autres phénomènes plus difficiles à dater. En premier lieu la civilisation des cités lacustres du Jura et de la Savoie, qui appartient à une époque récente, probablement le commencement de l'âge du bronze, d'après

les parallèles données par la Suisse (= groupe de Vinelz). La présence de perles avec deux petites boules décurrentes dans les cités lacustres françaises, ainsi que dans la troisième étape de la civilisation mégalitique pyrénéenne, confirme la situation chronologique de la civilisation de Vinelz. On pourrait se demander si les cités lacustres de la France possèdent aussi les mêmes étapes antérieures ; malgré le manque de trouvailles dans ces étapes en France, la situation géographique des trouvailles palafittiques françaises peut les faire considérer comme des irradiations du foyer de la civilisation suisse.

Les relations de la culture des cités lacustres avec la France expliqueraient aussi la présence de la céramique à reliefs et à incisions déjà dans les périodes anciennes palafittiques, qu'Ischer (1) a essayé d'établir, bien que sa chronologie soit encore discutée (Burgäschi, Gerolfingen en Suisse), céramique qui offre beaucoup de ressemblance avec celle des grottes du Sud de la France et de la péninsule ibérique. Les palafittes allemands n'ont plus cette poterie, ce qui rallie les palafittes suisses aux civilisations occidentales. Les périodes représentées par Gerolfingen et Burgäschi appartiendraient, en ce cas, chronologiquement aux étapes I-II de la civilisation pyrénéenne, ainsi qu'à celle des grottes du Midi de la France. Ainsi s'expliquerait l'apparition de la poterie grossière, à reliefs, dans le groupe de Burgäschi, à l'époque où elle existait aussi en France.

Il faut évidemment admettre qu'il existe des relations entre la culture de l'Est de la France et l'Europe Centrale. Malheureusement on possède encore peu de points de repère. C'est des civilisations du Rhin que partent les influences qui ont porté les marteaux triangulaires perforés en pierre de la culture du silex dans le bassin du Rhône supérieur. De semblables relations avec l'Europe Centrale ou les pays Nordiques révèlent les haches appelées « vielkantig ». On ne peut pas encore déterminer quelles sont les relations de la civilisation de la céramique caliciforme du Sud de la France avec celle du Rhin, à cause du manque de trouvailles dans le bassin du Rhône supérieur et de la Saône. Il reste cependant probable que les vases caliciformes sont parvenus jusqu'au Rhin par la brèche de Belfort (2).

Une autre question difficile à résoudre est celle des relations de la civilisation bretonne avec les Iles Britanniques et l'Europe du Nord : les vases à collet, les haches de combat et peut être aussi quelques formes de sépultures, comme les sépultures à galeries à chambres

1. *Loc. cit.*
2. Voir Bosch-Gimpera, article *Glockenbecherkultur*, dans le *Reallexikon der Vorgeschichte* de M. Ebert.

quadrangulaires et parois verticales, qu'on ne retrouve pas dans le Sud-Ouest de l'Europe, et qui par contre sont fréquentes dans la civilisation mégalithique du Nord (période tardive des sépultures à galeries). On peut d'ailleurs expliquer la relation existant entre les sépultures mégalithiques bretonnes et celles de l'Irlande par une dépendance très prononcée de celles-ci envers les bretonnes. La Bretagne, en effet, forme le pont qui relie le Portugal à l'Irlande, et il est bien possible qu'ainsi quelques types aient pu atteindre un développement ultérieur. L'Angleterre, au contraire, en grande partie et la Belgique constituent des territoires où la civilisation du silex s'est étendue, se croisant avec d'autres phénomènes venus d'ailleurs (1).

La Bretagne est un centre dans lequel les affluences et influences du Sud-Ouest et du Nord-Est se sont croisées ; ce qui explique le caractère particulier de sa civilisation. Il est fort probable qu'à cette époque elle fut un marché important, un territoire de trafic pour le commerce de produits tels que l'ambre et la callaïs, ainsi qu'elle le fut plus tard pour le commerce de l'étain.

Mais ce n'est pas ici que nous pouvons suivre ces relations, qui sûrement, permettront un jour de fixer la chronologie préhistorique de l'Ouest de l'Europe et d'arriver à un système général pour le néo-énéolithique, ralliant les résultats obtenus chez nous à ceux qui, peu à peu, deviennent chaque jour plus acquis pour le Nord et le Centre de l'Europe.

1. Voir I. D. Kendrick, *The axe age* (Londres, Methuen, 1925) et notre compte rendu de ce livre, si important, au *Bulletin* de l'Associacio Catalana d'Antropologia, III, 1925, p. 248 et suiv.

UNE NOUVELLE RACE EUROPÉENNE

LA RACE GALATE

par M. le Dr Jules GUIART

Professeur aux Universités de Lyon et de Cluj
Membre de l'Institut international d'Anthropologie.

La question des races européennes est parmi celles qui ont le plus évolué depuis un siècle.

En 1817, Cuvier n'admettait qu'une seule race, à laquelle il donnait le nom de race blanche ou caucasique (1). C'était encore l'opinion d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire en 1861 (2).

Il nous faut arriver jusqu'en 1870 pour voir Huxley admettre deux races : *la race blonde* ou *xanthochroïde* des pays du nord et la *race brune* ou *mélanochroïde* des pays du sud (3).

Puis, en 1873, voilà que Broca, grâce aux mensurations craniennes montre l'existence dans le centre de l'Europe, d'une troisième race, caractérisée par la largeur de la tête, à laquelle il donne le nom de *race celtique* ; elle s'oppose absolument aux deux autres, qui ont des têtes longues (4).

Ces trois grandes races sont encore celles qui seront admises par Ripley dans le grand ouvrage qui va clôturer le XIXe siècle (5). Ripley caractérise ces races de la façon suivante :

1° La *race teutonique*, grande et dolichocéphale, aux yeux bleus et aux cheveux blonds ou roux ; c'est la race à laquelle Lapouge donne le nom d'*Homo Europæus*, parce qu'on admet généralement qu'elle est d'origine européenne. Elle est répartie dans le nord de l'Europe, autour de la mer Baltique et de la mer du Nord.

1. Cuvier. *Le règne animal distribué d'après son organisation pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée.* Paris, 1817.

2. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. *Classification anthropologique. Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1861, t. I, p. 125.

3. T. Huxley, *Geographical Distribution of Mankind. Journ. Ethnol. Soc., London*, 1870, t. II, p. 404.

4. P. Broca, *La race celtique ancienne et moderne. Rev. d'Anthropologie*, 1873, t. II.

5. William Ripley, *The Races of Europe.* London, 1899.

2° La *race alpine*, petite et brachycéphale, aux yeux et aux cheveux plus ou moins foncés ; c'est la race à laquelle Lapouge donne le nom d'*Homo Alpinus*, en raison de son habitat dans les montagnes du centre de l'Europe. Elle paraît originaire du Sud-Ouest de l'Asie et aurait pénétré en Europe par l'Asie mineure et les Balkans, aussi Sergi lui a-t-il donné le nom d'espèce *eurasiatique*.

3° La *race méditerranéenne*, petite et dolichocéphale, aux yeux foncés et aux cheveux bruns ou noirs ; c'est la race à laquelle Lapouge donna le nom d'*Homo meridionalis* en raison de son habitat dans le sud de l'Europe. Elle occupe tout le bassin méditerranéen et paraît originaire du nord de l'Afrique, probablement de la haute Egypte, aussi Sergi lui donne-t-il le nom d'espèce *eurafricaine*.

Cette classification de Ripley est admise à l'heure actuelle par la plupart des anthropologistes.

En 1900, Deniker (1) a donné une classification beaucoup plus compliquée, qui ne comprend pas moins de six races. Admise sans modification par Pittard (2), cette classification est la suivante :

1° La *race nordique*, qui correspond à la race teutonique de Ripley, mais dont le nom est plus généralement adopté ;

2° La *race orientale*, constituée par de petits brachycéphales blonds et comprenant les populations slaves de la Pologne et du centre de la Russie ;

3° La *race occidentale* ou *cévenole*, qui correspond à la race alpine de Ripley ;

4° La *race adriatique* ou *dinarique*, qui n'est en réalité qu'une grande variété de la précédente ;

5° La *race ibéro-insulaire*, qui correspond à la race méditerranéenne de Ripley, dont le nom est plus généralement admis.

6° La *race atlanto-méditerranéenne*, qui n'est en réalité qu'une grande variété de la précédente.

La classification de Deniker peut donc se ramener à quatre races principales : deux races dolichocéphales et deux races brachycéphales, comprenant chacune une race blonde et une race brune. Il est vrai qu'en poussant la classification de Deniker à l'extrême, on pourrait obtenir huit races, chacune des quatre races fondamentales pouvant avoir sa variété grande et sa variété petite.

1. J. Deniker, *Les races et les peuples de la terre*. Paris, 1900. Une seconde édition vient d'être publiée après la mort de l'auteur, mais la classification est la même.

2. Eugène Pittard, *Les races et l'histoire*. Paris, 1924.

Amené pendant la guerre à l'étude de l'anthropologie par les travaux de Pittard, je lui consacrais depuis un certain temps mes heures de liberté, quand, un jour de décembre 1919, j'eus l'idée de tenter l'expérience suivante, afin de me rendre compte de la répartition des races en France :

Je pris trois cartes anthropologiques de la France :

L'une de Collignon (1), donnant la répartition de l'index céphalométrique ;

L'autre de Topinard (2), donnant la répartition de la couleur des yeux et des cheveux ;

La troisième de Bertillon (3), donnant la répartition de la taille.

J'en reportai les indications, pour chaque département, sur une carte muette de la France, et je réunis par une même teinte tous les départements présentant des indications identiques et habités par conséquent par une même population. Pour plus de simplification, en ce qui concerne l'indice céphalique, j'ai pris la classification de Deniker, mais en supprimant les mésaticéphales, dont la moyenne 80,7 devient ainsi la limite entre les dolichocéphales et les brachycéphales. Puis, en ce qui concerne la taille, la moyenne des Français étant de 1m.646, j'ai considéré comme grands ceux qui mesurent 1 m 65 et au-dessus et comme petits ceux qui mesurent 1 m. 64 et au dessous. Dans ces conditions j'obtins six groupes différents, qui sont indiqués sur la carte par des chiffres et qui sont les suivants (fig. 1) :

1° De grands dolichocéphales blonds correspondant à la *race nordique* de Deniker et occupant seulement deux départements : le Nord et le Pas-de-Calais ;

2° De grands brachycéphales blonds, non encore décrits, groupés dans 28 départements occupant le nord et l'est de la France, mais dont les individus les plus typiques s'observent actuellement en Lorraine, en Franche Comté et en Savoie ; je propose pour cette nouvelle race le nom de *race galate* ;

3° De petits brachycéphales blonds, occupant 15 départements, groupés surtout dans l'ouest et dans le centre et paraissant correspondre à la *race orientale* de Deniker ; mais je croirais plutôt qu'il s'agit d'une variété petite de la race précédente due au mélange de Galates et de Celtes ;

1. D. R. Collignon, *L'indice céphalique des populations françaises. L'Anthropologie*, 1890.

2. P. Topinard, *L'homme dans la nature*. Paris, 1891, p. 86.

3. Jacques Bertillon, *La taille de l'homme en France* ; 25° anniversaire de la *Société de statistique de Paris*, 1885.

4° De grands brachycéphales bruns, occupant seulement 3 départements et paraissant correspondre à la *race adriatique* ou *dinarique* de Deniker ; mais je serais plutôt tenté d'admettre qu'il s'agit d'une variété grande de la race suivante, due à un mélange différent de Galates et de Celtes ;

Fig. 1. — Répartition des races en France ; 1, race nordique : 2 et 3, race galate ; 4 et 5, race celtique ; 6, race méditerranéenne. Les deux races brachycéphales ont été teintes en gris ; le gris clair indique la race galate et le gris foncé la race celtique.

5° De petits brachycéphales bruns, occupant 36 départements groupés dans l'ouest, le centre, le sud-ouest et le sud-est ; cette race française de première importance correspond à la *race occidentale* ou *cévenole* de Deniker, à la *race alpine* de Ripley et à la *race celtique* de Broca ;

6° De petits dolichocéphales bruns occupant 5 départements : trois à l'ouest, la Gironde la Dordogne et la Haute Vienne ; un au midi, les Pyrénées orientales et enfin la Corse ; cette race correspond à la *race ibéro-insulaire* de Deniker ou *race méditerranéenne* de Ripley.

En somme, en réunissant chaque variété à la race à laquelle elle paraît se rapporter, nous nous trouvons en présence de quatre races principales, qui sont en allant du nord au sud :

1° La *race nordique*, la moins importante, puisqu'elle n'occupe que deux départements ;

2° La *race galate*, la plus importante, puisqu'elle occupe 43 départements de l'ouest et du nord-est et qui jusqu'ici avait été confondue avec la précédente ;

3° La *race celtique* presque aussi importante que la précédente, puisqu'elle occupe 39 départements du centre et du sud-ouest ;

4° Enfin la *race méditerranéenne* beaucoup moins importante et qui n'occupe que 5 départements.

Nous allons étudier les deux races brachycéphales, qui représentent à elles seules 92 pour 100 de la nation française et qui d'ailleurs, dès les temps historiques, se partagèrent autrefois la plus grande partie de la Gaule. Ceci nous amène à remettre au jour une question qui a soulevé des discussions passionnées, notamment devant la *Société d'Anthropologie de Paris* et dont le procès paraissait classé : les Gaulois constituent-ils une seule race ou deux races distinctes ?

La plupart des auteurs sont d'accord pour admettre que la Gaule était habitée par deux populations distinctes : les *Celtes*, petits et bruns, qui habitaient le pays situé entre la Seine, la Marne et la Garonne, et de grands blonds, les *Galates*, Kymri, Belges ou Gaulois proprement dits, qui habitaient au nord de la Seine et de la Marne. Les Celtes constituent la race la plus ancienne, qui occupait primitivement tout le pays ; les Galates constituent au contraire la race conquérante. Même en plein pays celte les Celtes ne constituèrent jamais que le fond du peuple, les Galates en constituant l'aristocratie. Les Galates, étant grands et blonds, ont presque toujours été considérés comme des Germains, dont on a fait ainsi la race noble par excellence au détriment des Celtes pour lesquels tant d'auteurs n'eurent que du mépris. Les idées que nous exposons ici posent la question d'une tout autre façon : les Galates et les Celtes appartenaient en réalité à deux races voisines, étant les uns et les autres brachycéphales ; les plus forts dominèrent simplement les plus faibles. Je m'attends naturellement à des critiques, car ce travail diminuera forcément l'importance de

ce qu'on a a appelé « la grande race », c'est à-dire la race nordique.

C'est en 1828 que la question fut posée pour la première fois par Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois* (1). Se basant sur les documents historiques, cet écrivain de grande valeur, qui n'a pas été apprécié à son juste mérite, admettait parmi les Gaulois deux nationalités distinctes : les *Celtes* ou *Gaëls* et les *Belges* ou *Kymri*, correspondant d'ailleurs aux deux grandes divisions de la Gaule, indiquées par César et par Strabon : la Celtique et la Belgique.

Parmi les historiens qui se sont encore occupés de la question, il convient de citer aussi Lemière (2) ; non seulement il a bien mis en évidence la distinction entre les Celtes et les Galates, mais il admet que les Celtes ont la même origine que les Illyriens et les Thraces, tandis que les Galates se rapprocheraient des Scythes. Or il se trouve qu'en étudiant les origines du peuple roumain et sans avoir connaissance des travaux de Lemière, je suis arrivé exactement aux mêmes conclusions (3).

Mais c'est au grand anthropologiste Paul Broca que revient le mérite d'avoir posé la question sur des bases vraiment scientifiques (4). Le premier il donne une carte anthropologique de la France, où il montre nettement l'existence de deux races : la *race celtique*, petite et brune, occupant le sud-ouest du pays et la *race kymrique*, grande et blonde, occupant le nord-est. Malheureusement, ne s'étant occupé que de la taille et de la couleur, il se laisse tromper par les apparences extérieures et rattache à tort sa race kymrique à la race germanique, c'est-à-dire à la race nordique. Plus tard Lagneau (5) se ralliera encore à cette opinion : les Gaulois, qu'il distingue des Celtes, sont aussi pour lui des Germains. Et de nos jours c'est encore l'opinion de Boule (6).

Etant donnée la personnalité de Paul Broca, il n'est pas étonnant en effet que personne n'ait eu l'idée de contrôler ses assertions. L'ayant fait, je ne crois pas nuire sa mémoire, puisque c'est grâce à ses immortels travaux sur la mensuration des crânes qu'il m'a été possible de compléter ses propres recherches et d'apporter ainsi plus de lumière dans la question.

1. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine* ; deux volumes, in-8°, Paris, 1828.

2. Lemière, *Etudes sur les Celtes et les Gaulois*. Saint-Brieuc, 1881, 618 pages.

3. J. Guiart, *Les origines du peuple roumain. Mém. de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*. Lyon, 1926.

4. Paul Broca, *Recherches sur l'Ethnologie de la France. Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1859, t. I, p. 1-56 et *Nouvelles recherches sur l'Anthropologie de la France en général et de la Basse-Bretagne en particulier. Ibid.*, 1866, p. 147-206.

5. Gustave Lagneau, *Anthropologie de la France*, 1879, p. 637 et 690.

6. Marcellin Boule, *Les Hommes fossiles*. Paris, 1923.

La *race galate*, sur laquelle je viens pour la première fois d'attirer l'attention est, sans aucun doute, celle à laquelle ont appartenu ceux de nos ancêtres qu'on a coutume de désigner sous le nom de Gaulois, c'est-à-dire ces hommes à tête ronde, de haute stature, aux longs cheveux blonds ou roux et aux moustaches tombantes, dont Vercingétorix est resté pour nous le type et le héros.

Je laisse de côté la *race celtique*, dont tout le monde admet l'existence. C'est du mélange de ces deux races que naquit la nationalité gauloise, d'où sortira plus tard la France. L'existence et la distribution de ces deux races sont du reste d'accord avec ce que nous ont appris les principaux écrivains de l'antiquité et plus particulièrement Polybe, César, Strabon et surtout Diodore de Sicile.

Je voudrais maintenant montrer que les quatre races, dont nous venons de constater l'existence en France, constituent précisément les quatre grandes races européennes, car il se trouve que notre pays offre ce privilège de résumer en lui, comme en une synthèse vivante, toutes les races qui ont collaboré à notre civilisation

Dans ce but j'ai rassemblé toutes les données anthropologiques que j'ai pu recueillir sur les différentes nations européennes et je les ai superposées, comme je l'avais fait pour la France, afin d'en obtenir une résultante. Toutefois, pour éviter une trop grande complication, je me suis contenté d'établir la résultante de l'index céphalique et de la couleur des cheveux et des yeux, après quoi j'ai inscrit la taille moyenne des différents peuples, afin de pouvoir me rendre compte des variétés. Dans ces conditions voici ce qu'il m'a été donné d'observer (fig. 2) :

1° La *race nordique*, comme on le sait depuis longtemps, occupe la Scandinavie et tout le pourtour de la mer du Nord et de la mer Baltique. Il est possible qu'elle n'ait pas joué un rôle aussi considérable qu'on l'a dit dans la formation de la nation allemande.

2° Plus au sud se trouve la *race galate*, qui occupe la Belgique wallonne, le Grand Duché de Luxembourg, les provinces Rhénanes, le Palatinat, le Grand Duché de Bade, la Suisse alémanique, la Bavière occidentale et le centre de l'Allemagne. Dès qu'on dépasse l'Elbe et surtout l'Oder la taille diminue rapidement et la belle race galate fait place à des populations beaucoup plus petites, qui occupent la Pologne, le sud de la Prusse et la plus grande partie de la Russie (Russes blancs et Grands Russes). Il conviendrait de rechercher s'il s'agit d'une autre race, la *race orientale* de Deniker, ou d'une simple variété de la race galate, par mélange avec des Celtes ou avec des Asiatiques ; je laisse aux slavisants le soin de résoudre cette question.

3° Plus bas encore vient la *race celtique*, qui peuple toutes les régions montagneuses du centre de l'Europe : Suisse, Italie du nord, Tyrol, Haute-Bavière, Saxe, Tchéco-Slovaquie, Autriche, Hongrie, Roumanie, Galicie et Ukraine ; il convient vraisemblablement d'y joindre la plus grande partie des pays balkaniques, surtout à l'Occident, mais l'anthropologie de cette région n'est pas encore suffisamment connue, aussi l'ai-je laissée en blanc sur la carte.

4° Enfin nous trouvons la *race méditerranéenne*, qui peuple la région occidentale des Iles britanniques, l'Italie du sud, l'Espagne et toutes les îles du bassin occidental de la Méditerranée.

C'est cette *race méditerranéenne*, qui est apparue la première. Dès la période de transition entre le Paléolithique et le Néolithique on la rencontre en effet dans le midi de l'Europe. C'est elle du reste qui importa la civilisation néolithique, les constructions mégalithiques et peut-être aussi les premières industries métallurgiques. Elle se répandit le long de la Méditerranée et, arrivée à l'Occident, elle remonta le long des côtes de l'Océan jusqu'en Belgique et en Hollande et peupla également les îles Britanniques.

Quant à la *race nordique*, elle naquit sans doute dans les plaines du centre de la Russie, peut-être même dans la Sibérie occidentale ; mais, au fur et à mesure que les glaces se retirèrent, elle gagna les côtes de la Baltique et finalement la Scandinavie, où elle se multiplia au point qu'on a pu la croire son berceau d'origine. Peut-être la race nordique provient-elle de la race des Kourganes ?

Venue de l'Asie antérieure, la *race celtique* commença sa migration, en Europe, dès la fin de la période glaciaire pour devenir massive vers la fin du Néolithique. Cette migration des petits brachycéphales bruns s'est faite par l'Anatolie, la presqu'île Balkanique et la vallée du Danube (fig. 3) ; elle pénétra comme un coin entre les Méditerranéens et les Nordiques, depuis la mer Noire jusqu'à l'extrême pointe de la Bretagne française. Les Celtes apportaient avec eux une civilisation assez avancée : c'étaient en effet des agriculteurs connaissant la culture des céréales, sachant domestiquer les animaux et se livrant déjà à la fabrication de la poterie. Ils s'affinèrent encore au contact des Méditerranéens, auxquels ils empruntèrent leur gouvernement et leur religion ; ainsi se constitua le grand empire ligure.

Dès la fin du Néolithique, trois des grandes races européennes occupaient donc leur emplacement actuel.

Quant à la race Galate, elle n'appartient pas à la préhistoire, mais à l'histoire : 1.500 ans avant J.-C. elle peuplait encore les steppes du sud de la Russie ; une de ses peuplades, les Bastarnes, occupa le nord

Fig. 2. — Répartition des races en Europe. Les deux races brachycéphale
Celtique ; les chiffres donne

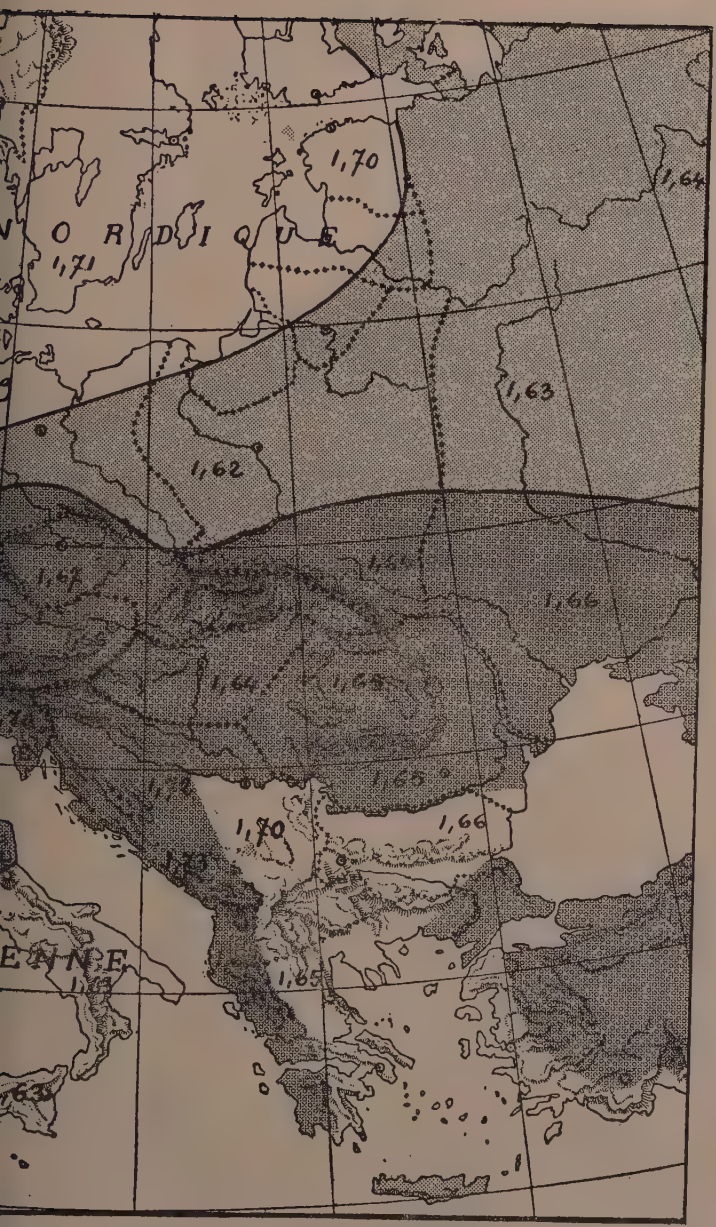

s en gris : le gris clair indique la race Galate et le gris foncé la race
enne des populations.

de la Moldavie ; d'autres Galates remontèrent encore plus au nord en contournant la forêt hercynienne pour venir s'installer sur les rivages de la mer du Nord à l'ouest de l'Elbe. C'est de là qu'ils partirent périodiquement à partir du VIe siècle pour venir peupler la Gaule, déjà occupée par les Celtes (fig. 3). Ils apportaient avec eux la civilisation du fer, tandis que les Celtes n'en étaient encore qu'à l'âge du bronze ; ils purent donc facilement s'imposer en vainqueurs. A la civilisation

Fig. 3. — Carte destinée à faire comprendre la marche des grandes migrations celtes et galates. On a représenté en gris la forêt hercynienne qui, jusqu'à la période historique, s'opposa aux relations faciles entre le midi et le nord de l'Europe ; les grandes migrations durent donc la contourner.

ligure succéda dès lors la civilisation gauloise, qui durera à son tour jusqu'à la conquête romaine. L'Europe actuelle est maintenant constituée et ma tâche se trouve terminée.

Le travail que je viens de présenter n'est pas une œuvre d'improvisation, mais un travail longuement réfléchi ; je serai donc reconnaissant aux anthropologistes qui voudront bien le contrôler, persuadé qu'ils ne pourront qu'en fournir la confirmation.

LE CANCER EST-IL HÉRÉDITAIRE ? [1]

par Mme le Dr Simone LABORDE

Allocution de M. le Dr Apert

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis pour entendre la conférence de Mme le Dr Laborde sur un sujet d'autant plus intéressant qu'il est plus discuté : L'Hérédité du Cancer Je désire ne retarder que le moins possible le début de cette conférence.

Mon rôle de président m'oblige toutefois, avant de donner la parole à Mme Laborde, à ne pas laisser passer sans le signaler un événement important pour notre Société. Après quatorze ans d'existence, c'est la première fois que notre *Société française d'Eugénique* se réunit dans ce local de l'*Ecole d'Anthropologie*, si plein des souvenirs du grand Broca, et d'où la science anthropologique a diffusé dans le monde entier et a pris l'essor que vous savez.

Notre Société n'y entre pas en hôtesse passagère ; elle y entre en vertu d'une union régulière, et qui certes sera féconde, avec l'*Institut international d'Anthropologie* dont elle devient une des sections. Ce mariage d'inclination s'est effectué sans cérémonie, sans faire-part ; il était d'autant plus nécessaire que je présentasse la jeune épouse (jeune puisqu'elle a à peine l'âge légal) à sa nouvelle famille, à ses nouveaux amis

Je ne m'attarderai pas à dire au public éclairé qui m'écoute ce qu'est l'*Eugénique*. Qu'on la définisse tout simplement l'art de faire de beaux enfants, ou qu'on adopte les définitions plus solennelles, plus détaillées, plus précises aussi, de son fondateur, Galton, le petit-fils du grand Darwin, ou encore celle qui figure dans les statuts de notre Société française d'Eugénique, il est certain que l'Eugénique emprunte à

1. Conférence faite le 28 mai 1927 à la section d'eugénique de l'Institut international d'Anthropologie.

l'Anthropologie nombre des notions qu'elle utilise, et que la mise en commun des efforts des deux disciplines est particulièrement désirable. Elle est réalisée du reste déjà en plusieurs pays étrangers.

Sur un plan supérieur, la *Fédération internationale des organisations eugéniques*, à laquelle a adhéré notre Société, va, pour la première fois, tenir sa réunion annuelle en même temps que la session de l'*Institut international d'Anthropologie*, à Amsterdam. Vous voyez donc que la fusion réalisée est, non-seulement à approuver, mais qu'elle était nécessaire ; désormais notre bulletin « Eugénique » disparaît, et les comptes rendus de notre Société paraîtront dans la « Revue anthropologique » qui sera adressée à tous nos membres.

J'ai hâte d'arriver à la conférence d'aujourd'hui.

Un des fondements des études eugéniques, c'est la connaissance de l'hérédité. L'hérédité du cancer méritait une étude spéciale, et nous remercions Mme Laborde d'avoir bien voulu traiter devant vous cette question qu'elle est tout spécialement bien placée pour bien connaître. Vous savez qu'actuellement le traitement du cancer par les radiations est, dans les cas non justiciables de l ablation large et totale au bistouri, le procédé le plus efficace.

Mme Laborde, depuis longtemps, se consacre aux applications du radium au traitement des maladies. J'ai pu, pendant la guerre, juger de l'efficacité du radium aux mains de Mme Laborde, qui était mon collègue, comme médecin de l'hôpital militaire du Grand-Palais.

Il ne s'agissait que rarement alors de cancer, vous le pensez bien, mais bien plus souvent de déformations graves consécutives aux blessures de guerre, de rétractions de tendons, de cicatrices vicieuses, qui immobilisaient les membres, surtout les mains et les doigts de nos soldats, de nos officiers.

Grâce au radium, Mme Laborde obtenait l'assouplissement des cicatrices, rendait le mouvement aux doigts qui semblaient immobilisés pour la vie. Nos jeunes soldats, nos jeunes officiers étaient à la fois si étonnés et si heureux des transformations opérées, qu'ils avaient trouvé pour Mme Laborde un nom qui exprimait bien le sentiment qu'ils éprouvaient : ils l'appelaient « la Fée », et certains résultats étaient en effet féériques.

Depuis ces temps à la fois glorieux et angoissants, Mme Laborde a couru à un nouvel ennemi, le cancer. J'ai hâte comme vous de savoir ce qu'elle va nous en dire, et je lui cède la parole.

Conférence de Mme le Dr Laborde.

La question de l'hérédité du cancer soulève dès qu'on l'aborde une sourde inquiétude.

Cette hérédité, affirmée par les uns, niée par les autres, un peu au hasard des doctrines scientifiques, pose un problème qui, de tous temps, a préoccupé les médecins et le public.

Aussi cette importante question revient-elle périodiquement au premier plan de l'actualité médicale. Nous venons de la voir réapparaître, il y a quelques mois à la tribune de l'Académie de Médecine où elle a été l'objet de nouvelles discussions et les journaux quotidiens eux-mêmes y ont consacré de longs articles.

Pour répondre au désir de votre Président, me voici à mon tour amenée à exposer devant vous un sujet si complexe que cette conférence comportera, nécessairement, de nombreuses imperfections et maintes lacunes. Par avance, je veux m'en excuser.

Avant d'aborder le problème de l'hérédité du cancer, je voudrais rappeler en quelques mots ce qu'il faut entendre sous le nom de « cancer » et ce que l'on sait sur l'origine et la nature de cette maladie, ainsi que sur les causes qui en favorisent l'éclosion.

L'organisme est, vous le savez, composé d'une infinité de petits éléments visibles au microscope que l'on nomme *cellules*. Ces cellules possèdent à l'état normal un pouvoir de division et de multiplication qui s'observe sous différentes conditions. C'est ainsi que le développement du jeune embryon jusqu'à l'âge adulte résulte de la reproduction des éléments cellulaires et par suite des différents tissus, suivant un rythme déterminé. Pour prendre un autre exemple, la cicatrisation d'une plaie s'effectue aussi par suite de la multiplication de certaines cellules et l'on dit, suivant une expression bien connue, que « la plaie bourgeonne ». Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette reproduction des cellules s'arrête à un moment donné, selon la mesure des nécessités et que, à l'état normal, les différents tissus vivent les uns par rapport aux autres dans un état d'équilibre et de corrélation parfaits. Il existe donc un mécanisme qui nous est encore inconnu, mais qui limite la multiplication cellulaire.

Sous l'influence de causes dont un grand nombre nous échappent encore, cet état d'équilibre peut être rompu ; les cellules acquièrent alors la propriété de se multiplier d'une manière indéfinie. C'est précisément ce déréglement de la division cellulaire, cette puissance

de prolitération *indéfinie* qui caractérise la cellule cancéreuse. Les éléments cellulaires, se multipliant sans cesse, envahissent et détruisent les tissus sains voisins, aboutissant ainsi à la tumeur maligne, au cancer constitué.

De cette tumeur primitive peuvent se détacher des cellules qui, à distance, vont coloniser en d'autres points de l'organisme.

Mais, à son début, le cancer n'est pas une maladie générale, c'est une maladie locale qui n'atteint qu'une seule ou un petit groupe de cellules.

Quant au mécanisme intime qui provoque la transformation de la cellule normale en cellule cancéreuse, nous ne possédons encore aucune certitude à ce sujet. De nombreuses hypothèses ont été émises, j'essaierai de vous donner un aperçu des plus importantes.

L'une d'elles est l'hypothèse microbienne ou parasitaire : le cancer résulterait de l'introduction dans l'organisme d'un parasite. C'est la présence de ce parasite contenu dans les cellules elles-mêmes qui déclancherait leur multiplication indéfinie et déréglée Sans doute vous rappelez-vous la découverte de Doyen, qui à l'époque fit tant de bruit, et qui crut avoir trouvé le microbe du cancer, microbe auquel il avait donné le nom de *micrococcus*. Il n'en était rien et il en fut ainsi d'une série de microbes successivement envisagés comme spécifiques de la maladie, mais qui furent reconnus appartenir à des espèces banales.

Plus récemment, vous avez certainement entendu parler de la découverte de deux auteurs anglais, Gye et Barnard, qui pensaient avoir découvert un *virus* capable de provoquer la formation de cancer. Malgré le bruit fait autour de cette prétendue découverte, leurs résultats sont actuellement considérés comme erronés.

Dans une autre hypothèse, le cancer serait dû à un vice de développement survenant au cours de la vie embryonnaire.

Ce qui a donné corps à cette théorie, c'est que certaines tumeurs congénitales comme les grains de beauté par exemple, certaines petites verrues datant de la naissance, se transforment parfois, chez l'adulte ou le vieillard, en cancer. En vérité, cette transformation est extrêmement rare, et elle se produit surtout lorsque ces petites tumeurs, dites bénignes, ont été l'objet d'irritations répétées, par des caustiques par exemple.

Enfin, la connaissance de certaines des conditions qui favorisent ou provoquent l'éclosion du cancer a conduit à penser qu'il s'agissait d'une maladie de la cellule, acquise au cours de la vie.

On sait, en effet, que le cancer succède souvent à des lésions inflammatoires, à des irritations longtemps prolongées. Tels sont les cancers qui se développent aux dépens des tumeurs dites bénignes, dont

je vous parlais tout à l'heure. Tels sont également les cancers qui succèdent à des irritations de toute nature.

C'est ainsi que les *irritations mécaniques*, comme les frottements longtemps répétés, peuvent en effet déterminer une réaction particulière des tissus aboutissant au développement du cancer. J'en donnerai comme exemple la fréquence du cancer du cuir chevelu chez les Mahométans qui se rasent la tête avec des rasoirs mal affutés, le cancer des gencives, aux Indes, chez les peuples qui mâchent le bétel pour se blanchir les dents et aussi le cancer de la peau de l'abdomen observé dans les populations hindoues des Haut-Plateaux du Kachemir, qui ont l'habitude de se chauffer le ventre avec de petits vases en terre cuite contenant des charbons de bois ; c'est ce que les auteurs anglais appellent le « Kangri-cancer ». Dans le même ordre d'idées, on peut citer les cancers de la bouche chez les individus qui abusent du tabac et chez qui le mauvais état des dents provoque souvent l'irritation mécanique de la muqueuse linguale.

On connaît aussi depuis longtemps le rôle que jouent les *irritants chimiques* dans l'apparition du cancer. Il en est ainsi du cancer des ramoneurs provoqué par la suie, déjà signalé en Angleterre, au XVIIIe siècle (1775), par Percival Pott.

L'influence du goudron et de ses dérivés est également démontrée par la transformation maligne fréquente des lésions de la peau présentées par les goudronneurs et par les ouvriers qui manient les différents produits de distillation de la houille, tels que le goudron, la paraffine, si bien que des mesures d'hygiène sévères ont été prises dans certaines usines, principalement en Angleterre et qu'ainsi, certaines formes de cancers sont entrées dans le cadre des maladies dites professionnelles.

Dans un but de recherches et d'étude, cette propriété cancérigène du goudron est largement utilisée pour reproduire le cancer chez l'animal au moyen de badigeonnages répétés.

Les *agents physiques* peuvent aussi être le point de départ de cancers. On insistait beaucoup autrefois sur la fréquence des cancers de la peau chez les marins et les individus exposés au soleil et aux intempéries ; mais beaucoup plus importantes sont les lésions dues au rayon X et chacun sait combien il est fréquent de voir se transformer en tumeurs malignes les irritations de la peau qui siègent si souvent au niveau des mains ou du visage, chez les médecins et tous ceux qui manipulent les rayons X ou le radium.

D'ailleurs, il est possible de reproduire expérimentalement le cancer chez l'animal au moyen d'applications répétées de rayons X ou

de radium. Il n'est donc pas douteux que ces agents capables de guérir le cancer soient aussi capables de le produire.

On peut ainsi produire du cancer chez l'animal, pour ainsi dire à volonté et par des moyens très différents. Il existe donc, à n'en pas douter, tout un ordre de causes externes bien connues susceptibles de provoquer par irritation locale l'éclosion du cancer, et ceci enlève à cette maladie une part de ce voile mystérieux dont on l'enveloppe trop souvent.

Mais sans doute pensez-vous que nous voici bien loin de l'hérédité du cancer dont je dois vous parler ; cependant, pour discuter de cette hérédité, ne fallait-il pas d'abord rappeler la nature et les causes de la maladie elle-même ?

Cependant, il faut bien avouer qu'il existe un grand nombre de cancers dont les causes locales nous échappent totalement. Doit-on en conclure qu'ils sont héréditaires et se transmettent de générations en générations ? Faut-il admettre que l'hérédité joue seulement un rôle de prédisposition vis-à-vis des causes capables de provoquer le cancer ? Ou bien au contraire faut-il n'en pas tenir compte du tout ? Dans le public, et même parmi beaucoup de médecins, le problème semble depuis longtemps résolu et si certains demandent encore : le cancer est-il héréditaire ? d'autres ne craignent pas d'affirmer qu'il l'est indiscutablement.

Les arguments sur lesquels on s'appuie généralement pour démontrer l'hérédité du cancer sont tirés de l'étude des statistiques et de l'existence, dans certaines familles, de cancers observés sur plusieurs générations. Ce sont les familles dites « familles à cancer ».

Les *statistiques* sembleraient de prime abord devoir être un excellent moyen d'étude ; elles n'ont malheureusement jusqu'ici que peu de valeur en ce qui concerne le cancer et cela pour de multiples raisons :

De nombreuses erreurs peuvent se glisser dans l'interprétation des maladies des ascendants, surtout pour les malades traités dans la clientèle courante par des médecins qui n'ont pas auprès d'eux les ressources d'un laboratoire permettant les examens précis susceptibles de confirmer le diagnostic. A son début, le cancer est d'ailleurs assez souvent difficile à reconnaître.

D'autre part, les renseignements donnés par les familles ne sont pas toujours exacts, soit qu'on veuille dissimuler une maladie que certains considèrent comme une tare, soit qu'on n'ait aucune notion précise sur la cause de la mort des parents, celle-ci étant parfois dissimulée par le médecin même. En fait, bien peu d'individus connaissent la cause

exacte de la mort de leurs proches dont la vie les a souvent tenus éloignés. Et je suis persuadée qu'en interrogeant au hasard 100 personnes, il n'en est peut-être pas 20, même parmi les plus instruites, qui pourraient donner un renseignement tout à fait exact sur la mort de leurs 4 grands-parents et de leurs 8 arrière grands-parents.

C'est dire que l'on a peut être attaché une trop grosse importance à l'existence de ces familles où le cancer s'est montré particulièrement fréquent et dont certains exemples sont devenus classiques. Il en est ainsi de la famille de Napoléon 1er, mort d'un cancer de l'estomac, et dont le père, le frère Lucien et deux sœurs, sont morts de cancers de l'estomac. Il en est de même de l'exemple rapporté par Broca, célèbre chirurgien du siècle dernier et fondateur de l'Ecole d'anthropologie, exemple qui porte sur 4 générations : la mère morte d'un cancer du sein a 4 filles mortes toutes les 4 de cancers. Dans la 3e génération comprenant 18 enfants, nés de ces quatre sœurs, 10 sont morts de cancers et dans la 4e, sur 10 enfants, l'un est mort également cancéreux.

Récemment, Pierre Delbet a recueilli un fait du même genre ; il cite une famille où une première génération composée de 8 personnes a fourni 3 morts par cancers. Sur 3 enfants de la deuxième génération, 2 sont morts dans les mêmes conditions.

A l'Académie de Médecine, en ces derniers mois, plusieurs exemples analogues ont été rapportés. Letulle a cité les observations de 36 familles où l'on retrouve des antécédents cancéreux Dans l'une d'elles, une mère morte de cancer a eu 7 enfants dont 4 et un des petits-enfants sont morts de cancers. Hartmann, Auvray ont rapporté des exemples semblables et, fait curieux, certains auteurs ont noté que dans ces cas, le cancer apparaissait sur le même organe. On ne peut donc nier que certaines familles soient particulièrement éprouvées par le cancer ; mais en vérité, elles sont certainement beaucoup moins nombreuses qu'on ne le croit généralement, et cela en toute impartialité, car lorsqu'on lit les ouvrages ou les articles qui concernent cette question, on est frappé de voir que ce sont toujours les mêmes observations qui servent d'exemples.

Mais faut-il s'étonner vraiment de trouver cette maladie dans un grand nombre de familles, si l'on songe qu'en France, plus de 40 000 personnes meurent de cancer par année, soit environ un cas de cancer sur 20 individus D'autre part, si l'on relève les chiffres des décès pour la ville de Paris, à partir de l'âge de 40 ans, on trouve une proportion de un mort par cancer sur 8. Dans cet ordre d'idées, une enquête extrêmement intéressante est celle qui a été pratiquée aux Etats-Unis par une grande compagnie d'assurances, enquête qui

amène à conclure que sur 100 garçons de 10 ans, plus de 8 sont destinés à mourir de cancer et que sur 100 filles ayant atteint l'âge de 10 ans, plus de 11 sont destinées à mourir de cette maladie. Enfin, je citerai encore les chiffres fournis par l'Institut d'anatomo-pathologie de Turin où, en ces 10 dernières années, on a constaté sur 16.600 autopsies, un cancer pour 12 décès. Tout ceci montre à quel point le cancer est une maladie fréquente. Faut-il alors vraiment s'étonner de trouver plusieurs cas de cancers réunis dans des familles assez nombreuses, lorsque la longévité pour la plupart de ses membres se poursuit au delà de 40 ans ?

La majorité des auteurs modernes ne trouvent des antécédents cancéreux que chez 20 % environ de leurs malades, ce qui correspond à la moyenne générale des morts par cancer. Pour Delbet, cette proportion serait de 13 % seulement et nous-même, à l'Institut du Cancer, à Villejuif, nous avons noté que les antécédents de cancers chez nos malades sont relativement rares. Et, fait important, d'autres auteurs, comme Snow ont trouvé 17 à 19 % d'antécédents cancéreux chez les sujets qui n'ont pas de cancer.

On voit donc combien il est difficile de tirer un argument précis de l'étude des statistiques. Devant ces données contradictoires, on a bien l'impression que tout est à refaire, et l'on est amené à se demander s'il ne faut pas voir dans ces familles à cancer ce que le calcul des probabilités, étant donné la grande fréquence de cette maladie, pourrait permettre de prévoir. Le hasard joue, en effet, parfois un rôle si surprenant qu'on ne peut nier *a priori* son intervention.

A ce propos, je vous demanderai la permission de citer le curieux exemple de la famille de l'Empereur d'Autriche François-Joseph, cette famille des Habsbourg, dans laquelle 12 personnes ont successivement péri de mort violente. C'est ainsi que :

Maximilien, Empereur du Mexique, fut fusillé à Queretaro ; Louis II de Bavière est mort noyé dans le lac de Sternberg ; l'Archiduc Rodolphe a péri dans le drame de Meyerling ; Jean de Toscane a fait naufrage en mer ; la Duchesse d'Alençon a été brûlée au Bazar de la Charité ; l'Archiduc Guillaume est mort d'une chute de cheval ; l'Archiduc Ladislas d'un accident de chasse ; Louis de Train (beau-frère de l'Impératrice) s'est suicidé ; l'Archiduchesse Mathilde a été brûlée par accident ; l'Impératrice d'Autriche assassinée à Genève ; l'Archiduc et sa femme ont été tués à Serajevo (ce dernier drame, à cause de ses terribles conséquences, est encore présent à toutes les mémoires). Faudrait-il alors pousser le paradoxe à l'excès et conclure que la mort violente se transmet par hérédité ?

Toutefois, et malgré tous les arguments qui peuvent être fournis dans le but de diminuer la valeur documentaire de ces familles à cancer, on reste impressionné ; la preuve en est que la croyance en l'hérédité du cancer, reposant uniquement jusqu'en ces dernières années sur ces quelques observations, était acceptée autrefois par un grand nombre de médecins, et qu'elle est passée à peu près à l'état de dogme dans l'esprit du public.

On peut également puiser des arguments en faveur de l'hérédité du cancer dans le domaine de la pathologie comparée, et dans l'étude du cancer chez les animaux. De nombreux travaux ont déjà paru et se poursuivent encore dans cette voie, tels ceux de Loeb, de Stark, de Murray, de Lynch ; je ne retiendrai que ceux de Miss Maud Slye (de Chicago) parce qu'ils sont les plus démonstratifs.

Cet auteur a choisi comme matériel d'étude la souris blanche, parce que le cancer est très fréquent dans cette espèce animale, et ses observations ont porté sur plus de 50.000 souris. De ses recherches, elle a conclu que le cancer est héréditaire, que l'hérédité cancéreuse n'est pas une hérédité directe et qu'elle obéit aux lois de Mendel.

Pour vous permettre de mieux comprendre l'importance de ces travaux, il me faut rappeler très brièvement ce que l'on entend par *hérédité mendelienne*. On sait que, en 1855, Mendel étudiant la transmission de caractères, tels que la couleur des fleurs chez certaines plantes, conclut que ceux-ci pouvaient être distingués en caractères *dominants* et en caractères *récessifs*, suivant qu'ils ont une tendance à se perpétuer ou à disparaître. Il en est de même chez les animaux et si, chez la souris, on suit dans les générations successives, des caractères faciles à étudier tels que la pigmentation et l'albinisme, par exemple, on voit que ceux-ci suivent les lois de l'hérédité mendelienne.

Si l'on croise une souris grise avec une souris blanche, la totalité de la première génération *hybride* sera grise. On peut donc dire que la pigmentation est un caractère *dominant* par rapport à l'absence de pigmentation qui est un caractère *récessif*. Le croisement de deux souris de cette première génération produira 3 types de descendants : des gris dominants, des gris hybrides et des blancs récessifs. Et ceci, dans la proportion de 1/4 pour les gris dominants et pour les albinos récessifs et d'une moitié pour les gris hybrides. Le caractère albinisme, bien qu'ayant sauté une génération, n'en est donc pas moins héréditaire (Diagramme I). Le croisement des gris hybrides entre eux fournira toujours ces trois mêmes types et dans les mêmes proportions. D'autre part, les gris dominants croisés entre eux produiront

exclusivement des gris dominants et les albinos récessifs produiront seulement des albinos.

DIAGRAMME I

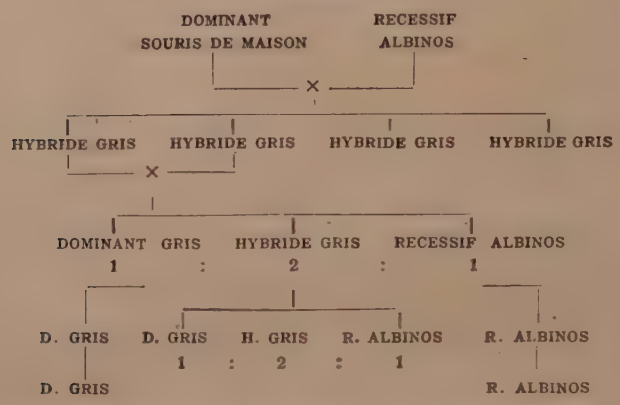

Pour étudier l'hérédité du cancer, Maud Slye a suivi exactement la même méthode de croisement : elle a choisi une femelle issue d'une souche non cancéreuse c'est-à-dire porteuse du caractère *non-cancer*, et un mâle de souche cancéreuse, provenant d'une famille dans laquelle on trouvait 100 % de cancer ; il était donc porteur du caractère *cancer*. La première génération hybride ne montra pas de cancer, ce qui est tout à fait conforme à l'hérédité mendelienne. La tendance absence de cancer se montrait donc comme dominante sur la tendance cancer, celle-ci se présentant alors comme un caractère récessif.

Mais, puisque un parent était cancéreux, ces souris de première génération non cancéreuse sont hybrides et peuvent transmettre aussi bien la tendance cancer que la résistance au cancer. En effet, si deux de ces souris hybrides sont croisées, elles donnent 3 types de descendants : non cancer dominant, non cancer hybride, et cancer récessif, dans des proportions identiques à la tendance pigmentation et non pigmentation indiquées par Mendel (Diagramme II).

Les non cancers dominants croisés entre eux produiront seulement des non cancers dominants et les cancers récessifs produiront uniquement des cancéreux. Les hybrides non cancer de la deuxième génération fourniront de nouveau les trois types : non cancer dominant, non cancer hybride, et cancer récessif. Si un non-cancer dominant est croisé avec un non cancer hybride, la première génération sera non cancéreuse. Mais une moitié sera non cancer dominant et ne donnera

DIAGRAMME II

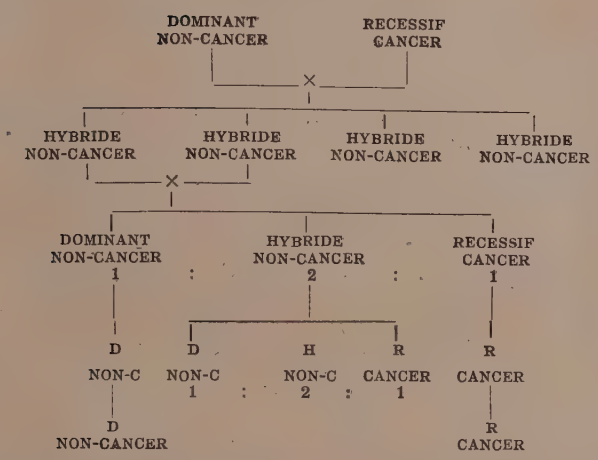

jamais que des non-cancers, alors que l'autre moitié hybride, croisée avec d'autres hybrides, fournira les trois types : non cancer, cancer hybride et cancer récessif (Diagramme III).

DIAGRAMME III

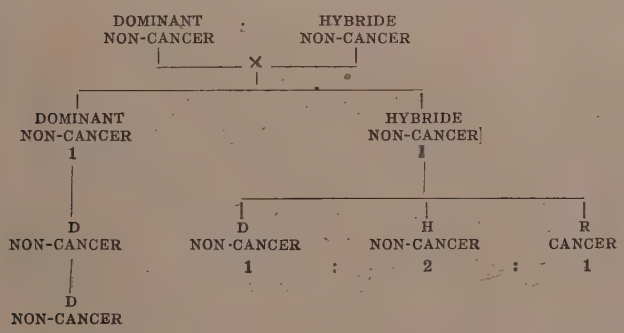

Ainsi, une souris qui ne fait pas de cancer pour son propre compte est néanmoins capable de transmettre l'hérédité cancéreuse, et ceci est d'une grosse importance pour la question qui nous intéresse.

De ses travaux, Maud Slye a tiré une autre conclusion : c'est que non seulement le cancer est héréditaire, mais encore que la localisation de la maladie l'est aussi. Elle a observé que des familles entières de souris ne font que du cancer du sein, alors que d'autres ne présentent que des cancers du poumon ou du foie par exemple.

Tels sont, rapidement résumés, les résultats des recherches de Maud Slye. A supposer que l'on considère ces conclusions comme démontrées, sont-elles applicables à l'espèce humaine? Les lois biologiques générales qui concernent les petits mammifères sont certainement applicables à l'espèce humaine, mais les lois de Mendel y sont assez difficiles à vérifier, car la caractéristique de ces lois est la transmission de caractères définis dans une même lignée. Or, si les croisements entre souris frères et sœurs sont la règle dans les recherches de Maud Slye, ils ne sont jamais réalisés dans notre civilisation et même les mariages entre cousins germains sont assez exceptionnels. Cet argument n'est toutefois pas suffisant pour écarter la possibilité de l'hérédité mendelienne chez les humains, car on connaît certaines maladies familiales, sur lesquelles Apert a particulièrement attiré l'attention, et qui se transmettent de cette façon.

D'ailleurs, si les travaux de Maud Slye sont extrêmement impressionnants, on serait tenté de dire qu'ils ont une rigueur trop mathématique, inconnue en pathologie et en biologie ; d'autre part, ses résultats qui sont admis par un grand nombre de cancérologues sont discutés même en Amérique. Et puis, ils n'ont pas encore été confirmés par des expériences de contrôle ; les travaux analogues poursuivis par A. de Coulon et L Boez, à l'Institut d'Hygiène de Strasbourg, ont apporté des conclusions exactement inverses : la descendance de souris cancéreuses obtenue par croisement de souris issues de mère cancéreuse n'ayant pas présenté un pourcentage de tumeurs spontanées supérieur à celui que l'on rencontre habituellement dans les élevages de souris. Il est juste de dire que ces recherches ont porté sur un nombre de souris bien inférieur à celui qui a fait l'objet des travaux de Maud Slye.

De même, les recherches poursuivies dans le domaine du cancer expérimental n'ont pas non plus confirmé les travaux de Maud Slye. Ainsi que le fait observer Pierre Delbet : « Prenons 100 souris blanches quelconques et badigeonnons leur nuque d'une manière répétée avec du goudron. Si l'on poursuit le badigeonnage assez longtemps, toutes celles, ou à peu près, qui ne succomberont pas en cours d'expérience, auront des cancers de la nuque.

« D'après la doctrine de Maud Slye, nous devons conclure qu'aucune de ces souris n'avait l'appareil de régulation de l'équilibre cellulaire qui empêche le cancer, c'est-à-dire que toutes, même sans l'intervention de l'expérimentateur, auraient eu des cancers. Comme les souris n'ont pas été choisies, comme on peut répéter l'expérience sur autant de lots de 100 souris que l'on voudra, on devra conclure qu'aucune souris n'a l'appareil régulateur.

« Si, suivant un autre procédé utilisé aussi pour provoquer le cancer chez les petits animaux, au lieu de badigeonnage au goudron, on avait fait ingérer aux souris certains parasites susceptibles de provoquer le cancer par irritation de la muqueuse du tube digestif, on aurait obtenu seulement 3 % de cancer et alors il aurait fallu conclure que 97 % des souris n'avaient pas d'antécédents cancéreux. »

L'observation de Pierre Delbet est d'une extrême importance ; toutefois, elle ne suffit pas à démontrer la non-existence d'une prédisposition héréditaire au cancer Ainsi que le fait très justement observer Vignes (1), dans l'exemple choisi, ce n'est pas la prédisposition au cancer qui doit être incriminée, mais une énergie extrême de la cause cancérigène. Si l'on a une cause moins énergique, comme l'ingestion de certains parasites, on a une moindre proportion de cancer, rien ne prouve, dans ces expériences, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas prédisposition du sujet.

La production expérimentale du cancer du goudron a cependant permis de mettre en valeur l'importance du facteur *terrain* dans le cancer provoqué. Roussy a en effet montré qu'il existe une différence assez importante dans l'état de réceptivité des animaux d'une même espèce : une même cause agissant dans des conditions identiques ne provoque pas chez tous les animaux les mêmes effets dans le même temps.

Il en est de même, en pathologie humaine : les radiodermites présentées par les radiologistes ne se sont pas toutes transformées en cancer. Cependant l'exposition à la cause cancérigène était à peu près la même. Tous les travailleurs des produits de distillation de la houille ne font pas du cancer. Il semble donc exister une résistance naturelle, c'est-à-dire une immunité propre à certains individus. Les exemples que je viens de citer le démontrent d'ailleurs.

Que cette immunité soit héréditaire, il n'y a pas lieu de nous en étonner : ne savons-nous pas que, d'une manière générale, l'hérédité joue en pathologie un rôle extrêmement important, puisque c'est d'elle que dépend notre constitution et que c'est elle qui commande en grande partie notre façon de réagir vis-à-vis de toutes les causes de maladie. Et même, vis-à-vis des affections aigues, ainsi que l'a fait remarquer Apert (2), l'hérédité commande certains modes de réaction. Ne sait-on pas que la *race* exerce une très grande influence sur certaines maladies aigues ? Les Nègres, par exemple, succombent extrêmement

1. Vignes, *L'hérédité du cancer*, in *la Presse Médicale*, 24 sept. 1924.
2. Dr Apert, *L'hérédité morbide*, 1 vol. Ernest Flammarion.

facilement à la pneumonie qui, chez les Blancs, est une maladie rarement mortelle. On sait, au contraire, combien la race noire est peu touchée par la malaria, ou par la fièvre jaune qui déciment les Blancs dans les pays où ils y sont exposés. De même, pour prendre un autre exemple, la scarlatine, très grave lorsqu'elle atteint les Anglo-Saxons, est ordinairement moins maligne dans les races latines. Voici donc des maladies, pour n'en citer que quelques-unes, pour lesquelles le taux de mortalité est tout à fait différent suivant les races. Et cette influence de la race, qui n'est autre chose en fait qu'une hérédité de terrain, montre donc bien qu'il existe des résistances inégales à certaines affections.

Vis-à-vis du cancer, on a longtemps opposé la race blanche aux races de couleur et l'on avait pensé que le cancer était beaucoup plus fréquent dans la race blanche que dans les autres. Mais c'était là en quelque sorte un défaut d'information, car les missions envoyées dans les différents pays du monde ont montré que le cancer existait aussi bien aux Indes, dans les Iles du Pacifique, que dans les pays arctiques, au Groëland, par exemple, où les Lapons présentent toutes les formes de cancers rencontrées chez les Européens.

Cependant, ces données générales manquent de précision. Aussi, le Comité d'Hygiène de la Société des Nations a-t-il créé une Commission chargée d'étudier, dans les divers pays, les différents facteurs capables d'influer sur la fréquence du cancer, et en particulier de rechercher les relations susceptibles d'exister entre la race et la répartition du cancer. Ces enquêtes confiées à M. Alfredo Niceforo (de l'Université de Naples) et à M. Pittard (Professeur d'Anthropologie à l'Université de Genève) en ce qui concerne les pays d'Europe, se poursuivent actuellement. Mais c'est là un labeur considérable, les croisements multiples rendant très difficiles la délimitation des différentes races et, des nombreux documents amassés, il n'est pas possible encore de tirer de conclusions précises. Toutefois, il semble, d'après l'enquête de M. Pittard, que, pour la France, le taux de mortalité par cancer aille en diminuant en allant du Nord au Sud.

Tels sont, rapidement exposés, les faits et les arguments qui permettent de discuter la question qui nous occupe et qui, à juste titre, préoccupe tous ceux qui réfléchissent.

Peut-on en dégager une idée définitive ? Est-il possible de donner une réponse catégorique à la question que pose le titre de cette conférence ? Evidemment non, et peut-être en serez-vous déçus. Mais cependant, les faits examinés sans aucun parti pris permettent, semble-t-il, une conclusion qui est la suivante :

Rien ne prouve que le cancer soit une maladie héréditaire et familiale au sens propre de ces termes, c'est-à-dire que ce n'est pas une maladie apportée par l'enfant en naissant, maladie à laquelle il n'échappera pas et qui se développera, quoiqu'il fasse. Ceci ne signifie pas, ainsi que le fait remarquer Roussy (1), et comme je vous l'ai fait observer tout à l'heure, que « les caractères, acquis héréditairement par le terrain sur lequel évolue le cancer, ne jouent pas un rôle, comme d'ailleurs pour toute autre maladie ».

Ce sont là, me semble-t-il, des notions plutôt rassurantes, et je voudrais avant de nous séparer, examiner avec vous s'il est possible d'en tirer un enseignement pratique au point de vue de la prophylaxie du cancer.

Tout d'abord vis-à-vis du mariage. Y a-t-il lieu d'interdire le mariage aux enfants de cancéreux ? Certainement non. D'ailleurs, à supposer même que les lois de Mendel soient applicables à l'hérédité cancéreuse chez l'homme, comment reconnaître parmi les enfants de souche cancéreuse ceux qui sont porteurs du caractère non-cancer et qui fourniront une race pure de non-cancers et ceux qui, porteurs du caractère cancer, non atteints personnellement, sont pourtant susceptibles de transmettre la maladie ? Auxquels des enfants ou des petits-enfants faudra-t-il permettre le mariage, auquels faudra-t-il l'interdire ?

Bien entendu, dans les familles où se rencontre le cancer d'une manière fréquente, il n'est pas souhaitable que s'effectuent des mariages consanguins ; mais c'est là une remarque d'ordre très général, les mariages entre parents, propres à accumuler les tares ancestrales, devant toujours être déconseillés.

D'autre part, connaissant la possibilité d'une hérédité de terrain, peut-on se prémunir vis-à-vis des causes qui facilitent l'apparition de certaines tumeurs malignes ? Il est possible, à n'en pas douter, d'éviter un grand nombre des causes d'irritation qui favorisent les cancers, car, pour reprendre les exemples cités tout à l'heure, rien ne permet d'affirmer que l'ouvrier qui manipule le goudron, ou le médecin qui s'expose aux rayons X, auraient eu des cancers s'ils avaient eu une autre profession. Rien ne permet de dire qu'un individu qui a abusé du tabac et de l'alcool, dont la denture est mal soignée et qui fait un cancer de la langue, serait devenu cancéreux s'il s'était soumis à une meilleure hygiène ?

Et je serais tentée de dire, si je n'avais l'air de vouloir soutenir un

1. Gustave Roussy, *L'état actuel du problème du cancer*, 1 vol. Gauthiers-Villars.

paradoxe, que les enfants des cancéreux mourront peut être moins souvent decancer que les autres. Plus avertis, ils pourront se mettre à l'abri de certaines des irritations qui favorisent le cancer. Mieux instruits peut-être que d'autres d'une question qui les préoccupe, ils n'hésiteront pas à demander un avis autorisé et à venir auprès du chirurgien ou du spécialiste capable de les guérir, dès l'apparition de troubles quelconques ou de lésions suspectes Or, il ne faut pas oublier qu'à son début, le cancer est une maladie locale qui, à ce stade, guérit souvent complètement et définitivement.

Et à la doctrine d'antan qui conduisait à considérer le cancer comme un mal mystérieux, incurable, fatalement héréditaire, on a le droit aujourd'hui d'opposer une doctrine plus optimiste : le cancer n'est pas une maladie beaucoup plus mystérieuse que bien d'autres, il est souvent évitable et il peut guérir lorsqu'il est traité convenablement à son début.

Quant à la grave question de l'hérédité du cancer, vous avez vu ainsi que l'a fait observer Roussy, qu' « elle pouvait être ramenée à un problème beaucoup plus vaste, beaucoup plus général et qui dépasse le domaine des maladies héréditaires proprement dites, pour aborder celui de l'immunité et de la réceptivité naturelles, à l'égard de toutes les maladies. C'est donc un problème qui n'a rien qui soit particulier au cancer ».

Et c'est seulement cette hérédité de terrain, *insuffisante à elle seule pour faire naître le cancer*, qui semble pouvoir être mise en cause.

QUELQUES RACES INDIGÈNES DE L'ASIE CENTRALE (1)

Par Miss Annette M. B. MEAKIN

Le Khanat de la Boukharie, aujourd'hui partie du Turkestan Russe, est situé au nord de l'Afghanistan, entre le désert turkoman et le Turkestan chinois. Khiva et la Boukharie sont peuplées par la même race sédentaire, les Sartes. Ce fut en Boukharie (la Bactriana) qu'Alexandre le Grand épousa la princesse Roxane. Pendant des siècles les deux villes de la Boukharie, Boukhara et Samarkande, furent des entrepôts importants du commerce entre l'Inde et l'Asie centrale. Ce fut à Samarkande qu'Alexandre le Grand, dans un festin, tua son ami Clitus avec une javeline ; plus tard Tamerlan en fit sa capitale et c'est à Samarkande qu'il est enterré. La Boukharie est si près des provinces nord-ouest de l'Inde qu'on pourrait, en avion, faire le trajet de Boukhara à Peshawer en quelques heures, en traversant un coin montagneux de l'Afghanistan. Tout près, au sud-est, se trouve le Pamir, que les géographes ont nommé « le toit du monde », et qui est considéré par plusieurs ethnographes comme étant le berceau des races indo-germaniques.

Après la conquête russe de Tashkent, en 1867, tout les Khanats occupés par le peuple sarte ont passé sous le protectorat russe et forment maintenant le Turkestan russe, duquel Tashkent est devenu la capitale russe. Dans les rues étroites, et couvertes de paillassons, on rencontre à Boukhara une grande variété de types humains : des marchands afghans, en turban bleu ; des Indous de Cashmere, changeurs de monnaies ; des Tsiganes Afghans, vendeurs de paniers ; des Kirgizes à cheval ; des Israëlites ; des Dungans (Mahométans chinois), des Turkomans, avec leurs chapeaux noirs ; des Tatars ; des Russes, et des Russes allemands, etc.

Le nom de Sarte, que l'on donne au peuple sédentaire, est d'origine

1. Résumé de la conférence faite le 9 juin 1927 à la Section d'ethnographie de l'Institut international d'Anthropologie.

inconnue. Quelques savants pensent que les peuples nomades ont donné ce nom au peuple sédentaire comme par dédain : d'autres prétendent qu'il provient d'une des tribus de Gengis Khan M. Nalievkin a trouvé le nom « Sarte Bey » plus d'une fois chez les familles nomades ; il suppose que c'était très probablement le nom de la première tribu des Uzbegs ayant adopté la vie sédentaire. Le peuple sarte est un mélange de la race primitive du Turkestan avec toutes les autres races qui, tour à tour, ont conquis ce pays depuis deux mille ans : Chinois, Arabes, Grecs, Perses, Mongols, etc. On trouve encore quelques familles qui prétendent que leur généalogie remonte jusqu'aux conquérants arabes. Quelques Sartes m'ont même dit, après avoir consulté leurs livres historiques indigènes en ma présence, que les Mongols étaient l'une des tribus dont se composaient les hordes de Gengis Khan, et que le nom Uzbeg, comme appellation collective, appartient aux tribus qui sont restées fidèles aux quatre fils de ce conquérant.

Les conquérants arabes ont laissé derrière eux, dans ce pays, leur religion, l'Islamisme. Les Uzbegs, race mongole, qui étaient les derniers conquérants avant les Russes, ont laissé leur langue, la langue « Turki », aux peuples conquis, et c'est d'eux que sont descendus les gouverneurs indigènes des Khanats. La Boukharie était gouvernée par un émir qui, seul, s'est soumis aux Russes sans résistance ; les autres gouverneurs, et spécialement le Khan de Kokand, ont défendu leur pays avec courage jusqu'au moment où ils furent obligés de s'enfuir ; la plupart d'entre eux furent tués. En reconnaissance de sa soumission, les Russes ont permis à l'Emir de la Boukharie de retenir ses droits princiers ; il régna en Boukharie jusqu'au commencement de la révolution russe, et la ville de Boukhara fut longtemps regardé comme le « Paris » des provinces indigènes, pendant que Tashkent était la capitale russe.

Une partie des Uzbegs a abandonné la vie nomade et est devenue tout à fait sédentaire. Les autres sont restés plus ou moins nomades. Les habitants sédentaires de Khiva, de la Boukharie, et des provinces du Turkestan russe, se divisent eux-mêmes en deux peuples : les Uzbegs et les Tajiks. Ceux qui se nomment Uzbegs sont les familles qui ont conservé le plus distinctement le type physique des Mongols et les mœurs mongoles ; en général, ils ont la peau d'un brun-jaunâtre, les yeux noirs et étroits, mais non relevés à la chinoise. Leur tête est grande par rapport au corps, et arrondie (brachycéphales), leur taille est moyenne, plutôt petite, leur cheveux noirs sont raides et abondants ; leur nez est petit, écrasé pour ainsi dire, leurs narines sont rondes, et les ailes du nez peu développées. Les Russes du Turkestan

m'ont souvent assuré que les Uzbegs avaient beaucoup plus d'énergie et de courage que les Tajiks, qu'ils étaient plus industrieux et physiquement plus solides. Les Tajiks ont conservé plus ou moins le type physique et le sang perses. Leur visage est ovale, la peau blanche, les yeux noirs grands et expressifs ; leur taille est au-dessus de la moyenne ; ils ont le nez droit, parfois légèrement recourbé ; la tête est petite par rapport au corps ; les cheveux sont noirs, soyeux et abondants. Selon notre goût européen, le physique des Tajiks est de beaucoup le plus attrayant. La plupart des habitants de la ville de Boukhara — la capitale de la Boukharie — sont des familles Tajiks. Nous avons trouvé la ville trop peuplée et par conséquent malsaine ; le manque d'eau potable est la cause de maladies affreuses et aussi d'une malaria très répandue, spécialement en automne.

Les Sartes appartiennent à la secte Sunnite de l'Islamisme, qui a accepté, non seulement le Koran. mais aussi les traditions et les quatre Califes. Ainsi ont-ils plus de règles religieuses que les Perses, qui appartiennent à la secte Chiite. En Perse, seuls les Mullahs (les hommes saints) sont obligés de porter le turban. mais parmi les Sartes ce turban est obligatoire lorsque la barbe commence à pousser. Le Sarte porte aussi une calotte brodée de soie sous le turban parce qu'il est obligé de se raser la tête. Il porte aussi une ceinture. On rase aussi la tête des petits enfants, même des petites filles, jusqu'à l'âge de sept ans. C'est seulement dans les familles des Uzbegs qu'on laisse une touffe de cheveux sur la tête de quelques petits enfants pour signifier que le père a fait un vœu quelconque. Les berceaux sartes sont sans oreiller et les petits enfants reposent sur un matelas dur ; quelques Russes ont attribué a cette coutume l'aplatissement du crâne qu'on trouve souvent chez les Sartes. La robe longue à manches larges, le turban et la ceinture des hommes sartes sont une mode très ancienne, qui remonte à bien avant Mahomet.

Un sarte savant m'a assuré que les premiers habitants de Fergana étaient des adorateurs du feu, et qu'ils s'appellaient « Tojeliks » parce que leur roi portait une couronne. Les Sartes ne s'appellent jamais Sartes, mais toujours, ou Tajik, où Uzbeg. L'un deux m'a dit que le mot « sarte » signifie « obèse » et qu'eux-mêmes le considèrent comme un terme de mépris

C'est sous la domination des Uzbegs que la ville de Boukhara, au moyen âge, fut remplie d'hommes vraiment savants, de collèges et d'étudiants. C'est à Samarkande, en 1437, que le célèbre astronome Ulug Beg, après s'être enfermé dans son collège pendant dix ans, a compilé son catalogue des étoiles, qui aura toujours une grande valeur

pour les astronomes (on voit encore les ruines de son observatoire tout près du palais de Tamerlan). Nous avons trouvé les collèges de Boukhara pleins d'étudiants, qui passaient de longues années à apprendre le Koran par cœur et à faire des études qui n'auraient aucune valeur aux temps actuels ; leur ignorance des progrès de la science depuis le moyen âge était profonde.

Quelques mots sur la cuisine sarte : le plat favori est un mélange de morceaux de mouton et de riz, qui ressemble au « pilau » de l'Inde, et porte le même nom. On voit dans les rues des petites cuisines populaires vendant des *kabbos*, morceaux de viande et de gras alternés, enfilés sur de petites baguettes et cuits sur un feu de charbon de bois.

Toute femme sarte porte lorsqu'elle sort un voile noir tissé en crins de cheval ; ainsi son visage est tout à fait caché ; la religion lui défend de se montrer, sauf à son mari, au père de son mari, au frère de son mari. Elles disent qu'elles sont voilées de noir parce que Fatima, la fille de Mohamet, portait un voile noir ; aucun voyageur du sexe masculin n'a jamais vu le visage d'une honnête femme sarte, même Vambéry, avec qui j'ai eu une correspondance à ce sujet. Jusqu'à présent je suis la seule femme qui ait essayé de les étudier et qui ait obtenu de les photographier dans leurs intérieurs. Elles ont une chevelure épaisse, et, pour la laver, elles emploient du lait aigre, qu'elles laissent longtemps sur la tête sans la rincer, malgré son odeur désagréable. Il est défendu aux femmes musulmanes de porter une perruque. Ellès portent des boucles d'oreilles, mais sans que l'oreille soit percée ; elles ne portent jamais d'anneaux dans les narines, bien que les femmes israélites de Boukhara aient l'habitude d'en porter, et j'ai vu ces anneaux dans les boutiques. Les femmes sartes portent beaucoup de bijoux en argent, ornés de turquoises et de corail, beaucoup de colliers en corail et en autres pierres, ainsi que des pendeloques et des amulettes. Leurs longues tresses noires sont allongées par des fils de soie noire et terminées par des bijoux d'argent. Les femmes mariées ont la même calotte brodée que les garçons, mais celle-ci est presque couverte, ainsi que leur front, par une écharpe de soie de couleur vive nouée derrière la tête. A Boukhara les femmes les plus aristocratiques portent par-dessus l'écharpe un voile blanc de fine mousseline, très transparente, tissé à Manchester et apporté de l'Inde. Les femmes sartes rejoignent leurs sourcils avec du noir extrait d'une plante indigène, mais, excepté pour la cérémonie de leur mariage, elles ne se fardent pas ; elles ne se parfument pas non plus, et je n'ai remarqué cette habitude chez aucun peuple musulman. Les femmes grecques de l'antiquité, au contraire, aimaient se mettre toutes sortes de parfums, mais à la prêtresse de Del-

phes, la Pythie, cela était absolument interdit. Les femmes sartes emploient du henné pour teindre leurs ongles, mais elles s'en servent beaucoup moins que les femmes du Maroc, qui teignent souvent leurs cheveux avec ce produit. Comme dans tous les autres pays musulmans, il est permis aux hommes sartes d'avoir quatre femmes légitimes et autant d'autres qu'ils en peuvent entretenir. Dans les maisons des riches, j'ai quelquefois trouvé sept femmes vivant ensemble, heureuses.

Les Russes ont l'habitude de nommer Kirgizes, à tort, tous les peuples nomades du Turkestan, sauf les Kipchaks et les Kara-kalpaks. De toutes les races nomades, celle des Kirgizes est la plus nombreuse, et occupe la vaste étendue comprise entre la ville d'Omsk, en Sibérie, et Tashkent, en Turkestan. Alexandre von Humboldt, qui fit un voyage en Sibérie, jusqu'aux montagnes de l'Altaï, fut convaincu que les Kirgizes étaient un rameau de la race finnoise, comme les Lapons, les Ostïaks, les Samoèdes, etc, et non pas de la race mongole. Mais les ethnographes allemands n'ont pas adopté l'opinion de Humboldt, qui croyait que les Kirgizes étaient un peuple septentrional, et qu'ils étaient les Hyperboréens de l'antiquité, venant d'une région « au delà du vent du nord », peuple qui buvait le lait de jument. Dans le XIIIe chant de l'Iliade, Homère parle des Hyperboréens ; il les appelle : Ἱππημολγῶν γλακτοφάγων, « gens qui traient les juments et en boivent le lait ». Et j'ai pu constater, en visitant des familles Kirgizes dans les steppes au sud de la ville d'Omsk, et d'autres familles près de Tashkent, qu'ils ont conservé leur coutume de manger la viande de cheval et de faire une boisson du lait de jument. Les Kirgizes pratiquent la religion de l'Islam autant que leur vie nomade le leur permet. Les femmes sont tout à fait libres et jamais voilées ; elles font tout le travail ardu de dresser les tentes couvertes de feutre (Yurta) et de les démonter quand la saison les oblige à changer de lieu. Les hommes s'occupent exclusivement du soin de leurs troupeaux et de la chasse ; ils auraient honte d'aider les femmes dans leurs travaux domestiques. Les Russes disent que les Kirgizes de Turkestan sont des Uzbegs qui sont restés nomades, mais je crois plutôt qu'Alexandre de Humboldt avait raison et qu'ils sont de la race finnoise. Leur type physique se rapproche de celui des Finnois. Ils aiment leurs petits chevaux, qui ne sont jamais ferrés ; ils n'emploient pas d'éperons. On peut dire que leurs troupeaux de chameaux, de chevaux, de brebis, représentent toute leur richesse. En Turkestan, le manque de verdure les oblige à passer en été quelques mois dans les montagnes ; en Sibérie, ils restent toute l'année dans les steppes. Avant de changer de lieu ils enterrent leur grain dans des *silos* (1).

1. Mot espagnol.

Les Kirgizes ne possèdent aucune chronique et ne savent rien de leur passé, ils ne savent ni lire ni écrire ; mais les Russes les ont trouvés toujours très honnêtes, et dignes de confiance. Ni les Sartes ni les Kirgizes n'ont de domestiques, les femmes font les gros travaux.

Une autre race nomade, celle des Tekke Turkomans, habite le désert qui sépare la mer Caspienne de la Boukharie, et au milieu duquel est situé l'oasis de Mery. On pourrait dire que les Kirgizes sont une race pastorale, tandis que les Turkomans ont toujours été un peuple essentiellement guerrier et belliqueux. Toute leur vie a été remplie de brigandage et de rapines. Jusqu'à la conquête russe (en 1884) ils n'ont jamais connu de maîtres et même, après, leur fierté était l'une de leurs qualités les plus marquées; le maître russe qui commandait n'était pas obéi, mais celui qui les traitait comme des amis l'était toujours. Les Turkomans, comme les Kirgizes, se divisent en de nombreuses tribus. Eux aussi sont des Mahométans ; ils ont, dans leur villages, des petites mosquées très primitives. Les femmes, comme celles des Kirgizes, ne sont pas voilées ; elles portent de lourds bijoux en argent (les bijoux en argent d'une femme turkomane représentent la fortune de son mari). Les tapis des Turkomans ont joui d'une grande renommée depuis plus d'un siècle, mais depuis l'arrivée des Russes on ne les trouve presque pas. Ils ornent l'intérieur de leurs tentes (kibitkas) avec des tapis et sur les selles de leurs chevaux ils portent des « saddle-bags » ornés de bouts de tapis. Au milieu de chaque tente est une ouverture qui sert de cheminée et qui laisse échapper la fumée, mais les tentes en sont souvent remplies, ce qui cause fréquemment une maladie des yeux, le trachoma.

Les chevaux des Turkomans sont aussi renommés que leurs tapis, mais, comme les tapis, ceux-ci sont aussi devenus très rares.

La taille des Tekke Turkomans est moyenne ; leurs oreilles sont écartées ; leurs yeux noirs et leur nez sont petits ; ils ne portent pas de barbe. Comme les Sartes, ils se rasent la tête, qui est couverte d'un haut chapeau de laine noir. Par leur courage et leur énergie les Turkomans ont longtemps retardé la conquête de l'Asie centrale par les Russes, et, en même temps, ils ont rendu l'exploration de ce territoire très difficile et dangereuse. Les seuls missionnaires chrétiens qui aient visité ce pays furent les Nestoriens, presque deux siècles avant la naissance de Mahomet ; on a trouvé de leurs tombeaux dans la province de Namangan. Dans l'antiquité, le désert turkoman était peuplé par les Parthes, le seul peuple du monde connu que les Romains n'ont pu conquérir.

FOUILLES DU SECOND ABRI DE LA ROQUE

par MM.

D. PEYRONY,
Chargé de mission scientifique
par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
aux Eyzies de Tayac (Dordogne).

J. CAZEDESSUS,
Instituteur
à Lafitte-Vigordane
(Haute-Garonne).

Au cours de l'été 1924, aidés du jeune Ribeill, instituteur à Labarthe-Inard, un passionné de la préhistoire, nous avons entrepris des recherches dans le second abri de La Roque, commune de Montespan (Haute-Garonne) situé à quelques mètres en amont du premier, fouillé par l'un de nous (C.), qui a présenté au Congrès de l'A. F. A S. en 1922 un rapport sur ses travaux.

Ce deuxième abri mesure 6 mètres d'ouverture, 3 de hauteur moyenne et 3 de profondeur. Cette dernière est plus considérable à l'Est où elle atteint 4 mètres ainsi qu'au milieu où s'ouvre une galerie souterraine débouchant sur le plateau.

Les fouilles avaient été amorcées par MM. Cazedessus et Basset quatre ans plus tôt.

Nous y travaillâmes d'abord à trois et à deux ouvriers, puis l'un de nous (C.) continua seul.

Composition du gisement. — Nous ouvrîmes d'abord une tranchée de dehors en dedans perpendiculairement au fond et en son milieu. Sur ce point le sol rocheux, d'éboulis calcaires et d'argile, formait deux terrasses ; l'une abritée de 2 m. 60 de large, l'autre de 2 m. 40, en avant et en contrebas de 0 m 35. Une couche grise assez friable s'étendait sur les deux plateformes. En arrière elle variait entre 0 m. 50 et 0 m. 60 d'épaisseur ; en avant elle s'inclinait en arrivant sur le deuxième échelon et finissait en coin au bord extérieur.

A gauche, le long de la paroi rocheuse, le sol argileux recouvrant le rocher était disposé également en deux gradins beaucoup plus distants que les précédents. Sur l'inférieur reposait un niveau archéolo-

gique argileux surmonté du gris précité. Un large foyer séparait les deux horizons ; un second moins important a été trouvé dans celui de base.

Le tout était recouvert d'un fort dépôt violacé de 1 m. 40 de puissance amené par les eaux sauvages s'engouffrant dans la cheminée souterraine dont il a été question, ou ruisselant du plateau le long de la falaise. L'abri avait été ainsi presque complètement comblé.

En arrière, sous la voûte, nous y avons recueilli des lamelles de silex et les objets n°s 5 et 10, figure 1, qui paraissent avoir été amenés par les eaux ravinant la galerie souterraine, car, en avant, elle ne contenait pas la moindre parcelle de matière siliceuse. Nous y avons trouvé, de plus, de nombreux ossements humains et quelques tessons de poterie dont un orné d'une guirlande en relief.

Industrie.

1° Couche inférieure. — Elle ne se distingnait pas de la nuance des terres de la vallée. Tous les silex qui y furent recueillis sont à patine blanchâtre. Elle était deux fois plus épaisse que l'autre. Elle a été examinée par Cazedessus.

Industrie lithique. — L'outillage est petit, peut-être à cause du manque de matière première dans la région. Il comprend surtout des burins : huit sont droits (fig. 1, n° 3), un est sur angle ; un autre très robuste à angle très aigu et oblique se rapproche du bec de perroquet (fig. 1, n° 2). Le n° 7 est à la fois burin et grattoir, tandis qu'un dernier est double.

Il y a été trouvé six grattoirs dont un genre caréné ; ils sont ordinairement de petites dimensions (fig. 1, n° 6). Les lames sont rares. Quant aux autres silex, ils présentent peu d'intérêt.

Dans ce dépôt, comme d'ailleurs dans l'autre, nous avons rencontré de nombreux galets de roches dures (schistes, quartzites, etc.) brisés intentionnellement dont de nombreux éclats portaient des traces d'utilisation. Il paraît certain que, le silex faisant défaut, les Troglodytes de Montespan utilisaient les matières dures qui pouvaient en tenir lieu. Pareille constation est faite dans toutes les localités où les matières siliceuses font défaut.

Industrie de l'os et du bois de renne. — Les objets en os et en bois de renne sont plutôt rares, mais intéressants. Ce sont : 1° Deux belles sagaies, l'une à base à biseau simple et à pointe aiguë de 7 cm 1/2 (fig. 2, n°s 2 et 2 *a*), l'autre de 21 centimètres, légèrement arquée à base amincie, recueillies dans un trou naturel du rocher où elles

avaient glissé ; 2° des fragments d'autres à base à double biseau (fig. 1, n° 5) ; 3° deux morceaux de harpons : une tête à double rang de barbelures arquées, à pointes très écartées du fût et à rainures longitudinales (fig. 2, n° 3) et une base à renflement tuberculeux (fig. 2, n° 4) avec rainures en long sur la face opposée (fig. 2, n° 4 *a*) 4° enfin, un os long à extrémité taillée en biseau et un fragment de bois de renne portant une rainure profonde de débitage (fig. 2, n° 1).

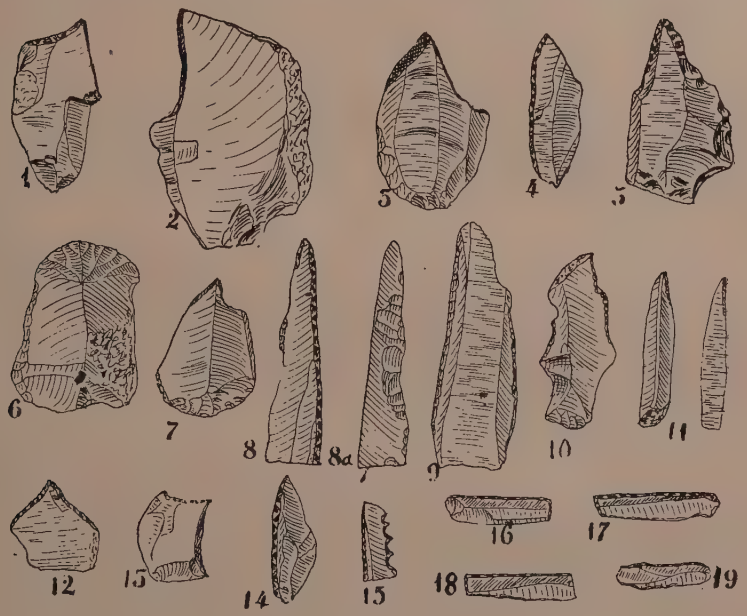

Fig. 1. — Industrie lithique.
Second abri de La Roque (2/3 g. n.).

Pierre gravée. — Dans le trou qui a donné les deux sagaies entières, il a été également retiré une pierre calcaire portant sur une face d'inextricables traits au burin et sur l'autre, un dessin d'animal très altéré.

Restes humains. — Près d'un foyer, presqu'en dehors de l'abri, gisait une portion de mâchoire humaine munie de ses dents.

2° Couche supérieure. — Beaucoup plus étendue que la précédente, elle était bien plus pauvre. Dans sa moitié supérieure, on remarquait des helix dont le nombre augmentait à mesure qu'on arrivait vers le haut. Ils étaient cependant moins abondants que dans le premier abri à industrie azilienne.

Industrie lithique. — Ici également, sauf quelques rares exceptions, les burins sont petits et plus nombreux que les autres pièces. Ils sont aussi variés que ceux du niveau précédent et ne sauraient guère s'en distinguer (fig. 1, nos 1, 4 et 5). Le n° 10 avec sa petite pointe se rapproche du bec de perroquet. Il n'a été rencontré qu'un seul grattoir à peu près circulaire.

Les lames brutes ou finement retouchées ne sont pas rares ; l'une d'elles porte de petits éclatements marginaux (fig. 1, n° 9) et un frag-

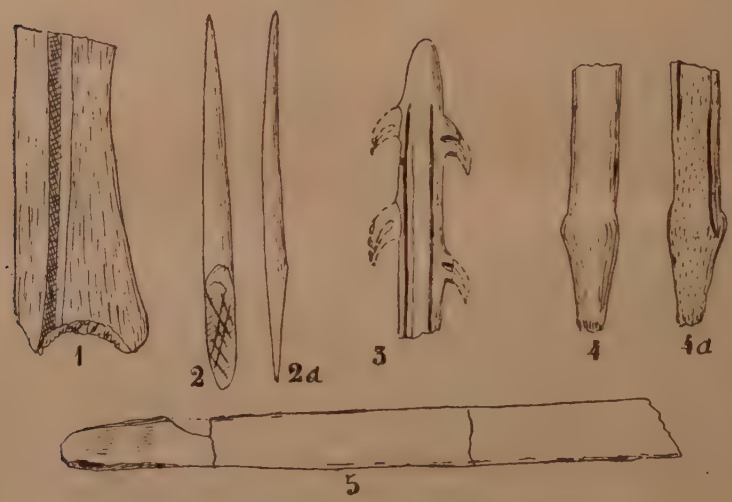

Fig. 2. — Industrie de l'os et du bois de renne.
Second abri de La Roque (2/3 g. n.).

ment a le dos très abattu et le tranchant ébréché (fig. 1, nos 8 et 8 *a*).

Les lamelles sont en majeure partie formées par le « coup de burin », cependant quelques-unes, pointues et à dos, sont de vrais canifs (fig. 1, n° 14) et d'autres, à retouches alternes à la pointe, de minuscules perçoirs (fig. 1, n° 11). Un morceau d'une, à dos, a son tranchant denté comme une scie (fig. 1, n° 15), plusieurs ont le dos simplement abattu (fig. 1, n° 19) ; huit sont tronquées, cinq peut-être accidentellement, mais trois ont la cassure retouchée (fig. 1, nos 16, 17, 18).

De tous petits éclats ont été aménagés soit comme perçoirs, soit comme pointes à graver (fig. 1, nos 12 et 13). Les autres pièces sont de petits nuclei et des éclats utilisés de roches dures.

Il n'a pas été rencontré d'objets en os dans cet horizon.

Faune. — La faune déterminée par MM. les Professeurs Boule et Breuil provient presque toute du niveau inférieur. Il y a peu de renne et de chevreuil, divers ossements de bovidés et d'équidés, assez de cerf élaphe. Le renard ordinaire, le castor et de petits carnassiers y sont représentés. On y trouve aussi du lapin, du rat d'eau, de la taupe, de la chauve-souris, avec quelques débris d'oiseaux.

Observations et conclusions.

Les abris de La Roque sont presque tous exposés au Nord, donc peu habitables en hiver. Ils paraissent avoir servi plutôt de séjour estival de chasse à des tribus voisines, que de demeures habituelles. Notre hypothèse est fortifiée par le peu d'objets façonnés et de déchets (os et silex) rencontrés et qui sont très abondants dans les grands ateliers de la région (Gourdan, Lorthet).

La faune n'est pas très froide. Les quelques débris de renne proviennent de la couche inférieure ; ceux du cerf élaphe, de la supérieure. Les helix annoncent le début d'un climat tempéré et humide.

L'industrie dans son ensemble appartient au Magdalénien. Les microlithes de la couche supérieure (fig. 1, nos 14, 16, 17, 18 et 19) sont identiques à ceux que l'un de nous (P.) a trouvés en surface du niveau supérieur de La Madeleine également avec des helix. Cet horizon appartient au Magdalénien final confinant à l'Azilien.

Quant au harpon, il semble se rapporter au milieu du Magdalénien supérieur, ainsi que les sagaies à base à double biseau, alors que celle à base à biseau simple doit être plus ancienne.

Ce coin-là, tant par le peu d'industrie variée trouvée que par la faune, paraît n'avoir été occupé, durant la période paléolithique, que par des Magdaléniens supérieurs.

CUPULES PALÉOLITHIQUES. DISQUES-MARTEAUX

par M. Alphonse AYMAR

Membre de l'Institut international d'Anthropologie.

Le compte rendu de la session tenue à Liège, au mois de juillet 1921, par l'Institut international d'Anthropologie, relate une communication de M. le professeur Capitan sur la découverte, au gisement moustérien de la Ferrassie, d'une dalle recouvrant une sépulture et portant, à sa face inférieure, une série de cupules, dont plusieurs se montrent 2 par 2 (1). L'éminent maître, voit dans cette représentation, des signes graphiques, et, dès lors, le vestige le plus ancien que nous ayons, jusqu'à ce jour, de l'origine de l'art. Indépendamment du fait nouveau qu'elle signale, la communication présente, pour nous, un intérêt tout particulier. Il y a bien longtemps, en effet, que notre attention avait été appelée sur l'existence de *cupules*, à une époque encore plus reculée.

En 1908, nous découvrions, au Bousquet (commune d'Arpajon, canton d'Aurillac, Cantal) un instrument en silex, d'allure très spéciale, ainsi qu'on le verra plus loin.

Sur la face supérieure, sont percées 4 petites cavités circulaires disposées 2 par 2, comme les étoiles du chariot de la Grande ou de la Petite Ourse, et de la même manière que celles de la dalle précitée ; deux de ces trous sont plus grands que les autres. Tous les quatre nous paraissent montrer, nettement, les caractères d'une perforation intentionnelle.

Nous portâmes l'objet à Toulouse, où nous habitions à cette époque, et fûmes chez M. le professeur Cartailhac pour avoir son avis. Il affirma, après un très rapide examen, il est vrai, que les trous provenaient simplement d'une décomposition de la matière siliceuse. Bien que cet avis ne changeât pas notre opinion, tant elle nous semblait

1. *Revue Anthropologique*, 1921, p. 363.

corroborée par les observations faites au cours d'une étude approfondie de l'objet, nous crûmes devoir laisser la découverte dans l'ombre, en raison de l'importance exceptionnelle des déductions que l'on pouvait en tirer.

Aujourd'hui, les circonstances nous amènent à sortir de cette réserve, d'autant plus volontiers qu'en dehors de la question des cupules, nous avons à décrire un type d'outils, vraiment curieux au point de vue de l'industrie lithique. Le spécimen figuré permettra d'apprécier l'ensemble des caractères morphologiques.

Géologie. — Le Bousquet, lieu de la découverte, se trouve à 4 kilomètres au sud d'Aurillac, presque sur la limite de cette commune et de celle d'Arpajon-sur-Cère. Le village est situé sur la moyenne terrasse (altitude : 620 m.), contemporaine des glaciers des vallées de la Jordanne et de la Cère, et constituée par des alluvions inter-morainiques pleistocènes (1).

Les silex taillés, soit chelléens, soit acheuléens et moustériens, gisent à la surface de la formation morainique, sous la couche de terre végétale, dans une zone tranchant par sa coloration particulière, et forment une ligne de démarcation entre la terre et le dépôt glaciaire, composé de moraines remaniées. Nous n'avons jamais rencontré de silex taillés dans les alluvions recouvertes par la couche morainique.

Les outils acheuléens et moustériens sont beaucoup plus nombreux que les outils chelléens. Quant à ceux des autres périodes du Paléolithique, l'occasion ne nous a jamais été donnée de faire, personnellement, des constatations suffisantes pour en affirmer l'existence.

Morphologie. — L'outil figuré, recueilli au village même du Bousquet, devant notre maison (sect. D, n° 125), à l'occasion de travaux de défoncement, a été obtenu avec un petit bloc de silex d'eau douce, provenant de l'Aquitanien des environs. De larges éclats ont été enlevés sur une face pour dégager le tranchant ; l'autre face est fruste. Les bords ont été arrondis à l'aide de retouches. Le tranchant est plus mince au milieu (8 à 9 mm.) qu'aux extrémités. Le côté opposé présente, sur toute son étendue, un épais talon servant de poignée (épaisseur maxima : 42 mm.).

L'aspect général de l'outil rappelle, surtout, celui du disque acheuléen, beaucoup moins volumineux, toutefois, et dont le pourtour

1. Dr Paul Girod et Alp. Aymar. *Stations moustériennes et campigniennes des environs d'Aurillac* (*Revue de la Haute-Auvergne* et Paris, Baillière, 1903).
Hauteur de la terrasse supérieure : 640 m.
Hauteur de la terrasse inférieure : 600 m.

a une égale épaisseur. Il se distingue du coup de poing chelléen par sa forme plus arrondie, ses dimensions plus petites, ses bords bien plus épais, et la prédominance de la longueur du talon.

On a l'impression, à première vue, d'un outil destiné à écraser, plutôt qu'à couper. Il est propable qu'on l'utilisait pour briser les os et en extraire la moelle. La disposition répond bien à ce but. Poids : 625 grammes. Patine : blond clair.

A la partie gauche supérieure, sur un même plan, se montrent les quatre *cupulettes* déjà signalées. Les trous sont coniques, plus larges

Silex portant des cupules. Le Bousquet (Cantal).

à leur ouverture qu'au fond. Si l'on examine la face non taillée, où la croûte a favorisé la décomposition de la matière, on constate de nombreuses perforations naturelles ; il est aisé de se rendre compte des signes qui les différencient des perforations intentionnelles. Comme pour celles-ci, les bords des trous ne sont pas évasés et retouchés ; ils sont droits et à arête vive. La confusion n'est guère possible. L'état du silex, absolument intact sur la face taillée, suffirait à établir le peu de fondement d'une hypothèse de l'altération de la matière, au seul endroit où existent les cupules.

Notre collection renferme plusieurs instruments de ce genre, mais sans cupules. Je crois de voir en décrire un second, pour bien mettre en évidence les particularités de la forme.

Celui ci, en silex de même origine que le précédent, n'offre aucun

trou d'altération. Nous l'avons trouvé, en 1910, dans le lit d'un petit ruisseau traversant un pré voisin du Bousquet (sect. D, n° 160 du plan cadastral de la commune d'Aurillac). La forme est également arrondie, plutôt ovalaire. Les éclats enlevés sur la face taillée sont, dans l'ensemble, d'une moindre dimension que ceux de l'outil n° 1. La seconde face a été retouchée sur les bords seulement. Le talon est, à peu près, aussi épais (épaisseur maxima : 40 mm.) ; il en est de même du tranchant (épaisseur au milieu : 8 mm.). Poids : 615 grammes. Patine : blond foncé.

Interprétation et Conclusions. — Les deux instruments ne sauraient avoir plus de similitude ; ils dérivent d'une conception identique, et sont parfaitement adaptés au même but. En nous basant sur leur mode d'utilisation le plus rationnel, nous nous croyons autorisé à les désigner sous le nom de « *Disques-marteaux* ».

Ces outils appartiennent au même horizon préhistorique. La terrasse d'où ils proviennent abonde en Chelléo-Moustérien. Il semble que leur morphologie les rattache au Paléolithique inférieur, au Chelléen, ou, tout au moins, au début de l'Acheuléen.

Dans ces conditions, le *graphisme* apparaîtrait, sur la terrasse interglaciaire du Bousquet, à une époque antérieure à celle qu'accuse le gisement de la Ferrassie. D'autre part, il serait indépendant de toute manifestation se rapportant à un rite funéraire.

ETHNOGRAPHIE DES PEUPLES BALKANIQUES

I

LES MŒURS ET LES CROYANCES DU PEUPLE SERBE

par

Mlle Ruza LERINČ,
de Belgrade.

U. de MEDONÇA
Membre de l'Institut international d'Anthropologie et de la Société d'Anthropologie d'Athènes.

Les Serbes. — Leur origine.

Avant d'aborder la description des mœurs et des croyances du peuple serbe, qu'il nous soit permis de retracer brièvement l'histoire de son origine, ainsi que de donner un rapide aperçu de sa façon de vivre dans les temps anciens. Cela nous permettra naturellement de mieux pénétrer dans la vie de ce peuple et de mieux comprendre ses habitudes et ses croyances d'aujourd'hui.

Le peuple serbe forme une branche de la grande famille slave. Avant les invasions barbares, les Slaves habitaient le territoire compris entre le Dniestr, la Vistule et les Carpathes. Le mot « slave » apparaît dans l'histoire à partir du VIe siècle avant Jésus-Christ. La signification de ce mot est inconnue ; il a servi à désigner ce peuple et il a été employé par lui comme nom propre. Cependant, les Romains le désignaient sous le nom de Wendes et les Byzantins employaient le nom de Antes pour désigner les Slaves. Ce dernier nom est en usage même au cours des Ve et VIe siècles.

La vie des Slaves. — Les Slaves mènent une vie pastorale. Ils sont constitués en tribus (pleme). Ils n'ont pas un état organisé. Ils sont démocrates, même jusqu'à l'anarchie, ce qui les empêche de consti-

tuer un Etat. Ils n'y ont recours qu'au moment critique, c'est-à-dire lorsque les circonstances extérieures et la pression exercée par les peuplades voisines les y contraignent.

La base de la société est la famille (porodica). La réunion de plusieurs familles constitue la commune (zadruga). Les membres de la commune travaillent les terres qui leur appartiennent en bloc ; ils en sont les producteurs et les consommateurs. A la tête de la commune se trouve un chef nommé « domacin » ou « staresina » ; c'est lui qui distribue le travail, qui juge les affaires courantes, qui remplit les fonctions de prêtre. Cependant, il n'exerce point une autorité absolue. Pour toutes les affaires sérieuses, il convoque tous les membres mâles de la commune et tranche les questions d'accord avec eux.

La réunion de plusieurs communes s'appelle une confrérie (bratstvo) semblable à celle des Romains. La confrérie habite le village et a, à sa tête, un chef élu par les chefs des communes qui la constituent. Les pouvoirs sont identiques, pour la confrérie, à ceux des chefs des communes. La confrérie a son cimetière. Les membres ont des obligations communes, dont la plus importante est la « vengeance du sang » ; tout membre d'une confrérie est tenu de venger l'affront infligé à un autre membre de sa confrérie par un membre d'une tribu voisine.

Plusieurs confréries forment la tribu (pleme) et le territoire de la tribu s'appelle le « zupa » (comitat). Le chef de la tribu ou « jupan » est élu à son tour par les chefs des confréries. C'est là l'organisation la plus vaste, politiquement et administrativement, des anciens Slaves. Parfois, en temps de guerre, plusieurs plemes s'unissaient pour la défense ou l'attaque ; mais, le danger disparu, chaque tribu rentrait dans son camp.

Religion. — La religion des Slavés est primitive ; elle n'a pas d'ailleurs le temps de se développer car elle est supplantée par le Christianisme que les Slaves acceptent rapidement. Cependant, comme tous les Aryens, les Slaves ont des divinités bienfaisantes ou malfaisantes, des dieux de la lumière et des ténèbres. Ils adorent aussi les forces naturelles Ils ont surtout le culte des ancêtres, ce qui fait que chaque tribu a ses divinités particulières.

Occupations. — Les Slaves cultivent la terre, pratiquent la chasse et la pêche. Dès les temps les plus anciens, ils aiment la musique et la danse.

Les invasions. — Les voisins des Slaves, à l'Ouest, sont les Germains. Au IIIe siècle, ils occupent les pays conquis par les Goths et abandonnés par ces derniers. Les tribus slaves avancent ensuite vers l'est, vers l'ouest et vers le sud-est. On distingue alors les Slaves de l'est, ceux de l'ouest et ceux du sud. Les Slaves de l'ouest sont des

Tchèques, des Slovaques, des Polonais, les Slaves de la Baltique. Les Slaves de l'est sont les Russes, et les Slaves du sud sont les Serbes, les Croates et les Slovènes. Peut-être que les différences existant entre ces divers groupements slaves se manifestaient déjà lorsqu'ils ne constituaient encore qu'une seule et immense tribu. Mais il est évident que, depuis leur séparation, ces différences se sont accrues, par suite du climat et de la nature spéciale du pays que chaque groupement est venu coloniser.

Lorsque les Gépides germains ont quitté l'Erdelj, les Slaves du sud s'y sont établis, environ au ve siècle. En traversant le Danube, ils ont pénétré dans l'Empire byzantin. Les premières incursions étaient simplement faites dans un but de pillage. Elles avaient lieu sous les empereurs Justin et Justinien (tous deux d'origine slave. V. Rambaud). Les Slaves tentent également de s'installer dans la péninsule balkanique (vi^e s.). Au viie siècle, ils arrivent même jusqu'à Thessalonique, au sud, jusqu'à l'Adriatique à l'ouest. Ils habitent également les régions montagneuses des Alpes. Les Slaves s'étendent, mais sans être organisés, et, en 678, ils se soumettent aux Byzantins. Les autochtones s'enfuient à leur approche et se réfugient dans les villes fortifiées, dans les îles.

Les premiers états slaves. — A partir du ixe siècle les « pleme » (tribus) de la péninsule balkanique forment deux groupements importants et distincts : les Serbes et les Croates. Cette fusion de diverses tribus slaves est due aux pressions venant de l'extérieur plutôt qu'à une nécessité d'ordre intérieur. En effet, à l'est, les Bulgares exercent une violente poussée, tandis qu'à l'ouest les Slaves supportent la pression des Francs. C'est pour faire face à ces deux dangers immédiats que les Slaves du sud décident de se grouper et constituent les deux premiers embryons d'Etats slaves : celui des Serbes et celui des Croates.

Le mariage.

Les jeunes gens et les jeunes filles serbes se marient fort jeunes, à 18 ou même à 17 ans. La femme peut être plus âgée que son époux. L'important, pour le village, c'est d'acquérir un ouvrier de plus, et, lorsque la femme est plus âgée, elle est plus robuste et plus prolifique. Cependant, la jeune fille peut se marier même à 16 ans. La plupart des mariages sont endogamiques ; cependant l'exogamie est pratiquée et même favorisée, car elle est en honneur dans ces tribus primitives.

Lorsqu'une église ou un monastère célèbre la fête patronale (sabor)

tous les membres des tribus de la région y participent. Ce sont là des occasions qui s'offrent aux jeunes-gens pour se rencontrer et se connaître. Ordinairement, des danses s'organisent près de l'église (kolo). L'homme prend place auprès de la jeune fille qui lui plaît ; mais il est indispensable d'obtenir le consentement réciproque des parents, ce qui est une formalité facile à remplir, car les parents ne vont jamais à l'encontre de la volonté de leurs enfants. Au cas où, cependant, le jeune homme n'a pas trouvé une fille à sa convenance, c'est son père qui lui choisit une fiancée ; il fait naturellement attention à ce que la fille soit saine, normalement développée et d'un extérieur sympathique. Ordinairement, c'est un ami de la famille qui va demander la main de la jeune fille au nom du père du jeune homme. C'est le « provodadzija » ou intermédiaire. Au prochain « sabor » les parents s'entretiennent longuement de la dot, des détails du mariage. Parfois même, le père du jeune homme achetait la jeune fille. Les parents se renseignent ensuite, discrètement, sur leurs propres situations matérielles, car le peuple est moqueur et le jeune homme qui n'est pas agréé devient la risée du village. Cependant, de pareils cas sont fort rares.

Dans certaines régions, les fiancés n'ont pas l'occasion de se voir avant le mariage. Ce sont leurs parents qui s'occupent de tout. Le père du jeune homme, lorsqu'il va demander la main d'une fille, emmène avec lui quelques parents et amis, et emporte des gâteaux, une cruche de vin ou de « raki », une fleur. Les fiançailles conclues, la jeune fille fait son entrée dans la salle, suivie des matrones et baise la main des invités. On tire des coups de feu en signe d'allégresse et tous les visiteurs donnent à la fiancée une pièce d'or (ducat).

La noce. — Les fêtes nuptiales ont lieu surtout en automne. Elles se célèbrent ordinairement les dimanches ou quelque jour de fête. Les familles des fiancés sont dans la joie. La jeune fille reçoit ses amies d'enfance qui pétrissent le pain, préparent les plats et les gâteaux. Le fiancé reçoit ses amis qui passent la nuit en chantant, en buvant et en tirant des coups de feu.

Ces derniers se rendent ensuite dans la maison de la jeune fille. Ils y sont introduits dans une vaste salle, car chaque maison a sa salle de réceptions ou de fêtes. Chaque invité est tenu de placer sur le gâteau une pièce d'or, dont la fiancée dispose à son gré. Lorsque celle-ci est prête, elle quitte ses appartements accompagnée de ses amies. Son jeune frère, ou à son défaut, un de ses propres parents, non marié (c'est obligatoire), remplit les fonctions de cavalier. C'est lui qui remet la fiancée au frère du jeune homme ou, à son défaut, à l'un des proches parents de ce dernier. La fiancée fait le tour de la salle, bai-

sant la main des vieux, saluant les jeunes, puis elle attend l'arrivée du fiancé. A peine ce dernier descend-il de voiture que la fiancée, s'élançant dans la cour, saisit les rênes de l'attelage ; elle signifie par ce geste au jeune homme que c'est elle qui le guidera désormais.

Le cortège se forme alors pour conduire les fiancés à l'église. Le « kum » (parrain) joue le principal rôle pendant toute la journée. De l'église, le cortège se rend à la maison du fiancé. Les chevaux sont ornés de fleurs ou de broderies nationales. A un moment donné, deux invités à cheval (les vojvodes) devancent le cortège et vont à bride abattue annoncer l'arrivée de la fiancée (nevesta). Les autres invités sont ordinairement dans des voitures.

En arrivant à la maison, la jeune fille s'écrie : « Je désire avoir autant d'enfants qu'il y a de poutres dans la charpente du toit. »

A peine arrivés à la maison, les fiancés sont tenus d'embrasser à trois reprises un jeune garçon qu'on leur présente à cet effet. Puis la fiancée reçoit une mesure de grains de blé, mélangés à des fleurs ; elle agite le blé, puis elle en répand les grains tout autour de la maison et jusque sur le toit, en signe de prospérité. Les fleurs sont distribuées aux jeunes gens qui, de la sorte, espèrent se marier rapidement. La fiancée descend alors de sa voiture et fait son entrée dans la maison du jeune homme, tenant deux pains sous les bras et deux bouteilles de vin dans les mains ; elle baise les mains de ses beaux-parents, puis agite le feu familial et offre des cadeaux.

Les invités sont alors admis dans la maison, ainsi que les parents de la jeune fille. La fête commence. Elle durait quatre ou cinq jours ; aujourd'hui, elle ne dure qu'une seule journée, rarement deux. Les invités sont nombreux ; on en compte parfois jusqu'à 150. La maison et le village prennent un air de fête. Les repas sont plantureux et variés ; les musiciens entonnent les airs nationaux, le « kolo » commence. On cherche ensuite un beau parleur qui rassemble les cadeaux offerts par la fiancée aux beaux-parents, aux parents, etc., les montre aux visiteurs, en fait ressortir la valeur, loue la dextérité des mains de celle qui les a faits. La fiancée reçoit, elle aussi, plusieurs cadeaux ; ordinairement des objets nécessaires au ménage : tasses, assiettes, etc. Le frère de la fiancée, en compagnie de sa mère ou de sa sœur, lui offre, après une semaine ou deux, une quenouille ou un panier contenant un objet en laine tricoté et à peine commencé.

Les parents des jeunes gens deviennent des « amis ». La fiancée donne à ses nouveaux parents des noms tendres, que ces derniers conserveront jusqu'à leur mort. C'est ainsi qu'elle appelle son beau-frère : « braco » (frère) « ou golube » (pigeon), sa belle-sœur : « sejo, seso »

(sœurette), « dukatinko » (petit ducat). Les paysans aussi emploient des surnoms tendres pour les vieillards (dedo, bako ou babo), pour les dames d'un certain âge (tetko). C'est là évidemment un reste des anciens temps où le village n'était qu'une seule famille. Dans les anciens temps, on simulait également la fuite ou le rapt ; mais ce sont là des coutumes complètement tombées en désuétude aujourd'hui.

Le « domazet ».

Lorsqu'un père a seulement des filles, il fait alors venir dans sa maison un de ses gendres, qu'il appelle le « domazet ». Il agit ainsi pour que sa maison ne disparaisse pas après lui. Le gendre, admis au sein de la nouvelle famille, est considéré comme un véritable fils et en assume toutes les charges. Il devient le parent de tous les parents de la famille, et, à la mort de son beau-père, il hérite de tous ses biens. Il administre les propriétés du beau père. Il célèbre la fête patronale du beau-père (slava) comme la sienne propre. Cependant, après la mort du beau-père, il ne fête que sa « slava » seulement. Dans ses rapports de famille néanmoins il est pour son beau-père le gendre et non pas le fils ; parfois même il adopte le nom de famille de son beau-père. Il est également chargé de créer une situation à ses belles-sœurs mineures.

Cependant, cette situation n'est pas du tout enviable. Elle n'est acceptée que par les hommes pauvres, qui veulent ainsi améliorer leur état matériel. Car le « domazet » ne se sent jamais « chez soi ». Il ne peut pas exercer sur sa femme la même autorité que lorsque celle-ci se trouve chez lui. Si le fils adoptif ne remplit pas bien son rôle, le beau-père peut le congédier. Le peuple aussi se moque de lui et lui décoche des quolibets et des surnoms moqueurs. C'est ainsi qu'on l'appelle « prirepko » (celui qui tient la queue).

La naissance.

Les enfants sont, en général, le but du mariage et principalement chez les primitifs. Chaque nouveau ménage, chez les Serbes, désire des enfants et notamment des enfants mâles, car ces derniers peuvent seuls entretenir le feu du foyer. Ils allument les bougies lors de la fête patronale (slava) et célèbrent la messe pour le repos de l'âme des parents morts. Les filles célèbrent la « slava » de leur père tant qu'elles sont célibataires, mais, une fois mariées, elles célèbrent celle de leur mari. La phrase suivante est une malédiction chez les Serbes : « Que tes bougies s'éteignent » ; cela signifie qu'on désire que la femme ou

l'homme auquel on s'adresse soit sans descendance masculine. C'est là, comme on voit, une croyance d'ordre religieux, mais elle a aussi son côté économique. En effet, les enfants mâles aident les parents, ils les remplacent en cas de maladie ou de mort, pendant leur vieillesse. La loi même sanctionne le divorce en cas de stérilité. Les divorces de ce genre sent cependant rares aujourd'hui, mais les parents sans enfants ont recours aux bonnes femmes et aux remèdes empiriques pour avoir une postérité.

La stérilité. — 1° La femme tient une écuelle pleine d'eau tandis que le mari agite des tisons ardents et les y fait tomber. La femme boit de cette eau

2° La femme va au cimetière et mange l'herbe qui pousse sur la tombe d'une femme morte pendant la grossesse ; elle invoque la défunte ; elle prend un peu de terre qu'elle porte constamment à la ceinture. Ces sortes d'opérations magiques contre la stérilité sont nombreuses. Nous n'en décrirons que deux, les plus communes, à titre d'exemple.

Si une femme enceinte marche, par inadvertance, sur le sang d'une bête égorgée, l'enfant portera des taches rouges sur le corps. Si une personne refuse à une femme enceinte la nourriture qu'elle désire, les souris rongeront les effets de cette personne. Cela n'a lieu que fort rarement. C'est seulement par esprit de vengeance, qu'on ne satisfait pas les désirs d'une femme enceinte, car on est sûr que l'enfant naîtra avec la lèvre fendue.

Une femme enceinte ne doit pas voler quelque chose, car l'enfant sera marqué de l'image de l'objet volé ; enfin, elle ne doit pas se moquer d'un paralytique, car son enfant sera frappé de la même infirmité.

Le baptême. — Si l'enfant est bien portant, le baptême a ordinairement lieu 8 à 10 jours après la naissance. Si l'enfant est faible, le baptême a lieu plus tôt, car il n'est pas bon de laisser mourir l'enfant avant de l'avoir tenu sur les fonds baptismaux. La mère porte l'enfant et le remet au parrain (kum), le même que celui des parents. Le parrain est un personnage très important et très respecté ; en cas de décès, il est remplacé par son fils. Au retour de l'église, la mère fait au parrain un cadeau (bas de laine) et ce dernier offre à l'enfant des pièces d'or.

Les invités sont nombreux. Chacun d'eux donne à l'enfant un cadeau, en rapport avec sa position matérielle. Les femmes lui apportent des gâteaux (povojnica).

C'est un malheur pour l'enfant s'il ne reçoit point de cadeaux ; il lui sera impossible de se marier. Pour cela, on procède à sa deuxième naissance. La mère se met au lit et imite l'accouchement. Les amis de

la famille lui souhaitent l'heureuse délivrance, comme si elle venait d'acquérir un autre enfant, puis on lui offre des cadeaux. Cette habitude est commune dans la Sumadija (Serbie centrale).

La mort.

Lorsque la famille voit que le malade va mourir, elle allume des cierges ; lorsqu'il est mort, les cris et les pleurs des parents déchirent l'air et s'entendent à une grande distance.

On procède au bain et à la toilette du défunt. Tous les objets qui le touchent ne sont plus utilisés. L'eau qui se trouve dans la maison est versée, et les chambres ne sont pas balayées tant que le mort n'est pas enterré. Le défunt est ensuite habillé avec du linge neuf et ses habits de fête ; on étend sur son lit un drap blanc et on le recouvre avec un autre drap.

La nouvelle est annoncée par un messager aux parents les plus éloignés. Ces derniers et les voisins accourent. On prépare le cercueil avec des planches. Les femmes se réunissent dans la chambre mortuaire ; elles pleurent et elles chantent des complaintes relevant les qualités du mort. Quelques-unes de ces chansons funéraires, en vers (pesme), ont été recueillies et, par leur beauté, constituent la richesse et la gloire de la poésie populaire serbe. Les femmes chantent :

« Ah ! mon Jean, mon soleil brûlant,
« Tu nous a bien réchauffés,
« Mais tu t'es vite caché sous les nuages !...
« Que fera maintenant ta malheureuse veuve,
« Ta veuve qui est comme un triste coucou ?
« Ah ! que feront tes pauvres orphelins ?
« Qui va nous protéger maintenant ?
« Qui va conduire nos enfants à l'école ?
« Ah ! qui fera le trousseau de nos filles ?... »

On offre aux assistants du raki (eau-de vie de vin) et du café noir. On souhaite : « Que le bon Dieu place au paradis celui qui se présente devant lui. Vie et santé aux autres !... »

Le soir, les voisins s'assemblent dans la chambre mortuaire, soit pour veiller le mort, soit pour tenir compagnie à la famille. On fait aussi attention qu'aucun animal quadrupède ne vienne à passer près du corps du défunt, car alors ce dernier est un « vampire ».

Le lendemain, beaucoup de monde vient encore voir le défunt. Avant de fermer le cercueil, les femmes s'assemblent tout autour ; elles y déposent du raisin, du sucre, etc., puis elles font au mort des recommandations pour leurs propres parents décédés et que le défunt ira

trouver. Par exemple, une femme le prie de dire à son mari mort depuis longtemps qu'elle lui est toujours fidèle et qu'elle ne l'oubliera jamais. Puis les pleurs recommencent. Il y a des femmes qui connaissent des complaintes funèbres ; ce sont des pleureuses, « narikace », de profession, qui chantent des mélodies fort tristes.

Le prêtre (svèstenik) conduit le mort au cimetière. Les parents et amis suivent le corbillard. Au moment de l'enterrement, chacun prend congé du défunt et le cortège rentre à la maison mortuaire. Un banquet y est donné pour le repos de l'âme du défunt. Trois jours après ou le samedi suivant a lieu un autre banquet. Quarante jours après la mort a lieu un troisième festin, précédé d'une visite au cimetière. On se rend d'abord à l'église où le prêtre reçoit du blé bouilli, du « panahija » (1). du raki, un gâteau fait avec de la farine blanche. Le prêtre retient le gâteau, puis il se rend au cimetière où, après la prière d'usage, il distribue le blé bouilli et la « panahija » parmi les assistants. Deux autres festins ont lieu, l'un après six mois, l'autre une année après la mort. Le nom du défunt est porté ensuite sur une liste où figurent également les noms de tous les morts de la famille. A la veille de la fête patronale, les membres de la famille se rendent au cimetière où ils apportent du blé et où ils allument des cierges. Le prêtre donne ensuite lecture des noms portés sur la liste (qui parfois est très ancienne) et prie pour le repos de l'âme des disparus.

Le jour des morts. — La famille, cependant, n'oublie jamais ses morts. Quelques jours de l'année leur sont consacrés (Zadusnice). Les trois principaux jours des morts sont : *a*) la veille de la Sainte-Trinité (été) ; *b*) le samedi qui précède le 2 novembre (Mitrovdan) (automne) (2) ; *c*) avant la Semaine Blanche, c'est-à-dire avant le carême des Pâques. Ces jours-là, le prêtre va au cimetière avec du blé bouilli et des cierges ; il prie pour les morts connus et inconnus. Des cadeaux sont distribués aux pauvres.

La Slava.

Comme nous l'avons dit, les anciens Slaves avaient surtout le culte des ancêtres. Lorsqu'ils sont venus dans les Balkans, les Serbes ont été obligés d'adopter la religion chrétienne, mais il leur était naturellement difficile d'abandonner du jour au lendemain leur ancienne

1. Probablement du grec Παναγία (la Vierge), don en faveur de la Vierge. Plusieurs mots grecs ont été introduits dans la langue slave par les frères Cyrille et Méthode, ces Saloniciens apôtres des Slaves. Le « slavon » ressemble beaucoup à l'écriture grecque. Naturellement, ces mots ont dégénéré avec le temps et leur sens s'est altéré.

2. La Toussaint.

religion. C'est pour cette raison surtout que l'Eglise s'est vue dans l'obligation de faire quelques concessions aux nouveaux convertis. Le culte des ancêtres a été conservé, mais peu à peu les Saints de l'Eglise ont pris la place des anciennes divinités païennes. C'est pour cela que les Serbes fêtent le Saint protecteur de la famille. Cette fête, qui est célébrée une fois par an, s'appelle la « Slava ». Des tribus entières ont pris des saints pour patrons ; les plus importants sont : Saint-Nicolas, Saint-Georges, Saint-Démètre, Saint-Paraskéva, etc. Le nom du saint ne change jamais, il est le même de génération en génération, et tous ceux qui fêtent le même saint se considèrent comme des parents. Le nom du saint de la famille n'est prononcé qu'en cas de nécessité absolue ou pour prêter serment. La « Slava » est une fête très importante que l'on prépare minutieusement. La maison est bien nettoyée, replâtrée, blanchie à la chaux On invite tous les parents, même ceux qui habitent des villages lointains. De bon matin, le chef de famille se rend à l'église et donne au prêtre un gâteau de farine portant en relief divers symboles (1). Le prêtre prononce, en l'agitant, la prière d'usage, puis il l'arrose avec du vin, et le coupe de façon à en conserver la moitié. L'autre moitié est remise au « domacin » (chef de famille), qui apporte aussi à l'église des grains de blé bouillis (le Koljivo) ; ce blé bouilli tient exactement la place des animaux qui étaient offerts en sacrifice aux divinités païennes.

Sur la table, le chef de famille a posé le demi-gâteau de froment dans lequel il a planté un grand cierge fleuri. Les invités arrivent. On leur sert d'abord le blé bouilli, puis de l'alcool (raki). Le « domacin », tête nue, fait les honneurs de la maison ; il est toujours sur pied, il se dépense littéralement pendant cette sainte journée. Au moment du repas, le chef de famille allume l'encens ; il tient dans sa main un verre de vin. Après avoir invoqué la bénédiction divine, il fait boire tous les invités à la ronde. Le verre se vide et se remplit trois fois. Les invités font le signe de la croix ; à la troisième fois, le « domacin » invoque la Sainte Trinité, puis le dîner commence.

Les écoles, en Serbie, ont aussi leur patron : Saint-Sava. Sa slava est célébrée solennellement par toute la population scolaire.

Les vestiges de paganisme parmi les Serbes.

Le monde. — Les Serbes qui se trouvent entre la Una et la Bosnie pensent que le monde repose sur un bœuf énorme. Lorsque ce dernier

1. Quelques-uns de ces gâteaux sont conservés dans les musées, notamment au Musée ethnologique de Zagreb.

agite un de ses poils, toute la terre tremble ; s'il vient à agiter l'oreille, alors ce sera la fin du monde

Pour s'expliquer la formation des plaines et des montagnes, les Serbes-out supposé que la terre repose sur un énorme serpent enroulé sur lui-même. La terre s'est modelée sur le serpent dont elle a pris la forme.

L'âme et la vie supra-terrestre. — 1) Lorsqu'un homme vient à mourir, son âme demeure encore pendant sept jours dans la maison mortuaire. Dans certaines régions on pense que l'âme rôde dans la maison tant qu'on n'a pas lavé le linge du défunt.

2) L'âme peut se transformer en un animal quelconque, sauf en un mouton ou un pigeon, car ce sont des animaux sacrés.

3) Lorsque les parents meurent, les enfants doivent les pleurer longtemps et raser leur tête. Mais lorsque les enfants meurent, les parents ne doivent pas les pleurer, car ils peuvent noyer dans leurs larmes les âmes des défunts.

4) Lorsque les enfants meurent en bas âge, il est plus facile pour les parents d'entrer au Paradis, car les âmes innocentes des enfants prieront le bon Dieu pour eux.

5) Si quelqu'un vient à mourir avant 14 ans, tous les péchés lui sont pardonnés par le maître du monde, car tout péché commis avant sa mort est considéré comme un enfantillage.

6) Les parents ne peuvent goûter aux premiers fruits, si leurs enfants sont morts ; les prémices doivent être distribuées aux enfants pauvres. Autrement, les défunts resteront sans manger; ils pleureront et ils auront tellement faim qu'ils rongeront leurs doigts.

L'âme des enfants non baptisés. — Le peuple prend grandement soin de baptiser immédiatement les nouveau-nés, surtout si ces derniers sont faibles ou maladifs. Il faut les faire de suite admettre au sein de la grande famille chrétienne, car alors le bon Dieu leur sera favorable, c'est à-dire qu' « Il leur permettra de vivre, s'Il le veut ». Si un enfant meurt non baptisé, son âme ne va pas en Paradis, elle reste sur la terre et elle prend la forme d'un enfant ou d'un oiseau. Personne ne la voit ; cependant, elle rôde autour des maisons, les nuits d'orage, alors que le vent gronde. L'âme en peine est dangereuse aux petits enfants, car elle fait tarir les seins des mères, ceux des vaches et des brebis. C'est pour cette raison que les nouveau-nés sont protégés par la lumière d'une bougie ou d'une lampe, pendant les nuits où rôdent les âmes des enfants non baptisés, c'est-à-dire du 1er au 8 janvier (vieux style).

Les vampires (Vukodlak). — Il y a des hommes qui naissent

« sous une mauvaise étoile ». Ils sont méchants pendant leur existence terrestre. S'ils ne prient point Dieu, ils deviennent des vampires après leur mort. Les usuriers aussi deviennent des vampires pour toute la durée de leur existence supra-terrestre.

Le « vukodlak » n'a pas d'os. Dans l'imagination populaire, il ressemble à un ballon plein d'un liquide sanguin. Des hommes bons peuvent aussi devenir des vampires si un chat, un chien ou une souris saute sur eux.

Au crépuscule, le « vukodlak » quitte son tombeau, enveloppé dans un drap blanc. Il s'en va dans le village où il a vécu, il malmène les siens et les autres en suçant leur sang. Il fait du mal aux hommes, aux femmes, aux enfants. Le matin, il retourne à son tombeau, pour n'être pas surpris par les vivants, car ces derniers peuvent le tuer. Pour cela, il faut armer le fusil d'une cartouche sacrée ; ordinairement, on ajoute au plomb quelques grains de blé, un peu d'encens et un bout de cierge qui a brûlé dans une église. Lorsqu'on fait feu sur lui, le « vukodlak » hurle et s'enfuit comme le vent.

Le « vukodlak » devient beaucoup plus malfaisant quelques jours avant la Noël. C'est alors qu'il faut mieux se protéger contre lui. Quelques jeunes gens du village prennent une massue garnie de clous et une peau noire. Ils trouent la peau puis ils se rendent au cimetière, un vendredi, de préférence le vendredi saint. On ouvre le tombeau du vampire, on frappe le cadavre avec la massue, on y laisse la peau noire. Puis on referme le tombeau avec un gros bloc de marbre.

Ceux qui sont nés le samedi peuvent voir le vampire ; ils peuvent aussi le tuer. Le samedi, le « vukodlak » ne quitte point son tombeau.

Les Serbes, comme tous les Aryens, pensaient que les âmes des méchants pouvaient pénétrer dans les corps des animaux. Donc, le « vukodlak » n'est autre que l'âme d'un damné introduite dans le corps d'un animal, de préférence un loup (Vuk = loup).

Les sorcières. — Les vieilles femmes méchantes peuvent devenir des sorcières. Elles acquièrent alors la science qui leur permet de préparer des pommades pour guérir des malades ou pour faire du mal. Les sorcières voyagent sur le manche d'un balai ; elles tiennent des réunions ordinairement sur les hauteurs.

La sorcière aime se transformer en papillon. C'est pour cette raison que si, dans une maison, on voit voler le soir un papillon étrange, on lui brûle immédiatement les ailes et on lui dit : « Reviens demain, nous te donnerons du sel ». Si, par hasard, le lendemain, une vieille femme se présente pour demander du sel ou quelque autre chose, alors il n'y a plus de doute : c'est la sorcière de la veille.

Seuls, les hommes ou femmes mariés peuvent devenir des sorciers ou des sorcières. Les sorcières entrent le soir dans les maisons ; elles se posent sur la poitrine des dormeurs, de sorte que ceux-ci ont des songes fantastiques. Une sorcière prise perd ses pouvoirs surnaturels. Celui qui l'a attrapée devient « vetrovit »,c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de se rendre où bon lui semble à la vitesse du vent (croyance surtout répandue en Bosnie).

Les fées (Vile). — Les fées sont des jeunes filles d'une rare beauté, qui vivent dans les forêts. Parfois, lorsque la lune brille au ciel étoilé, elles dansent dans les clairières. Elles sont favorables aux mortels.

Les remèdes empiriques. — Contre l'inflammation des glandes parotides, les villageois serbes opèrent de la façon suivante :

Ils préparent un liquide avec de l'indigo et du crachat, puis ils font un cercle sur le cou du malade avec cette couleur bleue. Ensuite, avec les trois doigts dont ils se servent pour faire le signe de la croix, ils touchent successivement l'endroit malade et le récipient contenant le liquide. Puis ils disent : « Cette maladie qui commence à faire du mal est née sans père et sans mère, elle doit disparaître sans nom. » On répète cette phrase à deux reprises. Puis dans le cercle on inscrit une croix en disant : « Cette maladie avait neuf frères. Des neuf, il n'en reste que huit ; des huit, sept ; des sept, six ; des six, cinq ; des cinq, quatre ; des quatre, trois ; des trois, deux ; des deux, un ; de l'un, rien ! Que la maladie s'en aille car là n'est point sa place ... » On applique ensuite sur la partie malade une sorte d'emplâtre préparé avec du savon dilué dans le raki (alcool). Le remède, fort souvent, produit l'effet désiré, mais le peuple estime que le malade n'est guéri que par les phrases magiques qui ont été prononcées.

L'étoile de Salomon. — Contre les maux de tête, la fièvre et la rage, les paysans serbes emploient l'étoile de Salomon On dessine cette étoile sur une pomme contre la fièvre, et sur un petit gâteau de farine contre la rage.

Le mauvais œil. — Si un enfant pleure sans motif ou si un homme est pris d'un violent mal de tête, les paysans serbes affirment qu'ils sont sous l'emprise du mauvais œil. Il y a des hommes qui ont le pouvoir de faire du mal avec le regard : ce sont ordinairement ceux qui ont de fortes arcades sourcillières. Il est donc impossible d'exprimer son admiration pour un enfant sans voir aussitôt la maman cracher par terre, puis murmurer : « sans mauvais œil ».

Il y a cependant des matrones qui peuvent conjurer le mauvais œil, on les appelle en Serbie des « bajalica ». Elles opèrent ordinairement de la façon suivante : elles prennent une écuelle pleine d'eau dans

laquelle elles laissent tomber quelques tisons ardents. Puis elles disent : « Fuis, Mal, dans l'eau et le feu, dans les hauteurs très hautes, dans les profondeurs profondes, où le chanteur et le coq ne chantent pas, où aucun être vivant ne vit. »

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ces invocations magiques produisaient presque toujours un effet heureux. Le paysan serbe se résigne difficilement à appeler le médecin. Peut-être n'a-t-il pas trop de confiance dans l'art de ce dernier. Mais surtout le paysan serbe n'a pas de quoi payer les honoraires du docteur, souvent en disproportion avec ses ressources. De plus, il faut tenir compte de l'influence décisive exercée dans des cas pareils par le pouvoir suggestif des guérisseurs empiriques.

Contre la sécheresse. — Lorsque l'été était trop sec, les jeunes filles de 14 à 16 ans procédaient à une invocation mystique du Dieu de la pluie païen, connu en Serbie sous le nom de « dodo-le ». Un groupe de jeunes filles parcourait la campagne, entrant dans les maisons où l'on chantait alors une invocation à la divinité païenne. L'une des jeunes filles chantait tandis que les autres reprenaient en chœur, à la fin de chaque strophe, un refrain qui contenait toujours les mots : « O ! dodo dodo-le ». Cette coutume, fort rare de nos jours, n'est encore en usage que dans certains districts isolés.

Nous avons traité ici la question des habitudes du peuple serbe d'une façon fort générale, et nous n'en avons signalé que les plus importantes, afin de permettre au lecteur et au sociologue étrangers de s'en faire une idée d'ensemble. Plusieurs de ces habitudes sont tombées en désuétude, d'autres varient d'un district à l'autre Plusieurs enfin sont communes à d'autres peuples des Balkans. Nous croyons cependant que, dans l'ensemble, notre étude présente un certain intérêt pour ceux qui, passionnés des études ethnographiques, daignent accorder une indulgente attention à notre modeste contribution à la connaissance de ces peuples.

Bibliographie

Dr Tihomir Djordjevitch : Notre vie nationale. — Revue *Karadjitch*.
M. Dj. Militchevitch : Vie des paysans serbes.

NÉCROLOGIE

MAX LOHEST

La Revue Anthropologique se doit de saluer une dernière fois le savant géologue belge, dont le nom reste intimement associé à la connaissance d'*Homo neanderthalensis* et dont le souvenir est indissolublement attaché à celui de la réunion à Liège, en 1921, de l'Institut International d'Anthropologie.

Ingénieur honoraire des mines et professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Liège, Lohest était de cette génération où les hommes, au sens élevé du mot, ne croyaient pas pouvoir se cantonner dans une étroite spécialisation. Passionnément épris de vérité scientifique comme d'idéale beauté artistique, Lohest se préoccupa, dès sa jeunesse, de tous les éternels problèmes qui se posèrent à l'humanité.

C'est lors des fouilles qu'il exécutait avec Marcel De Puydt, à frais communs, dans la petite grotte de « la betche aux rotches » à Spy, qu'il découvrit avec son collaborateur et ami les célèbres squelettes humains que ses connaissances géologiques allaient lui permettre de dater avec certitude et qui, avec la collaboration de son ami de toujours, Julien Fraipont, allaient le mettre à même d'établir les caractères d'un type humain aussi discuté que mal connu à cette époque.

C'est Lohest qui établit scientifiquement, et contrairement à l'opinion alors généralement admise d'Edouard Dupont, la théorie du creusement et du remplissage des cavernes. C'est lui encore qui démontra combien il était vain de songer à dater un limon quaternaire autrement que par les fossiles qu'il renferme : ossements ou silex taillés. C'est Lohest que mon père trouva, avant que moi-même j'aie besoin de lui comme allié naturel dans la lutte pour la création de l'enseignement officiel de l'anthropologie et de la préhistoire. C'est Lohest qui, pendant les affres de l'occupation allemande et en dépit des entraves de l'ennemi, fut à mes côtés pour fonder à Liège cette Ecole d'Anthropologie, filiale de celle de Broca, dont l'existence eut ce résultat certain de faire établir à l'Université de Liège, par le Gouvernement, des cours d'Anthropologie et de Préhistoire.

C'est encore et toujours Lohest qui présida et l'Association Liégeoise pour l'étude et l'enseignement des sciences anthropologiques et l'office belge de l'Institut International d'Anthropologie. C'est lui qui vous adressa ses compliments de bienvenue à la réunion de Liège.

Il était correspondant de l'Ecole et de la Société d'Anthropologie de Paris et c'est à ses amis anthropologistes qu'il dut la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il était aussi correspondant de l'Institut de Paléontologie humaine du Prince de Monaco, à Paris, membre de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, de l'Institut Archéologique Liégeois et de la plupart des congrès internationaux d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique.

Lohest était donc doublement des nôtres. Il l'était parce qu'épris comme nous du passionnant problème de l'origine et de l'évolution de l'homme et toujours à nos côtés pour défendre et promouvoir une science qui nous est chère. Il était des nôtres aussi, parce que nous, qui l'avons connu et aimé, nous avons compris toute sa grandeur, toute l'immense valeur d'une intelligence toujours au service de la vérité, et aussi tout le charme de l'amitié d'un savant et d'un artiste dont les qualités morales ne le cédaient en rien aux autres.

J'ai dit ailleurs que nulle perte ne pouvait être aujourd'hui plus sensible à la science belge que celle de Lohest. J'ai vécu trop longtemps sa vie pour ne pas le connaître plus et mieux que quiconque et je sens peut-être plus que d'autres l'immense vide qu'il a laissé. Mais je suis convaincu que, pour tous ceux qui l'ont un peu intimement connu, et il en est beaucoup parmi nos amis de l'Ecole d'Anthropologie et de l'Institut International, je suis convaincu que, pour tous ceux là, le souvenir que j'ai tenu à lui adresser ici, en leur nom comme au mien, sera plus qu'un banal adieu. Nous communions tous dans la triste pensée que la science a perdu un grand homme et qu'un très grand ami nous a quitté.

CHARLES FRAIPONT.

ACHILLE MILLIEN

Achille Millien, 1838-1927, qui vient de mourir à Beaumont-la-Ferrière, coquet village de la Nièvre, fut un grand folkloriste. Celui que l'on a surnommé le Brizeux du Morvan débuta par des poèmes qui méritèrent les louanges de Sainte-Beuve.

Attiré par la poésie populaire, il commença par des traductions en vers de chants populaires de divers pays. Les *Chants populaires de la*

Grèce, de la Serbie et du Monténégro (IV-IV-180-IV pp.) parurent chez Lemerre en 1891 ; les *Chants oraux du peuple russe* (XXIV-256 pp.) chez Champion en 1894 ; les *Ballades et Chansons populaires Tchèques et Bulgares* (IV-IV-180-IV pp.), chez Lemerre en 1894. Ces adaptations, tantôt pleines de simplicité et de fraîcheur, tantôt pleines de force, témoignent assez que l'auteur avait le vif sentiment du génie populaire et qu'il était vraiment doué pour le comprendre et le goûter. Aussi bien, au verso du titre du premier de ces trois recueils il annonce déjà, pour paraître prochainement : *Littérature populaire et traditions du Nivernais. — Contes, Légendes, Chansons, Prières, Incantations, Proverbes, Sobriquets, Devinettes, Coutumes, Superstitions, Croyances Médicales*, etc. recueillis et annotés par Archille Millien. 8 vol. gd. in 8° ill. de dessins (les airs de tous les chants ont été notés par J. G. Perravaire). Cette annonce est d'ailleurs reproduite sur le verso du faux titre des *Ballades et Chansons populaires Tchèques et Bulgares* en 1894.

Ce vaste projet a été entièrement réalisé, du moins quant au travail de récolte et quant à la rédaction. Les manuscrits existent et seront, m'a-t-on dit, publiés. A l'heure présente, nous n'avons encore que trois volumes de chansons, d'ailleurs admirables. Le titre général fournit une précieuse indication sur l'ampleur de l'œuvre. Le voici :

Littérature orale et traditions du Nivernais (Morvan, Bazois, Amognes, Puisaye, Vaux d'Yonne, de Loire et d'Allier. etc.) Chants et Chansons recueillis et classés par Achille Millien avec les airs notés par J.G. Perravaire. Paris, Leroux, 1906-1910, 3 vol. gd. in 8° de XVI-328 ; VIII-336 et VIII-240 pp.

Le Tome I, *Complaintes et Chants historiques*, se divise ainsi : I. Complaintes : *a*) sujets religieux, miracles, merveilleux ; *b*) légendes tragiques et dramatiques ; *c*) histoires criminelles. — II. Chansons historiques.

Le Tome II, *Chansons anecdotiques*, comporte les chapitres suivants : I. sujets imaginaires ou romanesques. — II. guerre et garnison. III sujets familiers, petites aventures. — IV. Chansons plaisantes et facétieuses.

Le Tome III, *Chansons anecdotiques* (suite) V. Chansons ironiques et satiriques. Il est entièrement consacré à ce genre abondant.

Ces trois volumes parurent successivement de 1906 à 1910 puis tout s'arrêta et nous sommes loin aujourd'hui de posséder la totalité des chansons recueillies par ce maître solitaire. Il nous manque encore en

effet les importantes séries formées par les Chansons de galanterie, d'amour et de mariage (1).

En attendant l'œuvre complète de Millien, dont je voudrais de tous mes désirs pouvoirs hâter l'apparition, indiquons rapidement les rares mérites des trois beaux volumes que nous possédons.

Notons tout d'abord que ces chansons furent récoltées voici longtemps, c'est l'auteur qui nous le dit, alors que les travaux de Tarbé (1863), Puymaigre (1864), Bageaud (1866) n'avaient pas encore vu le jour (Introduction, p. VI). D'où la richesse inouïe de ce vaste recueil qu'il serait impossible de former aujourd'hui, un très grand nombre de ces chansons ayant totalement cessé d'être chantées.

Cette immense collection nous donne non seulement le texte mais les airs. Ces chants ont été recueillis directement de la bouche de six cents paysans et l'ensemble comprendra plus de trois mille chansons et variantes et plus de deux mille six cents mélodies. L'auteur avait entendu presque toutes ces chansons plusieurs fois, quelques-unes plus de cinquante fois et sur *divers points du territoire*. Il a choisi dans le nombre la version qui lui a paru la meilleure et noté avec soin toutes les variantes. Il n'a d'ailleurs jamais négligé de donner le nom des chanteurs, le lieu et la date de la récolte.

C'est une œuvre qui fait honneur à notre pays et nous regrettons vivement que les circonstances n'aient pas permis à ce glorieux travailleur de nous donner lui-même son œuvre entière.

P. Saintyves.

1. A cette occasion, Van Gennep me permettra de lui signaler que, non seulement le recueil de Millien comporte déjà trois volumes imprimés, dont un de chansons satiriques, mais que le Nivernais, contrairement à ce qu'il semble croire, possède de nombreuses chansons d'amour et de mariage.

LIVRES ET REVUES

L. Guignard (*Gaulois*). — *Les Ibéro-Mastiènes en Gaule et Tartessos en Aquitaine.* — Autun, Guignard-Nourry, 1926, in-8°, 171 p. et trois cartes schématiques h. t. (1).

Ce titre à lui seul est une déclaration de guerre — oh ! très courtoise — à l'école géographique allemande et à ceux qui, de bonne foi, ne pouvant pas toujours approfondir personnellement toutes les questions — *non omnia possumus omnes* — ont accepté toutes faites ses conclusions.

La thèse allemande place les Mastiènes en Espagne et Tartessos en Andalousie. Cette école a pris pour guides, envers et contre tout, les géographes latins et, comme par principe, chaque fois qu'il y a conflit entre un auteur grec ancien et un auteur latin moderne, c'est celui-là qui a tort : il s'est mal expliqué, ou il ne savait pas, et il faut par exemple lire *au-dessus* quand il dit *au-dessous.*

Et cependant, pour nous renseigner sur ce qui était en quelque sorte le monde grec ancien, il semblerait légitime de s'adresser de préférence aux Grecs qui vivaient plus rapprochés des faits géographiques qu'ils rapportent, plutôt qu'aux Latins venus quelques siècles plus tard, alors que tant de changements politiques ou autres avaient bouleversé la géographie humaine.

C'est ce qu'a pensé M. L. Guignard.

Il a interrogé les géographes grecs anciens, s'attachant à leurs textes très limpides si on ne cherche pas à les lire à travers les auteurs latins.

Hérodore d'Héraclée lui fournit un point de départ très sûr que viendront préciser, chacune à leur tour, toutes les données géographiques de source grecque, et, conformément à ces documents, il établit la carte de la répartition des populations dans le sud de la Gaule antérieurement au VIe siècle avant J.-C. : les *Cynètes* dans les monts Cantabriques, les *Celcians* sur la rive droite du Rhône et de son delta et

1. Nous ne saurions trop vivement recommander à l'attention de ceux de nos lecteurs qui pensent que l'érudition et la critique des textes historiques ont leur place en anthropologie, et qu'elles n'y ont pas dit leur dernier mot, le savant et très consciencieux travail dont ils trouveront ici le compte rendu.

Le livre de L. Guignard sur les Ibéro-Mastiènes vient apporter une importante contribution à cette science de l'*Ethnologie historique*, créée au XVIIIe siècle par notre Fréret, et où brillent les noms des Lorenz Diefenbach et des K. Müllenhoff en Allemagne, en France ceux des Henri Martin, d'Arbois de Jubainville, G. Lagneau, Alexandre Bertrand, Camille Jullian et Salomon Reinach. — G. Hervé.

entre ces deux extrémités, d'ouest en est, les *Glètes*, les *Tartésies*, les *Elbysines*, puis les *Mastiènes*.

Mais d'où vient l'erreur de l'école allemande s'appuyant sur les textes latins ? De deux faits. D'abord, tous sont d'accord que les *Cynètes* étaient voisins des riches pays de l'étain, de l'île d'Erythie et de Gadeira, des Galiciens et des Callaïques, c'est-à-dire des Lusitans primitifs.

Ce point de départ, tout le monde le conserva, même quand, au IIe s. a. Ch., Lusitans et Cynètes seront transplantés du nord au sud *du pays de l'étain* au pays de l'Algarve où les géographes latins les retrouveront. Seulement, on a oublié ce décalage et l'on chercha à faire cadrer la géographie nouvelle avec les données anciennes ; Gadeira devint Gadès et les peuples s'alignèrent désormais au S. O. de l'Espagne et des colonnes d'Hercule au Rhône : *Cynètes* en Algarve, *Tartesis* en Andalousie, *Elbysines* dans une région indéterminée, *Mastiènes* en Almérie et *Celcians* dans l'immense empire qui allait du Sucro moderne au Rhône.

Puis, par malheur, une Mastiénie Almérienne, dont l'existence était hors de doute, compliquait encore la question.

La Bible elle-même s'en mêlait et la Tharsis d'Andalousie, transformée en Tartessos, mais qui n'avait jamais connu « les dents d'éléphant, les singes, les paons, le fer et l'étain », devenait la Tharsis de Salomon et d'Ezéchiel.

A cette seconde difficulté répond encore M. L. Guignard. Il nous explique — et prouve — l'origine commune de ces deux tribus Mastiènes, parties toutes deux de la Thrace, mais par des voies différentes. La première aboutissait d'abord en Afrique, dans la Tunisie actuelle ; puis, de là, par la route que suivra plus tard l'invasion musulmane, venait s'établir dans l'Espagne du Sud. Cependant, la seconde, par les terres basses qui contournent au Nord le plissement alpin, par la Vistule, les bords de la Baltique, et de la mer du Nord, arrivait en Gaule.

Et désormais tout cadre. Les géographes grecs sont clairs et, lus à travers le prisme qui corrige les divers décalages, les géographes latins sont compréhensibles. Les ouvrages d'Aviénus lui-même, ses *ora maritima* en particulier, débarrassés de ses *scolies* personnelles, pourrait-on dire, par lesquelles il cherchait à faire concorder la science de son temps avec celle des géographes grecs, complètent d'une manière merveilleuse les données d'Hérodore, d'Ephore... Du coup un grand nombre de problèmes qui paraissaient insolubles s'élucident. Tel celui de Tartessos en Aquitanie, conformément aux indications concordantes d'Hérodote, d'Ephore, de Phérécyde, d'Hérodore d'Héraclée, d'Aristote, d'Apollodore, de Denys le Périégète, tous unanimes pour placer la Tartesside à l'ouest de la Ligurie provençale, au pied des Pyrénées, du côté de l'Océan, en Celtique.

Tel celui de Tartessos marché de l'étain, étain du Callaïque et du Douro, étain des *Cassitérides* que la géographie grecque nous oblige à chercher dans l'Armorique et que l'archéologie nous y fera découvrir.

Tel encore celui de l'existence en Asturie des Ethiopiens-Macrobiens et en Gaule des Libyphénices, qui n'étaient pas des Sémites.

Il est très intéressant aussi d'apercevoir que l'arrivée des brachycéphales en Crète correspond à cette grande révolution qui rejeta d'Egypte les descendants d'Io et d'Apopi, révolution qui bouleversa la Grèce, l'Epire, l'Illyrie et amena Minos I en Crète et eut son contrecoup jusque dans l'Occident.

Enfin, il est assez curieux de constater que tous les habitats attribués par l'anthropologie aux populations qui s'apparentent aux Basques soient les habitats des Ando-Lélèges-Tursènes, c'est-à-dire de gens qui ont été, eux aussi, rejetés d'Egypte.

Nous ne pouvons qu'indiquer quelques-uns des nombreux problèmes soulevés par cette étude et résolus rationnellement par l'auteur. Ils s'enchaînent, se bousculent, pourrait-on dire, les uns les autres.

Nous ne sommes pas bien sûr que l'auteur lui-même n'a pas été, au fur et à mesure qu'il avançait dans son étude, comme porté par elle, et beaucoup plus loin qu'il ne l'avait prévu, dans la voie des découvertes.

C'est qu'il avait pris pour cela la bonne méthode ; celle qui élargit et dégage les horizons et donne des vues plus complètes sur les régions explorées. Il ne s'est pas contenté de colliger et de collationner abondamment et excellemment tous les textes, avec leur contexte, relatifs au sujet. Mais, ces textes, il les a disséqués en quelque sorte, déblayés, illuminés à l'aide d'autres sciences : la mythologie dont les légendes dûment interprétées sont les premières sources de l'histoire; la linguistique et la toponymie délicatement et discrètement maniées. L'archéologie préhistorique lui a permis, avec M. L. Siret, de mieux localiser les gîtes stannifères, et particulièrement les Cassitérides où s'approvisionnait Tartessos ; avec Fergusson et A. Bertrand, de jalonner grâce aux dolmens à cercles concentriques et à cadavres repliés, la route nord des Eleo-Mastiènes ; avec MM. S. Reinach, A. Bertrand, J. Déchelette, M. Piroutet, de suivre d'Est en Ouest la marche des Ando-Tursènes. L'anthropologie, sous la conduite de maîtres tels que MM. Hervé et Pittard, l'a conduit à préciser un peu plus les données des documents sur l'origine des Basques et sur les différences qui existent entre Basques espagnols et Basques français, etc., etc.

Et quand, ayant lu et relu l'ouvrage bien édité, clair avec ses notes marginales, heureusement complété par ses cartes schématiques, on revient à l'avant-propos de l'auteur, tout naturellement on le corrige ; les historiens désormais n'auront plus le droit de placer Tartessos en Espagne. Avec l'aide des différentes sciences que nous avons vues, M. L. Guignard a déterminé l'emplacement de cette ville qui eut si grande renommée dans la Grèce antique et l'a restituée à la Gaule : son but a été atteint et largement dépassé, à la gloire de la science française.

ABBÉ FAVRET

MITRA (Panchanan). — *Prehistoric India. — Its place in the world's cultures.* — Publication de l'Université de Calcutta, 2e éd. 1927, 1 vol. in-8° XXVIII + 512 pp., 53 pl. h. t.

Nous ne pouvons saluer qu'avec sympathie l'effort des peuples lointains pour s'initier et collaborer à la science occidentale. M. Mitra est

l'un de ceux qui veulent que la vieille Inde intellectuelle continue à jouer un rôle dans les spéculations de l'esprit humain. La seconde édition de *Prehistoric India*, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, nous renseigne sur l'état immédiat de la préhistoire indoue, en même temps qu'elle contient le développement et l'affirmation des idées émises par l'auteur dans ses précédentes publications.

Au cours des dix-huit chapitres dont se compose l'ouvrage M. Mitra étudie successivement : l'état de nos connaissances sur la préhistoire indoue, les questions ayant trait à la géologie, à la géographie et à la paléontologie de l'Inde, la succession des industries lithiques depuis le chelléen jusqu'au néolithique inclusivement. les différents âges métallurgiques, les peintures des cavernes, les monuments mégalithiques, les poteries primitives et les anciens crânes humains : c'est donc un manuel où sont condensés les divers sujets constituant les études préhistoriques.

On y trouve en outre des idées générales fort intéressantes. L'auteur ne se contente pas d'exposer des faits : avec une réelle et judicieuse érudition, il les coordonne, tente des synthèses et des rapprochements chronologiques avec l'Europe. Voici les points essentiels avec les remarques qu'ils nous ont suggérées :

L'Inde, d'après M. Mitra, a passé par les diverses étapes de la préhistoire occidentale : pré-chelléen, chelléen, acheuléen, moustérien, aurignacien, solutréen, magdalénien, capsien, aboutissant sans hiatus à un néolithique abondant, suivi lui-même des industries du cuivre, du bronze et du fer. Y a-t-il toutefois entre l'Inde et l'Occident une similitude apparente ou une réelle identité ? Défions-nous de la systématisation, et ce sera à notre avis le point essentiel à préciser, car, dans le premier cas nous craignons qu'abuser de la terminologie occidentale, pour dénommer des industries lointaines plus ou moins comparables, ne soit qu'une source de complications et de malentendus : Il apparaît en effet de plus en plus clairement, grâce à la paléontologie humaine, que les divers échelons industriels de nos pays sont bien plutôt conditionnés par l'arrivée successive de vagues ethniques d'origines diverses que par l'évolution d'une industrie primitive, en vase clos et sous des causes plus qu'obscures. Avoir attribué telle industrie à telle race, le moustérien à l'*Homo Néanderthalensis*, l'aurignacien aux Négroïdes, le magdalénien aux hommes de Chancelade, par exemple, constitue un précieux progrès. Chaque race primitive ne doit-elle pas être envisagée comme créatrice de sa propre civilisation, de celle qui répond à ses besoins intimes ? Aussi, sur l'origine des industries paléolithiques, félicitons-nous M. Mitra de n'accepter qu'avec réserve la théorie de J. de Morgan, qui, sous prétexte que les mêmes causes produisent les mêmes effets, conçoit pour une même industrie un nombre illimité de foyers. Ce principe philosophique ne peut jouer en cette occurrence : comment saurait-il être question de mêmes causes dans divers pays, où les conditions vitales et la mentalité des races sont nécessairement différentes ? Pour la même raison il est insoutenable de prétendre qu'une évolution industrielle identique s'est opérée indépendamment en plusieurs points du globe. Nous ne savons pas encore grand chose sur les hommes du paléolithique ancien : dans leur incapacité d'em-

brasser la distance, ils ne pouvaient en être effrayés. Il y eut sans doute au quaternaire des migrations dont nous ne soupçonnons pas l'ampleur: et il est bien possible que ce soit les mêmes races qui aient parsemé l'ancien monde des industries chelléenne d'une part, moustérienne de l'autre. Nous n'en avons aucune preuve paléontologique pour le chelléen, mais, pour le moustérien, c'est du moins ce que permettent d'augurer le crâne de la Rhodésia en Afrique, les caractères néanderthaloïdes du sacrum de Ho-Nan (Chine), sans compter que le Dr Legendre considère avoir retrouvé dans le Yun-Nan des négroïdes néanderthaliens. (Le peu que nous ayons du Paléolithique chinois, c'est du moustérien), L'Inde a pu être un relais de la même humanité. Ce qui est intéressant en Préhistoire, c'est, plus que le caillou lui-même, l'homme qui l'a façonné : nous voudrions savoir si l'Inde du Paléolithique supérieur a été en relation avec l'Europe ou l'Afrique.

On le saura peut-être : sachons attendre.

Un autre point mérite d'attirer notre attention :

Après les Négritos, qui paraissent les plus anciens habitants du sol nettement connus, M Mitra considère, d'accord avec Giuffrida-Ruggieri, que ce sont des Australoïdes qui peuplèrent l'Inde. Cette invasion irait du Paléolithique supérieur au Néolithique, soit d'après M. Mitra de 14.000 à 9.000 ans environ avant notre ère. Elle est démontrée anthropologiquement par certains crânes anciens comme celui de Bayana, étudié dans *Prehistoric India*, et par les caractères de certaines populations actuelles de l'Inde ; ethnographiquement par les nombreuses gravures et peintures rupestres de Singanpur, de Mirzapur, de Ghatsila, etc... toutes comparables à celles d'Australie.

L'une d'elles, d'ailleurs, à Singanpur, représente le Kangourou, animal qui, on le sait, est relégué aujourd'hui en Australie. — Ces faits sont extrêmement intéressants, car, si l'on en rapproche la découverte des deux crânes de Wadjak (Java) nettement australoïdes (Pr Boule), on est amené à octroyer à la race australienne une extension ancienne beaucoup plus étendue que celle d'aujourd hui. Cette race n'est d'ailleurs peut-être pas originaire de l'Australie même ; le crâne de Talgai, malgré les caractères primitifs de son prognathisme facial et sa canine simienne, et en dépit de son âge vraisemblablement pléistocène, ne suffit pas à le prouver. Certains préfèrent faire venir les Proto-Australiens du Sud-Est Asiatique.

Enfin, une autre question très intéressante est l'inéluctable ressemblance qui existe entre certaines poteries énéolithiques de l Inde et les poteries chamois à dessins noirâtres, géométriques et animaliers, de la Susiane et de la Chaldée de l'âge du cuivre. Si l'Inde, par le Sud, se projette vers les terres océaniennes, elle confine par le nord-ouest avec l'Asie occidentale, foyer par excellence d'humanités et de civilisations. Avec Giuffrida-Ruggieri et le Dr Legendre, je crois volontiers que des éléments sémitiques sont descendus dans l'Inde ; mais il ne faut pas oublier non plus que des Négritos, sur l'importance desquels de Quatrefages a fort bien insisté, ont envahi à une époque reculée la vallée de l'Euphrate. D'après G. Maspéro et le Dr Contenau, il en existe encore des traces dans les populations mésopotamiennes. Un double courant ethnique unirait donc l'Inde et la Chaldée. A qui con-

vient-il d'attribuer l'invention de la poterie commune aux deux pays ? Je n'en sais rien : peut-être serait-il possible de voir dans les figurations d'animaux comme une suite de la tradition indo-australienne ?

En somme, ce sont des problèmes d'une portée et d'un intérêt puissants que traite ou que suggère le livre de M. Mitra, qu'en définitive nous appellerons un ouvrage excellent et opportun : excellent parce que, grâce à sa documentation, à ses belles planches, à une bibliographie méthodique et fort précieuse, il est appelé à rendre de réels services aux préhistoriens ; opportun parce qu'il est le seul qui présente une étude d'ensemble et bien à jour sur les premiers temps de cette péninsule indoue, qui, par sa situation entre plusieurs continents, joua certainement dès l'aurore de l'Humanité un rôle immense.

Agréable à lire grâce à sa présentation typographique, ce livre, écrit dans un style simple et clair, est en outre accessible à ceux qui n'auraient de l'anglais qu'une pratique relative.

R. Cottevieille-Giraudet.

Deniker (J.). — *Les Races et les Peuples de la terre*, 2e édition, revue et considérablement augmentée, avec 340 figures et 2 cartes. — Paris, Masson et Cie 1926, in-8° raisin, cartonnage toile.

L'éloge du savant ouvrage de M. Deniker n'est plus à faire. La première édition était devenue introuvable et les rares exemplaires qui passaient dans le commerce se payaient à prix d'or. Nous ne pouvons que recommander chaudement cette seconde édition à tous ceux qui s'intéressent à l'anthropologie et à l'ethnographie.

Le manuscrit de cette nouvelle édition, entièrement remanié et corrigé par l'auteur a, de plus, été revu et complété par de nombreux spécialistes et en particulier par MM. Bacot, Boule, Cabaton, Grandidier, Jullien, Manouvrier, Pittard, Reitsler, Rivet, Royer, Verneau et de Zeltner. Il suffit de les nommer pour dire ce qu'elle vaut.

P. Saintyves.

Vulpesco Michel). — *Les Coutumes roumaines périodiques*. Etudes descriptives et comparées, précédées d'une préface par A. van Gennep, et suivies d'une *Bibliographie générale du folklore roumain* (12 planches hors texte et nombr. ill. dans le texte). — Paris, S. Larose, 1927, gd in-8° de VIII-304 pages.

Ce précieux recueil met à la disposition des folkloristes tout l'ensemble des chants et des cérémonies saisonnières du peuple roumain. Tous ces faits ont été observés par M. Vulpesco ou empruntés par lui aux nombreuses publications parues dans sa langue natale. C'est un trésor inestimable. Il serait à souhaiter que l'on nous donnât l'équivalent pour chaque pays d'Europe.

En ce qui concerne l'origine des coutumes roumaines, il faut bien admettre que les drames sacrés aujourd'hui populaires ont été des créations du clergé, M. Michel Vulpesco est obligé de le reconnaître. Quelle fut la limite de cette influence, la chose n'est pas facile à déter-

miner. Je ne puis que redire, à cette occasion, ce que j'ai déjà dit bien des fois : le clergé lui-même était peuple par ses origines, par ses goûts et par sa connaissance des goûts du peuple On le trouve d'ailleurs souvent mêlé aux réjouissances profanes, voire aux réjouissances d'un caractère peu sacerdotal.

Quant aux influences de pays à pays, elles se sont toujours exercées en tous temps et en tous lieux malgré toutes les difficultés d'ordre matériel. Que les paysans roumains, plus ou moins aidés par le clergé, aient nationalisé les usages qu'ils ont empruntés à d'autres peuples et leur aient donné une couleur vraiment roumaine, on ne saurait en douter. Nombre de pages du livre de M. Vulpesco dégagent un charme entièrement roumain.

P. Saintyves.

José de las Heras, Directeur de l'administration des prisons. — *La jeunesse délinquante en Espagne et son traitement réformateur.* — Alcala de Henares, 1927.

J'ai déjà rendu compte dans cette Revue d'un livre fort intéressant de M. de las Heras sur la vie des jeunes délinquants: ce nouveau volume nous démontre que l'auteur est un observateur parfait et méthodique, car on peut y lire une série de chapitres documentés et fournissant des données intéressantes pour la criminologie. Cet ouvrage est divisé en deux parties : dans la première sont exposés : 1° les moyens d'enquête employés ; ils sont admirablement conçus : les fiches pédagogiques, anthropologiques, familiales, sociales sont des modèles à imiter. 2° les résultats statistiques portant sur le genre de délit, l'âge du criminel, ses anomalies. Avec plaisir je vois que l'éminent auteur se range à une opinion que j'ai soutenue depuis longtemps : que la débilité mentale n'est pas une cause fréquente de criminalité. Les auteurs qui sont d'un avis contraire, ou bien confondent les anomalies mentales et les anomalies caractérielles, ou bien déclarent débiles les arriérés pédagogiques, qui ne sont pas des anormaux. C'est une thèse que j'ai soutenue à plusieurs reprises et M. de las Heras me paraît l'admettre.

La partie du livre qui traite de la réforme du délinquant ne le cède pas en intérêt à la première : M. de las Heras est un technicien remarquable et, entre ses mains, l'institution de Alcala de Henares ne peut que prospérer et remplir son rôle utile. La vie de l'interné est minutieusement exposée, les procédés utilisés sont décrits, et, enfin, les patronages post-pénitentiaires ont le rôle qu'ils méritent. En lisant ce livre, les directeurs des prisons apprendront beaucoup de choses et seront à même de perfectionner leurs moyens d'action.

G. Paul-Boncour.

Haddon (A. C.). — *Les races humaines et leur répartition géographique.* Edition corrigée et augmentée par l'auteur. Traduite par A. Van Gennep. — Paris, Librairie Félix Alcan, 1927, in-8°, xvi + 328 p., 12 pl. de photogr. h. t.

M. Van Gennep donne dans cette traduction de l'ouvrage de

A. C. Haddon : *The races of man and their distribution.* New edition. Cambridge, At the University Press, 1924, « une édition assez différente, sur un grand nombre de points essentiels ou secondaires, de l'édition anglaise », qu'il a quelque peu modifiée grâce aux rectifications et aux compléments que l'auteur lui a fait parvenir. Le nombre des planches a été un peu augmenté, mais celles-ci diffèrent de l'édition anglaise. La bibliographie sommaire, qui complète l'ouvrage, n'a subi aucune modification. Tel qu'il est, l'ouvrage constitue un exposé sommaire, mais très clair, des caractères généraux essentiels des diverses races humaines du globe.

L'ouvrage comprend trois parties. La première décrit les bases de la classification utilisée et donne un tableau des principaux groupes humains que l'auteur repartit en trois grands groupes, en se basant sur la nature des cheveux : A) *Ulotriques*, B) *Cymotriques*, C) *Léiotriques* ou *lissotriques*. Il repartit ces groupes principaux en groupements secondaires en se basant sur la forme du crâne et la couleur de la peau.

La seconde partie est consacrée à une description des races et des peuples par régions. Cette partie, qui est la plus importante, est aussi la plus originale. L'auteur y donne d'intéressants aperçus sur l'origine des races, sur leurs affinités, leurs migrations, leur extension géographique. Il envisage les races tant dans leur état actuel qu'au point de vue de leurs relations avec les races préhistoriques ou protohistoriques. Il étudie leur répartition contemporaine en se basant principalement sur leur distribution géographique. M. A. C. Haddon passe ainsi en revue les différentes races du globe.

Une troisième et dernière partie est consacrée à un sommaire général dans lequel l'auteur résume ses idées personnelles sur la constitution des diverses races, sur les causes qui ont créé les races, et en ont déterminé l'évolution et les adaptations aux conditions géographiques et climatiques, M. A. C. H. attribuant au milieu un rôle prépondérant dans la formation des caractères physiques des diverses races.

Sa conclusion définitive est « que l'évolution des groupes « supérieurs » actuels ne s'est pas faite à partir de groupes « inférieurs » actuels ou même anciens ; mais que ces groupes principaux, pour autant qu'ils sont des stocks purs, sont sortis indépendamment d'un stock non spécialisé ni différencié commun, qui — selon M. A. C. Haddon —, s'est formé à une époque très reculée dans l'Asie occidentale ».

J. Nippgen.

Lévy-Bruhl (Lucien). *L'âme primitive.* — Paris, Librairie Félix Alcan, 1927, in-8°, VIII + 452 p. (*Bibliothèque de philosophie contemporaine. Travaux de l'Année sociologique publiés sous la direction de M. Marcel Mauss*).

L'objet du présent ouvrage, nous dit l'auteur, est d'étudier comment les hommes qu'on est convenu d'appeler primitifs se représentent leur propre individualité, quelle notion ils possèdent de leur vie, de leur âme et de leur personne. On connaît les beaux travaux publiés par M. Lévy-Bruhl sur la psychologie ethnique, et tout particulièrement sur

les processus mentaux dans les sociétés humaines primitives, études si patientes et si minutieuses dont il a exposé les résultats dans deux ouvrages bien connus : *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures* et *La Mentalité primitive* (Paris, Félix Alcan). — M. Lévy-Bruhl s'est toujours attaché à montrer l'homogénéité essentielle qui domine les représentations mentales des primitifs. Ce sont les mêmes principes qui ont présidé à l'élaboration du présent volume. Celui-ci comprend deux parties.

Dans la première l'auteur étudie plus particulièrement les conceptions que se fait le primitif en ce qui concerne les rapports d'un être vivant avec son espèce. Il ne voit pas, dans le monde animal et végétal qui l'entoure, des êtres différents de lui-même. La représentation qu'il s'en fait est à la fois positive et mystique. Cette mentalité se reflète dans toute l'organisation sociale, dans les notions de famille, dans la solidarité qui en unit les membres. En ce qui concerne l'individualité proprement dite, c'est-à-dire dans la manière dont les primitifs se représentent les rapports de l'individu avec les êtres qui l'entourent, et tout particulièrement avec son groupe social, on se trouve en présence de représentations collectives peu nettes, « où les éléments émotionnels prédominent, et dissimulent de graves contradictions qui ne sont aperçues ni senties par les primitifs ».

Ces conceptions singulières se retrouvent dans ce que M. Lévy-Bruhl qualifie de « dualité » et de « bi-présence » de l'individu, et qui font que le primitif croit que l'âme de l'homme quitte son corps et va, pour un temps, se loger dans celui d'un animal (loup, léopard, tigre, etc.), croyance si universellement répandue. A la même conception se rattache la faculté prêtée aux sorciers de prendre une autre forme, de mener ainsi une « double existence », croyance mentionnée par les voyageurs et dont le folklore offre de si nombreux exemples.

Les primitifs ne se représentent guère l'individu en lui même. Un individu n'existe vraiment, pour eux, qu'en tant qu'il participe à son groupe ou à son espèce. Ces mêmes conceptions se retrouvent dans les représentations que les primitifs se font de la mort, de l'individualité du nouveau-né, de toute la série de formes de passage destinés à faire acquérir la personnalité humaine De là tous ces *rites de passage* lui accompagnent la naissance, la puberté, le mariage, rites qui semblent avoir leur aboutissement dans le rôle dévolu aux vieillards, dépositaires des traditions et des secrets sacrés de la tribu qui ne sont communiqués qu'à quelques adultes quand ils ont atteint un certain âge.

La mort est, en général, particulièrement redoutée des primitifs. Le rôle qu'ils prêtent aux esprits des morts — favorables ou hostiles — occupe une grande place dans les rites funéraires. Presque partout les primitifs croient que les morts mènent une existence peu différente de celle des vivants. L'individualité du mort est, en général, aussi indécise que celle du vivant. Certaines parties du cadavre (os, crâne, etc.) sont l'objet de représentations particulières en même temps que de certaines coutumes spéciales. Il en est de même pour ce que M. Lévy-Bruhl nomme l' « appartenance » du mort, c'est-à-dire pour ce qui fait partie de son individualité : costumes, vêtements de chasse ou de pêche, maison, etc. Nombre de pratiques, notamment certaines muti-

lations du cadavre, ont également pour but de parer, dans la mesure du possible, aux dangers que les morts peuvent faire courir aux vivants. Le cas est notamment caractéristique en ce qui concerne les sorciers et explique la coutume, chez nombre de peuples, de les brûler, vivants ou morts, afin d'anéantir l' « esprit » avec le corps. Les mêmes coutumes se pratiquent également parfois pour certains vivants offrant certaines particularités ou présentant des monstruosités. La croyance à la survivance des morts, à peu près universelle, explique toutes les coutumes dont les défunts sont l'objet : mesures préventives, culte des morts, propriétés particulières prêtées à ceux ayant péri de morts spéciales, etc.

M. Lévy-Bruhl termine par un chapitre consacré aux croyances relatives à la réincarnation, conception particulièrement répandue chez les populations polaires. L'esprit du mort peut également devenir un génie tutélaire, notamment d'un enfant, ainsi qu'en témoignent les nombreux exemples empruntés par l'auteur aux populations de l'Afrique.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les questions étudiées dans ce livre, dont notre analyse ne peut donner qu'une idée bien imparfaite. Nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux qu'intéressent les grands problèmes de la psychologie ethnique et l'étude de la mentalité des races humaines primitives.

J. Nippgen.

Zittel (Karl von). — *Grundzüge der Paläontologie (Paläzoologie)*. Neubearbeitet von Dr Ferdinand Broili. — München, R. Oldenbourg, 1924, 2 vol. in-8o. Vol. I : VIII et 736 p., 1467 fig. ; vol. II : VI et 786 p., 800 fig.

L'œuvre paléontologique de Karl von Zittel est trop connue pour qu'il soit utile d'insister sur l'importance du présent ouvrage. Cinq éditions successives ont été données déjà (1895, 1903, 1910, 1915, 1921). La présente édition, en 2 volumes, a été revue et préparée par M. F. Broili. Le tome premier est consacré aux invertébrés ; le second aux vertébrés. L'ouvrage est conçu, avant tout, au point de vue systématique et descriptif ; la répartition géographique et la phylogénie des espèces n'y occupent que peu de place. C'est dire avec quels soins l'auteur s'est abstenu d'aborder des hypothèses. Signalons cependant le chapitre (tome II, p. 663-689) consacré à l'évolution géologique, à l'origine et à la diffusion des mammifères à la surface du globe. Par contre, la paléontologie humaine, fort écourtée, ne comprend que 10 pages. On regrettera que l'auteur n'ait pas jugé utile de donner, en appendice, la liste alphabétique complète des références bibliographiques mentionnées dans le cours de l'ouvrage. En dépit de ces lacunes l'ouvrage constitue un précieux instrument de travail et on ne peut que déplorer l'absence d'œuvres équivalentes, publiées par des paléontologistes français.

J. N.

Mœrner (Birger). — *Tinara. Die Vorstellungen der Naturvölker tom Jenseits. Berechtigte Uebersetzung a. d. Schwedischen. Eingeleitet*

und herausgegeben von Paul Hambruch. — Iéna, Eugen Diedrichs, 1924, in-8°, II et 200 p.

Etude rapide des diverses conceptions que se font les peuples primitifs de la mort, et des diverses croyances qui s'y rattachent. L'auteur, empruntant ses renseignements et ses exemples aux sources les plus diverses, réunit ici les idées les plus générales relatives à ce sujet. Une série de chapitres étudie brièvement : origine et causes de la mort et cérémonies qui s'y rattachent; mythes de l'origine de la mort interprétée comme châtiment ; le rocher de la mort et le cours d'eau que doivent traverser les morts ; l'arbre merveilleux qui se dresse au milieu du séjour des âmes ; les traditions relatives à la descente des vivants aux enfers (Istar, etc.) ; les spectres des morts et les cérémonies pour en empêcher le retour ; les sacrifices funéraires : origine, but ; le culte des morts... Bibliographie des ouvrages les plus importants se rapportant à ce sujet.

J. N.

Meek (C. K.). — *The Northern Tribes of Nigeria. An ethnographical account of the Northern Provinces of Nigeria together with a report on the 1921 decennial census.* — Oxford, University Press, 1925, 2 vol. in-8°, 1°) XVIII et 312 p., 2 cartes h. t., 90 photogr. h. t. ; 2°) VIII et 278 p., 1 cart. h. t., 32 photogr. h. t.

Les fonctions officielles exercées par M. C. K. Meek dans les provinces septentrionales de la Nigérie lui ont permis de faire une ample moisson de renseignements ethnographiques. Une courte description géographique de ces régions de l'Afrique de l'ouest précède l'étude proprement dite de ces populations parmi lesquelles les tribus *Hausa*, *Foulani*, *Kanouri* et *Kamembou* (*ou Beri-beri*), *Noupe*, et *Yorouba* occupant une place prépondérante. L'auteur décrit ces populations, en majorité musulmanes et de civilisation relativement développée : civilisation matérielle, organisation des villages ; habitations, vêtements et parures, marques tribales (scarifications) distinguant les tribus. Un intéressant chapitre est consacré à l'archéologie de la Nigérie, marquée par l'absence de vestiges paléolithiques proprement dits tandis que la civilisation néolithique y a laissé des traces nombreuses (fouilles de Naragouta, de Kassa, du plateau de Bauchi). Etude des diverses modalités de la vie économique de ces populations, les diverses formes des industries indigènes. D'intéressants chapitres décrivent l'organisation sociale dans laquelle le totémisme et l'exogamie occupent une place importante ; coutumes et cérémonies relatives au mariage et à l'organisation de la famille ; l'organisation politique. Le second volume étudie plus spécialement les religions ainsi que la vie familiale et individuelle, la linguistique et la démographie d'après le recensement de 1921. Illustration abondante, mais absence complète de la bibliographie.

J. N.

Les Directeurs de la Revue,
G. Hervé, Ch. Fraipont,

Le Gérant,
Emile Nourry.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ECOLES, PARIS

ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ET APPLICATIONS SOCIALES

(*Suite et fin*) (1)

par M. L. MANOUVRIER

Dans le dernier article que j'ai fait paraître sur ce sujet (1919, p. 170), j'ai donné un schéma représentant le développement relatif de la nutrition, de la force musculaire et de la cérébration chez l'homme et chez la femme. Prépondérance de la nutrition chez la femme, prépondérance de la force musculaire chez l'homme, égalité pour l'intelligence. $+ f$ indiquant la supériorité de la force musculaire, $+ n$ la supériorité féminine de la nutrition.

La supériorité $+ f$ de l'homme constitue pour lui un avantage.

La supériorité $+ n$ de la femme constitue pour celle-ci une sujétion. Elle est aux dépens de la force musculaire et représente les conditions et les résultats biologiques de la maternité avec toutes les conséquences qui en dérivent directement ou indirectement.

Moins de puissance avec plus de besoins chez la femme, il suit de là un état de dépendance naturelle vis-à-vis de l'homme, mais une obligation corrélative non moins naturelle de celui-ci dans l'intérêt commun.

Il en est ainsi, dans toutes les races humaines et il n'en était pas autrement à l'origine de l'espèce, d'après ce que l'on constate chez les grands anthropoïdes. Il s'agit donc d'un fait de nature irrévocable, duquel résulte que la femme, avec sa progéniture, a besoin de l'aide et de la protection de l'homme.

L'attrait sexuel combiné avec les sentiments dérivés parentaux et les nécessités sociales entraînent non moins instinctivement et plus nécessairement que dans beaucoup d'autres espèces la formation de couples durables. La faiblesse relative de la femme est très grande et se complique d'une très longue durée de la gestation et de l'élevage.

1. Voir *Revue*, 1919, p. 169.

Dans le couple sexuel, la nature impose à l'homme la fonction de pourvoyeur du foyer et à la femme des obligations corrélatives au foyer, vis-à-vis des enfants et du pourvoyeur défenseur de la famille, d'où une réciprocité d'obligations naturelles et inéluctables qui ressortent avec évidence des faits représentés par notre schéma.

L'égalité du développement cérébral dans les deux sexes permet à la femme de tenir avec dignité le rôle relativement effacé en apparence qui lui est assigné par la nature dans l'association conjugale.

L'égalité de la femme sous le rapport du développement cérébral, égalité démontrée par nous en 1881 et passée à l'état de fait acquis, lui donne, dans sa dépendance relative, au foyer et au dehors, plus de droits et de dignité qu'elle n'en aurait en cas d'infériorité sexuelle sous le rapport de l'intelligence. Mais cette égalité n'implique pas une ressemblance dans les dispositions et prédispositions psychologiques, soit de l'ordre intellectuel, soit de l'ordre affectif. Le cerveau est par excellence l'appareil de l'adaptation, de sorte que, sauf variation sexuelle ou de nature et de puissance, le cerveau féminin, appartenant à un organisme féminin, reflète, dans son fonctionnement et dans ses acquisitions intellectuelles, des différences en rapport avec des différences sexuelles somatiques et avec les différences des objets et faits externes avec lesquels il s'est trouvé en rapport dès la naissance et peut-être avant.

L'intelligence en effet, selon la définition qu'en a donné H. Spencer (1), est une correspondance entre des relations internes et des relations externes, correspondance en espace, temps, variété, généralité, complexité. Les relations avec lesquelles le cerveau féminin est en rapport n'étant pas entièrement les mêmes que celles qui se présentent au cerveau masculin, le contenu de l'intelligence masculine diffère par ce fait toujours plus ou moins du contenu de l'intelligence féminine, de même que le contenu diffère dans un même sexe suivant les individus, selon les différences du milieu extérieur et des occupations ; mais il s'agit là de vicissitudes qui retentissent plutôt sur l'aptitude à certaines productions et sur le caractère moral et ne permettent pas de considérer comme inférieures en substance les capacités intellectuelles de la femme.

L'égalité intellectuelle des sexes, si importante qu'elle soit à tous égards, n'efface pas pour cela et ne saurait empêcher les conséquences fatales de deux inégalités sexuelles constantes et fondamentales ayant entraîné dans l'humanité entière et dans tous les temps une réparti-

1. H. Spencer, *Principes de Psychologie*.

tion des rôles masculin et féminin évidemment en rapport avec des nécessités universellement ressenties.

Une première application sociale de l'Anthropologie des sexes, et ce n'est pas la moins importante, est un accroissement de respect de l'homme à l'égard de la femme, de l'adolescent, instruit déjà bien souvent plus que sa mère, à l'égard de celle-ci. Trop commune est d'ailleurs, et même à peu près générale, la confusion du degré d'intelligence au sens physiologique avec l'acquis scolaire ou l'acquis de spécialisation, l'un et l'autre acquis pouvant être très considérables sans avoir nécessité des aptitudes physiologiques dépassant une honnête moyenne.

Alors que, pour l'homme, une multitude de directions s'offrent à sa culture et à son activité de sorte que, dans chacune, il acquiert un savoir et une habileté plus ou moins rares, il existe au contraire pour l'ensemble des femmes une spécialisation commune imposée par la nature. Mais cette spécialisation comporte l'emploi de toutes les dispositions physiques intellectuelles et morales. Elle comporte en effet, depuis les travaux extrêmement variés du foyer familial jusqu'à l'influence souvent prépondérante que l'épouse exerce dans la direction intérieure et même extérieure de la famille entière.

Une autre application se trouve assez clairement indiquée par le schéma ci-dessus. S'il indique des devoirs pour l'homme envers la femme en raison de la faiblesse musculaire liée à la maternité, il indique logiquement aussi à la société ces mêmes devoirs d'aide et de protection envers les mères, en cas d'absence ou d'insuffisance du pourvoyeur familial ; car la maternité est un travail d'une importance vitale pour une société : par défaut d'un nombre suffisant de naissance, une nation entourée de nations prolifiques d'égale civilisation est en grand danger d'asservissement ou de disparition.

Lorsque mon schéma fut présenté au premier congrès international du Droit des femmes (c'était presque au début du mouvement féministe), je l'intitulai sans modestie *La Loi et les Prophètes pour le féminisme*. Il représente en effet des vérités scientifiques dont l'observation est d'une nécessité inéluctable. Il ne fut pas agréable sur tous les points.

L'ensemble du schéma indique en effet une justification de l'autorité maritale contre laquelle s'élevaient avec force des femmes mariées qui pouvaient avoir à s'en plaindre et surtout des demoiselles d'un certain âge qui, tout à fait théoriquement, considéraient cette autorité comme une injustice insupportable issue de dogmes surannés. C'est une question qui demande à être examinée assez longuement, car il

s'agit de poser, parmi les Droits de l'homme, le Droit particulier des Femmes, leur « droit naturel » dont les lois et les mœurs ne sauraient s'écarter sans injustice, sans dommage par suite et, sur certains points, sans danger pour le corps social.

Il y a un intérêt commun des peuples, même dans la concurrence qui existe entre eux, et il en découle un droit international. Il y a de même un intérêt commun des classes sociales et des individus dans chaque peuple ; il existe aussi un intérêt commun des deux sexes. Le but des constitutions et des lois doit être de sauvegarder l'intérêt commun en obligeant chacun à conformer sa conduite aux exigences de l'intérêt général. La loi est morale autant qu'elle est elle-même conforme à cet intérêt, car celui-ci est impliqué dans le but de la morale positive qui est le maximum de bonheur compatible avec le progrès, ce dernier étant considéré lui-même comme un élément de bonheur. Mais, si l'intérêt général n'est pas une donnée métaphysique, il n'est point par cela seul une donnée précise. Il est à chercher et, dans bien des cas, sujet à discussion comme l'est, du reste, aussi l'intérêt particulier.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le droit n'a pas d'autre base et que, sans cette base, la puissance seule remplacerait le droit. Ceci est à méditer par quiconque estime trop faible le droit qui lui est reconnu dans l'ordre social existant. Chacun a le plus grand intérêt à se demander, avec la plus grande circonspection possible, le faible surtout, ce qui adviendrait de lui au cas où il n'existerait pas d'autre droit que celui du plus fort. Il doit se demander si l'oppression dont il se plaint n'aurait pas précisément pour cause la trop faible influence dans l'ordre social actuel de cet intérêt général qui limite en somme l'action brutale de la puissance. Il doit se demander également si l'imperfection de l'ordre social est exclusivement en cause dans l'infériété dont il souffre et s'il n'y aurait pas des inégalités de situation dans tout ordre social quel qu'il soit. Ces inégalités seront d'autant plus injustes, et plus cruelles par conséquent, que l'ordre s'écartera davantage du principe de justice qui est à la base du droit et qui modère dans une certaine mesure les excès de la puissance.

La justice positive étant basée sur l'intérêt général, il est clair que la puissance a des droits qu'il serait injuste autant que vain de méconnaître. Elle a pour elle le droit autant qu'elle est conforme et qu'elle agit conformément à l'intérêt général. Dans une société digne de ce nom, il y a une organisation nécessaire impliquant une distribution du travail, et une hiérarchie fonctionnelle qui implique à son tour des droits en rapport avec les diverses fonctions. Il est également de

l'intérêt social que le mérite soit encouragé et que chacun soit mis à même d'en acquérir selon ses facultés. Or, il y a tant de sortes de valeurs solidaires les unes des autres dans l'ensemble du corps social que, si la distribution de la richesse était en harmonie avec celle du mérite et du travail, l'accaparement de la puissance ne serait guère à craindre. Devenues conformes au sentiment de la justice et bienfaisantes en vertu de leur genèse même, les inégalités de puissances ne donneraient plus lieu qu'à la concurrence pacifique et féconde nécessaire au progrès. Le malheur en cette matière comme en tant d'autres résulte de l'aveuglement qui conduit d'une part la puissance à vouloir s'établir et se maintenir contre l'intérêt général, d'autre part les partisans du droit à méconnaître la part de droit inclus dans la puissance. On ne se rend maître de la nature qu'en lui obéissant. Pour que le règne de la justice arrive, il faut lutter contre la puissance, non pour la supprimer puisqu'elle résulte d'inégalités naturelles, mais pour qu'elle ne s'obtienne et ne s'exerce que dans l'intérêt général, base positive de la justice.

Le droit, selon la justice, peut n'avoir pas à son service la puissance. Mais il peut l'avoir et l'a souvent. L'idéal à réaliser est qu'il l'ait toujours.

La métaphysique religieuse a fait dériver le droit et la justice d'un Dieu infiniment puissant et infiniment juste à la fois. C'était une base suffisante, à la condition que la croyance en Dieu subsistât dans tous les esprits. Mais la foi diminuant et disparaissant, les titres de la religion à représenter la pensée divine sont révoqués en doute ou niés, d'où la nécessité de chercher une autre base au droit, un autre critérium de la justice.

Certains libres-penseurs, parmi ceux qui s'imaginent que l'athéisme et l'irréligion leur confèrent la lumière que prétendaient posséder les religions, n'ont pas manqué d'apercevoir, comme base du droit, la force, sans songer qu'en ce cas il est inutile de parler de droits autrement que par hypocrisie. S'il existe des droits en dehors de celui de la puissance, ils ne peuvent être basés que sur la justice. Il faut seulement trouver une justice positive, c'est-à-dire non basée sur la métaphysique.

On peut la trouver dans l'intérêt général, soit des peuples, soit des individus dans chaque peuple, parce que l'intérêt général est celui qui embrasse la plus grande somme d'intérêts particuliers, si bien que chaque individu, si puissant qu'il soit, se trouve à chaque instant obligé d'invoquer cet intérêt supérieur tant pour se protéger lui-même que pour justifier ses actes.

C'est là que gît la base paritaire de la justice et par cela même du droit Mais si l'intérêt général ne possédait pas la puissance nécessaire pour se faire respecter il ne serait qu'un vain mot. Pour que la justice règne et le droit avec elle, il faut donc que l'intérêt général ait à son service la force. Et certes, il semble au moins logique que cela puisse être. Cela serait même infailliblement si chacun avait de l'intérêt général une connaissance parfaite.

J'entends par intérêt général un intérêt vraiment universel qui soit à la fois celui des intelligents et celui des imbéciles, celui des forts et celui des faibles, celui des blancs et celui des nègres, celui des hommes et celui des femmes, celui des adultes et celui des enfants. Cette énumération suffit pour montrer avec évidence que la justice basée sur l'intérêt général et que le droit par conséquent impliquent des inégalités, des dissemblances sociales correspondantes aux inégalités et dissemblances naturelles. Mais précisément parce que ces inégalités et dissemblances naturelles impliquent des aptitudes, des besoins et des goûts divers, l'intérêt général comporte, exige même impérieusement des inégalités et des dissemblances dans la répartition sociale du travail et du pouvoir.

Appliquons au problème intersexuel ces considérations générales. La solution n'en reste pas moins difficile dans la pratique. Mais nous saurons au moins ce qu'il faut entendre par le droit des femmes.

Et d'abord il est évident que la puissance incontestablement supérieure du sexe masculin n'empêche pas le sexe féminin de posséder ses droits propres, et qu'il faut établir ces droits sur l'intérêt général, nullement sur les aspirations ou les fantaisies de telles ou telles.

Si ces aspirations ou fantaisies ne sont pas conformes à l'intérêt général, elles sont tout aussi négligeables que celles des hommes en pareil cas.

Que les femmes aient droit à la vie, par suite à tout ce qui sert à la maintenir, dans une aussi large mesure que les hommes, cela est incontestable, puisque la vie, c'est elles qui la donnent. Elles y ont même, par ce fait et ces corrolaires, un droit tout particulier. Comme génitrices et premières éducatrices, l'influence des femmes au physique et au moral est telle qu'il ne saurait y avoir dans toute société un droit à la vie plus grand et mieux établi que celui des mères, si le droit est basé sur l'intérêt général. Dans une société intelligente, l'ensemble des fonctions maternelles doit être l'objet de la plus grande sollicitude et du plus grand respect. Ce sont des fonctions capitales et inaliénables. Fonctions purement naturelles, dira-t-on. C'est très vrai ; mais cela ne les empêche pas d'être des fonctions sociales. Dans la vie

d'une société, il y a des fonctions communes à toute société et qu'il ne dépend à aucun mode d'organisation sociale de supprimer ou seulement de déplacer, parce que ce sont les fonctions primordiales de l'existence et que leur attribution à tels membres de la société est irrévocablement fixée par la nature elle-même.

La gestation, l'accouchement sont des faits d'ordre physiologique si on les considère en eux-mêmes, mais ils n'en sont pas moins des faits sociaux si on les envisage au point de vue de la vie d'une société.

Les femmes en produisant des enfants remplissent une fonction sociale nécessaire ; tout le féminisme est là. Cette fonction de reproduction se complique de beaucoup d'autres également des plus importantes, des plus difficiles et des plus élevées. La grossesse et l'accouchement ne représentent, dans cette fonction féminine, que la partie la plus caractéristique et la plus facile.

C'est, en vérité, une fonction naturelle, comme manger et boire. Les animaux qui vivent à l'état sauvage ont des petits et ils les élèvent sans remplir pour cela une fonction sociale. Mais travailler est aussi une fonction naturelle. Un animal isolé doit travailler pour se nourrir. Le travail de l'individu devient un fait sociologique seulement lorsqu'il se combine avec le travail d'autrui, car c'est alors seulement qu'interviennent des arrangements qui appartiennent à l'organisation et à la vie sociale.

L'être humain incorporé à une société a donc beau avoir sa vie propre, son anatomie et sa physiofogie et sa pathologie propres, sa volonté propre, le tout parfaitement distinct de l'organisation et de l'économie sociale, il n'en joue pas moins le rôle de partie élémentaire, d'élément constituant d'un organisme social. Son activité ne cesse pas d'être physiologique parce qu'elle a un côté social et son incorporation à un organisme surcomposé est telle, comme celle d'une cellule dans un corps vivant, que toutes ses fonctions, si individuelles qu'elles soient, sont influencées par la vie de l'organisme dont il fait partie ; ses sentiments et sa volonté, qui lui semblent pourtant constituer ce qu'il y a de plus particulier et de plus indépendant dans sa personnalité, dépendent au plus haut degré de la vie sociale.

Une société pourvue d'une organisation aussi complexe que celle des nations européennes implique l'existence d'un fonctionnement administratif dans lequel une foule de remaniements et de redistributions sont possibles. Mais il y a d'autres fonctions sociales que celles remplies par ce qu'on appelle des fonctionnaires. Ces autres fonctions sont simplement fondamentales pour l'existence de l'organisme social et sont comparables à celles qui, dans l'organisme individuel, sont

régies par les centres nerveux inférieurs, ganglions et moelle, en raison de la fixité et de l'automatisme nécessaires au travail d'entretien de la vie. Dans cet ordre de fonctions sociales, il en est qui échappent fatalement à toute tentative de remaniement ou de redistribution, parce qu'elles se confondent avec les fonctions naturelles des unités composantes de la société. La procréation et l'élevage des enfants constituent des fonctions nécessairement dévolues aux femmes et c'est naturellement aussi que cette double fonction détermine la formation de couples puisque nous la voyons se produire universellement. Il en résulte une duplication de l'unité sociale élémentaire, car les couples humains constituent eux-mêmes des associations consolidées par la présence des enfants et une solidarité qu'on peut dire naturelle.

Des lois sociales ont pu réglementer ces associations, mais elles sont préservées par la nature, car en dépit de quelques théoriciens, c'est encore par elles que les hommes se procurent les jouissances auxquelles ils tiennent le plus et que les femmes ont jusqu'ici, en outre, les moyens d'existence les mieux appropriés à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

L'association sexuelle est un fait capital dans la question féministe. D'abord, c'est dans le couple humain que se manifestent le plus clairement les différences sociales fonctionnelles qui résultent des différences sexuelles. Ici, l'intérêt général de la minuscule société vivant sous le même toit est assez évident pour donner lieu, dans ce qu'on peut appeler le ménage normal, à une entente consentie sans effort de part et d'autre. Elle est du reste facilitée par l'exemple des habitudes usuelles, par l'éducation, par l'expérience quotidienne, par l'habitude individuellement acquise, sans parler de l'affection, des besoins intrafamiliaux et de la communauté d'intérêt vis à-vis des exigences extérieures. La solidarité ici s'impose avec trop d'évidence pour être seulement mise en question.

Si tous les individus d'une société vivaient ainsi par couples, le sort des femmes serait réglé par cela même. Ce serait un sort tellement naturel et comportant, sous la garantie des lois et des mœurs, une telle satisfaction des besoins, y compris ceux de l'intelligence, qu'il est encore aujourd'hui malgré tout le sort idéalement désiré par la généralité, la presque totalité des femmes ; les exceptions sont rares même dans les milieux féministes. Il suffit d'avoir examiné au hasard un certain nombre d'entre elles pour se convaincre qu'elles font ressortir la généralité de la règle, n'étant pour la plupart que des déviations inévitables dans une situation troublée et encore obscure.

Les théoriciennes de la soi-disant émancipation de leur sexe qui

rêvent de voir toutes les femmes pourvues de moyens propres d'existence et libérées de toute dépendance vis-à-vis du sexe masculin s'imaginent à tort envisager l'intérêt général des femmes. Si l'assujettissement féminin est incontestable dans le couple sexuel, l'assujettissement masculin y existe aussi dans une assez large mesure pour que l'équilibre entre les deux soit fréquemment rompu en faveur de la partie faible, et d'ailleurs sans que la partie musculairement supérieure s'en trouve plus mal, car c'est presque toujours un résultat de son insuffisance absolue ou de son infériorité relative dans la question des intérêts communs.

Il est rare que l'homme gouverné par sa femme s'en plaigne, et, que, même, il s'en aperçoive pour peu qu'il conserve l'apparence de sa domination indispensable à son amour-propre de chef nominal et au decorum du ménage. Si un mari est tenu par sa femme plus que ne le comportent son insuffisance, ou ses écarts de conduite, alors l'épouse est blâmée par les autres femmes parce qu'elle commet un abus qui fait du tort à la cause commune féminine et offense la justice.

En somme, dans l'immense majorité des cas, la domination, si elle existe, est exercée en fait, dans le couple sexuel, par l'associé le plus capable de l'exercer, cela en vertu de l'intérêt commun des deux associés et de la famille. Ou bien elle est partagée selon les aptitudes particulières de chacun. La loi tranche, il est vrai, au profit de l'homme les litiges qui peuvent survenir. Voudrait-on qu'elle les tranchât en faveur de la femme ? En ce cas, c'est l'homme qui serait assujetti. Ou bien qu'elle ne s'en occupât point ? Alors ce serait la guerre par tous les moyens ou la rupture à peu près inévitable un jour ou l'autre. Il est certainement mieux que la femme se sache d'avance forcée de céder en fin de compte devant l'autorité maritale, quitte à prévenir par son adresse les exigences trop pénibles pour elle ou préjudiciables à la communauté.

C'est là une grande partie de sa tâche intellectuelle et non la moins difficile. Elle peut être la directrice de son maître, et elle l'est effectivement quand elle lui est supérieure ou seulement égale en intelligence et en raison. Elle le sait assez bien en ce cas pour n'écouter que d'une oreille, au jour de son mariage, la lecture de l'article du code qui lui impose l'obéissance à son mari. Elle comprend fort bien l'esprit de la loi. Mais souvent aussi la femme est inférieure, alors il est juste qu'elle soit gouvernée dans l'intérêt général et dans le sien propre. Etre gouvernée par un maître qui est un ami et qui a lui-même intérêt à lui plaire tout en restant le maître, c'est le meilleur sort que l'on puisse souhaiter à une femme sotte ou peu raisonnable. De toute façon,

l'assujettissement des femmes dans le couple sexuel est une condition naturelle, contre laquelle toute protestation est inutile.

Quand la loi civile pose en principe la subordination de la femme dans le mariage régulier, elle ne fait que reconnaître une loi de nature et en même temps une nécessité sociale. Cette subordination en principe constitue à l'épouse le droit légal à l'accomplissement par le mari des charges naturelles aussi, mais sociales également, qui lui sont imposées par le code.

Il ne faut pas oublier que, si la femme mariée reste exposée dans son ménage à souffrir de sa subordination, le mari n'est pas sans trouver lui aussi dans la vie extérieure des froissements d'amour-propre, des contrariétés et des difficultés. Ces dernières, souvent, seraient insurmontables si celui des deux époux qui est le mieux placé pour savoir ce qu'il doit faire trouvait à son foyer même une autorité légalement inhibitrice. Les devoirs du mari impliquent évidemment pour la femme des devoirs corrélatifs. Les droits de la femme imposent des devoirs à l'homme vis-à-vis d'elle ; il faut que ce soit réciproque, et du reste il est assez rare que la femme particulièrement intéressée à la justice ne comprenne pas celle de cette réciprocité d'intérêt commun.

En réalité, les réclamations contre l'assujettissement légal des femmes seraient absurdes si elles visaient autre chose que des abus, lorsqu'il s'agit du mariage Or les abus sont à considérer comme tels, et, où n'y en a-t-il pas ? Il en est que la loi ne saurait empêcher sans être tyrannique et, par conséquent, sans être elle-même un abus. Il en est d'autres qu'elle pourrait, dans le mariage, prévenir et légitimement réprimer, nous nous en occuperons plus loin. Mais pour ce qui est de l'assujettissement légal de la femme mariée, on me permettra d'en douter.

Il est bien vrai que la loi civile, pour les raisons exposées ci-dessus, revêt le mari d'une autorité dont il peut user. Le maître déjà fortement armé par la nature peut encore avoir recours contre sa faible femme à la force publique. Quel magnifique thème pour les émancipatrices ! Mais pourtant, si la loi est vraiment équitable, c'est-à-dire d'intérêt commun, on ne saurait se plaindre de ce qu'elle possède une sanction. En acquérant le droit de recours à la force publique, le mari a perdu celui beaucoup plus redoutable d'user de la sienne, et comme il se trouve également soumis à la loi, l'intervention de celle-ci dans l'association conjugale équivaut à la suppression de la force brutale dans le ménage. D'autres perfectionnements sont souhaitables ; mais ceci en est un sérieux.

Il faut aussi considérer que si la femme est plus ou moins assujettie

dans le mariage régulier, quelques raisons fort sérieuses s'opposent à ce qu'elle y jouisse d'une liberté complète. La liberté est un bien précieux auquel les humains sont condamnés à aspirer sans cesse, obligés qu'ils sont de rechercher d'autres biens plus précieux encore dont leur liberté est le prix. La femme ne saurait échapper à cette nécessité dans le mariage. Les avantages qu'elle y trouve très généralement valent quelques sacrifices. L'homme aussi a sa part d'assujettissement dans le mariage, et les espoirs de liberté qu'il sacrifie en se mariant sont, selon la nature, plus grands et moins incertains que ceux de la femme.

Celle-ci en se mariant acquiert des droits sur son mari comme ce dernier en acquiert sur sa femme. L'épouse a pris un maître si on veut, mais un maître dont elle a bien peu à redouter l'autorité et qui sera aussi son serviteur à elle. L'épouse sait au surplus, que son mari, dans le travail extérieur, est obligé de se soumettre bon gré mal gré aux exigences d'un patron, d'un chef ou d'un public et de supporter mille contrariétés. Elle doit reconnaître et reconnaît généralement que l'assujettissement très mitigé de la ménagère au foyer n'est pas plus injuste que celui du pourvoyeur au dehors. Si elle trouve désagréable de céder devant la volonté de son mari, elle peut songer que celui ci n'est pas sans céder à son tour bien souvent dans son ménage même et que si la femme ne cédait jamais ce serait alors l'homme qui, au dedans comme au dehors, serait assujetti et réclamerait son émancipation.

On peut objecter ici que le mari possédant l'autorité légale cède librement. C'est en effet un privilège très doux qui compense dans une certaine mesure la suggestion du dehors. L'ouvrier et l'employé deviennent patrons chez eux. Mais n'est-il pas juste que la subordination extérieurement supportée par le mari soit ainsi partagée intérieurement par la femme, puisque celle-ci en profite ? Pourquoi la femme mariée échapperait-elle seule à la nécessité d'obéir ?

Il arrive souvent qu'elle commande chez elle une autre femme. Elle peut en ce cas comparer l'assujettissement du salarié à celui de l'épouse et en voir la profonde différence.

Dans les cas les plus nombreux où l'épouse n'a personne sous ses ordres elle est privée de ce dédommagement dont jouit son mari de posséder au moins la suprématie à son foyer. Il n'y aurait donc pour elle aucune compensation ? Si, elle exerce son autorité sur ses enfants et connaît à son tour les douceurs de la condescendance. Il est vrai que l'autorité maternelle est limitée par l'autorité paternelle et c'est peut-être l'occasion la plus fréquente des litiges conjugaux. Mais c'est

là précisément qu'apparaîtront dans toute leur puissance les facteurs naturels de l'autorité féminine en présence desquels l'autorité légale du mari reste le plus souvent lettre morte, plus souvent peut-être que ne le comporterait l'intérêt de la famille et l'intérêt social.

Indépendamment de l'amour, de l'amitié conjugale et des liens de l'habitude qui survivent aux deux premiers, il y a l'ascendant que toute femme acquiert sur son mari pour le moins autant qu'elle le mérite. Elle acquiert cet ascendant soit par sa supériorité intellectuelle qui est fréquente, soit à intelligence égale, par la possibilité qu'elle a de concentrer son attention sur son maître légal de façon à connaître ses qualités, ses défauts, ses faiblesses, sa psychologie peut-on dire, et en même temps, par le sentiment ou la notion claire que possède le mari des mérites de sa femme. L'ascendant féminin doit être assez grand pour réduire à une sorte d'esclavage l'homme le plus autoritaire, pourvu que sa femme ait assez d'adresse pour lui laisser l'apparence de l'autorité Si cet ascendant est de bon aloi l'épouse est digne de l'exercer et il est juste que l'homme le subisse. Son autorité ne passe pas légalement entre les mains de la femme, mais elle y passe naturellement.

Pourquoi la loi ne protégerait-elle pas de même l'épouse contre l'ascendant naturel que peut aussi exercer sur elle son mari? Cette protection est inutile, car le mari déjà pourvu de l'autorité légale et plein de confiance en outre dans sa supériorité physique ne croit pas avoir besoin de rechercher dans son ménage un pouvoir supplémentaire.

On pourrait trouver peut être que l'article du code français lu aux époux lors de la célébration du mariage déclare avec un peu trop de rudesse que la femme doit l'obéissance à son mari. Peut être cette formule gagnerait elle à être accompagnée d'un commentaire atténuant. Mais, on peut observer que les nouveaux mariés comprennent fort bien ce que signifie cette obligation imposée à la femme et que la lecture de ce fameux article manque rarement de procurer chez les spectateurs un sourire dont l'ironie n'est guère dissimulée.

On comprend du reste, du côté féminin, que l'obéissance légale de l'épouse est un devoir en corrélation avec ceux du mari et que c'est une des garanties de stabilité de l'association conjugale, une solution pacifique préparée d'avance à certains litiges qui risqueraient, sans elle, de s'éterniser et de s'aggraver au préjudice de l'association. S'il faut absolument que l'un des époux incline sa volonté devant celle de l'autre, puisqu'il n'y a pas de recours possible à une majorité, il est rationnel que la femme soit désignée d'avance comme ayant l'obligation de céder devant le pourvoyeur normal de la famille. Son amour-propre sera sauf par le fait même qu'elle cède à la loi.

Celle-ci est vraisemblablement imparfaite et ne réglera jamais pour le mieux tous les cas particuliers. Il est même certain que, dans un certain nombre des cas prévus, elle devra s'adapter à des modifications survenues dans les conditions anciennes. Le fait qu'elle paraît être moins large à l'égard des femmes que ne l'était le droit coutumier français sous l'ancien régime doit évidemment attirer l'attention du législateur, comme l'ont demandé plusieurs féministes des deux sexes.

Si le législateur fait preuve de sagesse en se défiant de lui même quand il s'agit d'innovations, il y a dans ce fait, à ce qu'il nous semble, quelque chose de rassurant et qui le deviendrait plus encore s'il était démontré que les rédacteurs du Code Napoléon firent eux-mêmes une innovation insuffisamment justifiée en décidant par exemple, qu'une mère devenue veuve ne pourrait pas être tutrice de ses propres enfants.

Ceci n'est peut-être pas aussi contraire à la justice qu'il le semble au premier abord. Cette loi, sans doute, fut instituée en vue de maintenir après la mort du père, une influence légale propre à empêcher des injustices pouvant résulter des préférences souvent excessives de beaucoup de mères en faveur de certains de leurs enfants, et qui sont souvent fort étrangères à la valeur de ceux-ci. La surveillance effective ou même simplement possible et autorisée d'un tuteur subrogé peut remplacer dans une certaine mesure la voix manquante du père gouvernée très généralement par des motifs moins émotionnels et risquant de n'être pas contrebalancés (comme ils le sont assurément dans bien des cas) par l'amour de la justice.

Sans pouvoir traiter cette question de droit, probablement très ardue, il nous semble que l'intention du législateur était assez sérieusement justifiée pour que l'on ne trouve pas inique en cette matière une précaution prise contre un écart auquel les mères sont effectivement, en général, plus exposées que les pères. Il se peut que la loi, dans beaucoup de cas, oblige l'épouse à céder, alors même qu'elle a raison contre son mari. L'autorité maritale n est donc pas sans inconvénients très durs pour la femme et parfois graves. C est très certain. Le mari peut user mal et abuser de son pouvoir légal. Mais comme l'épouse peut faire elle aussi de son ascendant le plus déplorable usage, la considération des cas malheureux ne saurait prévaloir sur celle des raisons majeures qui militent en faveur de l'autorité légale du mari.

L'égalité entre les deux conjoints pourrait être établie par une loi donnant à chacun d'eux le droit d'exiger un arbitrage dans les cas graves. Mais il n'est pas besoin de réfléchir longuement pour comprendre que l'exercice de ce droit dans une association telle que le mariage

provoquerait plus d'inimitiés et de ruptures qu'elle n'en préviendrait. En dehors de l'arbitrage librement accepté que la loi n'interdit point, l'intervention dans un ménage de tiers plus ou moins impartiaux et désintéressés qui seraient même difficiles à trouver serait pratiquement la pire des solutions. Il est même douteux qu'une innovation de ce genre soit jamais préférée par les femmes à l'obligation de se soumettre éventuellement à une autorité beaucoup plus terrible sur le papier que dans la vie réelle.

Cette autorité légale du mari ne les empêchera pas de considérer le mariage légal comme la solution qui donne à l'immense majorité des femmes la situation la plus stable, la plus libre et en même temps la plus digne possible. En vertu de la puissance naturelle, supérieure en somme, du sexe masculin, c'est *naturellement* que celui ci jouit d'une liberté supérieure. La loi essaierait vainement de l'en dessaisir comme elle essaierait vainement de dessaisir la femme du pouvoir qu'elle exerce sur l'homme. La liberté naturelle de l'homme, celui-ci la sacrifie dans une large mesure à la femme, mais librement. C'est pour se procurer des avantages auxquels il attache un prix énorme et que la femme lui accorde, elle aussi librement. Il y a dans le mariage un échange, un don réciproque sous des conditions spécifiées en un contrat qui oblige vis-à-vis de la loi elle-même. Grâce à la sanction légale, l'homme est lié doublement dans le mariage régulier et la femme acquiert dans cette situalion des garanties pour l'avenir. Celles-ci lui permettent d'exercer son pouvoir sur son conjoint avec une sécurité qui, en moyenne, la rend plus puissante encore.

Ce n'est pas que beaucoup de femmes ne soient capables d'obtenir des hommes plus que la protection et l'aide légalement dues à l'épouse dans le mariage régulier. Il y a des maîtresses qui n'usurpent certes pas ce nom significatif et dont la liberté, en même temps, semble être bien plus grande que celle de la femme mariée.

La maîtresse n'est ni enchaînée ni tenue à l'obéissance par la loi. Elle peut se séparer sans craindre aucune contrainte. Oui, mais ces précieux avantages n'empêchent pas sa situation d'être considérée par elle-même comme inférieure à celle de la femme mariée. Elle n'a fait qu'une demi conquête, tandis que les droits que l'épouse a perdus n'ont été sacrifiés qu'en échange d'un semblable sacrifice du mari. Le mariage se conçoit comme durable et se réalise parfois tel sans contrat, sans obligation légale et même sans engagement; il peut être ainsi fort respectable. Mais, dans l'union libre, la femme court plus de risques que dans le mariage et préfère avec raison, sauf exceptions très rares, que l'homme auquel elle s'unit soit et se sache bien engagé en

même temps qu'elle vis-à-vis de la loi. Elle risque moins alors à se donner complètement et l'homme trouve en ceci un avantage de plus qu'il ne croit pas acheter trop cher en se mettant sous le joug légal.

Combien légère est l'aliénation de la liberté féminine dans le mariage égal ; les femmes qui ont usé longtemps de leur liberté avant de se marier le savent encore mieux que les autres. Et l'on peut s'en rendre compte aisément si l'on considère la multitude des hommes qui, dans une question aussi grave que celle de l'éducation des enfants, voient leur autorité légale contrebalancée, sinon supplantée, par la volonté maternelle.

Les faits de ce genre en disent long sur la réciprocité des concessions conjugales, d'autant plus qu'ils sont observables plus fréquemment peut être dans les ménages où le mari possède sur sa femme une grande supériorité sous le rapport de l'instruction et parfois de l'intelligence. Comme il ne s'agit pas d'un de ces menus points sur lesquels un mari cède volontiers pour faire mieux excuser sur des points plus importants l'usage de son autorité, procédé que les femmes aussi savent utiliser et dont l'emploi par elles expliquerait le despotisme tout d'apparence de nombreux maris, cela peut servir à confirmer la justesse de cette opinion courante : que la femme acquiert sa liberté par le mariage. S'il s'ensuit que l'homme y perd plus ou moins la sienne en dépit de son autorité légale, ce n'est pas une raison pour le plaindre, puisqu'il se trouve plus heureux. Sa liberté, pourtant, lui est chère, et il n'en ferait probablement pas le sacrifice aussi volontiers, s'il n'était assuré par la loi qu'il reste le maître dans son ménage même lorsqu'il s'y montre le plus obéissant.

De son côté, la femme vouée par la nature au rôle de dompteuse, quelles que puissent être les lois sociales, y est si bien adaptée qu'elle s'y complait sans aucun doute. C'est à la pratique de ces actes difficiles, l'art de conquérir l'homme, l'art d'être mère et l'art d'être épouse qu'elle est destinée par son évolution et qu'elle est dressée dès l'enfance par son éducation. Plus elle y est habile, et, plus elle est aimée de l'homme. Ce n'est point parce que celui-ci désire être gouverné, mais, en même temps que la sélection sexuelle a développé chez la femme les qualités physiques et morales les plus séductrices pour l'homme, la même sélection a développé chez l'homme l'attrait pour ces qualités, de sorte que la femme possède en outre l'art de se servir de ses attraits ; l'homme se trouve pris de tous les côtés à la fois ou successivement et non seulement par le sens génésique, mais par tous les sens et par une bonne part, tout au moins, de son intelligence.

Les particularités de l'esprit féminin constituent un attrait de plus, non pas seulement en ce qu'elles ont de supérieur, mais encore en ce qu'elles ont de défectueux, car tout ce qui différencie la femme du sexe mâle est séduisant pour celui-ci. Qu'il en ait ou non conscience, il est attiré par tous les pièges, comme on dit, que la nature a tendus à son intention dans l'esprit comme dans le corps féminin. Rien de mystérieux en cela, car s'il est un domaine où la sélection naturelle devait accomplir avec sûreté son œuvre patiente, c'est bien celui où l'adaptation assurait le plus directement, par l'association sexuelle, la conservation de l'espèce Les attraits corporels, c'est avec les besoins génésiques, le piège vulgaire tendu en vue de l'accouplement. Les caractères féminins intellectuels, c'est le piège caché qui retient plus qu'il ne charme. Il attire aussi l'homme, mais il préserve surtout de l'abandon la femme et sa progéniture. Ce piège est aussi un résultat de la sélection naturelle développé pour et par le mariage. Si l'on ajoute à la séduction irrésistible de la femme la force des habitudes prises dans la vie conjugale et la supériorité croissante que donne à l'épouse la concentration de tout son intellect sur un seul cas, celui auquel est lié son existence, alors on comprend que la prise de possession morale de l'homme par la femme dans le mariage soit généralement assez complète pour que celui-là ait besoin de trouver dans son autorité légale le suprême recours qu'il lui est interdit de chercher dans sa supériorité musculaire.

Les cas où l'homme abuse de son pouvoir sont-ils plus nombreux que ceux où la femme abuse du sien ? C'est ce qu'il serait difficile de dire scientifiquement.

Mais il est bien certain que les abus d'autorité par le mari dérivent beaucoup moins du droit légal que de l'exagération de celui qui résulte de son rôle de pourvoyeur du ménage, d'une part, et, d'autre part, des exigences naturelles de l'orgueil masculin.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE CRANIOLOGIQUE DES BOSCHIMANS

Par M. Eugène PITTARD.

Membre de l'Institut international d'anthropologie.

Le musée de Capetown m'a envoyé, pour en faire l'étude détaillée, une série de crânes de Boschimans, Hottentots, Griquas. Un tel examen nécessite un temps considérable. J'apporte ici une contribution à cette lourde tâche en exposant quelques résultats de mes recherches sur une petite série de crânes de Boschimans, provenant, selon la terminologie qui m'a été envoyée par M. Péringuey, du « Cimetière d'une vieille ferme ».

Ce groupe cranien se compose de sept crânes :quatre sont masculins et trois féminins.

Comme il s'agit d'un simple chapitre d'une étude qui deviendra très large, je n'indiquerai aucune bibliographie, et je ne fais précéder ce rapide examen d'aucunes considérations générales sur le groupe ethnique envisagé. Je rappelle simplement que les documents craniologiques concernant les Boschimans appartiennent, encore aujourd'hui, au domaine des raretés anthropologiques.

Diamètres et indices craniens.

D'abord ceux qui permettent d'obtenir l'indice céphalique :

TABLEAU I

	Crânes masculins	Crânes féminins
Diamètre antéro-postérieur	184 m/m 75 (177-192 m/m)	175 m/m 66 (173-178 m/m)
Diamètre métopique. .	184 m/m 25 (175-191 m/m)	175 m/m 66 (174-178 m/m)
Diamètre transverse. .	131 m/m 5 (126-135 m/m)	133 m/m (131-135 m/m)

Le diamètre métopique est égal au diamètre antéro-postérieur chez

les crânes féminins ; il est un peu plus petit chez les crânes masculins. Nous avons inscrit entre parenthèses les extrêmes. Pour l'étude d'une série aussi faible numériquement il n'est pas nécessaire de les discuter.

L'indice céphalique.

L'indice céphalique moyen des crânes masculins est 71.29 (de 67.02 à 76.27) ; celui des crânes féminins 75.71 (de 75.57 à 75.84). Le premier est nettement dolichocéphale, le second sous-dolichocéphale, à la limite de la dolichocéphalie vraie.

Dans la série masculine il y a trois crânes dolichocéphales (75 %) et un crâne sous-dolichocéphale (25 %). Les trois crânes de la série féminine appartiennent à la catégorie des sous-dolichocéphales.

Hauteur basio-bregmatique et indices verticaux de longueur et de largeur :

TABLEAU II

	Crânes masculins	Crânes féminins
Hauteur basio-bregmatique.	130 m/m 25 (124-142 m/m)	121 m/m (114-130 m/m)
Indice vertical de longueur	70.51 (65.96-73.96)	68.87 (65.90-73.86)
Indice vertical de largeur	99.1 (93.28-108.39)	90.97 (87.02-97.74)

Le diamètre vertical du crâne masculin paraît élevé. Il y a, dans cette petite série, un crâne exceptionnellement haut qui donne une idée erronée du caractère moyen. Les deux indices verticaux féminins sont tous deux de valeurs plus faible que les indices masculins, ce qui n'est pas toujours le cas.

Selon la terminologie de Broca et Topinard ces crânes répartissent leurs indices individuels de la façon que voici :

	Crânes masculins	Crânes féminins
Chamaecéphales	2 soit le 50 %	2 soit le 66.66 %
Orthocéphales	2 soit le 50 %	1 soit le 33.33 %

Les formes basses sont nettement dominantes.

Par leur indice vertical de largeur (terminologie de R. Martin) ces crânes se classent ainsi :

	Crânes masculins	Crânes féminins
	—	—
Tapéinocrânes	—	2 soit le 66.66 %
Métriocrânes.	2 soit le 50 %	1 soit le 33.33 %
Akrocrânes	2 soit le 50 %	—

et marquent une différence sexuelle assez nette de ce rapport.

Longueur de la base du crâne (N.-B. = naso-basilaire).

Les valeurs représentant les moyennes de cette distance naso-basilaires sont: chez les crânes masculins de 101 mm. 25 (extrêmes 96 mm. et 107 mm.) et de 94 mm. 66 (de 93 mm. à 97 mm.) chez les crânes féminins Cette région cranienne paraît bien développée chez les Boschimans de cette série.

Les diamètres du front et l'indice frontal.

TABLEAU III

	Crânes masculins	Crânes féminins
	—	—
Frontal minimum. . . .	95 m/m 25 (88-100 m/m)	98 m/m (94-103 m/m)
Frontal maximum . . .	106 m/m 25 (104-111 m/m)	108 m/m (106-111 m/m)
Indice frontal	89.70 (84.62-96.15)	90.78 (87.39-96.26)

Les deux diamètres du front sont plus développés chez les crânes féminins que chez les crânes masculins. Mais la série est numériquement si faible qu'il ne faut pas attribuer trop d'importance à ce fait.

Diamètre biastérique et dimensions du trou occipital.

TABLEAU IV

	Crânes masculins	Crânes féminins
	—	—
Diamètre biastérique. .	110 m/m (104-117 m/m)	105 m/m (102-109 m/m)
Longueur du trou occipital.	36 m/m (32-39 m/m)	36 m/m 66 (35-40 m/m)
Largeur du trou occipital.	29 m/m 33 (24-34 m/m)	30 m/m 33 (28-33 m/m)
Indice du trou occipital.	81.09 (75-87.18)	82.74 (80-85.71)

Les deux diamètres du trou occipital sont absolument plus grands chez les crânes féminins.

Malgré un maximum individuel moins élevé l'indice féminin a une

valeur plus forte parce que le maximum individuel de cet indice est beaucoup plus grand que celui des crânes masculins.

Selon la nomenclature de Broca la répartition des indices individuels du trou occipital se fait ainsi :

	Crânes masculins	Crânes féminins
Microsèmes.	2 soit le 66.66 %	1 soit le 33.33 %
Mésosèmes	—	2 soit le 66.66 %
Mégasèmes.	1 soit le 33.33 %	—

Les crânes féminins sont beaucoup plus souvent mégasèmes, de même qu'ils ont un indice moyen plus élevé.

Les caractères de la face.

Nous groupons en un seul tableau les diamètres principaux représentant la hauteur et la largeur de la face :

TABLEAU V

	Crânes masculins		Crânes féminins	
	Moyennes	Extrêmes	Moyennes	Extrêmes
Largeur alvéolo-basilaire..	100 m/m 38	(94-110.5 m/m)	91 m/m 33	(90-93 m/m)
Hauteur ophryo-alvéolaire.	84 m/m 25	(76-91 m/m)	81 m/m 33	(79-85 m/m)
Hauteur naso-alvéolaire. .	63 m/m 25	(56-70 m/m)	61 m/m 66	(58-64 m/m)
Largeur bijugale.	114 m/m 66	(110-119 m/m)	110 m/m 33	(107-117 m/m)
Largeur bizygomatique. .	124 m/m 5	(117-132 m/m)	125 m/m	(121-129 m/m)
Hauteur de l'ouverture nasale.	43 m/m 25	(40-48 m/m)	44 m/m	(42-46 m/m)
Largeur de l'ouverture nasale.	27 m/m	(25-29 m/m)	23 m/m 66	(23-25 m/m)
Longueur de la voûte palatine	58 m/m 33	(53-65 m/m)	51 m/m 50	(51-52 m/m)
Largeur de la dite voûte.	34 m/m 66	(33-37 m/m)	35 m/m	(30-38 m/m)
Largeur de la cavité orbitaire	37 m/m	(35-39 m/m)	36 m/m	(36-36 m/m)
Hauteur de cette cavité. .	31 m/m 50	(30-34 m/m)	34 m/m	(32-35 m/m)

Quatre de ces longueurs sont absolument plus grandes chez les crânes féminins. Ce sont aussi bien des diamètres verticaux, comme la hauteur de l'ouverture nasale et la hauteur de la cavité orbitaire, que des diamètres transversaux comme le bizygomatique et la largeur de la voûte palatine. Mais il ne faudrait pas inférer de ces quelques chiffres

qu'il doit toujours en être ainsi lorsqu'on compare, dans les deux sexes, les éléments divers constituant le crâne humain.

Lorsqu'on examine les extrêmes, on voit que seulement deux maxima féminins dépassent les maxima masculins : la largeur de la voûte palatine et la hauteur de la cavité orbitaire.

Les moyennes mêmes accusent très peu de différences entre les sexes ; neuf unités au plus (longueur alvéolo-basilaire).

L'indice du prognathisme (d'après Flower).

Il est de 98.96 (95.10-102.80) chez les crânes masculins et de 96.49 (95.88-96.81) chez les crânes féminins. Dans cette série les hommes auraient la face plus proéminente que les femmes. Par leur indice moyen les crânes masculins sont mésognathes, à la limite de l'orthognathisme, les crânes féminins sont orthognathes.

Répartitions des indices individuels :

	Crânes masculins	Crânes féminins
Orthognathes.	2 soit le 50 %	3 soit le 100 %
Mésognathes	2 soit le 50 %	—

Aucun crâne n'est atteint de prognathisme, ni masculin, ni féminin. De plus en plus il apparaît que les Boschimans ne sont pas une race prognathe.

Ce caractère, lorsqu'il apparaît chez eux, est rare.

Les indices faciaux.

	Crânes masculins	Crânes féminins
Indice facial n° 1	67.72 (62.12-72.13)	63.65 (62.02-65.29)
Indice facial n° 2	50.82 (46.21-55.12)	48.39 (47.93-48.84)

Les indices féminins sont, tous deux, de moindre valeur que les indices masculins. Il en est de même des maxima.

Par leur indice facial No 2 les crânes masculins de cette série sont leptoprosopes, les crânes féminins chamaeprosopes. La répartition des indices individuels montre, chez les crânes masculins, deux leptoprosopes et deux chamaeprosopes et, chez les crânes féminins, deux chamaeprosopes.

Selon la nouvelle classification de Kollmann, nous aurions deux crânes masculins euryènes, un mésène et un leptène ; et deux crânes féminins euryènes.

Les autres indices de la face.

	Crânes masculins	Crânes féminins
Indice nasal	62.83 (56.25-70.73)	53.83 (52.17-54.76)
Indice orbitaire.	85.29 (78.95-94.44)	94.44 (88.89-97.22)
Indice de la voûte palatine. .	59.94 (50.77-64.91)	64.98 (58.82-71.15)

L'indice nasal moyen des deux sexes indique, chaque fois, la platyrrhinie, mais si l'indice masculin représente très fortement ce caractère il n'en est pas de même de l'indice féminin qui est à la limite de la mésorrhinie.

En examinant les indices individuels on trouve : chez les hommes quatre individus platyrrhiniens (100%) ; chez les femmes un indice mésorrhinien (33.3 %) et deux platyrrhiniens (66.6%).

Répartition individuelle de l'indice orbitaire :

	Crânes masculins	Crânes féminins
Microsèmes	2 soit le 50 %	—
Mésosèmes	1 soit le 25 %	1 soit le 33,3 %
Mégasèmes	1 soit le 25 %	2 soit le 66,6 %

L'indice orbitaire moyen masculin est mésosème, l'indice orbitaire moyen est très fortement mégasème.

L'indice moyen de la voûte palatine montre une différence sexuelle, dépassant 5 unités Cette différence provient de ce que les indices féminins sont très élevés.

Les courbes craniennes.

Elles sont exposées dans le tableau suivant :

TABLEAU VI

Courbes	Crânes masculins		Crânes féminins	
	Moyennes	Extrêmes	Moyennes	Extrêmes
Sous-cérébrale	22 m/m	(21-24 m/m)	22 m/m	(19-24 m/m)
Frontale.	105 m/m 25	(102-112 m/m)	101 m/m	(98-107 m/m)
Frontale totale.	127 m/m 25	(—)	123 m/m	
Pariétale	122 m/m 75	(114-135 m/m)	123 m/m	(115-129 m/m)
Occipitale cérébrale. . .	64 m/m	(55-76 m/m)	62 m/m 66	(58-65 m/m)
Occipitale cérébelleuse .	55 m/m 50	(51-60 m/m)	45 m/m 33	(43-48 m/m)
Occipitale totale	119 m/m 50		107 m/m 99	
Antéro-postérieure totale	369 m/m 50		353 m/m 99	
Biauriculaire.	291 m/m 25	(283-305 m/m)	281 m/m 33	(267-295 m/m)
Partie antérieure de la courbe horizontale totale.	235 m/m	(230-242 m/m)	234 m/m	(227-240 m/m)
Horizontale totale . . .	511 m/m 75	(504-528 m/m)	501 m/m	(495-508 m/m)

Une seule de ces courbes est absolument plus grande chez les crânes féminins : la courbe pariétale (la différence est d'ailleurs très faible). La courbe sous cérébrale est à égalité dans les deux sexes. Toutes les autres courbes sont plus considérables chez les crânes masculins. Aucun des maxima féminins n'atteint les maxima masculins. Nous avons calculé les rapports de quelques-unes de ces courbes entre elles et dans les deux sexes :

TABLEAU VII

Rapports de la courbe :	Hommes	Femmes
Sous-cérébrale à la courbe antéro-post. totale. .	5.95	6.21
Frontale à la même courbe a. p.	28.48	28.53
Pariétale à la même.	33.22	34 74
Occipitale cérébrale à la même	17.32	17.70
Occipitale cérébelleuse à la même.	15.02	12 80
Frontale à la courbe pariétale.	85.74	82.11
Frontale à la courbe occipitale cérébrale.	164.45	161.18
Frontale à la courbe occipitale cérébelleuse . . .	189.64	222 80

Cinq de ces rapports sont en faveur des crânes féminins. Seuls les apports du frontal aux courbes particulières : pariétale et occipitale cérébrale et celui de la courbe occipitale cérébelleuse à la courbe antéro-postérieure totale sont plus faibles chez les crânes féminins.

Rayons, angles auriculaires, cordes

Malgré la petite quantité de crânes dont se compose cette série nous inscrivons les valeurs des extrêmes pour chacun de ces caractères métriques.

TABLEAU VIII

Rayons auriculaires	CRANES MASCULINS Moyennes	CRANES MASCULINS Extrêmes	CRANES FÉMININS Moyennes	CRANES FÉMININS Extrêmes
Auriculo-alvéolaire. .	104 m/m 25	(96-110 m/m)	94 m/m 33	(93-95 m/m)
— spinal. . . .	95 m/m 25	(86-100 m/m)	86 m/m 66	(84-88 m/m)
— nasal . . .	95 m/m 50	(92-100 m/m)	88 m/m 66	(88-90 m/m)
— ophrysque .	101 m/m 75	(99-107 m/m)	97 m/m	(96-99 m/m)
— bregmatique.	113 m/m 50	(108-123 m/m)	105 m/m 66	(103-111 m/m)
— lambdatique.	106 m/m 75	(101-117 m/m)	101 m/m 33	(101-102 m/m)
— iniaque . . .	87 m/m 25	(82-98 m/m)	77 m/m 66	(76-80 m/m)
— opisthiaque .	45 m/m	(36-61 m/m)	42 m/m	(40-45 m/m)

Tous les rayons masculins sont plus développés que les rayons féminins. Aucun des maxima féminins n'atteint les maxima masculins.

C'est par les rayons auriculo-alvéolaire et auriculo-iniaque que, en diamètres absolus, les femmes s'écartent le plus des hommes Nous ne voyons pas apparaître ici un phénomène observé à propos des Boschimans des abris sous roches, à savoir que chez les crânes masculins le groupe des rayons mesurés dans la partie antérieure du crâne l'emportait, comme valeur, sur le groupe des rayons mesurés dans la partie postérieure et que c'était l'inverse chez les crânes féminins. Ici la série est sans doute trop petite pour nous permettre de constater un tel arrangement.

TABLEAU IX

Angles auriculaires	CRANES MASCULINS En degrés Moyennes	Extrêmes	CRANES FÉMININS En degrés Moyennes	Extrêmes
Auriculo-spinal	10 1/4	(9-12)	10 2/3	(10-11)
— nasal	25 3/4	(25-28)	29	(27-30)
— facial	36	(35-37)	39 2/3	(38-41)
— sous-cérébral	17 1/4	(11-24)	10 1/3	(9-11)
— frontal	51 1/2	(49-55)	52 2/3	(52-54)
— fr. et s.-cérébral	63 3/4	(61-67)	63	(61-65)
— pariétal	60	(57-63)	64	(61-68)
— occ. cérébral	34 3/4	(32-42)	33 2/3	(32-35)
— occ. cérébelleux	29	(27-33)	29	(27-32)
— occ. total	63 3/4	(59-71)	62 2/3	(60-67)
— cérébral total	175 1/4	(168-181)	179 1/3	(174-187)
— cérébral total plus s.-cérébral	187 1/2	(182-192)	189 2/3	(185-196)

Les crânes féminins ont les angles : auriculo-spinal, nasal, facial, frontal, pariétal, plus ouverts que les crânes masculins. Il en est de même —, ce qui est une conséquence —, pour l'angle cérébral total et cérébral total plus sous-cérébral. Nous avons déjà remarqué que les crânes féminins ont certains angles auriculaires plus développés que ceux des crânes masculins. Pour ce qui concerne cette série nous signalons le fait à l'attention du lecteur, simplement. Mais nous tenons à constater qu'en général cette série confirme les observations faites ailleurs au sujet de ces différences sexuelles.

TABLEAU X

Cordes	CRANES MASCULINS Moyennes	CRANES MASCULINS Extrêmes	CRANES FÉMININS Moyennes	CRANES FÉMININS Extrêmes
	mm.	mm.	mm.	mm.
Alvéolo-spinale	19.50	(18-23)	18.33	(17-20)
Nasale	43	(40-48)	43.66	(42-45)
Ophryaque	22	(20-26)	18.66	(17-20)
Frontale	95.25	(90-106)	91.33	(88-96)
Pariétale	112 25	(105-128)	110.33	(104-115)
Occipitale cérébrale	60.50	(53-70)	56	(53-58)
Occipitale cérébelleuse	52.75	(51-57)	44	(42-45)

Toutes les cordes féminines sont plus petites que les masculines, y compris la corde pariétale qui s'est montrée, dans d'autres séries plus grande chez les crânes féminins, sauf cependant l'une d'entre elles : la corde nasale, légèrement plus développée chez les femmes. Quelques unes de ces cordes féminines sont très courtes par rapport aux cordes masculines.

Poids du crâne.

Le poids moyen du crâne masculin est de 616 gr. 25 (de 468 à 712 gr.) et celui des crânes féminins de 512 gr. 66 (412-594 gr.). Il y a une assez grande différence entre le minimum et le maximum masculin.

Capacité crânienne (procédé de Broca).

Elle est de 1341 cmc. 25 chez les crânes masculins (1230 à 1485 cmc). et de 1286 cmc. 67 chez les crânes féminins (1225 à 1320 cmc.) Il y a, entre les sexes, une différence de 55 cmc.58 au profit des crânes masculins.

Indice cranio-cérébral.

Celui des crânes masculins (moyen) est 45.34 de (34,41 à 57,15) celui des crânes féminins 39,69 (de 33 63 à 45.) Ces valeurs ne paraissent pas très différentes de celles trouvées en étudiant les crânes des Boschimans des autres séries.

Quelques rapports entre elles des diverses régions craniennes et faciales.

TABLEAU XI

Diamètres craniens et faciaux.

Rapports	Hommes	Femmes
Du diamètre naso-basilaire à la hauteur du crâne....	77.96	78.39
De la longueur du trou occipital au D. A. P. du crâne	19.79	20.86
De la même longueur au D. naso-basilaire.....	35.81	38.75
Du frontal minimum à l'occipital maximum.....	86.61	93.49
Du naso-spinal au diamètre naso-alvéolaire.....	68.27	71.39
De la largeur de l'ouverture nasale au bizygomatique.	21.76	18 80
De la largeur de la voûte palatine au bizygomatique.	27.34	29.54
De la largeur de l'ouverture nasale à la larg. palatine	76.05	68.46

Tous ces rapports, moins deux, donnent aux crânes féminins des valeurs plus élevées.

Seule la largeur de l'ouverture nasale, comparée au diamètre transverse maximum de la face et à la largeur de la voûte palatine, est plus petite chez les crânes féminins. Ces deux rapports marquent l'étroitesse relative de la cavité nasale chez les crânes de ce groupe sexuel.

TABLEAU XII

Courbes craniennes, cordes et rayons auriculaires.

Rapports de :	Hommes	Femmes
La courbe sous-cérébrale à la courbe frontale.	20.96	21.76
— occipitale cérébrale à la c. occ. cérébelleuse.	115.98	138.15
— frontale à la courbe occipitale totale. . . .	88.34	93.59
De la corde frontale à la corde pariétale.	84.98	82.86
Du rayon auric. nasal au rayon auriculo-bregmatique.	84.37	84.03
Du même rayon à l'auriculo-iniaque.	109 94	114.23

Le rayon auriculo-nasal comparé au rayon auriculo-bregmatique est égal dans les deux sexes, légèrement plus petit que chez les crânes féminins. Le rayon auriculo-nasal comparé au rayon auriculo-iniaque et les trois courbes ci-dessus sont relativement plus grands chez les crânes féminins. Le lecteur voudra bien ne pas insister au sujet du rapport de la courbe occipitale cérébrale comparée à la courbe occipitale cérébelleuse qui, chez les crânes féminins, est extrêmement élevé

par rapport aux crânes masculins. Nous avons dit que ce groupe de Boschimans provenant du « Cimetière d'une vieille ferme » n'est composé que par un petit nombre d'individus.

Quelques comparaisons sexuelles particulières :

Nous avons établi quelques comparaisons sexuelles en calculant les rapports : crâne féminin à crâne masculin = 100, des principaux diamètres crâniens et faciaux et des principales courbes :

Rapports des diamètres craniens.

TABLEAU XIII

Si pour les diamètres ci-dessous les crânes masculins = 100,
les crânes féminins =

pour le diamètre antéro-postérieur	95.08
— transverse	101.14
— basio-bregmatique	92.88
— naso-basilaire	93.49
— frontal minimum	102.88
— frontal maximum	101.64
— biastérique	95 45
pour la longueur du trou occipital	101.83
— largeur	103.40

Plusieurs de ces chiffres sont pour nous étonner. C'est la premièr fois que nous rencontrons, au cours d'une telle comparaison, autant de valeurs féminines dépassant les mêmes valeurs masculines. L'explication d'un tel fait nous paraît résider dans la très faible composition numérique des séries qui sont mises en présence. Il suffit, dans un cas comme celui-là, de un ou deux crânes féminins particulièrement développés dans un sens ou dans l'autre, pour majoriser les crânes masculins qui leur sont opposés. Les rapports des diamètres transverses du crâne, en particulier, et ceux du front sont rarement plus développés chez les crânes féminins que chez les crânes masculins.

TABLEAU XIV

Si pour les diamètres faciaux ci-dessous les crânes masculins = 100,
les crânes féminins =

pour le diamètre alvéolo-basilaire	90.98
— bijugal	96.22
— bizygomatique	100.40

pour la longueur ophryo-alvéolaire	96.53
— naso-alvéolaire	97.48
— naso-spinale	101.73
pour la largeur de l'ouverture nasale	87.63
— de l'orbite	97.29
pour la hauteur de l'orbite	107.93

Nous pouvons répéter les mêmes observations que ci-dessus. Plusieurs de ces rapports, restent dans le cadre habituel de telles comparaisons sexuelles — ainsi la hauteur de l'orbite —, d'autres s'en échappent. On peut voir ici le danger qu'il y aurait à utiliser de trop faibles séries pour des comparaisons de cette nature — d'ailleurs pour n'importe quelle comparaison. La distance alvéolo-basilaire, qui, chez les crânes féminins, est habituellement beaucoup plus petite que chez les crânes masculins, l'est ici particulièrement. Aucun rapport du diamètre bizygomatique dans aucune de nos séries n'atteint le chiffre du tableau ci-dessus — loin de là.

Il en est de même du rapport de la hauteur de l'ouverture nasale.

Pour être complet nous ajoutons enfin les valeurs des rapports des diverses courbes craniennes :

Si pour les courbes ci-dessous les crânes masculins = 100 les crânes féminins = :

Tableau XV

Pour la courbe sous-cérébrale	100
— frontale	95.96
— pariétale	100.20
— occipitale cérébrale	97.90
— occipitale cérébelleuse	81.67
— biauriculaire	96 59
Pour la partie antérieure de la courbe horizontale totale	99.57
Pour la courbe horizontale totale	97.89

Pas une seule des séries ethniques placées sous nos yeux ne montrent un rapport semblable à celui qui est en tête de ce petit tableau. Quelquefois la courbe pariétale s'est montrée plus développée chez les crânes féminins que chez les crânes masculins, Parmi les séries de crânes Boschimans que nous avons étudiés, ce petit groupe joue le rôle que joue, à l'intérieur d'une série quelconque, un ou deux crânes possédant des caractères exceptionnels. C'est pourquoi nous n'insistons pas.

Résumé et conclusions

Cette série est numériquement petite et nous serons bref pour ce qui concerne les résultats obtenus.

Par leur indice céphalique moyen les crânes boschimans de ce groupe sont dolichocéphales lorsqu'ils sont masculins (indice 71,29) ; sous-dolichocéphales lorsqu'ils sont féminins (indice 75,71).

Par leur indice vertical de longueur ces crânes montrent en majorité des formes abaissées. Les sexes étant réunis la proportion de ce type atteint presque 59 % (terminologie de Broca).

L'indice vertical de largeur répartit les crânes de ce petit groupe de façon assez éparpillée. Les crânes féminins sont principalement tapéinocrânes. Les crânes masculins se partagent également en métriocrânes et en akrocrânes (terminologie de R. Martin).

L'indice du trou occipital répartit très inégalement les crânes de cette série. La majorité des crânes masculins est microsème. La majorité des crânes féminins est mésosème. Il y a un tiers des crânes masculins qui sont mégasèmes.

Par l'indice du prognathisme les crânes masculins se partagent également en orthognathes et en mésognathes. Les crânes féminins sont tous orthognathes. Il faut souligner l'absence complète de type prognathe.

Par leur indice facial n° 2 les crânes masculins sont leptoprosopes, les crânes féminins chamaeprosopes.

Par leur indice nasal moyen les crânes de cette série sont platyrrhiniens.

Dans le détail on constate la présence, chez les crânes féminins, d'un tiers d'individus mésorrhiniens. Les autres crânes féminins et tous les crânes masculins sont platyrrhiniens.

L'indice orbitaire moyen des crânes masculins est mésosème. L'indice orbitaire féminin est très fortement mégasème. Dans le détail on s'aperçoit que les crânes masculins sont surtout microsèmes (ce qui ne correspond pas à l'expression de l'indice moyen), les crânes féminins mégasèmes.

Le poids moyen du crâne masculin est de 616 grammes 25, celui des crânes féminins de 512 gr. 66.

La capacité cranienne est de 1388 cc. 25 chez les crânes masculins et de 1286 cc. 67 chez les crânes féminins.

L'indice cranio-cérébral masculin est 45, 34 ; l'indice cranio-cérébral féminin 39,69.

Quelques comparaisons sexuelles méritent d'être ajoutées à ce court résumé général. Le lecteur voudra bien en considérer l'expression comme étant celle de cette série même et non comme représentant la physionomie comparée exacte du groupe entier des Boschimans des deux sexes, d'où qu'ils proviennent.

La grandeur du trou occipital est plus considérable dans ses deux dimensions principales chez les crânes féminins: Quelques autres diamètres encore sont absolument plus développés chez les crânes féminins ; diamètres verticaux : comme la hauteur de la cavité nasale et de la cavité orbitaire ; diamètres horizontaux : comme le bizygomatique et la largeur de la voûte palatine.

Si quelques diamètres craniens et faciaux sont absolument plus grands chez les crânes féminins, en revanche toutes les courbes craniennes — sauf la pariétale — sont plus développées chez les crânes masculins. Il en est de même de tous les rayons auriculaires et de toutes les cordes (y compris la pariétale).

Lorsque nous cherchons les régions craniennes et faciales qui éloignent le plus les crânes féminins des crânes masculins, nous trouvons que pour ce qui touche au crâne proprement dit, c'est par la hauteur du crâne, puis par la longueur naso-basilaire et le diamètre antéro-postérieur maximum que les crânes féminins s'éloignent le plus des crânes masculins ; — que, pour ce qui touche à la face, c'est par la largeur de l'ouverture nasale, puis par le diamètre alvéolo-basilaire et le bijugal. — Quant aux courbes comparées c'est d'abord par l'occipitale cérébelleuse, puis par la frontale et la biauriculaire, que les crânes féminins s'éloignent le plus des crânes masculins

Encore une fois, ce résumé doit être, à tous les points de vue, considéré avec les réserves que nécessitent le petit nombre de crânes composant cette série.

LA POPULATION BRETONNE « BIGOUDEN »

Par M. le Prince BIANCHI DE MÉDICIS

Membre de l'Institut international d'Anthropologie.

Mise au point documentaire

sur les deux principales questions controversées.

1° Mélangé de races diverses, ce groupe breton présente des éléments mongoloïdes certains.

2° Le caractère oriental (dit mongol ou thibétain) du costume et de la coiffe des femmes, apparu au siècle dernier, est de rénovation artistique moderne. Il ne dérive d'aucune tradition ancestrale perpétuée. Mais on peut l'envisager comme un retour à une esthétique disparue depuis des siècles, dû à une lointaine influence atavique chez une partie de la population.

I. — Eléments ethniques mongoloïdes

L'origine ethnique de la petite agglomération bretonne dite « Bigouden », de la péninsule de Penmarc'h, et l'aspect particulièrement oriental du costume et de la coiffe des femmes de ce pays, ont à maintes reprises soulevé un vif intérêt. Bien des auteurs, dotés de plus d'imagination que de compétence, ont propagé des erreurs excessives.

Leurs deux principales méprises furent : 1° d'attribuer à la masse entière des habitants une ascendance mongolique ; 2° de considérer le style oriental, inauguré au courant du XIXe siècle, dans le vêtement et la coiffure des femmes de la région du Pont l'Abbé, comme issu d'une antique tradition asiatique, transmise fidèlement de génération en génération.

Pas plus digne de foi est une autre légende, construite de toutes pièces, d'après laquelle la forme conique de la coiffe serait née d'un mouvement de protestation populaire, lors d'un soulèvement, dit du *Papier timbré*, contre des exactions fiscales, en 1675.

D'après cette version, la mutinerie fut punie par le découronnement

du clocher de Lambour, en Pont l'Abbé, et les femmes auraient imposé une silhouette de campanile à leur coiffe, pour manifester leur mécontentement. Elles arboraient ainsi sur leur tête l'effigie de la pointe du clocher détruite.

Les documents irréfutables d'estampes de costumes et de coiffes, qu'on verra ici, témoignent de la mode féminine de Pont l'Abbé en 1790, et de 1820 à 1835. Ils font justice de ces racontars.

Chef d'œuvre d'esthétique des clans bretons, célèbre un peu partout dans le monde intellectuel des artistes, littérateurs, savants ou touristes de marque, cette coiffe est la création admirable d'un génie d'évolution progressive, dont les étapes se suivent dans les illustrations de cet article. Sa réalisation n'eut lieu qu'au fur et à mesure des conditions matérielles propices. C'est à partir seulement de 1830 que l'industrie mit à la portée des bourses modestes les tissus de fine toile et les dentelles à bon marché. Toute cette floraison de lingerie, aux formes si diverses, ne pût éclore en Bretagne, ou en d'autres régions de France et d'Europe à cette époque, que grâce à cette circonstance indispensable.

On voit donc combien d'extravagantes suppositions eussent été évitées, si l'on avait simplement réfléchi à la différence des possibilités matérielles opérée par l'industrie, entre nos temps modernes et le passé.

Mais élucidons d'abord la première question, relative à l'origine mongolique.

Elle a excité la verve étourdie de tant de littérateurs touche à tout !

Une constatation s'affirme dès le principe ; *il n'y a pas de type « bigouden »*.

En Bretagne, le nom de « bigouden » est un sobriquet comme beaucoup d'autres, tels que « Poch Kerc'h (sacs à avoine), en Porspoder ; « Bouchig » (gens à touffe), en Saint-Pol de Léon ; « Moutons blancs », au pays de Pontivy, etc.

Il ne date que du commencement du siècle dernier et a fait fortune depuis, auprès des artistes, archéologues ou hommes de lettres.

La mode de coiffure à pointe très proéminente, de façon à frapper l'attention, apparut vers 1844. Elle provoqua le surnom de « bigouden» parce que « beg » (pointe, en breton) donne au pluriel « begou » et *bigou* par permutation dialectale. J'en ai, du reste, rapporté quelques exemples à la page 57 de mon ouvrage *Anthologie de types du peuple Breton*, édité par Devambez, avec nombreuses illustrations ethniques, en 1925.

A « begou » ou « bigou » s'est ajouté le suffixe de manière « den », dérivé du breton « den » (signifiant, *individu*, homme ou femme en général), d'après le commentaire critique du Dictionnaire de le Gonidec.

C'est ainsi que, sans inversion, on trouve en breton, « *Den a iliz* » homme ou individu d'église (iliz) ; *Den a Vrézel*, homme ou individu de guerre (de « Brézel » guerre, le B muable en V dans ce mot composé, etc.). Avec inversion, cela produirait *Iliz-den*, *Brézel-den* (personne d'église, personne de guerre).

André Roland de Denus, dans son Dictionnaire des appellations ethniques (paru en 1889), nous apprend que la dénomination de « bigouden », primitivement limitée aux femmes portant ces bonnets en pointe, s'appliqua finalement à toute la population.

Or, la région de Pont l'Abbé *ne présente pas de type « bigouden »* pour la bonne raison que ce mot (sobriquet moderne), n'a aucune signification ethnique. Ses habitants, *loin d'appartenir à un type*, participent au contraire à plusieurs, de provenances diverses, du nord comme du midi, et peut être plus qu'ailleurs en Bretagne.

Mais nul ne contestera, sans parti pris, une chose remarquable : c'est de rencontrer dans cet ensemble des traits mongoliques, dont on retrouve des exemplaires disséminés, plus ou moins atténués, jusque vers Pleyben, Pontivy et même Saint-Brieuc. De là, le surnom de « Chinois », appliqué depuis longtemps par les Quimpérois (abusivement dans son acception générique), à leurs voisins de Pont l'Abbé. Ce détail nous est révélé par A. Mahé de la Bourdonnais, breton d'authentique et vieille souche, au cours de son ouvrage intitulé *Voyage en Bretagne*, édité par Jouve en 1892.

Après avoir passé vingt années en Chine, Indo-Chine et diverses régions de l'Inde, ce descendant de l'illustre gouverneur des îles de France et de Bourbon, signale positivement les affinités de certains types « bigoudens » avec les Mongols, Bouriates, Tangoutes, etc. Il se garde bien de généraliser, mais il parle « de visu » et atteste tout de même sa conviction

Rien n'autorise, en effet, à qualifier les habitants du pays de Pont l'Abbé comme mongoloïdes en totalité ! La masse dominante, où surgissent, çà et là, de fort beaux types, d'une régularité et d'une pureté souvent de grec antique, est surtout composée d'éléments scandinaves, saxons, frisons, brittons-belges-insulaires, gaulois, germaniques, ibériques, libyens, atlanto-berbères, et méditerranéens divers. *Mais le caractère originel oriental le plus accentué dans son asiatisme* qui soit resté dans la collectivité celte-bretonne, est certainement chez les « Bigoudens ».

Voilà qui renforce singulièrement la qualité celtique-bretonne, au lieu de la diminuer, puisque les primitives tribus de la Confédération Celte sortaient de l'Orient, par la voie de l'Asie antérieure, et péné-

trèrent vraisemblablement en notre Occident par la vallée du Danube.

Nul hasard physiologique n'explique ces traits mongoloïdes. Parents, familles, en groupes restreints, délimités, je l'ai contrôlé *de visu* en plusieurs séjours d'étude et méthodiques randonnées d'auto en des parages écartés, présentent les mêmes caractéristiques morphologiques d'où résulte la race.

A conditions égales doivent correspondre résultats égaux. C'est pour cela qu'il faut s'adresser avec prudence à la théorie si commode de l'influence du milieu, sorte de tarte à la crême fort goûtée de tant d'auteurs superficiels aujourd'hui.

Cette théorie permet, dans des conditions absolument pareilles, aux Japonais d'être glabres et aux Aïnos d'être très velus ! On a donc le droit de la considérer avec circonspection ! Il n'y a pas si longtemps que des préhistoriens, égarés par l'esprit de parti, se croyaient autorisés à dire que le froid glaciaire avait doté le Magdalénien d'une toison naturelle ? Voilà qui n'est guère vérifié, chez les Mongoliques ou Esquimaux, exposés cependant aux plus basses températures !

Il est donc bien hasardé de s'appuyer sur des conditions exceptionnelles de l'hypothèse du Dr Mac Auliffe, pour expliquer les caractères mongoloïdes chez les « bigoudens » par des réactions morphologiques dues au mode d'existence et à l'influence du milieu.

Mac Auliffe a d'ailleurs sagement écrit « que l'enfant naît avec un plan « d'évolution générique imposé par l'hérédité qui l'a modelé suivant un « type, un gabarit familial ». Et le célèbre professeur américain Grant Conklin dit ceci : « Nos traits familiaux résultent de la constitution « héréditaire de nos ancêtres. Nos possibilités anatomiques, physiolo- « giques, psychologiques, étaient déterminées dans les cellules sexuelles « dont nous provenons. » Les principes de séquence, d'alternance et de disjonction mendéliennes expliquent seuls la réapparition des caractères du type ancestral.

J'estime important de reconnaître à ce propos, avec le prof. Richer, les Drs Topinard et Jayle, Abel Hovelacque, et bien d'autres écrivains de mérite en la matière, que les femmes conservent mieux les signes de leur souche originelle. Leur aspect ethnique est plus lisible que chez l'homme. Cette observation a été faite en bien des régions, et il semble que ce privilège ait été imparti à la femme, au point d'être divinisé même dans l'antiquité, par le fait de son rôle de creuset plastique où s'élabore et se perpétue le genre humain.

La couleur de la peau du vrai Mongol, suivant le P. Huc, Steur de l'Académie royale de Belgique, Ujfalvy, Topinard, n'est pas jaune comme celle du Chinois, mais d'un blanc jaunâtre. Il est clair qu'en

pays « bigouden », les éléments mongols ne peuvent subsister qu'à l'état mongoloïde, car ils sont depuis trop longtemps séparés de la source d'origine et atténués par des mélanges avec d'autres races.

Au pays de Pont-l'Abbé, les exemplaires mongoloïdes se rencontrent de moins en moins marqués, et dans les parages écartés de Plovan, Pouldreuzic, Plozévet, Lesconil. Sur une population générale de la péninsule de Penmarc'h, atteignant plus de 35.000 habitants, ils sont relativement rares.

Dans ma collection photographique de sujets mongoloïdes « bigoudens », formée sur place, bien des phases de transition d'endosmose raciale sont à observer, mais je ne puis, dans cet article, m'arrêter qu'aux principales étapes d'ascendances.

N. B. — Avant de terminer cette première partie, relative aux éléments ethniques mongoloïdes chez les « Bigoudens », il est bon de rappeler que le maître anthropologue, Topinard, dans une étude spéciale consacrée à la population de la pointe du Raz (voisine du pays de Pont l'Abbé) et de l'ancien « pagus » Cap-Sizun, affirme qu'entre les individus *de la masse dominante Kymrique*, se *dégage le plus ancien type celtique qui devait être primitivement mongolique*, avant de s'être modifié avec les races autochtones d'Europe. Il émet l'opinion que les types mongoloïdes chez les « bigoudens » en sont pour ainsi dire la preuve.

Tel devait être le type celtique dans les temps les plus reculés, pense-t-il.

Si jamais les « bigoudens » ont été dénigrés, ce dont je n'ai pas de preuve positive (car il court souvent des brocards sans importance dont la source est invérifiable), Topinard leur décerne, on le voit, un impressionnant hommage, absolument semblable au mien, dans mon ouvrage, *Anthologie de types du peuple breton*.

La provenance de ces appréciations désobligeantes, *uniquement venues de leurs voisins immédiats de la contrée de Quimper*, est facile à saisir. Quand les Kymris blonds Britanni-Belgae, immigrés de Grande-Bretagne en Armorique depuis le milieu du ve siècle de notre ère jusqu'à la seconde moitié du viie, vinrent s'installer sur l'ancien territoire des Osismiens, une rivalité a dû certainement exister entre eux et les descendants directs des tribus de la Confédération celte. Pour qui a parcouru méthodiquement ces pays bretons ; ainsi que je l'ai fait depuis des années, la *différence d'humeur de ces deux groupements principaux reste encore très sensible*.

Ce contraste de caractère moral et physique a frappé au plus haut degré une Irlandaise appartenant à une des plus célèbres familles de la

verte Erin, et qui fit un long séjour dans le pays de Quimper et environs.

Même réflexion de la part d'un auteur belge venu visiter le musée préhistorique de Saint Guénolé de Penmarc'h, en 1924. Quantité d'individus d'aspect belge lui paraissaient en secret antagonisme moral avec un autre fonds ethnique. Cette remarque psychologique, *pour qui sait voir*, délimite l'idiosyncrasie de deux contingents de races sans affinité réelle.

M. Steur, de l'Académie royale de Belgique, a montré les étapes successives de ces Kymris-Britanni-Belgae, (fort mêlés de Saxons et de Danans, agrégés au groupe uni à la Confédération celte). Ces Kymris s'étaient déjà répandus en Armorique Osismienne et Curiosolitaine, par le *Tractus Armoricanus* et *Nervicanus*, qui régnait depuis le territoire des Morins et des Ménapiens, jusqu'aux rivages des Aquitains et des Cantabres, avant leur première grande immigration du ve siècle de notre ère.

De là, ces sentiments de prévention séculaires, qui ont sévi et durent encore, entre certains clans bretons, d'origines ethniques diverses, bien qu'appartenant à la même unité sociale et nationale.

C'est ce qui s'est produit de « bigoudens » à Kymris, du pays de Quimper leurs voisins. A ces observations il faut joindre les constatations très intéressantes de M. le Dr G. Hervé en 1898 (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie*) résultant d'une enquête faite en différentes régions de la France, et d'après laquelle, chez des populations dites celtiques, on trouvait, çà et là disséminés, des types mongoloïdes, aussi bien en haute montagne qu'au bord de la mer et en contrées intermédiaires.

Je ne dis rien ici des exemplaires finno-laponoïdes, sporadiquement ou par petits noyaux épars répandus en Bretagne, car ce caractère ethnique ne se rattache pas spécialement au cas des « Bigoudens ».

Explication des figures de la première partie.

Eléments ethniques mongoloïdes.

La fig. 1 correspond au type mongolique le plus homogène discernable. C'est la synthèse la plus complète de toutes les indications du genre.

Au n° 2, on voit la variante Kalmouk à face allongée et nez légèrement convexe. Ce sont des exemplaires étroitement rattachés au point de départ ethnique asiatique, le plus pur et le mieux conservé.

Puis on arrive au stade de pénétration eurasiatique, ouralo-altaïque de la *fig. 3*, échantillon remarquable de Ouïgour-tartare, et en possédant tous les attributs repérés sur les documents du Prince Henri d'Orléans.

Le trio de la *fig. 4* commente encore mieux *dans la même famille*, ce degré

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

de liaison eurasiatique, plus mongoloïde à droite, plus tartare à gauche, et l'homme, d'un ordre encore plus européen d'aspect, slavo-mongoloïde. Enfin *au n° 5*, c'est la « bigouden » aux ascendances mongoliques les plus affaiblies par mélange européen occidental. Type slavo-mongoloïde, avec caractéristique de l'œil oblique de Deniker, tel qu'il existe en Russie, Esthonie, Lettonie, pays Wende, Petite Russie ou Ukraine.

II. — Evolution de la coiffe et du costume des femmes « bigoudens » de 1790 à nos jours, prouvée par des documents irréfutables.

Epris des costumes populaires de son pays, l'artiste dessinateur Valentin, mort en 1804, avait, dès 1790, reproduit la coiffure et l'habillement des femmes de la région de Pont l'Abbé. L'auteur de cette documentation, la plus ancienne sur la question, était né du reste tout près de là, ayant vu le jour à Kerfeunteun, en Quimper.

Souvestre donna un fac-similé lithographique du dessin de Valentin, dans sa *Topographie pittoresque et historique du Finistère* de 1836.

La lithographie sus-dite, de Côme et Bonetbeau de Brest, montre donc la coiffe du territoire de Pont l'Abbé, telle qu'on la portait à la fin du XVIIIe siècle. Elle est du genre chaperon de lingerie un *peu forte*, à barbes. Le fond enserrant le chignon se redresse en pointe renflée, et se rattache au bandeau du front par un gros plissage *godronné*. Dans mes séjours d'étude et mes randonnées d'auto en ce sympathique district breton, j'ai pu m'assurer du fait, chez les riches habitants encore possesseurs des plus vieilles coiffes de leurs aïeules, datant du Premier Empire environ. Le vêtement comporte un gilet sans manches, mis par dessus un justin à longues manches, formant brassière lacée. La taille très courte, ne s'engage pas sous la ceinture de la cotte simplement froncée à gros plis (fig. 1).

Constatation aussitôt capitale, l'aspect de cet ensemble ne révèle aucun orientalisme.

A la fig. 2 correspond l'époque de la fin du règne de Charles X se liant au début de celui de Louis Philippe. Ici, de même, *nous ne remarquons aucune sorte d'inspiration asiatique*, dans le costume ou la parure de tête.

Cette estampe, tirée de la première série Charpentier, de Nantes, enregistre la mode de Pont l'Abbé à la période moyenne de 1825 à 1835. Nous apercevons une coiffure ordinaire, d'une part, sorte de béguin serré, encadrant étroitement le visage par ses bouts qui se rabattent en mentonnière, et dont le fond se relève en petite pointe

Fig. 4.

Fig. 5.

Deuxième partie

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

de cornet ou de capuce. La coiffe habillée qui fait vis-à-vis, d'autre part, comprend, à l'arrière, un dispositif analogue, mais agencé sur un bandeau à amples barbe. Les cheveux sont arrangés en catogan descendant fort bas sur la nuque.

Un justin à longues manches serrées couvre un gilet de dessous, et se trouve bien pris dans la ceinture de la robe d'une des femmes. La robe de l'autre personnage est d'une façon courante du temps de Charles X, à manches retroussées et à double revers.

Donc, sur un espace d'un demi-siècle, ces témoignages ne montrent aucune trace d'influence mongolique ; rien même de tradition étrangère à l'esthétique purement occidentale.

Mais nous arrivons à l'époque de Louis Philippe, et M. de Las-Cases fait très bien ressortir, dans son *Art rustique en Alsace*, les transformations importantes inaugurées alors, en général, par les paysannes françaises dans leur costume.

De nouvelles ressources créées par l'industrie des linons, des mousselines et des tulles à bon marché, sans excepter les dentelles à la mécanique, vont favoriser désormais, à partir de 1830, l'éclosion d'une incomparable floraison de lingerie, de lignes plus recherchées, plus délicates, et d'une inspiration pittoresque vraiment géniale.

Le grand mouvement rénovateur et créateur dans les coiffes se fait particulièrement sentir vers 1840. Il triompha surtout en Bretagne, au *point de s'identifier avec l'esprit national lui-même* de la population, dont l'idéalisme profond et raffiné éleva la coiffe à la *valeur d'un symbole ethnique*. Et comme « Bretagne » est poésie, foi, vaillance et chevalerie, son peuple mit aux têtes des femmes ce nimbe de blancheur exquise, rayonnant de grâce et de dignité admirables.

La patrie bretonne peut s'enorgueillir de cette charmante parure féminine. Elle s'harmonise à merveille avec le noble emblème de l'hermine et l'héroïsme pur et sublime des magnifiques soldats qui firent l'étonnement du monde pendant la Grande Guerre.

Le document n° 3, d'après une gravure en couleurs de Bourdin *de 1844, accuse une radicale transformation*. Bandeau et barbes de toile sont supprimés. Le *béguin de linge ou serre-tête, seul conservé, subit une modification totale*. Les mentonnières latérales disparaissent, et la sorte de valve de lingerie qui reste est ramenée en avant, l'ancienne pointe arrière venant prendre place juste au-dessus du front

L'échancrure du béguin fig 2, d'où sort la queue de cheveux en catogan, s'évase alors en deux petits ailerons, dégageant l'occiput couvert d'une résille forte, encadrée de velours, retenant les cheveux encore relevés en catogan. La résille est rattachée par des cordons

noués sous le menton, et un lien de toile indépendant, fixé de la même manière, retient cette sorte de coiffe nouvelle sur le sommet du crâne.

Toute l'originalité surprenante de la coiffe actuelle « bigouden » découle de cette innovation hardie, et nous allons chercher les tâtonnements successifs qui la mèneront, petit à petit, à sa structure présente.

Voyez cette protubérance audacieuse, au renflement étrange, à la fig. 3. Elle est presque pareille au fond de coiffe de la fig. 1 retourné tout simplement au-dessus du front, sens devant derrière !

Cette singularité excita l'ébahissement et motiva le surnom de « bigouden » (note étymologique sur ce sobriquet, au début de la première partie de cet article). *Le surnom visant les pointes de coiffe, au pluriel*, passa aux femmes qui les portaient (nous dit André Roland de Denus, dans son *Dictionnaire des appellations ethniques*), puis subsista comme dénomination de la population entière du pays de Pont-l'Abbé.

En même temps, la réforme du costume fit adopter le fameux *caraco sac*, veste courte à mi-manches, que les élégantes Parisiennes d'alors avaient mise à la mode, nous apprend Théophile Gautier.

Tous les plus anciens costumes locaux, dont j'ai pris des photographies chez de riches habitants « bigoudens » ayant soigneusement conservé des vêtements de leurs aïeux, de l'époque du Ier Empire, sous Charles X ou le début du règne de Louis Philippe, ne montrent que des broderies de teintes douces, style Louis XVI et Charles X, c'est-à-dire des fleurettes, annelets, semis, motifs en cœur, palmettes et autres attributs de même ordre.

Le changement apparaît *capital vers 1845*. Sur l'initiative très louable du fameux brodeur Jacob, de Quimper, une nouvelle série de sujets décoratifs est lancée. Les brodeurs de Pont-l'Abbé, agissant de leur côté, suscitèrent la composition de nouveaux cahiers de modèles (il en reste encore quelques-uns), *dont tous les motifs sont empruntés aux ornements sculptés des chapiteaux des anciennes églises romanes de la région (de style oriental byzantin) et aux hiéroglyphes ou graphiques des monuments mégalithiques de Bretagne-Armorique ou d'Irlande*. De là, cette création *toute moderne* d'un genre oriental, *prétendu de lointaine tradition mongolique et thibétaine, par des hommes de lettres hallucinés!!*

L'union du byzantin et du néolithique oriental des gravures des mégalithes a engendré un style qui, évidemment, se rattache à ce qu'on retrouve encore en Asie, contrée aux traditions millénaires immuables. Ce fut une invention très intelligente, s'adaptant admirablement à l'ambiance locale, et au goût peut-être ancestral d'une partie des habitants. Ma documentation d'estampes anciennes, tou-

tefois prouve que ces broderies de vives couleurs, rouge, orange et or, spéciales au pays de Pont-l'Abbé actuellement, ne *sont pas de transmission ethnique, mais de rénovation artistique moderne.*

Bien entendu, cela n'apporte aucune modification à l'existence indiscutable de types mongoliques et touraniens chez les « Bigoudens » et ailleurs en Bretagne. On peut interpréter ce goût de renouveau pour la manière orientale dans le sens d'un phénomène atavique tout au plus. émanant d'une catégorie influente ethnique dans la population.

Dès lors, le nom de « bigouden » s'impose, et sa mode féminine se retrace à la fig. 4, dans une de ses étapes de transformation essentielle, *entre 1845 et 1850.* Le renseignement est apporté par une lithographie de Lalaisse, de la Galerie Armoricaine. publiée à Nantes, en *1848.*

Le catogan est supprimé. Les cheveux, dont l'extrémité remonte sous une calotte d'étoffe rouge, à la grecque, forment un rouleau étalé à hauteur du cou. Suivant Racinet, l'auteur du *Costume historique en France,* la calotte, aux jours de fête, est de soie rouge brodée. A sa partie antérieure s'installe la petite coiffe d'alors, dite « bigouden », munie d'un appendice vermiculaire, réduction de la protubérance de 1840, visible fig. 3. Lien adhérent au « bigouden » et fixé sous le menton.

Cet appendice, *nécessité par la confection terminale,* a excité l'imagination érotique de certains auteurs qui ont cru y découvrir la tradition d'un culte phallique ancestral ! *La documentation des anciennes coiffes prouve que non.* Il a persisté de plus en plus réduit, dans celles de vieille mode portées jusqu'à nos jours, et a disparu complètement dans les hautes mitres actuelles. Le vêtement, sous l'inspiration orientalisante d'artistes locaux, s'orne de bandes et de broderies de vives couleurs et garde la même coupe, mais ajustée à la taille.

A la fin du règne de Louis Philippe, l'aspect général devient ce que nous expose une autre lithographie de Lalaisse reproduite à la fig. 5. *Le très caractéristique béguin, ou serre-tête actuel d'étoffe brodée, fait son apparition.* Il couvre étroitement la chevelure relevée en écheveau étalé par-dessus, et la calotte conservée, malgré l'adoption nouvelle du serre-tête, sert à comprimer le tapon d'extrémité des cheveux ramenés au sommet. Sur cet accessoire prend place une coiffe « bigouden » agrandie. Elle est retenue par un ruban de linge indépendant et le béguin de même, par des rubans de soie adhérents.

J'énumère tous ces détails, pour faire sentir à quel point on s'est trompé, en attribuant une origine lointaine traditionnelle à la forme de cette coiffure.

La femme montrée, à la fig. 5, en croupe derrière un cavalier, a

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 7.

Fig. 8.

de superbes atours. Ses triples retroussis de manches et ses parements de corsage à trois rangs superposés, sont garnis de bandes de soie rouge et jaune d'or.

Les fig. 6 (d'après une planche du *Costume historique en France*, de Racinet) et 7 (reproduction d'une lithographie de Darjou pour la mode encore usitée en 1855), ne marquent pas de changement très essentiel, dans la période moyenne de *1850 à 1860, mais on remarque la disparition de la calotte* qui n'est plus utilisée qu'en coiffure de gala ou de cérémonie, telle qu'on la voit encore à la fig. 8, *au temps du bal offert aux Bretons par l'Empereur Napoléon III, à Brest, en 1858.*

Dans cette gravure en couleurs de Deshayes-Ferdinand, notons qu'à la calotte de soie rouge, dépassant sur le front en étroit liseré, il s'est adjoint une pièce de lingerie, bordée d'un riche galon, placée à l'arrière. *C'est là seulement que paraissent tous les éléments de l'élégante et fière mitre de linon et de dentelle d'aujourd'hui.* On détaille en effet à la figure 8 : 1° le serre-tête ou béguin d'étoffe brodée, appelé en breton « coëff-bléo », sur lequel se relèvent les cheveux ; 2° la calotte de soie rouge qui déborde en liseré sur le front et qui se recouvre postérieurement d'un morceau de lingerie appelé à se rapetisser, et à se dresser à l'empois, pour devenir le « *daléden* », d'après sa désignation bretonne. Enfin 3° l'élément principal, dit « bigouden » ou frontal, maintenu en avant par un ruban de linge, partant de la pointe un peu rabattue (sans appendice vermiculaire visible), et noué sous le menton.

L'idée de scinder la coiffe, d'abora d'une seule pièce, en deux parties avant-arrière, dériva du pli profond occasionné par la pression du lien, comme on l'observe aux fig. 5 et 7.

D'où provenait cette curieuse calotte, absolument étrangère à tout précédent traditionnel, au pays de Pont l'Abbé et dont la durée de faveur fut plutôt surprenante ? Sans doute mise à la mode par les événements philhellènes d'alors, et probablement importée de Paris, comme le fameux caraco-sac de la période de 1835 à 1840 (fig. 3), cette coiffure coïncide avec le règne de Louis-Philippe, comme en témoigne la lithographie de Lalaisse (fig. 4), où une femme et une petite fille « bigoudens » ont cette sorte de fez, sur lequel est ajusté le frontal ou petit « bigouden » de lingerie souple.

De 1832 à 1852, ce couvre-chef se montre dans l'œuvre de Daumier, avec glands à franges ou non ; il auréole M. Thiers, et tant de prestige ne pouvait que séduire l'humeur inventive des élégantes « bigoudens » d'alors. Il persista avec l'usage du *coëff-bléo*, (*béguin serre tête, adopté vers la fin du règne de Louis-Philippe*). Cet élément, absolument

Fig. 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 12.

essentiel dans la coiffure « bigouden » actuelle, est une sorte de bonnet d'étoffe à trois quartiers. Ses côtés, galonnés richement, forment une mosaïque très artistique de tissus de couleur, brochés d'or ou d'argent, brodés de fleurs, garnis de paillettes métalliques. La grande variété d'ornementation contribue singulièrement au caractère si spécial de la coiffure, *dont une phase d'évolution s'achève comme mode habillée ou de cérémonie vers 1860.* On s'en rend compte aux fig. 5, 7 et 8, dernier terme de la métamorphose successive causée par l'usage de la calotte à la grecque.

Ledit accessoire ayant été supprimé aussi dans la *coiffe ordinaire* de la fig. 6, apparue dès 1850, nous allons voir celle-ci servir de point de départ à un nouvel enchaînement de transformations, répétition de ce qui se passa vers 1835, *avec la coiffe ordinaire* aussi (fig. 1, 2 et 3).

Le « bigouden », ou frontal de lingerie souple d'une seule pièce, fixé par un ruban de linge indépendant (fig. 6) *qui ne semble qu'un reste déformé de la cloche de lingerie, démunie de son appui* (*le fez rouge supprimé*), se raccourcit, prend une légère silhouette conique ou trapézoïdale à sa partie antérieure, et pour maintenir les cheveux relevés, on se sert désormais d'un *bandeau de velours* de nuance sombre couronnant bas la tête. Posé à l'antique, ce ruban retient non seulement les cheveux ramenés sur le coëff-bléo, mais devient siège d'attache du frontal de lingerie souple, et il déborde en étroit liseré.

A ce stade de modification, *nous avons la preuve péremptoire qu'aucune tradition orientale perpétuée n'a concouru à l'élaboration de la coiffe actuelle.* Cette invention de littérateurs dénués de toute espèce d'intelligence critique n'a pas plus de valeur que l'histoire légendaire de la révolte du papier timbré de 1675 (voir l'abrégé du fait rapporté au début de la 1re partie) et les interprétations érotiques attribuées à la pointe du « bigouden » d'antan.

La mode au bandeau de velours présentée à la fig. 9, d'après un tableau de 1864, signé Goy, fut suivie immédiatement de celle au « daléden », vers la période moyenne de 1875 à 1880. Une précieuse photographie de Villard (de Quimper) de ma collection, montre deux femmes de Pont l'Abbé, portant à cette époque, *dans le même groupe*, l'une l'arrangement au grand bandeau, et l'autre celui qui succéda aussitôt après. Cette disposition nouvelle consistait à utiliser le ruban de velours, seulement comme support de frontal, et ligature du chignon terminal au sommet du crâne.

Ce chignon, maintenu étroitement par le ruban, disparut sous un petit couvercle de lingerie empesée (de forme à peu près rectangulaire et à bords rabattus), appelé en breton « daléden », et qui s'emboîte

contre le « bigouden », pièce principale trapézoïdale située en avant.

Dès ce point de transition franchi la coiffe possède tous ses attributs essentiels d'aujourd'hui (fig. 10). Selon l'explication étymologique de Le Gonidec, *Taled* (avec mutation adoucissante du *t* en *d*), signifie pièce à bandeau (cache bandeau, est en effet sa destination).

La fig. 10 correspond à l'époque de 1875 à 1880 environ, et la fig. 11 montre le perfectionnement du chef-d'œuvre d'art en perspective, à la période moyenne de 1890 à 1900, vu de dos et de profil.

Cette amélioration a été progressivement réalisée, je l'ai dit plus haut, au fur et à mesure des conditions matérielles propices. En même temps que l'industrie produisait lingerie et dentelles à bon marché, elle répandait l'usage des épingles, naguère rares, objets de luxe. On ne pouvait s'en procurer qu'au passage du *pilaouër*, chiffonnier ambulant des campagnes bretonnes. A défaut d'épingles, on recourait aux épines, impossibles à utiliser pour des arrangements bien ajustés.

A la fig. 12 se place une réduction photographique d'un tableau exécuté grandeur naturelle, que j'ai peint à Pont l'Abbé en 1924, pour donner l'idée d'une « bigouden » en grand costume de gala, dont la coupe et la riche garniture persistent depuis 1865 approximativement.

L'impression d'aspect, *toute d'acquisition moderne*, est assurément orientale, et d'une somptuosité extraordinaire. « Coëff-bléo » (se reporter plus haut, à l'explication de la fig. 8 ; « bléo » en breton signifie *cheveu* au sing. et au pluriel dans les mots composés), à mosaïques temporales, diaprées de broderies scintillantes. Larges rubans d'attache et de cocarde en soie cramoisi. Revers de manches à bandes d'application de satin or et rouge feu, rehaussés de broderies en arcade du type des gravures néolithiques des antiques monuments d'Armorique et d'Irlande. Spirales de soie brodées, orange et or, accompagnées de méandres et décors divers, couvrant le gilet, et s'inspirant de la même provenance préhistorique ou byzantine romane des chapiteaux des plus vieilles églises de la contrée.

Tout l'ensemble est une fête des yeux, et malheureusement, pour répondre au goût ambiant du jour, les « bigoudens » du beau sexe ont tendance à simplifier ou assombrir davantage leur costume.

Le caractère ethnique de ce portrait est celui d'un remarquable exemplaire de lignée méditerranéenne-lybienne-berbère, aux épaisses et sémitiques lèvres faunesques, telles qu'on les rencontre au Maroc, dans le Sud-Algérien et en Egypte. On sait qu'aux temps les plus reculés, de nombreuses races méditerranéennes, de l'Asie antérieure, du nord Afrique, de la Grèce pélasgique, des rivages tyrrhéniens, de l'Adriatique, de l'Hispanie, etc. remontèrent les côtes de l'Europe occidentale

au delà de l'Armorique bretonne, en Grande-Bretagne et Irlande méridionales et jusqu'au sud ouest de la Norvège, assure le professeur Haddon, de l'Université de Cambridge.

De toute différente origine se révèle la jeune et jolie « bigouden » (une des reines de la fête des Cormorans de Lemordant, à saint Guénolé) qui a bien voulu consentir à la prise des quatre poses reproduites aux fig. 13, 14, 15 et 16 pour la démonstration de la coiffure actuelle des femmes de son pays. (*C'est la première fois que la décomposition détaillée de sa structure est photographiée*).

Parmi les échantillons de races nombreuses diverses ayant peuplé la région de Pont l'Abbé, la personne susdite réunit, en harmonieuse fusion, des ascendances kymro-brittonnes du nord et celtibériques du midi. Elle a le teint clair et transparent des femmes scandinaves, avec ce galbe plein et régulier, au menton un peu massif, des visages classiques de l'antiquité hellénique. Il est bien connu que les Hellènes, issus des proto-nordiques des steppes, devaient la beauté particulière de leurs formes, rendue célèbre par leur statuaire imcomparable, à leur mélange ethnique avec les Pélasges méditerranéens et les Eurasiates d'Asie Mineure. La Grèce moderne ne possède plus ces éléments remarquables venus du nord, dont le contact avec les civilisations égyptiennes, égéennes, minoënnes et mycéniennes, engendra une des époques les plus brillantes de l'humanité.

Cette synthèse ethnique chez une « bigouden », renouvelée de l'antiquité grecque, peut être juxtaposée avec beaucoup d'autres, dans le même territoire restreint.

Il est donc impossible d'invoquer des réactions morphologiques, dues au mode d'existence et à l'influence du milieu, pour les types mongoloïdes *qu'on y rencontre aussi, dans des conditions toutes pareilles*. La survivance des caractéristiques susdites, et leur retour dans une lignée, sont des faits d'hérédité de race.

La fig. 13 représente la pose du béguin, « coëff-bléo ». A la fig. 14 on voit l'écheveau de cheveux ramené impeccablement lissé, par dessus le coëff-bléo, et l'extrémité capillaire se façonne, sur le sommet du crâne en un chignon maintenu par un ruban de velours, renforcé d'un petit coussinet de satin noir, pour augmenter l'appui de l'édifice. La partie antérieure de ce ruban, *appliquée sur un mince peigne rond en croissant*, est exactement disposée pour être emboîtée par le frontal.

Suit la fig. 15 où le « daléden », pièce postérieure de fine lingerie empesée, est fixé juste à l'intersection du ruban et du coëff-bléo. Il était autrefois bien moins élevé comme on le constate à la fig. 11. Finalement s'installe le frontal, ou « bigouden » de tulle brodé, ou de den-

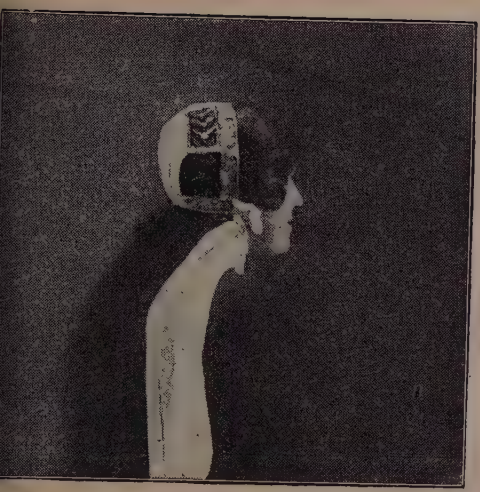

Fig. 13.

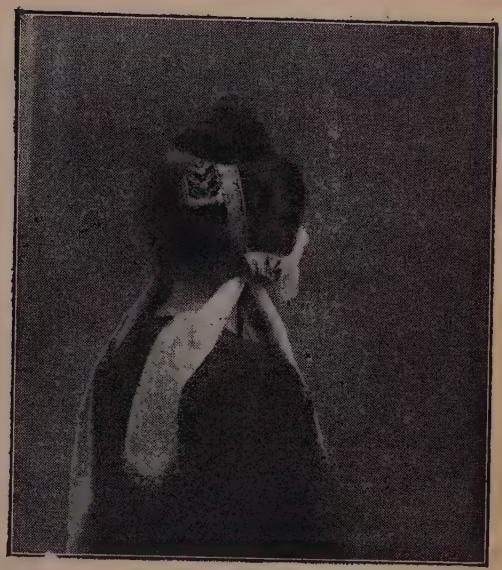

Fig. 14.

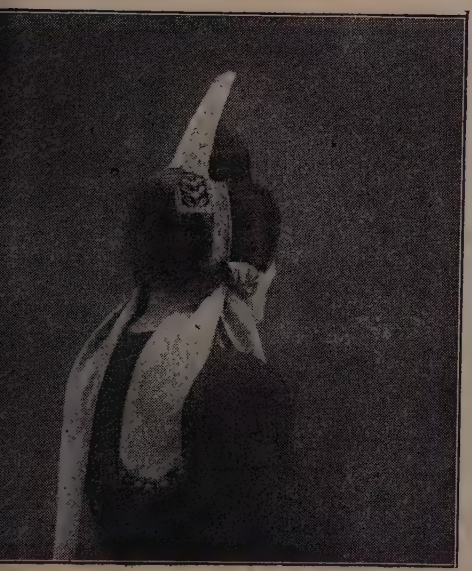

Fig 15.

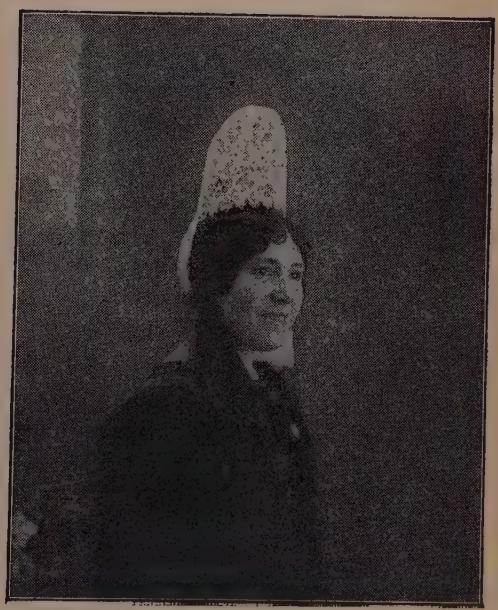

Fig 16.

telle ajourée, de façon à obtenir l'effet de la fig. 16, ensemble aussi élégant que distingué. Le frontal, où s'encastre le daléden par derrière, est assujetti par des brides de dentelle liées sur le côté gauche. Par là pendent en surplus les rubans de soie de la cocarde. Ceux qui sont noués à droite du visage appartiennent au coëff-bléo.

Bref, la création de la coiffe actuelle dut son aspect spécial au changement de place du ruban de velours, car simple bandeau en couronne, il remonta au sommet de la tête construire le chignon. Déjà le frontal était, à l'avant, une pièce plus ou moins triangulaire, brodée, ajourée et empesée (fig 10). Le daléden, tout petit d'abord, fut inventé pour cacher le tapon capillaire terminal, qui, auparavant disparaissait dans le frontal unique. Une inspiration géniale très heureuse a donc conduit les doigts prestes et artistes des brodeuses de Pont l'Abbé. Par les spirales, méandres et attributs des pétroglyphes néolithiques et les éléments de la décoration byzantine romane, elles ont créé une ornementation où se reflète la puissante personnification des lointaines origines de leur clan. Celui-ci a-t-il inconsciemment puisé dans un atavisme ancestral le goût de renouveau d'une esthétique disparue depuis des siècles? Quoi qu'il en soit, louons la population « bigouden » d'avoir su évoquer à sa manière, pour l'imagination fantaisiste des littérateurs et la badauderie des touristes, le séduisant mirage oriental, derrière lequel se devinent et commencent à transparaître les origines de l'humanité.

Explication des figures de la deuxième partie.

Evolution de la coiffe « bigouden ».

1. — Femmes du pays de Pont l'Abbé ; période moyenne de 1790 à 1820. Lith. Côme et Bonetbeau, de Brest, d'après le dessin de Valentin, de Kerfeunteun, en Quimper.
2. — Les mêmes ; époque de 1820 à 1835 environ. Lith., première série Charpentier, de Nantes.
3. — Les mêmes ; de 1835 à 1840 environ. Lith. Bourdin, de Paris.
4. — Femme et petite fille « bigoudens »; période de 1840 à 1848. Lith. Lalaisse, Galerie armoricaine, Nantes.
5. — Femme « bigouden » vers 1848 Lith. Lalaisse. Gal. Armor., Nantes.
6. — Coiffe « bigouden » ordinaire vers 1850 ; d'après Racinet, Paris.
7. — Femme « bigouden » jusque vers 1857 : lith. Darjou, Paris.
8. — Femme « bigouden » vers l'époque du bal offert aux Bretons par l'Empereur Napoléon III, à Brest, en 1858. Grav. Deshayes-Ferdinand. Paris.
9. — Mode de 1864, d'après un tableau du temps, signé Goy.
10. — Juxtaposition dans la même photographie (de Villard, à Quimper) de

la mode au bandeau, et de celle au daléden qui suivit immédiatement. Période moyenne de 1875 à 1880.

11. — Coiffe « bigouden » vue de dos et de profil. Epoque moyenne de 1890 à 1900.

12. — Jeune femme « bigouden » en grand costume de gala. Réduction photographique d'un tableau, grandeur naturelle, peint par le Prince Bianchi de Médicis en 1924.

13. — Démonstration de la coiffe « bigouden » actuelle : pose du béguin ou coëff-bléo, dont on voit les larges brides de soie nouées à droite.

14. — Suite de la démonstration : chignon terminal des cheveux ramenés sur le coëff-bléo et maintenu par le ruban de velours.

15. — Suite de la démonstration : pose du daléden, pièce arrière qui s'encastre ensuite dans le frontal.

16. — Fin de la démonstration ; le frontal, ou coiffe proprement dite, est placé, et assujetti par les brides de dentelle nouées à gauche. Du même côté, faisant pendant avec le nœud d'attache du coëff-bléo à droite, flot de larges rubans, ou cocarde de soie, supplémentaire fixé au béguin (coeff-bléo).

LA GROTTE SÉPULCRALE ET LES OSSEMENTS HUMAINS DE QUÉRÉNAS (ARIÈGE)

par MM.

J. VÉZIAN et H. VALLOIS

Membres de l'Institut international d'Anthropologie

1. La grotte sépulcrale de Quérénas,

par M. J. Vézian.

La grotte de Quérénas (commune de La Bastide de Sérou, Ariège) s'ouvre à 550 mètres d'altitude environ, dans un banc de grès, au sommet d'une chaîne de collines parallèles au Plantaurel et au S. O. du village d'Aiguesjuntes. Ses dimensions sont médiocres ; c'est, en réalité, un abri sous roche qui se prolonge par une fissure oblique (fig. 1). Elle a été transformée en cabane par la construction de deux murs en pierre sèche.

Le remplissage, entièrement sablonneux, ne permettait aucune observation stratigraphique. Son épaisseur variait de quelques centimètres vers l'entrée, à 1 mètre, vers le fond. Du haut en bas de cette couche, il y avait des ossements humains, des ossements d'animaux, des tessons de poterie et des silex taillés.

Les ossements humains font l'objet d'une étude spéciale ; notons seulement qu'un crâne se trouvait à la base du dépôt et vers le fond.

Les ossements d'animaux ont été, pour la plupart, introduits par les carnassiers à des époques diverses ; un très petit nombre, de même patine que les ossements humains, ont pu être apportés par les hommes et constituer des restes de repas ; quelques ossements de cerf seulement ont pu être déterminés parmi ces derniers.

La poterie était représentée par un petit nombre de fragments provenant d'un vase à fond plat ; elle est d'un gris rosé, présentant des taches noirâtres et renfermant de gros grains de quartz ; un des fragments porte un mamelon.

Les pierres taillées — silex, quartzites et quartz — présentent un caractère nettement microlithique. Ce sont, pour la plupart, des éclats informes ; un petit nombre seulement se rattache à des formes classiques.

Lames : presque toutes fragmentées, sans doute intentionnellement, mais sans que les bords de la fracture soient retouchés à la façon des silex géométriques (fig. 2, nos 6, 13, 15, 16, 17). L'une des lames présente, sur le bord extérieur du plan de frappe, les traces d'une usure produite par un frottement répété (fig. 2, n° 10). Une autre lame porte des traces de raclage à l'extrémité opposée au plan de frappe (fig. 2, n° 8).

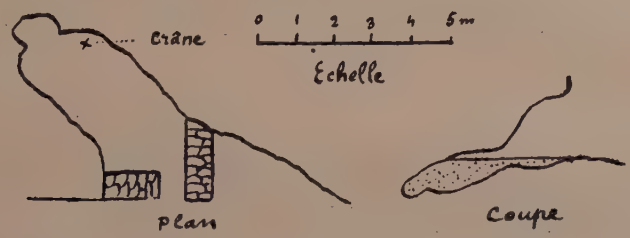

Fig. 1. — Grotte de Quérénas.

Grattoirs : grossiers, massifs ; aucun grattoir sur bout de lame de la forme typique ; certains exemplaires rappellent vaguement les grattoirs carénés (fig. 2, nos 9, 10, 11, 12). L'un d'eux, en quartzite, a le tranchant complètement émoussé (fig. 2, no 14).

Tranchets : à part deux ou trois exemplaires, ce ne sont que des pièces grossières. Le plus net (fig. 2, n° 2) pourrait rentrer dans la catégorie des pointes de flèche à tranchant transversal : un côté, sans retouches, constitue le tranchant, les deux autres côtés portent, de part et d'autre de l'arête, des retouches longues, analogues à celles des pointes de flèche en silex. Un deuxième tranche (fig. 2, n° 1) a été obtenue en fragmentant une lame par deux coups obliques ; le tranchant porte des traces d'utilisation sur une seule face.

Triangles : plusieurs éclats, assez grossiers, sont de forme triangulaire ; un seul est à rapprocher des triangles géométriques ; la pointe est émoussée ; deux côtés du triangle sont rabattus par des retouches verticales (fig. 2, n° 5).

Lamelles à bords rabattus : deux exemplaires ; l'un se termine en pointe (fig. 2, n° 3) ; l'autre se termine par un tranchant arrondi par de fines retouches (fig. 2, n° 4).

Nucléus : quelques exemplaires, de forme irrégulière et remarquables, comme il fallait s'y attendre, par l'exiguïté de leurs dimensions.

Instruments divers : 1° un burin très grossier et douteux ; 2° un éclat triangulaire dont un des côtés porte une encoche avec traces de raclage ayant usé l'arête dans l'encoche et à côté (fig. 2, n° 7) ; 3° une lame épaisse, équarrie du côté opposé à la base par de multiples retouches et dont un côté est entièrement retouché et tranchant (fig. 2, n° 18); 4° une plaquette de roche schisteuse dure, longue de 12 centimètres et roulée par les eaux, présentant à l'une de ses extrémités les traces d'un raclage opéré sur les deux faces et qui a produit une sorte de biseau (fig. 2, n° 19).

Divers éclats de quartz sont manifestement taillés, mais trop informes pour pouvoir être classés.

A quelle époque faut-il classer la station de Quérénas ? Il semble bien, tout d'abord, que l'industrie soit homogène et corresponde à une occupation de peu de durée. Le petit nombre des pièces caractéristiques ne permet pas de se prononcer catégoriquement sur la place à assigner à cette station. Toutefois, le caractère nettement microlithique de l'outillage la rattache à ces industries à microlithes que l'on trouve depuis l'azilien jusqu'à l'âge du bronze. D'autre part, la présence de la poterie et celle d'une pointe de flèche à tranchant transversal taillée d'après la méthode néolithique, à longues retouches, portent à assigner à cette industrie une date relativement récente, pouvant descendre jusqu'à l'énéolithique (1).

Une autre question se pose : les ossements humains sont-ils contemporains des silex taillés et de la poterie ? Ici encore, une réponse catégorique est impossible ; on a vu que la nature sablonneuse du remplissage ne permettait d'y relever aucune stratification. Cependant il convient de noter que les ossements, silex et tessons de poterie étaient mêlés d'une façon uniforme du haut en bas de la couche ; c'est une présomption de faveur de la contemporanéité des ossements et de l'industrie. De plus, l'homogénéité de l'industrie et l'absence totale d'objets caractéristiques d'une civilisation plus récente sont une présomption en faveur de la même hypothèse, car il faudrait conclure, dans le cas contraire, à l'absence de tout mobilier funéraire.

1. Je dois adresser ici mes remerciements au commandant Octobon, dont les avis et les travaux m'ont été particulièrement utiles pour la mise au point de cette question.

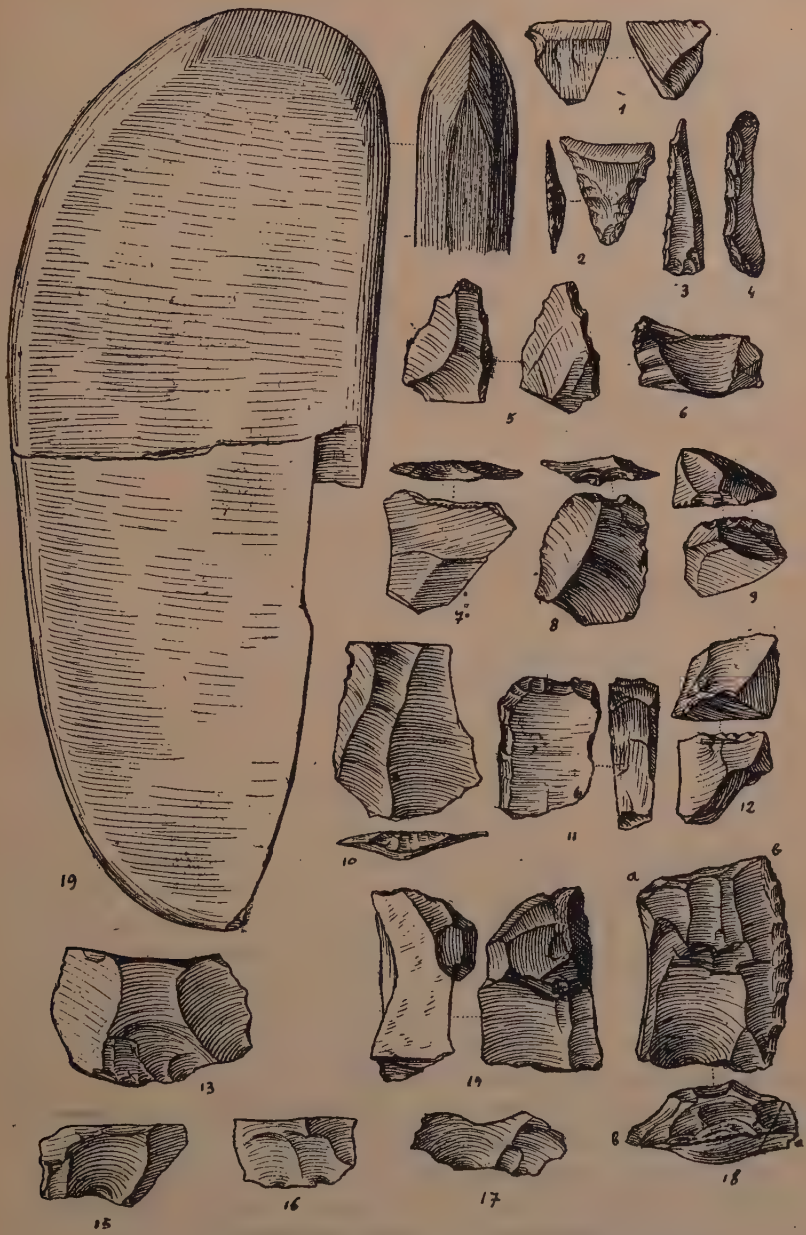

Fig. 2. — Industrie lithique, G. N. — Grotte de Quérénas.

II. — Les ossements humains de Quérénas

par M. H. V. Vallois

Les ossements humains de la grotte sépulcrale de Quérénas sont relativement peu nombreux et, pour la plupart, malheureusement assez détériorés. Tous présentent un état de fossilisation identique, de sorte qu'on peut les regarder comme contemporains. Ils comprennent : une tête très abimée, quelques dents isolées, un atlas, un cubitus, un fragment de tibia, cinq astragales, deux calcanéums, un cunéïforme et un cuboïde. Le fait que, sur les cinq astragales, il y en a quatre

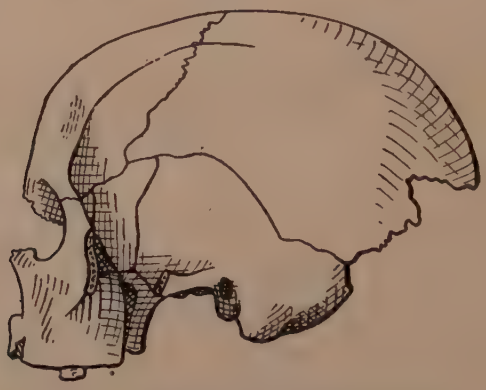

Fig. 3. — Tête en *norma lateralis*, X 1/3.

droits, indique que la sépulture contenait au moins quatre individus.

Tête. — Très incomplète, elle ne possède plus, au niveau du crâne, que le frontal, les pariétaux le temporal gauche et la plus grande partie du sphénoïde ; au niveau de la face, la majeure partie du maxillaire et du malaire gauche. La fracture ou la disjonction de certains de ces os a nécessité une reconstitution qui, pour le crâne et la face considérés isolément, a pu se faire sans difficulté. Mais la juxtaposition du crâne à la face n'a pu être qu'approximative, les seuls points de rapport des deux partis étant l'arcade orbitaire externe gauche et l'apophyse ptérygoïde du même côté.

La tête est de dimensions moyennes ; la saillie des bosses frontales latérales, l'exiguïté des apophyses mastoïdes et des arcades sourcilières, l'atténuation extrême des empreintes musculaires, lui donnent un aspect féminin extrêmement net. La non-soudure des sutures et l'abra-

sion très faible des cuspides des deux seules dents restantes indique que l'âge du sujet devait être peu avancé : 20 à 30 ans probablement. L'épaisseur des os est faible.

En norma verticalis, le crâne est large, du type pentagonal. Les extrémités du diamètre transverse maximum aboutissent aux bosses pariétales fort saillantes. En norma lateralis, le front monte avec une très légère obliquité, puis décrit une courbe régulière jusqu'au lambda, En norma occipitalis, la voûte apparaît légèrement carénée.

L'appréciation exacte de l'indice céphalique est rendue impossible par l'absence de l'occipital, mais au simple examen, la tête se classe

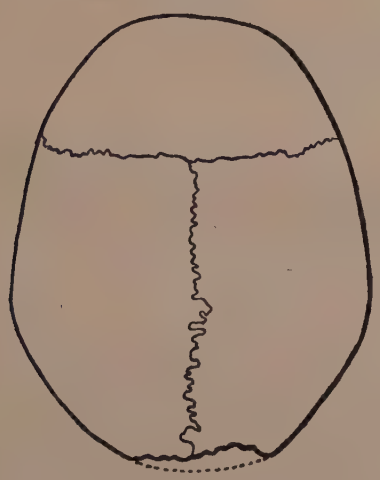

Fig. 4. — Tête en *norma superior* X 1/3.

comme mésaticéphale. On peut du reste, supputer, approximativement l'indice. Le diamètre glabello-lambdoïdien est de 180 millimètres; la considération des norma lateralis et verticalis (fig. 3 et 4) montre que, si l'occipital existait, le diamètre antéro-postérieur maximum ne dépasserait que de peu le diamètre précédent ; il serait de 184 à 186 ; même en admettant l'existence d'un chignon occipital très proéminent, il ne pourrait excéder 190. D'autre part, le diamètre transverse maximum est de 144. L'indice céphalique ne peut donc varier qu'entre 75,7 et 78,2, chiffres correspondant aux deux valeurs extrêmes, 190 et 184, que peut présenter le diamètre longitudinal. Il indique ainsi la sous-dolichocéphalie ou la mésaticéphalie.

Les diamètres frontaux, maximum et minimum, mesurent 121 et 91,

ce qui donne un indice fronto-transversal (ind. frontal) de 62, 9 et un indice interfrontal (ind. stéphanique) de 75, 2. La petitesse de ces chiffres est en rapport non pas tant avec un faible développement du front qu'avec l'élargissement marqué du diamètre transverse.

La face est relativement peu élevée, sans être particulièrement large ; pour autant qu'on peut en juger, vu l'absence des arcades zygomatiques, elle a un aspect mésoprosope. Il n'y a aucune trace de prognathisme. Les diverses mensurations ne peuvent être prises que d'une façon très approximative, étant donné ce que j'ai dit plus haut sur l'impossibilité d'une juxtaposition incontestable de la face et du crâne. Le diamètre naso-alvéolaire mesure 62 millimètres. L'ouverture nasale est mésorhinienne avec un indice de 50 (48 × 24) ; son rebord inférieur est bien tranchant, sans trace de fosse ou de gouttière prénasale. L'orbite est nettement mégasème : indice de 94, 2 (35 × 33).

Dents.— Au niveau de la mâchoire supérieure de la tête précédente, deux seules dents restaient en place : la 1re molaire gauche et la 2e prémolaire droite ; en outre une 2e prémolaire gauche, isolée, devait appartenir à cette mâchoire. Ces trois dents se caractérisent par leur faible usure. Il est à noter que du côté gauche, le seul observable à ce point de vue, non seulement la dent de sagesse faisait défaut, mais il n'y avait même pas de place pour son alvéole ou une dent incluse

Il existe en outre un certain nombre de dents isolées : I^1 supérieure droite, I^2 inférieure droite, P^1 inférieure, M^2 supérieure gauche, M^1 inférieures gauche et droite, M^3 inférieure. Les six premières dents sont fortes, volumineuses et robustes. La 2e molaire supérieure gauche appartenait très certainement à un autre individu que celui qui a fourni la tête, car sa surface masticatrice était remarquablement usée.

Atlas. — Peu volumineux, il ne présente rien de spécial. L'indice atloïdien ne peut, vu le bris des apophyses transverses, être calculé. Les diamètres du trou sont 32 et 14,5 mm.

Os longs. — Ils n'étaient qu'au nombre de deux

Un fragment de *tibia* droit, non platycnémique : son indice est 76,7 (21,5 × 28).

Un *cubitus* droit, assez mince, quoique d'aspect masculin. Il est dépourvu de son extrémité inférieure, mais par comparaison avec des cubitus intacts, on peut préjuger que sa longueur devait être voisine de 255 mm. Il correspond ainsi, d'après les tableaux de Manouvrier, à une taille sur le vivant et chez l'homme de 1 m. 634.

L'extrémité supérieure de l'os présente une courbure en avant très manifeste, caractère fréquent chez les squelettes préhistoriques. La crête du ligament latéral externe est très soulevée, d'où indice de pla-

tôlénie élevé : 85,7. La face antérieure de l'os montre, un peu au-dessus de son extrémité inférieure, une saillie arrondie de 27 mm. de long sur 12 de large et 5 de haut ; elle résulte probablement d'une lésion localisée d'ostéïte, provoquée par un coup ou une blessure.

Os du pied. — Ils étaient représentés par 9 pièces. Deux d'entre elles, un premier cunéïforme droit et un cuboïde gauche, d'assez petite taille et plus ou moins détériorés, ne présentent pas d'intérêt particulier ; mais les autres os, astragales et calcanéums, offrent au contraire des dispositions dignes d'être signalées.

Astragales. — Il existait cinq astragales, quatre droits dont un peu volumineux, et un gauche, faisant paire avec un des droits (le n° 4) ;

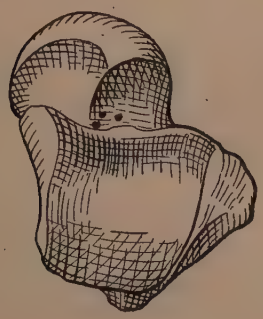

Fig. 5. — Astragale n° 5, X 2/3.

Fig. 6. — Calcanéum n° 1, X 2/3.

tous sont plus ou moins abîmés, de sorte qu'il n'est pas possible d'y prendre toutes les mensurations classiques.

Ces os sont, dans l'ensemble, beaucoup plus trapus que ceux des Européens actuels. Les indices de longueur-largeur (Boule) et de longueur-hauteur (Volkov) sont en effet très elevés, ce qui indique des astragales courts, mais larges et hauts. L'angle d'écartement de la tête est considérable, caractère important, car il laisse supposer que le gros orteil des hommes de Quérénas était plus écarté de l'axe du pied que ce n'est le cas chez les Européens modernes. L'angle de torsion de la tête, par contre, est légèrement plus élevé que chez ceux-ci, ce qui indique une voûte plantaire un peu plus haute.

Il est très intéressant de constater que, par tous les caractères précédents, sauf pour l'angle de torsion, les astragales des hommes de

Quérénas se rapprochent notablement de ceux des hommes de Néanderthal et s'éloignent de ceux des Européens actuels. L'ignorance à peu près complète où nous sommes de la morphologie des os du pied de la plupart des squelettes préhistoriques non Néanderthaliens, empêche de dire si ce rapprochement se manifeste aussi chez d'autres races paléolithiques ou néolithiques. En tous cas, il est à souligner provisoirement.

	Ind. de hauteur longueur	Ind. de longueur largeur	Angle d'écartement de la tête	Angle de torsion de la tête
Moyenne de 38 Européens (Volkov)	53,8	72,6	18°	40°
Astragales de Quérénas (1)	59,2 (2)	85,4 (3)	22°5 (4)	43°2 (4)
Moyenne de 6 Néanderthaliens (Boule)	61	87,1	23° à 30°	28° à 32°

Calcanéums. — Ils sont au nombre de deux, l'un et l'autre droits, et partiellement abimés. L'un (n° 1) correspond visiblement à l'astragale n° 5.

L'indice de longueur-largeur médiane (Volkov) donne, pour le n° 2, le chiffre de 48,6 sensiblement égal à celui des Européens actuels, mais pour le n° 1, le chiffre de 60, extrêmement fort et qui indique un os court et trapu. Par ce caractère, ce calcanéum avoisine tout à fait ceux des hommes de Néanderthal; il s'en rapproche également par la saillie considérable en dedans du sustentaculum tali, dont la largeur, mesurée suivant la technique de Volkov, atteint 20 mm., chiffre supérieur au maximum des Européens actuels.

Mensurations.

Astragales	N° 1 g.	N° 2 d.	N° 3 d.	N° 4 d.	N° 5 d.
Longueur totale de l'os	53	57	45	—	55
Hauteur totale de l'os	30	—	—	29	34
Largeur totale de la poulie	46	47	—	—	48
Angle d'écartement de la tête	21°	24°	22°	—	23°
Angle de torsion de la tête	39°	40°	51°	—	43°

Calcanéums	N° 1 d.	N° 2 d.
Longueur totale	75	74
Largeur médiane	45	36

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'astragales mesurés.

La description qui précède appelle quelques réflexions.

J'ai eu l'occasion de faire remarquer récemment (1) que ce n'est que dans l'Enéolithique que l'Ariège, et peut-on dire d'une façon générale, toute la partie moyenne de la région pyrénéenne, nous a donné des ossements humains suffisamment abondants pour qu'on puisse se faire une idée des populations qui y ont primitivement, vécu. L'étude de ces ossements montre qu'à cette époque on se trouve en face de la race dolichocéphale néolithique mélangée de brachycéphales alpins, ceux-ci devenant de plus en plus nombreux à mesure qu'on se rapproche des temps actuels.

L'intérêt de la grotte sépulcrale de Quérénas, c'est qu'elle nous renseigne sur les populations antérieures à l'Enéolithique, celles qui correspondent à ces industries microlithiques qui, dans le Midi de la France, ont fait suite à l'Azilien et ont précédé la civilisation mégalithique. Or nous constatons que, déjà à ce moment, l'on trouve les traces d'une influence brachycéphale. Bien que modérément accusées, ces traces sont en effet reconnaissables dans la forme pentagonale du crâne, l'aspect mésoprosope de la face et la mésorrhinie de l'ouverture nasale. D'autre part, les deux caractères que sont la mégasémie des orbites et l'eurycnémie des tibias sont des dispositions très généralement corrélatives de la brachycéphalie.

L'apparition des brachycéphales dans la région pyrénéenne doit donc être considérée comme antérieure à la période mégalithique. Un tel fait n'a rien qui doive nous étonner, puisque nous savons que, dans l'Azilien d'Ofnet, en Bavière, et dans le Tardenoisien de Mugem, en Portugal, l'existence d'éléments nettement brachycéphales a déjà été signalée.

1. Les ossements énéolithiques de l'Ombrive. *L'Anthropologie*, t. XXXVII, 1927.

LA PRÉHISTOIRE DE LA RÉGION DE CHATEAUDUN (EURE-ET-LOIR)

par M. R. COTTEVIEILLE-GIRAUDET

Membre de l'Institut international d'Anthropologie et de la Société Dunoise.

A M. Henri LECESNE
avec respect et affection.

Persuadé que la connaissance exacte de la préhistoire d'un pays comme la France ne peut résulter que d'enquêtes locales minutieuses, nous publions cette étude sur la Préhistoire de l'arrondissement de Châteaudun : à peu près inconnue du public parce que restée inédite, elle s'est révélée à quelques archéologues régionaux aussi riche que nuancée (1).

Historique. — Aux environs de 1860 vinrent à Cloyes des employés des Contributions indirectes en possession de silex provenant des fouilles de Boucher de Perthes à Abbeville. Ayant engagé les enfants des écoles à leur en apporter d'analogues, moyennant menue rétribution, ils firent une ample récolte dont ils cédèrent quelques pièces, notamment au Musée d'Orléans (2). Peu après (1864) se fondait à Châteaudun la Société Dunoise. Parmi ceux qui s'occupèrent dès lors de la Préhistoire régionale, nous ferons une mention toute particulière pour M. H. Lecesne (3), le président et l'âme même de la Société Dunoise pendant tant d'années. Cet érudit, vénéré de tous pour sa clairvoyance et sa modestie (je le dis, dût-elle en souffrir !) réunit depuis plus de 60 ans. avec une ardeur inlassable, les antiquités du Dunois, spéciale-

1. L'arrondissement de Châteaudun comprend 5 cantons : Châteaudun, Cloyes, Bonneval, Orgères, Brou : les deux premiers sont de beaucoup les plus intéressants au point de vue préhistorique, nous le verrons.

2. Sur les pièces provenant des environs de Cloyes et aujourd'hui à Orléans, voir *Bull. de la Soc. Dunoise*, t. XI, pp. 124 et 127.

3. Né à Châteaudun en 1842.

ment les silex préhistoriques et les monnaies anciennes. Sa collection, — la plus riche de la région — comprend aujourd'hui plus de 6.000 pièces paléolithiques et néolithiques de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret, méthodiquement classées par communes (1). La majorité provient d'ailleurs de la ville et des abords immédiats de Châteaudun, où, de son propre aveu, M. Lecesne trouva « *en plus grand nombre* que dans tout le reste de la contrée des gisements qui dénotent l'existence de stations et d'ateliers » (2). D'où la raison d'être de notre travail. Nous nous acquittons faiblement de notre reconnaissance en le dédiant à l'aimable savant à qui nous devons de connaître la préhistoire d'un coin de notre patrie, et qui nous ouvrit largement ses collections pour nous permettre de les méditer et d'y exécuter bon nombre de nos croquis.

Quelques autres personnes se sont occupées de préhistoire dunoise : M. A. Laville (3), M. l'Abbé A. Peschot, curé de Langey, M. et Mme Touche, cultivateurs à la Ferté-Villeneuil, M. H. Baudet, vice-président de la Société Dunoise, M. Pénel, de Châteaudun, et nous-même qui, depuis cinq ans, avons fait à plusieurs reprises aux abords de cette ville des trouvailles intéressantes.

Age des trouvailles. — Les trouvailles sont remarquables par leur quantité et leur qualité : s'étendant à la plupart des localités, elles ont été faites dans des foyers de surface et çà et là sur le sol pour les époques postérieures (paléolithique moyen et supérieur, néolithique), dans des dépôts à ciel ouvert (glaisières) pour les époques anciennes. Aucune caverne n'a été reconnue.

De l'Acheuléen à l'époque des métaux, toutes les industries sont représentées, y compris le Tardenoisien (La Ferté-Villeneuil) et le Campignien (Châteaudun). Seul le Solutréen, exceptionnel (4), n'est représenté que par quelques rares pièces dans la collection Lecesne.

I. — Paléolithique inférieur et moyen.

Le paléolithique inférieur paraît débuter dans la région avec l'Acheuléen, — Acheuléen final, voulut bien nous spécifier M. l'abbé H. Breuil

1. Cette collection est logée dans un vieil hôtel de la pittoresque rue St-Lubin, l'une des rares rues de Châteaudun qui aient échappé, en 1871, au vandalisme prussien. La collection numismatique régionale de M. Lecesne (monnaies gauloises, gallo-romaines, dunoises, etc...) est également la plus complète que je connaisse.

2. Lecesne, (H.); note manuscr. communiquée à l'auteur.

3. Des silex de Châteaudun ont été donnés par lui à la collection de l'Ecole des Mines (Paris).

4. M. Florance a fait la même constatation pour le Loir-et-Cher, in *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. et d'Anthrop. du Loir-et-Cher*, n° 16 (Blois, 1922).

à qui nous montrions quelques pièces. — Comme dans bien des cas il est aléatoire de vouloir distinguer entre l'Acheuléen final et le Moustiérien ancien tel qu'il existe à Châteaudun, certaines formes appartenant aussi bien à l'un qu'à l'autre, nous étudierons ensemble ces deux industries, bien voisines dans le temps sinon parfois contemporaines : d'ailleurs, si l'on rencontre séparément ici une pièce acheuléenne, là une moustiérienne, ramenées à fleur de sol par la charrue, leurs dépôts se trouvent la plupart du temps simultanés dans des formations argileuses.

1° Gisement de la Malassise (*Commune de Châteaudun*). Ce gisement, — le plus important de la région, — se trouve à la Briqueterie de Châteaudun, située à la sortie du quartier Saint-Jean sur

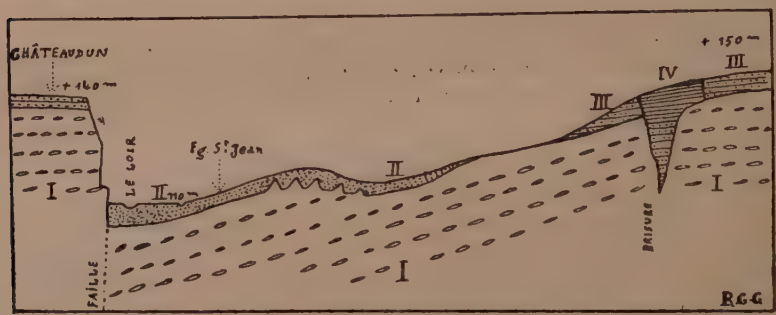

Fig. 1. — Coupe de la Vallée du Loir à Châteaudun :
I — Craie à silex.
II — Diluvium de la vallée du Loir
III — Argile mêlée de cailloux de silex.
IV — Carrière d'argile à briquet. — Gisement préhistorique de La Malassise (voir fig. 2 pour la coupe détaillée de cette carrière).

la rive droite du Loir et au sommet de la route qui se dirige vers Brou et Nogent-le-Rotrou. Le dépôt d'argile alimentant cette briqueterie comble une brisure produite par l'effondrement de la vallée du Loir (fig. 1). « Fouillée profondément, en quelques endroits jusqu'à dix mètres » (1) elle livra de l'industrie dès 1898. Averti, M. Lecesne se mit en relation avec les ouvriers, qui lui apportèrent toutes leurs trouvailles. M. Boucher, alors professeur au collège de Châteaudun, suivit au début ces fouilles et y acquit de beaux objets (2). En mai 1899, M. Lecesne conduisit à cette glaisière Adrien de Mortillet et des membres de la Société d'Excursion Scientifique, de passage à Château-

1. Lecesne (H.) note ms.
2. D'après M. Lecesne (communication orale à l'auteur).

dun (1) : « M. Ad. de Mortillet estime que cet important dépôt de terre argileuse renferme des produits de l'industrie humaine contemporains de sa formation, remontant par conséquent à la période moyenne [*sic*] des temps quaternaires (2). » Ad. de Mortillet « confia » à M. Lecesne le soin de veiller aux travaux. Les trouvailles se succédèrent en effet les années suivantes. En 1907, M. A. Laville releva la coupe de cette glaisière, appartenant alors à M. Leguay (fig. 2) : « l'argile à silex fortement ravinée forme des poches profondes de 6 mètres, des pitons souvent terminés par un gros bloc de poudingue se rencontrent à 1 mètre de la surface Cette argile à silex (I) est recouverte par une couche d'argile sableuse (II et IV), divisée par un petit lit de cailloux anguleux (III) qui n'est pas constant. L'argile du bas (II) est panachée, mais l'ensemble de la teinte est gris jaunâtre. C'est cette couche qui a donné de l'industrie (3) ». Aucun fossile n'a été signalé.

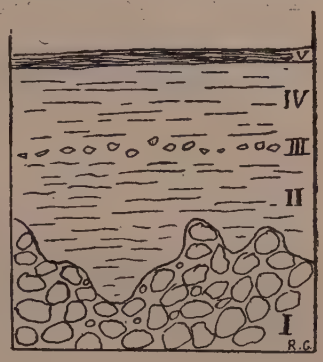

Fig. 2. — Coupe semi-schématique dans la glaisière de La Malassise :
V — Terre végétale.
IV et II — Argile sableuse gris-jaunâtre.
III — Lit de cailloux anguleux.
I : Argile mêlée de cailloux de silex.

La matière de cette industrie est un joli silex blond, transparent, comparable à celui du Grand-Pressigny. Châteaudun est bien lui-même un pays à silex (4), mais le silex noir ou bleuâtre de ses falaises crayeuses ne paraît jamais avoir été employé (5); Il faut aller dans les régions d'Orléans, de Blois, de Bourges pour retrouver du silex blond (6)...

La couleur des patines varie quelque peu : les pièces acheuléennes ont des patines bleuâtres, laiteuses, blanc-jaunâtre ou couleur vieille cire ; les moustiériennes sont plutôt d'un brun plus ou moins orangeâtre. En outre, la patine des premières est sensiblement plus brillante,

1. Compte-rendu de cette visite dans *Bull. de la Soc. Dunoise*, t IX, p. 320 sq.
2. *Ibid.*, p. 321.
3. Laville (A.) Le quaternaire à industrie Chelléo-Moustiérienne du Dunois, dans *La Feuille des Jeunes Naturalistes*, n° 446 (1er déc. 1907).
4. Voir fig. 1.
5. D'après J. de Morgan, ce n'est qu'au Néolithique que « l'ouvrier devient mineur » et tire sa matière des couches géologiques (*L'Humanité Préhistorique*, p. 88).
6. Indication orale de M. l'abbé Breuil à l'auteur.

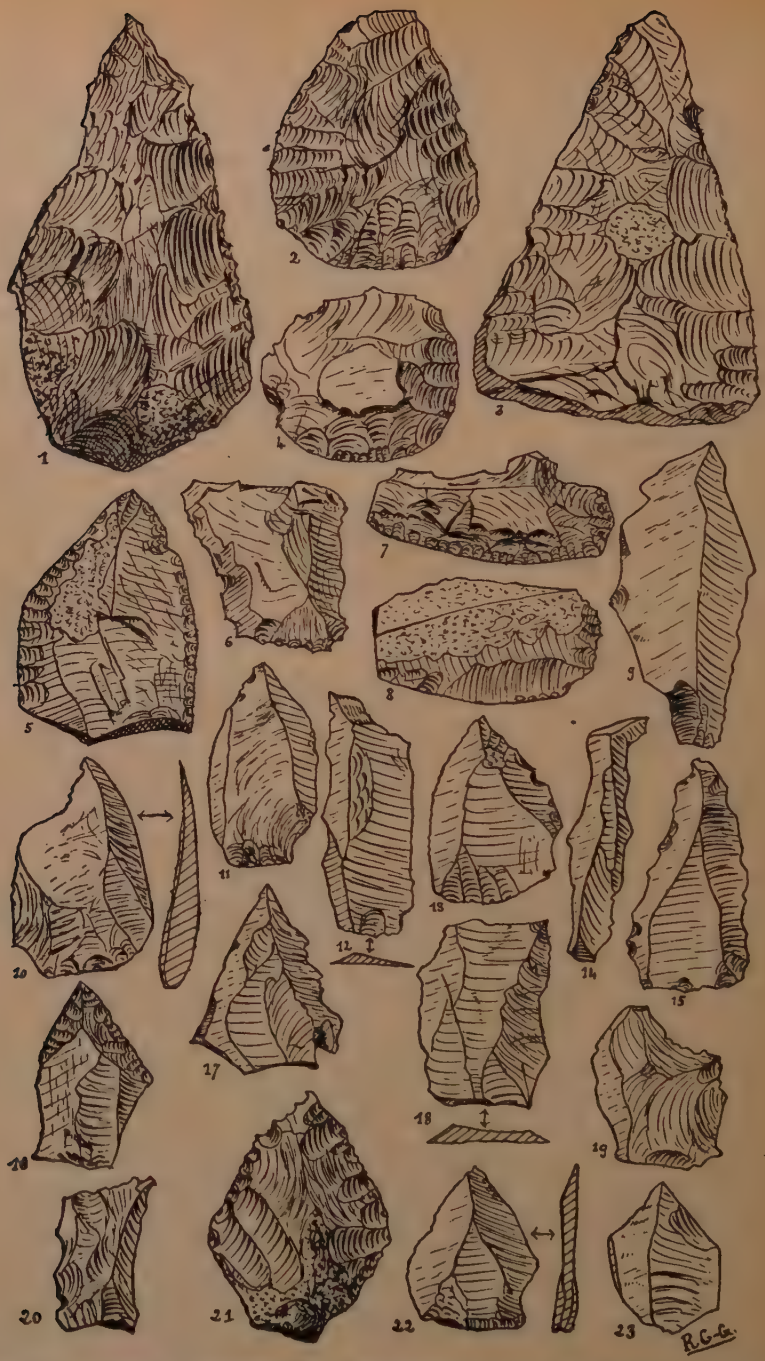

Fig. 3. — Pièces Acheuléennes et Moustiériennes de La Malassise, sauf les nos 2 (Marboué-Vilsart), 3 (Saint-Denis-les-Ponts), 4 (sablières du Faubourg Saint-Jean de Châteaudun) et 15 (Châteaudun).

(Coll Lecesne, à Châteaudun, pour la plupart).

(Au tiers de la grandeur naturelle).

Fig. 4. — Du n° 1 au n° 17 inclus : Pièces Acheuléennes et Moustiériennes de La Malassise (coll. Lecesne, sauf le n° 1 à l'École des Mines (cette pièce est reproduite ici d'après M. Laville). Nos 18 et 19 : racloir et pointe moustiérienne de La Ferté-Villeneuil (coll. de l'auteur).
(Au tiers de la grandeur nat.).

plus polie que la patine des secondes, si bien que dans des cas extrêmement nets il nous a été possible de distinguer et de circonscrire sur des silex acheuléens des retouches ou des remaniements imputables aux Moustiériens.

Le nombre des pièces extraites est assez respectable pour qu'on considère la Malassise comme un gisement important : l'inventaire détaillé, — forcément incomplet, (1) — n'aurait qu'un intérêt relatif ; on peut évaluer à plusieurs centaines le nombre des belles pièces, toutes se rapportant à des types soit de l'Acheuléen final soit de la base du Moustiérien. Les formes sont assez variées (fig. 3 et 4). Les « coups de poing » du type lancéolé (fig. 3 n° 1 et fig. 4 n°s 1 et 9) sont nombreux (Acheuléen), ainsi que ceux du type cordiforme (fig. 4 n° 3) (Moustiérien ancien). La hache triangulaire, également moustiérienne, quoique assez courante dans toute la région, est moins fréquente à la Malassise. Toutes ces pièces sont remarquables par leur finesse et la perfection de leur taille, et certaines moustiériennes en outre par leur très faible épaisseur (c'est à peine si elles sont bombées). Les racloirs, quelques uns de forme discoïdale, sont en général très beaux. A cela il faut ajouter une profusion de pointes de toute sorte, de lames-couteaux et d'éclats retouchés pour des fins qui nous échappent, dont les fig. 3 et 4 donneront quelque idée. Ces outils, pour du Moustiérien, sont remarquables par leur très faible épaisseur, leur aspect léger, leur retouches souvent très fines. Les bords généralement peu retouchés présentent des arêtes vives encore très coupantes. On remarquera aussi, non sans intérêt, que tous ces petits outils ne sont pas retouchés au talon : l'industrie de La Quina est un autre exemple de la même technique.

S'il est inutile de prodiguer les descriptions d'instruments dont les formes sont bien connues, nous n'en dirons pas de même d'une pièce de la collection Lecesne, que nous avons réservée à dessein, et dont la nouveauté est inattendue et fort intéressante. C'est une sorte de coutelas (fig. 5) d'une longueur de 16 centimètres. Il forme deux parties : un manche, court et trapu, destiné à sa préhension, et une lame, si l'on peut dire. Le dos de celle-ci est rectiligne ; large du côté du manche, il va en s'amincissant jusqu'à la pointe très fine, de sorte que d'en haut il présente la forme d'un long triangle. Verticalement la lame s'amincit régulièrement du dos jusqu'au bord inférieur où elle forme de la pointe à la poignée un fil robuste et fort coupant.

1. La grande majorité des pièces appartient à M. Lecesne ; il y en a également au Musée de Châteaudun, d'autres se trouvent disséminées chez des particuliers (nous-même en possédons) et jusqu'à l'Ecole des Mines.

C'est en somme une arme solide, fort bien conditionnée, et redoutable autant par ses proportions que par son exécution : assez grossièrement taillée au manche, mais fort habilement pour qu'on ne se blesse pas et qu'on l'ait bien en main (1), elle présente par contre sur la lame une taille beaucoup plus affinée, aboutissant sur le bord inférieur et surtout à la pointe à une succession de fort jolies retouches. A la fois d'estoc et de taille, cette arme nous paraît particulièrement propre à éventrer ou à égorger.

Le silex blond a pris ici une belle patine châtain. Or, ce sont précisément les particularités de cette patine qui nous permirent de dater l'objet, du jour où nous nous aperçûmes que, si les parties les plus

Fig. 5. — Coutelas Acheuléo-Moustiérien de La Malassise. (Longueur réelle : 16 cm.) (coll. Lecesne ; cliché de l'auteur).

épaisses offraient la brillante patine des coups de poing acheuléens de la Malassise, toute la pointe et la partie inférieure de la lame, donc les endroits les plus travaillés, avaient une patine un peu moins brillante, aisément délimitable, et, somme toute, identique à la patine des objets moustiériens. Quelques parties du manche présentent également cette patine moins vive.

Nous croyons que cette arme était primitivement un instrument acheuléen, qui, ayant subi quelque avarie, aura été retaillé postérieurement, sans doute à l'époque moustiérienne. M. l'abbé Breuil, à qui nous la montrions, partagea cette manière de voir. Celui qui, par fantaisie ou par empirisme, mais sûrement pas au hasard, donna à ce silex cette forme définitive, a créé là quelque chose d'original, sûrement

1. On ne peut affirmer que l'arme était tenue à main nue ; il est possible par exemple que le manche ait été entouré d'un morceau de fourrure formant gaîne et protégeant la main (cf. : certains poignards de pierre des anciens Indiens de l'Amérique.)

dérivé du coup de poing, mais plus perfectionné, plus rationnel que lui, et en tout cas ne sentant nullement l'après-coup.

L'étude comparative des niveaux auxquels ont été trouvées les formes acheuléennes d'une part, moustiériennes de l'autre, ne permet pas de croire à leur succession : non seulement toutes proviennent de la même couche géologique, mais encore elles se trouvent mélangées de bas en haut de ladite couche (1). Nous pouvons donc conclure à l'unité de l'ensemble lithique de la Malassise : il a appartenu à une même humanité et se rapporte bien à une seule période de transition industrielle entre l'Acheuléen et le Moustiérien. C'est, si l'on veut, de l'Acheuléen final déjà contaminé de Moustiérien, ou du Moustiérien naissant appartenant à un clan dont les individus sont encore en possession d'instruments taillés par les ancêtres. En quoi serait inadmissible cette hypothèse qui permet d'expliquer les différences de patine? Au fond, quelle que soit l'habileté qu'on reconnaisse à ces vieux tailleurs de pierres, il fallait pour réussir de belles pièces comme celles de la Malassise trop de temps et de patience pour qu'ils les aient prodiguées ou abandonnées sans raison.

2. — Autres trouvailles sur la rive droite du Loir (*Cne de Châteaudun*). — Diverses trouvailles isolées ont été faites sur la même rive du Loir :

a) Un peu à l'Est de la Briqueterie de la Malassise, sur le plateau des Gâts (1 km. 5 N de Châteaudun). M. Baudet a recueilli deux pièces acheuléennes, dont une avec talon.

b) A Châteaudun même, au faubourg Saint-Jean, M. Lecesne a extrait, en 1910, des sables de la vallée (diluvium) (2) une huitaine de coups de poing de l'Acheuléen supérieur, d'ailleurs roulés. L'un d'eux cependant, moins roulé que les autres (il mesure 21 cm de hauteur × 9,5 de largeur × 5 d'épaisseur) est non seulement le plus grand coup de poing trouvé dans la région, mais une fort jolie pièce (fig. 6) dont la patine vieille cire a acquis au contact du sable un éclat de faïence, beaucoup plus brillant que la patine de l'Acheuléen des glaisières. Une petite hache et un disque moustiériens (fig. 3, n° 4), non roulés, proviennent également du faubourg Saint-Jean (coll. Lecesne).

c) Sur le plateau situé au-dessus du faubourg Saint-Jean, M. Baudet

1. C'est ainsi que les pièces moustiériennes ont été extraites de 1 m. 50 à 10 mètres (profondeur maxima.)

2. Voir la coupe de la vallée du Loir (fig. 1); ce diluvium renferme de l'industrie de toutes les époques, néolithique inclus.

a ramassé, séparément, cinq haches, dont une à talon et une autre cordiforme et plate (Acheuléen final et Moustiérien ancien.

d) Au hameau de Crépainville (4 km. N. O. de Châteaudun) la charrue a mis à jour un certain nombre de belles pièces, parmi lesquelles une hache acheuléenne de forme amygdaloïde (patine blanc-jaunâtre [1912]) et deux haches triangulaires, moustiériennes, toutes deux jaunâtres d'un côté et mouchetées de châtain et de jaune de l'autre (coll. Lecesne, 1914 et 1921.)

3. — Trouvailles sur la rive gauche du Loir. (*Cnes de Châteaudun et de Donnemain-Saint-Mamès*). Sur le côteau qui longe l'autre côté du Loir, les trouvailles se sont échelonnées entre Châteaudun (1) et Marboué dans l'ordre géographique suivant :

a) En 1905, M. Lecesne a trouvé à La Rainville (Châteaudun) une pointe moustiérienne, très différente par son aspect trapu et sa patine châtain du Moustiérien de la Malassise (fig. 3, n° 15).

b) En 1920, des terrassements sur l'emplacement des ateliers de réparation de la gare de Châteaudun livrèrent à M. Lecesne une hache acheuléenne.

Fig. 6. — Grande pièce acheuléenne de Saint-Jean de Châteaudun. (Haut. réelle : 21 cm. — Coll. Lecesne ; cliché de l'auteur).

c) Un peu plus loin, au hameau de Péringondas, on trouva une autre hache acheuléenne lors de travaux entrepris par la Compagnie d'Orléans pour la création d'un dépôt de locomotives.

(Nous en avons terminé pour les trouvailles faites sur la commune même de Châteaudun. Nous étudierons maintenant celles qui ont été faites dans les diverses communes dépendant du canton de Châteaudun).

d) A 2 km. N. O., en suivant le même côteau, une autre hache acheu-

1. Sauf le faubourg Saint-Jean, la ville et l'ancien château des comtes de Dunois surplombent la rive gauche du Loir.

léenne fut ramassée non loin du château de La Varenne-Hodier, sur la commune de Donnemain-Saint-Mamès.

e) Enfin, M. Lecesne acquit récemment une jolie petite hache (probablement du Moustiérien ancien) découverte un peu à l'Est, dans la Beauce, au hameau de Boucharville (Cne de Donnemain-Saint-Mamès).

4. — Cne de Marboué. — (*4km. 5 N. de Châteaudun*). — Deux hameaux dépendant de Marboué (1) ont livré des pièces se rapportant à la même époque de transition acheuléo-moustiérienne ; ce sont :

a) Le hameau de Vilsart (3 km. N. O. de Marboué) avec une hache probablement moustiérienne (1923) (fig. 3, no 2).

b) Le Tronchet (3 km. O de Marboué) avec deux haches, dont l'une moustiérienne, assez triangulaire (1912) et l'autre acheuléenne, avec talon (1921) (coll. Lecesne).

5. — Cne de Saint-Denis-les-Ponts. — (3 km. O. de Châteaudun). Cette commune riche par ailleurs, — nous le verrons, — n'a livré que peu de Paléolithique ancien : nous pouvons signaler de la collection Lecesne une petite hache acheuléo-moustiérienne (1888) et une très jolie hache triangulaire moustiérienne (fig. 3, no 3) (patine blanc-jaune au recto, châtain au verso, 1890). Le Musée de Châteaudun possède en outre une pièce acheuléenne trouvée aux Récollets, entre Saint-Denis-les-Ponts et Châteaudun (patine blanc-rougeâtre).

6. — Cne de Lanneray (2). — Au hameau de Touchémont (6 km. 5, O. de Châteaudun) dépendant de Lanneray, la glaisière alimentant la tuilerie a donné quelques pièces, dont trois méritent de retenir notre attention d'une manière particulière. La carrière se trouve au Nord de la vallée de l'Yerre, à 150 m. au-dessus du niveau de la mer. M. Laville en a relevé la coupe (fig. 7) (3).

Pas d'Acheuléen dans cette glaisière, mais de la base de la couche (II) fut extraite, entre autres pièces, une pointe moustiérienne sans retouches marginales. De la couche (III) proviennent (4), outre des « fragments de lames et éclats sans valeur archéologique » (Laville) deux types dont la concomitance est très intéressante ; ce sont : une pointe

1. Le village même de Marboué, qui n'a encore rien livré pour ces anciennes époques, paraît avoir été un centre gallo-romain assez important.

2. Pour cette commune, nous nous servons de l'article publié par M. A. Laville dans *La Feuille des Jeunes Naturalistes*, no 493 (1er janv. 1912) sous le titre « Le quaternaire à industrie Chelléo-moustiérienne du Dunois, gisement de Touchémont (Eure-et-Loir). »

3. *Ibid.*

4. D'après le carrier, ces pièces proviendraient également de la couche (II), mais M. Laville remarque que « la gangue qui adhère encore à quelques-unes de ces pièces ressemble plutôt au limon argileux de la couche (III) qu'à l'argile de la couche (II) ». Voir, pour plus de détails, l'article cité plus haut.

moustiérienne type, retouchée sur tout le pourtour, et une pointe caractéristique de l'époque aurignacienne, dite « pointe de La Gravette » (1). Cette coexistence d'instruments moustiériens et aurignacien dans cette même formation argileuse est un bon exemple de la contemporanéité des deux industries. Toutefois, si J. de Morgan a écrit : « Les pointes et racloirs de type moustiérien abondent dans les couches aurignaciennes ; mais on rencontre aussi bon nombre de formes jusqu'alors inusitées » (2), nous ferons remarquer que dans le cas présent c'est une forme aurignacienne qui se trouve dans un dépôt pléistocène analogue à ceux qui dans la région ont fourni de l'Acheuléen final et du Moustiérien ancien. Nous verrons plus tard que l'Aurignacien est extrêmement rare dans la région. Personnellement, nous croyons qu'il n'y a pas filiation entre les diverses industries quaternaires, et qu'elles sont expressément les inventions ethnographiques des races d'origines diverses qui se sont succédées ou qui ont cohabité sur notre sol. Chaque race a créé son propre matériel. Quand, dans un lieu donné, plusieurs races se sont *succédé*, on retrouve leurs industries séparées et *superposées* dans les stratifications quaternaires ; quand au contraire des clans d'origines différentes *ont vécu dans les mêmes parages*, en contact plus ou moins direct, il en a résulté forcément des échanges matériels, des emprunts de formes ou de techniques, des razzias brutales, etc... qui ont constitué des *outillages mixtes* donnant l'illusion de transitions et faussement interprétés comme tels. Les données de la Paléontologie humaine confirment cette manière de voir (3). D'où vient la « pointe de La Gravette » de Touchémont ? — de loin peut-être.

Fig. 7. — Coupe de la glaisière de Touchémont :

IV. — Humus et terre végétale (0 m. 25 environ).
III. — Limon argilo-sableux bigarré (épaisseur : 0 m. 70 à 0 m. 75)
II. — Argile rougeâtre grasse (épaisseur : 0 m. 20 à 1 m.).
I. — Craie décomposée avec cailloux de silex.

(*d'après M. Laville*).

1. Cette pointe sera publiée ultérieurement. — Ces deux pièces ont été données par M. Laville à l'Ecole des Mines.
2. Morgan (J. de), *l'Humanité Préhistorique*, nouv. édit., p. 59.
3. On peut attribuer aujourd'hui le Moustiérien à l'H. Néanderthalensis, l'Auri-

7. — Cne de La Chapelle-du-Noyer (4 km. 5 au S.-S.-O. de Châteaudun). — Au sortir de Châteaudun, sur la route de Tours, dans une autre glaisière située non loin du hameau de Piganault, « et près de l'endroit où la voie ferrée de Châteaudun à Courtalain traverse la route de Vendôme » (1), on a trouvé en 1904 deux haches acheuléennes : l'une, à talon, a une patine fauve ; l'autre, plus petite d'un blanc sale, gisait à 1 m. 50 de profondeur (collection Lecesne). En outre, de La Chapelle-du-Noyer même, l'auteur possède une pointe moustiérienne, indiquant la présence de cette industrie dans la commune.

8. — Cne d'Ozoir-le-Breuil. — Dans la Beauce, à Ormesec, hameau à 1 kilomètre S.-O. d'Ozoir-le-Breuil, et à 12 kilomètres S.-E. de Châteaudun, a été trouvée à fleur de terre (1891) une hachette acheuléenne, blanche au verso et au recto d'une belle patine gris rosé, presque lilas, maculée de taches de rouille (coll. Lecesne).

* * *

Là s'arrêtent nos connaissances actuelles sur la préhistoire du canton de Châteaudun : le canton de Cloyes est, dans l'arrondissement, celui qui mérite maintenant l'étude la plus attentive.

9. — Cne de La Ferté-Villeneuil. — Si les parages mêmes de Châteaudun ont livré les principales richesses du canton de Châteaudun, La Ferté-Villeneuil paraît être le site le plus important du canton de Cloyes. Cette commune située non loin de l'Aigre se trouve à 9 km. 5 au sud de Châteaudun et à 7 km. 5 au S.-E.-E. de Cloyes. Les stations exploitées par M. Touche se trouvent, l'une entre le plateau de Miviers et la route de Cloyes (station acheuléenne), l'autre au chemin du Moulin-Rouge, dans le terroir de la Pierre Couverte (station moustiérienne). Nous n'avons pas été à-même de vérifier les assertions de Mme Touche, sa veuve, qui considère ces stations comme « importantes » ; mais, vu le nombre des pièces de la collection Touche, il y a tout lieu de croire que La Ferté-Villeneuil fut dès les anciennes époques un centre préhistorique d'une certaine valeur. (Nous verrons plus tard qu'elle possède la seule station tardenoisienne connue jusqu'à présent dans le département). L'industrie moustiérienne de La Ferté-Villeneuil, dont l'auteur possède quelques exemplaires, est composée de formes moustiériennes types, d'aspect et de technique tout autres

gnacien aux Négroïdes (cette industrie est vraisemblablement d'origine africaine), le Magdalénien aux hommes de Chancelade, le Néolithique à pointes de flèche à l'II. Alpinus, etc.

1. Lecesne (H.), note manuscrite.

que celles de la Malassise : pointes et racloirs sont lourds, trapus, aux bords épais et très retouchés (fig. 4, nos 18 et 19). En outre, la patine gris bleuâtre (jamais sanguine comme à la Malassise) atteste, par ses multiples taches de rouille, que l'industrie gisait à fleur de sol et non pas en profondeur. Toutefois, quand en transparence on compare les matières employées à la Ferté-Villeneuil et à Châteaudun, on les constate identiques : c'est le même silex blond, transparent, ressemblant à celui du Grand-Pressigny.

10. — Cne de Romilly sur-Aigre. — M. Baudet, à Châteaudun, possède une belle pièce acheuléenne (teinte jaune) provenant de cette localité située au S.-E. de Cloyes. Il n'a pu nous préciser le point exact de la trouvaille.

11. — Cne de Langey (*6 kilomètres N.-O. de Cloyes*). — *a*) Au Nord de Langey, à 1.500 mètres environ au sud de l'Yerre et à 158 mètres d'altitude, se trouve une briqueterie, au hameau dit Le Rameau. M. Laville a consacré un bref article (1) à la carrière qui l'alimentait et en a établi la coupe (2). La plupart des pièces acheuléennes qui s'y trouvaient ont été perdues, le propriétaire n'en faisant aucun cas. L'une d'elles cependant, retrouvée après-coup fut donnée par M. Laville à l'Ecole des Mines (1907). Elle avait été tirée, paraît-il, d'une couche d'argile sablonneuse bigarrée, à 1 m. 90 de profondeur.

b) Des alentours du Rameau proviennent quelques autres pièces, appartenant au Musée de Châteaudun.

c) La vallée d'Houldebrand (2 kilomètres S.-O: de Langey) a livré à M. l'Abbé Peschot plusieurs haches paléolithiques (à ce sujet, voir plus loin au § 13).

12. — Cne de Douy (*5 km. 5 au S.-O. de Châteaudun*). — Douy a livré quelques pièces de tout premier ordre : d'une part deux haches acheuléennes sans talon, l'une en silex blond veiné de blanc, l'autre d'une patine blanche tachée de rouille et piquée de points noirs dénotant un séjour prolongé à l'air, d'autre part une belle hache triangulaire moustiérienne, très plate (patine gris-mauve, tachée de rouille au recto).

Enfin, un disque (moustiérien ?), jaune-rougeâtre, fut trouvé à proximité de Douy, à La Mainferme (Coll. Lecesne).

13. — Cne de Cloyes. — Reste la commune de Cloyes elle-même : elle soulève une question que nous avons gardée à dessein pour la fin.

1. Laville (A.), *La Feuille des Jeunes Naturalistes*, no 446 (1er déc. 1907).
2. Elle reproduit à peu près la *stratification* de la carrière de Touchémont (voir fig. 7) : on a en effet de bas en haut : argile à silex, argile grasse, argile bigarrée sablonneuse, limon sablonneux et terre végétale.

Nous avons dit dans l'Historique que le Musée d'Orléans possédait des silex cloysiens qui lui avaient été cédés par des employés des Contributions indirectes de Cloyes : ce sont, pour le paléolithique ancien, six pointes moustiériennes, inscrites sous les numéros 20, 23 *bis*, 29, 32, 34. 42, au catalogue du Musée d'Orléans et étiquetées comme provenant de Cloyes. La pointe n° 23 « présente cette particularité d'avoir été retouchée sur les deux bords » (1). Or, l'abbé Peschot conteste avec vraisemblance la provenance « Cloyes » desdits silex, ramassés çà et là par les écoliers, et croit devoir les attribuer plus largement au *territoire cloysien* : « Peut-être quelques-uns d'entre eux, écrit-il, pourraient-ils être justement revendiqués par des communes voisines, notamment par celle de Langey... Nous soupçonnons fortement les objets préhistoriques désignés dans le catalogue officiel du Musée de l'Orléanais comme provenant exclusivement de Cloyes, d'avoir, en partie du moins, une origine autre que celle qui leur est attribuée. Langey est assez riche, en effet, en haches taillées. Le Musée de la Société Dunoise, à Châteaudun, en possède quelques-unes qui ont été recueillies aux alentours du village du Rameau (*Bull. de la Soc. Dun.*, t. II, p. 224 et t. III, p. 27)... Celles qui figurent dans nos collections personnelles proviennent plus particulièrement de la vallée d'Houldebrand (2) »

Nous nous rangeons volontiers à l'argument de M. l'Abbé Peschot : la collection Lecesne ne possède *aucun* objet du paléolithique inférieur ou moyen provenant de Cloyes, et rien ne permet de considérer la localité et ses abords immédiats comme ayant été habités à ces époques.

* * *

Des autres cantons de l'arrondissement de Châteaudun, Orgères, Bonneval, Brou, nous ne savons malheureusement à peu près rien. Les très rares trouvailles isolées ne permettent aucune étude d'ensemble : la collection Baudet, à Châteaudun, possède par exemple une jolie petite pièce moustiérienne, au revers presque plat, trouvée en Beauce à La Brosse, Cne de Nottonville, mais c'est tout ce que nous savons personnellement sur le paléolithique ancien du canton d'Orgères... Peut-être sommes-nous mal renseigné, n'ayant pas travaillé sur place; peut-être les chercheurs ont-ils fait défaut ; peut-être faut-il aussi, pour expliquer cette pénurie, envisager des causes naturelles ? Orgères est en Beauce, Brou dans le Perche, et Bonneval sur la limite de l'un et de l'autre. Or, quelle que fut la Beauce à cette époque, on peut penser

1. *Bull. de la Soc. Dun.*, XI, 124.
2. Peschot (A.), *Bull. Soc. Dun.*, XI, 127.

que cette étendue sans eaux-vives était loin d'offrir aux Paléolithiques les ressources des bords du Loir, de l'Yerre ou de l'Aigre. Ces gens-là, non seulement avaient besoin d'une eau potable, mais devaient demander à la pêche une bonne part de la nourriture que la chasse, plus aléatoire et plus dangereuse (1), leur pouvait refuser. Quant au Perche, vallonné et sans doute couvert de forêts, il était peut-être d'autant plus fermé aux vieux paléolithiques qu'il n'est guère coupé de vallées suffisantes pour servir de voies de pénétration (2). D'autre part, ces forêts abritaient probablement des bêtes féroces, et l'on comprend, en somme, que les pauvres tribus, que les vallées pouvaient nourrir, n'aient guère eu l'idée de s'enfoncer dans un inconnu inquiétant, dont les hommes, en quête de gibier, avaient peut-être battu la lisière.

Conclusion. — Tout le paléolithique ancien de la région de Chateaudun se rapporte donc à une même période embrassant l'Acheuléen final et le Moustiérien ancien. Pour la première fois à cette époque le pays paraît avoir été occupé par une population relativement importante, que l'on peut presque à coup sûr considérer comme arrivant du Sud par la vallée du Loir. En effet, tandis que le Perche au Nord et la Beauce à l'Est semblent, — nous l'avons vu, — n'avoir été colonisés que plus tard, le département du Loir et-Cher au Sud est l'un des plus riches de France au point de vue préhistorique. Entre les deux départements, la vallée du Loir est d'ailleurs un couloir d'échange tout indiqué, dont les faits permettent de démontrer effectivement l'importance. M. E.-C. Florance, Président de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher, a signalé dans sa publication sur la Préhistoire de ce département (3) que « c'est sur les bords du Loir qu'on a rencontré le plus d'instruments, relativement. » (4). Comment nous étonner, en remontant la vallée jusqu'au delà de Châteaudun, que la

1. On peut se demander si quelques-unes de ces haches trouvées toutes seules à la surface du sol n'ont pas appartenu aux infortunés ou imprudents chasseurs dont parle Lucrèce :

« Unus enim tum quisque magis deprensus eorum
Pabula viva feris praebebat, dentibus haustus ;
Et nemora ac montes gemitu silvasque replebat,
Viva videns vivo sepeliri viscera busto. »

(*De Natura Rerum*, V, 988 sqq.).

2. Nous avons l'impression que le Perche n'a été pénétré et réellement habité qu'assez tard. Même les monuments mégalithiques, abondants dans tout le Dunois, y sont beaucoup plus rares.

3. Florance (E.-C.) *L'Archéologie Préhistorique... en Loir-et-Cher*. Extrait du *Bull.* n° 16 de la *Soc. d'Hist. Nat. de Loir-et-Cher*).

4. *Ibid.* p. 78.

majorité des trouvailles intéressantes aient été précisément faites sur les coteaux qui la bordent ? Le silex blond de l'industrie dunoise, que nous avons indiqué plus haut comme devant provenir des régions de Blois ou d'Orléans, confirme à merveille l'hypothèse de cette migration du Sud au Nord. Et même veut-on avoir plus de détails ? — Il suffit de regarder la carte de la région pour se rendre compte de la manière

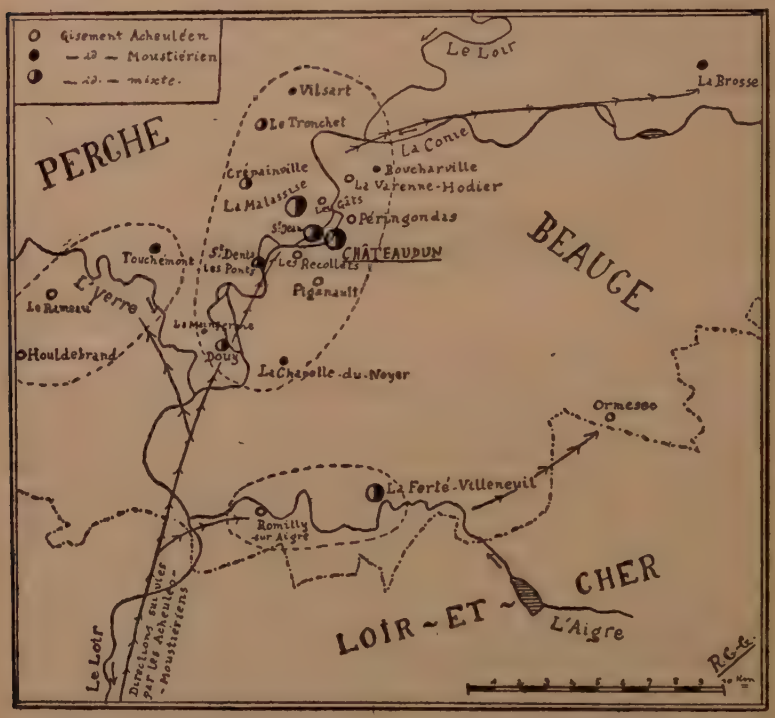

Fig. 8. — Carte des environs de Châteaudun, montrant la répartition des centres Acheuléens et Moustériens et le mécanisme du peuplement par les vallées.

dont les choses ont pu se passer : on imagine très-bien qu'aussitôt entrés en Eure-et-Loir un contingent d'immigrants ait enfilé la vallée de l'Aigre, la première qui se présentât à l'Est, tandis que le gros remontait vers le Nord le long du Loir, puis que ce gros se soit lui-même scindé au confluent de l'Yerre et du Loir, les uns ayant opté pour l'Yerre, les autres plus nombreux pour le Loir...

Or, c'est précisément ce que confirme le groupement des stations autour des rivières. La carte que nous avons pu dresser (fig. 8)

avec les matériaux précédemment étudiés montre mieux qu'un long commentaire combien les faits sont expressifs : dans chacune des trois vallées il s'est formé une petite agglomération à part gravitant autour d'un centre principal (La Ferté-Villeneuil pour l'Aigre, Langey [Le Rameau] pour l'Yerre, et pour le Loir, Châteaudun, qui paraît en outre le site le plus peuplé de la région). Ces scissions s'expliquent par ce qu'étaient les migrations primitives : *non pas des colonnes massives s'ébranlant comme un seul homme, mais des allées et venues hésitantes de clans éparpillés*, qui, bien que tous entraînés dans un même grand courant par des causes qui les dominaient (1), erraient chacun de leur côté en quête d'un lieu propice à leur établissement.

Nous étudierons ultérieurement le sort de ces petites humanités...

(*A suivre.*)

1. Cataclysmes terrestres, causes cosmiques, mouvements de climats entraînant des déplacements des faunes et des flores, fuite devant de nouveaux arrivants, etc...

ESCONJURAR

THÉRAPEUTIQUE MAGIQUE DANS L'ARIÈGE

par M. L. PALES

Elève à l'Ecole Principale du Service de Santé de la Marine
Membre de l'Institut International d'Anthropologie

Esconjurar, terme de la langue ariégeoise, donne à la traduction l'expression *conjurer les maux*. A lui seul, ce terme, qui mérite des explications, éveille, chez les gens avertis en matière de folk-lore pyrénéen, des actes — nous devions dire des pratiques — bien définis mais mal connus dans leur substance.

Disons tout de suite que *conjurer* est une pratique magique. Nous avons, dès le début, laissé entendre qu'elle était propre aux régions pyrénéennes. Pour être juste, s'il est vrai que le terme qui les désigne a cette origine, ces pratiques, nous les croyons très répandues. Nous citons les régions pyrénéennes, car c'est dans l'Ariège — et la vallée de l'Artillac (1) en particulier — qu'ont porté nos recherches. Elles sont trop délicates à pratiquer pour intéresser une étendue de pays considérable.

On rencontre de préférence ces coutumes, cela se conçoit aisément, dans des régions difficiles, montagneuses, mal ou pas pénétrées par les progrès scientifique et social. Et même, alors que la langue régionale (gascon, langue d'oc, patois) a régressé, que coutumes, chants, costumes locaux ont disparu, la pratique de l'*esconjurar* demeure.

Nous ne serions pas éloigné de penser que, de toutes les pratiques auxquelles le paysan ou le montagnard accordent leur foi, la pratique de la conjuration du mal, *thérapeutique magique*, est celle qui l'emporte.

Thérapeutique magique, disons-nous, pour éviter toute confusion avec des pratiques magiques d'un autre ordre, sortilèges, envoû-

1. L'Artillac est un petit cours d'eau affluent de l'Arize et présente sur son cours, comme agglomération la plus importante, le village de Castelnau-Durban.

tements, etc... qui mériteraient une étude toute particulière (1).

Ici un but louable est poursuivi : d'un côté un être qui souffre, de l'autre un guérisseur qui va mettre en jeu son action bienfaisante.

Le sujet, aussi bien adulte qu'enfant, peut être la victime d'une maladie ou d'une blessure accidentelle. Mais toujours certaines conditions sont requises. En premier lieu la foi en la puissance de l'officiant et de ses pratiques ; elle n'est pas indispensable. D'autre part toutes les maladies et blessures ne sont pas guérissables par ce procédé qui prévoit un nombre limité de cas, dont les plus communs sont : les brûlures, coupures, morsures de vipères, etc.

L'officiant apportait autrefois un certain soin à paraître sous un aspect différent de celui de ses concitoyens. Aujourd'hui encore, et beaucoup plus qu'on ne le pense, il y a de ces *bruiçhas* (2) de conte que l'on se montre du doigt, et cependant avec une certaine retenue, malgré que les gens soient relativement éclairés.

Actuellement il est encore de ces sorciers de sombre apparence, mais les officiants dont nous tenons les secrets sont, pour la plupart, de paisibles travailleurs. Certains ne croient plus à leurs pratiques qu'ils continuent tout de même ; ils sont l'exception. La plupart d'entre eux, lorsqu'on les interroge, manifestent une crainte respectueuse à parler de leurs secrets, se refusent nettement à les dévoiler et montrent une franche hostilité si l'on traite légèrement ces sujets : « Ce sont choses dont on peut parler, mais dont on ne doit pas rire. »

Peu nombreux sont ceux qui *conjurent* et à cela plusieurs raisons. Formules secrètes et rites se transmettent de père en fils et font partie du patrimoine familial. A travers les générations il est impossible de trouver l'origine. Parfois, l'ascendant près de disparaître ne reconnaît pas ses héritiers naturels dignes de continuer dans cette voie. Nous pourrions, à ce propos, citer l'exemple de cette mourante appelant à son chevet une femme du pays, pauvre et mère de plusieurs enfants, pour lui confier les secrets de l'*esconjurar* qui l'aideraient à vivre et à conserver en bonne santé ses petits (3).

La connaissance des secrets ne suffit pas pour entrer en exercice ;

1. Telle l'étude de M. G. Rocal, *Pratiques dévotieuses et magiques dans le Périgord*, qui apportent des renseignements très intéressants sur ces questions. L'on suivra de même avec intérêt *La Magie aux Temps préhistoriques* de M. le comte Bégouen, dont les séduisantes hypothèses trouvent, dans les pratiques magiques aux temps modernes, un argument de valeur.

2. *Bruch* (-es) sorcier (plur.) ; *brucha* (-as) : sorcière (plur.) ; *embruïchar* : ensorceler

3. Nous tenons ce trait de l'intéressée elle-même et nous lui devons par ailleurs les formules qui suivent pour combattre les vers des enfants, les brûlures, la *delida*.

la condition nécessaire étant de posséder l'indispensable pouvoir — *lo podar*, — qui nous fait sourire, mais que les croyants reconnaissent respectueusement. Ne cherchons pas les raisons qui font que tel ou telle a *le pouvoir* ; les réponses sont des explications confuses et naïves dont la faiblesse d'argumentation suffirait seule à jeter bas ces croyances, si elles n'étaient profondément ancrées dans l'esprit des gens. *Le pouvoir* est d'ailleurs fragile et le fait de communiquer les secrets peut entraîner sa perte.

Raison de plus pour être discret, et si l'on ne craint pas des poursuites judiciaires, auxquelles on n'a même pas songé, des raisons d'intérêt et une certaine fierté font que ces pratiques restent cachées et que les pratiquants se refusent à les communiquer. L'on sera surpris, dans ces conditions, que nous possédions ces formules. La raison en est que la région où elles sont en usage est notre pays d'origine ; nous connaissons de longue date ses habitants et les guérisseurs en particulier. Leur manière de penser et leur langage nous sont familiers, ce qui a facilité les nombreuses et longues discussions qui ont été nécessaires pour atteindre notre but auprès d'eux. Indépendamment de cela, le fait de nous avoir livré leurs secrets, reste, à notre égard, une marque de confiance peu ordinaire. On pourra douter, sinon de l'authenticité, du moins de l'intégralité de ces formules qui d'habitude ne se livrent jamais. Nous sommes en mesure d'affirmer que tout ce que nous rapportons ici est complet (1).

Les vers.

S'agit-il d'un enfant « qui a les vers », un parent porte au sorcier sa requête, parfois de jour, souvent de nuit. Aussitôt, et quelle que soit l'heure, celui-ci va seul au pied d'un plant de *léucé* (2), fait un trou à côté du pied et, pliant la tige de l'arbuste, sans l'arracher l'engage dans le trou et le recouvre de terre en joignant à ce geste symbolique ces paroles :

Leuce, ièu t'es conjuri Aí nom del Grand Diùs ! E te fau prizouniè, D'untia tant qu'ajas tuat Lo verme del vermoniè e de.....	Hièble ! Je te conjure Au nom du Grand Dieu. Et te fais prisonnier, Jusqu'à ce que tu ais tué, le ver du... (3)... et de.....

1. Nous tenons à éliminer dès à présent le doute qui a été élevé à ce propos lors d'un échange de vues entre folk-loristes méridionaux à Toulouse en 1924.

2. Yèble ou hièble : espèce de sureau.

3. *Vermoniè* est directement intraduisible. Ce terme éveille l'idée de porteur de vers.

Suivent les nom et prénom de l'enfant intéressé. Puis cinq *Pater* et cinq *Ave* sont prononcés par l'officiant qui, la cérémonie terminée, regagne son logis où huit jours durant, il prononcera chaque jour cinq *Pater* et cinq *Ave*.

La guérisseuse dont nous tenons ces renseignements ne prononce plus les prières des huit jours qui suivent la cérémonie.

Elle avoue son tort de ne pas se conformer exactement aux rites que, par contre, ses confrères de la région suivent à la lettre. Il lui arriva, une fois, de promettre son concours en faveur d'un enfant malade; elle oublia, par la suite, sa promesse, au détriment de l'enfant qui, privé de cette intervention, ne guérit pas.

Ceci ne met pas en jeu la valeur des pratiques et, s'il est vrai que tous les enfants ainsi traités ne sont pas améliorés, la majorité des petits malades guérit. Le guérison étant d'autant plus rapide que le traitement — cérémonies et prières — a été tôt instauré.

La guérisseuse fournit des noms à l'appui de ses dires, nous signalant les guérisons notoires d'enfants « presque morts », remis sitôt la cérémonie terminée. De pareils résultats frappent l'imagination des gens et leur crédulité augmente avec leur admiration.

Qu'il nous suffise de rapporter le récit de la parente d'un de ces enfants : à huit heures du soir l'enfant entre en crise ; il est raidi, figé dans son lit. Les parents le croient perdu et courent à la guérisseuse, préférable au médecin. Consciente de son rôle celle-ci part, dans la nuit, une lanterne au poing, accomplir les rites; à son retour, l'enfant s'éveille en souriant.

Les brûlures.

Tous les cas sont prévus, depuis la brûlure provoquée par des matières incandescentes jusqu'à celles dues à l'application de teinture d'iode ; la guérisseuse nous en cite un exemple. Ici, comme précédemment, lorsque l'accident a lieu, on court à la recherche de *l'esconjuraïré*.

Il vient, de l'index droit il fait le signe de la croix sur le mal, et dit :

Brulura, ièu t'esconjuri	Brûlure ! Je te conjure
Al nom del Grand Diùs !	Au nom du Grand Dieu !

Puis, du même doigt il dessine les limites de la brûlure en disant :

Brulura, per ta viùtat	Brûlure ! Pour ta violence
T'an tornaras ta viste	Tu repartiras aussi vite
Coma Judas quand traïsec Diùs,	Que Judas quand il trahit Dieu
Sus la montanha dels Oliùs.	Sur le mont des Oliviers.

1. M. Antonin Perbosc, mainteneur des Jeux Floraux, majoral du Félibrige, nous a fait remarquer cette déformation du terme *Oulivièe* qui devait antérieure-

Cinq *Pater* et cinq *Ave* terminent la cérémonie.

Le nom du patient devient inutile puisque c'est sur lui, directement, que l'on agit ; en raison de sa présence c'est d'une voix inintelligible que sont prononcées les formules.

Les résultats sont, bien entendu, remarquables. Mieux ! — et c'est la guérisseuse qui parle — si l'on conjure la brûlure avant la formation des phlyctènes (notre sorcière dira : ampoules) les phlyctènes ne paraissent pas. Si l'on a tardé à recourir aux bons soins de *l'esconjuraïré*, la phlyctène s'est constituée et, normalement, ira croissant durant neuf jours. Intervient-on : la croissance est arrêtée, le mal régresse. Quoi qu'il en soit de son degré ou de son étendue, toute brûlure traitée devient immédiatement indolore et guérit rapidement.

A chaque guérisseur ses formules, et tel autre nous indique cette modalité : un signe de croix sur le mal, puis :

Foc as pas fred,	Feu, tu n'as pas froid !
Aiga as pas sech,	Eau, tu n'as pas soif !
Pa as pas talent,	Pain, tu n'as pas faim !
Tót aco es bertat,	Tout cela est vrai
Cóma ló mistèri	Comme le mystère
De la Santa Trinita.	De la Sainte-Trinité.

Trois *Pater* et trois *Ave* suffisent pour clôturer l'exercice.

Les taïls (1).

L'intervention pour ce genre d'accident est fréquente. L'officiant est là. Il se signe et répète ce geste sur la brûlure en disant:

T'interam, que no postemeges !	Nous t'enterrons ! Afin que tu ne sup-
T'interam, que no mal agises !	[pures]
Nostre Senhe tirats una costera	Nous t'enterrons ! Afin que tu évolues
D'Adam,	[favorablement]
E n'a credar d'Eva !	Notre Seigneur, enlevez une côte
T'interam !	A Adam
Amen.	Pour créer Eve.
	Nous t'enterrons !
	Amen.

Et la guérisseuse se signe à nouveau.

Celle-ci est profondément croyante. La très grande confiance qu'elle a en nous l'autorise aux confidences : elle nous vante les mérites de

ment et doit être *Olius*, tant pour la pureté de la langue que pour la rime. Disons à ce propos combien deviennent nombreux ces termes qui tendent à prendre une forme française, cependant que, « patoisés » des mots français s'introduisent chaque jour un peu plus dans la langue régionale, et ce à son plus grand désavantage.

1. *Les taïls* : les coupures ; *taïl* toute coupure due aussi bien à un instrument tranchant qu'à certaines herbes à bords aigus.

ces pratiques auxquelles les médecins ne croient pas — « et ils ont tort » — alors qu'elles ont tant de valeur pour ceux qui ont le bonheur de posséder *le pouvoir*. Sa famille pratique depuis longtemps : cette formule lui vient de son grand-oncle, qui la tenait lui-même de ses grands-parents. Mais jamais ils n'ont eu d'autre *pouvoir* que pour les coupures. Ceci est une règle générale, qu'un *esconjuraïré* connaît seulement quelques formules ; les connaîtrait-il toutes que *le pouvoir*, par sa spécificité, limite son action.

Elle nous cite un exemple datant de la fenaison. Un travailleur se blesse profondément avec un couteau ; le sang jaillit. Notre guérisseuse se signe pour conjurer le mal ; mais, ému tant par ce geste, qui lui laisse croire sa dernière heure venue, que par la vue du sang, le blessé s'évanouit. Lorsqu'il revient à lui la cérémonie est terminée, le sang ne coule plus et le blessé vit, paraît-il, sa plaie guérir rapidement sans autre médication.

Ailleurs, un autre emploie cette formule à peine différente :

Mal, no sannèges,	Mal ne saigne pas,
Nó mal agises,	N'évolue pas fâcheusement,
Nó postemeges.	Ne suppure pas (1).
Nostre Senhe tirec una costera	Notre Seigneur
d'Adam	Prit une côte à Adam
E n'a formar d'Eva.	Pour former Eve.
T'interam !	Nous t'enterrons !
Amen.	Amen.

Les piqûres d'abeilles.

Commune aussi est la piqûre d'abeille contre laquelle le remède est aussi rapide qu'efficace. Ce n'est pas une guérisseuse officielle, c'est une brave paysanne qui a *le pouvoir* contre les abeilles. Elle nous apporte sa collaboration : elle se signe et dit :

Abelha, Abelha,	Abeille ! Abeille !
Aresta ton picadon,	Arrête ton aiguillon
Côma la Santa Vierga	Comme la Sainte Vierge
Arestec son enfanton.	Arrêta son enfantelet.

Nous ne savons guère en quelle occasion la Sainte Vierge eut à retenir son enfant, ni la relation que l'on a établie avec les abeilles et leur piqûre. Peut-être aucune. Car, assez souvent, nos montagnards emploient des expressions dénuées de tout sens logique, mais jaillies spontanément pour créer la rime (2). Qu'importe d'ailleurs ! se signant

1. *Postema* éveille à la fois l'idée de suppuration et d'écoulement saccadé.

2. On rencontre cela souvent au cours des conversations et aussi dans les prières qui, on ne l'ignore pas, se disaient autrefois dans la langue régionale.

à nouvean et prononçant cinq *Pater* et cinq *Ave*, l'officiant clôture son œuvre pour le plus grand bonheur du patient qui ne souffre plus.

Les morsures de serpents.

Nous n'aurions garde de passer sous silence le traitement anti-venimeux. D'autant plus qu'ici coexistent le vaccin et le sérum magiques.

S'agit-il du traitement préventif, *al prumè dimars dé Mars* (1), le père de famille réunit ses enfants, le soir avant de se coucher, et, se signant, prononce avec eux cette incantation...

Tôta bestia sauvatgina	Toute bête sauvage
Que porta el nas sus l'aspina	Qui porte le nez sur la broussaille (2)
No m'piques pas e n'a ieu,	Ne me pique pas,
E n'a digus de ma maison.	Ne pique personne de ma maison.
— Peira freda ! — Fouroulh caut !	— Pierre froide ! — Pelle chaude ! (3)
Nou potch dentrar ni serp, ni garpaut ;	Ne peut entrer ni serpent, ni crapaud ;
Rès qu'un auzèl per un trauc.	Seul un oiseau par un trou.

Ceci n'est assurément pas de première clarté. Les explications que les intéressés ont essayé de nous donner n'en indiquent pas davantage; mais les effets sont remarquables et l'essentiel est là.

Nous passerons sous silence la technique du traitement curatif où l'on trouve des pansements à base d'excréments de porc (4) délayés dans l'huile, ou bien l'absorption de *bouillon de serpent*. Nous citons pour mémoire ces pratiques qui n'ont rien de magique et qui trouveraient place dans un autre chapitre. Le traitement magique curatif, importé de son pays d'origine par un Espagnol, consisterait simplement — de ceci nous en doutons — à prononcer trois *Pater* et trois *Ave*, accompagnés de trois signes de croix sur la morsure, sans la toucher.

Era delida (5).

Sous ce terme se cache une affection oculaire qui porte le nom de kératite. La guérisseuse nous en donne elle-même les symptômes : le

1. Pourquoi *le premier mardi de Mars* ? Nous l'ignorons et nous recevrions avec plaisir toutes les hypothèses qui peuvent être émises à ce sujet.

2. Ceci est la traduction littérale. Le sens général n'échappe pas : il s'agit des animaux vivant d'ordinaire dans les broussailles et les épines.

3. *Fouroulh* est la pelle à feu, par opposition à *pala*, pelle de terrassier. Nous devons à notre ami M. Vezian, dont les avis en matière de folk-lore pyrénéen font autorité, l'interprétation suivante : *peira ferda* : grêle. — *fouroulh caut* : foudre.

4. Cet animal mangeant impunément des serpents (?) serait immunisé en quelque sorte contre leur venin. C'est l'explication, apparemment logique, que donnent les guérisseurs de cet emploi d'excréments de porc.

5. *Era* : la, est un terme gascon. La langue du pays, qui est limitrophe de la

malade ne peut supporter la lueur du soleil ou d'un foyer quelconque, cependant qu'apparaissent plusieurs taches blanchâtres au niveau de l'œil.

Voici d'ailleurs de quoi faire disparaître tout cela. Elle prononce cette formule :

Delida, maudita delida,	Delida ! Maudite delida !
Jèu t'esconjuri	Je te conjure
Al nom del Grand Diùs !	Au nom du Grand Dieu.
E sortiras la delida del èth de...	Et tu enlèveras la delida de l'œil de... (1)
E que la Delida	Et que la delida
L'idemora dins l'èlh	Reste dans son œil
Cóma la rosada del mes de Mai	Comme la rosée du mois de Mai
Demora devant lo solèlh.	Reste devant le soleil (2).

Souffler trois fois sur l'œil malade, prononcer trois *Pater* et trois *Ave*, à répéter durant huit jours une fois par jour, et les rites sont observés.

La formule a le mérite d'être jolie. Elle a une grande valeur, nous dit la guérisseuse, citant le cas de son mari : il souffrait depuis longtemps déjà, n'accordant aucun crédit aux pratiques de sa femme et, confiant dans le savoir des médecins, il allait en consultation dans une grande ville du Midi (vainement) ; découragé, il s'en remit dès lors à sa femme et celle-ci, qui avait perdu la foi en ses pratiques, la retrouva à cette occasion. Hélas, par un juste retour des choses, *le pouvoir* lui avait été ravi. Devant ses vaines tentatives elle abandonna la cure et conduisit son époux à un sorcier de la région, pratiquant réputé. Ils partirent tous deux, en voiture, dans la montagne, et, soutenant son mari par le bras, ils terminèrent à pied la route abrupte. Le sorcier était là ; il éloigna l'épouse et exerça ses talents sur le malade qui, sitôt après, et conduisant lui-même l'attelage, regagnait sans la moindre gêne le village où, depuis lors, il vante les mérites de l'*esconjurar*.

Nous avons rapporté là, scrupuleusement, les actes et les pensées des guérisseurs et de leurs malades. Au cours de notre exposé, nous avons peut-être trop mêlé les termes de *sorcier* et de *guérisseur*. Souvent ces deux fonctions appartiennent au même individu ; mais, si un sorcier est toujours doublé d'un guérisseur, la réciproque n'est pas

région gasconne et de la région de la langue d'oc, est en quelque sorte hybride. Elle comporte à la fois des termes gascons et occitans.

1. Suivent les nom et prénom de l'intéressé.

2. Au mois de mai, plus rapidement qu'à toute autre époque, le soleil « boit » la rosée.

vraie. Il conviendrait donc de distinguer *la bruch* (le sorcier) et *l'esconjuraïré* (guérisseur par la magie).

Le sorcier, au sens propre du mot, a des connaissances et des pouvoirs très étendus. Il peut agir indifféremment sur les hommes ou les animaux, appliquant les propriétés de la magie et des plantes. Son pouvoir est à double tranchant et il peut retourner son arme contre tel qu'il défendait jusqu'alors. Très nombreuses sont les personnes, et surtout les femmes, qui sont en proie à ses maléfices Se plaignant d'être *embruïchadas* (ensorcelées), elles quittent souvent le pays, ou recourent au prêtre et au médecin pour échapper au sortilège ; bon nombre d'entre elles devenant réellement malades par la suite.

L'*esconjuraïré*, lui, est autrement pacifique. Il n'a que le pouvoir de guérir et encore, nous l'avons vu, pas de tous les maux. On l'admire alors qu'on a plutôt de la crainte pour le sorcier ; sa présence et ses fonctions dans le village ou le hameau sont toutes naturelles et même indispensables. Le contraire paraîtrait anormal ou désastreux.

Mais, tant à l'un qu'à l'autre, on porte *les présents* en nature ou en argent en signe de reconnaissance.

Dussions-nous attirer sur notre tête les foudres de tous les magiciens de la région, nous n'hésiterons pas à affirmer le peu d'intérêt qu'offrent ces pratiques, du point de vue médical. Toutefois le médecin doit s'y intéresser dans la mesure où ces pratiques retarderaient ou paralyseraient son intervention. Nous n'avons jamais eu à envisager pareille situation car, le plus souvent, les malades en cause sont légèrement atteints. Mais il n'y a pas mal d'exceptions à cette règle. D'ailleurs, *esconjuraïré* et médecin se succèdent fréquemment au chevet du malade ; le médecin appelé, bien entendu, en second lieu.

Du point de vue folk-lore, cela traduit un état d'esprit assez curieux, un fond de crédulité mystique qui est propre... à tous nos montagnards allions nous dire, tant il est répandu Ces croyances règnent en maîtresses, passant inaperçues grâce à cette complicité et à cette discrétion quasi-inviolables ; elles ont pour raison d'existence : la valeur réelle de certaines médications empiriques (plantes), l'accumulation de légendes et récits prouvant la valeur des pratiques et dont les résultats sont amplifiés. Ils frappent ainsi l'imagination de gens dont l'esprit raisonne peu en cette matière ; trop heureux d'admettre d'emblée et sans explications les faits merveilleux qui leur sont soumis.

Castelnau-Durban (Ariège), décembre 1926.

LIVRES ET REVUES

Marthe et St-Just Péquart et Zacharie Le Rouzic. — *Corpus des signes gravés des monuments mégalithiques du Morbihan*, un vol. de 108 pages avec 38 planches. Berger-Levrault, 1927.

Deux élèves de Le Rouzic, M. et Mme Péquart, partageant l'enthousiasme du maître, ont eu l'excellente idée de grouper les innombrables matériaux verbaux et graphiques réunis par celui-ci depuis plus de 40 ans d'études constantes autour de Carnac.

Ils ont fait les frais considérables d'une très belle édition, qu'ils présentent au nombre savant sous le titre ci dessus. Les remarquables photographies, dues presque toutes à Le Rouzic, sont accompagnées d'un texte où l'on peut lire presque exclusivement ses idées revêtues parfois d'addenda où perce souvent la médiocre expérience des rédacteurs. Pour tout lecteur non averti ce livre, en saine logique, doit donc représenter une collaboration où, dès le début et ainsi que cela se fait d'ordinaire, l'œuvre de chacun devrait être nettement précisée. Or, chose singulière, tout d'abord, sur le titre général figurent en 1re ligne le nom de Mme Marthe Péquart, puis ensuite celui de M. St-Just Péquart et en 3e enfin celui de Zacharie Le Rouzic.

Entrant de plain pied, sans aucune introduction explicative, Mme et M. Péquart annoncent en première page : « Nous avons la satisfaction de donner la primeur de nos découvertes de 1922 des deux menhirs gravés de Crucuny et du Manio »... Puis au milieu de pas mal de littérature, il nous est parlé de la perfection des photographies du livre remplaçant les mauvais dessins de jadis, de la grande *innovation* des figures calquées sur les photos en traits fixés sur du papier translucide placé sur la photo. Nous apprenons également que les propositions de M. Keller pour protéger les gravures des Pierres-Plates n'ont été ni entendues ni comprises. Nous voyons aussi que « la Commission des monuments mégalithiques (?) [c'est-à-dire la section préhistorique de la Commission des monuments historiques] apporte, autant qu'elle le peut, sa sollicitude aux monuments du Morbihan ; grâce à elle *nous* avons pu obtenir la protection des Serpents du Manio. La reconstitution des dalles de couverture de Mané Kerioned, la réparation des monuments de Gavr'inis, de l'Ile longue et du Petit Mont entr'autres est également chose faite à l'heure actuelle... Encore que le présent travail soit le fruit de plus de quarante années d'observations et de recherches (*sic.*)»

Nous avouerons que ces énumérations nous ont profondément étonnés. Pour tous ces faits, il y a eu en effet une collaboration intime entre 1° la direction des Beaux-Arts, 2° la section préhistorique de la

Commission des monuments historiques et enfin, 3° l'admirable exécutant Le Rouzic, et c'est tout.

Quant aux quarante années d'observations elles ne peuvent se rapporter qu'à Le Rouzic, les rédacteurs du texte précité étant à cette époque, heureusement pour eux, de très jeunes enfants.

Donc, déjà ici, pure et voulue confusion entre l'œuvre, énorme, de Lerouzic et celle, minuscule, de ses élèves de quelques années seulement... Mais il y a mieux encore : à la page 100, un paragraphe fort élogieux à l'adresse de Le Rouzic. Or, dans une œuvre commune, il ne peut être question de s'adresser à soi-même des fécilitations. Les rédacteurs se dévoilent d'eux-mêmes et considèrent leur soi-disant collaborateur comme tout à fait en dehors d'eux. Donc les *nous* continuels ne peuvent s'adresser qu'à Mme et M. Péquart. D'ailleurs, pour que nul n'en ignore, ces deux éditeurs ont *seuls* signé le volume de leurs deux *seuls* noms, mettant en œuvre un procédé de signatures finales jamais utilisé dans aucun ouvrage scientifique.

L'équivoque est donc complète et toute l'œuvre de Le Rouzic présentée comme celle de ses jeunes élèves.

Ceci dit, nous louerons les belles reproductions des documents graphiques fort intéressants, puisque presque tous de Le Rouzic, toutes réserves étant faites pour les calques superposés souvent fort criticables.

Dans les séries d'essai d'explications des divers signes gravés sur les parois des dolmens, les éditeurs du livre rapportent les opinions courantes. L'une d'elles n'a pas eu l'heur de leur plaire : c'est celle qui, sous les plus expresses réserves, propose de voir dans quelques figures du Morbihan des représentations topographiques comme il en existe sur les pétroglyphes de l'époque du bronze, du lac des Merveilles près Côme (Italie) ou encore aux environs de Tanum près Goteborg (Suède). A ce propos, les auteurs se livrent à une douce gaieté en rapprochant de ces interprétations un ensemble de signes où l'on pourrait voir la figuration d'un éléphant portant son cornac sur son dos (*sic*).

A côté de ces passages enfantins et indiquant une méconnaissance du sujet, nous trouvons beaucoup d'idées excellentes que nous avons entendu émettre depuis nombre d'années par Le Rouzic, telles celles se rapportant aux écussons, aux figures de poulpe plus ou moins stylisées, à la localisation de ces figures dans les allées coudées le long des cours d'eau, aux usages variés que semblent indiquer les diverses formes de haches figurées, etc.

Quant aux interprétations purement décoratives des images, aux conceptions de l'art ornemental, au sentiment esthétique des primitifs bretons, le mieux est de n'y pas insister, non plus que sur cet aphorisme sentencieux : « on se perd en conjectures sur les mobiles qui ont dicté ces traductions inattendues, ces défigurations troublantes ».

Trois conclusions terminales sont formulées ainsi :

1° Préméditation dans le choix ou le groupement de certains motifs ornementaux sur la paroi d'un même monument.

2° Parti pris de suppléer par des ornements à l'indigence du mobilier ou, inversement, de bannir la décoration dans un monument amplement pourvu d'objets votifs.

3° Corrélation d'au moins un motif ornemental avec l'architecture du monument.

La première est exacte, mais c'est une simple affirmation dont il faudra faire la preuve.

Quant aux deux autres l'étude complète et réellement compétente des monuments ne permet pas de les soutenir.

Tel est ce livre. Les figures sont excellentes et bien reproduites, le texte renferme beaucoup de renseignements intéressants fournis par Le Rouzic. Il faut donc retenir les bonnes choses, excuser les nombreuses imperfections et incompétences des rédacteurs, puis rendre un hommage de profonde admiration à Le Rouzic et féliciter Mme et M. Péquart d'avoir publié à leurs frais ce beau volume, et contribué ainsi à faire connaître ces curieuses gravures et une partie de l'œuvre du grand maître des mégalithes bretons : Zacharie Le Rouzic.

L. Capitan.

Paul Schebesta. — *Bei den Urwaldzwergen von Malaya.* Leipzig, Brockaus, 1927 (150 illustrations) 278 p.

Le Dr Paul Schebesta, savant ethnographe tchèque, vient de faire une exploration dans l'intérieur de la péninsule Malaise. Il a voulu étudier les genres de vie de la population de la forêt vierge, qui sont restés intacts sur le sommet malgré l'intense exploitation du littoral par les planteurs de caoutchouc. Son exploration ne comporte pas de longs trajets, elle consiste surtout en un établissement durant un an au milieu des populations les plus primitives. Il a vécu de leur vie, habité leurs huttes et s'est nourri à leur manière ; il a appris leur langue et surtout il a connu leur psychologie.

Il décrit spécialement cette très curieuse population des Semangs, l'une des plus arriérées du globe, qui vit de la forêt exclusivement : vie de cueillette, ne comportant aucune agriculture et ne pratiquant aucune prévoyance.

Les Semangs n'ont encore que des armes de pierre. Leurs maisons sont de simples palissades en feuilles, tournées du côté du vent, elles ne servent d'ailleurs que quelques jours à cause de l'extrême nomadisme de ces populations forestières. Ces indigènes sont d'ailleurs en pleine transformation par l'adoption d'une arme nouvelle : la sarbacane, qui remplace peu à peu l'arc et la flèche. Déjà quelques familles se sont mises à une culture très rudimentaire et l'on assiste ainsi à une de ces évolutions de genre de vie tout à fait primitifs tels qu'en ont connu les lointaines époques préhistoriques.

Curieux livre, très suggestif, autant pour les géographes et les ethnographes que pour les préhistoriens

P. Deffontaines.

Nisot (Mme M. T.), docteur en droit. — *La question eugénique dans les divers pays.* Publications de l'Association internationale pour la protection de l'enfance, Bruxelles.

Dans cet ouvrage remarquable par sa documentation, Mme Nisot

envisage l'état actuel du problème eugénique dans chaque pays du monde. Après avoir étudié l'évolution des préoccupations raciales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, elle recherche les motifs profonds qui nécessitent l'application des principes eugéniques, en tenant compte des conditions économiques, biologiques, climatériques, raciales des différentes contrées. Elle examine, ensuite, les diverses méthodes mises en vigueur ou simplement préconisées : éducation morale, étude de l'hérédité, réglementation du mariage, réglementation de l'immigration, mesures d'hygiène sociale, rééducation des anormaux, contrôle des naissances, etc.. etc. Une très importante étude des diverses législations en vigueur complète son travail.

Ce livre, qui est le premier à envisager les questions eugéniques dans leur ensemble, intéressera le médecin, l'hygiéniste, le sociologue, l'économiste, le juriste, le travailleur social, le moraliste, le pédagogue.

GEORGE SCHREIBER.

DANZEL (THEODOR-WILHELM). — *Kultur und Religion des primitiven Menschen. Einführung in Hauptprobleme der allgemeinen Völkerkunde und Völkerpsychologie*. Stuttgart, Strecker und Schröder, 1924, in-8°, VIII et 136 p., 16 pl. h. t., 15 fig.

On a fréquemment établi une différence entre les peuples civilisés et les peuples primitifs (ou naturels) en se basant sur la possession ou sur l'absence de certains traits particulièrement importants de civilisation, notamment l'écriture. Ce critérium n'est pas absolument irréprochable. En réalité, selon M. T. W. Danzel, pour arriver à une connaissance précise de l'état de civilisation d'un peuple, il faut analyser plutôt sa psychologie ethnique et rechercher sous quelles formes se révèlent, dans diverses domaines, les manifestations de sa mentalité. Ce qui semble surtout établir une différence entre ce qu'on peut qualifier *mentalité primitive* et *mentalité civilisée* — en donnant à l'attribut civilisé un sens très large — c'est que tous les actes de l'individu doué de la première ont pour base la *magie*, tandis que l'homme de développement mental plus élevé s'appuie sur la *technique*. Il est bien entendu que cette façon d'envisager la mentalité ethnique a un caractère purement général, qu'entre ces deux types de mentalités — magique et technique — on peut établir des intermédiaires, et que la possession d'un de ces deux types, d'une manière marquée, n'exclut pas celle de l'autre type. Ceci dit, M. Danzel établit deux types généraux de mentalités ethniques, et groupe tous les hommes qui en sont doués en deux catégories : *Homo divinans* (auquel appartiennent les primitifs, les sauvages et, en partie, les semi-civilisés) et *Homo faber* (qui groupe tous les autres). Ces deux catégories constituent, en réalité, non pas deux types distincts de mentalités ethniques, mais plutôt les deux pôles extrêmes entre lesquels viennent se grouper tous les types qui établissent la filiation ininterrompue entre le primitif et le civilisé. Le premier de ces types réunirait les groupes ethniques dont les modes de penser peuvent être assimilés à ce que M. L. Lévy-Bruhl a si juste-

ment qualifié de « mentalité pré-logique », le second engloberait ceux chez lesquels le raisonnement logique constitue la base du mode de penser. Il ne faut pas perdre de vue, nous dit l'auteur, que quelque singuliers et étranges que puissent nous paraître les raisonnements et les actes de l'homme primitif, ceux-ci n'en sont pas moins dirigés selon un enchaînement défini. En réalité, ce n'est pas tant par ses *actes individuels* que le primitif diffère du civilisé; que par l'ensemble de sa manière de réfléchir et de se comporter. L'homme d'un groupe ou d'une communauté primitifs fait en quelque sorte, partie intégrale de ce groupe ou de cette communauté. On peut dire qu'il est doué non pas d'une mentalité *individuelle* mais d'une mentalité *collective*, si bien que toutes ses conceptions, ses sensations et les formes sous lesquelles celles-ci se manifestent intérieurement ne sont pas, en réalité, l'expression de sa vie individuelle, mais la manifestation de sa vie collective. Les processus psychologiques internes, qui ont leur siège dans l'âme de l'individu, sont *projetés* par le primitif dans le monde extérieur. Le rêve, par exemple, est considéré dans la majorité des cas, comme un événement réel. La peur, le désir, l'espérance, la haine, et toutes les autres passions dont le primitif est animé, se matérialisent en quelque sorte pour lui sous la forme d'êtres réels, extérieurs, sous celle, notamment, de démons agissant dans le milieu, le monde extérieur, et dont l'individu ressent les actions. De là les diverses manifestations du culte chez les primitifs : actions magiques agissant pour ainsi dire par suggestion sur l'individu, et dont le but est de le délivrer des persécutions que lui infligent ces êtres dont son univers est peuplé. Il en résulte que le primitif « anime » complètement le monde extérieur, et qu'il prête à tous les éléments dont il est formé : arbres, animaux, corps célestes, etc., etc., les mêmes propriétés mentales (volonté) sensations, impressions, pensées, etc.) dont celui-ci a lui-même conscience. C'est ainsi que les limites qui séparent le monde objectif extérieur du monde subjectif intérieur s'effacent à peu près complètement, et que ces deux mondes se mêlent plus ou moins intimement dans la mentalité du primitif. De même, la notion de *causalité* qui, chez le civilisé, est une des bases du raisonnement logique, est à peu près totalement inconnue du primitif chez qui effet et cause arrivent à constituer un tout indivisible. Cette psychologie primitive se révèle dans toutes ses formes sous lesquelles le primitif manifeste sa vie mentale. M. Danzel nous en montre les manifestations dans l'art, le langage, l'organisation sociale, la médecine, l'évaluation du temps, les pratiques magiques, la représentation des choses, la religion, les méthodes d'éducation, les diverses formes de l'art : drame, danses, musique etc. ; dans l'écriture, les connaissances scientifiques, le droit, les procédés de numération. L'auteur illustre cet exposé de très nombreux exemples empruntés aux groupes ethniques les plus divers.

J. Nippgen.

Rocal (Georges). *Le vieux Périgord.* Préface de M. le Comte de Saint-Aulaire. Illustrations de Lucien de Maleville. Paris, « Occitania », E. H. Guitard, 1927, in-8°, XX et 260 p., 21 pl. de dessins h. t. (*Folk-lore*).

M. Georges Rocal, qui nous avait déjà donné un livre sur la persis-

tance du paganisme et les multiples manifestations de la piété naïve ou superstitieuse des paysans périgourdins (*Les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord*, Toulouse, Librairie Marqueste, 1922, in-8°), a repris ici l'étude des traditions populaires orales qui subsistent encore aujourd'hui dans l'ancien comté de Périgord, dont les limites se confondent avec celles du département de la Dordogne. L'auteur s'est attaché à évoquer les habitudes du paysan périgourdin dont il étudie, au point de vue des traditions populaires, les divers aspects de la vie familiale : les fiançailles, le mariage, la naissance, le baptême, le « mal des saints » auquel les paysans attribuent la moindre affection, grave ou bénine, dont l'enfant peut se trouver atteint, croyance particulièrement répandue en Périgord ; les fontaines guérissantes,, nombreuses dans ces régions, et dont l'auteur donne une longue liste. Ces sources ont la réputation de guérir, non pas, selon les croyances populaires, en raison de leurs propriétés ferrugineuses, alcalines ou sulfureuses mais parce que le saint « agit là ». Il faut voir, dans ces croyances, une survivance des propriétés magiques que le paganisme attachait aux eaux, et dont Paul Sébillot a donné de nombreux exemples dans son livre : *Le Paganisme contemporain chez les peuples celto-latins* (Paris, Octave Doin, 1908). M. G. Rocal nous entretient des pélerinages encore si couramment pratiqués dans ces régions du Midi de la France ; des malifices attribués à l'esprit malin, à l'*avertier*, être mystérieux dont la puissance l'emporte même sur celle pourtant terrible du diable ; des pouvoirs prêtés aux lutins ainsi qu'à un animal très curieux, que le peuple nomme la *litre*, la *biche*, la *citre* ou la *bélitre*, dont on raconte autant de choses merveilleuses, que le faisaient les anciens de leur *hydre* et de tous les animaux fantastiques. Des pages fort intéressantes sont consacrées à la persistance de la croyance aux sorciers ; aux propriétés merveilleuses prêtées aux remèdes magiques ; aux superstitions relatives aux animaux ; aux traditions se rapportant aux récoltes et aux pratiques dont elles sont l'objet ; aux coutumes populaires qui entourent les funérailles, etc. Sur toutes ces questions M. G. Rocal nous fournit de très abondants et pittoresques renseignements. L'ouvrage est abondamment illustré de dessins dus à M. Lucien de Malleville. Complétée par un indice alphabétique des noms de lieux cités, cette monographie régionale constitue une très intéressante contribution au folklore de la France.

J. Nippgen.

Goulven (J.). — *Les Mellahs de Rabat-Salé*. Préface de M. Georges Hardy. Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1926, in-8°, XII et 168 p. + 32 pl. de photogr. h. t.

M. J. Goulven, qui a fait un séjour prolongé au Maroc, à Rabat-Salé, a poursuivi pendant sept ans une enquête approfondie sur les *Mellahs*, ces curieux groupements israélites : tâche d'autant plus difficile que les Juifs sont très fermés pour l'étranger qui les questionne, et ne paraissent ni comprendre ni connaître ce qu'on leur demande. Dans ces groupements, nous dit l'auteur, « la persistance des cou-

tumes anciennes et l'absence de tout contact avec l'extérieur, qui sont autant d'obstacles à l'encontre du progrès, ont engendré un état social bien particulier. Le souci de ne pas se mélanger à des voisins d'une autre religion, le maintien de pratiques séculaires, l'absence de besoins développés comme chez les peuples civilisés, donnent à ces juiveries de Rabat-Salé un caractère étriqué, et l'on sent que toute leur population est repliée, recroquillée sur elle-même. On a nettement l'impression que, sans la France, ces Juifs en seraient encore à la civilisation de notre Moyen-Age. Renfermés dans leurs Mellahs, que les Musulmans ont souveut pillés, ils ont toujours mené une existence de lièvre, se terrant au moindre vent qui faisait craquer une porte. L'air craintif des femmes et des enfants, en 1913, décelait tout un passé de terreur et de soumission. Il a fallu le protectorat, l'école, le contact avec les Français pour améliorer petit à petit cette situation... » L'auteur décrit, dans leurs multiples détails, toutes les particularités de la vie familiale des habitants de ces communautés juives : cérémonies et rites qui accompagnent la naissance, l'imposition du nom et la circoncision ; cérémonies de purification imposées à la mère après la naissance de l'enfant; éducation religieuse de la jeunesse caractérisée surtout par la cérémonie de l'admission aux Rouleaux de la loi. M. Goulven étudie le costume des Israélites de Rabat-Salé; les interminables cérémonies du mariage israélite, depuis les pourparlers qui accompagnent la demande, les coutumes des fiançailles, la rédaction des contrats, jusqu'aux cérémonies proprement dites du mariage suivi de sept jours de fêtes. Il nous donne d'intéressants renseignements sur les coutumes ancestrales et les croyances païennes qui persistent encore dans les vieilles familles et dans la masse, plus difficilement accessible, plus défiante, presque fermée aux idées nouvelles, et dont le traditionnalisme primitif se conserve dans la fidélité aux vieilles institutions, aux croyances et aux rites qu'on retrouve dans l'alimentation, les cérémonies de caractère presque magique qui accompagnent les repas, ainsi que dans les croyances relatives aux impuretés corporelles, etc. Cette persistance du passé se marque également dans l'observation des jours saints : lundi, jeudi et samedi, et dans les cérémonies religieuses, cultuelles, familiales, etc., dont ces jours sont l'objet. Toutes ces traditions se reflètent également dans les grandes fêtes d'Israël, pratiques religieusement observées : jours *Tisri*, *Youm Kippour*, *Purim*, Pâques, Pentecôte, Toussaint : *Tissab Ab*, *Hakouna* ou fête des illuminations, *Shabouot* ou fête de l'eau. Un chapitre est consacré au culte des saints, étrangers ou locaux, auxquels les Juifs de Rabat-Salé s'adressent pour obtenir des faveurs spéciales, et parmi lesquels un certain nombre sont des rabbins, d'ordinaire enterrés dans le cimetière de la ville, bien que quelques-uns, cependant, soient morts dans d'autres provinces. On les prie parce qu'ils passent pour intervenir efficacement auprès de Dieu : ils ont la réputation d'obtenir des guérisons que les médecins sont incapables de procurer aux malades, et d'agir avec succès dans les années de détresse. M. Goulven étudie également la structure des communautés israélites de Rabat-Salé, administrées par des comités ayant reçu une existence légale, dont leurs membres sont nommés par le Grand Vizir

et qui ont pour attributions: 1° la bienfaisance; allocations et secours à domicile; assistance médicale ; 2° le culte : service des synagogues, des pompes funèbres et du cimetière; enseignement religieux. Le budget de la communauté est alimenté par le produit des dons et des quêtes, des taxes israélites et les revenus de fondations pieuses (*heqdesh*). L'auteur donne quelques détails sur le rôle des Grands Rabbins.

Rabat et Salé ont chacune un rabbin-délégué qui remplit l'office du cadi chez les Musulmans. C'est lui qui juge les litiges civils et correctionnels, nomme les notaires (*Soferim*), légalise les actes, prononce les divorces, règle les successions, etc. Comme il est le plus lettré de la communauté, et qu'il est chargé de l'enseignement supérieur religieux, le Grand Rabbin choisit parmi ses meilleurs élèves un certain nombre d'aspirants Rabbins pour l'assister. Au point de vue social, les rapports entre Israélites et Musulmans, autrefois peu favorables aux premiers, les Juifs étant souvent traités en tributaires et soumis à des conditions de vie peu brillantes, se sont améliorés depuis dix ans, les Musulmans étant obligés de subir la loi du Protectorat et l'égalité qui proclame la liberté pour toutes les races vivant au Maroc. M. Goulven consacre un intéressant chapitre à l'activité commerciale des Israélites marocains à travers l'histoire. Un dernier chapitre étudie les rites funèbres et la singulière confrérie dite de la *Hebra Rebbi Schmaoun*, de Rabat-Salé, curieuse société spécialisée dans la connaissance des maladies et dans les soins à donner aux morts. Elle se compose de plusieurs sections : 1°) les veilleurs ; 2° les laveurs ou *Khou-Hassim* ; 3° les tailleurs qui confectionnent les linceuls, 4° les porteurs ou *rfeda* et 5° les fossoyeurs ou *affara*. M. Goulven expose les diverses phases des cérémonies funèbres, les rites qui les accompagnent ainsi que les coutumes du deuil. A mentionner une esquisse bibliographique.

J. Nippgen.

Zelisko (J. V.). — *Felsgravierungen der südafrikanischen Buschmänner, auf Grund der von Dr. Emil Holub mitgebrachten Originale und Kopien.* Leipzig, F. A. Brockhaus, 1925, Gr. in-4°, 28 p., 1 photogr. h. t., 27 pl. h. t.

Emile Holub, mort en 1902, avait conçu le projet de publier un ouvrage abondamment illustré sur les gravures sur rochers attribuées aux Bochimans au milieu desquels il avait passé onze années de sa vie. Sa mort prématurée ne lui permit pas de réaliser cette œuvre. M. J. V. Zélizko s'est proposé de réaliser le projet d'E. Holub en publiant le présent ouvrage. Les gravures sur rochers de l'Afrique du sud, exécutées la plupart sur des plaques de pierres dures : diorite, phyllite, diabase, mélaphyre, etc., présentent des ressemblances frappantes avec les peintures paléolithiques du sud de la France et du Nord de l'Espagne, ressemblances qui se retrouvent dans certains détails particuliers. Les Bochimans, de même que l'homme paléolithique, figuraient les animaux qui les entouraient dans leurs plus petits détails. Les uns et les autres observaient les bêtes paissant en liberté et les représentaient, dans leurs peintures et leurs gravures, dans les positions les plus variées. C'est ainsi que, chez les Bochi-

mans, de même que chez les Paléolithiques, les parties inférieures des pattes des animaux sont parfois seulement indiquées, ou même souvent complètement négligées, ce qui s'explique étant donné que ces parties se trouvaient cachées par les hautes herbes des steppes au milieu desquelles vivaient les artistes, ainsi que leurs modèles. — M. Zelizko répartit les gravures des Bochimans en six groupes, classification numérique basée d'ailleurs simplement sur l'abondance des matériaux découverts. — I. Antilopes de diverses espèces, gnou, éléphant, rhinocéros, hippopotame, babouin, panthère, lion, guépard, chacal, pangolin, etc — II. Tabliers faits en courroies, en perles, etc. — III. Figures humaines : hommes, femmes, enfants. — IV. Autruche (70 %), calao, serpent, tortue, araignée, scorpion, insectes, etc. — V. Objets divers : fourrures, armes, bâtons, arbres, soleil, etc. — VI. Groupes entiers : chasses, combats.

La plupart des animaux figurés dans ces gravures sont facilement reconnaissables. Ils présentent les particularités caractéristiques, on pourrait même presque dire *spécifiques* de chaque espèce. Ces gravures d'animaux présentent un intérêt tout particulier en raison du fait que la plupart des espèces figurées représentent des formes aujourd'hui éteintes dans cette partie de l'Afrique du sud. Les figures humaines sont moins soigneusement travaillées. Néanmoins certaines particularités typiques sont nettement indiquées : stéatopygie, abdomen et seins pendants des femmes bochimanes.

Les Bochimans, actuellement en voie d'extinction, ont échappé jusqu'à maintenant à l'influence de la civilisation. Ils semblent avoir occupé autrefois un espace beaucoup plus grand que celui où on les rencontre actuellement et paraissent, selon M Zelisko, avoir été les plus anciens habitants de l'Afrique du Sud. Une partie d'entre eux se serait mélangée aux Bantous, venus du Nord, une autre aux Hottentots immigrés du nord-est à une époque plus ancienne. Aucun peuple de l'Afrique ne semble avoir témoigné d'une aussi grande habileté dans le travail de la pierre que les Bochimans Leurs instruments sont confectionnés en bois, en os, en coquilles d'œufs d'autruche. Les dessins de leurs cavernes sont exécutés, la plupart, sur le grès, à l'aide de diveres ocres de couleur La majorité des pièces connues ont été recueillies par Emil Holub au cours de son second voyage (1883-1887). Elles se trouvent actuellement au Muséum d'histoire naturelle de Vienne et comprennent 161 pièces provenant de Boshof, Kurusrand et Banksdrift (Modder River) dans l'ancien Etat libre d'Orange, et de Gestopfsafontein, district de Lichtenberg dans le Transvaal occidental. Une partie de ces pièces est figurée dans le présent ouvrage.

M. Zelizko décrit les méthodes selon lesquelles ces gravures semblent avoir été exécutées. La plupart représentent des animaux. La figuration humaine apparaît plus rarement, et les hommes sont moins nombreux et exécutés moins soigneusement que les femmes bochimanes Les individus sont toujours figurés nus. Les hommes sont la plupart du temps armés d'arcs et de flèches, armes qui, cependant, sont rarement représentées isolément dans ces dessins. Ces diverses productions semblent avoir été exécutées au cours de quatre périodes différentes, qui se distinguent entre elles par les procédés techniques

utilisés par les artistes bochimans. L'auteur fait suivre la très courte description qu'il donne de ces pièces de l'inventaire des gravures qui se trouvent actuellement dans les collections anthropologiques et ethnographiques du Musée de Vienne. Il signale également les productions similaires conservées dans les divers musées d'Europe : musée Náprstek de Prague, musées d'ethnographie de Munich, de Berlin, et du Trocadéro à Paris. Ce court exposé est complété par une brève bibliographie des principaux ouvrages se rapportant à ces questions. L'intérêt de l'ouvrage de M. Zelizko réside tout spécialement dans la série de belles planches qui figurent la plupart de ces remarquables productions Faut-il, comme l'ont fait certains auteurs, voir dans les Bochimans des survivants des populations paléolithiques ? Seraient-ils les descendants des artistes paléolithiques auxquels nous sommes redevables des belles peintures pariétales des cavernes du sud de la France et du nord de l'Espagne? Les avis sont partagés sur cette question. Elle a été discutée, à un point de vue particulier, dans un mémoire récemment publié par M. Paul Sarasin : *Die menschlichen Sexualorgane in entwicklangsgeschichtlicher und authropologischer Beziehung mit allegemeinen Betrachtungen über die Phylogenie und die geographische Verbreitung des Genus Homo* (*Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel*, Bd. xxxvi, 1926). Voir, notamment, pp. 37-133). On consultera également avec intérêt, sur ces questions, le petit livre de M. S P. Impey, *Origin of the Bushmen and the rock paintings of South Africa*. (Cape Town, Justa and Co, 1926, in-8o). Notons que cet auteur n'admet pas que les Bochimans aient été les seuls auteurs de ces gravures et peintures qu'il attribue aux populations bantoues.

J. Nippgen.

Ipek. Jahrbuch für praehistorische und ethnographische Kunst. Herausgegeber : Herbert Kühn, 2 Halbband, 1926. Leipzig, Klinkhardt und Biermann, (1927), in-4o, pp. 219-312, nombr. pl. h. t. et fig.

Nous avons signalé l'apparition de cette publication nouvelle (*Rev. anthropologique*, no 4-6, avril-juin 1927, p. 175-177) et analysé brièvement les articles du premier fascicule. Le second fascicule, qui a paru récemment, publie les études suivantes :

Comte Begouen. *L'art mobilier dans la caverne du Tuc d'Audoubert* (*Ariège*) (p. 219-228, 6 pl. h. t., 7 fig.). La caverne du Tuc d'Audoubert (commune de Montesquieu-Avantès, Ariège), est située dans une colline calcaire où se trouvent également les grottes d'Enlène et des Trois-Frères, et que parcourt sur une longueur d'un kilomètre environ le cours souterrain du Volp. Cette caverne est tout particulièrement célèbre par les statuettes de bisons en argile que l'auteur et ses trois fils y ont découverts en 1912. Ses parois sont ornées de dessins gravés : cheval, bovidés, bisons. L'auteur expose les résultats des recherches qu'il a poursuivies depuis la guerre. Il décrit le matériel archéologique qu'elles ont fourni : silex magdaléniens classiques (perçoirs, grattoirs, burins percuteurs), dents percées, pendeloques, rondelles, sagaies et baguettes, bâtons de commandement, sculptures et gravures

— H. Breuil. *Deux roches peintes néolithiques espagnoles. Les Tajos de Bacinette (Cadiz) et la Cueva de la Graja (Jaen)* (p. 229-235, 4 pl. h. t.). Ce travail a pour objet de décrire, en les juxtaposant, les fresques rupestres de deux belles roches peintes, l'une de l'extrême sud, l'autre de l'extrême nord de l'Andalousie, et de tirer quelques leçons de leur rapprochement et de leur comparaison avec d'autres roches peintes d'Espagne. L'auteur décrit ces peintures, composées de figures en rouge vif ou plus pâle, ou jaunâtres. Elles sont au nombre de plus de 65, parmi lesquelles 41 personnages, 16 animaux et un certain nombre de signes. Les animaux sont aussi bien traités que les meilleurs figurations du Tajo de las Figuras : cerfs, biches, carnassiers, bovidés. On y trouve également des représentations humaines. M. H. Breuil discute longuement les opinions relatives à ces figurations, et tout particulièrement celles émises récemment par M. E. Hernandez Pacheco. — Just Bing. *Die Kultwagen von Trundholm und die nordischen Felsenzeichnungen* (p. 236-254, 6 pl. h. t., 8 fig). On a découvert en septembre 1902 à Trundholm, localité située dans la partie septentrionale de l'île de Seeland, les débris presque complets d'un petit chariot à six roues qui ont été retirés d'une terre bourbeuse. Le chariot portait un cheval. L'auteur étudie les relations que présente cette découverte avec d'autres trouvailles analogues faites en Scandinavie, ainsi qu'avec les nombreuses gravures rupestres figurant également des chariots. Il discute des hypothèses émises pour en expliquer l'origine. Selon lui, les chariots de Trundholm et de Björneröd constituent deux types différents. On en a trouvé diverses variantes, auxquelles se trouvaient attelés des boucs ou des chevaux. Les intéressantes conclusions développées par l'auteur ne résolvent pas les problèmes soulevés par ces pièces singulières. — R.A C. Macalister, *The Godess of Death in the Bronze Age art and the traditions of Ireland* (p. 255-264, 1 pl. h. t., 3 fig.). De nombreuses figures en bronze représentant la déesse de la Mort ont été découvertes en France, dans l'Aveyron, le Gard, le Tarn et l'Hérault. Ces curieuses figures se répartissent en deux groupes, mâles et femelles, caractérisés par la présence ou l'absence de la figuration des seins. Dans la règle, bien que ce ne soit pas invariable, la divinité féminine est représentée ornée d'un grand collier fait de plusieurs rangées de perles ; elle porte une arme, soit un bâton recourbé ressemblant à un boomerang, ou bien un bâton rond suspendue à une corde passant autour du cou. La sculpture est extrêmement grossière. Le principal attribut de la divinité mâle est un objet comparable à une broche, pointue à l'une de ses extrémités, et garnie à l'autre d'une sorte de boucle. Cet objet a été l'objet d'interprétations diverses. L'auteur rapproche cette figure d'autres statues similaires en pierre qu'on suppose représenter la déesse de la Mort. Il discute les diverses traditions qui s'attachent à ces figurations notamment celles concernant le Hag de Bere. — Ferdinand Fettich, *Uber die Erforschung der Völkerwanderungskunst in Ungarn.* Les monuments de l'époque des grandes invasions occupent une place importante en Hongrie. Cette région, en raison de sa situation géographique et de sa richesse en ressources naturelles, semble avoir été occupée durant des périodes plus ou moins prolongées par divers

groupes de peuples d'origine orientale. Scythes, Sarmates, Huns, Avares, Magyars. Les vestiges qu'ils ont laissés consistent particulièrement en sépultures renfermant un matériel archéologique plus ou moins riche, notamment des parures et des bijoux, des armes, des ustensiles divers dont l'auteur donne une rapide description. Il insiste sur la nécessité signalée depuis longtemps déjà de poursuivre des fouilles systématiques aussi bien en Hongrie que dans la Russie méridionale. Les matériaux recueillis jusqu'à maintenant, notamment les ornements dans lesquels les animaux jouent un grand rôle, présentent des similitudes frappantes avec ceux découverts en Allemagne et en Russie. — J. Maks. *La psychologie de l'art nègre.* On connaît les intéressantes études poursuivies par l'auteur sur les masques qui occupent une place importante et jouent un grand rôle dans la civilisation et les cultes des primitifs du Congo Belge. L'auteur étudie ici la part qui revient à ces masques dans certaines cérémonies, notamment celles qui accompagnent la circoncision, les cérémonies d'initiation (Mayombe, Bakele, Bayaka, Bapende, Bakuba, Baluba). Il étudie également les statuettes et les diverses particularités de leur ornementation, notamment le singulier motif de la « main coupée » qui se retrouve très fréquemment dans divers objets sculptés en usage chez les Bakuba, et décrit les cérémonies dont cette main figurée était l'objet. L'article renferme d'intéressantes suggestions relatives à la psychologie de l'art nègre, dont l'étude systématique « ne peut être séparée de l'idée qui guide l'artiste, ni de la pensée qu'il cherche à incarner dans son travail. »

J. Nippgen.

IIIe SESSION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

La troisième session de l'Institut international d'anthropologie s'est tenue à Amsterdam du 20 au 29 septembre dernier. 250 personnes, membres et invités, y ont pris part.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat des membres sortants du Conseil, avec les modifications suivantes : *France* : M. le Dr Verneau remplace M. Hubert, sortant décédé, et M. le Dr Anthony remplace, pour trois ans, M. Giraux, décédé ; *Grande-Bretagne* : M. Peake remplace M. Seligman ; *Italie* : M. Sergio Sergi remplace M. Giuseppe Sergi, M. Tedeschi remplace M. Biasutti.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les rapports : de M. le Dr Capitan, secrétaire général, sur le fonctionnement de l'I. I. A. ; de M. le Dr Papillault, secrétaire général adjoint, sur les Offices nationaux ; de M. le Dr Weisgerber, trésorier, sur la situation financière des trois dernières années (les comptes financiers ont été publiés dans la *Revue anthropologique* 1925, p. 201, 1926, p. 294 ; l'année 1927 sera terminée le 31 décembre).

Plusieurs invitations ont été présentées pour la session de 1930 ; la ville où elle se tiendra sera désignée par le Conseil d'administration d'ici le 31 octobre 1928.

Parmi les vœux présentés et adoptés, citons tout spécialement celui qui, sur le rapport de M. Pittard, demande que l'enseignement de l'anthropologie devienne obligatoire dans les Universités et les grandes Ecoles ; ce vœu, voté toutes sections réunies, sera largement diffusé et transmis à cet effet à l'Institut international de coopération intellectuelle.

Le Prix hollandais pour 1927 (7.500 fr.) a été décerné à Miss D. Garrod, d'Oxford, pour son livre : *The upper palaeolithic age in Great Britain.* — Le prix d'Ault du Mesnil pour 1927 (1.800 fr.), décerné par le jury nommé par l'Ecole d'anthropologie de Paris, a été proclamé ; le lauréat est M. Poisson, ingénieur des ponts et chaussées, pour le manuscrit intitulé *Le Néolithique en France.*

D'intéressantes excursions, agrémentées de charmantes réceptions, à Groningen, Assen et Arnhem, ont clôturé la session, qui laissera un profond souvenir à tous ceux qui y ont pris part. Nous devons dès maintenant adresser de chaleureux remerciements au Bureau local de l'Office national néerlandais et à tous nos collègues et amis des Pays-Bas, ainsi qu'aux familles qui ont bien voulu accueillir chez elles de nombreux congressistes pour la durée de la session.

La publication officielle, donnant le compte rendu complet, paraîtra à Paris dans le courant de 1928.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

A l'occasion de la IIIe Session de l'Institut International d'Anthropologie à Amsterdam, les distinctions suivantes ont été accordées par le Ministre de l'Instruction publique :

Officier de la Légion d'honneur :

M. le professeur Kleiweg de Zwaan (d'Amsterdam), chevalier à la suite du Congrès de Prague.

Chevaliers de la Légion d'honneur :

M. le professeur A. E. Van Giffen (Groningue).
M. Forrer, conservateur du Musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg.
M. Le Rouzic, conservateur du Musée Miln à Carnac.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. : Dr I.-J. Brugmans (Amsterdam), Dr Kool (Amsterdam), Dr H.-A. Poelman (Groningue), Dr J. Van der Ven (Oosterbeek). Mme Kleiweg de Zwaan (Amsterdam).

Officiers d'Académie :

M. Van der Flier (Amsterdam), Mme H. J. Goldenberg-Dyserinck (Amsterdam).

Notre très cher ami Kleiweg de Zwaan a été le principal organisateur et l'âme du Congrès d'Amsterdam. Sa rosette est un temoignage de la gratitude très profonde de ses amis de France et de la haute estime de deux ministres français.

M. Van Giffen (de Groningue) est un archéologue remarquable et un fouilleur émérite. Il a consacré sa vie aux fouilles dans le Nord de la Hollande ; il y a fait d'admirables découvertes dans les buttes artificielles du haut moyen âge. Il a fouillé les si curieux mégalithes de la région au point de vue de la préhistoire néerlandaise. Le musée qu'il a fondé à Groningue est déjà plein des plus curieux objets. Ses publications remarquables sont splendides. Tout cela, il nous l'a montré jusque dans les plus petits détails et nos remerciements sont fort vifs et unanimes.

A l'occasion aussi du Congrès d'Amsterdam, le très distingué directeur du musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg, M. le professeur Forrer, a enfin reçu la Légion d'honneur. L'œuvre de Forrer est énorme, il n'est pas une question d'archéologie ancienne qu'il n'ait étudiée à fond. Son traité de numismatique gauloise est du plus vif intérêt, son manuel lexique d'archéologie antique est un livre classique, son histoire de Strasbourg antique est une énorme publication qui va paraître, et combien d'innombrables mémoires sur les sujets les plus divers ! Mais Forrer n'est pas seulement un prodigieux érudit,

c'est un fouilleur incomparable dont l'habileté est incroyable. C'est enfin un directeur de musée étonnant qui sait restituer, faire valoir et revivre le produit de ses fouilles. Son musée de Strasbourg est unique à ce point de vue et en même temps c'est une unique leçon de choses, un enseignement vivant.

Enfin Zacharie Le Rouzic, le maître incontesté des mégalithes bretons, dont la belle figure vient d'être présentée d'une si belle et précise façon dans un article du *Phare de la Loire* qu'on nous permettra de reproduire et qui est dû à un de nos éminents collègues, M. A. Dortel, président honoraire de la Société archéologique de la Loire-Inférieure :

« Ce qu'il importe de signaler, et ce je me permets de faire, moi qui depuis trente ans ai suivi et encouragé les efforts de Zacharie Le Rouzic, c'est le travail considérable que ce modeste paysan a effectué dans notre Bretagne. Celui que le regretté Anatole Le Braz, dans un article qu'il consacrait en première page des *Débats* à Zacharie Le Rouzic, appelait si justement « le gardien des trésors préhistoriques souterrains », a complété et corrigé le très intéressant recueil qu'il y a cinquante-quatre ans le Dr Closmadeuc avait rédigé avec les données dont il disposait à l'époque.

« Il faut l'avoir vu lors des fouilles du Mont Saint-Michel, de Carnac, en 1903, où il risqua vingt fois sa vie, et surtout lors de la restauration du dolmen du Petit-Mont, commune d'Arzon, où il faillit être écrasé par la grosse pierre du soutènement du fond, sur laquelle, alors que chacun s'employait à le dégager, il découvrit des dessins inédits et insoupçonnés, pour se rendre compte de l'énergie et de l'amour passionné de ce Celte pour tout ce qui touche au passé de sa terre natale.

« Ce modeste paysan dont James Miln, dès 1876, avait pressenti l'intelligence et les aptitudes, a rendu à l'Archéologie préhistorique bretonne des services considérables. Sous la direction éclairée de d'Ault du Mesnil et du Dr Capitan, il a repris l'exploration de tous les grands monuments imparfaitement fouillés, relevant leur plan, leur orientation, leur âge, et s'attachant surtout à l'étude de ces signes gravés dont l'interprétation est toujours mystérieuse, mais qui, grâce au bel ouvrage dont vous signalez la publication, sont sauvés de la destruction.

« Aussi le Ministre de l'Instruction publique a-t-il été bien inspiré en épinglant sur la blouse de Le Rouzic la croix de la Légion d'honneur qu'il a méritée à tant de titres, lui qui, dispensé de toute obligation militaire, a tenu à s'engager pendant la tourmente de 1914. Mais, c'est le savant et l'archéologue que le Ministre a tenu à récompenser, et c'est justice

« La Communede Carnac n'a-t-elle pas, il y a quelques mois, décidé que le Musée Miln, dont Le Rouzic a assuré la conservation et l'enrichissement, porterait désormais le nom de Musée Miln et Zacharie Le Rouzic, rendant ainsi hommage à cet enfant du pays, dont elle a le droit d'être fière ?

« Voilà, M. le Directeur, ce que je voulais vous signaler. Dans ce livre, qui est le fruit des recherches de Le Rouzic, c'est à peine si son nom

est signalé. Par modestie, il a voulu s'effacer. Dût sa modestie en souffrir, il pardonnera à un vieil ami d'avoir rétabli la vérité. »

Enfin on nous permettra de féliciter et de remercier chaleureusement Mme Kleiweg de Zwaan. Elle a joué dans l'organisation admirablement réussie du Congrès d'Amsterdam un rôle extrêmement important et compliqué, que seuls ont pu comprendre ceux qui l'ont vue à l'œuvre et ce, depuis bien longtemps Avec elle, nous devons tous, participants à la IIIe Session de l'I. I A., féliciter et remercier bien vivement tous ceux et celle qui figurent sur la liste ci-dessus ; ils ont largement mérité le souvenir qui leur a été attribué.

Supplément à la REVUE ANTHROPOLOGIQUE, N°s 10-12, 1927

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

FOUILLES DE GLOZEL

Rapport de la Commission Internationale

nommée par le Bureau de l'Institut international d'Anthropologie suivant le vœu de l'Assemblée générale réunie à Amsterdam, le 24 septembre 1927

L'Institut international d'anthropologie a tenu sa troisième session à Amsterdam du 20 au 24 septembre 1927. A l'assemblée générale des membres, réunie le 24 septembre, le vœu suivant, signé de MM. le comte Bégouen et Mendes Corrêa, fut présenté par la section de préhistoire :

« En présence de l'intérêt éveillé dans le monde savant par les fouilles de Glozel, l'Institut international d'anthropologie, — regrettant l'acuité de la controverse, — ne mettant en doute la bonne foi d'aucun des contradicteurs, — estimant qu'une étude intégrale du gisement et des objets mis à jour peut seule mettre tout le monde d'accord, émet le vœu :

« Qu'une commission internationale soit mise à même d'examiner impartialement tous les éléments qu'elle jugera nécessaires pour arriver à un résultat. »

L'assemblée générale adopta ce vœu à l'unanimité et chargea le Bureau de l'Institut international d'anthropologie de désigner les membres de la Commission. Il fut entendu que ce choix porterait sur un certain nombre de membres de la section de préhistoire, déjà provisoirement désignés, et ce, dans la mesure de leurs possibilités individuelles. La nomination d'une Commission internationale ne va pas sans nombreuses démarches ; enfin, en se conformant aux directives de la section de préhistoire, et aidé par l'extrême bonne volonté de tous, le Bureau put constituer cette Commission en toute indépendance.

Ses membres, tous fouilleurs expérimentés, ont chacun d'eux, der-

rière soi, un passé de recherches sur le terrain, dans des chronologies préhistoriques protohistoriques et historiques différentes.

Les diverses techniques qui peuvent se présenter étaient ainsi réunies Au surplus, les membres de la Commission avaient, au cours de leurs recherches, connu les uns et les autres, des terrains de qualités très diverses ; ils pouvaient donc appliquer leurs expériences personnelles au gisement de Glozel. Ce sont :

M Absolon, directeur du Musée archéologique d'Etat de Moravie, membre de la Société préhistorique française ;

M. Bosch Gimpera, professeur à l'Université et directeur du Service des fouilles archéologiques de Barcelone ;

M. l'abbé Favret, membre correspondant de la Société nationale des antiquaires de France ;

M. Forrer, directeur du Musée préhistorique et gallo romain de Strasbourg, membre de la Société préhistorique française ;

Miss D. Garrod, membre du Royal anthropological Institute de Londres, membre de la Société préhistorique française ;

M. Hamal Nandrin, chargé du cours de préhistoire à l'Université de Liége, membre de la Société préhistorique française ;

M Peyrony, conservateur du Musée des Eyzies, chargé de missions scientifiques par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

M. Eugène Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

(M. Absolon, retenu en Tchécoslovaquie par un deuil de famille, ne put prendre part aux travaux de la Commission).

Entre temps, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait pris un arrêté d'instance de classement pour le gisement de Glozel et les objets qui en avaient été extraits. En conséquence, M. Louis Marin, président de l'Institut international d'anthropologie, lui demanda l'autorisation d'envoyer à Glozel la Commission, dont M. le Dr Morlet avait accepté la venue. Par lettre datée du 29 octobre 1927, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accorda cette autorisation dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui me concerne j'autorise cette Commission internationale à procéder dans le gisement en instance de classement à toutes les fouilles et autres constatations qu'elle jugera nécessaires. »

Cette autorisation fut portée à la connaissance des intéressés, et la Commission arriva le 4 novembre à Vichy où elle fut reçue par

M. Mosnier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; le Bureau de l'Institut international d'anthropologie; tient à remercier ici, très chaleureusement, tous ceux qui ont bien voulu l'accueillir : le Syndicat d'initiative, qui mit tout en œuvre pour lui faciliter le séjour, M. Aletti, propriétaire de l'hôtel Majestic, qui lui offrit gracieusement l'hospitalité, enfin la Direction de la Compagnie fermière des Eaux de Vichy, qui mit des automobiles à sa disposition (1).

LE BUREAU
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL
D'ANTHROPOLOGIE.

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

Les Membres de la Commission se réunirent à Vichy le 4 novembre 1927, au soir, à l'Hôtel Majestic.

M. Absolon, retenu en Tchécoslovaquie par un deuil de famille, s'était excusé de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Commission. De ce fait la Commission se composait des sept membres suivants : MM Bosch-Gimpera, Favret, Forrer, Miss Garrod, Hamal-Nandrin Peyrony, Pittard.

Une première réunion eut lieu le soir même.

Dès le premier jour la Commission décida que ses membres n'accepteraient aucune interview au cours de leurs travaux et ne se prêteraient à aucune polémique postérieurement au dépôt de leur rapport.

Mais, à la suite d'articles tendancieux publiés par quelques journaux, la Commission crut devoir, malgré tout, remettre à la presse le communiqué suivant : « La Commission ayant pris connaissance de plusieurs articles de journaux relatifs à ses travaux, croit de son devoir de déclarer qu'elle n'infirme ni ne confirme aucune des appréciations que la presse a pu porter ».

La Commission constate que l'entente la plus absolue n'a cessé de régner dès cette première réunion entre tous ses membres, aussi bien dans l'élaboration de ce rapport qu'au cours de leurs travaux à Glozel.

1. Au moment de mettre sous presse, un rapport de M. Champion, chef technique des ateliers du Musée de Saint-Germain-en-Laye, intitulé *Observations sur les trouvailles de Glozel*, parvient au Bureau de l'Institut international d'anthropologie, qui sera heureux de le publier dans la *Revue anthropologique*, n° 1-3 de 1928.

Cette concorde si parfaite a grandement facilité l'œuvre commune et son souvenir demeurera pour chacun des membres de la Commission un des meilleurs, entre tant d'autres souvenirs excellents.

A l'unanimité, M. Pittard fut choisi comme président et M. l'abbé Favret comme secrétaire.

Après avoir examiné quels étaient ses pouvoirs — « pouvoirs de procéder dans le gisement... à toutes fouilles et autres constatations qu'elle jugera nécessaires » — la Commission regretta la limitation qui lui paraissait imposée et qui ne lui permettait pas clairement de procéder à toutes constatations jugées utiles, telle par exemple, l'analyse microscopique, chimique, etc., des objets trouvés antérieurement.

L'on décida que M. Louis Marin, Président de l'Institut International d'Anthropologie, serait prié d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, pour l'obtention d'autres autorisations plus étendues, spécialement celle de faire procéder, le cas échéant, avec le consentement des propriétaires, à l'analyse détaillée indiquée ci-dessus des objets recueillis par MM. le Dr Morlet et E. Fradin.

Il fut également décidé que l'on profiterait le mieux possible du beau temps pour les travaux extérieurs et que, dès le lendemain, samedi 5 novembre, à midi, les fouilles commenceraient à Glozel. Ces fouilles seraient exécutées sans l'aide d'aucune main étrangère, exclusivement par les membres de la Commission. Une fois ces fouilles terminées l'on examinerait, toujours du consentement des propriétaires, MM. le Dr Morlet et Fradin, les objets précédemment exhumés ; cela en vue de travailler d'une manière tout à fait objective et sans autre préoccupation que celle du terrain même à explorer.

Mais, avant de rien entreprendre, la Commission jugea qu'elle devait entrer en rapport avec M. le Dr Morlet, pour étudier, d'accord avec lui, les moyens les meilleurs de mener à bien sa mission.

* * *

Le samedi 5 novembre, à 9 heures, elle reçut, à l'Hôtel Majestic, la visite de M le Dr Morlet qui avait aimablement pris les devants ; il venait souhaiter la bienvenue à la Commission, se mettre à sa disposition dans la mesure où elle le jugerait à propos et lui confirmer qu'elle aurait pleine liberté d'action dans le gisement de Glozel.

Cette première rencontre fut très courtoise et ces bons rapports se sont continués tout le long du séjour de la Commission à Vichy.

Celle-ci, avant son départ, à cause de la nature très vive de certaines controverses, a tenu à remettre par écrit à M. le Dr Morlet, en lui laissant toute liberté d'en faire l'usage qu'il jugerait à propos, la déclaration suivante : « avant de déposer aucune conclusion, la commission, à l'unanimité, tient à s'incliner devant la bonne foi et la sincérité absolue de M. le Dr Morlet ».

* * *

La famille Fradin occupe la ferme de Glozel, commune de Ferrières-sur-Sichon, canton du Mayet-de-Montagne (Allier), depuis cinquante ans, à titre de métayer, puis de fermier, enfin de propriétaire depuis 1918, l'ayant acquise de Mme Bignet, de Saint-Germain-Laval (Loire).

Le terrain de fouilles est situé au fond de la vallée encaissée du Vareille, lieu dit Duranthon. Quelques rares parties de cette vallée ont été déboisées, alors que l'ensemble conserve toujours son manteau de forêts aux essences variées. Ce terrain n'est qu'une faible fraction du champ, actuellement en culture, situé immédiatement au-dessus. Récemment encore il était couvert de broussailles, de buissons, de ronces, d'épines noires, de fougères, de genêts et aussi d'arbustes dont le tronc pouvait atteindre 10 centimètres de diamètre ; le tout était suffisamment dense, paraît-il, pour que les bestiaux n'y puissent passer.

Il y a trente ou trente-cinq ans, M. Fradin — aujourd'hui le « grand-père Fradin » — fit défricher le terrain par des ouvriers et le fit défoncer sur une profondeur de 25 à 30 centimètres et même plus en certains endroits ; et l'on procéda à l'extraction de grosses racines.

Puis ce terrain demeura en pacage ; les ronces, les fougères, les épines qui y repoussaient, étaient régulièrement brûlées.

En 1918, le terrain fut labouré entièrement. On n'y remarqua rien d'anormal. Il continua à servir de pacage.

En 1924, M. Fradin le laboura de nouveau jusqu'au delà de l'actuelle barrière Sud de fils de fer barbelés.

Au cours de ce labeur, un bœuf enfonça dans une cavité (1) où Emile Fradin fit la découverte que l'on sait. Ce fut le point de départ des fouilles.

Ces différents renseignements nous ont été donnés par le grand-père Fradin lui-même.

* * *

Le 5 novembre à midi, la Commission se rendit à Glozel pour commencer les fouilles. En arrivant, elle eut une impression défavo-

1. La Commission ne cherche pas à interpréter ce monument : sépulture, four de verrier ou de potier, four à incinération, ...?

rable en constatant le manque de méthode et de suite dans les travaux. On ne voit à Glozel qu'un terrain bouleversé au hasard, comme s'il avait été criblé de trous d'obus.

M. le Dr Morlet, en présentant l'emplacement, donna d'un tel aspect l'explication suivante : pour assurer la sincérité du contrôle auquel voulaient se livrer les savants venus à Glozel, il leur permettait, et même les priait, de choisir librement leur champ d'expérience.

Puis, M. le Dr Morlet répéta aux membres de la Commission qu'ils étaient entièrement libres sur le terrain des fouilles, et donna quelques explications nécessaires au sujet des recherches faites antérieurement. Il dit, notamment, que l'on rencontrait parfois dans le gisement des parties stériles, et parfois, au contraire, de véritables « nids » : il indiqua qu'un de ces « nids », particulièrement riche, avait été partiellement fouillé par lui même, dans ce qu'il appelait la tranchée Ouest.

La Commission décida de commencer ses travaux dans cette même région et de reprendre le front des fouilles antérieures de M. le Dr Morlet, dans cette tranchée Ouest (Voir plan, pp. 404-405).

Elle stipula, toutefois, qu'il ne serait pas tenu compte des objets qui pourraient être trouvés dans les 30 ou 40 premiers centimètres d'avance dans la fouille.

Une première coupe verticale fit constater dans le gisement exploré trois couches de terre différentes que nous numéroterons, *de bas en haut*, *1*, *2*, *3*.

Au fond, *la couche 1*, est composée d'argile très compacte de couleur jaune ; on la reconnaît immédiatement à la résistance qu'elle oppose à la pénétration des instruments de fouilles, et aussi à une teinte un peu rosée qu'elle prend parfois et qui la distingue nettement de la couche 2 qui est d'un jaune un peu plus clair. Son niveau est très irrégulier et parfois fortement bosselé.

Cette couche 1 est, d'après les constatations de M. le Dr Morlet, confirmées par celles que la Commission elle-même put faire, archéologiquement stérile, bien que parfois les objets rencontrés à la base de la couche 2 l'aient pénétrée superficiellement.

La couche 2 est formée d'une argile fortement arénacée, perméable, peu compacte, mais sans trace aucune de stratification intérieure. Elle est probablement le résultat des produits (sables et argiles de lixiviation) d'un ravinement des pentes supérieures. Son épaisseur varie de 25 à 35 centimètres.

Le travail naturel des animaux fouisseurs et des racines s'y reconnaît à chaque instant.

La couche 3, couche supérieure, est constituée par un humus gris-noir, peu compact, assez fortement arénacé et perméable, provenant des décompositions organiques des buissons et des bois qui couvraient jadis le site et que l'on voit encore dans toute la vallée ; son épaisseur est en moyenne de 30 centimètres. Elle renferme des petits cailloux, des fragments de terre vitrifiée ; on y trouve aussi des fragments de charbons, restes en particulier de l'incendie des buissons. Elle est parcourue par des racines nombreuses, entre autres de fougères, de ronces, de genêts et de graminées.

Différents sondages, pratiqués à des distances diverses du champ de fouille, nous ont permis de constater que cette couche 3 — ainsi d'ailleurs que les couches 2 et 1 — existe aux environs ; mais elle nous est apparue d'une teinte plus foncée, d'origine plus purement organique, moins arénacée et aussi moins épaisse. Ces différences proviennent de ce que, dans le gisement et les champs cultivés, cette couche d'humus a subi, dans toute la profondeur atteinte par le soc des charrues, un malaxage plusieurs fois répété avec la partie supérieure de la couche 2.

Mais dans l'ensemble, ainsi constituée, elle demeure bien semblable à elle-même partout où nous l'avons observée.

* * *

Au cours de la première fouille, conduite par les sept membres de la Commission, on constata, pénétrant la couche 2, plusieurs « canaux » de diamètres variables et de directions sinueuses, plus ou moins verticales. Ils étaient nettement remplis de terre mélangée de débris organiques provenant de la décomposition d'assez grosses racines des arbres qui s'élevaient sur ce site avant le déboisement, il y a une trentaine d'années et plus. Aujourd'hui encore, répétons-le, de nombreuses racines de fougères, vivantes ou mortes, s'y croisent en tous sens.

Un vide vertical de 4 centimètres de diamètre, légèrement sinueux, descendant à 50 centimètres environ au-dessous de la surface du sol, fut reconnu pour être le travail d'un animal fouisseur.

De semblables constatations furent encore faites au cours des fouilles subséquentes.

On trouva assez fréquemment dans la couche 2, à 8 ou 10 centimètres de sa surface, des parties plus noires, très irrégulières, avec charbons de bois de faibles dimensions. On put même recueillir de semblables fragments de charbon dans la couche 1. Il faut probablement voir là le résultat du travail des animaux fouisseurs entraînant dans leurs galeries les débris charbonneux qu'en particulier l'incendie des ronces et des broussailles avait laissés en surface ; cela indique un travail sou-

terrain assez actif. Mais ces fragments de charbons ne marquent nullement, dans les lieux où la Commission a travaillé, la présence d'un habitat humain, d'une station, au sens archéologique des mots

A peu près au contact de la couche 1, furent recueillis 4 petits cailloux (inventoriés 1, 2, 3, 4,) et un objet en os légèrement épointé lors de sa découverte (inventorié 5). Après examen, seul le n° 5 fut retenu (1).

Avant de quitter le terrain, le front de fouilles fut saupoudré de plâtre sur toute la section explorée par la Commission.

* * *

Le dimanche 6 novembre, à neuf heures, la Commission se trouva de nouveau à Glozel.

Elle constata que le front de fouilles plâtré n'offrait rien d'anormal.

Elle se divisa en deux équipes qui devaient se réunir pour chaque constatation importante; l'une continua à explorer la tranchée Ouest par coupes verticales, toujours en remontant vers le Sud ; l'autre reprit, dans la partie Est du terrain, une fouille abandonnée jadis par M. le Dr Morlet qui n'y avait rien trouvé.

Dans cette tranchée, elle procéda par décapages horizontaux. On constata que la couche 2 était d'une compacité peu différente de celle de la couche 1.

Cette seconde équipe découvrit un petit objet en os inventorié n° 6. Cet objet se trouvait à la partie supérieure de la couche 2, à la limite de la terre végétale, laquelle était enlevée par mottes à la bèche.

Pendant ce temps, la première équipe continuait la fouille commencée dans la tranchée Ouest.

Elle rencontra bientôt, vers la base de la couche 2, un galet plat ovalaire gravé, reposant presque verticalement sur sa tranche (inventorié n° 7).

Peu après, dans cette même couche, à environ 25 centimètres de profondeur, on dégagea une « idole » en céramique ramollie et qui se brisa lorsqu'on la toucha (inventoriée n° 8). Elle avait laissé dans l'argile jaune une empreinte négative que l'on chercha à conserver en enlevant d'un seul morceau tout le bloc de terre où elle se trouvait imprimée. Malheureusement, quand on voulut le soir transporter ce bloc, il se fendit et tomba en miettes.

La Commission avait déjeuné sur le terrain ; le soir, avant le départ,

1. La Commission aurait désiré donner la reproduction des objets trouvés au cours de ses fouilles. Des circonstances imprévues ne l'ont pas permis.
Voir, annexe I, p. 414, l'inventaire des objets trouvés.

en l'absence de tout spectateur, on disposa dans les fronts de fouilles plusieurs séries de témoins et l'on saupoudra le tout de plâtre.

* * *

M. Pittard, malade et rappelé à Genève par d'importantes raisons professionnelles, dut, à son grand regret et, aussi, au grand regret de ses collègues, quitter Vichy le lundi matin. Il offrit, si l'autorisation médicale lui en était donnée, de revenir au cas où sa présence serait jugée nécessaire par ses collègues.

A l'unanimité la présidence fut offerte à M Forrer, qui accepta.

Ce même jour, lundi 7 novembre, la Commission se retrouvait à neuf heures à Glozel.

Après avoir constaté que les différents témoins et le plâtre disposés la veille sur les fronts de fouilles paraissaient intacts, elle reprit, toujours en deux équipes, le travail dans les mêmes tranchées.

La veille au soir, au moment d'arrêter les travaux, on avait remarqué dans la tranchée Ouest, à la base de la couche 2, une poche de terre plus meuble dans laquelle le grattoir enfonçait sans résistance. D'après les constatations signalées par M. le Dr Morlet et autres observateurs, c'était dans de telles poches de terre que l'on pouvait s'attendre à rencontrer des objets. De fait, presque aussitôt, immédiatement derrière un repère-témoin disposé la veille et retrouvé en place, on découvrit deux petits objets en os (inventoriés nº 9 et 10).

Peu après cette découverte, on remarquait, dans une autre partie de cette même tranchée Ouest, que l'on arrivait dans une autre grande poche de terre plus meuble.

Une coupe verticale bien nette du front de fouilles mit en évidence qu'une partie du plan inférieur de la couche 3, parfaitement distinct de la couche jaune 2 sous-jacente et très nettement délimitée, était plus haute de 8 à 10 centimètres que l'ensemble du plan inférieur de cette même couche 3 ; ou, si l'on veut, que la couche jaune 2 pénétrait, par un relief parfaitement accentué de pareille dimension, dans la couche 3. Les parois limitant verticalement les deux couches, surtout la paroi de droite, étaient franches, sans aucune compénétration de leurs éléments respectifs ; aucun travail de malaxage par les racines ou les animaux fouisseurs ne se manifestait (voir fig., p. 398).

Cette netteté des parois, bien visible dans la coupe de la tranchée, se poursuivait en biais, à l'intérieur, vers la droite, sur une profondeur de 15 à 18 centimètres. Une motte de terre végétale enlevée d'un seul bloc à la base de la même paroi droite, permit de voir la régula-

rité des plans juxtaposés des deux couches verticales aussi nettement séparées que les feuillets d'un livre.

L'ensemble donnait l'impression qu'une motte de terre (C) avait été enlevée, comme à la bêche, puis, après dépôt des objets, remise en place. La différence de niveau s'expliquerait par la présence dans la fosse, ainsi préparée, des objets qu'on y avait déposés et qui remplissaient une partie de la cavité. De ce fait, la motte remise en place ne pouvait plus raccorder ses plans avec ceux de la surface environnante. Cette opération a dû être faite à une date assez récente sans doute, en tout cas non ancienne, puisque, répétons-le, toutes les forces naturelles

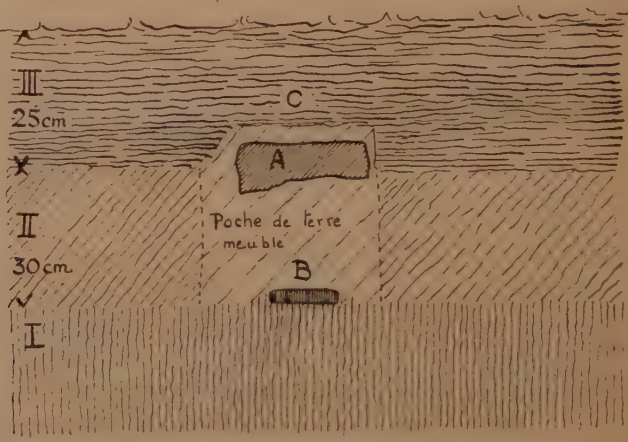

Coupe d'une partie de la tranchée Ouest montrant la disposition des terres au-dessus de la brique.

A, bloc de pierre.
B, brique.
C, motte au-dessus de la poche de terre meuble.

n'avaient encore troublé en rien la juxtaposition des éléments des deux parois en contact

De plus, les labours de 1918 et 1924 auraient pu, à la rigueur, respecter cette disposition, mais le défrichage et le défonçage, opérés il y a trente ou trente-cinq ans, n'auraient pu laisser subsister cette dénivellation.

Sous ce que nous appelons ici la motte C se trouvait une cavité nette, à surface parfaitement horizontale, de terre jaune si meuble qu'on pouvait facilement l'enlever à la main. Seules, de petites radicelles, comme il s'en forme très rapidement sous chaque touffe d'herbe,

s'y rencontraient. Dans cette terre meuble reposait, à 3 ou 4 centimètres au dessous de la terre grise de la couche 3 et séparée d'elle par une bande très régulière à surfaces nettes de terre jaune, un assez gros bloc de pierre granitoïde à angles vifs, de 25 cm. × 12 environ et 8 à 10 centimètres d'épaisseur, posé de champ (A). Cette pierre ne portait aucune marque de travail Elle ne conservait presque aucune trace de la terre dans laquelle elle reposait.

En continuant à vider cette cavité, on rencontra à la base de la couche 2, au contact de la couche 1, une « brique » (B) (inventoriée n° 11) extrêmement molle, qu'un léger coup de grattoir érafla. Posée à plat, elle portait, ainsi qu'on le constata plus tard, sur sa face supérieure, des signes alphabétiformes.

Etant donné la technique spéciale de dégagement et d'enlèvement de ce genre d'objets à Glozel, M. le Dr Morlet fut prié de procéder au dégagement de cette brique et M. E. Fradin de l'enlever avec une bêche.

La brique extraite fut déposée à l'air pour sécher et, le soir, avant le départ, scellée sur la bêche même qui avait servi à l'enlever, et laissée à Glozel. On procéda le lendemain à son décapage.

Cette disposition de l'ensemble des terres au-dessus de la pierre et de la brique nous oblige, nécessairement, à admettre un enfouissement par le haut, de ces objets, *postérieurement à la formation de la couche végétale* et, répétons-le, à une date qui, certainement, n'est pas ancienne. A la surface du champ, un trou aurait été creusé, avec enlèvement préalable d'une motte de terre végétale bien découpée sur un côté ; puis, après dépôt des objets, rebouché et fermé par la motte remise en place ; pour faire disparaître toute trace apparente à première vue, il eût alors suffi, le sol ayant été bien nivelé, piétiné un peu, que les pluies, la neige, le gel, puis la sève printanière, exerçassent leur action.

* * *

On a signalé plusieurs fois, et la Commission elle-même l'a constaté, cette moindre compacité des terres aux environs immédiats de certains objets, mais non de tous.

On a prétendu expliquer ce fait par des phénomènes d'hydrodynamisme, de condensation hygroscopique.

Si l'explication est vraie pour un fait, elle doit l'être pour tous, étant donné l'homogénéité de la couche où les phénomènes se seraient produits et la similitude des objets enfouis, par exemple de petits objets en os de même volume ; or, il est loin d'en être ainsi.

Tel petit objet en os se rencontre bien en terre molle, mais tel autre,

de même nature, de même volume, placé dans la même couche, est au contraire inclus dans une terre ferme.

On vient de voir que la brique (n° 11) était immédiatement surmontée d'une couche très meuble que l'on pouvait enlever à la main et qui renfermait le bloc de pierre ; « l'idole » n° 8, au contraire, comme on a pu le constater en enlevant la masse qui contenait son empreinte, reposait dans une terre de compacité normale.

Il faut donc écarter l'explication donnée qui n'est pas générale et en chercher une autre ; peut-être le bourrage des terres mal exécuté lors de l enfouissement de certains objets, enfouissement insuffisamment ancien pour que le terrain ait repris une compacité normale.

Nous reconnaissons d'ailleurs qu'au contact de deux corps différents de valeurs calorimétriques diverses et de volumes relativement considérables, tel un gros bloc de granit reposant dans une couche argileuse, il puisse se produire des phénomènes de condensation ayant pour conséquence de déterminer au contact du bloc de granit un ramollissement de la couche argileuse. Mais il ne semble pas qu'un tel phénomène puisse être sensible pour de petits objets en os, par exemple, de 1 à 2 centimètres cubes mêlés à la masse de l'argile, ou pour des céramiques à peine dégourdies, de même nature, ou à peu près, que le milieu ambiant. L'équilibre calorimétrique s'établit beaucoup trop rapidement pour pouvoir produire une condensation hygroscopique sensible.

Après le déjeuner pris sur le terrain, on se remit au travail.

La tranchée Ouest ne livra plus rien.

La couche 2 de la tranchée Est, redevenue de compacité semblable à celle de la tranchée Ouest, donna encore deux objets inclus dans son épaisseur, mais non à sa base. D'abord un objet en os (inventorié n° 12), puis, placé presque verticalement sur sa tranche dans la couche, un anneau plat de schiste (inventorié n° 13).

La position presque verticale de cet objet, comme celle du galet n° 7, ne peut guère s'expliquer que par une habile pénétration par le haut, sans enlèvement nécessaire préalable de la terre végétale.

La Commission se considérant comme suffisamment éclairée, décida alors d'arrêter les travaux de fouille.

La Commission a exploré dans ces trois jours de fouille extrêmement minutieuse une surface d'environ 10 mètres carrés, en dehors des sondages faits à l'extérieur de l'enceinte

Au cours de ces travaux, la Commission avait jugé bon de faire une expérience : un trou horizontal de 15 à 20 centimètres de profondeur et de 6 à 7 centimètres de diamètre, avait été creusé en pleine couche 2 :

un caillou fut déposé au fond. La terre d'extraction, rejetée dans le trou à la volée, fut ensuite tassée et bourrée. Or, quelques instants après, en recherchant le caillou, il fut absolument impossible de constater aucune trace de l'enfouissement.

Cette expérience prouve qu'on ne peut pas, sous prétexte qu'on ne remarque aucun remaniement de la terre, rejeter l hypothèse de l'introduction horizontalement et sur une profondeur limitée, d'objets dans la couche 2.

Au cours des travaux de la matinée, on avait retrouvé à la surface du sol un caillou gravé. Il y a lieu de croire qu'il provenait du bloc de terre où gisait « l'idole » n° 8 découverte la veille. Ce bloc, qui conservait l'empreinte négative de l' « idole », avait été enlevé d'un seul morceau et déposé à l'endroit où se trouvait le caillou.

Comme toutefois celui ci n'avait pas été recueilli *in situ* il ne fut tenu aucun compte de cette découverte.

Il est à remarquer aussi que les neuf pièces retenues ont été trouvées sans qu'on puisse établir un rapport apparent entre elles, sans que rien permette de les considérer comme faisant partie d'un mobilier funéraire, sans qu'on puisse considérer, par exemple, qu'elles représentaient des éléments matériels d'une occupation humaine stable, d'un habitat.

On a, par ailleurs, — et cela est particulièrement clair, nous l'avons vu, pour la brique, — l'impression que ces objets ont été enfouis, et que cet enfouissement aurait été effectué au hasard. Il ne peut donc pas être question, encore une fois, d'avoir devant soi une station proprement dite, un habitat, un horizon archéologique précis, comme ceux que fournissent aux observateurs les fouilles pratiquées dans une caverne, dans un abri sous roche, par exemple, ou un habitat en surface comme en présentent les fonds de cabanes.

Les deux objets en céramique étaient en parfait état de conversation Les cassures de l' « idole » étaient fraîches et provenaient de sa chute lors de l'extraction. Malgré leur fragilité et leur plasticité extrêmes, ils ne portaient aucune trace des agents destructeurs nombreux qui auraient dû les affecter, surtout s'ils étaient là depuis des millénaires : racines des arbres, qui existaient, il y a trente ou trente-cinq ans, action des animaux fouisseurs que l'on trouve parfois active dans les couches 2 et 3, poids des terres, phénomènes de retrait et de dilatation suivant l'état de dessiccation ou d'humidité du sol ; une telle constatation et de telles déductions conduisent donc à croire à un enfouissement assez récent.

M. le Professeur Depéret pense que les divers objets ont été déposés

sur le sol, puis abandonnés là et recouverts à la longue par les terres amenées du haut de la pente par les eaux de ruissellement : la base de la couche jaune meuble donnerait la date géologique de ce dépôt (1).

Il n'est pas possible de s'arrêter à cette hypothèse. Comment admettre que les pièces que l'on découvre dans la terre à l'état pâteux : vases, briques à inscriptions, idoles, bobines, etc. ., exposées quelque temps à l'air n'aient pas été complètement détruites, soit par les gelées, soit par les pluies, soit par les eaux sauvages descendant la pente ?

D'après cet éminent géologue qui a étudié la formation géologique du champ de Glozel, cette couche appartiendrait à l'époque actuelle ou holocène.

Sa base devrait donc être rapportée au mésolithique ou au néolithique. Sa partie supérieure est de formation récente puisqu'elle contient des tessons de poteries de grès (2).

Avant tout examen de la question, M. Peyrony crut de son devoir de faire à ses collègues une importante communication. Celle-ci est annexée au présent rapport (voir p. 415).

* * *

La Commission étudia les tombes ouvertes par MM. le Dr Morlet et Fradin, à Glozel. Trois de ses membres s'introduisirent partiellement dans la plus grande de ces tombes, celle de l'Est, dite n° 2, d'après les comptes rendus de M le Dr Morlet.

L'appareillage des pierres de cette construction est très grossier, sans aucune architecture régulière ; elle est faite de gros blocs de roche primitive ou volcanique juxtaposés un peu au hasard, « solidement enchevêtrés les uns dans les autres, sans aucun mortier ou terre argileuse de liaison » (3).

Il ne paraît guère possible d'admettre qu'elle ait pu être construite en tunnel.

Plusieurs difficultés d'interprétation subsistent en dehors même de celles qui pourraient être soulevées par l'étude du mobilier. Une dépression très nette du sol, dans le grand axe, avec maigre végéta-

1. C.R. de l'Acad. des Sciences, n° 18, séance du 31 octobre 1927, p 884.

2. Voir les fouilles de M. Espérandieu, du 11 septembre 1926 ; Dr Morlet, *Les journées mémorables de Glozel*, *Mercure de France* du 1er novembre 1926. Voir aussi la note du Dr Morlet à ce sujet dans son article *Au Champ des Morts*, *Mercure de France* du 1er août 1927.

3. Dr Morlet, *Au Champ des Morts*, p. 8 et 31.

tion, se remarque surtout dans la partie Nord au-dessus de cette « tombe » Est-il possible que le piétinement des visiteurs, avant qu'elle ait été protégée par un entourage de fils de fer barbelés, ait pu déterminer cette dépression sur un sol qui serait, non pas même, suivant les hypothèses émises, millénaire, mais simplement séculaire, et reposant immédiatement sur la voûte de pierre ?

Cette dépression causée par le tassement des terres, après la construction de la « tombe », aurait dû être nivelée depuis des siècles par le seul travail des agents naturels, mais surtout depuis trente à trente-cinq ans, par le défrichement, le défonçage et les différents labourages exécutés. Bien des parties du gisement ont été tous ces temps ci au moins autant piétinés, sans présenter, cependant, de semblables dépressions. L'on serait tenté de se croire en présence d'une terre assez récemment remuée, ce qui expliquerait en partie le tassement de la dépression

Une autre difficulté d'interprétation ressort du fait que, lors de son ouverture, cette « tombe » était en partie vide ; seul le fond était rempli d'une boue argileuse, indice du travail d'infiltration. Or, à travers l'appareillage des blocs de pierre des parois mal jointoyées, « sans aucun mortier ni argile de liaison », à une faible profondeur, dans un terrain fortement argileux, mais non pas imperméable, à la base d'une forte pente où le travail des eaux de ruissellement et d'infiltration, à travers la couche 3 est très actif, il n'est pas possible que les particules d'argile de lixiviation entraînées par les eaux de ruissellement et d'infiltration n'aient pas, en un espace de temps *relativement très court*, rempli les vides sous-jacents et colmaté tous les éléments de la « tombe ».

Là encore, au cours des millénaires que comporterait l'hypothèse de l'interprétation néolithique, le seul travail des végétaux ou des animaux fouisseurs, ou même des vers de terre, aurait dû réussir à combler très rapidement toutes les cavités de « cette tombe ».

Une cavité quelconque, fût-ce une boîte cranienne non brisée — construction presque hermétiquement close, en tout cas, plus hermétiquement fermée que la « tombe » en question, — se remplit rapidement, même en terrain argileux compact par infiltrations de particules terreuses très ténues.

L'impossibilité d'expliquer ce vide dans la « tombe » est encore plus frappante quand on songe que cette « tombe » aurait été construite avant la formation de la couche 3. Cette hypothèse obligerait à admettre que la surface extérieure de sa voûte non jointoyée était de niveau avec la surface de la couche 3. Dès lors, avec leurs troubles, quelques pluies auraient suffi à la combler.

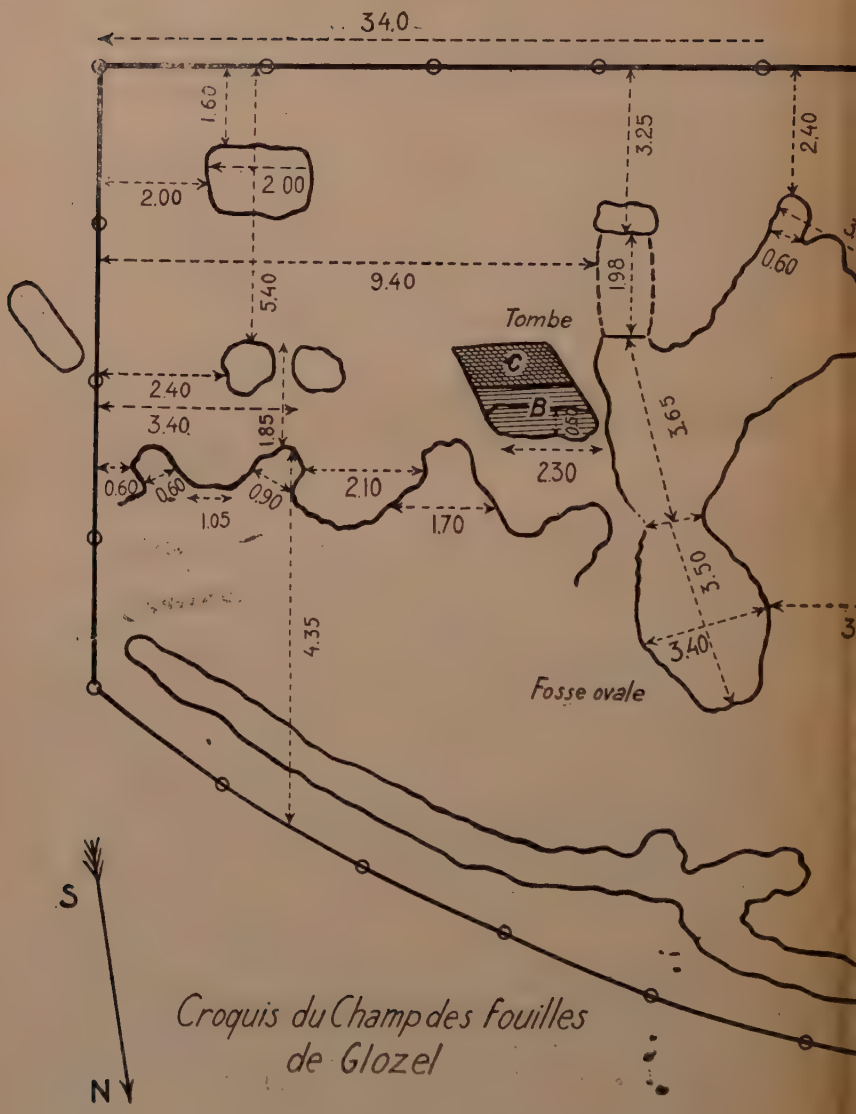

Plan du champ de fou

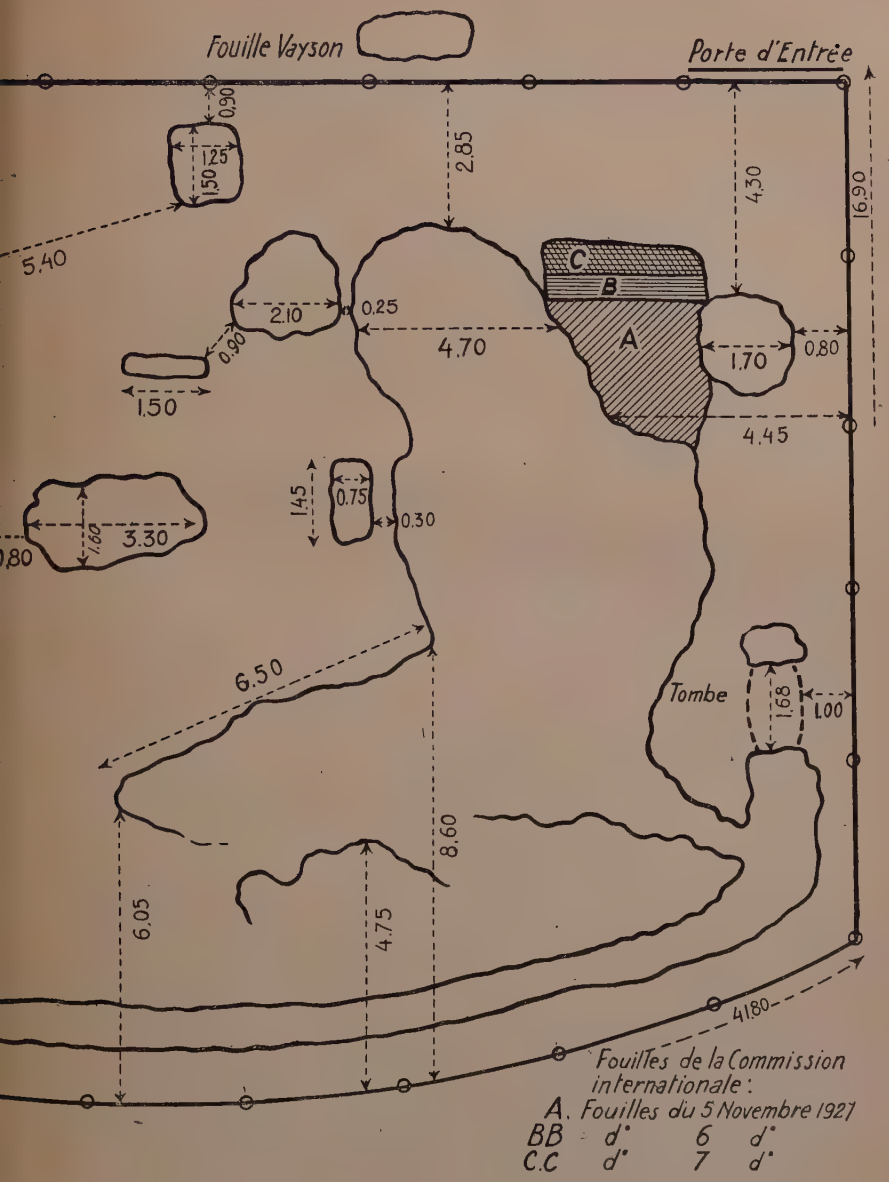

levé par M Champion.

Ne peut-on pas établir un rapport entre ce vide de la « tombe » et la dépression qu'on remarque au dessus d'elle, rapport nécessaire et expliquant tout, si l'on admettait, par exemple, que la construction de cette « tombe » ne remonterait qu'à quelques années.

Supposons la, en effet, construite même antérieurement au labour de 1924 Les objets y ont été déposés avec les fragments d'os humains. Sans la remblayer, on la couvre d'une voûte de pierres sèches et l'on rétablit, par-dessus, la couche 3, contenant, comme nous l'avons vu, grâce au malaxage opéré par les charrues, de nombreux éléments argileux empruntés à la partie supérieure de la couche 2. Immédiatement, le travail des eaux entre en jeu. Les particules ténues d'argile de lixiviation entraînées par les eaux d'infiltration à travers la couche 3 et le plafond de la « tombe » se précipitent peu à peu au fond pour former une couche argileuse d'une certaine épaisseur ; la couche 3, immédiatement supérieure, voit son volume et son épaisseur diminuer en proportion du volume et de l'épaisseur de cette argile précipitée et une dépression se forme.

Ainsi s'expliquerait normalement, par cette dépression de 4 à 5 centimètres, cette couche lisse de boue argileuse et son épaisseur de quelques centimètres seulement (puisque lors de l'ouverture de la « tombe » encore intacte, non seulement plusieurs vases, mais même des tablettes étaient visibles) (1). Nous sommes, dès lors, entièrement d'accord avec M. le Dr Morlet, pour y voir, comme, d'ailleurs, dans la « tombe » 1, « une épaisse couche limoneuse d'argile fine qui s'était vraisemblablement infiltrée à la longue à travers les parois mal jointes, construites en pierre sèche (2) ». Mais nous, nous n'y pouvons reconnaître que le travail de quelques années au plus et non de plusieurs millénaires. L'épaisseur de la couche correspondrait bien, en effet, aux quantités d'argile enlevées à la couche 3 par les eaux d'infiltration à la suite d'une période d'activité telle que nous venons de la décrire. Cela, également, rendrait parfaitement compte de l'état de cette argile dans la « tombe » : « boue lisse », « couche limoneuse d'argile fine »... « limon boueux... », mots qui dénotent une formation récente, toute fraîche, que rien n'a encore eu le temps de ternir.

Dans toute autre hypothèse, il faudrait admettre que l'épaisseur du dépôt n'atteignait guère annuellement qu'une fraction de millimètre. Or, étant donné son mode d'appareillage et l'hygrométrie du lieu, cela est absolument inadmissible.

1. *Au Champ des morts de Glozel, Mercure de France*, VIII, 1927.
2. *Au Champ des morts de Glozel, Mercure de France*, VIII, 1927.

* * *

Après cet étude du gisement, la Commission consacra sa journée du mardi 8 novembre à l'examen des os et du mobilier recueillis antérieurement et conservés chez MM. le Dr Morlet et Fradin, à Vichy et à Glozel.

Ne pouvant, vu le texte de la lettre ministérielle du 29 octobre, enquêter officiellement sur ce mobilier, elle décida cependant d'en faire une étude sérieuse pour pouvoir, le cas échéant, lorsque les autorisations demandées à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts seraient accordées, en discuter utilement à sa réunion à Paris

Elle décida également de donner délégation à M. Peyrony de désigner, éventuellement, les objets susceptibles d'être soumis aux analyses indispensables.

En attendant, ses remarques portèrent successivement sur les points suivants :

Ossements humains.

Les quelques fragments de crânes recueillis à Glozel offrent des particularités inexplicables. Alors que certains de leurs bords sont « mousses », aux arêtes adoucies comme si elles avaient été corrodées par les agents naturels, d'autres bords des mêmes fragments ont une casssure franche, nette, à arêtes vives, ne permettant pas, s'ils ont été trouvés dans cet état, de croire à leur long séjour dans les « tombes ».

On a cherché plusieurs explications de toutes ces particularités. Aucune ne nous apparaît comme recevable.

On ne voit pas pourquoi certains fragments de crânes auraient été moins résistants que d'autres, lesquels présentent des cassures franches, nullement émoussees, nullement corrodées. On ne voit pas pourquoi dans des sépultures considérées comme non violées, deux molaires seulement ont subsisté, parfaitement conservées, alors que les autres dents ont toutes été totalement dissoutes

Prétendre aussi, comme l'hypothèse nous en a été suggérée, que ce sont là les restes de corps partiellement incinérés, n'est-ce pas une affirmation gratuite ? D'abord, où sont les restes d'incinération ? On a bien signalé parfois, dans certains nécropoles, des cadavres partiellement incinérés, mais il s'agit alors de parties du corps bien déterminées : portion inférieure, portion supérieure, côté gauche, etc... Ce n'est pas le cas ici et on ne voit pas comment, pour la « tombe » 2, par exemple, on aurait incinéré le corps du défunt en le débitant de

manière à garder seulement quelques fragments (pariétaux et maxilaire inférieur ; comment encore, pour ce qui concerne la « tombe » 1, aurait-on pu conserver, pour les y déposer, un fragment de crâne, les fémurs et deux molaires ? En outre, ni la Commission, ni les fouilleurs qui l'ont précédée, n'ont trouvé traces de véritables incinérations avec fragments d'os calcinés

A propos d'ossements, on nous a présenté dans deux vases, comme pouvant être des cendres d'os, deux poudres différentes, l'une grise, l'autre noire ; seule, l'analyse chimique et microscopique les déterminera (1). En tout cas, ces vases ne renfermaient pas d'os calcinés ; cependant, si parfaite que puisse être la combustion d'un corps adulte (car la destruction par les éléments chimiques peut être absolue), on retrouve toujours, même encore aujourd'hui, avec les moyens perfectionnés dont disposent les fours crématoires modernes, quelques fragments du crâne, des os longs, de la mandibule, des dents. Landru, qui avait un si grand intérêt à faire disparaître ses victimes, n'a pu y arriver Faut-il noter ici cette remarque bien suggestive de M. Viollier signalant des vases entourés de cendres et disant : « Mais il ne s'agit pas de tombes à incinération puisqu'elles ne contenaient aucune parcelle d'os (2). » Or, rien de pareil n'a été trouvé à Glozel.

On n'a pu, davantage, relever les indices de décomposition chimique des corps inhumés.

Sans doute, on peut admettre, nous venons de le constater, la possibilité de la destruction complète d'un corps par les agents chimiques ; les exemples ne manquent pas. A Glozel, cependant, cette possibilité est nettement contredite par la conservation parfaite d'autres ossements humains et animaux dans un milieu chimique homogène. Il ne paraît guère admissible que les produits organiques de cette décomposition totale n'aient pas, dans une couche d'argile jaune, donné au milieu où elle se serait effectuée, une teinte assez sensiblement différente et assez facilement perceptible.

Objets en os.

Il est à noter que les différents objets en os inventoriés 5, 6, 9, 10, 12, trouvés lors des fouilles faites par la Commission, offrent tous la même patine, le même degré de fossilisation apparente, incomplète

1. M. Couturier, de Lyon, a bien voulu analyser, à la demande de M. le Dr Morlet, ces poudres, et il les donne pour des cendres d'os sur la nature desquels il ne s'est pas prononcé (C. R. Acad. S., cité *ut supra*).

2. *Essai sur les rites funéraires en Suisse*. Paris, Leroux, 1911, p. 28.

d'ailleurs. On se trouve bien là en présence d'une série homogène

La Commission constata que, parmi les objets réunis au Musée Fradin, les objets en os trouvés en présence de MM. Salomon Reinach, Espérandieu, et Peyrony, présentent cette même homogénéité apparente. Par contre, il a été impossible de faire la même remarque relativement aux autres objets en os exhumés antérieurement par les autres fouilleurs Ces derniers os, en effet, présentent toute une gamme, allant de l'os paraissant tout frais jusqu'à l'os amené au même état de fossilisation que ceux trouvés par la Commission, ou en présence des savants ci-dessus désignés.

La Commission tient à préciser que, pour simplifier sa rédaction, elle emploie dans ce rapport le terme « fossilisation » dans un sens très général pour indiquer que tel ou tel os a subi un commencement de transformation moléculaire peut-être très récent, premier stade vers une fossilisation réelle qui peut être très lointaine encore.

Dans les collections de MM. le Dr Morlet et Fradin, certains objets en os, translucides, sans patine, indiqués comme trouvés dans le même terrain (couche 2) que les autres, paraissent n'avoir subi aucune fossilisation, ce qui inciterait à supposer qu'ils auraient pu être taillés dans des os frais

D'autres encore montrent une forte patine que ne présentent pas les objets de la série homogène mentionnée ci-dessus. Un harpon, en particulier, ayant perdu un petit éclat superficiel, laisse constater, sous sa patine, une teinte d'os moderne.

Sur un autre harpon, il est difficile de croire que les signes gravés ont pu être réalisés autrement qu'à la gouge. Ils présentent une coupe longitudinale en *nacelle* et une coupe transversale hémicylindrique franche.

Il faut noter aussi, conséquence de ces divers degrés de fossilisation, la grande différence de densité de ces os Ce sont là des particularités inexplicables naturellement.

De plus, ces os trouvés dans un tel milieu ne présentent aucune trace de morsure, de racines, comme en porteraient, plus ou moins profondément marquées, la plupart des os qui auraient séjourné assez longtemps dans un milieu semblable.

Un objet en os, sorte de spatule, altéré sur ses deux faces naturelles, ne l'est pas sur ses côtés taillés. Seule, une analyse chimique et microscopique pourrait peut-être donner la clé de ces particularités.

Céramique.

Seuls, deux briques et un vase portent les marques de racines qui les ont perforés ou s'y sont incrustées. Il s'agit là de racines de fougères *nécessairement récentes* puisqu'elles n'ont subi qu'un commencement de décomposition, plus exactement, de dessication.

Nous n'avons pas constaté à l'intérieur de nombreux vases intacts le chevelu de racines et de radicelles qui aurait dû tapisser leur paroi.

La puissance de la couche d'humus 3 suppose que la couche 2 a possédé une végétation luxuriante puisqu'elle en est, tout au moins, en partie la résultante et la conséquence. Elle a dû créer dans toute cette couche 2 un réseau puissant de racines.

Parmi les objets gisant dans l'épaisseur de la couche 2, les céramiques à peine cuites ont dû être attaquées fortement par l'action de ces racines, sinon toujours en profondeur, au moins superficiellement.

Or, dans le gisement, ce travail ne se voit pas. Aucune perforation, aucune morsure des céramiques, sauf pour deux briques et un vase, ne se constate. Ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'il y ait trois céramiques percées ou entamées par les racines, c'est qu'il n'y en ait pas beaucoup plus. Ce que nous disons des racines peut s'appliquer aux animaux fouisseurs. Nous ne tenons pas compte du travail des radicelles, lequel peut être très récent.

Objets en pierre.

Meule. — *L'Illustration* du 3 septembre 1927, page 217, avait donné la reproduction d'un objet, « l'un des plus caractéristiques de l'outillage de Glozel », et baptisé « meule à farine ». Nous avons demandé à M. le Dr Morlet de nous présenter cet objet. Très loyalement, M. le Dr Morlet nous a dit l'avoir relégué dans un coin, parce que ce n'était là qu'une pierre naturelle sans aucun travail humain. De fait, rien ne permettait de lui assigner une destination quelconque.

Haches polies. — Les objets qui sont donnés comme des haches polies, avec ou sans signe gravé, ne sont ordinairement que de simples cailloux choisis pour leur forme triangulaire, auxquels on a donné un semblant de tranchant. Ce tranchant est fait assez maladroitement et avec une technique tout à fait différente de celle employée pour polir des haches néolithiques ou même des galets arisiens du Mas d'Azil, travaillés au polissoir dormant.

Ceux de Glozel, en effet, ont à peine été affutés avec une râpe ou

une lime maniée à la main en tous sens, peut-être même sur une meule tournante.

Il semble difficile de croire que les « limes en grès » qui nous ont été présentées aient pu réaliser un tel travail.

Galets gravés. — Les traits de certaines gravures sur galets n'offrent pas, à première vue, la même patine que les surfaces sur lesquelles ils sont tracés. Il faut aussi, tout spécialement, signaler le galet gravé, conservé par M. le Dr Morlet et trouvé, suivant son affirmation, dans l'état où nous l'avons vu. Une de ses faces porte un dessin de cervidés accotés ; l'autre est couverte de nombreux points de percussion, d'un piquetage qui avait fait tout d'abord considérer ce galet comme un percuteur. Après examen plus attentif, la Commission a pu constater que le piquetage était à peu près uniformément réparti sur toute la surface et non pas seulement sur un seul point comme cela se produit sur les percuteurs. De plus, il avait été exécuté certainement pour dissimuler la gravure d'un animal dont il suivait tous les contours. Enfin, la patine du piquetage est visiblement plus fraîche que celle de la gravure.

Certains anneaux de schiste semblent avoir été taillés par éclats au couteau, comme du reste les bracelets et les anneaux en schiste de Montcombroux (Allier), auxquels on les a comparés et que l'on attribue à l'âge des métaux. Sur ceux-ci, en effet (et également sur les nodules, déchets de fabrication), on remarque des traces d'un outil en métal. On sait que c'est à Montcombroux qu'on a recueilli un de ces déchets portant des caractères gravés se retrouvant à Glozel.

Harpon en schiste. — Un harpon en schiste, patiné sur ses faces, ne l'est pas sous ses barbelures. Il donne aussi l'impression d'un objet taillé avec un outil en métal.

Une remarque générale s'impose : les outils et les armes sont des objets pratiquement inutilisables.

Faune.

D'après M. Depéret, la faune identifiée à Glozel est représentée uniquement par des espèces modernes : sanglier, cheval, bœuf, chèvre, daim... On n'y rencontre aucune trace d'une faune tant soit peu ancienne. Comment admettre que des ossements ou bois de rennes, ces derniers travaillés ou non, fassent complètement défaut dans cette « station » dont les habitants auraient cependant si bien connu cet animal qu'ils pouvaient en reproduire la silhouette ? Quel que soit le sens qu'on veuill donner à la représentation du renne sur les galets : scène de magie

d'envoûtement, de chasse ou simple manifestation d'art, il faut bien reconnaître que cet animal aurait joué dans la vie des « Glozeliens » un rôle important. On devrait alors l'identifier parmi les ossements de la faune locale : comment expliquer son absence ?

* * *

Toutes ces différentes remarques incitèrent la Commission à demander avec plus d'insistance encore les autorisations nécessaires pour faire procéder à des analyses.

M. le Dr Morlet pressenti a dit alors y consentir. Depuis, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a donné les autorisations nécessaires. M. Peyrony avait reçu mission de la Commission de faire les prélèvement utiles. Les organismes scientifiques choisis étaient les laboratoires de la Sorbonne et de l'Ecole des Mines. Mais différentes difficultés soulevées depuis, qui ne sont le fait ni de la Commission, ni du Ministère, n'ont pas permis de réaliser ce vœu.

Mais, quel que soit le résultat de ces analyses, si elles ont lieu, la Commission maintiendra cette conclusion : un faussaire peut à la rigueur imiter admirablement des objets anciens : c'est une question de connaissance de la technique préhistorique, d'habileté, de patience ; il peut même inventer de nouveaux types et induire en erreur les spécialistes les plus avertis ; il peut même truquer chimiquement les objets ; mais, malgré toute sa science, toute sa dextérité, un tel faussaire ne peut pas encore régenter à son gré l'action des agents naturels : celle des animaux, des racines, des eaux, etc...

* * *

L'attention de la Commission a été attirée sur une pierre gravée faisant partie de l'appareillage extérieur du four de Glozel, situé à quelques mètres devant la maison habitée par la famille Fradin.

Sans vouloir en tirer aucune conclusion, elle croit cependant nécessaire de signaler cette coïncidence étrange.

Cette pierre, roche primitive ou roche éruptive, porte, bien nette, la gravure d'une tête d'animal vue de profil.

Le four remonte à environ trois quarts de siècle.

Interrogés sur l'existence de cette gravure, MM. Fradin disent ne l'avoir jamais remarquée.

* * *

La Commission croit devoir rappeler que l'histoire de l'archéologie, comme celle d'ailleurs d'autres sciences, — pour toutes les époques, —

a enregistré de nombreuses mésaventures (certaines gravures paléolithiques, âge de la corne en Suisse, vases et statuettes de Spiennes, vases moabites, etc...). C'est pourquoi elle avait le devoir de s'entourer de toutes les précautions possibles.

D'un autre côté, elle sait bien que ce n'est pas parce qu'un objet ou des objets présentent des aspects exceptionnels, jamais vus, qu'ils sont, à cause même de ces caractères exceptionnels, des objets faux. Chaque invention nouvelle a présenté ce caractère par rapport aux inventions antérieures. C'est dire que les membres de la Commission ne sont nullement misonéistes. Les critiques qu'ils ont formulées partent d'un tout autre point de vue.

* * *

En arrivant sur l'emplacement de Glozel, les membres de la Commission s'étaient dégagés de toutes les impressions qu'avaient pu leur suggérer les lectures d'articles émanant des partisans et des adversaire de Glozel. Ils étaient décidés à ne se laisser guider que par les constatations qu'ils feraient et ils se sont fidèlement maintenus dans cet état d'esprit.

* * *

La Commission regrette l'allure qu'ont prise, en dehors d'elle, les discussions relatives à l'authenticité ou à la non authenticité des objets exhumés à Glozel ; le débat a complètement dévié du seul terrain sur lequel il aurait dû rester : celui d'une discussion scientifique dans la sérénité scientifique, par des hommes dont la discipline scientifique est l'expression morale journalière ; de telles discussions ne devraient pas dépasser les limites du prétoire.

* * *

En résumé, après avoir examiné toutes les données du problème, après avoir étudié le plus consciencieusement possible les éléments qui lui étaient soumis, après avoir longuement réfléchi à toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, la Commission, dans ce prodigieux ensemble, retient certains objets : les fragments de haches polies et de silex, les tessons de poteries en grès, les matières vitreuses et les divers éléments de la fosse ovale du début de la découverte, lui semblent bien authentiques.

La Commission n'exclut pas totalement l'hypothèse de l'introduction dans le gisement d'objets anciens ; ainsi, elle pourrait à la rigueur retenir, entre autres choses, quelques bobines et pièces en os qui ne donnent pas à la seule vue l'apparence d'objets faux.

Appuyée sur toutes les constatations qu'elle a faites, sur les discussions serrées qu'elle a eues, la Commission, a l'unanimité — avec les réserves qui viennent d'être formulées, — conclut a la non ancienneté de l'ensemble des documents qu'elle a pu étudier a Glozel.

* * *

Arrivée au terme du mandat qui lui a été confié, la Commission dépose son rapport entre les mains du président de l'Institut international d'anthropologie, de qui elle tenait cette mission.

Paris, le 14 décembre 1927.

P. Bosch-Gimpera, P. Favret, R. Forrer, D. Garrod, J. Hamal-Nandrin, D. Peyrony, E. Pittard.

ANNEXES

I

Inventaire des objets trouvés par la Commission dans ses fouilles de Glozel.

Journée du 5 novembre 1927.

(Fouille Ouest)

Nos 1, 2, 3, 4. — Petits fragments, roche dure, reconnus sans intérêt.

No 5. — Poinçon en os légèrement épointé.

Journée du 6 novembre 1927.

(Fouille Est)

No 6. — Pendeloque en os avec encoches symétriques de suspension.

(Fouille Est)

No 7. — Galet schisteux gravé sur une face d'un avant-train de renne et de signes et commencement de perforation dans son milieu, sur l'autre face.

No 8. — « Idole phallique » en argile.

Journée du 7 novembre 1927.

(Fouille Ouest)

N° 9. — Objet en os, ovoïde, aplati, gravé de signes.
N° 10. — Disque en os à double perforation.
N° 11. — Brique à inscriptions.

(Fouille Est)

N° 12. — Pointe en os à base à triple étranglement.
N° 13. — Anneau en schiste avec gravures animales et signes gravés sur les deux faces.
N° 14. — Galet avec signes gravés, dont il n'a pas été tenu compte, parce qu'il n'a pas été recueilli *in situ* (v. p. 401.)

II

Déclaration de M. Peyrony

Le 25 septembre dernier, avec M. Vergne, conservateur du Musée de Villeneuve-sur-Lot, je me suis rendu à Glozel pour me faire une opinion personnelle de ce que pouvait être ce dépôt. En ma qualité de préhistorien, je ne devais pas m'en désintéresser.

Aimablement et cordialement reçus par M. le Dr Morlet, notre visite à Glozel commença par le Musée Fradin.

Cet ensemble déconcertant d'objets si divers me produisit de suite une impression défavorable.

Après un examen approfondi de toutes les pièces, fait le lendemain chez MM. le Dr Morlet et Fradin, il me fut impossible de prendre cet ensemble pour préhistorique. Rien ne permettait de l'attribuer au paléolithique, ni au mésolithique, ni au néolithique, encore moins à l'âge des métaux. C'était simplement du Glozélien, comme on le dénommait.

Je constatai, de plus, avec stupéfaction, que si certains objets présentaient un commencement de fossilisation, d'autres paraissaient faits avec des os frais, et par conséquent, de confection récente.

Tout cela me donnait fortement à réfléchir.

Les fouilles pratiquées par M. le Dr Morlet et par moi-même, dans la journée du 25 septembre, en présence de MM. Vergne, Trafali et

Solignac donnèrent les résultats dont le procès-verbal paru dans le *Mercure de France*, du 1er novembre 1927, fait mention.

Il fut trouvé de menus objets dont nous n'avons pu vérifier l'emplacement exact, mais qui provenaient de la couche jaune n° 2 qui ne paraissait pas remaniée très récemment.

Toutes les personnes présentes à ce moment-là furent d'avis que les pièces découvertes avaient été enfouies à une époque impossible à préciser, mais bien entendu, elles ne pouvaient l'avoir été que si la couche qui les récélait existait déjà.

Or, cette dernière est de formation géologique holocène ou actuelle.

Il m'était donc impossible, pour cette raison géologique et pour la raison archéologique exprimée plus haut, de situer l'enfouissement de ces objets à une date ancienne, géologiquement parlant.

Notre éminent historien des Gaules, M. Camille Jullian, ayant lu les inscriptions de quelques briques, j'ai adopté son hypothèse qui était pour moi, *incompétent en matière de sorcellerie*, faute d'autre, celle qui me satisfaisait le mieux.

Après avoir réfléchi à tout cela pendant une dizaine de jours, je préparai un rapport où je donnai les diverses raisons pour lesquelles le gisement et les objets ne me paraissaient pas préhistoriques. C'étaient les mêmes que celles que je vous soumettrai.

J'étais sur le point de l'adresser à l'Académie des Inscriptions lorsque l'instance de classement est survenue.

Alors, je ne l'ai pas envoyé, étant tenu, par mes fonctions, à la plus grande discrétion.

Donc, dans ma pensée, à ce moment-là, Glozel était authentique (par rapport à l'hypothèse Camille Jullian), mais pas préhistorique.

Le premier jour des fouilles de la Commission n'a pas ébranlé ma conviction, mais nos découvertes subséquentes ont anéanti toute ma foi

J'avoue aujourd'hui que je m'étais trompé et cela parce que je m'étais lancé dans une voie où mon imagination avait joué un plus grand rôle que ma compétence.

Il ne m'en coûte nullement de le reconnaître, puisque c'est l'expression de la vérité. Puisse cet incident me servir de leçon.

Vichy, le 7 novembre 1927.

Signé : D. Peyrony.

TABLE DES AUTEURS

ABSOLON (K.). — Une nouvelle et importante station aurignacienne en Moravie.. 75
ANTHONY (Dr). — Le Laboratoire de Broca..... 47
APERT (Dr). — Allocution à la Section d'eugénique de l'I. I. A..... 225
AYMAR (A). — Cupules paléolithiques. Disques-marteaux. 252
BIANCHI DE MÉDICIS (Prince). — La population bretonne « Bigouden »..... 315
BOSCH GIMPERA (P.) et de SERRA RAPOLS — Etudes sur le néolithique et l'énéolithique de France 208
BREUIL (H.). — Œuvres d'art paléolithiques du Périgord et art oriental d'Espagne..... 101
BYLMER (H. J. I.). — Les Papous pygmées de la Nouvelle Guinée 156
CHANTRE (E.). — Documents sur les Mossi..... 196
CAPITAN (Dr). — Le rôle de l'Ecole d'anthropologie dans les progrès de la préhistoire... 35
COMMISSION INTERNATIONALE chargée d'étudier le gisement de Glozel. — Son rapport.... 389
COTTEBIELLE-GIRAUDET (R.). — La préhistoire de la region de Châteaudun..... 336
DELAGE (Franck). — Le moustérien de Belcayre (Dordogne). 119
FRAIPONT (Ch.). — Allocution au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie... 12
— L'omoplate et le sacrum de l'homme de Spy..... 189
GUIART (Dr J.) — Une nouvelle race européenne : la race galate..... 214
HERVÉ (G.) — L'Ecole d'anthropologie autrefois et aujourd'hui..... 24
HINDZÉ (B.). — Les travaux russes d'anatomie humaine pendant les dernières années. 138
KLEIWEG de ZWAAN. — Allocution au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie..... 225
LABORDE (Mme Dr S.). — Le cancer est-il héréditaire ?.... 22
LERINC (Mlle) et de MEDONÇA. — Mœurs et croyances du peuple serbe..... 256
LOON (Dr Van). — L'amok et le lattah, les psychoses spéciales aux races malaises..... 109
MANOUVRIER (L.). — Anthropologie des sexes et applications sociales..... 285
MARIN (Louis). — Discours au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie..... 11-12
MEAKIN (Miss A.). — Quelques races indigènes de l'Asie Centrale..... 241
PALES (L.). — Esconjurar, thérapeutique médicale dans l'Ariège. 364
PAPILLAULT (Dr). — La recherche des causes actuelles en anthropologie et son enseignement à l'Ecole d'anthropologie..... 39
PEYRONY (Dr) et CAZEDESSUS (J.) — Fouilles du second abri de la Roque..... 247
PITTARD (Eug.). — Allocution au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie. 18
— Le cancer dans les races humaines..... 60
— Documents recueillis par E. Chantre sur les Mossi (étude anthropologique)..... 196
— Contribution à l'étude craniologique des Boschimans .. 301
RENAUD (E.-B.). — Les travaux archéologiques américains... 149
REVERDIN (L.). — Les os hyoïdiens de la faune lacustre néolithique..... 30
SERGI (Sergio). — Allocution au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie..... 14

Stolyhwo (K.). — Allocution au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie..... 20
— La question des méthodes dans l'anthropologie contemporaine..... 53
Talko-Hryncewicz (J. de). — La forme extérieure de l'œil comme caractère ethnique.. 93
Vervaeck (Dr). — Allocution au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie..... 17
Vezian et Vallois. — La grotte sépulcrale et les ossements humains de Quérénas (Ariège). 336
Yves-Guyot. — Allocution prononcée au cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie..... 49

TABLE DES MATIÈRES

Amok, psychose des races malaises..... 108
Amsterdam. — Programme de la IIIe session de l'I. I. A. à —. 180
Anthropologie. — Question des méthodes dans l'— contemporaine 53
— des sexes et applications sociales..... 285
Archéologie. — Travaux d'— en Amérique..... 149
Anatomie. — Travaux russes d'— humaine..... 138
Ariège. — Thérapeutique magique dans l'—..... 364
Art paléolithique en Périgord, et — oriental d'Espagne 101
Asie Centrale. — Races de l' —. 241
Belcayre (Dordogne). — Silex moustériens de —..... 119
Bigoudens de Bretagne.— Types et évolution de la coiffe. ... 315
Boschimans. — Etude craniologique des — 301
Boukharie. — Populations de la —..... 241
Cancer dans les races humaines..... 60
le — est-il héréditaire ?..... 225
Chateaudun. — Préhistoire de la région de —..... 346
Cinquantenaire de l'Ecole d'anthropologie..... 1
Coiffe - Evolution de la — bigoudène..... 322
Crânes boschimans..... 301
Cupules paléolithiques..... 252
Disques-Marteaux paléolithiques..... 252
Ecole d'anthropologie de Paris — Célébration de son cinquantenaire..... 1
Enéolithique de France,..... 208
France. — Néolithique et énéolithique de..... 208
Glozel — Rapport de la Commission internationale de l'I. I. A. 389
Grotte sépulcrale de Quérenas. 336
Hérédité du cancer..... 225
Holbé. — Mort de M. T. V. —. 161
Lata', psychose des races malaises..... 109
Lefort.—Mort de M. Joseph—. 161
Lorest. — Mort de Max — 270
Manouvrier.— Mort du professeur—..... 159
Mariage chez les Serbes..... 258
Méthodes en anthropologie... 53
Millien — Mort d'Achille —... 271
Moravie — Station aurignacienne de Vistonice, en —.... 75
Mort chez les Serbes..... 263
Mossi. — Caractères anthropologiques des —..... 196
Naissance chez les Serbes..... 261
Néolithique de France..... 208
Nouvelle Guinée. — Papous pygmées de —..... 156
Œil. — Forme extérieure de l' — comme caractère ethnique..... 93
Omoplate de l'homme de Spy . 189
Os humains de la grotte de Quérénas..... 340
Os hyoïdiens de la faune lacustre néolithique 130
Paganisme. — Vestiges de — chez les Serbes..... 265
Papous pygmées de Nouvelle Guinée..... 156
Péchialet. — Caverne de —,.... 101
Périgord. — Œuvres d'art paléolithiques en — 101
Prix d'Ault du Mesnil de 1927. 163-385
Prix hollandais de 1927.. 164-385
Psychoses des races malaises.. 109
Quérénas (Ariège). — Grotte et ossements de —,..... 336

RACES. — Le cancer dans les — humaines 60
— de l'Asie centrale 241
— Galate 214
— malaises et leur psychologie. 109
SACRUM de l'homme de Spy 189
Serbes. — Mœurs et croyances des —, ... 256
SEXES. — Anthropologie des — et applications sociales 285
SILEX moustériens de Belcayre. 119
— aurignaciens de Vistonice.. (Moravie) 82-84
Slaves. — Vie des anciens —, .. 256
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EUGÉNIQUE. 164, 165, 168, 225
Spy. — Omoplate et sacrum de l'homme de —, ... 189
THÉRAPEUTIQUE magique dans l'Ariège 364
VINSON. — Mort du professeur Julien —, ... 161
Vistonice. — Station aurignacienne de —, ... 75

TABLE DES FIGURES

Paul Broca, portrait ..... front.
Vue de la station de Vistonice.. 79
Kjökkenmödding — .. 81
Silex aurignaciens — , *3 fig.*) 82-84
Tête d'ours — ... 86
Plaque de schiste de la grotte de Péchialet 104
Cerf élaphe peint en noir, abri Labatut 105
Figures humaines de la grotte de Péchialet 107
Silex moustériens de Belcayre (*5 fig*) 121-126
Os hyoïdiens néolithiques (*10 fig.*) 133-136
Surface articulaire de la 1re vertèbre sacrée (*4 fig.*) 193
Répartition des races en France. 217
Répartition des races en Europe 222-223
Carte de la marche des grandes migrations celtes et galates. 224
Industrie du second abri de la Roque (*2 fig*) 249-250
Types « bigoudens » (*5 fig.*). 321-323
Evolution de la coiffe « bigouden » (*16 fig*) 323-333
Coupe et plan de la grotte de Quérénas 337
Industrie lithique de — 339
Ossements humains de — (*4 fig.*) 340-343
Préhistorique de la région de Châteaudun (*8 fig.*) 348-362
Coupe et plan du terrain de Glozel 398-404

COMPTES-RENDUS

ANTONELLI. — La statuetta femiminile steatopigica di Savignano sul Panaro 176
BÉGOUEN. — L'art mobilier dans la caverne du Tuc d'Audoubert 382
BERMANN — Toxicomanies 173
BING. — Die Kultwagen von Trundholm und die nordischen Felsenzeichnungen. 383
BREUIL. — Deux roches peintes néolithiques espagnoles 383
BURKITT. — Notes on the art

upon certain megalithic monuments in Ireland..... 176
DANZEL. — Kultur und Religion des primitiven Menschen.... 376
DENIKER. — Races et peuples de la terre, 2e éd..... 279
DUBREUIL-CHAMBARDEL. — Traité des variations du système artériel, tome II..... 170
FETTICH. — Uber die Erforschung der Völkerwanderungkunst in Ungarn..... 173-383
GOULVEN — Les mellahs de Rabat-Salé..... 378
GUIGNARD. — Les Ibéro-Mastiènes en Gaule et Tartessos en Aquitaine..... 274
HADDON. — Les races humaines et leur répartition géographique..... 280
DE LAS HERAS. — La jeunesse délinquante en Espagne..... 280
KARSTEN — The Toba Indians of the Bolivian Gran Chaco.. 178
KÜHN — Die Malereien der Valltorta-Schlucht..... 176
LEGEY. — Essai de folklore marocain..... 174
LÉVY-BRUHL. — L'âme primitive..... 281
LUNDBORG et LINDERS. — The racial characters of the Swedish nation..... 170
LUQUET. — L'art néo-calédonien..... 171
— Les origines de l'art figuré.. 175
MACALISTER. — The Godess of death in the bronze age art and the traditions of Ireland. 383
MADISON GRANT — Le déclin de la grande race..... 172
MAES. — Psychologie de l'art nègre..... 384
MASI. — Un lointain précurseur de Lombroso..... 174
MAUNIER. — La construction collective de la maison en Kabylie..... 171
MEEK. — Northern tribe of Nigeria..... 284
MITRA. — Prehistoric India, its place in the world's cultures. 276
MŒRNER. — Tinara..... 283
NISOT (Mme). — La question eugénique dans les divers pays..... 375
OBERMAIER et FRAUENHOLZ. — Eine Mammutdarstellung aus Süddeutschland..... 176
PÉQUART et LEROUZIC. — Corpus des signes gravés des monuments mégalithiques du Morbihan..... 373
RIECKE — Tatauierungswesen im heutigen Europa..... 178
RIVET. — Le travail de l'or en Colombie..... 177
ROCAL. — Le vieux Périgord... 377
ROEDERER. — Die Vorgeschichtliche Plastik Aegyptens..... 177
SCHEBESTA. — Urwaldzwergen von Malaya..... 375
SCHMIDT. — Ornamentik der Eingeborenen Südamericas..... 177
VEGA DEL SELLA. — La piedra dolmenica de Pola de Allande. 176
VULPESCO — Les coutumes roumaines périodiques..... 279
WATERLOT. — Les bas-reliefs des bâtiments royaux (Dahomey)..... 171
WEULE. — Ostafrikanische Eingeborenen Zeichnungen..... 177
WILLIAMSON. — The social and political systems of Central Polynesia..... 177
ZELISKO. — Felsgravierungen der Buschmänner..... 380
ZITTEL — Grundzüge der Paläontologie..... 283

Les Directeurs de la Revue,
G. HERVÉ, CH. FRAIPONT,

Le Gérant,
EMILE NOURRY.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY, 62, RUE DES ECOLES, PARIS